This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

29

REVUE
FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER, RUE DE SEINE, N° 14.

REVUE FRANÇAISE.

Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit.
OVIDE.

N° III.

PARIS,
A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
PLACE DE LA BOURSE.

MAI 1828.

AP
20
.R577
no. 3-4

Cart.
Nijhoff
7-11-49
66959

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TROISIÈME NUMÉRO.

Pages.

I. Des Assemblées nationales en France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en 1614; par M. le président Henrion de Pansey. 1

II. i. Traité de physiologie appliquée a la pathologie, par F. J. V. Broussais. 28

ii. Traité de physiologie pathologique, par Bégin. . . . . *Ib.*

iii. Précis élémentaire de physiologie, par M. Magendie. . . . . *Ib.*

III. Œuvres de Rabelais, édition Variorum, augmentée de pièces inédites, des songes drolatiques de Pantagruel, etc., et d'un nouveau commentaire historique et philologique, par Esmangart et Éloi Johanneau, membres de la Societé royale des Antiquaires. 67

IV. Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France, au dix-neuvième siècle, par M. Ph. Damiron, élève de l'ancienne École normale, professeur de philosophie au collège royal de Bourbon. 95

V. Mémoires sur la dernière guerre de Catalogne, par Florentin Galli, aide-de-camp du général Mina. 131

Pages

VI. Mémoires inédits de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, publiés sur les manuscrits autographes par M. Barrière, avec un Essai sur les moeurs du siècle de Louis XIV. 174

VII. Histoire du droit de succession et de ses développemens dans l'histoire du monde, Fragment de l'Histoire universelle du droit; (en allemand) par Édouard Gans. 191

VIII. I. L'Épicurien, roman, par Thomas Moore. 242
II. Les Fiancés, roman, par Manzoni. ..... *Ib.*

IX. Examen du projet de loi sur la presse périodique, par A.-S.-G. Coffinières. .....

Bulletin Bibliographique. 280

I. Bibliographie étrangère. 282

II. Bibliographie française. 286

FIN DE LA TABLE.

REVUE FRANÇAISE.

N° III. — Mai 1828.

I.

DES ASSEMBLÉES NATIONALES EN FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'EN 1614;

Par M. le président Henrion de Pansey.

1 vol. in-8°. Paris, 1826.

On s'est trop exagéré le tort qu'ont fait à l'histoire de France la réserve politique et la timidité des écrivains. Ce qui, dans tous les temps et dans tous les pays, nuit le plus à la vérité historique, c'est l'influence exercée, par le spectacle des choses présentes et par les opinions contemporaines, sur l'imagination de celui qui veut décrire les scènes du passé. Que ces opinions soient vraies ou fausses, serviles ou généreuses, l'altération qu'elles font subir aux faits, souvent à l'insu de l'écrivain, a toujours le même résultat, celui de transformer l'histoire en un véritable roman, roman monarchique dans un siècle, philosophique ou républicain dans l'autre. Les erreurs et les inconséquences reprochées à nos historiens du siècle dernier dérivent, pour la plupart, de l'empire qu'avaient sur eux les habitudes sociales et la politique de leur temps. Prémunis par nos mœurs modernes contre les prestiges de la royauté absolue, il en est d'autres dont nous devons nous

garder, ceux de l'ordre légal et du régime constitutionnel. Il est impossible que le plaisir de voir nos idées libérales consacrées, en quelque sorte, par la prescription de l'ancienneté, n'égare pas des esprits, justes d'ailleurs, hors des véritables voies de l'histoire. Ces erreurs seront d'autant plus difficiles à relever que la source en sera plus pure, et qu'en blâmant l'écrit, au nom de la science, il faudra rendre hommage au patriotisme de l'auteur. En effet il n'aura cédé qu'à un penchant naturel aux ames élevées, celui de croire éternel le bien qu'elles conçoivent et qu'elles aiment, et de le rêver en quelque sorte dans le passé comme dans l'avenir.

Telles sont les réflexions qui se présentent à la lecture de l'écrit de M. le président Henrion de Pansey, sur les assemblées nationales. Les sentimens patriotiques de l'écrivain, son amour pour la justice et pour la liberté garantie par les lois, éclatent presqu'à chaque page, mais donnent trop souvent aux faits une couleur étrangère et un aspect faux. M. Henrion de Pansey se proposait de recueillir dans notre histoire tous les précédens favorables aux doctrines constitutionnelles, et, par un entraînement involontaire, son imagination a multiplié ces précédens bien au-delà de leur nombre réel. Il lui a suffi de la plus faible analogie pour prêter aux assemblées des Francs, aux rois et aux barons du moyen âge, des motifs et des vues qui les rapprochent de nos publicistes modernes. Le respect dont il est pénétré, comme magistrat et comme jurisconsulte, pour l'idée abstraite de la loi, l'a conduit à s'exagérer l'importance des moindres dispositions législatives. Ce qui n'avait pour objet qu'un intérêt local et matériel, en quelque

sorte, lui a paru poser un grand principe ou contenir le germe d'une institution qui devait éclore et se développer un jour. Du reste, M. Henrion de Pansey n'est pas le seul, entre les jurisconsultes distingués de nos jours, qui se soit fait ainsi illusion sur le sens des anciennes lois nationales, et qui, le texte sous les yeux, leur ait fait dire, de bonne foi, toute autre chose que ce qu'elles signifiaient. Nous en pourrions citer plusieurs exemples, qui prouvent que l'étude exclusive des monumens législatifs est loin de conduire d'une manière sûre à la connaissance de l'histoire, et que même, sans un travail approfondi sur les sources historiques, il est impossible de bien comprendre la langue des lois du moyen âge. Le grand Montesquieu avec tout son génie n'a pu vaincre cette difficulté. Toutes les fois qu'il prend pour uniques matériaux les codes, les ordonnances et les actes diplomatiques, s'en tenant d'ailleurs, pour la série des faits, à la version accréditée de son temps, il ne fait guère qu'entasser des hypothèses plus ou moins ingénieuses. Si les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* sont, à part ce qui est dit des rois de Rome, si supérieures aux deux derniers livres de l'*Esprit des lois*, c'est que Montesquieu avait étudié l'antiquité en historien et le moyen âge en légiste.

Pour qu'on ne puisse pas nous reprocher de traiter légèrement un ouvrage sérieux et consciencieux, nous allons transcrire plusieurs pages auxquelles, pour peu qu'on ait l'habitude de lire l'histoire de France dans les documens originaux, il sera aisé d'appliquer les observations précédentes.

Quoique l'espèce humaine, dit M. Henrion de Pansey, soit ou du moins paraisse être partout la même, cependant chaque peuple tient du climat, du sol, ou si l'on veut de la nature, un caractère qui lui est propre. Le trait le plus saillant de celui de *nos aïeux les anciens Germains*, c'était un vif attachement à la liberté. Ce sentiment dominait toutes leurs pensées, dirigeait toutes leurs actions, et par un phénomène fort remarquable, seul il les conduisit à une forme de gouvernement qui suppose des connaissances, alors infiniment rares, même chez les nations les plus civilisées.

Je lis dans Tacite : « Leurs rois n'ont pas une puissance « illimitée ou indépendante, et leurs généraux commandent « par l'exemple plus que par l'autorité. »

Plus bas Tacite ajoute : « Les affaires peu importantes « sont réglées par les chefs, les autres par la nation, de « manière toutefois que dans celles même dont la décision « appartient au peuple, la discussion est réservée aux chefs, « hormis des cas extraordinaires et pressans. Ils s'assemblent « à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de « la pleine lune ; temps qu'ils jugent le plus favorable pour « traiter les affaires... Lorsque l'assemblée paraît suffisam- « ment nombreuse, ils prennent place tout armés. Les « prêtres, qui sont alors chargés de la police, imposent « silence ; ensuite le roi ou le chef prend la parole, et selon « ce qu'il a d'âge, de naissance, de considération militaire, « d'éloquence, il se fait écouter par la force des raisons, « plutôt que par celle de l'autorité. Si son avis a déplu, un « cri général l'annonce ; s'ils l'approuvent, ils agitent leurs « framées... Cette manière d'exprimer leur approbation par « les armes est la plus flatteuse... On peut aussi, à ces assem- « blées générales, porter les accusations et les affaires cri- « minelles... C'est dans ces mêmes assemblées qu'on élit « aussi les chefs qui rendent la justice dans les cantons et « dans les bourgades. »

Dans cet ordre de choses, le roi propose la loi ; tous les hommes admis à l'honneur de porter les armes, réunis en assemblée générale, l'adoptent ou la rejettent ; cette assemblée, conjointement avec le roi, règle les affaires gé-

nérales de la nation; le roi, seul chargé du pouvoir exécutif, fait seul les actes d'administration; enfin la même assemblée, toujours présidée par le roi, prononce sur les crimes d'état, et nomme des juges pour statuer sur les affaires qui n'intéressent que les particuliers. Voilà bien la séparation des pouvoirs.... p. 1—5....

Devenu l'un des plus puissans monarques de l'Europe, Clovis voudra-t-il partager avec ses sujets l'exercice de la puissance législative? Respectera-t-il encore les limites de son autorité?

Il n'aura pas même l'idée de les ébranler. La raison en est simple; c'est qu'alors, il n'y avait pas une nation et une armée, mais une armée qui se composait de la nation entière, c'est-à-dire, de tous les hommes en état de porter les armes; de manière que *la constitution de l'état était sous la garde de la force publique.*

Les assemblées nationales furent donc, après la conquête, ce qu'elles étaient au-delà du Rhin; et comme on va le voir, il n'y eut rien de changé, ni quant à leur composition, ni quant à leur manière de délibérer... p. 7 et 8.....

Cette réunion de tous les Français en un seul corps délibérant présentait peu de difficulté lorsque la nation des Francs, encore au-delà du Rhin, ne consistait qu'en une cité peu populeuse; mais après son établissement dans les Gaules, et lorsqu'enfin les vainqueurs et les vaincus ne formèrent plus qu'un seul peuple, il devint impossible de réunir tant d'hommes épars sur un vaste territoire. On le sentit, et l'on prit un parti dont la sagesse étonne dans une nation à peine civilisée. Les assemblées nationales ne furent plus composées que des grands et des évêques; et cependant le peuple ne fut pas déshérité du droit de concourir à la confection des lois.

Les affaires de nature à être soumises aux assemblées nationales, étaient partagées en causes majeures et causes mineures: *causæ majores*, *causæ minores*.

On réputait causes mineures celles qui concernaient la discipline de l'église, la juridiction des évêques, les privilèges du clergé, les mœurs des prêtres, les ordres monastiques

ques ; la formation de l'armée ; sa discipline, le mode de recrutement ; l'organisation des tribunaux, leur hiérarchie, leur placement, leur compétence, le nombre des juges, les règles à suivre dans leur élection, les inspections auxquelles ils étaient soumis, les peines qu'ils encouraient pour déni de justice et autres délits de même nature.

La cause était majeure toutes les fois qu'il s'agissait de régler les successions, les partages, les transmissions de biens ; *toutes les fois qu'à raison des progrès de la civilisation et de l'industrie*, on croyait nécessaire de faire quelques changemens à la loi salique, aux codes des Ripuaires, des Bourguignons et des Bavarois...

Telle était l'autorité de ces diètes générales, que les rois eux-mêmes ne croyaient pas avoir le droit de suppléer à l'insuffisance des actes émanés d'elles par des dispositions interprétatives ou supplémentaires. Le plus grand, le plus puissant d'entre eux, Charlemagne, à qui l'on demandait si les comtes avaient le droit d'exiger un sou, *solidum*, pour l'expédition de certains actes, répondit : Consultez la loi « salique, et si elle est muette, adressez-vous à l'assemblée « générale. » Les termes de cette belle réponse terminèrent ce chapitre :

« *De secundo unde me interrogasti, si comes de notitiâ* « *solidum unum accipere deberet, et scabinii sive cancel-* « *larius, lege romanam legem, et sicut ibi inveneris,* « *exindè facias. Si autem ad salicam pertinet legem, et* « *ibi minimè repereris quid exindè facere debeas, ad* « *placitum nostrum generale exindè interrogare facias* [1]. p. 16-21.....

Après avoir fixé ses regards sur les tribunaux, Philippe-Auguste les porta sur l'instruction publique, persuadé que la culture de l'esprit peut seule conduire l'homme à la connaissance de ses devoirs ; que le pouvoir n'est jamais plus sûr de l'obéissance que lorsqu'elle est éclairée, et que l'ignorance livrant les peuples à l'empirisme de tous les charlatans, aux séductions de tous les factieux, c'est elle et

1. 6e capitulaire de l'année 803. c. 11, Baluze, t. I, p. 402.

non la science qui menace les trônes; il environna l'enseignement public de tous les privilèges, de toutes les franchises qui lui parurent propres à le propager. Son ordonnance concernant l'université de Paris mérite d'être connue. Elle est de l'an 1200. Cette ordonnance est en latin, j'en donne ici l'analyse :

« Art. I. Le roi fera jurer les bourgeois de Paris que, s'ils « voient quelque laïque faire insulte à un écolier, ils en « rendront un témoignage véritable.

« S'il arrive qu'un écolier soit frappé d'armes, de bâton, « ou de pierre, etc. » p. 36 et 37....

Le domaine de la couronne étant regardé comme le plus noble des alleux, et mis comme tel au rang des terres saliques, la loi s'appliquait à la famille royale comme aux familles particulières; et relativement aux femmes, *le trône, comme tout ce qui était compris sous la dénomination de terres saliques*, était hors de la succession du dernier roi.

Si des changemens à cet ordre de succession ont été quelquefois tolérés, si, dans certaines circonstances, la volonté du père a prévalu sur celle de la loi, cela ne s'est vu que dans des famillles particulières, et *la disposition de la loi salique a constamment réglé la succession au trône* p. 316.

Chacun des paragraphes que nous venons de citer pourrait fournir matière à de longs commentaires historiques. Ces seuls mots, *nos aïeux les Germains*, qu'on lit dans la première phrase, bouleversent tout le commencement de notre histoire; car en dépit de leur nom, les Français ne descendent pas plus des Francs que les Napolitains des Normands, les Chinois des Tartares, et les Indous des Mongols. La *constitution de l'État* placée, au temps de Clovis, *sous la garde de la force publique*, est une expression d'une incroyable étrangeté pour quiconque a parcouru l'histoire de Grégoire de Tours. L'on n'est pas moins sur-

pris de lire que, sous la première et la seconde race, les assemblées délibérantes s'occupaient de *faire des changemens à la loi salique, aux codes des Ripuaires, des Bourguignons et des Bavarois, à raison des progrès de la civilisation et de l'industrie.* L'éloge donné à Charlemagne, pour une réponse fort naturelle, doit paraître au moins exagéré, surtout si l'on remarque qu'au lieu des mots *consultez la loi salique*, le texte du capitulaire porte : *Lisez la loi romaine, et si le cas appartient à la loi salique, et que vous n'y trouviez rien sur ce que vous avez à faire....* Peut-être Philippe-Auguste avait-il les intentions libérales que l'auteur lui suppose; mais ces intentions ne ressortent point d'une simple ordonnance de police, sur les rixes des écoliers du douzième siècle avec les bourgeois de leur quartier. Enfin si une *disposition de la loi salique a réglé la succession au trône*, cela n'a pu avoir lieu que dans un temps où la loi salique elle-même était tombée dans un entier oubli, car nulle part le texte de cette loi ne fait la moindre allusion à la succession royale. Nulle part il ne comprend le trône *sous la dénomination de terres saliques ;* nulle part il n'indique que le *domaine de la couronne* ait été *regardé* comme *le plus noble des alleux.* A la vérité les légistes du quatorzième siècle voyaient tout cela dans la loi salique, en même temps qu'ils s'appuyaient de ces paroles de l'Évangile : *Les lys ne filent point*, pour autoriser la succession masculine.

Nous devons nous hâter de dire que, dans l'ouvrage de M. Henrion de Pansey, ces inadvertances et ces inexactitudes se font remarquer de moins en moins à mesure qu'on approche des temps modernes. Dans l'analyse des États-Généraux, la couleur locale est

beaucoup mieux conservée, et le langage des écrivains de l'époque, reproduit dans le récit, laisse aux choses et aux hommes leur physionomie originale. Nous ne suivrons point l'auteur dans les détails qu'il donne sur les diverses convocations d'États-Généraux et d'assemblées des notables depuis le quatorzième siècle jusqu'en 1614 : nous croyons plus utile de replacer sur ses véritables bases historiques la question de l'origine et de la succession des assemblées nationales en France.

Malgré l'autorité de Montesquieu et le passage de Tacite, auquel il a donné tant de renommée[1], notre histoire ne commence pas plus par la monarchie constitutionnelle de nos jours que par la monarchie absolue du temps de Louis XV. La première de ces hypothèses, plus libérale que l'autre, si l'on veut, est aussi dénuée de fondement. Des deux côtés, même absence de véritable critique, même confusion entre des races d'hommes profondément distinctes, même défaut d'intelligence du véritable état de la Gaule après la conquête. S'il est absurde de transformer en cour galante et chevaleresque les *leudes* et les *ghesels*[2] des rois francs, il ne l'est pas moins de reporter au temps de l'invasion germanique les besoins et les passions politiques qui ont soulevé le tiers-état sur la fin du dix-huitième siècle. De ce que cette nombreuse partie de la population, désignée aujourd'hui par le nom de classe moyenne, attache un très-haut prix au droit d'intervenir dans le gouvernement de l'État par la représentation nationale,

1. Voyez l'*Esprit des lois*, livre XI, chap. VI.

2. Ce mot signifie *compagnon*; c'est probablement de là que dérive celui de *vassal*.

il ne faut pas conclure qu'elle a toujours pensé, voulu et senti de même. Il pouvait y avoir, et il y a eu réellement pour elle, dans les siècles passés, une toute autre manière d'exercer des droits et d'obtenir des garanties politiques. Il a fallu que toutes les constitutions particulières de villes de France eussent été successivement détruites ou énervées par l'invasion de l'autorité centrale, pour que le besoin d'une constitution générale, d'une constitution du pays, se fît sentir et ralliât tous les esprits vers un but commun.

Si l'on voit, dès le quatorzième siècle, des députés des principales villes convoqués aux États-Généraux, il faut se garder de croire, sur les seules apparences, que la bourgeoisie d'alors eût le même goût que ses descendans actuels pour les chambres législatives. En Angleterre même, dans ce pays qui passe pour la terre classique du gouvernement représentatif, ce ne fut pas toujours une joyeuse nouvelle que l'annonce des élections pour le parlement dans les villes et dans les bourgs. On y était même si peu jaloux, au quatorzième et au quinzième siècle, d'exercer le droit électoral, que, si par hasard le shériff s'avisait de conférer ce droit à quelque ville qui n'en jouissait pas anciennement, les habitans s'en plaignaient comme d'une vexation. Ils demandaient au roi justice contre le magistrat qui *malicieusement*, c'est l'expression de ces sortes de requêtes, prétendait les contraindre à envoyer des hommes au parlement [1]. A la même époque, plusieurs villes du midi de la France, invitées à nommer des députés aux États-Généraux, sol-

1. *Malitiose constrictos ad mittendum homines ad Parliamenta.* (Rymer, *Charta Edwardi III.*)

licitaient le roi d'Angleterre, maître de la Guyenne, de leur prêter un secours suffisant pour résister à cette sommation que le roi de France, disaient-elles, leur avait faite *à mauvais dessein*[1]. A la vérité, toutes les villes de France, et surtout celles qui anciennement avaient fait partie du royaume, ne montraient pas une répugnance aussi prononcée lorsqu'il s'agissait d'envoyer des députés aux États-Généraux; mais rien ne prouve que, de leur part, cet envoi ait été autre chose qu'un pur acte d'obéissance. Elles nommaient des députés quand, selon le langage de l'époque, elles y étaient *semonces;* puis quand on ne leur en demandait plus, elles ne se plaignaient point de cette interruption comme de la violation d'un droit; au contraire les bourgeois se félicitaient de ne point voir revenir le temps de l'assemblée des trois états qui était celui des *grandes tailles* et des *maltôtes*.

Deux opinions également fausses servent de base à la théorie la plus accréditée touchant l'histoire des assemblées qu'on appelle nationales. D'abord on suppose qu'avant l'invasion des peuples germaniques, personne, dans les provinces romaines, ne pouvait avoir l'idée de ces sortes d'institutions, ou qu'une pareille idée devait être odieuse au pouvoir impérial. En second lieu, on s'imagine que du moment où les barbares, soit Goths, soit Francs, eurent établi en Gaule, suivant leurs coutumes nationales, des *Mâls*[2] et des Champs-de-Mars ou de Mai, les habitans indigènes prirent part à ces réunions et s'en applau-

1. *Collection des actes publics d'Angleterre*, par Rymer.

2. *Mâl*, dans l'ancienne langue des Francs, signifiait une assemblée politique ou judiciaire; c'est le *mallus* de la loi salique et des capitulaires.

dirent. La première hypothèse est formellement démentie par un rescrit des empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune, adressé, en l'année 418, au préfet des Gaules, siégeant dans la ville d'Arles. En voici la traduction :

« Honorius et Théodose Auguste à Agricola, préfet des Gaules.

« Sur le très-salutaire exposé que nous a fait ta Magnificence, entre autres informations évidemment avantageuses à la république, nous décrétons, pour qu'elles aient force de loi à perpétuité, les dispositions suivantes, auxquelles devront obéir les habitans de nos sept provinces [1], et qui sont telles qu'eux-mêmes auraient pu les souhaiter et les demander. Attendu que, pour des motifs d'utilité publique ou privée, non-seulement de chacune des provinces, mais encore de chaque ville, se rendent fréquemment auprès de ta Magnificence les personnes en charge, ou des députés spéciaux, soit pour rendre des comptes, soit pour traiter des choses relatives à l'intérêt des propriétaires, nous avons jugé que ce serait chose opportune et grandement profitable, qu'à dater de la présente année il y eût, tous les ans, à une époque fixe, pour les habitans des sept provinces, une assemblée tenue dans la métropole, c'est-à-dire dans la ville d'Arles. Par cette institution, nous avons en vue de pourvoir également aux intérêts généraux et particuliers. D'abord, par la réunion des habitans les plus notables en la présence illustre du préfet, si toutefois des motifs d'ordre public ne l'ont pas appelé ailleurs, on pourra obtenir sur chaque sujet en délibération les meilleurs avis possibles. Rien de ce qui aura été traité et arrêté après une mûre discussion, ne pourra échapper à la connaissance d'aucune des provinces, et ceux qui n'auront point assisté à l'assemblée, seront tenus de suivre les mêmes règles de justice et d'équité. De plus, en ordonnant qu'il se tienne tous les ans une assemblée dans la cité Cons-

1. La Viennoise, la première Aquitaine, la seconde Aquitaine, la Novempopulanie, la première Narbonnaise, la seconde Narbonnaise et la province des Alpes-Maritimes.

tantine [1], nous croyons faire une chose non-seulement avantageuse au bien public, mais encore propre à multiplier les relations sociales. En effet, la ville est si avantageusement située, les étrangers y viennent en si grand nombre, elle jouit d'un commerce si étendu, qu'on y voit arriver tout ce qui naît ou se fabrique ailleurs. Tout ce que le riche Orient, l'Arabie parfumée, la délicate Assyrie, la fertile Afrique, la belle Espagne et la Gaule courageuse, produisent de renommé, abonde en ce lieu avec une telle profusion que toutes les choses admirées comme magnifiques dans les diverses parties du monde, y semblent des produits du sol. D'ailleurs la réunion du Rhône à la mer de Toscane rapproche et rend presque voisins les pays que le premier traverse et que la seconde baigne dans ses sinuosités. Ainsi lorsque la terre entière met au service de cette ville tout ce qu'elle a de plus estimé, lorsque les productions particulières de toutes les contrées y sont transportées par terre, par mer, par le cours des fleuves, à l'aide des voiles, des rames et des charrois, comment notre Gaule ne verrait-elle pas un bienfait dans l'ordre que nous donnons de convoquer une assemblée publique au sein de cette ville, où se trouvent réunies en quelque sorte, par un don de Dieu, toutes les jouissances de la vie et toutes les facilités du commerce?

Déjà l'illustre préfet Pétronius, par un dessein louable et plein de raison, avait ordonné qu'on observât cette coutume [2]; mais comme la pratique en fut interrompue par l'incurie des temps et le règne des usurpateurs, nous avons résolu de la remettre en vigueur par l'autorité de notre prudence. Ainsi donc, cher et bien aimé parent, Agricola, ton illustre Magnificence, se conformant à notre présente ordonnance et à la coutume établie par tes prédécesseurs, fera observer dans les sept provinces les dispositions suivantes:

« On fera savoir à toutes les personnes honorées de fonc-

1. Constantin-le-Grand aimait singulièrement la ville d'Arles; ce fut lui qui y établit le siège de la préfecture des Gaules. Il voulut aussi qu'elle portât son nom, mais l'usage prévalut contre sa volonté.

2. Pétronius fut préfet des Gaules entre les années 402 et 408.

tions publiques, ou propriétaires de domaines, et à tous les juges des provinces, qu'ils doivent se réunir en conseil, chaque année, dans la ville d'Arles, dans l'intervalle des ides d'août à celles de septembre, les jours de convocation et de session pouvant être fixés à volonté.

« La Novempopulanie et la seconde Aquitaine, comme les provinces les plus éloignées, pourront, si leurs juges sont retenus par des occupations indispensables, envoyer à leur place des députés, selon la coutume.

« Ceux qui auront négligé de se rendre au lieu désigné, dans un temps prescrit, paieront une amende qui sera pour les juges de cinq livres d'or, et de trois livres pour les membres des curies et les autres dignitaires [1].

« Nous croyons par cette mesure accorder de grands avantages et une grande faveur aux habitans de nos provinces; nous avons aussi la certitude d'ajouter à l'ornement de la ville d'Arles, à la fidélité de laquelle nous devons beaucoup, selon l'opinion et le témoignage de notre frère et patrice [2]. Donné le XV des kalendes de mai, reçu à Arles le X des kalendes de juin. »

Certes cette ordonnance impériale, où les intérêts publics, ceux de la civilisation et du commerce jouent un si grand rôle, offre plus de conformité avec nos mœurs constitutionnelles que les *banns*[3] ou proclamations par lesquelles les rois et les comtes Francs

1. Ab idibus Augusti, quibuscumque mediis diebus, in idus Septembris, in Arelatensi urbe noverint honorati, vel possessores, judices singularum provinciarum, annis singulis, concilium esse servandum... Quinis auri libris judicem esse multandum, ternis honoratos vel curiales, qui ad constitutum locum intra definitum tempus venire distulerint. (*Script. rerum gallic.* t. I, p. 767.)

On appelait *Curiæ* les corps municipaux des villes romaines, et *Curiales* les membres de ces corps qui étaient très-nombreux.

2. Constantin, second mari de Placidie, qu'Honorius avait pris pour collègue en 421.

3. Ce mot, dans la langue des Francs, signifiait à la fois *publication*, *édit*, *sentence* et *interdiction*. C'est de là que sont venus les mots français *ban* et *bannir*.

convoquaient à leurs *mâls* tous les leudes du royaume ou de la province. Cependant l'institution de l'assemblée d'Arles fut loin d'être aussi agréable aux Gaulois méridionaux que nous le supposerions aujourd'hui en jugeant leur esprit d'après le nôtre. Profondément dégoûtés d'un empire dont plusieurs fois, mais vainement, ils avaient essayé de se détacher, les habitans des cités Gauloises tendaient alors de toutes leurs forces à l'isolement municipal ; toute espèce d'institution, même libérale, qui avait pour but de les rallier à l'administration des grands officiers impériaux, ne pouvait manquer de leur déplaire ou d'être reçue froidement par eux. Ce sentiment général de désaffection est exprimé avec énergie par un poète contemporain, Sidonius Apollinaris, natif de l'*Arvernie* ou Auvergne. « Sur la parole de nos pères, dit-il, « nous obéissons à des lois sans vigueur ; nous regar- « dons comme un devoir de rester, contre nos inté- « rêts, sous un gouvernement usé ; nous soutenons « comme un fardeau l'ombre de l'empire, supportant « avec ses vices cette vieille race habillée de pourpre, « plutôt par habitude que par devoir[1]. »

Les empereurs romains n'étaient donc point aussi déterminés qu'on le pense à priver les habitans des provinces de toute participation à l'administration publique. Ils songeaient même à employer les institutions représentatives comme un moyen pour arrêter

1. ....., Sed dum, per verba parentum,
Ignavas colimus leges, sanctumque putamus
Rem veterem per damna sequi, portavimus umbram
Imperii, generis contenti ferre vetusti
Et vitia, et solitam vestiri murice gentem
More magis quam jure pati.....

(*Ex Panegyrcio Aviti imp.*)

le grand mouvement de dissolution qui entraînait en même temps toutes les provinces, et jusqu'aux villes dont les habitans voulaient s'en tenir à leurs affaires intérieures et n'avoir plus rien à démêler avec celles de l'empire. Si l'autorité centrale était impopulaire, ce n'était pas parce qu'elle refusait obstinément ce que nous appelons aujourd'hui des garanties politiques. L'offre même de ces garanties augmentait son impopularité, dont la cause était un besoin profond d'indépendance nationale. L'ordonnance qui instituait l'assemblée d'Arles accordait à ceux qui devaient y être convoqués les droits les plus étendus de discussion et de délibération; et cependant la forte amende prononcée contre ceux qui négligeraient de s'y rendre, l'emphase même avec laquelle la pièce officielle développe les agrémens de toute espèce qu'offrait alors le séjour d'Arles, décèlent la crainte d'une grande répugnance de la part des propriétaires et des corps municipaux. C'était pourtant un privilège tout nouveau, octroyé à une classe nombreuse de citoyens; mais les membres des cités gauloises mettaient au-dessus de tous les privilèges politiques celui d'être séparé d'un empire qui les fatiguait depuis si long-temps. A la vérité, l'invasion des barbares le leur procura de gré ou de force; mais les soldats, habillés de peaux de mouton[1], qui émigraient de la Germanie, n'apportaient aux provinciaux chez lesquels ils venaient camper aucune espèce d'institution. Dans les différens États qu'ils fondèrent, ils maintinrent, mais pour eux seuls, leur gouvernement national, et cette forme de gouvernement par assem-

1. Pellitæ turmæ, satellites pelliti. (*Sidonii Apollinarii carmina. Passim.*)

blées, en dehors de laquelle demeuraient les anciens sujets de l'empire, ne fut regardée par cette immense majorité de la population ni comme un bien ni comme un mal.

Dès leur premier établissement sur le territoire gaulois, les Goths, les Bourguignons et les Francs tinrent des assemblées politiques où ils délibéraient dans leur langue, sans le concours des indigènes, qui regardaient tout au plus comme un spectacle curieux ces réunions militaires, où les rois et les guerriers de race germanique se rendaient en armes. Sidonius Apollinaris nous a transmis quelques détails sur l'une de ces assemblées tenue à Toulouse par Théodoric, roi des Visigoths. Ce poète décrit d'une manière assez pittoresque la figure et l'accoutrement des barbares qui se rendaient à ce qu'il appelle le *conseil des anciens* [1]. Il nous représente ces conquérans du Midi siégeant dans leur conseil souverain, ceints de leurs épées, vêtus d'habits de toile pour la plupart sales et gras, et chaussés de mauvaises guêtres de peau de cheval [2]. Cette description et les paroles même de l'auteur prouvent qu'alors le titre d'ancien, *senior*, était pris à la lettre et ne signifiait point, comme cela est arrivé dans la suite, un homme riche et puissant, un seigneur.

Selon toute probabilité, il en fut de même des premières assemblées tenues par les rois de France au nord de la Loire. S'il s'agissait d'objets difficiles à

1. Postquam in concilium seniorum venit honora
Pauperies..... (*Ex Panegyrico Aviti.*)

2. ..... Squalent vestes ac sordida macro,
Lintea pinguescunt tergo, nec tangere possunt
Altatæ suram pelles, ac poplite nudo
Peronem pauper nodus suspendit equinum. (Ibid.)

débattre, les chefs et les hommes d'un certain âge étaient convoqués à part; mais les affaires de guerre se discutaient en présence de toute l'armée. Quand Hlodowig ou Clovis eut résolu d'envahir le territoire des Goths, il assembla sous les murs de Paris tous les Francs en état de porter les armes pour leur soumettre son projet. Le discours du roi barbare, prononcé en langue germanique, fut bref et significatif. « Je sup-« porte avec peine que ces Ariens occupent une « partie des Gaules; allons, avec l'aide de Dieu, et « les ayant vaincus, réduisons leurs terres en notre « pouvoir [1] ». L'assemblée manifesta son adhésion par des acclamations bruyantes, et l'on se mit en marche pour l'Aquitaine.

Les assemblées tenues par les successeurs de Clovis eurent à peu près le même caractère. C'était toujours le conseil de la race conquérante et de la population militaire. Les habitans des villes et tout ce qui conservait la civilisation et les mœurs romaines formaient un peuple à part. Ce peuple, dont les barbares ne s'occupaient guère pourvu qu'il restât en repos, avait, à côté de leur gouvernement, des institutions qui lui étaient propres, des corps municipaux ou curies, des magistratures électives et des assemblées de notables, ancien privilège des cités romaines que l'anéantissement de l'autorité impériale avait même accru dans certains lieux [2]. C'était dans le maintien de leur régime municipal que les fils des vaincus

1. Grégoire de Tours, apud *Script. rerum Franc.* t. II, p. 181.
2. Par exemple, dans la partie méridionale des Gaules. On en trouve la preuve dans le *Breviarium Aniani*, espèce de code compilé par l'ordre des rois goths. (Voyez l'*Hist. du Droit romain*, par M. de Savigny.)

cherchaient quelque garantie contre l'oppression et la violence des temps. Car si les chefs germains ne mettaient aucun prix à ce que la constitution politique des villes gauloises prît une autre forme, ils n'épargnaient point les habitans, soit dans la levée des tributs, soit dans les guerres où ils se disputaient les uns aux autres la possession du territoire. Aucun habitant des villes n'avait de relation directe avec le gouvernement central, si ce n'est l'évêque qui se rendait quelquefois à la cour des rois francs, afin d'intercéder pour ses concitoyens, remplissant dans ce cas, d'une manière bénévole, l'office du magistrat que les Romains appelaient *défenseur*[1]. Ses doléances sur la lourdeur des taxes et la dureté des officiers du fisc étaient souvent écoutées, et alors l'évêque s'en retournait avec une *préception* royale que les habitans de la cité recevaient avec joie, mais dont les collecteurs d'impôts et les commandans militaires tenaient ordinairement peu de compte.

Les évêques demeurèrent dans cet état de solliciteurs officieux auprès des rois jusqu'au temps où un grand nombre d'hommes d'origine barbare étant entrés dans l'épiscopat, ils furent admis d'une manière régulière aux assemblées politiques des Francs; c'est ce qui arriva sous la seconde race. Mais alors les évêques perdirent leur premier rôle de défenseurs des villes et figurèrent seulement comme représentans de l'ordre ecclésiastique, à côté des chefs et des seigneurs représentant la population militaire. Les habitans des cités ne comprenant point la langue parlée

1. La mission primitive de ce magistrat était de défendre le peuple des villes contre l'oppression et les injustices des officiers impériaux et de leurs employés.

à la cour des rois et dans les *champs-de-mai*, où l'on discutait soit en langue tudesque les affaires militaires, soit en latin littéraire les affaires ecclésiastiques, n'avaient aucune connexion directe ou indirecte avec ces assemblées, et ne souffraient ni ne se plaignaient de n'en pas avoir.

Ainsi sous les deux premières races qui marquent, à proprement parler, la durée de la période franque, la partie laïque des assemblées, que nos historiens appellent nationales, ne fut guère composée que d'hommes francs d'origine, et dont l'idiome teutonique était la langue maternelle. Jusqu'à la fin du neuvième siècle, les documens historiques ne présentent que deux occasions où les rois, dans leurs allocutions au grand conseil national, aient employé une autre langue. C'est d'abord en 842, à la fameuse assemblée de Strasbourg [1] dans laquelle Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se jurèrent publiquement amitié et alliance contre l'empereur Lothaire; puis en 860 dans une conférence qui eut lieu à Coblentz pour le maintien de la paix entre les trois frères. Dans ces deux assemblées, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve prirent la parole en langue romane. Mais cette langue romane n'était point celle dont s'est formé le français actuel, comme le prouve le texte même des sermens prêtés à Strasbourg et le motif principal de la conférence de Coblentz. En effet, dans cette dernière entrevue, il s'agissait de prononcer une amnistie définitive pour les seigneurs de Provence qui, peu de temps auparavant, s'étaient révoltés contre Charles-le-Chauve :

1. *Scriptores rerum Franc.*, t. VII, p. 26.

« Le seigneur Charles prononça ces articles en langue « romane et puis les récapitula en langue tudesque. « Ensuite le seigneur Louis dit, en langue romane, « au seigneur Charles son frère : « Or, s'il vous plaît, « je veux avoir votre parole touchant les hommes qui « ont passé sous ma foi. » Et le seigneur Charles, élevant la voix, dit en la même langue : « Les hommes « qui ont agi contre moi, ainsi que vous savez, et « ont passé à mon frère, je leur pardonne tout ce « qu'ils ont méfait contre moi pour Dieu, pour son « amour et pour sa grace..... » Et le seigneur Lothaire dit, en langue tudesque, « qu'il consentait « aux susdits articles, et promit de les observer [1]. » Il n'y avait alors que la partie méridionale de la France actuelle où l'idiome des indigènes eût entièrement prévalu sur celui des anciens conquérans. Cela n'arriva, pour les provinces du nord, qu'après la déposition de Charles-le-Gros et la formation d'un nouveau royaume de France, borné par la Meuse et la Loire. C'est de cette révolution qui, après un siècle de flux et de reflux, se termina par l'avènement de la troisième race, que date l'existence du français, c'est-à-dire du dialecte roman de la Gaule septentrionale, non comme langage rustique ou bourgeois, mais comme langue de la cour et des assemblées politiques.

Sous la troisième dynastie, avec laquelle commence, à proprement parler, l'histoire de la nation française, il n'y a plus qu'un seul langage pour les rois, les nobles et les serfs, et à l'ancienne division des races succède celle des rangs, des classes et des états. Par un reste de la distinction primitive entre les familles

1. *Scriptores rerum Franc.*, t. VII, p. 64.

d'origine barbare et la masse des habitans indigènes, on conserva le nom de *Franc* comme une sorte de titre honorifique pour les hommes qui unissaient la richesse à la liberté entière de leur personne et de leurs biens. On les appelait aussi *bers* ou *barons*, mot qui, dans l'idiome tudesque, signifiait simplement un homme [1]. Le conseil des barons de France fut assemblé par tous les rois de la troisième race d'une manière constante, mais sans régularité quant aux époques de la convocation et au nombre des personnes convoquées. Ce conseil prit dans la langue française d'alors les noms de *cour* ou de *parlement*. Il n'y eut, entre ceux qui y siégeaient, d'autres distinctions que celles de leurs différens titres féodaux, jusqu'au règne de Louis-le-Jeune qui, pour donner à sa cour quelque chose de l'éclat que les romanciers du temps prêtaient à celle de Charlemagne, fit prendre à ses douze plus grands vassaux le nom de pairs de France. Dès lors on s'habitua à regarder ceux qui portaient ce titre comme les conseillers naturels et, en quelque sorte, les lieutenans des rois. Quoique placés dans une classe supérieure, les pairs n'en continuèrent pas moins à siéger en parlement avec le reste des barons et tous les évêques de France. Toujours composé de militaires et d'ecclésiastiques, le grand conseil des rois conserva son ancienne forme jusqu'à la fin du treizième siècle, où des gens de loi y entrèrent en grand nombre en même temps que les

1. Le mot teutonique *bar* n'avait originairement d'autre signification que celle du mot latin *vir*. On trouve dans les lois des Francs : « *Tam baronem quam fœminam* », et dans celles des Lombards : « *Si quis homicidium perpetraverit in barone libero vel servo.* »
(Livre Ier, titre IX)

évêques en sortirent, à l'exception de ceux qui étaient pairs de France par le droit de leur siège métropolitain. De là date la révolution qui transforma, par degrés, le parlement en une simple cour de justice, ayant le privilège d'enregistrer les édits et les ordonnances. De là vint enfin que, dans les circonstances difficiles, le concours du parlement ne suffit plus, et que les rois, pour s'entourer d'une autorité plus imposante, imaginèrent de convoquer à leur cour des représentans des trois principales classes de la nation, la noblesse, le clergé et les membres des communes qui, plus tard, furent appelés tiers-état.

Au commencement du quatorzième siècle, lorsque les députés de la bourgeoisie furent pour la première fois convoqués aux États-Généraux du royaume, ce ne fut point, comme on l'a écrit, une restauration d'anciens droits politiques, éteints depuis l'avènement de la troisième race. Ce n'était point non plus pour la classe bourgeoise le signe d'une émancipation récente; car il y avait plus de deux siècles que cette classe nombreuse avait reconquis sa liberté et qu'elle en jouissait pleinement. Elle avait le droit de tenir des assemblées publiques, d'élire ses magistrats, d'être jugée par ses pairs. C'était un axiome du temps que dans les villes d'échevinage, c'est-à-dire de commune, il n'y avait point de tailles à lever[1]; et voilà pourquoi les rois qui voulaient imposer des tailles aux villes furent obligés de traiter avec des mandataires spéciaux de ces petites sociétés libres.

La convocation des députés du tiers-état ne fut

1. Præterquam scabinatus censu careat. (Remontrances des habitans de Rheims à Philippe de Valois. (*Hist. de Rheims*, par Marlot, livre IV, p. 619.)

donc point une faveur politique, mais la simple reconnaissance du vieux privilège communal, reconnaissance qui malheureusement coïncide avec les premières violations de ce privilège et le projet de ravir aux communes leur organisation indépendante, de les remettre *en la main* du roi, comme s'expriment les actes du temps. Au sortir d'une longue période de monarchie absolue sans liberté municipale, lorsque l'on commença en France à désirer des garanties contre une autorité sans limites, les yeux se reportèrent avec intérêt dans le passé sur ces États-Généraux qui semblaient répondre au nouveau besoin qu'on éprouvait. Par un entraînement involontaire les écrivains prêtèrent à cette époque de notre histoire des couleurs trop brillantes, à côté desquelles pâlit l'époque des communes, véritable époque des libertés bourgeoises, mais dont l'austère et rude indépendance avait perdu son ancien attrait. La vérité sur ce point a été mieux connue et mieux respectée par les historiens du seizième et du dix-septième siècle, à qui leur temps ne faisait point illusion sur ce qui s'était passé sous le règne de Philippe-le-Bel. Voici de quelle manière Étienne Pasquier, dans ses *Recherches sur l'histoire de France*, parle des États-Généraux et de ce roi qui, selon M. Henrion de Pansey[1], rendit à la nation le droit d'intervenir dans l'administration publique et de s'imposer elle-même.

« Le premier qui mit cette innovation en avant fut Philippe-le-Bel. Il avait innové certain tribut qui était pour la première fois le centième, pour la seconde le cinquantième de tout notre bien. Cet impôt fut cause que les manans et habitans

[1] P. 67-68.

de Paris, Rouen, Orléans se révoltèrent et mirent à mort tous ceux qui furent députés pour la levée de ces deniers. Et lui encore, à son retour d'une expédition contre les Flamands, voulut imposer une autre charge de six deniers pour livre de chaque denrée vendue; toutefois on ne lui voulut obéir. Au moyen de quoi, par l'avis d'Enguerrand de Marigny, grand superintendant de ses finances, pour obvier à ces émeutes, il pourpensa d'obtenir cela de son peuple avec plus de douceur. Voulant faire un autre nouvel impôt, il fit ériger un grand échafaud dedans la ville de Paris; et là, par l'organe d'Enguerrand, après avoir haut loué la ville, l'appelant Chambre royale, en laquelle les rois anciennement prenaient leur première nourriture, il remontra aux syndics des trois états les urgentes affaires qui tenaient le roi assiégé pour subvenir aux guerres de Flandres, les exhortant de le vouloir secourir en cette nécessité publique où il allait du fait de tous. Auquel lieu on lui présenta corps et biens; levant, par le moyen des offres libérales qui lui furent faites, une imposition fort griève par tout le royaume. L'heureux succès de ce premier coup d'essai se tourna depuis en coutume, non tant sous Louis-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, que sous la lignée des Valois. »

Mézerai qui, du point de vue de son siècle, juge les choses avec un grand sens et une indépendance remarquable, n'est guère plus qu'Étienne Pasquier enthousiaste de ces assemblées d'États, vers lesquelles notre intérêt se reporte aujourd'hui, parce qu'elles nous semblent offrir l'image de nos chambres législatives. Voici un passage de son histoire de France au règne de Henri II : « Il ne manquait plus que de l'ar-« gent au roi : il assembla pour cela les États à Paris « le 6 janvier de l'année 1558. Depuis le roi Jean, ils « n'ont guère servi qu'à augmenter les subsides.... »

Si les quatorzième et quinzième siècles n'ont rien ajouté aux franchises dont jouissaient les habitans

des villes, si au contraire, durant ces siècles d'agrandissement pour l'autorité royale, les communes ont perdu leur existence républicaine et sont tombées, pour la plupart, sous le gouvernement des prévôts, le mouvement qui poussait la masse de la nation vers l'anéantissement de toute servitude ne s'arrêta pas pour cela. Une classe nombreuse demeurée jusqu'alors en arrière, celle des serfs de la glèbe ou *hommes de corps*, entra en action, au moment même où parut s'affaiblir l'énergie de la classe bourgeoise. Cette révolution, dont il est plus aisé d'apercevoir les résultats que de suivre la marche et les progrès, n'a point encore eu d'historien. Ce serait un beau travail que de la décrire et d'en retrouver les véritables traits sous le récit vague et incomplet des narrateurs du temps. On rétablirait ainsi, dans l'histoire de la société en France, le point intermédiaire entre la révolution communale du douzième siècle et la révolution nationale du dix-huitième.

La société civilisée, vivant de travail et de liberté, à laquelle se rallie aujourd'hui tout ami du bien et des hommes, eut pour berceau dans notre pays les municipalités romaines. Retranchée dans ces asiles fortifiés, elle résista au choc de la conquête et à l'invasion de la barbarie. Elle fut la force vivante qui mina par degrés le pouvoir des conquérans et fit disparaître du sol gaulois la domination germanique. D'abord éparse sur un vaste territoire, environnée de gens de guerre turbulens et de laboureurs esclaves, elle ouvrit dans son sein un refuge au noble qui souhaitait de jouir en paix et au serf qui ne voulait plus avoir de maître. Alors le nom de bourgeois n'était pas seulement un signe de liberté, mais un titre

d'honneur ; car il exprimait à la fois les idées de franchises personnelles et de participation à la souveraineté municipale [1]. Lorsque ce vieux titre eût perdu ses privilèges et son prestige, l'esclavage, par une sorte de compensation, fut aboli pour les campagnes, et ainsi se trouva formée cette immense réunion d'hommes civilement libres, mais sans droits politiques, qui en 1789 entrepris pour la France entière ce qu'avaient exécuté dans de simples villes ses ancêtres du moyen âge. Nous qui la voyons encore cette société des temps modernes en lutte avec les débris du passé, débris de conquête, de seigneurie féodale et de royauté absolue, soyons sans inquiétude sur elle ; son histoire nous répond de l'avenir : elle a vaincu l'une après l'autre toutes les puissances dont on évoque en vain les ombres.

1. On trouve fréquemment dans les actes du moyen âge les mots *miles-burgensis*, chevalier-bourgeois ; mots qui dans la langue actuelle semblent s'exclure l'un l'autre.

II.

TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE

APPLIQUÉE A LA PATHOLOGIE,

Par J. V. Broussais;

Paris. — Chez mademoiselle Delaunay, Place de l'École-de-Médecine; 1823 et 1824.

TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIQUE,

Par Bégin;

Deuxième édition. — Paris, chez Méquignon-Marvis, rue du Jardinet, n° 13. — 1828.

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIOLOGIE,

Par M. Magendie.

2 vol. in-8°. — Deuxième édition. — Chez le même, 1825.

Toutes les sciences se résolvent, en dernière analyse, dans un seul et même but, la connaissance de la vérité. La vérité se manifeste à nous de deux manières, par les faits et par les raisonnemens. Quelle que soit la science dont on s'occupe, il en est partout de même, et l'esprit humain, toujours un sous mille formes diverses, ne procède jamais dans ses études que d'après les lois qui découlent de sa nature et de sa propre essence. D'où il suit qu'il y a nécessairement pour chaque science, indépendamment de sa partie spéciale qui se compose essentiellement de la description des faits, une seconde partie, que l'on peut appeler *philosophique*, à laquelle s'applique surtout le raisonnement, et qui, résumant toutes les observations particulières sous la forme de doctrines gé-

nérales, se termine enfin dans cette région supérieure où toutes les connaissances humaines s'unissent par leur sommet, et où toutes les intelligences élevées se retrouvent et se correspondent. De là ce besoin que tout le monde éprouve et qui appartient surtout aux époques d'une civilisation plus avancée, d'établir, entre les diverses études dont notre esprit est capable, des relations de plus en plus fréquentes, un commerce de plus en plus intime, afin de rassembler, pour ainsi dire, en un seul faisceau toutes les forces individuelles, et de marcher tous ensemble à la conquête de la vérité. C'est dans ce but, et pour répondre à cette intention, que je me propose de développer ici, à l'occasion des ouvrages qui sont annoncés, quelques considérations sur l'histoire générale de la physiologie moderne, et sur l'état actuel de cette science. Ce titre est un peu vague; car il promet beaucoup, et n'annonce rien de bien déterminé. Mais si l'on réfléchit un moment à la nature du recueil où nous écrivons, aux limites étroites qui nous sont imposées, au genre de lecteurs auxquels s'adressent nos paroles, on aura bientôt compris qu'il ne s'agit point pour moi de tracer ici, et surtout dans un premier article, un tableau complet des nombreuses opinions qui ont paru depuis quelque temps en physiologie, ni de traiter à fond toutes les grandes questions qui ont été soulevées tour à tour; en un mot, que ma tâche n'est point aujourd'hui de faire de la science, mais bien seulement de juger la science, dans son ensemble et dans ses doctrines générales, de déterminer positivement le degré de progression où elle est si péniblement arrivée, les causes principales qui ont arrêté ou qui arrêtent encore son avancement, et enfin les moyens qui me

paraissent les plus propres à diriger sa marche dans une voie sûre et rationnelle.

Et d'abord je ferai remarquer qu'en physiologie, comme partout ailleurs, l'intelligence de l'époque actuelle se tire uniquement de la connaissance parfaite des époques antérieures. Car il ne faut pas croire ce que l'on semble nous dire tous les jours, que le monde physiologique ait été livré (pas plus qu'un autre) aux disputes arbitraires des hommes, comme un cirque ouvert à tous les jeux de l'esprit et à tous les caprices de l'imagination. Il est facile de voir, au contraire, en étudiant l'histoire des doctrines qui l'ont agité tour à tour, que dans toutes les parties de ce long drame il existe une suite rigoureuse, un enchaînement nécessaire. En effet, au milieu de toutes ces vicissitudes de la science, de ce flux et reflux continuel des opinions diverses, il y a toujours au fond une seule et même pensée, une pensée philosophique, dont le déroulement naturel amène et explique les révolutions successives de la physiologie et à laquelle se rattachent toujours les événemens même qui semblent les plus imprévus et les plus indépendans de toute direction constante et uniforme. Ne nous y trompons point; en vain les sciences sont, par la variété même de leurs sujets, distinctes et isolées les unes des autres; elles marchent toutes sous une raison commune; elles suivent une seule et même loi, qui est celle de la progression générale de l'esprit humain; de sorte que, s'il est vrai de dire que la philosophie n'est, en quelque façon, que le résumé de toutes les sciences, son histoire doit être aussi, jusqu'à un certain point, le résumé de toutes les histoires.

Sans parler de ce qui s'est passé durant les âges

primitifs de la physiologie, je me contenterai de faire observer qu'elle fut soumise tour à tour aux opinions d'Héraclite, de Pythagore, d'Épicure, de Platon et d'Aristote, et j'arriverai rapidement à cette époque où le génie de Descartes ouvrit de toutes parts une ère nouvelle pour la raison humaine. En même temps que ce grand homme créait à lui seul la philosophie moderne et préparait par ses travaux Port-Royal et le siècle de Louis XIV, il imprimait à tous les esprits ce même mouvement; les sciences physiques elles-mêmes y participèrent, et la physiologie ne resta point en dehors de cette impulsion universelle.

Je vais tâcher d'expliquer en peu de mots comment le systême philosophique de Descartes se reproduisit successivement, soit en totalité, soit en partie, dans les divers systêmes physiologiques de ses contemporains et de ses successeurs. Il faut distinguer deux choses dans le Cartésianisme : une doctrine, et une méthode. Parlons d'abord de la doctrine. Elle repose tout entière sur ce principe fondamental, que les faits de conscience sont les seuls évidens pour l'homme. Aussi Descartes n'envisage-t-il les corps extérieurs et le corps humain lui-même que comme des représentations, certaines pour nous en tant que représentations, pouvant bien n'avoir qu'une valeur phénoménale, et non pas une réalité absolue et nécessaire. Cependant il veut bien y croire, en considération de la bonté de Dieu, qui a placé cette croyance dans nos cœurs. L'existence du corps humain étant donc admise par Descartes, elle se confond à ses yeux dans l'existence de tous les corps naturels qui ne sont, comme lui, que des figures, des modifications différentes de l'é-

tendue; par conséquent ils sont tous soumis aux mêmes lois, c'est-à-dire aux lois purement physiques et mécaniques de la matière, en raison des états divers que cette matière peut revêtir; et ce qu'il faut bien remarquer, c'est que Descartes fait rentrer dans le domaine des fonctions organiques, non-seulement les actions et les mouvemens de nos solides et de nos fluides, mais, de plus, tous les phénomènes de l'imagination et de la mémoire, lesquels se développent et apparaissent en nous au moyen de certaines opérations toutes matérielles. Du reste, il ne voit aucune transition, aucun passage de la nature mécanique de l'homme à sa nature spirituelle; rien, absolument rien, dans l'organisation, ne lui rend compte de ce qui se passe dans notre ame. L'étude de l'une ne touche point à l'étude de l'autre; et la volonté n'ayant aucune espèce de rapport avec les mouvemens du corps humain, l'ame et le corps sont régis nécessairement par deux systêmes de lois tout-à-fait différens. On comprend aisément maintenant dans quel sens il est vrai que Descartes ait pris les animaux pour des machines. Il leur a retranché les propriétés de l'intelligence et la liberté morale qui n'appartient qu'à l'homme spirituel, cela est vrai; mais il leur a laissé, aussi bien qu'à l'homme matériel, toutes les facultés qui en sont indépendantes; seulement il a prétendu qu'il suffisait des notions d'étendue et de mouvement pour expliquer tous ces phénomènes purement organiques et sensitifs. Telle fut, à ce qu'il me paraît, la doctrine générale de Descartes. Quant à sa méthode, elle était toute synthétique. Au lieu d'observer d'abord les effets, pour remonter graduellement à la connaissance des causes, il établit d'abord la cause pour en

déduire les effets ; il pose la loi, et tranche la question du premier coup, au lieu de la résoudre lentement par l'analyse.

D'après ce court exposé, il est clair que le Cartésianisme offre à notre attention trois circonstances principales : 1° il distingue l'ame du corps, et, sous ce rapport, il est essentiellement spiritualiste ; 2° il range tous les phénomènes organiques dans la classe des phénomènes physiques, et il soumet la vie aux mêmes lois que la matière brute et inanimée ; 3° il procède par la synthèse, et s'occupe tout d'abord de ravir le grand secret, la cause unique qui doit contenir toutes les autres.

L'opinion de Descartes sur la matérialité de la vie et des conditions vitales fut bien loin d'être indifférente. De cette opinion naquirent deux grandes écoles souvent opposées, mais également célèbres, l'école dite iatro-chimique, et celle des mécaniciens ou solidistes. Dans la première on vit briller Willis, Mayow, Charleton, Croone, en Angleterre ; Faber, Calmette, Barbeyrac, Raymond Vieussens, en France ; et Viridet, à Genève. Je ne range point Vanhelmont dans cette classe, d'abord parce qu'il avait précédé Descartes de quelques années, et puis parce qu'il fut un homme à part, et que son système, aussi fécond d'ailleurs en vérités brillantes qu'en erreurs grossières, n'a rien de commun avec aucun autre. L'école mécanique eut plus de succès en Italie que partout ailleurs : Borelli, Bellini, à Florence, Donzellini, à Venise, Baglivi surtout, défendirent ses doctrines, tandis qu'Hoffmann, en Allemagne, Pitcairn et Boerhaave en Hollande, et en France, Claude Perrault, Dodart, Bertin, Sauvage, et l'école de Montpellier tout

entière, les modifièrent singulièrement, en les mélangeant plus ou moins avec celles des animistes et des vitalistes proprement dits. Les animistes reconnaissaient Stahl pour leur chef. Selon cet illustre philosophe, tous les corps animés sont dirigés par un principe actif et supérieur qu'il appelle *ame*. D'où il suit que l'ame de Stahl n'est plus ce qu'est l'ame dans le langage ordinaire. Ce mot n'a plus qu'une signification conventionnelle, et il pouvait dire de même *archée* avec Vanhelmont, ou *principe vital* comme l'école de Montpellier. Cependant il y avait cela de spécial dans son système que la pensée et la volonté en résultaient comme la digestion, comme la respiration, et dès lors ce n'était plus le Cartésianisme.

Quant aux physiologistes de Montpellier, dont l'opinion fut surtout représentée par les ouvrages de Dumas et de Barthez, ils suivirent l'impulsion donnée par Stahl. Opposés comme lui à l'idée fondamentale de Descartes, puisqu'ils trouvaient dans l'homme le fait de l'activité que ce dernier n'attribuait qu'à Dieu seul, il y avait entre eux et Stahl cette diversité que celui-ci subordonnait à l'action de l'ame les phénomènes physiologiques, tandis qu'ils avaient surtout en regard le principe vital; l'un spiritualisait la vie, les autres vitalisaient l'ame; et il s'ensuivait que, tout en partant des mêmes données, on arrivait des deux côtés à une égale confusion des faits par des conséquences toutes différentes.

Enfin, ce fut surtout par sa méthode que Descartes exerça une grande influence sur les destinées de la science physiologique. Tous ceux qui le suivirent marchèrent dans la route qu'il avait ouverte, et dès lors il ne fut plus question que d'expliquer par

un seul fait tous les phénomènes de l'organisme. De là, sinon l'archée de Vanhelmont, du moins l'ame de Stahl, l'attraction et l'impulsion de Boerhaave, le principe vital de Barthez; de là enfin les deux vies et les forces vitales de Bichat.

Cependant, comme les méthodes vivent plus long-temps en ce monde que les doctrines, lorsque plus tard la philosophie, incapable d'expliquer le monde entier par le seul phénomène de la pensée, suivit les pas de Locke qui faisait entendre un nouveau langage, ce fut encore dans un autre fait unique, celui de la sensation, qu'elle alla chercher la solution du grand problême, et la physiologie, marchant toujours sur ses traces, d'abstractive et d'hypothétique qu'elle était, devint sensualiste et expérimentale. Haller fut le plus grand homme de cette école. Jamais on ne posséda dans un plus haut degré ce qu'on peut appeler le génie de l'observation; car, chez Haller, cette faculté s'élevait jusqu'au génie. Jamais un esprit plus net, plus sérieux, plus positif, ne s'appliqua à l'étude d'aucune science; et s'il n'a point créé de ces doctrines générales qui font vivre le nom d'un homme beaucoup plus long-temps que ses services, Haller a mieux servi la science par ses immenses travaux que Vanhelmont, Barthez et Stahl lui-même par leurs brillantes et ingénieuses théories. Malheureusement la physiologie n'était pas assez avancée pour avoir sa force spéciale dans ses croyances, et entraînée bientôt par le mouvement général qui emportait le siècle tout entier, elle ne tarda pas à se précipiter dans ce matérialisme, dont on l'a tant accusée depuis, et dont le tort ne fut pas le sien, mais celui du développement

naturel de la raison humaine, dont il était la conséquence inévitable.

De toutes ces théories, nées en foule de l'agitation des esprits, la plus remarquable, sans contredit, la plus digne de notre attention, c'est celle de Bichat. Accueillie avec enthousiasme, parce qu'elle était l'expression des besoins de son temps, parce qu'elle en reproduisait à la fois toutes les opinions et tous les sentimens, elle fut à elle seule une révolution tout entière. Qu'on se reporte, en effet, par la pensée, à l'époque où Bichat éleva tout à coup son monument dans la science. Du fond des livres et des écoles, la philosophie matérialiste avait passé dans les choses. Dans ce grand mouvement d'insurrection du dix-huitième siècle contre l'autorité en général, et contre celle des croyances religieuses en particulier, c'était surtout à la physiologie qu'on avait demandé des armes pour renverser et des matériaux pour reconstruire. Facile, parce qu'elle était impuissante, elle s'était prêtée à l'attaque, comme cent ans plus tôt elle se fût prêtée à la défense; trop faible pour être quelque chose par elle-même, se laissant aller aux temps et aux hommes, asservie aux théories des chimistes qui lui imposaient avec mépris toutes leurs explications plus ou moins imparfaites, elle offrait une proie aisée à quiconque se fût offert pour y rétablir l'ordre et la diriger d'une main ferme et puissante. Les principes du siècle, qui n'avaient tort que par les conséquences malheureuses qu'on en avait tirées, s'étaient infusés dans les masses. Cependant elle se souvenait de Haller, et la méthode expérimentale, enseignée par ce grand homme, était entrée dans les goûts des

physiologistes, et en était devenue le premier besoin. Au milieu de ces circonstances Bichat parut. Ses paroles étaient celles d'un homme attendu depuis long-temps. Sa jeunesse, son ardeur, son incroyable activité qui s'appliquait en même temps à toutes les branches de la médecine, son langage simple et entraînant, sa manière large et vigoureuse, tout en lui annonçait l'homme de génie qui venait réveiller la physiologie de son sommeil, et lui ouvrir des voies inconnues. Il semblait qu'en s'emparant de la science, il lui rapportât la vie qu'elle avait un instant perdue. La doctrine de Bichat répondait d'ailleurs à toutes les nécessités du moment. Non-seulement elle faisait cesser le désordre, et, en brisant le joug des mécaniciens, rappelait vers des idées plus nobles, en apparence, les esprits fatigués de cet ignorant matérialisme de paroles qui avait rebattu les oreilles d'un siècle entier; mais, de plus, elle admettait quelques-uns des principes pour lesquels on avait combattu; elle proclamait l'excellence de l'observation et de la méthode expérimentale; elle proscrivait aussi l'esprit d'hypothèse contre lequel s'étaient révoltés si vivement ses prédécesseurs. Cependant c'était encore de l'hypothèse; c'était toujours cette méthode vicieuse de la synthèse qui fait l'homme au lieu de l'étudier; et peu importait au fond que l'unité arbitraire fût l'ame de Stahl, le principe vital de Montpellier, ou bien se représentât dans la division apparente des forces vitales de Bichat; elle n'était pas moins arbitraire, et Bichat n'en faisait pas moins de la tyrannie dans la science. En vain s'écrie-t-il sans cesse qu'un principe unique est une absurdité, une abstraction sans réalité; en vain pense-t-il affranchir la science en par-

tageant en plusieurs fractions le pouvoir absolu qui pèse sur elle; il reste néanmoins dans les théories de l'absolutisme, et le mal n'a fait que changer de forme et de nom. Tels étaient les caractères principaux de cette doctrine, qui est devenue à son tour reine absolue de nos écoles pendant plus de vingt années. Et que l'on ne croie pas qu'elle ait tout-à-fait disparu du milieu de nous! Aujourd'hui même, son ascendant se continue toujours, plutôt par habitude, il est vrai, que par conviction; mais toutefois il subsiste; on parle encore sa langue; et les propriétés vitales, bien que passées de croyance, jouent cependant tous les jours le principal rôle dans toutes les explications physiologiques et pathologiques.

Arrêtons-nous un moment devant cette idée du vitalisme, et voyons jusqu'à quel point elle peut supporter l'examen. Née de l'alliance bizarre du spiritualisme et du matérialisme, elle pervertit à la fois l'une et l'autre de ces deux philosophies. Reconnaître franchement l'ame comme maîtresse du corps, et comme présidant à toutes les opérations organiques, elle ne le peut; c'est une domination, si je puis parler ainsi, du spirituel sur le temporel, qui, ne pouvant plus tomber sous le bon sens plébéien, ne saurait plus, par conséquent, se reproduire jamais dans aucun système, et répugnerait à la conscience même de tout faiseur de théorie. Dépouiller entièrement l'homme de toute activité, de toute liberté, faire de lui une pure machine, soumise à la fatalité des lois physiques et chimiques, et roulant dans l'ordre matériel comme la planète qui gravite dans l'espace, ce serait, d'un autre côté, mentir également et à la conscience universelle et à la sienne propre; et je ne

sache pas de physiologistes, si décidés partisans qu'ils aient été du matérialisme, qui aient osé jamais pousser ces doctrines jusqu'à leurs dernières conséquences; on arrive trop vîte à l'absurde. Placée entre deux impossibilités qu'elle ne saurait méconnaître, la physiologie, dans un de ces momens où la timidité donne de l'esprit, s'avisa de composer avec l'une et avec l'autre, et de là naquit le vitalisme, doctrine bâtarde qui, déplaçant la liberté qu'elle n'ose admettre ni repousser tout entière, la transporte d'autorité dans la partie brute de l'homme; qui crée ainsi une prétendue spiritualité de la matière, un je ne sais quoi, qu'elle appelle *la vie*, force occulte, être dans un autre être, à la fois cause et effet de l'organisation; qui nous représente enfin un certain nombre d'individus, qu'elle appelle *vivans*, tout-à-fait seuls et sans liaison dans l'ordre universel, exilés en quelque sorte dans leur grandeur, et laissés à part dans la création, comme un anneau isolé de la grande chaîne. « Le principe de la vie, dit-on, est un principe actif; les forces de la vie sont des forces actives. » Pour apprécier convenablement la valeur de cette assertion, il faut, avant tout, déterminer avec précision ce que c'est que l'activité, ce que c'est que des forces réellement actives. Or, pour peu qu'on y réfléchisse, on verra qu'il n'y a de réellement actif que ce qui contient en soi-même le principe de son action et n'est point obligé de la recevoir d'ailleurs; que ce qui peut, à son gré, et sans avoir besoin d'une impulsion étrangère, agir ou ne pas agir, commencer, continuer, ou suspendre son action; que, par conséquent, il n'y a d'actif que ce qui est libre et a conscience de sa liberté. Cela posé, peut-on dire qu'il existe un prin-

cipe semblable dans la matière vivante? Les organes, quels qu'ils soient, ont-ils en eux-mêmes la cause de leurs mouvemens? Peuvent-ils se mouvoir ou ne pas se mouvoir à leur gré? Peuvent-ils commencer ou suspendre leurs mouvemens quand bon leur semble? En est-il un seul qui, pour se mouvoir, n'ait pas besoin de recevoir l'impression d'un excitant? qui, après avoir reçu cette impression, ait la force de ne pas lui obéir? En un mot, tous les phénomènes proprement vitaux, depuis le plus fort jusqu'au plus faible, depuis celui qui saisit nos sens jusqu'à celui qui demeure caché dans les replis les plus obscurs de l'organisme, ne s'enchaînent-ils pas les uns aux autres d'une manière continue, nécessaire; de telle manière que les mêmes conditions étant données, les mêmes effets ont infailliblement lieu? A la vérité, nous ne pouvons pas toujours suivre cet enchaînement; les excitans sont si nombreux, si divers; l'excitabilité est elle-même si variable suivant les individus, les âges, les sexes, les organes et une foule d'autres circonstances, qu'il nous est souvent impossible de découvrir l'ordre de succession qui fait dépendre tel phénomène de tel autre; mais, si cet ordre nous échappe quelquefois, il n'en existe pas moins, et ce que nous voyons à cet égard nous répond de ce que nous ne voyons pas. Qu'on ne vienne donc plus nous parler de cette activité imaginaire de la vie, de ces forces vitales qui n'ont d'existence que dans les mots qui servent à les exprimer. Si vous croyez à leur réalité, dites-nous clairement ce que c'est et où vous les placez. Sont-elles attachées aux organes, soumises aux lois qui régissent les organes? Alors ce ne sont plus des forces actives, ce

sont les phénomènes organiques eux-mêmes, liés entre eux par des lois dont il leur est impossible de s'affranchir. Sont-elles hors des organes? commandent-elles aux organes? alors, ce ne peut être que la volonté elle-même. Mais, si c'est la volonté, que devient cette prétendue activité vitale que vous nous donnez comme distincte de la volonté? Quoi qu'on fasse, il faut finir par reconnaître de deux choses l'une; ou bien, avec l'école spiritualiste, qu'il n'y a de réellement actif dans l'homme que la volonté; ou bien, avec l'école matérialiste, que tout ce qui se fait dans les êtres vivans est passif et aveugle de sa nature. Dans la première de ces deux hypothèses (qu'on me permette le mot d'*hypothèse* appliqué au spiritualisme, je l'emploie ici dans un esprit de tolérance), l'explication est facile. Il devient clair alors que ce qui peut induire en erreur sur cette activité organique prétendue, c'est l'existence même de la volonté; c'est que nous possédons en effet une force active et libre, une force causale et indépendante des phénomènes qu'elle produit; une force enfin qui se déploie sans cesse au-dedans de nous et dont nous avons sans cesse la conscience. Nos organes sont en partie assujettis à cette force, et en partie soustraits à son action; nous avons des mouvemens volontaires et des mouvemens involontaires; et comme nous savons avec certitude que nos mouvemens volontaires ont pour cause une force réellement active, nous sommes naturellement portés à penser qu'une force également active, mais distincte de la volonté, donne naissance à nos mouvemens involontaires. Ce n'est point l'observation de nos mouvemens involontaires qui nous fait croire à l'existence de cette force, car

il est évident qu'ils ne la contiennent point; mais, doués que nous sommes d'une force active, certains que cette force opère en nous une partie de nos mouvemens, nous supposons que l'autre partie est produite par une force semblable; et cette force, nous nous l'empruntons, en quelque sorte, à nous-mêmes, et, par une induction vicieuse, nous la transportons, nous la réalisons dans nos organes. Mais, je le répète, le procédé par lequel nous la réalisons ainsi est un procédé vicieux, et qui conduit nécessairement à l'erreur ou au préjugé. Voilà déjà une explication. Si l'on se place au contraire dans l'hypothèse matérialiste, on n'explique plus, on se tait, ou du moins on se retranche dans une dénégation complète et absolue, relativement au principe de causalité. Semblable au clavecin qui rend des sons et qui ne les donne pas, l'homme est une machine organisée dont tous les actes résultent fatalement des influences étrangères qui l'enveloppent; nulle spontanéité ne lui appartient, ni au physique, ni au moral; l'ensemble des fonctions organiques et animales, morales et intellectuelles, est toujours en raison directe de la matière qui met en jeu les instrumens qu'une loi matérielle a seule associés; enfin il n'y a que des conditions humaines et point d'homme, tel que le conçoit le sens intime du vulgaire. Voilà la seconde explication. Adopter l'une ou l'autre, c'est prendre un parti; que l'on choisisse, mais en vain se débattrait-on pour échapper à cette double difficulté; on n'échappe à l'une que par l'autre; car, puisqu'il n'y a dans ce monde que des corps et des esprits, que ce qui est matière et ce qui n'est pas matière, il n'y a, par le fait, qu'une seule question, à laquelle

aboutissent définitivement toutes les autres, et l'on ne peut ni l'éviter par la fuite, ni l'éluder par l'artifice.

Il résulte évidemment de cette discussion, que la doctrine du vitalisme ne repose sur aucune base réelle. Mais ce n'est pas tout; indépendamment de ce qu'elle est fausse, elle offre encore dans Bichat cet autre caractère, qu'elle renferme deux idées contradictoires, idées qui sont nettement exprimées dans la définition célèbre qu'il a lui-même donnée de la vie, à la première page de son ouvrage. « La vie, dit-il, « est un ensemble de fonctions qui résiste à la mort. » N'y a-t-il point là deux doctrines bien distinctes réunies en une seule? « La vie est un ensemble de « fonctions. » Mais elle n'est donc plus une force, une inspiration particulière, une cause abstraite; c'est un ensemble de faits. C'est là, certes, du matérialisme, car la vie est là matérialisée. Mais, « qui résiste à la « mort. » Voilà une autre chose. Ces expressions indiquent manifestement un effort spécial, une spontanéité, une action propre, une liberté. Pourquoi Bichat, suivant sa première idée, n'a-t-il pas dit, comme Buisson, qui était plus conséquent que lui, que la vie est le mode d'existence des êtres organisés? Mais il est clair qu'il eût renoncé par là au vitalisme. Pourquoi, suivant sa seconde idée, n'a-t-il pas dit simplement que la vie est la force de résistance à la mort? Il le pensait sans doute, car cette opinion ressort partout de ses ouvrages; mais, dominé par l'évidence, et par-dessus tout, homme de son temps, la vie lui apparaît au premier abord comme un pur phénomène, comme un résultat, une représentation, et force est pour lui de dire que la vie est un ensemble de fonctions. Il semble, en général, que tout ce qui

s'est fait, à cette époque, dans la science, soit empreint d'un caractère particulier de dissimulation et de timidité. A ne juger de ce temps que par les résultats, on dirait que le monde physiologique, placé alors entre les croyances anciennes et les besoins nouveaux, fatigué de l'insuffisance du passé en même temps qu'agité par l'inquiétude de l'avenir, s'efforçait, par des transactions subtiles, d'échapper au présent, et de se composer artificiellement une tranquillité passagère et transitoire, en se réfugiant dans des théories où les habitudes routinières se conservaient à l'abri des doctrines de la réforme. Chose remarquable, qu'il se soit passé dans la physiologie ce qui se passait aussi dans la société, où le génie prodigieux d'un seul homme s'employait à faire le mal, au lieu de laisser faire le bien par les instincts vulgaires, mais raisonnables, des masses! Preuve frappante qu'il n'y a point d'hommes dans les époques, alors même qu'ils semblent le plus isolés dans leur action, mais un seul et même esprit, qui marche et se déroule, comme poussé par une force de développement qui le domine et l'entraîne à son insu!

J'ai mis quelque vivacité à critiquer la doctrine générale de Bichat, parce qu'elle me paraît fausse et inconséquente, parce qu'elle a apporté, selon moi, des obstacles infinis à l'établissement d'une sage méthode et à la recherche rationnelle de la vérité. Qu'on ne croie pas cependant que j'hésite un moment à rendre justice à ce grand homme, qui fut, sans contredit, l'un des plus beaux génies des temps modernes. Sans parler de ses nombreuses découvertes anatomiques, de ses expériences si variées et si utiles, sans rappeler tous les faits de détail qu'il a éclairés des

plus vives lumières, soit par des recherches spéciales et qui lui étaient propres, soit par des rapprochemens nouveaux et riches en importantes conséquences, hâtons-nous de dire que son véritable titre à notre reconnaissance, c'est sa division des tissus organiques qui composent le corps humain; idée admirable, et qui ne se peut comparer dans les sciences qu'à la grande division botanique de Tournefort, imparfaite sans doute, s'arrêtant trop aux formes extérieures, mais vaste et féconde, et qui contenait déjà les premiers germes de la méthode naturelle! Par là, Bichat a plus fait peut-être pour la science qu'aucun de ses prédécesseurs, et personne aujourd'hui ne chercherait à lui contester cette gloire, qu'il partage avec Pinel, et dont la mémoire doit être immortelle.

La première conséquence de la double doctrine énoncée par Bichat devait être la division de son école. Aussi, lorsque le maître eut disparu, les disciples, d'abord subjugués, commencèrent bientôt à se permettre quelque indépendance. Il fut bientôt visible pour tout esprit clairvoyant que le goût du siècle, un moment comprimé par Bichat, qui cependant, l'avait subi lui-même en partie, continuait à pousser la masse dans les routes de l'observation et de l'expérience. Et quand ce n'eût pas été le goût du siècle, il fût peut-être arrivé la même chose, par la raison toute simple que les esprits observateurs sont toujours plus nombreux que les esprits réfléchis; et comme il importait peu à la foule ce qu'il y avait de métaphysique dans la théorie nouvelle, bien plus, comme il lui était commode de recevoir une idée toute faite sur ce sujet des mains d'un homme qui voulait bien penser pour elle, nécessairement elle se fût rattachée à

ce qu'il y avait de positif dans la doctrine; et par conséquent, la partie industrielle de la science eût été de même exploitée avec activité et intelligence. L'élan était donné, on le suivit. Les recherches expérimentales se multiplièrent, et dans cette voie, pratiquée alors avec ardeur et avec succès, se distinguèrent entre autres Legallois, Nysten, M. Chaussier, M. Dupuytren, et surtout M. Magendie, dont ce ne fut pas le seul mérite physiologique, et M. Dutrochet qui s'appliqua particulièrement à l'étude analytique des formes organiques, décomposées dans leurs plus simples éléments. L'anatomie pratique acquit une importance qu'elle n'avait jamais eue jusqu'à ce jour. La médecine fut étudiée au lit du malade, et l'enseignement clinique ouvrit une nouvelle source d'instruction solide et continuelle. Partout la science tendait à se matérialiser; et dans ce mouvement général, l'événement le plus important fut l'organisation d'une science que l'on peut appeler récente; je veux parler de l'anatomie pathologique. Cette branche, ajoutée en quelque sorte aux autres, a été cultivée, dans ces dernières années, avec plus d'ardeur que toutes les autres; et non-seulement la médecine pratique a dû beaucoup à cette étude, mais la physiologie elle-même en a retiré de grands secours. Nous arriverons tout-à-l'heure à la question de savoir si l'anatomie pathologique est réellement ce qu'elle doit être, et s'il convient, dans l'intérêt de la science, de la laisser-aller au mouvement qui semble l'entraîner aujourd'hui. Nous n'en parlons en ce moment que comme d'un accident qui se mêle à l'histoire de la physiologie; accident important en ce qu'on y retrouve le caractère principal du temps et la tendance générale des esprits.

Tandis que l'immense majorité des physiologistes suivait instinctivement cette impulsion, quelques autres s'en détachaient, et marchaient dans une voie opposée. L'école de Montpellier, et particulièrement MM. Bérard et Lordat, ses plus habiles interprètes, défendaient toujours les vieilles doctrines spiritualistes, sans abandonner le principe vital de Barthez, qu'ils modifiaient néanmoins, chacun suivant ses idées particulières; de sorte que la physiologie, après tant de changemens et de révolutions successives, se retrouvait encore dans un état mixte, irrésolu, où elle semblait comme suspendue entre ces deux théories si diamétralement opposées. Incertaine de son propre mouvement, nous la voyons flotter à tout vent de doctrine, errant incessamment de l'un à l'autre excès; et comme elle avait été laissée par Bichat dans une situation qu'on pouvait dire provisoire et qui appelait nécessairement à sa suite les dissensions et les discordes, elle a dû, de toute nécessité, passer par une longue suite d'oscillations successives, avant d'arriver aux routes directes de la vérité. Aussi la physiologie qui nous est restée entre les mains, que l'on enseigne dans nos livres et que l'on professe dans nos écoles, n'est-elle plus qu'un débris encore debout des doctrines de Bichat, espèce de monument rajeuni par places à l'extérieur, mais ruiné dans ses bases, et où s'entretient officiellement le culte sans foi des propriétés vitales. Ne nous étonnons donc point si la science a fait, dans ces derniers temps, peu de progrès réels dans son ensemble, et si, pour mieux dire, il n'y a point d'ensemble; il devait être dans le caractère de l'époque de se porter sur les détails. Il s'est donc fait un grand nombre de découvertes de détail, et deux

hommes seulement ont essayé d'imprimer à la physiologie une direction générale, en la poussant, chacun de son côté, dans des chemins tout différens.

L'un, M. Broussais, partisan décidé du vitalisme, l'a poussé, sous certains rapports, plus loin peut-être qu'on ne l'avait fait avant lui. Je n'envisage point ici M. Broussais comme médecin ni comme pathologiste; j'oublie un moment les services immenses qu'il a rendus, et qui lui donnent tant de droits à notre reconnaissance; et sans entrer même dans la moindre discussion sur les idées qu'il a pu mettre en avant, je crois que, pour le bien juger comme physiologiste, il faut se placer un moment en dehors de ses œuvres, et le considérer dans son ensemble. Alors on verra, ce me semble, sans rien préjuger sur ses doctrines, générales ou particulières, que déjà sa physiologie, telle qu'elle est, s'accuse elle-même par son origine; car, au lieu d'avoir été son point de départ dans la médecine, elle n'a été, au contraire, qu'une conséquence de sa pratique. M. Broussais, avant tout, a pratiqué; il a apporté dans l'étude et l'observation des maladies une rare sagacité; puis, amené par l'observation elle-même à assigner des causes à ce qu'il voyait, il a voulu rallier tous les phénomènes morbides à un principe universel; ce principe, un seul mot le lui a donné, l'irritation. Ce n'est pas tout; en rapportant toutes les maladies à la seule irritation, M. Broussais s'engageait à retrouver dans l'état régulier ce même fait, également unique, également propre à toute explication. Malheureusement il n'était point suffisant; en vain y eut-il, suivant les cas, une irritation en plus ou en moins, une irritation transformée; tout cela était bien court; et il fallut que

la sympathie, avec ses formes changeantes et ses effets innombrables, vînt secourir la théorie en défaut, et servir, en quelque sorte, de base à un édifice construit d'avance. Nul doute que la sympathie existe, mais non telle que M. Broussais nous l'a faite. Il s'est vu forcé d'en exagérer la puissance, pour en tirer ce qu'elle ne contenait point, et, par suite, il a été conduit à d'étranges propositions. Là, il a succombé. Ce prétendu dogmatique ne s'est plus trouvé qu'un empirique comme les autres; admirable, sans contredit, comme empirique, mais rien autre chose. Et bientôt, aucun art humain n'a pu cacher, même au vulgaire, l'immense désordre qui régnait dans toute cette doctrine, où la physiologie n'avait vu le jour qu'après la pratique. Maintenant, si l'on nous demandait notre avis sur le fond même des idées physiologiques de M. Broussais, nous nous verrions obligé d'exprimer un avis tout-à-fait différent du sien. Autant M. Broussais nous paraît habile et raisonnable dans sa pratique médicale, autant il nous paraît éloigné de la vérité dans sa physiologie. D'abord il est essentiellement vitaliste, et cela seul est inconciliable avec notre manière de voir. Après cela, qu'il professe telle ou telle opinion sur les points partiels de la science, il peut avoir souvent raison, mais ce n'est point là ce qui nous importe en ce moment; nous ne pouvons marcher avec lui; nous ne parlons point la même langue, et comme nous n'avons en ce monde que notre propre raison pour juger de celle d'autrui, nous demandons la permission d'exprimer ici notre sentiment avec toute la bonne foi qu'on doit apporter dans la critique.

M. Magendie a suivi une marche inverse à celle de M. Broussais, et d'avance on peut dire qu'elle est plus

rationnelle. Avant d'être médecin, il s'est fait physiologiste. Ennemi déclaré du vitalisme, que repoussait sa raison et que démentaient ses expériences, il a rejeté toutes les traditions de l'école; il a banni de la science tout ce bagage de mots qui l'encombraient sans rien expliquer, et, s'appuyant sur le témoignage des sens, il a invoqué l'expérience comme le seul moyen d'arriver à la connaissance de la vérité. Enfin, il a appelé à son secours toutes les connaissances que le progrès continuel des sciences physiques mettait sans cesse à sa disposition, et cherchant à établir la thérapeutique sur cette même base, il s'est occupé spécialement de la nature chimique des médicamens. Ainsi, l'expérimentation a été érigée en doctrine, et par là M. Magendie a véritablement marché à part dans la physiologie. Sans doute Haller et Bichat avaient déjà fait de nombreuses expériences sur les animaux vivans; M. Magendie seul les a faites dans une vue générale. Sans parler ici de tous les travaux partiels de cet ingénieux physiologiste, sans discuter même la vérité des doctrines qu'il a cherché à établir, je ferai seulement remarquer que par cela seul qu'il restait dans les faits, il adoptait une bonne méthode; que le développement de ses idées a été parfaitement sage et régulier, et que, dans le cas même où l'on prouverait qu'il a quelquefois abusé de la physique et de la chimie en appliquant trop directement ces sciences à l'étude des corps organisés, il n'en aurait pas moins rendu de grands services à la physiologie en la mettant sans cesse en contact avec elles, en combattant avec l'ardeur du talent et l'autorité de la raison le vitalisme des écoles modernes, en habituant surtout les esprits à l'observation patiente des phénomènes, et à la re-

cherche expérimentale des causes dans les effets. Eût-il été même dans l'erreur relativement aux conclusions qu'il a déduites de ses travaux, ses efforts n'auront pas été perdus, et les faits qu'il aura découverts et constatés n'en seront pas moins des faits pour la science qui les aura recueillis. Reste à savoir jusqu'à quel point les expériences sur les animaux vivans sont concluantes relativement à la physiologie de l'homme, et surtout de l'homme en état de santé; question grave, qui aurait besoin de longs développemens, et à laquelle nous ne pouvons ici nous arrêter.

Si j'ai parlé avec détail de MM. Broussais et Magendie, ce n'est pas tant pour rendre hommage à leur mérite vraiment supérieur, que pour marquer d'une manière sensible la double direction qu'ont suivie depuis Bichat les études physiologiques en France. J'ai d'avance expliqué cette division des deux écoles en montrant les deux doctrines qu'elles professent réunies en une seule dans les ouvrages de Bichat, et en faisant voir que, l'une et l'autre étant dans l'esprit du siècle, l'une et l'autre durent être adoptées à la fois par l'homme qui en était la vivante représentation. Mais comme entre deux forces opposées, dont la première est active et la seconde immobile, celle-ci doit nécessairement céder à celle-là, l'école vitaliste ne put tenir contre l'école expérimentale, et les succès populaires obtenus par M. Broussais furent eux-mêmes la preuve évidente de cette vérité. Car il ne faut pas croire que ce soient les dogmes de M. Broussais sur l'irritation qui aient tant occupé les esprits dans ces dernières années; la majorité ne s'en inquiétait point, ou bien adoptait sans comprendre; ce qui fut considéré comme le point capital, ce fut la

doctrine de la localisation des maladies dans les organes, ce fut l'importance nouvelle accordée à l'anatomie pathologique de l'appareil digestif, ce fut, en un mot, la destruction de ce que M. Broussais appelait l'*ontologie médicale*, à laquelle il n'a fait malheureusement, selon nous, que substituer une ontologie différente de la première. Et maintenant que le système a vécu tout ce qu'il avait à vivre, que toutes les opinions, dogmatiques ou empiriques, de ce maître célèbre ont été passées, en quelque sorte, au tamis, et dépouillées de ce qu'elles pouvaient contenir de faux et d'exagéré, il reste à M. Broussais une gloire qui est au-dessus de toute attaque, mais qui résulte, à nos yeux, de ses travaux, beaucoup plutôt que de ses doctrines. Tel est sur ce point le goût du moment que la justice publique va bientôt jusqu'à l'ingratitude. On ne tient pas compte aux hommes de toute la force d'esprit qu'ils consument dans la combinaison des systêmes les plus ingénieux; on ne veut que du matériel; on proscrit même l'évidence, lorsqu'elle ne s'adresse pas aux sens les plus grossiers; et si quelqu'un s'attache à gagner la faveur publique, il lui faut tout décrire sans chercher à rien expliquer, décrire l'anatomie, décrire la physiologie, décrire les symptômes morbides, décrire les altérations pathologiques, décrire même les médicamens et les poisons. On ne peut faire comprendre à cette multitude qui fait le peuple médical, que l'observation par elle-même est stérile, si le raisonnement ne vient à chaque instant à son secours, soit qu'il dirige celui qui observe, soit qu'il l'aide dans l'emploi des faits qui lui ont été fournis. Enfin, nous en sommes déjà chez nous à l'abus de la méthode expérimentale, faute de permettre jamais à la réflexion

d'intervenir dans les expériences. Veut-on un exemple frappant de ce caractère d'immobilité observatrice que nous reprochons à la médecine? Aucune partie de la science n'en est plus fortement empreinte que cette anatomie pathologique dont nous parlions tout à l'heure, et qui doit, en effet, nous occuper ici, puisqu'elle a aussi sa physiologie, qui fait partie de la physiologie générale du corps humain.

Vous avez posé en principe que l'étude des divers états pathologiques dans les cadavres était le meilleur moyen d'arriver à la connaissance des maladies; rien de plus juste; rien de plus rationnel. Vous avez, en conséquence de ce précepte, examiné avec grande attention toutes les lésions que vous ont offertes les organes, soit dans leur forme, soit dans leur couleur, soit dans leur volume; chacune d'elles a été distinguée, nommée d'un nom particulier, comparée à telle ou telle autre, et rapportée à tel ou tel symptôme morbide observé pendant la vie. Tout cela est encore fort bien; mais malheureusement tout cela est fort insuffisant. Quand vous avez dit, « ceci est « un cancer, celà est une inflammation; voici une « phthisie tuberculeuse, voilà un polype, » par le fait, êtes-vous beaucoup plus instruit sur la nature de la maladie? Que veulent dire ces mots, *cancer*, *inflammation*, *tubercule*, *polype*? Vous croyez vous entendre en vous servant d'un langage que vous vous êtes fait; mais moi, qui m'en sers aussi tous les jours, quoiqu'avec répugnance, je déclare positivement que je ne m'entends à cet égard en aucune manière sur le fond des choses; et pour tout homme qui voudra bien y réfléchir, combien l'idée que laissent après elles ces expressions n'est-elle pas con-

fuse et incertaine? C'est une chose vraiment merveilleuse que la facilité avec laquelle on se paie de mots en médecine, et pourtant il n'est peut-être aucune science où les mots aient une valeur aussi peu arrêtée. A lire nos livres, on serait tenté de croire que la médecine a d'abord été chantée par les poètes avant d'être parlée par les écrivains. Chaque objet est peint de couleurs étrangères; c'est un style tout métaphorique, tout en images. Un tissu est rouge; il fait éprouver au malade une sensation de chaleur; celui-ci, voulant exprimer ce qu'il souffre, dit alors que ce tissu est enflammé. Du malade, le mot *inflammation* passe au médecin, et il reste dans la science. Mais, plus tard, on étudie isolément et avec attention les divers phénomènes inflammatoires, et voilà qu'on ne s'entend plus sur la valeur du terme; les uns voient l'inflammation où les autres refusent de l'apercevoir. Cela n'est pas étonnant. Toute la difficulté vient de ce qu'on a voulu représenter par un seul mot, par un mot vague et figuré, une collection de phénomènes variables, mais positifs; l'inflammation n'est pas une; les états changent; c'est l'expression qui ne change pas; l'inflammation enfin est une métaphore, et toute la médecine repose sur une métaphore.

« Mais, dira-t-on, l'anatomie pathologique ne se borne pas à classer les altérations morbides et à les désigner par des noms spéciaux; elle les décrit encore minutieusement; elle étudie leurs formes; elle les mesure, les pèse, les dissèque; elle nous les offre tantôt reproduites par le dessin et la peinture, et moulée en cire ou en plâtre, tantôt soumises à des préparations particulières, et conservées dans des cabinets destinés à les recueillir; elle compte tous les

points noirs de la mélanose ; elle ne vous fait pas grâce d'une éminence ou d'un enfoncement. » Cela est vrai ; mais, encore une fois, quel est le résultat de tant de recherches et de descriptions ? Qu'expliquez-vous de cette manière ? Que m'apprenez-vous, par exemple, sur les diverses natures des diverses espèces de cancer, parce que vous me dites avec M. Laënnec : « Telle espèce est le *cancer colloïde*, et telle autre le *cancer encéphaloïde*. » C'est-à-dire, le premier ressemble à de la colle, et le second à de la substance cérébrale ? Mais il m'avait suffi de voir la pièce anatomique pour en savoir autant que la science. Ce n'est pas là qu'est la véritable anatomie pathologique. Tant qu'on ne rapprochera pas les productions morbides des productions qui ont lieu dans l'état régulier, tant qu'on ne les étudiera pas comme celles-ci, et en même temps que celles-ci, dans leur composition intime, dans leur nature chimique, dans leur développement organogénésique, dans leurs fonctions physiologiques, dans leurs rapports avec le reste de l'économie ; en un mot, tant que l'on ne comparera pas, afin de pouvoir juger, toute votre science sera vaine ; vos cabinets d'anatomie pathologique ressembleront à ces bibliothèques artificielles où il n'y a que des dos et des étiquettes de livres, mais point de livres véritables que l'on puisse ouvrir ; et le compas ni la balance, le pinceau du coloriste ni la cire ou le plâtre du modeleur, ne vous apprendront rien, absolument rien sur les maladies, et encore moins sur les moyens de les guérir.

J'insiste sur ce point, et je cherche à démontrer que l'on comprend mal l'anatomie pathologique, quand on se borne à l'étude des formes apparentes, parce que, dans cette manière de la concevoir et de l'étu-

dier, je crois reconnaître, comme je le disais tout à l'heure, cet esprit que j'ai signalé, et qui domine encore aujourd'hui; esprit qui consiste surtout à n'admettre dans la science que ce qu'il y a de plus matériel et de plus grossier; qui, par instinct, préfère l'anatomie à toutes les autres branches de la médecine, uniquement parce qu'elle est, à la rigueur, dispensée de raisonnement; qui, dans l'anatomie, affectionne particulièrement les os et les muscles, et la flétrit du nom d'*anatomie spéculative* lorsqu'elle s'applique à l'observation des parties fines et délicates de l'organisation; qui repousse l'usage du microscope, par la seule raison que les objets qu'il découvre ne se détachent point par le scalpel et ne se divisent point par le bistouri; qui n'admet point les courans nerveux et les influences électriques dans le corps humain, parce qu'ils sont impalpables et insaisissables avec les doigts; qui met l'ame dans la matière encéphalique, et croit ainsi la comprendre davantage, parce qu'elle voit la seconde et ne voit pas la première; qui, sans doute, eût traité de chimère l'étude des gaz dans la chimie, à l'époque où l'on s'en occupa pour la première fois; qui méprise enfin tout ce qui est raisonnement, s'irrite contre tout ce qui est théorie, et désigne du nom dédaigneux de *métaphysique* tout ce qui échappe au toucher ou bien à la vue du dernier étudiant de nos écoles. Certes, c'est là une tendance éminemment vicieuse, et bien qu'elle soit générale aujourd'hui, je crois devoir la condamner d'autant plus hautement que son principal résultat est surtout de rétrécir les esprits, et de condamner l'intelligence à l'inaction la plus complète.

Heureusement ce grave inconvénient résulte uni-

quement, ainsi que je l'ai déjà dit, de l'abus d'un excellent principe, de l'abus de l'esprit d'observation, qui, dans le fait, est l'esprit de liberté dans la science, et par conséquent porte son remède avec lui et contient en soi plus de bien que ses écarts ne pourraient jamais produire de mal. Seulement, le mal est dur à déraciner, quand une fois il a pénétré dans les masses, au lieu que le bien, descendant toujours des esprits élevés aux esprits vulgaires, ne s'aperçoit pas encore lorsque déjà son existence et ses progrès même sont incontestables. C'est aussi ce qui nous arrive aujourd'hui dans notre science médicale. Tandis que la masse semble frappée d'inertie, et comme engourdie dans les liens de ses mauvaises doctrines, tandis que l'enseignement des facultés de médecine est partout faible, languissant, hors d'état de répondre aux besoins des intelligences, et que les professeurs sont presque partout plus arriérés que les élèves, il croît dans le silence, et sans que l'on y prête une grande attention, quelques hommes plus ou moins inconnus, qui, s'ils ne se croient point capables de saisir la bride d'une main vigoureuse et de pousser le char dans la bonne route, comprennent du moins ce qu'il y aurait à faire, et tourmentés qu'ils sont à la fois par le chagrin de voir les choses telles qu'elles se passent et par le désir de les voir changer de face, appellent de tous leurs vœux la régénération de la science, et le moment où il sera permis enfin d'entendre et de parler un langage plus raisonnable. Sans doute on pourrait contester à ces novateurs (car c'est toujours ainsi qu'on les appelle) cette raison qu'ils réclament pour eux seuls, et qui manque, selon eux, à la vieille école qui va s'éteindre; mais, grâces au ciel, ces principes que

l'on permet à peine d'énoncer, ils ont déjà cours depuis long-temps dans un pays voisin du nôtre; cette alliance de l'observation qui recueille les matériaux avec le raisonnement qui en tire parti, il y a plusieurs années qu'elle a commencé à s'opérer en Allemagne. N'est-ce point véritablement une chose bien digne de remarque que, dans quelques-unes des principales carrières intellectuelles, dans le droit, la philologie, l'archéologie, dans les sciences physiologiques, ce peuple devance aujourd'hui de beaucoup toutes les nations civilisées? En physiologie surtout, quelle distance n'y a-t-il pas entre lui et nous! Haller lui-même, Haller, dont on parle tant en France et que personne n'a lu, était plus avancé sous quelques rapports que nous ne le sommes aujourd'hui. C'est qu'il se rencontre quelquefois dans ces hommes une réunion des deux qualités de l'esprit qui semblent le plus opposées l'une à l'autre; il y a, d'une part, cette imagination féconde des peuples du Nord qui souvent se perd dans le vague, mais, du moins, ne se lasse jamais de produire, et se joue dans les systèmes qu'elle sème au hasard avec une merveilleuse facilité; d'une autre part, cette patience laborieuse qui ne s'effraie ni de la complication des phénomènes, ni de la lenteur des procédés, ni du peu de succès des premières recherches, et qui, les yeux toujours fixés sur le même objet, le retourne sans cesse, le considère attentivement sous toutes ses faces et dans toutes les parties qui le composent. On ne saurait croire quelle force résulte de la réunion de ces deux facultés; mais comme tout n'a pas été donné aux mêmes hommes, il manque aux Allemands cet esprit juste et métho-

dique, qui assigne à chaque chose sa valeur réelle, et sans lequel il n'y a jamais que trouble et confusion. Si je n'étais obligé de resserrer cet article dans des bornes étroites, ce serait ici le lieu de parler avec quelques détails de toutes les différentes doctrines qui ont occupé l'Allemagne dans ces derniers temps, celle de l'omœopathie de Hanemann, celle de la polarité, celle enfin que l'on a désignée sous le nom de philosophie naturelle et de tellurisme, doctrines qui ont presque toutes le tort d'être exagérées, et par conséquent incomplètes, et par conséquent exclusives, mais qui, suivant la loi commune à toutes les conceptions systématiques de l'esprit humain, contiennent chacune dans leur sein un plus ou moins grand nombre d'importantes vérités. Il y a quelques années, personne en France ne se doutait de ce qui se passait à l'étranger. L'on ignorait jusqu'aux noms même de Meckel, de Tréviranus, de Prochaska, de Gruithuisen, de Dœllinger, de Kreysig, et de tant d'autres, qui depuis long-temps laissaient bien loin derrière eux tous nos pâles et ignorans commentateurs de l'Anatomie générale de Bichat. M. Béclard et M. de Blainville furent les premiers en France qui répandirent les idées allemandes dans le public médical. Celui-ci, plein de zèle et d'ardeur, doué d'une imagination vive et facile qui sympathisait parfaitement avec celle des hommes qu'il traduisait dans notre langue, possédait surtout l'admirable faculté de s'associer, en quelque sorte, à l'inspiration d'autrui, et de la convertir en sa propre inspiration; son amour pour la science, le besoin de convaincre qui l'agitait sans cesse et qui ressortait de toutes ses paroles et de tous ses mouvemens, jusqu'à

son style brusque et souvent incorrect, tout contribua dans ses leçons à ébranler ses auditeurs; il passa d'abord pour un rêveur, pour un poète en physiologie; puis on prit goût à son langage; et bientôt l'élite des élèves vint se presser autour de sa chaire et recueillir avidement ses théories. Cependant Béclard se faisait remarquer par des qualités toutes différentes. Nulle imagination, fort peu de ce qu'on appelle de l'esprit, rien d'original; mais, en revanche, une netteté dans les idées, une rectitude de jugement, qui allaient jusqu'à la supériorité; une rare capacité de travail, une mémoire prodigieuse, enfin le talent de la démonstration développé au plus haut degré; dans ses leçons orales, son style n'avait rien de saillant, mais il était toujours parfaitement clair et son exposition parfaitement méthodique; dans ses ouvrages, il écrivait généralement mal, mais il avait l'art de ne dire que ce qu'il fallait, sinon tout ce qu'il fallait; traduisant mot pour mot des pages entièrement extraites des auteurs allemands, à peine indiquait-il la source où il avait puisé; mais, du moins, il les produisait parmi nous; il couvrait de son nom et protégeait de son autorité des opinions que leur seule origine eût fait rejeter sans examen, si elle eût été connue du public qui les acceptait de sa bouche, et qui ajoutait foi à ses paroles. Il résultait de là, d'ailleurs, cet immense avantage que des idées quelquefois bizarres et mélangées de vérités et d'erreurs, recevaient, en passant par son esprit éminemment juste et sévère, un caractère plus simple et plus positif. Aussi la mort prématurée de Béclard a-t-elle été pour la science une perte irréparable, parce que nul homme n'était plus propre que lui à nationa-

liser chez nous la pensée étrangère et à lui donner ce droit de naturalité dont elle a besoin pour être adoptée sans répugnance. Grâces aux deux hommes que je viens de nommer, et depuis, aux soins assidus de MM. Breschet et Jourdan, les principes des diverses écoles allemandes se firent jour à travers nos écoles. L'Anatomie générale et pathologique de Meckel, son Anatomie comparée, les savantes dissertations de Tiedemann sur le développement des centres nerveux, les différens ouvrages de Sœmmering, furent traduits tour à tour en français, et c'est sur les traces de ces habiles physiologistes qu'on s'est livré dans ces derniers temps avec une si grande ardeur à l'étude de l'anatomie comparative.

Le plus grand des anatomistes français, Vicq-d'Azyr, avait senti le premier toute l'importance de cette étude, et le premier il avait ouvert la carrière parcourue avec tant de gloire et tant élargie depuis par M. Cuvier, son illustre successeur. MM. Duméril, Frédéric Cuvier, et surtout Geoffroy Saint-Hilaire et de Blainville, ont ajouté sans cesse aux richesses de la science. Mais il faut le reconnaître, l'Allemagne a eu sur nous cet avantage que l'anatomie comparée y est devenue populaire et universelle, tandis qu'elle était chez nous renfermée dans l'étroite enceinte du Jardin des Plantes et de la Faculté des sciences. Aussi, sans parler des hommes supérieurs tels que Oken, Carus, Mayer, Heusinger, et tant d'autres, a-t-on vu, dans ce pays, autant de naturalistes qu'il y avait de médecins; aussi la médecine d'une part, et l'histoire naturelle de l'autre, ont-elles agrandi singulièrement leurs limites, en s'empruntant l'une à l'autre toutes leurs découvertes, en s'éclairant sans cesse de leurs lumières

réciproques. On commence enfin à éprouver en France les mêmes besoins de rapprochement. Il s'est fait, sous ce rapport, un mouvement remarquable dans les esprits, et ce qui prouve que ce mouvement est bon, c'est qu'il a lieu dans la jeunesse, et parmi les hommes encore inconnus au monde savant. Cependant, jusqu'à présent, cette activité s'est appliquée surtout à l'étude attentive des développemens embryonnaires de l'homme et des animaux; et déjà, par suite des nombreux rapports établis entre des faits jusqu'alors isolés et mal connus, la physiologie s'est enrichie des travaux les plus précieux. De là est née cette grande idée, si féconde en conséquences, et confirmée tous les jours par de nouvelles observations, que les êtres les plus élevés dans l'échelle animale ne nous offrent véritablement, à l'époque de leur organisation primitive, qu'une image passagère de l'état permanent des individus les plus inférieurs. En un mot, l'impulsion est donnée; notre monde aussi est plein d'espérances, et il ne faut plus qu'une sage direction à cet essor si vif et si général. Toutes les idées importées d'Allemagne en France sont encore bien vagues, sans doute, et bien confuses; toutefois, à travers ces nuages qui enveloppent encore l'avenir de la science, il est déjà permis d'entrevoir une vive lumière qui ne tardera pas à briller dans les ténèbres de la physiologie, et à répandre un nouveau jour sur l'anatomie pathologique, la thérapeutique, et la pratique même de la médecine.

Voilà maintenant où nous en sommes.

En dernier résultat, que conclure de cet état actuel de la science physiologique? Ne voyons-nous pas clairement que cette science, après avoir subi tant de

variations dans sa marche, est toujours dans cet état d'incertitude où sont toutes les sciences que n'éclairent point encore les méthodes? Car il y a pour toutes deux époques; la première, où chacun, marchant à l'aventure, sans règle, sans but réel, recueille des faits plus ou moins bien observés, et se hâte d'en tirer des conséquences, sinon entièrement fausses, du moins le plus souvent prématurées. Cette première époque n'est point nulle pour la science, mais elle ne donne aucun résultat général; elle ne fait qu'amasser des matériaux, où le bon se confond avec le mauvais, et la vérité avec le mensonge. Mais vient plus tard une seconde époque, qui est celle des méthodes, où tous ces matériaux sont mis en ordre, où l'esprit, plus sobre de conséquences, s'attache, avant tout, à bien constater la réalité des faits, et ne les admet que d'une manière conditionnelle, s'ils ne sont pas eux-mêmes annoncés et expliqués par d'autres faits. A cette époque seulement, on peut dire qu'il y a une science. Eh bien! il est clair que la physiologie en est encore à son enfance. Chacun la retourne et l'exploite à sa manière. Aussi molle que la cire entre les mains de l'ouvrier, elle reçoit successivement diverses empreintes, selon qu'elle passe entre des mains diverses; science par conséquent sans solidité, sans consistance; science qui n'en est pas une, et dont la docilité même accuse évidemment la nullité; science enfin dont l'imagination a fait trop souvent les frais, et où les faits ont eu peu de part; car les faits sont immobiles et invariables, et jamais ils ne peuvent avoir cette souplesse commode qui s'arrange de toutes les hypothèses, et s'ajuste à toutes les doctrines.

Cependant, après tant de divagations et de courses

rétrogrades, le moment n'est-il pas bientôt venu pour la physiologie de recevoir une impulsion régulière, et de s'associer ainsi au progrès général de la raison humaine? Je le pense. Mais comment y parvenir? D'une seule manière : en y introduisant l'esprit de méthode. Par-là seulement vous y établirez l'unité, règle première et indispensable de toute œuvre de l'esprit.

Cela posé, nous arrivons sur-le-champ à la principale difficulté; quelle méthode faudra-t-il adopter dans l'étude de la physiologie? Les méthodes sont de deux sortes, *naturelles* et *artificielles*. Celles-ci ne sont que provisoires; plus ou moins ingénieuses, elles se heurtent souvent avec la vérité, et, tôt ou tard, il faut qu'elles cèdent aux nouveaux besoins des esprits. Les méthodes naturelles, une fois découvertes, durent toujours, parce qu'elles n'expriment que ce qui est. Or, est-il un moyen certain de trouver une méthode naturelle? Sans doute; c'est de suivre la marche naturelle à l'esprit humain, c'est de procéder par l'analyse. Toute science qui n'est pas faite doit être analytique; c'est-à-dire, qu'elle doit d'abord observer les faits pour en déduire les doctrines. Les faits portent les doctrines comme l'arbre porte ses fruits, comme la base porte l'édifice; sachez donc les faits, et les doctrines viendront d'elles-mêmes.

Appliquons cette règle générale à la physiologie. Autant que possible, commençons par nos sens, et nous finirons par notre esprit.

Au lieu donc de débuter, comme on l'a toujours fait jusqu'à ce jour, par des aphorismes positifs sur la vie, sur les forces vitales, sur les caractères distinctifs des êtres organisés, ce qui est nécessairement le dernier terme, le dernier résultat de la science, examinons,

avant tout, les phénomènes par lesquels ces corps décèlent leur existence. Que la physiologie, observant d'abord les effets, s'élève par degrés à la connaissance des causes, au lieu de descendre toujours d'une cause imaginaire à des effets probables; qu'elle s'avance régulièrement, et laissant de côté ces abstractions, ces généralisations idéales à l'aide desquelles se comblent toutes les lacunes, qu'elle étudie les faits à mesure qu'ils s'offrent à ses regards et les décrive rigoureusement; qu'elle les compare à d'autres faits également certains; qu'elle démontre comment plusieurs sont contenus dans un seul, et celui-ci dans un autre plus général encore, jusqu'à ce qu'enfin elle rencontre pour dernier terme, au fond de cette longue série de causes, celle qui doit être la raison de toutes les autres, et où s'arrête l'intelligence humaine. Que si, alors, toutes nos connaissances étant poussées à bout, notre vue se trouble et nos lumières nous abandonnent, adoptera qui voudra un principe particulier, un principe vital, à l'usage des esprits qui ont besoin de courir au-delà des faits; on l'appellera comme il plaira, vie, archée, τὸ θεῖον, si l'on veut, peu importe, c'est l'inconnu, et son vrai nom lui viendra quand les hommes l'auront découvert!

Telle est la seule méthode vraiment infaillible; et il est si vrai qu'elle est la seule rationnelle, qu'il semble qu'en l'adoptant nous fassions une chose toute simple, toute naturelle, qu'on ne pourrait en concevoir une autre; et pourtant, en posant cette règle de conduite en tête de notre physiologie, nous innovons, qui le croirait? nous faisons précisément le contraire de ce qui a été fait jusqu'ici; tant il est vrai que les

moyens naturels sont toujours les derniers auxquels on a recours !

Voici donc, en un mot, quelle première réforme doit être introduite dans la direction générale des études physiologiques : la physiologie doit être analytique. Elle doit l'être, si l'on veut jamais savoir ce que l'on fait et ce que l'on doit faire; elle doit l'être, si l'on veut que la médecine devienne un jour une science réelle et positive. Sans doute il y aurait de la part de tout homme une inconcevable témérité à s'imaginer qu'il possède à lui seul la clef de la science, et qu'il tient entre ses mains le flambeau qui doit en éclairer toutes les profondeurs. Heureusement, le simple sens commun suffit pour nous absoudre d'une si ridicule prétention. Car ce n'est point ici une affaire de génie ou même d'expérience, qui exige une force extraordinaire ou bien de longs et pénibles travaux; mais, au premier coup d'œil jeté sur la science, on découvre bientôt un vide immense, et tout esprit droit se trouve naturellement invité à chercher les moyens de le remplir. C'est une règle de bon sens qu'il s'agit d'y faire entrer, et dès-lors il est tout naturel de le tenter.

III.

ŒUVRES DE RABELAIS,

ÉDITION VARIORUM, AUGMENTÉE DE PIÈCES INÉDITES, DES SONGES DROLATIQUES DE PANTAGRUEL, etc.,

Et d'un nouveau commentaire historique et philologique, par Esmangart et Eloi Johanneau, membres de la Société royale des Antiquaires.

9 vol. in-8°, à Paris, chez Feret, successeur de Dalibon, libraire, Palais-Royal, galerie de Nemours.

L'AMOUR du vrai et des beautés naïves et naturelles dans les arts de l'esprit, a dû ramener le goût pour Rabelais, qu'avaient presque totalement banni la fausse délicatesse de nos mœurs et la direction étroite de nos idées littéraires. Depuis long-temps l'immortel auteur de *Gargantua*, jadis connu et apprécié de tout le monde, n'était plus admiré que sur parole, et ne comptait que très-peu de lecteurs. Sauf quelques érudits, explorateurs par profession de chaque monument ancien de notre langue; sauf certains écrivains pour qui ses pages pleines de verve et d'invention étaient une étude habituelle de style, et enfin un petit nombre d'hommes à manies singulières, qui croyaient se distinguer en affectant de s'y plaire, je ne sais vraiment qui se donnait la peine de faire une connaissance intime avec son livre, et de démêler les choses exquises dont il abonde entre les bouffonneries grossières qui le déparent. Et c'est ainsi que toujours célèbre et cité sans cesse, cet écrivain incomparable, éternel hon-

neur des premiers âges de notre littérature, allait se perdant de plus en plus pour le commun des gens dans une sorte de région fabuleuse, d'où il n'arrivait jusqu'à eux qu'un ramas confus de traditions absurdes et de contes populaires. Rien n'empêchait cependant d'aller les vérifier dans ses ouvrages, que quelques difficultés de langue n'empêchent pas d'être à la portée de tout homme cultivé. C'est de quoi on semble commencer à s'aviser; et, bien qu'ils ne soient pas encore autant lus qu'ils mériteraient de l'être, on peut affirmer qu'ils le sont un peu davantage, peut-être aussi qu'ils sont en général plus goûtés et mieux compris de ceux qui les lisent. La première partie de cette assertion est suffisamment prouvée par les trois ou quatre éditions différentes des œuvres de Rabelais qui se sont succédé depuis quelques années. Quant à la seconde, ces mêmes éditions témoignent aussi en sa faveur, si l'on veut, mais moins hautement, il faut l'avouer; car, pour ne parler que de celle qui figure en tête de cet article, c'est bien plutôt par le soin qui brille dans toutes ses parties, et par la richesse et l'érudition de ses commentaires, que par une intelligence complète du génie de notre moderne Lucien, qu'elle semble devoir l'emporter sur toutes ses aînées. Quand on l'a lue, on n'ignore rien en effet de Rabelais, sauf peut-être Rabelais lui-même.

Il suffit de jeter les yeux sur les cinq livres dont se compose l'histoire de *Gargantua* et de son fils *Pantagruel*, pour demeurer convaincu que leur auteur a prétendu composer un roman satyrique à la manière de celui de Pétrone, dans lequel il pût se railler à son aise des ridicules et des préjugés de ses contemporains. Mais jusqu'à quel point domine ce projet dans son

ouvrage, et sous quelle forme la plus habituelle s'y montre-t-il? Quelle part devons-nous lui assigner dans l'invention des personnages et des étranges récits dont se compose leur histoire? Quelle est celle qu'il faut laisser aux caprices et aux écarts arbitraires de la gaieté fantasque de l'inventeur? Ce sont là des questions dont la solution n'est pas facile, si l'on en juge par les différens avis des critiques. Les uns, préoccupés surtout du fondement historique qui se laisse apercevoir derrière les plus extravagantes imaginations de Rabelais, les transforment en une longue allégorie, reproduisant dans leur ordre et dans leur ensemble, le tableau satirique des événemens et des institutions du temps où il vivait : sous le nom de chacun de ses personnages, ils inscrivent celui de quelque personnage réel, et dans chacune de leurs aventures voient le travestissement de quelque fait qu'ils vous citent, ou une allusion à quelque événement qu'ils vous racontent. Et quand, ce qui est bien rare toutefois, leur sagacité est en défaut, ils avouent leur ignorance, et s'en réfèrent à de plus amples recherches, plutôt que de supposer jamais que Rabelais ait pu laisser tomber une parole sans intention expresse et positive. Les autres se récrient contre cette façon de l'envisager. Suivant eux, c'est méconnaître totalement son génie. Sans doute, disent-ils, pour donner cours à l'intarissable fonds de gaieté et de malice qui était en lui, il a dû s'en prendre à tout ce qui frappait ses yeux avec les traits du ridicule, et son livre doit renfermer de fréquentes allusions; mais rire et faire rire n'a jamais cessé d'être son but principal, et quand il en trouvait l'occasion sans même que ce fût aux dépens de personne ni d'au-

cune chose, il ne s'en faisait faute. On ne saurait ériger Rabelais en philosophe, en moraliste sévère, en politique frondeur, sans lui faire une sorte d'injure, et sans se montrer indigne de goûter ses joyeuses chroniques : ne voyez en lui que le plus plaisant des mortels, tout au plus le plus docte et le plus ingénieux des bouffons, et c'est alors seulement que vous savourerez avec délices tous les mets si délicats de son *festin pantagruélique*.

De ces deux manières de considérer Rabelais, la première me paraît mal s'accorder avec les allures de son imagination, la plus franche, la plus vive, la plus emportée qui fut jamais; et la seconde ne pas tenir assez compte de ce qu'il y avait en lui de sérieux et de profondément sensé : l'une et l'autre tendent en outre à le diminuer, à le circonscrire dans de fausses limites, lui dont un des hommes de nos jours les plus capables de l'apprécier, n'a pas craint de dire *qu'il pouvait être regardé comme le plus universel et le plus profond des écrivains des temps modernes, avec Érasme et Voltaire, qui n'ont été ni aussi profonds ni aussi universels que lui.* Son mérite éminent est en effet d'allier au même degré une extrême folie et une extrême sagesse; une extrême folie quand il invente, une extrême sagesse quand il juge; en sorte qu'il est aussi impossible de se le figurer subordonnant sa verve aux calculs minutieux d'une froide allégorie, que se laissant aller sans règle ni précaution aux inspirations de sa verve burlesque. Il confond à la fois par la licence effrénée et la justesse de ses traits. Mais alors, je le répète, que faut-il donc penser du but précis qu'il s'est proposé, de la marche

qu'il s'est prescrite, si toutefois il s'est proposé un but, s'il s'est prescrit une marche? Que penser du degré d'importance historique et philosophique qui doit être attaché à ses œuvres? Il nous semble qu'il serait à propos, avant de s'évertuer en explications plus ou moins arbitraires, de consulter l'auteur même. Il s'est donné la peine de faire précéder chacun de ses livres par un prologue, dans lequel, en termes tantôt clairs, tantôt enveloppés, il expose son plan, ou du moins le laisse deviner, et cherche à mettre ses lecteurs sur la voie de ses plus secrètes intentions. Nous ne pouvons donc mieux faire que de recueillir avec soin ces confidences, dont on n'a peut-être pas tiré jusqu'ici toutes les lumières qu'elles renferment; bien que ce soit là qu'on aurait dû chercher d'abord le fil conducteur qui devait faciliter l'accès et la sortie du labyrinthe.

Dès son premier prologue, Rabelais prévient ses lecteurs qu'il ne faut juger son livre sur l'apparence extérieure, ni croire *n'estre au dedans traicté que mocqueries, folâtreries et menteries joyeuses ; mais fault l'ouvrir, et soigneusement peser ce que y est déduict.* Puis, comme pour contredire d'avance ceux qui, trop enthousiastes de son talent de plaisanterie ne voudraient voir en lui que le premier des *gaudisseurs*, il continue ainsi : « Et posé le cas que au sens « litéral vous trouvez matières assez joyeuses... toutefois pas demourer la ne fault, comme au chant des « Sirènes ; ains à plus hault sens interpréter ce que par « adventure cuidiez dict en guayeté de cueur... Veistes « vous oncques chien rencontrant quelque os médu- « laire? C'est, comme dit Platon (lib. II de Rep.), la « beste du monde la plus philosophe. Si veu l'avez, vous

« avez pu noter de quelle dévotion il le guette, de quel « soin il le guarde, de quelle ferveur il le tient, de « quelle prudence il l'entomme (l'entame), de quelle « affection il le brise et de quelle diligence il le sugce. « Qui l'induict à ce faire? Quel est l'espoir de son étude? « Quel bien prétend-il? Rien plus qu'ung peu de « mouelle... A l'exemple d'icelluy vous convient être « saiges, pour fleurer, sentir et estimer ces beaulx li- « vres...Puis par curieuse leçon et méditation fréquente, « rompre l'os, et sugcer la substantificque mouelle, c'est- « à-dire *ce que j'entends par ces symboles pythagoric- « ques*, avecques espoir certain d'être faicts escorts (avi- « sés, habiles) et preux à la dicte lecture; car en icelle « bien austre goust trouverez et doctrine plus ab- « sconse, *laquelle vous révèlera de très-haults sacre- « ments et mystères horrificques, tant en ce qui con- « cerne nostre religion, que aussi l'estat politicq et « vie œconomique.* » Voilà une suite de passages qui n'ont pas besoin de commentaire, et leur sens est si clair, qu'une seule chose étonne; c'est que l'homme, qui les a écrits une fois, prenne en général tant de précaution pour voiler sa pensée. La hardiesse de la dernière phrase surtout a de quoi surprendre. Les choses y sont appelées par leur nom, *nostre religion*, *l'estat politicq*. On se figure difficilement comment de pareils mots n'offusquaient pas l'orthodoxe François Ier, lorsqu'il se faisait lire Gargantua, dans ses momens perdus, pour se désennuyer, et aussi pour juger par lui-même, si cet ouvrage méritait les reproches de libertinage et d'impiété qui s'élevaient de toutes parts contre lui : mais c'est que le bon prince était plus propre à faire brûler un hérétique qu'à le censurer. Du reste il avait raison sans le savoir,

car Rabelais n'était rien moins qu'un hérétique.

Examiné avec le même soin, le prologue du second livre donnerait les mêmes résultats que celui du premier; mais passons au troisième, dans lequel l'auteur, sans être plus explicite sur la pensée générale de son livre, ce qui est impossible, laisse échapper des traits qui la trahissent jusque dans ses plus fines nuances. Rabelais rappelle d'abord très-agréablement un fait de la vie de Diogène. Ce philosophe, après avoir vu pendant plusieurs jours d'un œil indifférent tout le peuple de Corinthe, où il habitait, s'agiter autour de lui, grands et petits, hommes et femmes, pour se mettre en défense contre Philippe, se mit tout à coup à rouler son tonneau du haut en bas d'une colline; il *le dévalloit de mont a val, puys de val a mont le rapportoyt, comme Sisyphus sa pierre;* et, sur la demande de ce qui pouvait le porter à se donner cette peine inutile, il répondit que c'était pour n'être point vu demeurant seul à ne rien faire. « Je « pareillement, » poursuit Rabelais, « quoyque sois « hors d'effroy, ne suis toutesfoys hors d'esmoy; de « moy voyant n'estre fait aulcun prix digne d'œuvre, « et considérant, par tout ce très-noble royaulme de « France, de çà et de là les monts, ung chacun au- « jourd'hui soy instantement exercer et travailler... ay « imputé à honte plus que médiocre être veu specta- « teur ocieux de tant vaillans, diserts et chevale- « reux personnaiges, qui, en veue et spectacle de « toute Europe, jouent cette insigne et tragicque co- « médie..... et ay pensé ne faire exercice inutile et « importun si je remuoys mon tonneau diogénic. » Il se propose ensuite pour remplir l'humble office de

manœuvre, trop heureux de partager la commune besogne : *Je serviray les massons, mettray bouillir pour les massons*, s'écrie-t-il, *et le past* (repas) *terminé, au son de ma musette, mesureray la musarderie des musars*, c'est-à-dire je battrai la mesure pendant les chants des *musars* ou des poètes. Mais voilà que certaines craintes s'emparent de lui; il se rappelle avoir lu dans Lucien que Ptolémée, fils de Lagus, ayant rapporté de ses conquêtes un chameau tout noir et un esclave bigarré de noir et de blanc, les montra au peuple pour l'amuser; mais que celui-ci, loin de se complaire à la vue de ces monstres, en conçut de l'effroi et de l'indignation; d'où il advint que ce prince encourut la haine de ses sujets par la peine même qu'il s'était donnée pour mériter leur amour. Notre malin écrivain, qui n'ignore pas ce qu'il y a de monstrueux dans ses fictions, redoute un sort semblable. Il flotte entre l'espérance et la crainte; il frémit à l'idée que son *bon vouloir* sera méconnu; que, pour toute récompense, *il rencontrera ce qu'il abhorre, que son thesaur sera charbons*. Peut-être aura-t-il la destinée du coq d'Euclion, qui eut la *coppe gorgée*, la gorge coupée, pour avoir découvert un trésor en grattant. Puis tout à coup il se rassure, et fait honneur de sa sécurité au bon sens de ceux de ses lecteurs auxquels il s'adresse, sans doute les principaux seigneurs de la cour de François Ier, qu'il comptait presque tous au nombre de ses patrons, et peut-être ce monarque lui-même. *Je les ay ordinairement veus bon vouloir en payement prendre, et en icelluy acquiescer, quand débilité de puissance y a été associée.* Paroles bien remarquables, si je ne me trompe, en ce qu'elles prouvent que Rabelais, regardant comme

des complices de sa philosophie incrédule et railleuse, comme aussi libres penseurs qu'il pouvait l'être lui-même, la plupart des gens éclairés de son temps, se disait tout bas que les pouvoirs du jour, à commencer par les pouvoirs de l'Église, assez insoucians sur le fond même des croyances et des doctrines, étaient disposés à ne se montrer les ennemis des réformateurs, qu'autant que ceux-ci prétendraient rivaliser avec eux de puissance et d'empire.

Il désigne ensuite les personnes qu'il juge dignes de boire de son vin, c'est-à-dire de goûter son livre, et d'en saisir comme d'en partager les sentimens; mais il exclut les gens de loi, qu'il qualifie de *dorophages*, mangeurs de cadeaux; les docteurs des facultés, qu'il nomme *cerveaux à bourlet*, et surtout les *caphards* « Arrière! » s'écrie-t-il dans son indignation, « hors de mon soleil, canaille!... Voyez « ici le bâton que Diogène, par testament, ordonna « être près de lui posé après sa mort, pour chasser « et esrenner les larves bustuaires et mastins cerbéri- « ques. Partant, arrière, cagots! hors d'ici, caphards! « Êtes-vous encore là? Je renonce ma part de papi- « manie. »

Peut-il, je le demande, s'élever aucun doute raisonnable sur la direction de tout ce prologue, étincelant d'ailleurs de verve et de grace? ou il ne signifie rien, ou il signifie que son auteur, toujours agité de la crainte qu'on ne jugeât trop légèrement son ouvrage, à cause de sa forme burlesque, ne néglige rien pour convaincre le lecteur de l'importance du sens allégorique qui y est renfermé. Autant qu'il est en lui, il relève la tâche qu'il s'est prescrite, et, pour cela, il en indique la liaison intime avec tout ce qui s'accom-

plit de grand et d'utile dans le siècle où il vit. Il ne veut pas qu'on croie qu'il est resté spectateur oisif de ce réveil admirable des intelligences dont les résultats se multiplient autour de lui, de la lutte qui commence entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau; il aspire à être compté comme un des champions de l'arène, comme un des ouvriers de l'édifice de lumière et de liberté qui s'élève sur les ruines de l'esclavage et de la superstition des peuples. Et comme les matières religieuses étaient alors le grand champ de bataille, la religion est en butte à ses plus fréquentes insinuations. Dans son premier prologue, il n'avait pas hésité à la nommer au nombre des sujets sur lesquels il révélerait *d'horrifics mystères;* dans celui-ci, il garde encore moins de mesure, enhardi, ce semble, par le succès de ses deux premiers livres. Au cas qu'il réussisse aussi peu dans ses plans que ce Ptolémée, dont il nous a conté la mésaventure, quelle inquiétude le tourmente? *Que son thésaur soit charbons*; en d'autres termes, que son dévouement à la cause de la vérité et du bon sens ne le conduise sur le bûcher, sur le bûcher dont les flammes faisaient justice des fauteurs d'hérésie : on a vu à quelle condition il se flattait d'en être à l'abri. Qui éloigne-t-il de son banquet pantagruélique? les juges, les docteurs, défenseurs naturels de la religion et de l'orthodoxie, les cagots et les *caphards* surtout dont la seule présence le courrouce au point de lui faire prononcer cette espèce d'abjuration formelle de la foi catholique : *Je renonce ma part de papimanie.* Ce prologue, plus qu'aucune autre partie des œuvres de Rabelais, servirait d'autorité à ceux qui le représentent comme un partisan

des nouvelles idées religieuses; et si d'autres considérations plus nombreuses et plus fortes, ne me conduisaient à penser que l'auteur de *Gargantua* tenait aussi peu du protestant que du catholique, j'admettrais volontiers, comme très-probable, l'opinion du commentateur qui voit dans le mouvement des esprits auxquels Rabelais semble vouloir s'associer, *dans l'insigne fable et tragicque comédie que jouaient tant de vaillans, diserts et chevaleureux personnages*, une allusion évidente à la réforme, et particulièrement au concile de Trente, ouvert en 1541, année où dut être composé le prologue du troisième livre. Mais, au reste, pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ne pouvait-on pas, sans partager les subtilités théologiques de Luther ou de Calvin, s'intéresser à l'impulsion dont l'esprit humain était redevable à ces sectaires, et se proposer pour exemple leur courageuse persévérance?

Il resterait actuellement pour compléter la démonstration, non-seulement à continuer l'analyse des prologues suivans, mais à réunir tous les passages de Gargantua et de Pantagruel, dans lesquels l'auteur laisse également percer en termes plus ou moins explicites la fin qu'il se propose; mais comme ces passages sont longs et variés, un tel travail nous mènerait bien loin. C'en est assez d'ailleurs pour arriver à cette conclusion, que suivant le propre témoignage de Rabelais, témoignage exprimé à plusieurs reprises de la manière la plus formelle, non-seulement son livre contient quantité d'allusions et d'allégories satiriques, mais qu'il l'a composé dans ce but, avec une intention sérieuse, et parce qu'il y a vu le cadre le plus favorable à la manifestation de ses sentimens :

il s'est plu en un mot à construire une fable extravagante qui lui permît d'amener sur la scène, sous le voile des plus folles fictions, toutes les conditions de la vie et tous les ordres de l'état, comme l'observe le judicieux de Thou, *vitæ regnique cunctos ordines*. Il est inutile d'ajouter que, selon nous du moins, une lecture attentive de ses œuvres confirme pleinement ce témoignage. On ne peut donc trop insister sur le sens profondément allégorique de Rabelais, et sur ce point nous sommes complètement de l'avis de MM. Esmangart et Johanneau, les nouveaux éditeurs; mais là s'arrête notre adhésion à leur manière de voir, car ces érudits ont adopté plus que personne ce système d'interprétation historique, régulier et suivi, contre lequel nous nous sommes déjà élevés. Ainsi, à les en croire, Grandgousier, Gargantua, Pantagruel ne sont autres que Louis XII, François I, et Henri II. L'histoire des règnes de ces trois princes, sous lesquels a vécu Rabelais, forme comme le fonds et la matière première de celle de ses monstrueux et gigantesques héros : il faut reconnaître le cardinal du Bellay sous le nom de frère Jean des Entommeures, le cardinal de Lorraine sous celui de Panurge, et dans Picrochole Maximilien Sforce, dont les démêlés avec Louis XII, à propos du duché de Milan, seraient représentés par la guerre des *fouaces* qui occupe une si grande partie du premier livre. Mais rien ne me semble plus douteux que la réalité de ces explications; on peut même se dispenser de la discuter, et soutenir en gros que la majeure partie des personnages mis en scène par Rabelais ne sont point, à proprement parler, des personnages allégoriques, mais bien des personnages imaginaires,

destinés seulement à devenir l'occasion et le centre d'allusions soit aux hommes soit aux choses sur lesquelles l'auteur avait à s'expliquer, et par conséquent susceptibles d'être dans un moment donné, la représentation d'un individu réel. Ainsi il serait très-possible qu'on citât tel ou tel passage dans lequel Gargantua représente évidemment François I, ou Pantagruel Henri II, sans que l'identité constante de la monstrueuse lignée de Gargamelle et de celle d'Anne de Bretagne cessât d'être une rêverie de commentateur. Que si l'on voulait à la rigueur donner une signification allégorique aux héros de Rabelais, j'aimerais mieux les rapporter à quelque type général. Je comprendrais, par exemple, qu'après avoir établi que le Gargantua renferme, sous la forme d'une épopée burlesque comme le Télémaque sous la forme d'une épopée héroïque et sérieuse, des préceptes sur l'art de régner et la critique du gouvernement existant, on me montrât, dans le débonnaire Grandgousier, ce monarque ami du repos et de la joie, l'idéal des vertus pacifiques, de tous les temps le rêve des peuples victimes des qualités brillantes et héroïques de leurs princes, ce joyeux roi de Cocagne, en un mot, dont *Bombance* et *Ripaille* sont les premiers ministres, ou ce bon *roi d'Yvetot, peu connu dans l'histoire.*

Il faut convenir néanmoins que Grandgousier, ami de la paix et de la gaieté comme les excellens monarques que je viens de citer, est d'un ordre supérieur, et pourrait dans certains cas être considéré comme le véritable type du bon roi, préoccupé et jaloux du bonheur de ses sujets. Picrochole offrirait le type opposé, l'idéal des souverains conquérans et querelleurs, qui ne res-

pirent que batailles, ne croient régner que pour se battre et faire battre, ne voient dans leurs sujets que des machines à guerre, et dans leurs provinces que des positions militaires. On trouverait facilement des explications analogues pour la plupart des principaux personnages de Rabelais; je dis la plupart, car encore est-il certain qu'il en est plusieurs qu'on serait forcé de laisser purs enfans du caprice et d'une imagination fantasque. Il en est d'autres, il est vrai, dont on peut avancer avec plus de vraisemblance qu'ils cachent quelque personnage réel : ainsi je ne serais pas surpris que frère Jean des Entommeures, en même temps qu'il représente toute la tribu des prélats guerriers ou hommes d'état qui n'avaient d'ecclésiastique que leur habit et des bénéfices, fût habituellement la parodie bienveillante du cardinal du Bellay, protecteur de Rabelais. Quant à Panurge, qui ne paraît point dans le premier livre, mais qui tient tant de place dans les suivans, on ne saurait, sans être un véritable barbare, le réduire à des proportions individuelles : c'est ôter à ce personnage charmant toute sa grace et toute son originalité. Sa gaieté intarissable, son esprit si fécond, sa bouffonnerie si judicieuse, sa poltronnerie si plaisante, n'ont plus ni le même intérêt ni le même attrait du moment où elles ne sont plus les attributs d'un être arbitraire et presque fantastique sans aucune prétention de réalité, et ne représentant que la malice de son inventeur, dont il est l'interprète le plus ordinaire. Panurge est l'aîné de la famille des Falstaff ou des Figaro; s'il représente quelqu'un, c'est Rabelais lui-même, comme Figaro, Beaumarchais; mais à coup sûr le compagnon de Pantagruel est aussi peu la con-

trefaçon du cardinal de Lorraine, que le confident du comte Almaviva peut l'être du cardinal de Rohan ou du cardinal de Brienne.

Entre les nombreuses allusions à des personnages ou à des événemens historiques que renferment les œuvres de Rabelais, il en est donc très peu, je le répète, qui se suivent, soit dans le même personnage, soit dans le même récit, à moins qu'elles n'aient trait à quelque chose de général comme les vices et les ridicules du clergé, les abus de la suprématie papale, les cours de justice, les universités, etc., etc. Le plus souvent il est nécessaire de les épier et de les saisir une à une. On aurait tort de s'imaginer que, froidement rangées dans un certain ordre et d'après un certain plan, l'une doive aider à dépister l'autre; loin de là, elles se croisent sans cesse et se contredisent même parfois, ce qui ne contribue pas peu à augmenter les difficultés de leur interprétation. Il en est même certaines de tout à fait obscures, ou cachées du moins sous des combinaisons si détournées et si ingénieuses, que ce n'est pas trop, pour en trouver la clé, de toutes les ressources que peuvent apporter l'étude des langues, la philologie et surtout l'étimologie, les sciences naturelles, la théologie, la scolastique, une connaissance parfaite de l'antiquité et des temps modernes, que ce n'est pas trop en un mot de cette universalité qui caractérisait Rabelais. Et il faut convenir que MM. Esmangart et Éloi Johanneau ne laissent souvent rien à désirer de ce côté. Il y a autant de variété dans leur érudition que d'adresse et de bonheur dans l'emploi qu'ils en font. Aussi les amateurs de Rabelais leur doivent-ils plusieurs éclaircissemens précieux sur les passages les plus difficiles de

cet auteur. Je ne citerai qu'une de leurs découvertes. Au chapitre XVI du livre premier, Gargantua est envoyé par son père à Paris, monté sur une énorme jument, présent fait à Grandgousier par le prince Fayoles, quatrième roi de Numidie. Plusieurs commentateurs, et à ce qu'il paraît les contemporains de Rabelais eux-mêmes, avaient vu généralement dans cette jument, *grande comme six oriflans, ayant les pieds fendus en doigts comme le cheval de Jules César, les oreilles pendantes comme les chievres de Languegoth*, etc., Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier; mais les nouveaux éditeurs sont d'un avis différent. Selon eux la grande jument est Diane de Poitiers, maîtresse successive de François Ier, de Henri II et de François II. Les motifs qui les conduisirent à substituer la dernière de ces nobles dames à la première, quelque puissans qu'ils pussent être, n'étaient pas sans réplique; le hasard se chargea de lever toute incertitude. Dans les chapitres qui suivent celui où il est parlé de l'arrivée à Paris de Gargantua, Rabelais raconte comment il enleva les cloches de Notre-Dame pour les mettre au cou de sa monture, puis comment, les ayant remises, *les citoyens de Paris, par reconnaissance de cette honnêteté, s'offrirent d'entretenir et nourrir sa jument tant qu'il lui plairayt. Ce que Gargantua print bien à gré. Et l'envoyant vivre en la forest de Biere* ou Bièvre. Ce dernier trait parut avec raison aux nouveaux éditeurs devoir signifier que celle des maîtresses de François Ier que représentait la grande jument avait possédé à Bièvre, ou dans les environs, une maison de campagne, de la libéralité de son royal amant et du gaspillage des fonds de l'état. Si donc il

était prouvé que Diane de Poitiers eût habité de ce côté, plus de doute que leur conjecture ne fût fondée; mais aucun auteur ne faisait mention de cette particularité, ni l'abbé Lebeuf, qui a donné la description du diocèse de Paris, ni Sauval à qui l'on doit celle des maisons de plaisance des maîtresses de nos rois. Cependant nos savans ne se découragent point. Ils prennent le parti d'aller eux-mêmes à la découverte. Ils recueillent d'abord de la bouche d'un paysan de Gentilly, petit village sur les bords de la Bièvre, vulgairement appelée rivière *des Gobelins*, que, suivant une tradition du pays, il y avait jadis existé un château appartenant à la maîtresse d'un des rois de France. Enfin, le mardi 3 août 1813, M. Esmangart, se promenant de nouveau à l'endroit indiqué par le paysan, et toujours préoccupé de l'objet de ses recherches, heurte du pied contre un morceau de métal, le fait arracher de terre par un ouvrier qui travaillait près de là, l'examine.... c'était un rouleau de cuivre, qui, déroulé et fourbi, montra gravés sur un de ses côtés l'inscription suivante :

Dans ce pourpris le grand François premier
Treuve toujours jouissance nouvelle;
Qu'il est heureux! ce lieu souef recèle
Fleur de beaulté, Diane de Poictiers.

Souef est un vieux mot dérivé du latin *suavis*, agréable; pourpris signifie enclos, enceinte, château, maison noble.

Ce n'est pas tout. Ainsi mis sur la voie, MM. Esmangart et Johanneau parvinrent à trouver la maison anciennement habitée par Diane, et qui se trouva être celle qu'avaient autrefois possédée les jésuites

dans ce même village de Gentilly. Plus de doute, en conséquence, sur l'original de la grande jument. Il faut lire, dans la note où il est rendu compte de cette découverte intéressante, la peinture naïve du bonheur, de l'enthousiasme dont elle enivra M. Esmangart et son ami : Christophe Colomb abordant les plages de l'Amérique n'éprouvait pas un sentiment de triomphe plus vif que celui de ces messieurs rentrant par le faubourg Saint-Jacques, chargés de leur précieux monument.

Il est vrai qu'ils n'ont pas été aussi heureux dans toutes leurs recherches, plusieurs d'entre elles n'aboutissent à aucun résultat concluant. Aussi tout en reconnaissant l'importance et l'utilité de leurs travaux, il n'en est pas moins nécessaire d'ajouter qu'un bon commentaire de Rabelais reste encore à faire. Seulement ils en ont grandement facilité l'exécution par le grand nombre de matériaux qu'ils ont amassés. Ce commentaire, s'il était tel que je le conçois, éclaircirait la signification des mots tombés en désuétude ou inventés par l'auteur, mais en termes précis, et sans le vain étalage d'une érudition hors de propos. Une réserve égale limiterait le champ des interprétations. Restituer les noms propres évidemment défigurés; donner le peu de détails biographiques, historiques ou littéraires qu'exige l'intelligence des passages qui cachent quelque allusion satirique, et se contenter de les signaler à l'attention quand il suffit d'un degré ordinaire d'instruction pour les bien saisir, c'est à quoi, ce me semble, l'auteur du commentaire dont je parle devrait borner son rôle d'interprète pour tous les points de pure érudition. Il pourrait se livrer à plus de developpemens toutes les fois que l'occasion se présenterait

de faire connaître les véritables sentimens du joyeux conteur de Meudon comme philosophe, comme publiciste, comme théologien; car ce serait à mon avis la partie vraiment curieuse d'un bon commentaire de Rabelais, outre qu'elle serait tout-à-fait neuve. Quel intérêt n'y aurait-il pas à faire voir ce qu'il y a de sagesse sous le couvert de tant de folie; à montrer la raison supérieure, la philosophie souvent élevée autant que hardie, le sens constamment juste qui marquent le but aux traits du mordant satirique? Combien ne serait-il pas instructif de courir sur les traces d'un esprit si pénétrant et si juste à la fois, passant avec lui en revue tout ce qui appelle la méditation de l'homme qui pense, et entendant ses conclusions tant sur les principaux événemens et sur les idées qui ont préoccupé, qui ont profondément remué un siècle si grand dans les annales du genre humain, et déjà si loin de nous, que sur l'ensemble des phénomènes civils et moraux dont il n'était que l'expression? Certes, ou je me trompe fort, ou ce tableau serait bien autrement fécond que le froid dénombrement de personnages souvent obscurs et de faits souvent insignifians, déguisés sous une longue suite d'allégories, le plus souvent très-douteuses : il composerait un commentaire véritablement historique et philosophique des œuvres de Rabelais.

Deux premières conditions sont les préliminaires indispensables d'un tel travail : 1° une étude approfondie, non-seulement des écrits de l'auteur, mais de sa vie et de tout ce qui peut s'y rapporter; 2° une connaissance générale complète de tout le quinzième siècle et d'une grande partie du seizième. Or, ces deux points de critique et d'histoire, dont l'un ren-

ferme l'autre, sont également obscurs. Il est remarquable qu'on sait fort peu de chose sur la vie de Rabelais, comme au reste sur celle de la plupart des hommes qui se sont distingués par une observation fine et constante des choses et des hommes de leur temps. Peu de bruit s'attache à la destinée de ceux dont la grande affaire est de regarder. On entrevoit seulement que celle de Rabelais a été changeante et vagabonde, en même temps que silencieuse et concentrée. Les auteurs qui ont cherché à l'éclaircir l'ont fait du reste avec trop peu de soin ou dans un point de vue trop restreint, pour que le peu de succès de leurs efforts doive décourager ceux qui ambitionneraient l'honneur de remplir cette lacune importante de notre histoire littéraire. Le plus ordinairement ils se sont bornés à se répéter les uns les autres, sans tenter aucune recherche nouvelle. Il est permis de douter même que la plupart se soient donné la peine de lire avec quelque attention le très-petit nombre de monumens certains que nous possédions sur les aventures de la vie privée de Rabelais. On doit regretter et s'étonner à la fois que les nouveaux éditeurs, en général exacts et consciencieux, aient imité l'incurie de leurs devanciers, ou même l'aient surpassée. Il serait facile de donner des preuves de cette assertion.

Mais ce ne serait rien que d'avoir recueilli avec soin et complété avec intelligence tous les renseignemens possibles sur la vie de Rabelais, si on ne s'élevait ensuite à des vues plus générales, si on ne le plaçait au milieu de son siècle, pour savoir sous quel aspect relatif il s'y présente, et de quel point de vue il l'a jugé. Il est d'autant plus nécessaire de se

livrer à cet examen, que l'existence de Rabelais et le caractère de ses écrits semblent au premier coup d'œil en dehors de la direction générale de l'époque où il a vécu. Ainsi, on ne sait trop comment se rendre compte de ce prêtre auteur endurci d'ouvrages impies non moins qu'obscènes, et remplissant néanmoins les plus importans devoirs de son saint ministère avec une sorte de régularité et d'exactitude ; de ce moine défroqué, déserteur scandaleux de plusieurs monastères, sans en être moins bien avec ce qu'il y avait de plus considérable parmi ses supérieurs, y compris la cour de Rome, et chargé à la fois de censures ecclésiastiques et des bienfaits d'une douzaine d'évêques, ses amis et ses admirateurs ; de ce détracteur audacieux des dogmes et des pouvoirs hiérarchiques de la religion, avec un prince brûleur d'hérétiques pour protecteur contre les dévots ; enfin de ce libre penseur qui ne rompt pas avec l'orthodoxie, et qui dédaigne le rôle de chef de secte, dans un temps de foi et de discussions religieuses. Et cependant, avec un peu de réflexion, ces contradictions apparentes s'expliquent sans peine. En général on ne se fait pas une idée assez large du temps qui a vu briller Rabelais, ni surtout du temps qui a précédé immédiatement ce grand homme, et auquel il appartenait plus peut-être qu'au sien propre. On confond trop le quinzième siècle avec les siècles antérieurs, ou avec une partie du suivant. A la suite de la renaissance des lettres et de l'étude ardente des monumens récemment retrouvés du génie et de la sagesse antique, un esprit marqué d'indépendance avait prévalu parmi les hommes éclairés. L'Italie, en avant de deux cents ans du reste de l'Europe, l'Italie, berceau du réveil intellectuel des

nations modernes, l'avait été aussi de cette première protestation de la raison humaine contre les superstitions du moyen âge. Là, dès la dernière moitié du quatorzième siècle et pendant le cours du quinzième, s'était formée une école de libres penseurs parmi les savans, les jurisconsultes, les écrivains en langue vulgaire, les poètes même. Il suffit de citer Boccace, Machiavel, Pomponace, Politien, Luigi Pulci, tous plus ou moins accusés de leur temps de pencher vers les doctrines des incrédules. Ces beaux génies comptaient de nombreux représentans de leurs opinions dans toutes les classes, et jusque dans le clergé, principalement au sommet de la hiérarchie. Déjà sous les derniers prédécesseurs de Léon X, Rome ne se faisait pas moins remarquer par l'indépendance d'esprit qui y régnait, que par l'élégance et l'urbanité de ses mœurs [1]. Je ne parle pas de ce pontife célèbre, dont le moins qu'on puisse dire pour lui-même est qu'il portait plus d'intérêt aux lettres et aux arts qu'à la prospérité spirituelle de la religion dont il était le chef souverain, tandis que l'histoire nomme parmi ses principaux agens et amis des hommes qui ne se piquaient de rien moins que d'une orthodoxie sévère, à commencer par ce cardinal Bembo, soupçonné de mépriser les Écritures et de ne pas croire à l'immortalité de l'ame. Je sais qu'il y avait dans tout cela autant et plus de licence

1. « J'ai, dit Érasme dans une de ses lettres, entendu à Rome, et de mes propres oreilles, des impies proférer d'abominables blasphêmes contre le Christ et ses apôtres, en présence d'un nombreux auditoire, et sans que personne songeât à les inquiéter. J'ai connu plusieurs habitans de cette même ville qui se rappelaient avoir ouï des paroles horribles sorties de la bouche de prêtres attachés à la cour pontificale, et cela pendant la messe, et d'une manière assez distincte pour que beaucoup d'assistans pussent les entendre. »

que de véritables progrès, et que le relâchement des croyances était fort aidé par le relâchement des mœurs; mais hors des palais et des cours, dans les sociétés savantes qui naissaient de toutes parts, du haut des chaires que les principales villes de l'Italie s'étaient empressées d'élever pour la propagation des nouvelles études, cet essor général vers la liberté d'examen et un rationalisme pur était bien autrement sérieux. Et qui oserait dire où il se serait arrêté, si la réforme n'était venue avertir l'église romaine du danger intérieur qui la menaçait, et n'avait coupé court aux cardinaux et aux évêques philosophes, qui, en présence de l'ennemi, retrouvèrent, sinon leur foi et leur zèle, du moins toote l'énergie de leur égoïsme persécuteur? Sans les violentes prédications de Luther, qui, en attaquant le Saint-Siège et l'unité religieuse dont les papes étaient le symbole, alarma tant d'intérêts et tant de consciences, il est probable que c'est au sein du catholicisme même que se serait opérée peu à peu et sans effort une réforme d'autant plus complète qu'elle eût été moins fondée sur de pures subtilités théologiques.

Cette idée, si elle était une fois démontrée, tendrait à affaiblir la reconnaissance que semblent en général avoir vouée les amis des lumières et de la philosophie aux réformateurs religieux du commencement du seizième siècle. Il ne faut pas oublier néanmoins qu'il leur resterait même alors l'impérissable gloire d'avoir retrempé les idées morales, encore plus nécessaires peut-être au triomphe durable d'une philosophie indépendante, qu'au maintien d'une règle religieuse quelconque qui a sa sanction et sa force hors de ce monde.

Quoi qu'il en soit, l'esprit novateur et critique avait

franchi les Alpes et pénétré avec le goût des études et des travaux classiques, en Allemagne, en Angleterre, en France. L'ignorance et la barbarie, qui ne se retiraient que lentement de ces divers pays, s'opposaient, il est vrai, à ce qu'il y fît d'aussi rapides progrès qu'en Italie, surtout à ce qu'il y fût de long-temps aussi répandu : mais pour être l'apanage exclusif d'un petit nombre d'hommes d'élite, qui formaient comme une sorte de collège d'initiés au milieu de la foule profane, il n'en avait chez eux que plus de consistance et de portée. Les uns, dès la première apparition des doctrines de Luther et de ses disciples, s'y précipitèrent avec ardeur, non qu'ils les adoptassent sans restriction, mais parce qu'ils y trouvaient l'avantage d'échapper au joug si gênant de l'orthodoxie romaine : et si la confession d'Augsbourg vint poser à son tour des limites au droit d'examen en matière religieuse, ce n'était du moins qu'en dérogeant à ses propres maximes. C'est à eux qu'il faut rapporter l'introduction dans le protestantisme de cette tendance au déisme contre laquelle on le voit sans cesse obligé de se défendre, et dont Socin fut le premier apôtre. On ne peut guère douter qu'ils ne fussent en général les plus sincères et les plus consciencieux. Les autres, trop indifférens au fond de la question religieuse pour prendre un vif intérêt à un mouvement dont le but était de ramener le christianisme à sa pureté évangélique et primitive, dédaignèrent de s'y mêler, et ne virent aucun motif d'échanger leur foi extérieure, contre une autre foi extérieure aussi et qui ne serait pas davantage la véritable expression de leurs sentimens. Bien loin d'ailleurs de se sentir plus de sympathie pour les réformateurs que pour les docteurs de l'église romaine, peut-être se

sentaient-ils animés contre les premiers d'un sentiment particulier de dépit. N'était-ce pas eux et leurs importunes subtilités qui venaient de raviver en Europe cet esprit d'ergotisme théologique et d'étroit bigotisme qu'on avait pu croire prêts à disparaître pour jamais? et n'allaient-ils pas détourner au profit d'une réforme illusoire tout ce que le temps semblait avoir amené de progrès et de lumière? la plupart des beaux esprits incrédules des quinzième et seizième siècles avaient encore d'autres motifs de ne point rompre ostensiblement avec le catholicisme. Presque tous, sans parler même de ceux d'entre eux qui appartenaient au haut clergé, que ses fréquentes relations avec la cour de Rome et l'Italie devaient rendre d'autant plus accessible aux maximes hardies qui y régnaient, presque tous étaient ou prêtres ou religieux, ou pourvus du moins de quelques bénéfices, et tenaient de l'Église par conséquent leur existence et leur fortune; de telle sorte que, retenus dans son sein par l'intérêt et l'ambition, ils l'étaient encore par les habitudes et les affections de toute leur vie.

Telle était en particulier la situation de Rabelais, qui doit être mis au premier rang des libres penseurs du quinzième siècle dont j'ai rapidement retracé l'origine et l'histoire, et dont il est même permis aujourd'hui de le considérer comme le chef et le représentant le plus illustre, bien que cet honneur, si on se transporte à l'époque où il vivait, et que l'on consulte l'opinion des contemporains, revienne certainement à Érasme. Ainsi placé, ainsi caractérisé, Rabelais s'explique facilement. Ce n'est plus ce phénomène étrange, cette apparition isolée, dont les circonstances qui l'entourent refusent la raison : c'est la production naturelle du sol qui l'a

portée, née de ses germes et nourrie de ses sucs. Ce fonds de licence et d'incrédulité, ce libre penser sur toutes choses au milieu d'un siècle tout ému de croyances et de disputes religieuses, on sait d'où ils lui viennent, et avec qui il les partage. On connaît quels liens unissent le moine apostat échappé de son couvent aux prélats qui le protègent, et à quel prix il conserve leur protection : on ne sera pas surpris que celui qui dépassait de bien loin Luther et ses adeptes dans son mépris pour le papisme, soit mort dans la profession de la foi catholique, et à la tête d'une cure qu'il administrait à la plus grande édification de ses ouailles et de ses supérieurs. Peut-être seulement resterait-il à s'étonner de l'impunité qui s'est attachée à son rôle de frondeur politique, de peintre malin et mordant du gouvernement et des institutions civiles, en même temps que des mœurs et des préjugés de toute espèce qui offusquaient l'esprit de ses contemporains. Mais c'est ici où il faut faire une grande part à la vertu de la forme burlesque dont il a revêtu ses tableaux satiriques. De tout temps les puissances même les plus ombrageuses se sont adoucies en faveur de la franche gaieté, et se sont montrées indulgentes envers quiconque faisait rire. Celles du quinzième siècle devaient surtout céder à cet attrait; car jamais les droits de la plaisanterie n'ont été si largement reconnus, non d'une plaisanterie fine et de bon goût que personne n'eût comprise, mais d'une grosse plaisanterie grivoise semblable à celle qu'affectionne le joyeux auteur de Pantagruel. Les savans les plus sérieux se délassaient de leurs arides travaux, en composant des historiettes qu'un caporal de grenadiers ne lirait pas sans rougir à son escouade, et les plus graves personnages, voire

même les plus saints, se déridaient en les lisant. On serait vraiment embarrassé d'indiquer les lieux où la conversation pourrait être mise aujourd'hui sur le pied où la tenaient habituellement les agréables et les dames les plus chastes de la cour de François Ier, ou de la reine de Navarre : lisez plutôt Brantôme, ou bien les sermons des fameux Barlette et Menot. Un goût si prononcé et si général pour les écrits bouffons et gaillards, avait nécessairement créé au profit de ceux qui s'y livraient le privilège d'une grande liberté dans le choix de leur sujet et l'emploi de leurs moyens. Et bien en prit, il n'en faut pas douter, à maître François Rabelais, curé de Meudon, d'avoir reçu de la nature, en compensation de la raison la plus ferme et la plus indépendante, d'inépuisables trésors de bouffonneries et d'ordures : cette double libéralité fut presque aussi utile à son repos que l'absence du degré de conviction religieuse qui eût fait de lui un protestant.

Cependant, hâtons-nous de le dire, ce n'est qu'au détriment de sa dignité comme homme et de sa réputation comme philosophe, que Rabelais a profité des immunités attachées au genre qu'il s'était créé. Et en effet, à ne prendre pour mesure de la supériorité d'un écrivain que sa supériorité relative sur ses contemporains ; à ne juger de l'étendue et de la force de son esprit que par le nombre et l'importance des notions justes qu'il a eues le premier sur les questions les plus graves et les plus variées ; à ne lui assigner en un mot une place dans les siècles qu'en proportion de celle qu'il s'est faite en avant du sien, je ne sais vraiment auquel des grands et rares génies que l'humanité proclame ses maîtres et la civilisation ses précurseurs, Rabelais ne pourrait être comparé avec

avantage. En est-il un qui paraisse avoir été doué à un degré plus éminent de la faculté de s'élever par la raison au-dessus des habitudes et des préjugés d'une civilisation en décadence, pour percer dans celle qui va suivre et en deviner l'esprit et les découvertes? En est-il un qui ait porté sur les institutions de son temps plus de ces jugemens que la postérité confirme et s'approprie? D'où vient donc que la renommée de Rabelais, quelque grande qu'on la fasse, reste et doive toujours rester bien au-dessous de son rang élevé? N'est-ce pas que cette avance qu'il a prise sur son siècle, il ne l'a prise qu'en riant et qu'en se jouant de tout ce qui l'environnait? N'est-ce pas que pour se trouver si à l'aise dans son rôle d'écrivain bouffon et burlesque, il n'a pas dû ressentir pour le genre humain dont les travers animaient ses tableaux, cette sympathie mêlée de respect sans laquelle on ne saurait réussir à l'instruire ni à l'améliorer? Peut-être d'ailleurs que s'il eût écrit, je ne dis pas avec une volonté plus sérieuse, mais avec un sentiment plus profond de la grandeur et des difficultés de sa mission, son bon sens se fût débarrassé plus malaisément du triple joug des formes de l'école, de l'état et de l'église. Peut-être que l'indépendance obligée et pour ainsi dire artificielle, dont il prenait l'enseigne en composant un livre du genre du sien, a plus aidé qu'on ne le croirait d'abord l'indépendance naturelle de son esprit. Il n'est pas invraisemblable que Rabelais se sentant, sans toutefois s'en rendre compte, hors d'état de faire parler à sa raison un langage digne d'elle, a pris par impuissance le parti de la travestir plutôt que de l'altérer en la laissant s'exprimer elle-même: heureuse résolution sans doute, puisque nous lui

sommes redevables de l'œuvre la plus originale qu'ait produite l'époque de la renaissance des lettres, mais d'où il est résulté enfin que le philosophe de Meudon a donné moins d'autorité à ses leçons, et a fait, quant aux apparences du moins, plutôt un livre d'art et d'amusement qu'un livre de philosophie. Il y faut regarder pour apercevoir celui-ci; l'autre frappe d'abord, et c'est après tout le ton plus encore que la pensée qui donne aux livres le caractère qui leur reste dans l'opinion des hommes.

IV.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE EN FRANCE,

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

Par M. Ph. Damiron, élève de l'ancienne École normale, professeur de philosophie au collège royal de Bourbon.

Un volume in-8°. Prix : 7 francs. — Paris et Leipzig. — Ponthieu et Cie, libraires.

Si l'on annonçait un livre sous le titre d'histoire de la philosophie du dix-huitième siècle, tout le monde saurait de quoi il est question; le sujet se dessinerait nettement dans l'esprit du public comme dans celui de l'auteur, et l'unité des opinions de ceux qui nous ont précédés est telle que l'histoire de ces opinions ressemblerait au développement d'un système. L'époque actuelle est loin d'offrir sous ce rapport un caractère aussi décidé, et bien peu pourraient ré-

pondre sans hésiter à cette question : Quelle est la philosophie du siècle? Ce n'est pas que le siècle soit trop peu avancé, ni les contemporains des juges trop peu clairvoyans : c'est que le propre de notre époque, et peut-être sa gloire est d'avoir rendu accès à toutes les opinions, à toutes les doctrines. L'esprit humain s'est rouvert de toutes parts; l'empire de la pensée n'a plus de privilégiés ni de proscrits; aucune idée n'est condamnée sans jugement ni accueillie sans examen. La responsabilité, cet attribut de l'humanité même, et que nos institutions s'efforcent péniblement d'introduire au nombre des conditions du pouvoir, est devenue l'une des conditions imposées à tous les systèmes. La politique n'est pas seule à vouloir de la justice et de la liberté.

Mais si toutes les opinions sont admises au concours, toutes ne peuvent recevoir le prix. Sans doute aucune domination intellectuelle ne peut désormais rester absolue ni se rendre exclusive; les droits de l'esprit humain ne le souffriraient plus, et cette impartialité que l'expérience nous rend facile, a mis un terme à l'intolérance; mais cependant la vérité doit prévaloir. Il en est à peu près dans le domaine des idées comme dans nos assemblées publiques : toutes les opinions y doivent être représentées, toutes y comparaître à titre égal; une seule y domine, non pas sans réserve et sans contrôle, mais à la charge de revendiquer sans cesse ses droits, et de sans cesse légitimer ses prétentions. Ainsi, de la convocation libre de toutes les doctrines philosophiques, il doit tôt ou tard résulter une préférence générale en faveur d'une certaine doctrine qui se distinguera des autres, sans en opprimer aucune, qui régnera sans

cesser de se discuter, et qui possédera en elle-même, il faut l'espérer, ce principe actif de perfectionnement, qui seul égalise les opinions humaines à l'infinie nouveauté de la vérité éternelle.

Le tableau que M. Damiron vient de tracer est en tout conforme à ce modèle. Toutes les doctrines ou du moins les principales, sont par lui confrontées, interrogées, jugées : une seule, confuse encore peut-être, ou plutôt incomplète, s'élève et paraît l'emporter dans la pensée du juge. Mais cependant ainsi que le siècle dont l'esprit, un peu indécis encore, incline dans un sens plutôt qu'il ne marche dans une voie, l'ouvrage contient un rapport fidèle, un jugement équitable des doctrines diverses, et plutôt l'indication que l'exposé d'une doctrine de choix. Aussi nous paraît-il en harmonie avec les circonstances présentes; il est tout rempli d'impartialité et d'espérance. La raison se montre à chaque page, pleine d'égards pour le talent, de sympathie pour la bonne foi, de respect pour la liberté de penser, mais indépendante, incorruptible, et déclarant sans détour ses besoins et ses droits. On entrevoit la direction qu'elle veut suivre, elle-même vous encourage, vous dispose à marcher avec elle vers un but encore lointain, mais dont elle se montre assurée. On sent qu'elle se croit maîtresse de l'avenir.

Ce livre n'est pas une suite de vues générales. C'est un examen tantôt approfondi, tantôt rapide, des différentes écoles de la philosophie française, et dans chaque école, des principaux écrivains, et dans chaque écrivain des principaux points de doctrine. Grace à la division qu'il adopte, l'auteur a pu réduire à trois les écoles contemporaines, et en passer succes-

sivement en revue les maîtres et les disciples, Cabanis, M. de Bonald et M. Royer-Collard, MM. de Tracy, de Lamennais et Cousin, MM. Laromiguière, de Maistre et Jouffroy. Il ne s'interdit pas de consacrer aussi quelques lignes à ces écrivains qui ne se classent point méthodiquement, espèces de soldats volontaires qui ne s'alignent pas dans les rangs, et voltigent sur les ailes. Enfin si l'on aperçoit encore quelques omissions dans ce livre, elles ne sont pas irréparables; tout ce qui a droit à s'y placer y pourra trouver sa place, et le cadre peut s'aggrandir sans que l'ordre soit troublé. Mais en revenant sur quelques parties qui ne sont qu'effleurées, nous sommes loin de souhaiter que M. Damiron change rien à sa manière. Elle est excellente pour le but qu'il s'est proposé; il a su rendre la science accessible sans la rabaisser, et faire un livre digne des philosophes, mais que le peuple peut lire. Le langage, sans prétendre à une rigueur scientifique, est d'une suffisante exactitude; il est animé sans déclamation, et quoique grave, il ne manque pas d'ornemens. Pour être sérieuse, la philosophie n'est pas condamnée à la sécheresse. Comme elle s'adresse à toute la pensée, à l'ame humaine tout entière, elle peut toucher toutes les cordes de l'instrument. Son style doit être flexible et divers comme elle : rien ne lui est interdit, ni la grace, ni l'émotion, ni l'éloquence. M. Damiron le sait, et son exemple le prouve.

On doit regretter qu'il ne se soit pas enhardi davantage; au lieu de tourner pour ainsi dire autour des questions sans toujours y pénétrer, il aurait pu s'y enfoncer plus avant, présenter ses idées à la place de celles qu'il discutait, substituer enfin l'enseigne-

ment à la critique. Plus d'une page atteste qu'il en aurait eu toujours le droit, s'il en avait eu constamment la volonté; et il semble qu'une raison aussi élevée que la sienne pouvait se passer de tant de prudence. Mais l'ouvrage n'en reste pas moins le gage le plus honorable du talent de l'auteur, comme un monument certain de la période philosophique qu'il décrit. Il laisse à dire, à chercher, à découvrir encore dans la critique même; mais tout ce qu'il contient est en général bon et vrai, et nous serions trop heureux d'avoir en France un pareil tableau de toutes les grandes époques de l'histoire de la philosophie.

Ici un scrupule m'arrête; un scrupule qu'il est difficile d'éviter toutes les fois qu'on se hasarde à parler de la philosophie proprement dite. Est-ce parler en effet d'une chose qui en vaille la peine? est-ce toucher un sujet digne de l'attention des hommes raisonnables? Notre siècle se pique assez d'être raisonnable; notre pays n'est pas sans quelque prétention d'être le plus raisonnable de l'Europe, et cependant peu d'entre nous s'inquiètent de la philosophie, ou comme on dit, de la métaphysique. Au nom même de la raison, on proscrit l'étude de la pensée. Ce n'est pas qu'une certaine philosophie ne soit encore en honneur par ses applications, j'entends celle à laquelle on attribue tout ce qu'on est convenu d'appeler les idées libérales. Si, à ce titre, elle a mérité la haine opiniâtre d'un parti, un parti plus fort ne la nomme qu'avec une respectueuse reconnaissance. La philosophie du dix-huitième siècle est restée populaire; toutefois, si l'on veut bien y regarder, on verra que c'est dans ses conséquences, plus que dans ses principes. On lui sait gré d'avoir détruit les préjugés; mais on la

délaisse maintenant que les préjugés sont abattus. La raison cependant devrait être plus désintéressée, et savoir chercher la vérité pour elle-même; la philosophie mérite un amour généreux, et ce n'est point prodiguer l'esprit en pure perte que de le lui consacrer; elle a d'ailleurs un prix plus élevé et plus durable que l'avantage vulgaire de combattre heureusement des erreurs accréditées et funestes; même après qu'elles ne sont plus, elle reste utile, et lorsqu'elle a fait le vide dans l'intelligence, elle seule peut le remplir. C'est peut-être ce qu'elle n'a pas su faire encore, et pour ne l'avoir point tenté le public l'en juge incapable. A la relever de ce reproche doivent tendre tous les efforts de ses amis. L'ouvrage de M. Damiron y peut contribuer; c'est aussi le but de cet article: pour l'atteindre, nous marcherons avec lui, nous ne craindrons pas de repasser sur ses traces puisque nous suivons la même route. Nous aimons, et lui-même nous en donne l'exemple, à voir nos idées confondues avec les siennes.

Écrire l'histoire de la philosophie comme de toute autre science, c'est supposer apparemment que cette science existe, et si l'auteur est sérieux, que cette science mérite d'exister et cette histoire d'être écrite. Une science, ou ce qu'on aurait ainsi appelé, pourrait exister, et cependant n'être que le fruit d'un hasard ou d'un caprice, qu'une application accidentelle, un abus de la raison humaine: en ce sens elle n'aurait qu'une existence historique. Ainsi l'astrologie judiciaire a été une science, le blason même quelques jours avant nous était une science; serait-ce là le sort de la philosophie? ne serait-elle qu'un fait fortuit dans l'histoire de l'esprit humain, une

science fausse comme l'astrologie, frivole et périssable comme le blason? en vérité il serait dur de le penser, et cependant il faudrait presque le penser, si l'on devait croire quelques-uns de ceux qu'on appelle encore les bons esprits.

Par une nécessité singulière, et qui n'est imposée qu'à elle, la philosophie a pour premier devoir de revendiquer son existence. Si elle y manquait, bien des hommes pourraient traverser ce monde sans la soupçonner d'y être. Elle se pique pourtant de traiter des problèmes les plus essentiels de l'humanité; elle se vante d'être la science de l'homme, la science des sciences. N'importe, le temps n'est pas loin où les autres sciences ont aspiré à se passer d'elle, l'ont reléguée au nombre des illusions et des chimères, l'ont bannie du domaine de la vérité qu'elles pensaient avoir occupé tout entier. Et trop souvent encore, l'homme rejette et raille cette science dont lui-même est l'objet, il se croit plus sage parce qu'il s'ignore. Serait-ce qu'elle se donne à tort pour science, et qu'elle n'a rien à faire avec tout ce qui porte ce nom? serait-ce qu'elle est aussi loin de connaître l'homme, que l'homme semble loin de l'estimer ce qu'elle vaut, ou du moins ce qu'elle se prise? La philosophie a cela de particulier, que pour prouver qu'elle existe, elle est obligée de se faire connaître. Il lui sert peu d'avoir affirmé qu'il y a en ce monde une chose qui porte son nom, il lui faut encore dire ce qu'elle est; car cette redoutable question est celle où triomphent tous ses détracteurs; ils la posent en se moquant et semblent défier la réponse. En effet, dire ce qu'est une science, c'est surtout dire quel en est l'objet; or la philosophie est dans cette déplorable

situation, que l'objet même dont elle s'occupe est souvent mis en doute. On ne se contente pas de lui disputer les moyens de connaître, on va jusqu'à lui contester d'avoir quelque chose à connaître; et pour comble d'humiliation, cette objection si insolente est cependant naturelle; elle tient à la constitution même de l'objet de la philosophie. Les autres sciences sont plus heureuses; les objets qu'elles considèrent sont à la portée de nos mains ou de nos regards. Le spectacle de la nature, la vue des astres suffisent pour prouver qu'il y a une physique, une astronomie, et ne laissent à démontrer qu'une chose, c'est que l'on puisse bien observer et le ciel et la terre : sur les moyens de connaître seulement, le doute peut s'élever, mais une fois ce doute écarté, il n'importe de rien savoir de la physique ou de l'astronomie pour estimer ces deux sciences, du moins pour en avouer la réalité. On peut ignorer ce qu'elles sont; personne ne sera tenté de nier qu'elles soient. Il n'en va pas ainsi de la philosophie; son objet étant invisible, on lui demande de démontrer qu'il existe : lors donc qu'elle a démontré cette existence, elle a fait pour elle-même un beaucoup plus grand pas que toute autre science. En prouvant qu'il existe, elle prouve implicitement qu'elle le connaît; car ce qui est invisible ne se laisse atteindre que par la connaissance. Ainsi la science est créée du jour que l'objet en est établi.

Il est triste après tant de siècles d'en être encore là, et une science paraît bien peu avancée qui doit encore aujourd'hui revenir toucher à son point de départ. Mais si nous sommes compris, on doit voir que c'est la faute non de la science, mais de l'objet; ou plutôt, car il m'en coûte d'affecter pour la philosophie

une humilité qui ne lui sied pas, c'est sa supériorité, c'est sa gloire que de rester à jamais fixée sur les questions premières. Les autres sciences se consument en détails, se perdent en applications lointaines et compliquées. La philosophie, mère de toute science, se tient toujours à l'origine des choses : son objet est caché comme la source des grands fleuves : elle demeure immobile, la main appuyée sur cette urne inépuisable que ne tarira pas l'esprit humain.

Mais nos respects ne suffiraient pas pour l'absoudre des mépris des sciences mondaines. Il faut des faits à la sagesse expérimentale de notre époque; il faut des preuves à cette raison exigeante qui ne se rend point, si elle n'est forcée. Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a raillé la philosophie, pour se dédommager probablement de ne la pouvoir toujours persécuter. La Grèce elle-même, où les sages tinrent une place que leur offrirait difficilement la civilisation moderne, la Grèce les a confondus plus d'une fois avec ses sophistes; elle a plus d'une fois pris la recherche de la vérité pour un des jeux de l'intelligence, pour un laborieux divertissement d'esprit. L'antiquité a trop souvent méconnu la valeur et la gravité de ces disputes fameuses qui retentissent encore après deux mille ans, de ces travaux intellectuels qui forment peut-être la partie la plus précieuse de l'héritage que son génie nous a laissé. Ce préteur dont parle Cicéron, et qui, arrivant dans son gouvernement d'Athènes, assigna tous les philosophes devant son tribunal afin qu'ils eussent à s'entendre et à régler leurs différends par transaction valable et définitive, était sans doute un homme de bon sens, un magistrat capable, et qui entendait supérieurement les affaires. C'est le propre

de l'expérience pratique de se croire le droit de mépriser tout ce qui n'est pas elle, et de s'ériger en juge de tout ce qu'elle ignore. Toujours les grands réformateurs dans l'ordre de la pensée ont vu traiter de rêveries leurs plus puissantes conceptions, et la vérité proscrite, opprimée, abreuvée de poison, couronnée d'épines, déchirée sur la croix, a recueilli pour tout hommage l'injure et la risée; condamnée comme le crime, elle a été insultée comme la folie.

Des mœurs plus douces, une sagesse plus tolérante, le dogme enfin victorieux de la liberté de penser assurent désormais et parmi nous aux efforts, aux écarts même de la raison, un sort moins rigoureux et moins injuste. L'indifférence, l'incrédulité, le dédain, voilà tout ce qui la menace; mais c'est encore ce qu'il lui faut épargner; la philosophie a long-temps combattu pour la vie, il lui reste à combattre pour l'honneur.

La philosophie n'est point nouvelle en France; c'est la France qui l'a donnée à l'Europe. A la voix de Descartes, elle domina le dix-septième siècle; peu répandue peut-être, imparfaitement connue, faiblement étudiée, elle obtint les respects de tous. La plupart des grands hommes dont la flatterie a fait le cortège de Louis XIV, furent cartésiens. L'admiration et la foi accueillirent, soit la physique, soit la métaphysique de ce grand réformateur, c'est-à-dire ses systèmes et sa méthode. Le cartésianisme fut embrassé avec ardeur par les savans, honoré par les gens de lettres, accepté par l'Église.

La philosophie de Descartes, c'était, on l'a dit, la réflexion dans sa liberté absolue. Mais par l'effet de cette timidité qui s'empara des esprits en France pendant la dernière moitié du règne de Louis XIV, par

l'effet aussi de l'adoption de l'Église qui affaiblit tout ce qu'elle touche, et ne tire jamais toutes les conséquences d'un principe, cette liberté ne porta point d'abord tous ses fruits. Alliée fidèle de la philosophie, elle est un mauvais guide en physique, et pendant long-temps la physique de Descartes fut encore plus connue que sa philosophie : c'étaient surtout les tourbillons que l'on appelait le cartésianisme. Celui-là disparut devant Newton comme l'hypothèse devant l'expérience : l'Angleterre convertit la France en physique, et ce premier succès lui donna sur d'autres points une influence moins avantageuse pour la vérité. La longue épreuve des dissensions religieuses et politiques, l'abus de tous les genres de fanatisme, le parti pris par la réformation de différer en tout du catholicisme, enfin l'impulsion donnée par Bacon à toutes les sciences, avaient en Angleterre provoqué la naissance d'une philosophie expérimentale et sceptique, attaquant tout, affirmant peu, par un singulier mélange de hardiesse et de timidité. Avec la théorie de Newton, cette philosophie passa la mer. Ébranlée sur son système du monde, l'infaillibilité de Descartes le fut sur tout le reste. D'ailleurs, nous l'avons vu, le cartésianisme avait fait alliance avec la théologie, c'en était assez pour l'exposer à courir toutes les chances que le dernier siècle réservait aux doctrines de l'Église.

On sait les causes qui firent prévaloir en France la philosophie du dix-huitième siècle. Il importe seulement d'insister sur ce double fait, que son apparition parmi nous fut contemporaine d'une révolution dans les sciences physiques à laquelle elle ne parut pas étrangère, et qu'en ébranlant par l'examen et l'ob-

servation les croyances établies, elle lia sa cause à la liberté de penser. De là deux de ses principaux caractères : l'analogie de ses méthodes, de ses vues, de ses conclusions, avec celles des sciences physiques, fruit de son alliance avec elles, je pourrais dire de sa déférence pour elles ; et l'esprit d'inquisition, d'agression, de scepticisme, contre toutes les traditions flétries du titre infamant de préjugés, contre toutes les spéculations décriées comme des chimères.

Descartes aussi avait professé la liberté d'examen. Mais sage et réservé dans son langage, cet esprit audacieux n'avait fait nul bruit de son audace, et je ne sais si tous ses sectateurs avaient entrevu quel mépris superbe se cachait sous le calme inaltérable de sa raison. Il avait, chose rare et difficile, fondé la liberté sans laisser paraître la révolte. Après lui, son esprit avait régné presque sans débat, presque sans preuve : il était devenu une autorité. Sa hardiesse avait été comme absorbée par l'humilité d'esprit théologique. Voilà pourquoi le cartésianisme fut en quelque sorte secoué comme un joug, et la destruction de cette philosophie de la pensée regardée comme une victoire de la raison.

Descartes aussi avait mis en honneur l'esprit d'observation. N'est-il pas chez les modernes le premier observateur de la pensée ? L'observation est en effet la méthode de la métaphysique comme de la physique ; la métaphysique comme la physique a sa base dans les faits. Mais comme les faits de l'une ne sont pas de même nature que ceux de l'autre, l'observation intérieure se distingue de l'observation extérieure, et elles ne peuvent mutuellement se remplacer sans usurpation. Voilà ce que les successeurs de Bacon, ce

que Locke, et surtout ses disciples français, oublièrent presque toujours, et voilà comment la philosophie expérimentale devint l'ennemie victorieuse de la philosophie sage et hardie qui la première avait substitué les faits aux mots et l'observation au raisonnement, en triomphant de la scolastique.

Cela bien compris, les destinées de la philosophie du dix-huitième sont expliquées. On prévoit qu'elle doit marcher toujours plus téméraire dans la voie du libre examen, éclairée du seul genre d'expérience et d'observation qu'elle conçoive et qu'elle approuve. On prévoit qu'elle doit attaquer avec une vivacité progressive les idées spéculatives, religieuses, spiritualistes, et professer avec une franchise croissante des doctrines empiriques, sensualistes, matérialistes. Telle fut en effet sa marche; il semble qu'elle n'ait travaillé que pour la physique et la liberté.

Examinons maintenant où cette marche l'a conduite dans l'opinion des hommes. Le dernier siècle, ne connaissant plus qu'une seule philosophie, les divisa en deux partis, en amis et en ennemis de la philosophie. On ne saurait en tout approuver les premiers; la vérité et la pensée ont trop souffert de leurs partiales théories et de leurs systèmes passionnés; mais aucune noble sympathie n'intéresse à leurs adversaires. Il en est trop peu dont la résistance ne semble pas déterminée par l'intérêt ou le préjugé. Ils ont fait de leur cause la mauvaise cause pour l'humanité. Dans leurs mains étaient déposés quelques-uns des plus grands intérêts de l'ame humaine; haineux et médiocres, ils ont à plaisir rappetissé leur tâche. Groupés autour d'un pouvoir qui sans les croire les protégeait, ils ont défendu sans discernement, et quelquefois

sans conviction, quelques idées dont la grandeur leur échappait, et que défiguraient à l'envi une érudition vulgaire et une foi de convention. Ils ont fait la guerre à la philosophie comme à une ennemie personnelle, et non dans l'intérêt de la vérité. Déterminés à la repousser et incapables de lui répondre, moins parce qu'elle était sensualiste que parce qu'elle était libre, c'est ce qu'il y avait en elle de meilleur qui les éloignait d'elle : ils n'ont su comment satisfaire à ses sommations répétées; les preuves ont manqué à leur cause, et déconcertés par l'esprit d'examen, ils ont cédé en maudissant. Ils étaient eux-mêmes trop peu philosophes pour voir et montrer tout ce qui manquait à la philosophie; ils ne savaient pas retrouver dans Descartes altéré, mutilé, énervé par eux, de quoi les défendre et les venger : ils méritaient leur défaite. Elle fut terrible, car ce fut la révolution. Sa lumière, comme celle d'un subit incendie, éclaira bien des choses restées jusqu'alors dans l'ombre. Le parti vaincu sentit qu'il devait sa perte à l'insuffisance de ses doctrines, ou du moins à la manière dont il les avait soutenues. Il ne les changea pas, mais du moins y porta-t-il plus d'ordre et de conséquence. En y regardant de près, il reconnut que si la philosophie du dernier siècle lui était antipathique comme incrédule et matérialiste, toute philosophie lui était insupportable comme critique et raisonneuse. Et en effet, qu'elle s'élève au spiritualisme ou déroge au sensualisme, toute philosophie admet en principe la liberté de la raison; la philosophie expérimentale elle-même est rationnelle par son principe. Ainsi poussés à l'extrémité, on a vu les théologiens s'efforcer de purger leurs doctrines de tout mélange de philosophie,

condamner comme mensongères et dangereuses les recherches que sans crainte ni scrupule honoraient Bossuet et tout le siècle de Louis XIV, enfin renier Descartes aussi bien que Locke, et réduire leur science, réduire toute science à n'avoir d'autre principe que l'autorité et d'autre procédé que la tradition. De la sorte presque tous les problèmes philosophiques seraient écartés; la solution ne devrait plus s'en chercher que dans l'histoire. C'est le point où sont arrivés les ennemis directs de la philosophie. Ils forment une école que M. Damiron a nommée *école théologique*.

Mais tandis qu'une opposition aveugle et obstinée conduisait les théologiens et leur école à nier toute philosophie, par une direction absolument contraire, les philosophes arrivaient à un résultat analogue : ceci demande quelques développemens.

Nous avons vu la philosophie française se former sur cette idée, que l'esprit d'examen ne connaît d'autre règle que l'expérience, mais que l'expérience externe est la seule source de certitude. C'est le principe usuel des sciences physiques, encore que dans les sciences physiques même il ait besoin d'être bien entendu et sagement restreint. Quel qu'il soit, en marchant à sa lumière elles étendirent leurs progrès et multiplièrent leurs découvertes. Leurs applications devinrent tellement nombreuses, tellement utiles, et parfois si étonnantes qu'elles captivèrent l'admiration d'un siècle dont elles étaient le seul merveilleux possible. Les sciences parurent bientôt appelées par excellence à la vérité. De là à paraître seules en possession de la vérité, il n'y a qu'un pas. Leur méthode fut célébrée comme la seule fidèle, et les conclusions auxquelles elle conduisait, regardées non-seulement comme les

plus précieuses, mais comme les plus certaines. Ce succès éblouit les sciences physiques; elles méconnurent, elles oublièrent ce qu'elles devaient à la philosophie. C'était elle qui leur avait ouvert la voie, qui avait remis dans leurs mains le fil conducteur de la méthode. Le plus grand inventeur que la France ait produit dans les sciences naturelles, Lavoisier, dans l'introduction d'un ouvrage où il créait toute une science, déclarait encore qu'il devait ses découvertes à la méthode des métaphysiciens de son époque, et rendait presque hommage à Condillac de son génie. Depuis Lavoisier, c'est la philosophie elle-même qui se mit à la suite des sciences naturelles. Soit pour contrarier en tout l'école théologique, soit par enthousiasme pour les triomphes de la physique, elle lui emprunta ses formes, ses notions, son langage; enfermée dans un empirisme étroit, elle se fit elle-même une science physique. Là descendit, il y a quelque trente ans, la philosophie.

Ainsi diminuée, elle n'eut plus de force ni de coup d'œil. Elle avait en quelque sorte abdiqué; la physique la prit au mot, et s'imagina follement, et soutint hardiment qu'il n'y avait plus qu'elle au monde. Le dernier terme de la philosophie du siècle passé fut l'anéantissement de toute philosophie. Le nom même en fut, ou peu s'en faut, mis en oubli; et les choses vinrent au point que, lorsqu'en 1795, l'Institut fut fondé, et dans l'Institut une classe des sciences politiques et morales, il y eut une section d'*Analyse des sensations et des idées;* il n'y eut point de section de *philosophie :* ce mot ne fut pas prononcé.

Les hommes illustres alors par la pensée, étaient

pourtant des philosophes. Ils l'étaient en qualité de derniers héritiers des doctrines du siècle; ils l'étaient en ce sens qu'ils avaient secoué jusqu'au moindre des préjugés qu'elles avaient combattus. Ils l'étaient encore par la sagacité rare de leur esprit, par leurs lumières dans les questions d'intérêt social. Mais ils ne l'étaient pas en ce sens qu'ils méconnaissaient les justes droits et les légitimes procédés, les grandes pensées enfin de la philosophie véritable. Chacun se rappelle le temps, et pour un certain monde il n'est point passé, où ceux que par privilège on nomme les savans, où les géomètres, les physiciens, les médecins se sont mis à professer un dédain absolu pour la plupart des questions philosophiques. A leur suite, tous les praticiens de ce monde, économistes, industriels, politiques, ont adopté le même mot d'ordre. Enfin il s'est formé dans le public une opinion commune qui se donne pour le bon sens, et qui se déclare indifférente à tout ce qui ne tombe pas dans le cercle de l'intérêt immédiat et de l'observation extérieure.

Hâtons-nous d'ajouter qu'un commencement de réaction se fait déjà sentir. Le retour aux vrais principes de la philosophie se manifeste depuis quelques années dans les esprits qui sont destinés à donner l'exemple, et à représenter par avance la génération qui les suit. Mais quoiqu'il ne soit plus en progrès, le fait général qui vient d'être décrit subsiste encore. Il mérite encore d'être étudié dans ses causes et sapé dans sa racine. La réhabilitation de la philosophie est à peine commencée.

Elle est attaquée par deux sortes d'argumens, ceux des théologiens et ceux des fidèles disciples du siècle

passé. A quelques égards, leur conclusion est la même : les uns comme les autres tendent à nier la philosophie. Les premiers cherchent leur preuve dans l'état d'esprit produit par les doctrines des seconds ; c'est précisément ce qu'ils appellent *l'indifférence* du siècle. Mais ils ont sur leurs adversaires l'avantage de reconnaître qu'il existe dans l'esprit humain des besoins élevés qui l'entraînent vers l'étude de ces questions profondes qu'une sagesse mondaine voudrait écarter, et des instincts de croyance et de conviction indépendans des apparences extérieures, des preuves matérielles, et des sensations organiques. Seulement ils regardent la philosophie comme incapable de satisfaire ces besoins, de légitimer ces instincts. Ainsi d'une main ils semblent lui ouvrir le champ, tandis qu'ils le lui ferment de l'autre.

Les savans, au contraire, ceux que l'école allemande appelle les empiriques, et M. Damiron les sensualistes, tendent à restreindre, à détruire même la valeur de ces élémens supérieurs de l'esprit humain qu'on pourrait appeler les élémens philosophiques ; et ne conçoivent d'autre philosophie que celle qui s'attache à les écarter, qu'une science négative dont tout l'artifice est de contester à l'homme tantôt l'existence des problèmes, tantôt le moyen de les résoudre. C'est dire en effet qu'il n'y a pas de philosophie.

Enfin quelques-uns, et ce ne sont pas encore les plus nombreux, disent qu'il y a une philosophie, et que la philosophie est bonne. Ils reconnaissent à la fois l'existence des besoins et des questions dont parlent les théologiens ; et, comme les savans, ils pensent que la raison a tout ce qu'il faut pour arriver par elle-même à la vérité. Ainsi ils s'accordent en grande partie avec

les théologiens sur l'objet de la science, avec les savans sur les moyens de la science : mais ils considèrent cet objet autrement que les premiers et dirigent ces moyens autrement que les seconds. Ils observent et ils réfléchissent; leur philosophie porte sur des faits, et elle est rationnelle. On conçoit dans quel sens M. Damiron a pu donner à cette dernière école le nom d'*eclectique*.

Notre choix n'est pas douteux; mais il nous reste, pour le motiver, à reprendre par ordre les raisonnemens des sectes opposées.

Le lieu commun des théologiens contre la philosophie, c'est la révolution. Sans leur contester pour une fois le jugement qu'ils en portent, on peut leur dire qu'une doctrine ne saurait se juger uniquement par ses conséquences apparentes, d'abord parce que bonnes ou mauvaises elles ne prouvent point que la doctrine soit fausse; ensuite parce qu'il y a rarement certitude que des événemens, pour avoir coïncidé avec une doctrine, en soient résultés; enfin parce que les conséquences qu'on accuse peuvent avoir été tirées faussement des principes que l'on en veut rendre responsables. Le premier point à établir serait qu'elles s'en déduisent légitimement, ce qui ramènerait à traiter la question au fond. C'est donc un mauvais argument que le souvenir des crimes de la révolution. Tout le monde sent que l'apologie du christianisme serait bientôt faite, s'il n'avait à se justifier que de la Saint-Barthélemi.

Il faut donc traiter les choses en elles-mêmes; et les théologiens ne s'y refusent pas absolument : ils attaquent la philosophie comme matérialiste, et ils disent que le matérialisme est faux et pernicieux. Ce point

accordé, on doit faire remarquer que le reproche s'adresse à une philosophie, non pas à toute philosophie. S'il s'en présente une qui dise qu'elle n'est pas matérialiste, et qui le prouve, qu'aura-t-on à lui répondre ?

On lui répond en pénétrant plus avant ou bien en généralisant davantage. On passe en revue l'histoire entière de la philosophie, ou l'on remonte à son principe. Dans le premier cas, de la multitude et de la diversité des systèmes, on conclut leur commune incertitude, conclusion un peu hasardée, ainsi que nous le verrons plus tard. Dans le second, on recherche, on isole le principe philosophique, sous le nom de la raison individuelle, et sur ce fondement qu'elle n'est pas infaillible, on montre le doute comme la fin de toutes ses recherches. Ne plaçons ici qu'une seule observation : quel que soit celui de ces deux partis que l'on prenne, il n'en résulte qu'une conclusion régulière, et ce n'est pas qu'il n'y ait point de philosophie, mais qu'une seule est légitime, savoir, la philosophie sceptique. Telle est en effet la supposition sur laquelle repose tout le grand ouvrage commencé par M. l'abbé de la Mennais. A cela je n'ai qu'une chose à dire, c'est que la philosophie sceptique emporte tout avec elle. Dès qu'on lui fait place, sciences humaines, théologie, tradition, autorité, rien ne subsiste. L'incrédulité universelle et irrémédiable est son dernier terme.

L'argumentation des théologiens ainsi réduite, étudions celle des savans et des praticiens. La haute philosophie, celle que ceux-ci combattent, n'est pas, comme on l'a vu, sans quelque rapport avec une partie des opinions des théologiens; elle sanctionne quelques-unes de leurs croyances; sur plusieurs points elle

parle leur langue. C'en est assez pour qu'on l'accuse de prêter appui à leurs doctrines politiques et sociales, aux institutions, aux actes qu'ils préconisent; et sur ce seul chef, on prétend la condamner. Cet argument est pareil à celui que la révolution fournit contre la philosophie : il se réfute de même. Nous demanderons preuve de la liaison logique qui unirait la philosophie à tout ce qu'il y a d'abusif et de blâmable dans les principes ou les applications de la théologie. La philosophie se défend de toute solidarité; il faudrait donc lui démontrer qu'elle s'en défend à tort : ce serait encore ou à peu près traiter la question du fond. Comment dévoiler la liaison des conséquences, sans mettre le principe en lumière? Comment montrer où conduit la philosophie que l'on attaque, sans dire ce qu'elle est en elle-même?

Rendus sur ce terrain, les savans diront qu'en elle-même elle n'est pas la vérité. Ils le diront, soit en soutenant que leur science est la seule vraie, soit en prétendant que toute recherche étrangère à leur science est vaine, que toute question qu'elle ne résout ni ne pose, est insoluble ou chimérique, que tout moyen de connaître qu'elle n'emploie pas, est un pur artifice.

La conséquence évidente est que, hors du cercle d'un empirisme très-rétréci, il n'y a pas, il ne peut y avoir de philosophie. On établit cette conséquence ou par l'histoire, ou par la nature de la philosophie. C'est-à-dire que l'on insiste sur la faiblesse et la contradiction des systèmes, ou bien que l'on chicane sur l'objet de ces systèmes, en soutenant qu'il ne peut être constaté ou qu'il ne peut être observé.

On voit que cette conclusion est presque identique

à celle des théologiens. Comme la leur, elle suppose le même mépris pour la diversité des opinions humaines. Le tout se réduit à nier la réalité, la possibilité de nos connaissances, c'est-à-dire toute philosophie, hors celle du doute ou celle des sens.

Ce n'est pas le lieu de réfuter le scepticisme. D'ailleurs toute discussion le réfute implicitement; quiconque parle, le nie. En vain d'une autre part se plaît-on à recueillir toutes les variations de la philosophie pour en faire trophée : il n'est point de science qui n'ait eu les siennes. De la diversité des systèmes, il ne suit pas qu'ils soient tous faux, mais bien que le système vrai, s'il existe, n'est pas universellement reconnu. Ils seraient tous faux qu'on n'en saurait conclure qu'il n'en peut survenir un vrai. La lenteur d'une science à se fixer, prouverait tout au plus qu'elle est particulièrement difficile. Jusqu'au dernier siècle, la vraie chimie n'existait pas, du moins l'académie des sciences le professe-t-elle ainsi : cela voulait-il dire qu'il n'y avait point de chimie possible? — Mais, répondra-t-on, tous les systèmes ont raison, quand ils se réfutent; donc tous aboutissent à l'incertitude universelle. — Alors il faut en induire le scepticisme; et songez bien qu'il en sera des sciences physiques comme de la théologie; livrées au scepticisme, elles y passeront tout entières : ou vous devez conclure qu'il y a quelque chose de vrai dans tous les systèmes, mais qu'aucun n'est complet, ce qui suppose que la science n'est pas faite, mais qu'elle se fait; ce qui suppose qu'elle existe.

Sans doute elle existe, on nous l'accordera; mais on circonscrira son existence dans les limites que l'empirisme lui trace. On nous répétera qu'elle n'est

possible qu'aux mêmes conditions que les sciences physiques, qu'à la condition d'être une science physique elle-même. Évidemment c'est là l'idée principale qui se cache sous l'incrédulité philosophique des savans, des praticiens, des gens du monde. Évidemment c'est avec plus ou moins de netteté et de rigueur a théorie qui pèse encore sur l'esprit du siècle ; c'est celle que nous devons examiner à fond.

N'en déplaise aux plus habiles interprètes de la nature, il y a toujours eu d'autres sciences que les sciences expérimentales : le genre humain s'est obstiné à le penser. Toujours il a cru qu'il existait des choses qui échappaient à ses yeux et qu'il avait pourtant les moyens de connaître. Sur ce fondement, il a bâti de certaines sciences contemporaines de toutes les civilisations. Ces sciences n'emploient, ni lunettes, ni fourneaux, ni scalpels; elles rejettent même le calcul ; et cependant elles prétendent étudier des faits réels et les implanter dans l'esprit comme des vérités. Faut-il croire qu'elles soient une pure illusion ? Devons-nous admettre que ce soit par fantaisie que l'esprit humain s'est livré à de telles études, qu'il les ait entièrement imaginées, qu'il ait tout supposé, questions, procédés, solutions ? Est-il possible qu'il se soit trompé de tout point, dans le fond comme dans la forme, et que la philosophie vaine comme un songe, plus vaine qu'un songe, ne garde pas même en souvenir quelque chose de la réalité?

Cependant il est difficile que ce qui est universel soit un accident, et les caprices ne sont pas éternels. Avant de rien approfondir, ne se sent-on pas disposé à présumer qu'une préoccupation constante et générale

de l'esprit humain tient apparemment à sa nature; s'il a pu se tromper en faisant une science, il ne s'est probablement pas trompé en croyant que cette science existe. Lorsqu'il se trompe, il omet, il méconnaît, il défigure, mais il n'invente pas. Quels que soient donc les divers systèmes métaphysiques, et sans en soutenir aucun, on doit convenir que la philosophie serait justifiée, s'il était prouvé d'abord que les objets de ses recherches existent, c'est-à-dire qu'elle n'a point imaginé les questions qu'elle pose; puis, qu'elle a droit de s'en occuper, c'est-à-dire que ces questions sont telles et l'esprit humain tellement constitué, qu'il est habile à en connaître.

Quels sont les objets des recherches de la philosophie? Ce n'est point Aristote ou Platon, c'est le genre humain qui répondra que ce sont les idées essentielles de l'intelligence humaine, les idées sans lesquelles elle ne s'est jamais rencontrée, sans lesquelles elle ne peut être conçue. Est-ce une école qui inventa ces idées? non, c'est le peuple; ou plutôt ce n'est point l'homme; elles sont dans l'esprit, elles y naissent, et nul ici-bas ne les y a mises. Elles n'ont point été apprises comme une leçon; la preuve qu'elles n'appartiennent pas à la mémoire, c'est qu'elles n'ont été jamais oubliées de personne. Je pourrais dire que les principales de ces idées sont Dieu et l'ame; mais ce serait plus dire qu'il ne faut, et prononcer des paroles qui choquent les oreilles délicates. Supprimons-les, et ne demandons pas si c'est par illusion ou préjugé que le genre humain croit à ces deux noms. D'ailleurs, en supposant qu'il cessât d'y croire, il en aurait l'idée: que serait cette idée, et d'où serait-elle tombée dans

l'intelligence? Cette question suffirait; à elle seule elle nous rendrait la philosophie; l'objet du moins en serait trouvé.

Dieu, l'ame, le monde, peuvent en effet n'être que des mots; mais l'homme n'en a pas moins nécessairement les idées au moyen desquelles il conçoit ces mots et les notions qu'il s'en forme. Quel qu'il soit, qu'il y pense, ou qu'il n'y pense pas, tout homme a la conscience de lui-même, et la perception de ce qui n'est pas lui; il se persuade que ce qui observe en lui et ce qui est observé hors de lui n'est pas une seule et même chose. Sa pensée lui paraît distincte des objets auxquels il pense; une fois formée, elle en est indépendante, elle demeure exempte de leurs altérations, de leurs mouvemens, elle est pure; et il admet alors, au moins comme possible, la distinction de l'esprit et de la matière. Ce n'est pas tout; soit qu'il se contemple dans la conscience, soit qu'il observe à travers la sensation, il arrive à l'idée de sa propre existence et d'une existence externe, il comprend que les choses soient ou ne soient pas, il s'élève enfin à l'idée pure d'existence. L'existence revêt des formes, elle soutient des rapports. Par exemple, en s'étudiant intimement, en se comparant à ce qui n'est pas lui, l'homme distingue l'existence personnelle de celle qui ne l'est pas; et ses actes volontaires sont accompagnés du sentiment de la liberté et de la moralité. Par exemple encore, les phénomènes ne passent point devant ses yeux, sans qu'invinciblement il suppose entre eux des relations, notamment celle de cause et d'effet. Ce tableau est loin d'être complet; mais tel qu'il est, il suffit. La conscience le dit mieux que nous, toutes ces notions de *moi* et de *non-moi*, de pensée, d'existence, de

personnalité, de bien et de mal, de cause et d'effet, toutes ces notions, quelle qu'en soit l'origine, qu'elles viennent des sens ou d'ailleurs, qu'elles soient de vraies ou de fausses représentations de la réalité, sont inséparables de l'esprit humain. Elles appartiennent non-seulement à l'espèce, mais à l'individu. Elles sont accessibles, elles sont présentes aux plus sublimes comme aux plus simples esprits, au plus profond des penseurs comme au plus grossier des artisans. Près du berceau du monde, Adam pouvait les concevoir comme Malebranche, et lui-même ne saurait être conçu ne le pouvant pas. J'irai plus loin, et je dirai que dès que l'on a ces notions (et on les a dès-là qu'on est homme), que dès qu'on les conçoit (et l'on peut les concevoir dès qu'on les a), comme on les voit ou les suppose sans cesse réalisées dans le fini, on est capable de les concevoir dans l'infini, c'est-à-dire absolues; ainsi l'on s'élève à l'idée de l'existence, du bien, de la cause suprêmes. Cette idée est possible, et non-seulement elle est possible, mais il ne l'est pas qu'elle manque de s'introduire dans l'esprit. Il est plus difficile de se figurer l'homme dépouillé de cette idée que privé de tel ou tel de ses sens. L'existence de cette idée et des notions nécessaires en général est aussi irréfragable pour le moins que le mieux prouvé des phénomènes dont s'appuie la physique.

Or ces idées sont l'objet même de la philosophie. D'où viennent-elles? comment se forment-elles? quelles sont-elles? à quoi correspondent-elles extérieurement à l'homme? Tous les grands problèmes de la science sont là. On sera maître de nier celle-ci, le jour seulement où l'on aura éliminé de l'intelligence toutes les notions fondamentales. Or ce jour-là n'est

pas près de venir. Moins étrange serait de voir se lever celui où la pesanteur cesserait d'entraîner les corps vers le centre, où les astres suspendraient leurs infaillibles révolutions. Il est plus facile de bannir de l'univers le mouvement que de l'entendement les idées nécessaires. Avec elles, ce ne serait pas la philosophie, mais toutes les sciences, mais la raison, mais le bon sens qui disparaîtraient. Ainsi dévastée, l'intelligence ne serait plus qu'un impénétrable désert.

On accorderait donc que les idées du théisme et du spiritualisme sont des rêves, ou plutôt que les mots qu'ils honorent désignent de gratuites hypothèses; rien ne serait encore perdu. Les idées qui servent à construire ces hypothèses, demeureraient inébranlables et fourniraient une base à la philosophie. Ainsi réduite, elle serait complète. La philosophie n'est que l'application de la pensée à la pensée. Or la pensée, les mots le disent eux-mêmes, contient tout ce qui peut être pensé. La foi dans ce qui est pensé fait partie de la pensée : en d'autres termes l'idée d'être, l'idée de réalité accompagne toute autre idée. La philosophie serait réduite aux idées, qu'elle contiendrait donc encore toute l'ontologie; les vieilles croyances de l'humanité sont en sûreté.

Si, comme nous avons tenté de le faire voir, l'objet de la philosophie est inévitablement donné, voyons quelle objection se présente en première ligne. Celle-ci et point d'autre : l'objet en question ne peut être connu, l'homme n'ayant aucun moyen de l'atteindre; et c'est présomption ou démence que de s'en occuper. Mais cette objection, il est plus aisé de l'articuler que de la comprendre. Si plus haut nous avons été entendus, il doit être manifeste qu'elle n'a aucun sens.

Cependant elle est si répandue, si spécieuse quand on n'y a point pensé, qu'il est bon de lui ravir tout prétexte.

Qu'entend-on, lorsqu'on dit que les objets de la philosophie ne sont pas connaissables? Rien, si ce n'est qu'ils ne sont point visibles; pas autre chose. Or qui parle de les voir? il s'agit de les penser. Prétendrait-on que les idées ne sont pas du domaine de la pensée? Alors à quoi faut-il penser? En fait, à quoi, avec quoi l'homme pense-t-il, si ce n'est à des idées ou avec des idées? Est-ce avec les objets extérieurs de ses sensations, est-ce à ces objets même qu'il pense; ou n'est-ce pas plutôt aux idées, avec les idées qu'il s'en forme? Qu'on veuille bien y songer, ce n'est pas immédiatement, c'est par induction que l'intelligence atteint les objets, induction nécessaire, rapide, impérieuse, soit, mais intermédiaire forcée de nos perceptions. Dans le vrai, l'homme ne sort pas de son ame. L'homme moral ne vit que dans ses idées. C'est la merveilleuse prérogative de la nature intellectuelle que de se complaire en elle-même. Elle communique sans s'appauvrir avec le monde extérieur par un certain milieu; son union avec ce milieu est inexplicable; mais les phénomènes qui se passent en elle à l'occasion du monde et des organes, n'ont avec ceux-ci aucun rapport essentiel. Par là lui parviennent, sans la pénétrer, sans altérer sa nature, des données qu'elle s'approprie par une mystérieuse opération. Elle est le centre où tous les rayons convergent, et qui reste un point indivisible.

Si l'on tente maintenant de faire un partage entre les idées, pour attribuer la certitude à celles qui semblent les images immédiates des objets extérieurs, et

la refuser à celles que les recherches les plus subtiles rattachent difficilement aux sensations, on nous lance inutilement dans un travail sans terme. On peut défier l'idéologue le plus clairvoyant, l'analyste le plus exact, de déterminer le point où cesse la certitude que nos idées, suivant eux, empruntent du voisinage, et, pour ainsi parler, du contact de la sensation. Peuvent-ils seulement donner une bonne raison de s'assurer davantage dans les idées venues à leur avis directement des sens, que dans les idées modifiées par l'activité propre de l'esprit? Qui ne sait en effet que ces idées se corrigent réciproquement? Enfin comment détermineraient-ils la valeur qui reste aux idées venues des sens, une fois séparées de ce que la raison y ajoute de son propre fonds?

A entendre les savans, il semble que tout soit visible dans les sciences, et que l'esprit n'y mette rien du sien. Si, comme ils le veulent, l'observation externe donnait seule et toute seule la vérité certaine, la part qui leur en resterait serait incroyablement petite. Regardez de tous vos yeux, armez-vous des instrumens les plus délicats, puis n'interrogez et ne croyez que vos sens; que connaîtrez-vous, même de la nature physique? si peu de chose que vous en rougirez. En l'étudiant, en la concevant, vous lui prêtez bien plus que vous ne recevez d'elle. Il y a plus de distance des idées avec lesquelles vous faites la science, aux matériaux extérieurs de la science, que du sens du livre aux caractères du livre. La nature n'est que la lettre peinte; la sensation la voit, l'intelligence la lit : voilà la science. Qui en fournit maintenant la meilleure part? n'est-ce pas l'intelligence au moyen des idées? Or, l'intelligence et les idées sont invisibles.

Passez en revue toutes les sciences, et voyez s'il en est une seule qui se compose en majeure partie de données sensibles, et qui doive à celles qu'elle contient toute sa certitude. Seraient-ce les mathématiques? Mais *l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu* les plus simples comme les plus élevées des vérités qu'elles établissent. La sensation n'a pas donné au géomètre l'idée du point. Jamais il n'a vu se réaliser celle qu'il se forme du cercle ou du triangle; jamais la sphère ne s'est sous ses yeux inscrite au cylindre pour lui révéler ses propriétés. Les signes même de la langue du calcul n'ont souvent de valeur et de sens que pour la pensée. Le symbole algébrique de l'infini n'est vrai que dans l'abstraction. Quelle quantité réelle et concrète fut jamais divisée par zéro? et quel objet mesurable a fait directement pénétrer dans l'esprit l'idée même de l'infini? On le voit, les mathématiques sont plus rationnelles qu'expérimentales, elles contiennent plus d'intelligible que de visible. Lors même que l'intelligence comprend le visible et lui découvre des propriétés, elle les saisit, non dans l'objet, mais dans l'idée qu'elle en conçoit. C'est qu'encore une fois l'intelligence ne comprend qu'elle-même, et ce n'est pas la moindre preuve de sa divine ressemblance que de se complaire en soi. Lorsqu'elle semble regarder un objet étranger, elle se mire.

Les physiciens seront-ils admis plus que les géomètres à placer la source de toute certitude dans les faits sensibles? Mais quelle est l'idée constante qui domine toute leur science? Celle d'une relation de cause et d'effet. Ils ne cherchent, ils n'observent pas autre chose que des causes et des effets. Or, l'idée de cette

relation, d'où sort-elle? Des phénomènes? Nullement, on l'a démontré; jusque dans les lois de la nature, l'intelligence n'admire que ses propres lois. L'homme pense le monde, et c'est sa pensée qu'il trouve merveilleuse et divine. Il faut que les physiciens le sachent, il n'y a pas plus de raison extérieure déterminante pour conclure de deux phénomènes que l'un est la cause de l'autre, que pour en conclure, par exemple, que Dieu existe. L'induction est gratuite dans un cas comme dans l'autre. Dans tous deux, la pensée prend tout sur elle. Si donc elle n'avait pas d'autres élémens de connaissance que l'expérience sensible, ce serait fait de la physique tout comme de la religion, et l'objection des physiciens prouve trop.

Nous sommes amenés, ce me semble, à ce résultat que l'esprit humain ne peut sans suicide rejeter les idées ni le droit de penser aux idées. C'est admettre forcément la philosophie, malgré le scepticisme et en dehors de l'empirisme; elle existe donc, et le germe en réside dans le plus simple des actes intellectuels du plus simple des hommes. Il n'en est aucun qui n'implique des notions nécessaires, et l'une d'elles suppose toutes les autres. Ce sont là des faits, et ces faits, pour être l'objet de la philosophie, ne sont ni moins certains ni moins appréciables. Bien plus il est impossible d'en faire abstraction. On peut entièrement ignorer les faits chimiques par exemple; on peut raisonner comme s'ils n'étaient pas. Essayez de raisonner, de penser, de connaître, en supprimant les idées premières. Moins la chimie, le monde existe encore essentiellement: moins les faits philosophiques, moins les données primitives de la raison, où est l'homme?

Il resterait à expliquer pourquoi avec de tels fon-

demens, la philosophie n'a point la réputation de clarté, d'unité, de certitude, dont s'enorgueillissent les sciences mathématiques et physiques. Je crois que la difficulté et l'immensité du sujet y sont pour beaucoup. D'ailleurs il est une autre considération dont le développement appartient à notre siècle, et qui rend moins incohérente et moins incertaine l'histoire de la philosophie, en expliquant, en justifiant un peu la diversité des systèmes qu'elle a produits.

Cette diversité n'est pas en effet aussi irrégulière, aussi capricieuse qu'on pourrait d'abord le croire. Ces systèmes ne forment point la collection de toutes les fantaisies, de toutes les tentations de la pensée. La philosophie n'est pas plus arbitraire que toute autre science : le philosophe est trop près de son objet; il ne peut s'en détacher ni l'oublier entièrement; et comme c'est lui-même qu'il étudie, il y a quelque chose de lui, c'est-à-dire quelque chose de la nature humaine dans le portrait qu'il en a fait. On citerait peu de systèmes philosophiques qui ne méritent attention, au moins comme un trait, une ombre de leur modèle. Aussi l'histoire de la philosophie importe-t-elle plus à la philosophie que l'histoire d'une science n'importe ordinairement à cette science. L'histoire des opinions de l'homme sur les plus grandes questions de l'humanité est l'histoire de l'homme même, et comme il est l'objet de la science, son histoire fait partie de la science. Ainsi la multitude des systèmes, quelque grande qu'elle puisse être, entre dans les cadres de la science. Il serait impossible, or il ne l'est pas, d'en faire apercevoir la liaison, et d'en extraire quelques conclusions générales, qu'on ne pourrait encore, l'histoire à la main, soutenir que la philo-

sophie n'existe pas : elle serait tout au moins l'ensemble des philosophies. Seulement une chose resterait à faire, c'est la philosophie des philosophies, celle qui les coordonne, les concilie, et les complète. Tel est le travail auquel paraît tendre l'esprit philosophique du temps et du pays. Ses premiers pas indiquent sa direction. Tel est le sens de ces idées qu'il s'efforce de répandre et qui commencent à devenir populaires, savoir qu'il n'y a point d'opinion absolument fausse, que le caractère de l'erreur est d'être exclusive, et que tout système a sa part de vérité. Ou nous sommes bien trompés, ou cette critique deviendra féconde ; elle achèvera d'enfanter une philosophie dont elle fait pressentir les caractères dominans, savoir l'impartialité et la généralité. Cette philosophie, quand on la considère dans son principe, on l'appelle *rationalisme ; eclectisme*, quand on regarde à son application aux systèmes connus. Les siècles lui donneront le nom qui lui restera.

Mais pour qu'elle ne demeure pas au-dessous de sa destinée, il importe qu'elle connaisse tous ses droits, et nous devons l'avouer, si quelque chose peut faire douter de son avenir, c'est sa timidité. Elle est timide non à juger, mais à conclure ; la critique cependant n'a de prix que comme une voie plus sûre d'arriver au dogmatisme. Au reste, l'hésitation est naturelle ; elle s'explique par l'état des esprits, auquel la philosophie contemporaine doit la naissance. Éprouvés par l'absolue domination de systèmes divers, ils en ont reconnu l'insuffisance et le danger ; las d'être subjugués par les idées exclusives, ils sont en garde contre toute croyance forte et décidée. L'impartialité, qui est une vertu de la raison, a, tout en préservant

du fanatisme ou de la duperie; l'inconvénient d'affaiblir le ressort de la conviction, et peut aisément dégénérer en indifférence. C'est l'écueil que nous devons éviter.

Il est arrivé plus d'une fois, soit à des écoles, soit à des individus, d'atteindre à cette largeur d'intelligence accessible à tous les systèmes, à cette universalité critique qui les pénètre tous. Tel paraît avoir été le caractère de quelques sectes eclectiques des premiers siècles. Tel encore, à beaucoup d'égards, fut Bayle, dont la raison étendue et flexible portait le signe éclatant du génie eclectique, l'intelligence de toutes les opinions. Cependant il n'a rien établi, et il ne pouvait rien établir : car il n'entrait dans les systèmes que pour en connaître le côté faible, et ne les rapprochait que pour les ruiner les uns par les autres. Esprit d'une froideur désespérante, plus amoureux de la logique que de la vérité, qui ne s'attachait à saisir que le bien ou mal raisonner, sans s'inquiéter du fond même des questions et des doctrines. L'eclectisme de Bayle était un eclectisme de scepticisme. Mais n'en pourrait-on concevoir un autre qui examinerait les systèmes, moins pour chercher dans chacun ce qu'il y a de faux, que pour surprendre ce qu'il y a de vrai; qui donnerait audience à toutes les opinions, non pour les mettre hors de cour, mais pour leur faire droit ou les concilier; qui les étudierait toutes pour en extraire quelque chose de substantiel, de permanent et de général, en élaguant ce qui est gratuit, partiel et passager. Cet eclectisme, au lieu d'opposer les doctrines aux doctrines pour les ébranler toutes, ne les comparerait que pour les vérifier l'une par l'autre, et les compléter en les combinant. Tandis que l'autre eclectisme procède

uniquement par la logique, celui-ci procéderait surtout par l'observation, différence fondamentale et dont la conséquence est plus grande qu'il ne paraît. Il étudierait donc les systèmes en eux-mêmes, c'est-à-dire dans leur rapport aux réalités; et l'étude des systèmes, l'histoire de la philosophie, deviendraient en même temps l'étude et l'histoire des choses philosophiques. Ce serait là un eclectisme dogmatique.

La philosophie qui vient de naître satisfait-elle à toutes ces conditions? Il serait prématuré de le dire. Cependant on ne pourrait sans injustice l'accuser de stérilité. Elle n'est point restée exclusivement critique et négative. Je pourrais citer en preuves quelques-unes de ses applications, sorte d'argument qui doit être admis pour la défense après avoir été tant employé pour l'attaque. Je pourrais la faire voir provoquant ou justifiant le nouvel esprit qui anime la littérature, l'histoire, et les arts; je pourrais rappeler surtout son influence dans la politique, et montrer, pour lui en rendre hommage, comment une tolérance plus raisonnée s'est introduite dans les opinions et les lois. Je pourrais enfin la représenter accomplissant dans tout l'ordre intellectuel une révolution comparable, sous quelques rapports, à celle qui signala l'introduction de la charité dans le monde moral.

Mais en écartant les applications éloignées, et des conséquences toujours contestées, un changement qui n'est en faveur ni du scepticisme, ni de l'indifférence, ne s'est-il pas accompli dans le domaine philosophique? Des doctrines fixes, absolues, complètes, ne sont pas établies : d'accord; mais une direction s'est manifestée. La critique a ébranlé quelques-uns des dogmes de la philosophie précédente, elle a fait

pénétrer le doute là où régnait la certitude. Mais ces dogmes n'étaient-ils pas eux-mêmes la négation de vérités sublimes ou nécessaires? cette certitude ne reposait-elle pas sur l'omission des faits fondamentaux de la pensée? Et ici ébranler n'était-ce pas relever? le doute n'était-il pas un retour à la foi? En effet, on ne peut nier qu'une réaction morale ne se fasse sentir contre les humbles doctrines d'une philosophie restrictive. Sans rien nier de ce qu'on a découvert, l'esprit du siècle porte à reprendre en l'épurant une bonne part de ce qu'on avait rejeté. A en juger par les faits, la philosophie qui favorise cette réaction tend donc à édifier plus qu'à détruire.

Ce n'est pas tout; dans l'essence même de la philosophie nouvelle, il est facile d'apercevoir un principe puissant et dogmatique. Elle admet, nous l'avons vu, que l'objet de la philosophie existe et que l'esprit humain a droit d'en connaître : elle le pose en fait, et ce fait est indéniable. C'est établir en même temps les deux procédés élémentaires de la science, l'observation et l'induction. Ce qui veut dire encore, 1° qu'il y a des faits que la raison est apte à constater; 2° qu'elle est en droit de travailler sur ces faits. C'est déclarer la souveraineté de la raison; et de là découlent le libre examen des systèmes, comme toutes les libertés philosophiques, religieuses, politiques.

C'est donc une proposition affirmative et féconde, c'est donc un principe et un dogme que ces mots : toute philosophie, toute science est éminemment rationnelle; en d'autres termes, la raison est souveraine, ou ne relève que de ses propres lois, c'est-à-dire de lois qu'elle n'a pas faites, mais que nul en ce monde ne lui a faites. C'est l'aphorisme de Kant; la raison

cite tout à son tribunal, même la raison. Établir à jamais ce principe, en augmenter la lumière et l'étendue, le propager dans les esprits, le fortifier par les applications, le rendre enfin pratique, obligatoire, populaire, c'est, il me semble, fonder quelque chose; et si la philosophie de notre siècle fait cela, si même elle ne fait que cela, il suffit, son œuvre est bonne; et sa mémoire est pour toujours attachée à la plus grande époque de l'humanité.

V.

MÉMOIRES

SUR LA DERNIÈRE GUERRE DE CATALOGNE,

Par Florentin Galli, aide-de-camp du général Mina.

Un vol. in-8. Prix : 7 fr. Paris. Bossange. 1828.

Si l'on est parvenu dans le deuxième numéro de cette Revue à montrer que la nation espagnole a aussi sa loi de développement, bizarre et variable dans ses formes, mais constante dans son but, irrésistible dans son entraînement et presque inépuisable de moyens; si l'on a fait comprendre ce qu'il y a de tout-à-fait particulier à l'Espagne dans ce mouvement, ce qui fait qu'il est si difficile aux étrangers de le diriger suivant leurs vues et qu'il leur est plus impossible encore de l'arrêter; si tout cela est admis, la dernière intervention française réduite à un contre-sens politique, à un fait presque sans portée dans ces vastes

enchaînemens de faits qu'embrasse l'histoire, doit paraître peu mériter et l'honneur qu'on lui a fait en la célébrant et celui que lui ferait encore à présent une critique haineuse ou un examen pris de trop haut.

Mais cette guerre de 1823, coup de parti malhabile et méchant, se relève par le détail de son action passagère sur l'Espagne et par son résultat pour nous. Elle a rendu en Europe notre attitude militaire si différente de ce qu'elle était depuis 1815; elle a amené dans nos luttes d'opinion une amélioration si grande et si peu espérée; elle a fini si vite que bien des gens qui ne cesseront pas de détester son principe croient lui devoir un peu de reconnaissance après avoir tout fait et vainement pour l'empêcher. D'un autre côté elle eût pu finir si différemment, c'est du moins une opinion très-répandue; quelques-unes de ses opérations sont restées enveloppées de tant de mystère; elle a entamé tant de réputations; elle a donné lieu à de si étranges procédures qu'elle sera long-temps encore l'entretien des deux camps désarmés et presque mêlés par elle. Ainsi, après les considérations assez graves qu'un coup d'œil jeté sur la Péninsule a pu fournir, quelques traits d'un moins grand tableau, celui de la dernière guerre française en Espagne, ne seront peut-être pas vus sans plaisir. On a déjà beaucoup écrit sur cette courte et peu sanglante campagne; mais, pour quelques observations de bonne foi, quelques jugemens sans haine, quelques renseimens dus à des circonstances qui permirent de voir plus d'un aspect de la question, il y a place encore.

En des jours qui ne sont pas bien éloignés de nous, lorsque l'administration qui voulut une guerre contre l'Espagne était encore au pouvoir, et, pour s'y

maintenir, voulait une guerre du même genre contre la capitale du royaume; en ces jours de deuil, un écrivain n'eût pas laissé soupçonner les circonstances qui vont permettre ici de parler des vainqueurs et des vaincus d'après une connaissance des uns et des autres à peu près égale. Si de meilleurs jours sont venus, et il y faut compter, il sera permis, après avoir signalé ce qu'il y eut de faux comme jugement dans la conduite politique des défenseurs et des adversaires de la constitution de Cadix, d'étendre la sphère de cette équité, qui serait froide et misérable si elle se bornait à signaler toutes les fautes. Ce ne sera qu'user du droit de l'indépendance d'esprit montrée dans le blâme. Il ne faudra plus de courage pour rendre aux sentimens nobles, à la cause juste qui furent trahis par l'inflexible marche des choses, le culte qui leur est dû; on n'aura plus l'air de la flatterie si l'on dit quelles vertus militaires ont su mériter l'estime en faisant triompher la mauvaise cause. Ce n'est point ici l'artifice d'une opinion qui change d'armes, qui se glisse à la faveur d'un déguisement sur un terrain plus favorable à ses attaques; c'est une ferme intention de vérité qui se présente avec confiance là où plus d'une injustice de parti est encore à redresser. Le temps des inconsolables douleurs et des joies insensées au sujet du renversement de la constitution de Cadix est passé. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est qu'en jugeant mieux les illustres patriotes qui tombèrent avec la constitution espagnole, en voyant de plus près la conduite de cette armée à qui la politique a fait jouer un rôle si peu digne d'elle, quiconque s'est trompé de bonne foi s'écrie: « Non, de tels hommes ne devaient point être traînés sur la claie, et périr par d'infames supplices;

non, une telle armée n'était pas faite pour monter la garde au pied de l'échafaud de Riégo. »

Le tort des constitutionnels espagnols, on l'a dit, ç'a été de ne pas sentir, après le soulèvement de l'île de Léon, la nécessité de beaucoup modifier la constitution de Cadix; mais ce n'a pas été de croire que les cabinets étrangers voulussent détruire cette constitution, quand ils demandaient simplement qu'on la réformât. Il n'y a rien à dire contre la nécessité et la justice des refus dans lesquels les cortès persistèrent. Le sort des constitutions d'Italie les avertissait assez de ce que l'on réservait à la leur. Ils voyaient bien qu'on préludait contre eux par des hostilités diplomatiques, parce qu'on les croyait à l'abri d'une surprise armée. Tant d'actes d'une duplicité scandaleuse, par lesquels le gouvernement français leur prouva qu'il n'y avait rien de sérieux dans les négociations, n'ont pas besoin d'être rappelés. La peste de Barcelonne servant de prétexte à l'établissement du fameux cordon sanitaire; le cordon, par sa présence sur la frontière, déterminant l'insurrection catalane, et s'offrant à elle comme un point d'appui; l'insurrection à son tour donnant prétexte de renforcer le cordon, puis de le transformer en armée d'observation; les paroles du trône employées pendant trois ans à nier un dessein si bien formé, et le proclamant enfin au mépris des assurances pacifiques données la veille : nous avons tous vu, entendu et compris ces choses en leur temps. Et, parce que l'Espagne les vit et les comprit comme nous, il nous a été difficile de concevoir comment elle ne fût pas prête à résister quand vint l'attaque; comment tant d'impuissance après de si fiers discours.

Malheureusement pour les Espagnols, ce n'était pas le sentiment de leur force qui leur avait dicté ce hautain langage, mais le désir d'être applaudis et l'espoir d'être soutenus par le libéralisme européen. Les journaux de Paris à la main, ils avaient cru pouvoir défier les ministres français de plier chez eux, à une guerre d'absolutisme, des opinions si énergiquement déclarées contre elle. Quand ils virent que le gouvernement français ne reculait point, et que cependant tout était tranquille en France, leur confiance dans les sentimens d'une nation qu'ils regardaient comme la protectrice de toutes les libertés naissantes se reporta sur l'armée même qu'on destinait à agir contre eux. Marquant la différence entre les soldats de cette armée et les épais Germains qui n'avaient pas hésité à renverser les constitutions de l'Italie, ils se persuadaient encore que le drapeau blanc ne franchirait pas les Pyrénées, quand déjà tout s'ébranlait pour l'invasion. Aujourd'hui cette croyance peut sembler étrange. Cependant, ceux qui se félicitent encore à présent de la guerre, parce que, disent-ils, elle a prouvé que notre armée appartenait bien à la royauté par ses affections, n'expriment pas une autre opinion que celle qui rendit les constitutionnels d'Espagne trop présomptueux. Si, très-peu de temps avant l'entrée en campagne, les Espagnols espéraient encore que l'armée ne consentirait point à tirer l'épée contre eux, dans le même temps notre ministère épurait les rangs élevés de cette armée dont il allait se servir, et la faisait épier sous la tente par ses agens. On ne saurait pas encore à quel point il la redoutait, si la correspondance administrative, mise sous les yeux de la commission d'enquête dans l'affaire des marchés de

Bayonne, n'eût révélé d'incroyables défiances, et des terreurs plus ridicules que toutes les espérances des cortès.

C'était surtout dans le parti modéré ou des maçons, parti qui se composait de toutes les hautes séries libérales, et qui voulait ensemble, et de franche conviction, la royauté et la constitution de Cadix, que la confiance dans les événemens du dehors était grande. La plupart des anciens afrancésados étaient maçons; ils avaient conservé des relations avec la France, et comptaient sur elle et sur l'Angleterre. Beaucoup de généraux et de membres des cortès de 1812, que la restauration et la terreur de 1814 à 1820 avaient forcés à errer en pays étranger, étaient revenus de l'exil avec les mêmes impressions et les mêmes idées. Ils affirmaient que la France serait en révolution aussitôt que son armée aurait mis les Pyrénées derrière elle; et cela les dispensait de faire des préparatifs de défense. Toute l'énergie nécessaire pour conspirer contre le pouvoir absolu et le renverser, les maçons l'avaient eue. Ils avaient reconquis d'un seul effort la liberté et une constitution qui leur paraissait établir cette liberté sur d'excellentes bases; mais, ceci fait, il ne leur restait plus de force que pour jouir en repos de leur victoire. Quand, au sein d'une existence devenue assez douce, il fallait prévenir par des efforts et des sacrifices nouveaux le retour de la tyrannie, ils se reposaient sur tout ce qui ne pouvait venir d'eux, et négligeaient ce qui en dépendait. Ils étaient en majorité dans les cortès et avaient été portés au gouvernement comme les plus riches, les plus influens, les plus capables de bien ménager les intérêts extérieurs du pays dans une situation qui ne

pouvait être séparée de celle de l'Europe. Leur premier soin fut de se priver des forces qui seules eussent pu donner au dehors du poids à leur langage. Partant à faux de ce principe libéral qui condamne les armées permanentes comme dangereuses pour les institutions d'un pays, ils licencièrent les troupes qui avaient fait la révolution de l'île de Léon, et voulurent leur substituer des milices. L'insurrection royaliste venant à éclater, ils rappelèrent les anciens régimens; mais tous les vices d'organisation signalés par le général Foy, et qui, avant 1808, mettaient l'armée espagnole si fort au-dessous des plus médiocres troupes du nord de l'Europe, furent conservés. On les exagéra encore par la facilité avec laquelle d'anciens chefs de guérillas furent admis aux grades élevés dans les armes qui réclamaient le plus de pratique et d'instruction. La nouvelle armée se trouva tout au plus supérieure à l'insurrection. Elle avait très-peu d'artillerie, une cavalerie qui ne manœuvrait point, une infanterie qui ne savait d'autre guerre que celle des troupes irrégulières, c'est-à-dire la guerre des surprises et des fuites. La plupart des généraux étaient du parti maçon, et servaient mollement.

Si le peuple eût été pour quelque chose dans la révolution de 1820, la déclaration du roi de France qui levait toutes les incertitudes eût produit un soulèvement contre les maçons. Les comunéros, qui étaient les démocrates de cette révolution, se seraient emparés de l'autorité. L'Espagne, au lieu de quelques grands citoyens martyrs de la liberté, aurait eu peut-être un roi martyr du pouvoir absolu, comme cela est arrivé partout où le pouvoir absolu a été vaincu. La guerre contre les Français eût été terrible, et proba-

blement funeste à ces derniers; l'Europe entière en eût été ébranlée. Mais les comunéros n'étaient pas aux maçons, sous le rapport de la puissance, ce que, dans les révolutions de deux pays plus avancés, les partis avec lesquels on peut leur trouver de la ressemblance furent aux partis moyens ou modérés comme les maçons. Les comunéros avaient eu, sous la royauté absolue, une existence beaucoup moins étendue que celle des maçons, parce que leurs doctrines étaient exclusives dans un temps où les meilleurs principes de liberté étaient ceux qui ralliaient le plus de monde. Ils faisaient remonter haut leur origine : leur cause, disaient-ils, était celle qui avait succombé avec le grand Padilla sous Charles-Quint; c'étaient des débris des associations populaires brisées en ce temps, débris conservés au milieu des orages de la tyrannie pendant deux siècles, qu'étaient nées en 1808 les juntes patriotiques qui avaient enlevé l'Espagne à Napoléon; et maintenant eux étaient les véritables successeurs des juntes indépendantes, les patriotes par excellence, tandis que les maçons avaient pour affiliés la plupart des anciens serviteurs de Joseph. Il y avait du vrai dans tout cela. Les comunéros étaient bien le parti du peuple, mais c'étaient les sentimens et les passions de ce parti, moins ses forces. Le peuple les ignorait, ou les détestait sous les noms de tueurs de rois, tueurs de moines (*mata-reyes, mata-frayles*) que leur donnait la prévoyance des absolutistes. Les maçons étaient un parti effacé, mais du moins complet; les intérêts, les idées, les forces en même temps que l'indécision de la classe moyenne étaient bien réellement en lui. Les comunéros n'étaient qu'une tête de parti. Ils ne laissaient pas d'être assez nombreux dans les rangs in-

férieurs de la milice, et pouvaient compter sur le peuple des grandes villes. A Madrid, c'étaient eux qui au 7 juillet avaient fait tourner contre les absolutistes la journée méditée par ceux-ci contre la constitution; à Barcelonne, c'étaient eux qui avaient forcé les autorités à faire exécuter la sentence rendue contre l'évêque de Vich. Ils régnaient en général dans les *ayuntamientos* ou municipalités, et c'était par celles-ci qu'ils luttaient contre le gouvernement général des maçons. Quelques-uns des leurs étaient dans les cortès, et ce furent les plus fermes; d'autres avaient des commandemens dans l'armée, et ce furent eux qui ne voulurent entendre à aucune composition.

Les comunéros, ne gouvernant pas, ne purent que seconder avec zèle le peu de dispositions hardies qu'il plut aux maçons d'adopter. Les municipalités des petites villes, presque abandonnées à elles-mêmes par le gouvernement général et composées de comunéros, tâchaient d'imiter le mouvement des anciennes juntes insurrectionnelles: elles faisaient réparer les vieilles enceintes, traîner aux portes des canons hors de service, élever au dehors des retranchemens tracés avec ignorance. Tout cela eût été formidable, si, comme dans la dernière guerre, chaque réduit avait eu pour garnison ses habitans, prêtres, hommes, femmes et enfans. Mais cette fois, au lieu d'une sauvage ardeur, il y avait dans les préparatifs de guerre une sorte de vaine décence: tout défenseur de la constitution voulait être un soldat armé, vêtu, équipé à la française, parce que l'habit montagnard n'était plus bon qu'à couvrir la misère et la lâcheté des soldats de la Foi. Si quelque citoyen influent se mettait en frais de guerre, ce n'était plus pour être

chef de bande : il prenait un titre militaire, passait en revue la milice de son village, et se parait d'un uniforme à broderies. On avait ouvert, pour habiller et armer les miliciens, de vieux magasins où des dépouilles françaises, trophées de la dernière guerre, étaient entassées. C'était un spectacle digne de la bizarre grandeur des événemens dont la Péninsule avait été le théâtre depuis quinze ans, que celui de la bigarrure qu'offraient certains corps ainsi équipés et armés à la hâte. Sous les couleurs des comunéros de 1822, sous leur devise *constitucion o muerte*, on voyait reparaître des casques, des sabres, des lances, des schakos apportés là par des Polonais, des Allemands, des Italiens, des Français, réunis un moment comme un peuple d'élite dans la main d'un seul homme, et qui, précipités par lui sur l'Espagne, y avaient laissé leurs ossemens.

Pendant l'année 1822, et jusqu'à l'invasion française, les comunéros, servis par le danger, firent d'assez grands progrès. On dit que les élections de 1823 les auraient fait entrer en majorité dans les cortès. Mais, lors même qu'ils auraient eu cette majorité, ils n'auraient pu faire sortir la révolution espagnole de ses voies naturelles pour la faire marcher suivant les leurs. Par exemple, cette propriété de plus d'un tiers du sol sur laquelle se fondait, suivant eux, l'influence du clergé, ils ne seraient point parvenus à la lui enlever par des décrets. Pour que le clergé se résignât à la perte de ses biens, pour que la bourgeoisie se décidât à les acheter, pour que le produit de ces ventes pût servir à repousser l'invasion étrangère, il fallait plus que la voix d'une grande assemblée et les petits moyens des sociétés secrètes. Il fallait

que les cris d'un peuple en fureur apprissent aux prêtres que leur règne était fini, et à ceux qui avaient de l'argent pour acheter les terres nationales, qu'on pouvait compter sur des bras si l'ennemi venait contester leurs titres de propriété. Le peuple seul en Espagne peut dépouiller les prêtres; et, tôt ou tard, il le fera. Quand sa misère les accusera plus clairement, ses idées les condamneront bien vite. Aujourd'hui la misère s'accroissant avec rapidité, on peut croire que les idées nécessaires au plus grand pas que la révolution espagnole ait à faire, suivront de près celles qui règnent encore à présent, et qui elles-mêmes ont fait succéder la haine contre les *negros* à la haine contre Bonaparte.

Un parti qui gouvernait avec des moyens faibles et des passions épuisées; un autre parti qui aspirait à gouverner, et qui avait de l'énergie, mais point de force; une armée en défaveur, sans instruction, et commandée par des chefs qui tous n'avaient pas sa confiance; des milices nombreuses, mais d'un patriotisme turbulent, d'une indiscipline et d'une ignorance infaillibles causes de lâcheté; des provinces entières livrées à un système de répression terrible; un trésor vide; un crédit usé; des grandes routes couvertes de brigands et de révoltés; une attitude diplomatique entièrement déconsidérée là où elle n'excitait point de colères sérieuses : telle était cette Espagne constitutionnelle contre laquelle, au commencement de 1823 et après trois années d'une dissimulation bien superflue, notre ministère envoya cent mille hommes sous un prince français.

La déclaration de guerre si long-temps différée élevait au rang de régence provisoire l'une des juntes

absolutistes, qui jusque-là avaient cru diriger le mouvement anti-constitutionnel. Elle transformait en armée royale ces bandes indisciplinables que la frontière française avait tant de fois sauvées d'une destruction certaine; et c'était comme auxiliaires de cette prétendue armée qu'on allait faire entrer en Espagne les troupes jusqu'alors employées à protéger nos départemens méridionaux contre les inconvéniens de l'hospitalité offerte à des gens sans pain et sans habits. On ne reviendra pas sur ce qui a été dit pour établir le véritable caractère politique de cette émigration espagnole, au secours de laquelle la Sainte-Alliance devait marcher à notre défaut, et même malgré nous, en prenant passage sur notre territoire; c'est du moins la menace qu'un ministre nous fit en demandant de l'argent pour cette guerre. La suite des événemens a cruellement détrompé ceux qui de bonne foi avaient vu dans l'insurrection espagnole un mouvement tout religieux et royaliste; elle a durement humilié dans leurs combinaisons les hommes habiles qui avaient espéré gagner en Espagne des batailles contre nos institutions. A cette démonstration si bien donnée par le temps il n'y a rien à ajouter. Mais ce qu'on oserait à peine avancer aujourd'hui, et ce que le temps encore rendra croyable, c'est qu'il s'en est peu fallu que l'insurrection populaire, dans certaines parties de l'Espagne, ne fût un mouvement des comunéros contre les maçons au lieu de l'effort des absolutistes contre les constitutionnels. Bessières, vaincu et pris en 1825 à la tête des premiers agraviados, avait été condamné à mort à Barcelonne en 1821, comme agent d'une conspiration républicaine dans laquelle figuraient des hommes d'un patriotisme très-

connu, entre autres un célèbre général, et cette conspiration devait éclater dans les lieux même où parurent les premières bandes de la Foi. Deux sortes d'hommes ont toujours concouru à la formation de ces bandes, ceux qui par disposition d'esprit, ou par quelque cause matérielle de dépendance, portent le joug des moines, et les turbulens qui vivent indifféremment de la contrebande, du vol de grand chemin, ou de la guerre civile, véritables *borderers*[1] des Pyrénées, toujours aux prises avec les douaniers de l'une ou de l'autre frontière, quand ce n'est pas avec les escortes militaires ou les cavaliers de la police. Les fanatiques, sans être plus nombreux que les turbulens, ont donné à ceux-ci leur mot d'ordre dans la guerre de 1822 à 1823, parce que leurs relations avec la France et tous les absolutistes de l'Europe leur ont permis d'assurer la piécette par jour à qui s'armerait pour *le roi tout seul* contre la constitution. Mais les Bessières, les Carajol, les Carnicer, les Locho, les Jeps-del-Estangs n'étaient ni les amis ni les dupes du trapiste et du père Pugnal, et, célébrés en France à l'égal des Quesada et des d'Éroles[2], traités en héros de la fidélité par les chefs de notre armée, ils n'appartenaient nullement à la cause que le drapeau blanc allait faire triompher.

1. Tous les lecteurs de Walter Scott savent ce qu'étaient autrefois ces habitans des frontières qui séparent l'Écosse de l'Angleterre.

2. On trouve, dans une brochure publiée l'année dernière, sous le titre *Des Agráviados d'Espagne*, des renseignemens très-curieux sur les principaux chefs de bande espagnols. Cette brochure, écrite par un homme d'esprit qui connaît fort bien l'Espagne, est pleine de bonnes choses sur le pays. Elle eût rendu service au moment de son apparition, s'il eût convenu à la censure de permettre que les journaux la fissent connaître.

Ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, le moral de l'armée française était lui-même fort mal connu, et jusqu'au dernier moment il fut, d'une part comme de l'autre, l'objet de calculs et de défiances également peu fondées. C'est toucher une matière délicate que parler de l'esprit de l'armée dans des circonstances comme celles qui précédèrent immédiatement la guerre d'Espagne. Bien des gens, sans tenir au pouvoir, croient qu'il ne faut jamais permettre aux militaires une opinion différente de celle du gouvernement. La force ne doit jamais délibérer, c'est là une maxime des temps calmes à peu près aussi raisonnable que celle-ci, les peuples ne doivent jamais se révolter. L'une et l'autre, dans l'intérêt des gouvernemens, bien plus encore que dans celui des gouvernés, seraient très-convenablement remplacées par celle-ci : Il ne faut pas mettre les peuples dans la nécessité de se révolter ni les soldats dans la nécessité de délibérer. L'histoire prouverait en faveur de ce dernier principe, et, en dépit des deux premiers, elle montre assez que les masses, armées ou non, peuvent toujours en droit ce qu'en fait elles trouvent possible et nécessaire. Il ne faut pas mettre une armée dans la nécessité de délibérer, c'est-à-dire qu'il ne faut pas vouloir qu'elle entre dans un démêlé à la fois comme force passionnée et comme force aveugle. Lui demander conviction sur des points de doctrine monarchique, c'est lui permettre examen; vouloir qu'elle ait une opinion dans une guerre d'opinion, lui enseigner le dévouement à une cause, à une personne, c'est reconnaître que sa loyauté, comme celle de tous les corps de l'État, doit être éclairée pour avoir quelque prix et mériter confiance. Au moment d'entreprendre

une guerre dans laquelle il avait besoin que nos soldats eussent certaines idées, certaines croyances en dehors de celles qui suffisent aux devoirs ordinaires du métier, le gouvernement a dû travailler l'esprit de l'armée. Il l'a fait, et avec peu de mystère vraiment. On n'effraiera donc personne en affirmant que, sur ces suggestions du gouvernement, il y a eu délibération dans l'armée, au moins délibération des individus avec eux-mêmes. Ceci étant, il est facile de comprendre comment les choses se sont passées sans qu'il y ait eu désordre. Qu'on fasse attention à la composition de l'armée, aux lois de recrutement, d'organisation et d'avancement qui la régissent, on verra si elle pouvait être tout-à-fait désintéressée dans la question.

Il n'y avait plus de vieux soldats dans l'armée réunie sur les Pyrénées, ainsi plus de souvenirs ennemis de l'état de choses fondé par la restauration; peu d'enrôlés volontaires, ainsi peu de cet esprit turbulent qui a besoin de la guerre ou des tumultes intérieurs. La presque totalité des soldats d'infanterie et de cavalerie appartenait à une classe nombreuse de la population qui ne se rachète point du service parce qu'elle ne le peut, qui quitte un métier à vingt ans, sert en comptant les jours, et toutefois avec zèle et intelligence, pendant huit ans, puis revient au toit paternel, non pas, comme on le croit, plus vicieuse et moins propre au travail, mais plus développée, plus sociable, sachant ce que vaut l'ordre, quelquefois avec de petits talens et même un commencement d'instruction, enfin avec des habitudes militaires assez faites pour qu'au besoin elle puisse reparaître sous le drapeau avec honneur pour elle et profit

pour l'État. C'est cette excellente classe de soldats qui, sous une personnification naïve, excite dans nos petits théâtres la risée en même temps que la sympathie populaire. La loi Gouvion Saint-Cyr en a fait, avec grande raison, le fond de l'armée. Chaque année celle-ci, reversant dans la population environ trente mille hommes faits et capables de défendre le pays pour quarante mille jeunes villageois et paysans qu'elle lui enlève, rend à proportion bien plus qu'elle ne prend : s'il y a déficit dans la quantité, il y a gain immense dans la qualité. Ceux qui se plaignent de ce que la France, avec une armée de cent cinquante mille hommes, est réduite à la condition de puissance militaire du second ordre, ne pensent pas que, de 1817 à 1827, l'armée, à raison seulement de 30 mille hommes par an, a congédié trois cent mille soldats et sous-officiers parfaitement instruits, qui presque tous vivent, distribués dans mille professions, et sont à peine arrivés à l'âge mûr. Les armées d'Austerlitz et de Wagram n'ont jamais eu derrière elles une telle réserve, et il n'y a point d'armée en Europe qui puise à pareille source; ce qui manquerait en un besoin, ce serait un matériel qui répondît à de si grands moyens militaires en hommes.

Dans l'armée d'observation, en 1822, il y avait, par suite de l'application régulière de la loi de recrutement, un cinquième environ de soldats ayant cinq ans de service et plus, trois cinquièmes ayant de quatre à un an de service et à peu près un cinquième de jeunes soldats. Un quart des sous-officiers tout au plus appartenait à l'ancienne armée; le reste devait ses grades aux dispositions libérales de la loi Gouvion Saint-Cyr. Cette loi, c'est la charte de l'armée. Elle

ouvré à tous des chances à tout avancement. On ne la violerait pas impunément, surtout pour les grades inférieurs auxquels un plus grand nombre de sujets aspirent, et tous les ministres successeurs de Gouvion Saint-Cyr ont montré qu'ils pensaient ainsi, car ils l'ont rigoureusement observée. On a dit que de l'organisation de l'armée au temps de la dernière guerre se déduirait aisément son esprit. Cette armée, comme on voit, n'était point mercenaire, mais nationale, sortant bien réellement du peuple; les sous-officiers étaient pris dans ses rangs et fournissaient eux-mêmes des officiers égaux de tout point à ceux qui venaient des écoles spéciales. Ce bel ordre est né de la révolution; il est compris de tout militaire qui a de la capacité à faire valoir; il était mis en péril par une guerre qui menaçait de refaire le passé : c'est ce qui ne saurait être douteux. Les principes de cette guerre, fréquemment émis dans les sermons des aumôniers, dans les ordres du jour et les allocutions de certains chefs de corps, devaient inquiéter ceux qui, ayant les qualités requises pour se faire une carrière, ne pouvaient être sans notions sur l'ancien régime qu'on semblait vouloir rétablir. Ils devaient froisser, dans la masse, des instincts de liberté et d'irréligion prononcés dans les derniers rangs de l'armée comme dans le peuple. Nos soldats propres, gais, actifs, dégagés, railleurs dans les plus saintes choses comme ils le deviennent bientôt, ne pouvaient voir qu'avec dégoût et aversion des gens si différens d'eux, et qu'on présentait à leur affection comme de dignes serviteurs de la légitimité. Leur peu de sympathie pour les individus ressemblait beaucoup à de la répugnance pour la cause; mais cette répugnance était tout-à-fait

subordonnée à la conduite et à l'esprit des officiers.

Un homme étranger à l'armée eût difficilement, connu, en 1822, l'opinion des officiers au sujet de la guerre, car toute confiance, toute franchise de langage avaient disparu. Les épurations inspiraient presque autant de terreur que l'échafaud au temps des Custine et des Houchard. L'opinion des officiers n'était pas une. Elle était partagée comme les situations. Une classe d'officiers, et c'était la plus nombreuse, appartenait à l'ancienne armée par l'âge et les services, et restée dans les emplois subalternes, peu caressée, sans espoir d'avancement, elle n'avait rien oublié du passé. Elle appartenait au pays par des sympathies comprimées, épiées, dissimulées même quelquefois. Elle avait plié sous la loi d'une nécessité dure, la nécessité de conserver le morceau de pain attaché à une épaulette qui avait coûté du sang, et bien plus encore, le temps d'une jeunesse après laquelle il n'y avait plus eu d'apprentissage possible pour une autre carrière. Dans la vie civile, qui permet une liberté complète d'opinions, une opposition ouverte aux actes du gouvernement, on s'intéresse trop peu à toutes ces existences épuisées d'avenir dans leur jeunesse, et que nos dernières luttes contre l'Europe ont léguées à la restauration toutes mutilées. De nobles caractères, de belles vies, et non pas rares, sont cachées dans les obscurs honneurs de ces régimens que la dernière administration condamnait à appuyer les pauvretés des législateurs à ses ordres et les tracasseries de ses plus bas agens. Il faut le dire aujourd'hui pour l'honneur de ces anciens militaires qui occupent la presque totalité des emplois de lieutenant et de capitaine et une grande partie

des commandemens d'escadron et de bataillon, ils servaient alors avec un dégoût profond. La guerre d'Espagne ne put s'offrir, à eux qui avaient fait de grandes choses, que comme une guerre de police, une occupation à l'autrichienne, sans combats, si les Espagnols imitaient les patriotes napolitains, et pleine de dangers, sans compensation, s'ils résistaient comme en 1808. Dans les corps appelés savans, où une plus grande liberté d'opinions était permise à une instruction plus distinguée et plus difficile à remplacer, le mépris pour le principe de la guerre et la honte du rôle qu'on allait faire jouer à l'armée étaient exprimés hautement.

Il y avait de l'enthousiasme pour la guerre dans une classe d'officiers qui représentaient à l'armée le ministère, la cour et l'émigration. Là où cet enthousiasme était l'expression d'une haine franche pour la liberté et d'opinions royalistes exagérées, mais sincères, on trouvait l'orgueil des noms anciens et toute l'ardeur des passions contre-révolutionnaires unies à un certain rajeunissement des idées de l'ancien régime, à une loyauté véritable et quelquefois à du mérite militaire. La même exaltation était de commande dans les rangs élevés de l'armée. De vieux généraux dont on n'avait pas cru pouvoir se passer dans la guerre, et qu'on avait rappelés après une disgrace qui datait de 1814, se croyaient obligés, en reparaissant à la tête des brigades et des divisions, de faire leurs preuves de bons sentimens. Ils parlaient du panache de Henri IV et de la monarchie de Louis XIV, comme eussent pu faire les Larochejaquelin et les Fitz-James. Des courages sans esprit ou d'honnêtes ames sans caractère ne s'arrêtaient pas toujours, dans cette voie

des concessions, là où la feinte cessait d'être permise et devenait mensonge et bassesse. Les démonstrations de quelques intrigans sans talent, et malheureusement aussi de quelques gens de talent sans conscience, passaient les bornes de toute pudeur. Les dévouemens vrais ou simulés dans les hauts grades coûtaient, au détriment du reste de l'armée, des sommes incroyables, car, à côté des officiers capables qu'on avait appelés, on conservait bon nombre de nullités couvertes de broderies et de noms éclatans. On payait les uns pour agir et les autres pour laisser faire.

Enfin, au-dessous des hommes liés par leurs antécédens et leurs intérêts à l'un ou à l'autre des deux régimes contraires, il y avait dans l'armée une classe d'officiers qui n'appartenait qu'à la restauration. C'étaient des jeunes gens sortis depuis 1820 des écoles militaires, ou des sous-officiers promus dans les corps. Presque toutes les sous-lieutenances de l'armée, et une partie des lieutenances de l'état-major étaient à eux. Ils avaient l'instruction et l'aplomb des vieux officiers; et, à cause de ce qu'il y avait de net dans leur position, la faveur des généraux et des chefs de corps. Pour avancer, il ne leur fallait plus que la guerre. Peut-être, dans l'alternative où nous étions placés, suivant M. de Villèle, ils auraient autant aimé se défendre sur le Rhin qu'attaquer sur les Pyrénées. Ils étaient prêts à marcher aussi bien contre la Sainte-Alliance que contre les cortès. Pourvu qu'ils vissent du pays, et qu'à leur tour ils pussent parler de leurs nuits de bivouac, de leurs bonnes fortunes d'avant-garde, des angoisses du danger, et des tressaillemens de la victoire, peu leur importait la cause. Ce ne sont pas là des idées bien élevées, mais ce sont celles qu'on s'ef-

force de donner à la jeunesse militaire dans les écoles, et l'on y réussit malheureusement assez bien.

D'après cette composition de l'armée, il y avait donc beaucoup de décousu dans les dispositions des soldats et des officiers. C'est parce que le ministère s'en apercevait qu'il croyait à des complots, et rien de semblable n'existait. Avec le dernier soupir des Bories et des Raoul s'était éteint dans l'armée l'esprit des dévouemens insensés. Ces jeunes hommes avaient été assez bien choisis pour que leur exemple servît. C'était bien l'illusion de la liberté dans tout ce qu'elle a de noble, de désintéressé, d'impossible, qu'on avait frappée en eux; et, après de telles morts, indifférentes à ceux qui les avaient vues, le rêve était jugé. Ainsi, quels que fussent les sentimens de l'armée, l'ordre de passer les Pyrénées trouva tous les esprits disposés à l'obéissance, les uns comme à un devoir, les autres comme à une nécessité. De la marche générale des affaires en Europe, de la faiblesse ou de la fermeté des constitutionnels d'Espagne, de la conduite du prince généralissime devait ensuite dépendre la fin, bonne ou mauvaise, de l'entreprise.

Le prince montra plus de goût pour les officiers de l'armée que pour ceux de la cour, plus d'estime pour les services de tous les jours, les mérites de détail, l'instruction, l'exactitude, que pour les démonstrations et les empressemens de l'état-major. Cela surprit, mais disposa bien en sa faveur, et donna confiance. A peine arrivé, et devant s'attendre à n'avoir plus qu'un coup d'œil à jeter sur l'armée, et un ordre à donner pour qu'elle fût sur la Bidassoa, il se trouva que, par l'imprévoyance et presque la folie d'un ministre, il avait à décider si l'on ferait ou ne ferait pas

la guerre à l'Espagne. Cette guerre n'était pas de celles qui doivent nourrir la guerre, et l'armée n'était pas dans des dispositions qui permissent de l'exposer à l'indiscipline, résultat immanquable des privations. Le ministre avait imaginé d'envoyer de France, jour par jour, à l'armée d'Espagne des fourrages pour trente mille chevaux, et des vivres pour cent mille hommes; mais il n'y avait rien de préparé pour le service immense que nécessitait un tel système d'approvisionnement. Dans le peu d'instans qui furent accordés au prince pour délibérer cette résolution fameuse qui donna naissance aux marchés Ouvrard, de grandes destinées furent en balance. Ce n'était pas seulement le salut de quelques milliers d'hommes qu'il fallait assurer; les intérêts de la maison de Bourbon en Espagne, et peut-être en France, la forme du gouvernement en France, et l'accord de la France avec l'Europe, tout ce qui avait été décidé sous les murs de Paris en 1814 et 1815, fut remis en question dans ce grand doute : Ouvrard peut-il ce qu'il propose ? est-il croyable que, sans tirer une ration de France, il puisse nourrir et approvisionner l'armée en Espagne par son seul crédit?

Le duc d'Angoulême, en adoptant, contre l'avis de son conseil, les idées d'Ouvrard, a fait la seule grande chose que le peu de résistance des constitutionnels ait permis de faire. Les poursuites dirigées depuis contre le munitionnaire ont donné la couleur d'une témérité à ce qui fut une détermination hardie sans doute, mais raisonnée. La témérité serait d'une nature telle qu'on ne la peut admettre. Mais les inquiétudes bien naturelles du prince, élevé hors de France, commandant pour la première fois une armée, ayant pour

lieutenans des hommes qui s'étaient illustrés sous un autre drapeau, et qui avaient vu de près un si grand maître, l'état des affaires et des esprits à cette époque, la terreur qui régnait, au moment d'entreprendre la guerre, dans les rangs mêmes de la faction qui l'avait exigée, enfin l'abandon dans lequel toutes choses avaient été laissées par une administration qui ne s'occupait que d'intrigues : voilà, ce semble, assez de motifs pour un choix qu'une imprudente procédure a livré si différent de lui-même aux conversations publiques. Un puissant instinct de position dut entraîner le prince vers Ouvrard ; il y allait de plus que sa réputation de général, il y allait de l'étoile de sa maison. Comme un joueur poussé à bout, il fallait qu'il risquât tout pour tout emporter. Ouvrard a tenu parole, et jamais partie n'a été plus complètement gagnée.

Les marchés Ouvrard ont fait le succès de la guerre ; car sans eux point de subsistances assurées, point de discipline, et conséquemment point d'accord entre les soldats et les habitans, première condition pour réussir en Espagne. Si l'on a payé trop cher l'avantage de conserver l'ordre de choses compromis par la guerre, c'est ce que chacun peut décider suivant ses affections. Mais, que ceux qui voulurent la guerre, et qui, pour détruire la constitution de Cadix, auraient sacrifié la moitié des ressources de la France, soient venus dénoncer ces marchés auxquels ils devaient d'être encore au pouvoir ; que, pour être autorisés à faire banqueroute à un homme qu'ils ne pouvaient pas rembourser, ils aient fait condamner comme dilapidation ce qui était économie au prix des gaspillages qu'ils préparaient, c'est une audace à laquelle

on ne se serait point attendu, et nous l'avons vu. Sans doute il est fâcheux qu'il y ait eu nécessité d'employer des talens aussi coûteux que ceux d'Ouvrard; mais, en songeant aux incalculables chances de désordre dont le pays a été racheté par les marchés, on conviendra que ce n'est point du remède qu'il a fallu se plaindre, mais du mal.

Le service des vivres et un autre service, qui probablement n'a pas coûté moins d'argent, celui des intelligences dans l'armée constitutionnelle, une fois assurés, c'est sur eux que la direction militaire de l'expédition a été calquée. Il ne faut pas vouloir comprendre sur une carte pourquoi l'armée a d'abord envahi telle province plutôt que telle autre, laissé tel corps ennemi sur ses derrières tandis qu'elle allait plus loin en chercher un beaucoup plus faible; pourquoi elle a négligé certaines places et assiégé les autres, car la raison de tout cela est au fond de combinaisons dans lesquelles la pensée militaire n'est pour rien. C'est, comme on l'a dit, une guerre de police, dans laquelle l'armée est venue pour prêter main forte au besoin. On la nourrissait bien; on l'habillait mieux que ne le furent jamais les soldats français; on avait soin de ses logemens; on ne la faisait marcher qu'à propos, en ménageant tout pour qu'elle fût peu fatiguée, pour qu'elle n'eût qu'à occuper le poste abandonné par l'ennemi, et rarement à l'emporter. A ces conditions qu'un esprit judicieux et ferme, celui du major-général, avait reconnues indispensables, la discipline de l'armée, sa tenue, l'ordre dans ses marches, sa gravité dans toutes les cérémonies religieuses par lesquelles on célébrait son approche, son indifférence pour les passions qui s'agitaient autour

d'elle, ses égards pour les habitans des deux opinions, tout en elle était parfait de mesure et d'esprit de conduite. Voilà le résultat de cette délibération de tous les individus à laquelle le passage des Pyrénées devait donner lieu. Dès le début de la campagne, on n'avait point vu d'héroïsme chez les constitutionnels, pas même de sentimens chez les absolutistes. Rien n'avait excité la sympathie sur cette terre; on avait senti que la querelle entre ceux qui l'habitaient n'appelait point de conciliateurs étrangers. Et toutefois, excepté parmi ceux qui tenaient à la cour ou à la faction, il n'y avait qu'une pensée dans l'armée, c'est que ce n'était pas une guerre patriotique que l'on faisait, mais une mission politique désagréable que l'on était venu remplir; et chacun, autant qu'il était en lui, arrangeait une chose jugée mauvaise par la manière dont il y participait. Voilà le secret de cette conduite qu'on a eu raison d'admirer. Ce n'est point l'austère discipline de ces armées pauvres et républicaines qui donnèrent à la Hollande, en 1793, un si grand spectacle; mais c'est une sorte de résignation élevée qu'on sent n'être pas indigne des hommes de la même nation servant une cause si différente; c'est toujours cette race de soldats sans égale pour la guerre, qui comprend tout ce qu'on lui fait faire, et ne s'émeut que pour ce qui en vaut la peine. Il y a trente ans, elle battait des mains à la vue des Pyramides, et versait des larmes quand le général de l'armée d'Italie lui disait: «Vous valez les légions romaines.» En 1823, elle a fait comme ces mêmes légions qui répugnaient à vaincre pour les décemvirs, et ne se révoltaient pas contre eux.

Des gens qui ne croient pas qu'on puisse parler de l'esprit d'une armée autrement qu'avec les mots fidé-

lité, dévouement, enthousiasme, ont gâté cette matière qui méritait qu'on la présentât de bonne foi dans ses détails. Ils veulent absolument que cette promenade faite l'arme au bras de Bayonne à Cadix ait mis la gloire du prince généralissime et des armées de la restauration au-dessus de celle de Bonaparte et des armées impériales qui ne soumirent point la Péninsule. Ils voient de hautes combinaisons stratégiques ; de savantes manœuvres, des batailles gagnées là où il n'y a guère que des étapes et des rencontres sans combat ; pour eux la Bidassoa rappelle l'Adige, le fossé du Trocadéro les redoutes de Jemmapes. Pour décrire la moindre escarmouche, il leur faut les images et les expressions favorites de celui qui s'était fait une langue à sa taille, et qui contait les batailles comme il les gagnait. Ils veulent que la bonne cause ait eu tout l'entraînement, tout l'héroïsme de la mauvaise ; qu'elle ait eu jusqu'à son esprit, car au besoin ils savent mettre dans la bouche de nos hussards de 1823 de jolis mots, des saillies dignes des vieux soldats de Friedland et qui par-dessus ont le mérite d'exprimer de bons principes [1]. Chez nous, depuis douze ans, cette façon est commune : on dénigre la révolution, mais on la copie.

La gloire du prince a été de se décider à Bayonne comme il l'a fait ; c'est là vraiment qu'il a pris Cadix : il a osé quand de plus ardens que lui hésitaient, et même reculaient. Quant à l'armée, sa gloire est moins dans ce qu'elle a fait que dans ce qu'elle a paru capable de faire. Il est probable qu'il n'y a jamais eu sous l'em-

1. Le livre le plus ridicule en ce genre est celui que M. Panckoucke a ajouté à sa fameuse collection des Victoires et Conquêtes. On peut citer ensuite, mais d'assez loin, l'Histoire de la guerre d'Espagne par M. le marquis de Marcillac.

pire une armée de cent mille hommes mieux disciplinée et aussi instruite; de continuelles guerres ne le permettaient pas. Les officiers anciens militaires ont eux-mêmes beaucoup gagné depuis la paix. Ils se sont livrés à l'étude, ils ont médité sur ce qu'ils avaient fait, ils ont porté dans toutes les parties du métier l'ordre, la précision, le perfectionnement; ce n'est pas l'esprit de minutie des officiers russes et allemands, mais l'esprit de détail et d'ensemble acquis à une grande école. Tout ce qu'il y avait de bon, comme organisation, équipement, mode de service dans l'ancienne armée a été conservé, et d'heureuses améliorations ont été faites. C'est la même infanterie, la même cavalerie, mais reposées, mieux vêtues, mieux traitées. Les officiers du génie et de l'artillerie sortent toujours de la célèbre école fondée par Monge; ils pratiquent moins, mais étudient plus, ce qui vaut mieux pour eux. Une seule création peut-être dans cette armée a été mauvaise, c'est le corps royal d'état-major composé de jeunes gens trop instruits pour être employés à porter des ordres, et pas assez pour le service des sièges, de la fortification de campagne et des reconnaissances militaires. L'armée a eu peu d'occasions de combattre; rarement elle a rencontré des adversaires dignes d'elle; mais, quelquefois, elle a eu contre elle l'avantage du nombre et des positions, et chaque fois elle a étonné ceux qui l'ont vue. Elle n'a jamais eu l'entraînement de l'enthousiasme, mais jamais non plus son désordre. Sa bravoure, quand elle a dû en montrer, a été calme, intelligente, de meilleure qualité peut-être que celle qui, au commencement de la révolution, triompha de la discipline prussienne. Les officiers de cette ar-

mée qui avaient vu Jéna et Wagram, et il y en avait beaucoup, ont fait peu de bruit de leurs faits d'armes de 1823; peut-être que, se comparant à eux-mêmes, ils n'ont pas été tout-à-fait justes; mais les officiers de l'émigration et de la cour ont voulu, comme les écrivains dont il a été parlé plus haut, exagérer les choses, et ils ont empêché qu'on les vît sous leur côté frappant.

Les constitutionnels espagnols, pris trop au dépourvu pour pouvoir opposer sur les Pyrénées quelque résistance, ne se sont défendus sur aucun des grands fleuves parallèles à la frontière. L'Ebre, le Duero ont été franchis, le Tage et Madrid atteints sans qu'une amorce ait été brûlée. Il y a eu encore ici, dans la conduite des constitutionnels, faux calcul plutôt que lâcheté. Ils avaient vu dans la dernière guerre les Français maîtres de toutes les villes d'Espagne sans être pour cela plus avancés; ils se souvenaient que c'était à Cadix, sur la dernière langue de terre conservée à la cause de l'indépendance, que leur constitution avait été proclamée, et chaque fois qu'on leur apprenait un nouveau progrès des Français, ils répondaient encore, *no importa* (qu'importe?), ce mot de constance si souvent dit au milieu des désastres de 1809[1]. Les exemples ne manquaient pas d'armées qui s'étaient aventurées sans défiance dans un pays couvert comme l'Espagne, et qui n'en étaient pas sorties. Ainsi, se retirer devant les Français, c'était les attirer, non pas fuir; c'était donner aux généraux qui commandaient dans le Nord les moyens d'opérer sur les derrières de l'ennemi et de jeter dans ses rangs la défection. Les espé-

1. C'est le général N'IMPORTE qui gagne toutes nos batailles, disaient les insurgés de 1809.

rances ainsi fondées, par les constitutionnels refoulés dans la partie méridionale de l'Espagne, sur ceux qui tenaient encore à l'est, au nord et à l'ouest, on les conçoit dans ces derniers, fondées au contraire sur la résistance des patriotes du midi. Et comme les Français occupant le milieu du pays et gardant la mer gênaient beaucoup la correspondance entre les provinces du littoral, chacune d'elles ne faisait rien ou peu, et se reposait sur toutes les autres. A Pampelune et à la Corogne on contait de prétendues victoires de Ballesteros, de Riego et de l'Empecinado; à Carthagène, à Barcelonne, on contait celles de Quiroga et de Morillo. Les exploits de Mina avaient crédit par toute l'Espagne, et il y avait en effet matière à parler de lui.

Le rêve eût pu finir beaucoup plus tôt, si les opérations des Français eussent été conduites avec autant de rapidité de Madrid à Cadix que de la Bidassoa à Madrid. On a expliqué de diverses manières ce ralentissement d'activité dans la seconde moitié de la campagne. Les uns ont dit que le temps avait été employé à négocier, avec les généraux constitutionnels laissés sur les derrières et les flancs de l'armée, certains arrangemens sur lesquels on avait dû compter avant d'attaquer Cadix, le dernier boulevard de la constitution espagnole. D'autres ont dit qu'intrigues et opérations militaires, tout avait marché trop vite au gré de gens qui avaient leurs profits à faire sur la durée de la guerre[1]; que ceux-ci par différens moyens étaient parvenus à faire croire à des difficultés qui n'existaient

1. Il n'est nullement question ici du munitionnaire, bien que, de son aveu, il n'ait pas prétendu servir en homme dévoué, mais en négociant.

point; que le moins soupçonné des expédiens par lesquels ces hommes avaient trompé la religion du prince avait été masqué, par la prise du Trocadéro, d'une gloire tout-à-fait inutile. Ceux qui disent cela donnent pour raison que, dans la dernière guerre où personne ne s'était enrichi, du moins de l'argent de la France, le Trocadéro avait été jugé un point sans importance; qu'au lieu de donner un mois aux Espagnols pour s'y fortifier et de se préparer pendant un autre mois à les en débusquer, on aurait pu, immédiatement après la déroute de Séville et par un débarquement, s'emparer de Cadix sans coup férir; que les remparts de cette ville étaient alors en fort mauvais état et sans canons; que l'île de Léon n'avait encore ni chaloupes canonnières ni retranchemens qui la protégeassent. De ces deux explications, la dernière ne doit pas être légèrement admise. La première sera trouvée plus simple par ceux qui se résignent à ne savoir, des mystères de cette guerre, que ce qu'il a plu à la dernière administration de nous en laisser connaître.

A quelque cause qu'aient tenu ces délais, ils ont été peu profitables à la cause constitutionnelle. Des travaux de défense qui n'existaient pas ont été faits à Cadix et ailleurs. Quelques résistances sont nées du temps même qu'on a voulu donner comme employé en préparatifs contre elles; mais aucun effort d'ensemble n'a pu être tenté. Les dernières luttes entre les comuneros et les maçons, bornées à des espaces qui allaient toujours en se resserrant, ont fini par être pitoyables comme toutes les querelles que la mauvaise fortune aigrit et rapetisse. Toutefois on a vu pendant la durée de la guerre un parti modéré connu sous le nom d'Anilleros, et différent des maçons

en ce qu'il voulait s'entendre avec les cabinets étrangers, prendre quelque importance et s'efforcer un peu tard de sauver la liberté par des concessions. Un moment la Charte de France fut, dit-on, promise aux agens de ce parti; elle devait être le prix de grandes défections qui se sont opérées sans rien obtenir de semblable, d'où l'on a cru qu'elles avaient été récompensées d'une façon moins honorable. Morillo et Ballesteros, les hommes qu'on cite comme ayant traité avec les Français, aux conditions désirées par les Anilleros, ont vainement protesté contre la violation de promesses qui leur auraient été faites sous une garantie auguste. On ne les a pas crus, et il ne leur est resté que la honte et peut-être le regret d'avoir séparé leur cause de celle de Riégo, de l'Empecinado et de Mina.

Le dernier de ces généraux a échappé au sort des deux autres héros de l'Espagne constitutionnelle autant par l'habileté de sa conduite que par l'avantage de sa position. Il commandait en Catalogne. Cette province a soutenu sa vieille réputation de citadelle de l'Espagne. La guerre y a été active et sanglante en comparaison de ce qu'elle était partout ailleurs. La population catalane proprement dite, celle des montagnes, ne s'était pourtant pas arrangée de la constitution, et on a dit pourquoi. Mais dans les grandes cités et les petits ports qui bordent la côte de cette province, ainsi que dans les vallées qui la traversent et vont à la mer, est répandue la population la plus avancée et la plus riche de toute l'Espagne, égale au moins en lumières à celle de nos départemens méridionaux. Graces au zèle de cette population, et par une simple battue bien ordonnée, Mina était parvenu

à imposer l'ordre pour bien long-temps à la Catalogne, lorsque vingt mille Français y entrèrent sous le commandement du maréchal Moncey. Mina avait à peu près dix mille hommes de troupes qui s'étaient trouvées excellentes contre les factieux, mais qui, sous le rapport de l'instruction, étaient trop au-dessous des Français pour pouvoir leur être opposées avec avantage même dans les meilleures positions. Il avait quelques escadrons d'une détestable cavalerie, pour toute artillerie quelques pièces de montagne portées à dos de mulet; ses bataillons, quoique les plus vieilles troupes de ligne de l'Espagne, ne savaient pas manœuvrer; c'était faute d'officiers, mais ils étaient composés d'excellens tireurs et de marcheurs infatigables. Plusieurs de ces bataillons lui étaient particulièrement dévoués : il fit choix d'environ trois mille hommes avec lesquels il se jeta sur la droite des Français, tandis que le reste de ses forces, sous le général Milans, son meilleur lieutenant, se repliait devant eux et descendait vers la basse Catalogne.

Le maréchal Moncey, vieux militaire ferme, qui savait bien la guerre, surtout celle qu'il fallait faire en Espagne, car il y avait commandé avec distinction les armées de la république et de l'empire, vit sans inquiétude le mouvement de Mina. Il savait bien ce que pouvait entreprendre ce chef avec trois mille soldats qui n'étaient capables que de marcher, ayant la population contre lui, et à peine un asile en cas de poursuite : il n'enlèverait point de convois, ayant déjà trop de ses propres bagages; il n'attaquerait ni détachemens ni traînards, puisque la discipline de l'armée n'en admettait pas; et quant à la frontière française, elle était à l'abri de pareilles insultes. Mais

les militaires qui faisaient pour leur compte une guerre d'opinion, et qui haïssaient dans Mina l'homme de toute l'Espagne qui avait le plus de caractère, voulaient mettre la main sur lui. Ils firent valoir le danger politique de la présence de ce général entre la frontière et l'armée; et, comme ils parlaient fort haut, ayant à la cour le genre d'amis qui donnaient crédit en ce temps, le maréchal les laissa faire. Un général qui avait siégé à la chambre des députés, et dont les incartades avaient été pendant plusieurs années un des scandales d'une représentation nationale faussée, se consacra de passion à la poursuite de Mina. Il engagea au succès de son entreprise tout ce qu'il avait d'ardeur dans l'amour-propre et de confiance dans ses talens; aussi la haine politique se changea en lui bientôt en animosité personnelle contre le général catalan. Les chefs de corps qui servaient sous ses ordres, mirent à le seconder une ambition non moins vive et plus noble; car il y avait de quoi faire honneur dans une telle capture; et, après la délivrance de Ferdinand VII, c'était le plus grand coup qu'on pût porter à la cause constitutionnelle. Mina vit bien que c'était à sa personne qu'on en voulait; il savait de quelle importance était son nom pour sa cause; il s'était dévoué, et il agit pour conserver à la fois sa personne et sa réputation. Sa petite campagne de six semaines contre les divisions Donnadieu et Curial est un petit chef-d'œuvre de sagacité, de décision, d'esprit de ressources, et probablement est au-dessus de ce qu'il fit dans les dernières guerres, quand il avait le peuple pour lui, et que dans tout paysan il trouvait au besoin un hôte, un espion ou un soldat. Cette fois, il fallait qu'il obligeât les villages à le recevoir, à lui fournir des vivres, à

cacher sa marche à l'ennemi, et il parvenait à se faire servir; mais lui seul avait ce privilège. Quand il voulait aller se reposer à la Seu-d'Urgel qui est tout près de la frontière, il trouvait moyen de faire marcher le général Donnadieu sur Vich ou sur Manresa vers le centre de la Catalogne; s'il avait besoin de se rapprocher de ces deux villes pour savoir ce qui se passait à Barcelonne, le général Donnadieu recevait à propos quelque faux avis qui l'attirait vers Besalu ou Figuières, et la route était libre; s'il fuyait, et que deux chemins se rencontrassent, il savait toujours se faire poursuivre par celui des deux qu'il n'avait pas pris [1]. Enfin, on le vit se promener tranquillement dans la Cerdagne française, lorsqu'à Paris on le croyait anéanti, et quand d'autre part on s'attendait à le voir déboucher dans la plaine de Vich ou de Tarragone. Pour obliger les paysans à dire ce qu'il voulait faire croire à l'ennemi, son moyen était simple : il reparaissait brusquement dans un lieu qu'il avait quitté le matin ou la veille, et où l'ennemi s'était présenté depuis, et malheur alors à qui l'avait trahi. Dans ces soudains retours qu'il parvenait à faire craindre en vingt endroits à la fois, il était impitoyable, et par là économe de sang; car, dès qu'un petit nombre d'exemples eut appris qu'il était homme à faire vingt lieues pour venir tirer vengeance d'un acte d'hostilité ou d'un manque de foi, et qu'il était impossible d'échapper à ses surprises, il n'y eut plus de villages qui voulussent donner la main aux Français contre lui, à moins qu'on ne leur laissât garnison pour les protéger.

A la fin, ce jeu de marches et de contre-mar-

1. Si l'on doute de ceci, on peut recourir au livre de M. de Marcillac, officier très-dévoué au général Donnadieu.

ches devenant inquiétant pour l'armée de Catalogne, et empêchant ses progrès dans le midi de la principauté, le maréchal donna ordre exprès de détruire Mina et sa bande. Mina était alors entre la frontière française et les troupes qui formaient le blocus de Figuières, c'est-à-dire tout-à-fait sur les derrières de l'armée de Catalogne. La moitié de cette armée fit volte-face pour s'emparer de lui; c'était quatre fois plus de forces qu'il n'en fallait pour l'écraser. Il se tira d'affaire cependant, et par une retraite que des généraux plus instruits, avec les mêmes soldats, n'eussent pas su faire. Il vit le grand intérêt de cette retraite où il était, dans sa personne; et, pour se sauver, il se servit de ses troupes suivant ce qu'elles valaient. Elles marchaient bien, supportaient toutes sortes de fatigues, et combattaient mal; il se régla là-dessus. Quand il était serré de trop près, au lieu de soutenir un combat pendant lequel des forces supérieures l'eussent gagné de vitesse, et qui lui eût coûté deux ou trois cents hommes, il en sacrifiait pareil nombre qui ne se faisaient pas tuer, mais se laissaient prendre; et il gagnait, en les abandonnant, le temps que l'ennemi perdait à les recueillir. Il alla en deux occasions jusqu'à dédoubler sa troupe: une moitié posait les armes, tandis qu'avec l'autre il disparaissait par des chemins où jamais hommes ni chevaux n'avaient passé. Plus il s'affaiblissait, et plus il était facile de l'envelopper: il lui arriva plusieurs fois de l'être; mais alors il découvrait le point gardé par les troupes du baron d'Éroles, et passait là, tandis qu'il envoyait aux Français quelques compagnies destinées à être prises. Il arriva à la Seu-d'Urgel, sa place de dépôt, ayant ainsi dépensé, de la seule manière qui

pût le sauver, plus des trois quarts de sa troupe. Les sept à huit cents hommes qui lui restaient étaient exténués de fatigue; lui-même avait eu un pied gelé dans la montagne, et était grièvement blessé. On le disait mort dans l'armée française, ou du moins incapable de s'exposer à de nouvelles courses. Il profita de la sécurité que donnait ce bruit pour quitter la Seu après quelques jours de repos. Il fit avec quatre ou cinq cents hommes une marche plus considérable et plus périlleuse que toutes celles qu'il avait faites jusqu'ici, mais si rapide et si bien conduite qu'on ne put l'empêcher d'entrer dans Barcelonne très-peu de temps avant l'investissement de cette place. Il avait réussi dans ce qu'il s'était proposé, en se séparant du gros de ses forces à l'entrée des Français, puisqu'il avait donné au général Rotten le temps de rendre Barcelonne imprenable pour l'armée du maréchal Moncey. Cela obtenu, le plus grand service qu'il eût encore à rendre à une cause déjà trahie ou perdue par toute l'Espagne, c'était de lui conserver le prestige attaché à son nom : il y est parvenu. Après avoir fait tout ce que l'activité et l'audace pouvaient contre les événemens, il a su s'arrêter à point, ne se pas commettre là où ses talens n'étaient pas de mise, et finir tard et avec honneur. De tous les patriotes illustrés dans la guerre de l'indépendance, il est le seul qui n'ait rien perdu à devenir homme de parti. Dans les lieux mêmes où sa personne et ses actes ont laissé l'impression de la terreur, son souvenir est encore entouré d'une popularité qui peut-être sera quelque jour utile à l'Espagne.

Entre les villes riches et fortes de l'Espagne, Barcelonne a joué, dans la guerre de 1823, le premier rôle militaire et le second rôle politique. Elle n'a été ren-

due que sur une capitulation qui l'a préservée des excès commis ailleurs par les volontaires royalistes. Sous le gouvernement du général Rotten, à qui elle est redevable de cette belle capitulation, elle a plus fait pour la cause constitutionnelle que Madrid, Séville et Cadix; elle a nourri, habillé, soldé les garnisons de Tarragone, Lerida, Figuières, Hostalrich, les troupes qui, sous le vieux et brave général Milans, ont tenu jusqu'à la fin la campagne et donné quelquefois à faire à notre armée de Catalogne. Elle a dû son importance politique à la présence de Rotten et de Mina, deux hommes qu'on savait capables de tout pour leur cause; à l'esprit de sa population qui devait faire craindre une résistance extrême, si l'on était obligé d'en venir à un siège en règle; enfin à la réunion dans ses murs d'un nombre d'étrangers proscrits que l'on croyait considérable, et qui, de ce commun refuge, avaient assez inquiété le gouvernement français pour qu'un de ses griefs contre l'Espagne fût la protection accordée par elle à ces hommes que l'Europe avait rejetés.

Barcelonne n'était pas la seule ville d'Espagne où des proscrits se fussent réunis. Ce n'était pas elle qui avait envoyé sur la Bidassoa ceux qui vinrent y agiter inutilement aux yeux de nos soldats des couleurs oubliées, et qui, avant d'enterrer ce drapeau qui trompait leurs espérances, crurent lui devoir cet honneur d'être encore une fois mitraillés sous lui. Mais Barcelonne, par sa position vis-à-vis de l'Italie, et sa réputation de ville libérale, avait attiré la plupart des hommes compromis dans les révolutions de Naples et du Piémont, ceux que la police de la Sainte-Alliance avait obligés de quitter la Pologne, la Lombardie, les

petits états du Rhin, et toutes les contrées de l'Europe où la domination de Bonaparte avait eu des serviteurs et des soldats. D'anciens officiers français, qui depuis 1815 avaient été faire la guerre partout où ils avaient pu la trouver, en Grèce sous les drapeaux d'Ypsilanti, en Amérique sous ceux de Bolivar, en Italie sous Pépé, avaient aussi préféré Barcelonne à Madrid, à Cadix et à la Corogne. Quelques étudians des universités d'Allemagne, des jeunes gens compromis en France dans d'inutiles complots, ou qui l'avaient quittée, enflammés de zèle pour une cause qu'ils croyaient la leur, enfin des sous-officiers et des soldats déserteurs de l'armée française étaient venus se réunir à eux. Après avoir rendu les plus grands services comme volontaires dans la guerre contre les factieux, ces étrangers avaient été appelés à former un corps destiné par le général Mina à jouer un rôle politique dans la guerre contre la France; mais bientôt, déchus de cette importance, vu la tournure prise par les affaires, ils avaient dû se disperser encore, fuir l'Espagne, ou se résigner à ce qui adviendrait de la constitution et de ses défenseurs. Cinq cents environ dans toute la Catalogne restèrent sous les armes et formèrent, sous le nom de légion libérale étrangère, un petit bataillon d'infanterie et un faible escadron de lanciers. Plusieurs compagnies étaient toutes d'officiers; deux généraux italiens étaient dans les rangs portant la lance; il y avait moitié de Français; ceux qui ne l'étaient pas avaient servi dans les armées impériales: ainsi les habitudes de service étaient les mêmes, l'esprit, ou plutôt le souvenir dominant, celui de la liberté conquérante sous Bonaparte; l'uniforme et les emblèmes rappelaient ce temps. Un

brillant militaire, un compatriote et un ami de Santa-Rosa, le colonel Pachiarotti, avait organisé la légion libérale, et la commandait. Plus d'une fois, les généraux espagnols aventurés, comme à Mataro, dans des entreprises qu'ils étaient incapables de diriger, et donnant l'exemple de la fuite, ont dû leur salut au sentiment de honte qui précipitait Pachiarotti et ses étrangers au-devant d'un ennemi qui les faisait rougir de leurs alliés.

L'histoire de ce petit corps serait curieuse. Une partie sous les ordres du général Milans partagea la fortune des troupes constitutionnelles qui défendirent Tarragone. L'autre partie, la plus considérable, vue de mauvais œil dans Barcelonne par ceux qui craignaient, non sans raison, que la présence de révolutionnaires étrangers dans leur ville n'attirât sur elle l'animadversion des Français, après avoir été employée dans la place à tous les services périlleux, fut, sous les ordres de son chef Pachiarotti, lancée dans une expédition où elle devait périr. Les passions qui ont fait la guerre d'Espagne sont maintenant assez effacées pour qu'on pût se promettre d'inspirer quelque intérêt, en montrant au milieu des montagnes de la Catalogne, sous l'ancien uniforme français, des soldats de toutes les nations, ralliés à l'ascendant d'un grand caractère, marchant où il les menait, souffrant et se battant sans espoir d'être loués ni de rien changer, quoi qu'ils fissent, à l'état désespéré de leur cause, n'ayant d'autre perspective qu'une fin misérable au milieu d'un pays soulevé contre eux, ou la mort des esplanades s'ils échappaient à celle du champ de bataille. Telle fut, pendant de longs jours, la situation de ceux qui, partis de Barcelonne peu de temps avant la capitulation de cette place, allè-

rent succomber avec Pachiarotti devant Figuières, après deux jours d'un combat dont l'acharnement prouva trop que c'étaient des Français qui combattaient de part et d'autre. Ce combat, qui devait finir par l'extermination du dernier de ceux qui, au milieu de l'Europe de 1823, avaient osé mettre la flamme tricolore au bout de leurs lances, et rattacher à leur schako la cocarde de Fleurus et de Zurich, le général Damas l'arrêta par une parole qu'il était noble à lui d'offrir, et que nul autre que lui dans l'armée n'était en position de faire respecter. Ce n'est rien que la destinée de quelques hommes dans de tels événemens; mais combien d'autres événemens il avait fallu pour que ces hommes de toutes les parties de l'Europe se rencontrassent, anciens soldats du même capitaine, venus dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, défendre une cause qui se trouvait être la leur. A ce titre, la légion de Pachiarotti méritait qu'on dît un mot de son existence. Les choses, dans leurs continuelles et fatales transformations, n'entraînent point avec elles toutes les intelligences; elles ne domptent point tous les caractères avec une égale facilité, elles ne prennent pas même soin de tous les intérêts; c'est ce qu'il faut comprendre, et pardonner quelque chose aux protestations qui s'élèvent en faveur du passé. Quand une époque est finie, le moule est brisé, et il suffit à la Providence qu'il ne se puisse refaire; mais des débris restés à terre, il en est quelquefois de beaux à contempler.

Depuis qu'un premier article sur l'Espagne a été publié dans cette revue, deux mois se sont écoulés, et l'impression de terreur produite dans le nord de la Péninsule par le voyage du roi s'est maintenue. Les

royalistes, qui en 1823 mettaient en pièces les blessés de la légion de Pachiarotti, sont traqués aujourd'hui dans leurs montagnes comme des bêtes fauves. Le comte d'Espagne, dont la faveur a paru un moment ébranlée, se soutient en continuant à servir son maître en Catalogne suivant ses vues, c'est-à-dire par la destruction des agraviados. Ferdinand VII, en passant d'une province dans l'autre, paraît être retombé sous l'influence des apostoliques, ennemis du comte d'Espagne, à qui ils ne pardonneront pas la mort de Bessières. Les journaux racontent les entrées triomphales du roi dans ces villes d'Aragon, qui peuvent à peine donner du pain aux gens de sa suite. On ne sait où s'arrêtera la marche de ce gouvernement en démence. Il y a quatre ans, l'auteur d'un excellent livre sur l'Espagne, M. A. Rabbe, après un éloquent tableau de l'état de la Péninsule, s'écriait avec une confiance dans l'avenir qu'il faut partager : « Ce se-« rait une étrange illusion de regarder comme finie « une révolution qui commence, et de prendre les « chances passagères d'un parti et ses exagérations in-« humaines pour les garanties de sa conquête. « L'avenir qui s'avance ne ratifiera point les décrets « de l'inquisition. Si la faction qui pousse le trône de « Castille vers l'abîme, pouvait un moment ouvrir les « yeux, elle frémirait de son triomphe. » On ne saurait dire mieux ni plus juste; et, malgré tout ce qui s'est passé depuis, nous en sommes malheureusement encore à ces espérances. On n'attend plus de ceux qui gouvernent l'Espagne qu'ils reviennent à de meilleures idées, on est réduit à désirer qu'ils se pressent à commettre leurs dernières fautes. L'état de leurs ressources est plus désespéré encore qu'on ne le

croit ordinairement, et voici ce qu'on en peut dire d'après un document particulier très-digne de foi.

Les recettes de toute espèce faites par le gouvernement espagnol pendant l'année 1827 se sont élevées à trente-deux millions de piastres fortes, somme qui dépasse de beaucoup le revenu des années les plus prospères depuis bien long-temps. Voici comment on est parvenu à ce résultat extraordinaire. Le gouvernement a réclamé de prétendus arrérages dus sur les contributions annuelles depuis 1804; la violence a forcé tous ceux qui avaient de l'argent à payer. On a réclamé ensuite, comme dues au trésor, les sommes acquittées à titre de contributions ordinaires de 1808 à 1813 par les villes et les provinces occupées alors par les Français; en sorte que ce qui a été payé à Joseph pour l'entretien des services publics, on a été obligé de le payer de nouveau à celui qui se regarde comme propriétaire de l'Espagne, et ne veut pas avoir été frustré comme absent. Les villes qui n'ont pas eu de quoi satisfaire à cette nouvelle réclamation, ont été autorisées à taxer arbitrairement ceux qui, à cette époque firent partie des ayuntamientos, et qui doivent être des gens riches. Enfin, le gouvernement a mis la main sur tous les dépôts et consignations d'objets en litige. Il a vendu à vil prix les biens d'un grand nombre d'émigrés constitutionnels. De toutes ces exactions est résultée la somme énorme de trente-deux millions de piastres, environ cent soixante millions de francs. Voici maintenant comment cela a été employé, car il n'en reste plus rien: les frais de perception se sont élevés à cinq millions de piastres; cinq millions ont été envoyés en France; c'est un remboursement fait on ne sait à qui, du

moins pas au trésor, quoique l'Espagne lui doive beaucoup; dix millions ont été dépensés pour les besoins de l'État, et douze millions pour la seule maison du roi : total trente-deux millions.

Depuis, le gouvernement de Ferdinand VII a vécu en dissipant les revenus affectés à l'extinction des intérêts de la dette nationale dont rien n'a été payé ces deux dernières années, excepté pour la dette Guebhard. On est aux expédiens pour continuer; et il faut entretenir par toute l'Espagne une population armée sous le nom de volontaires royalistes, qui jusqu'ici a maintenu le système par la terreur, mais qui commence à souffrir beaucoup de la misère. On voit déjà ces soldats de la restauration de 1823 demander l'aumône par détachemens aux portes des hôtelleries et des grandes maisons. L'habit qui fut tiré des magasins français pour les vêtir est en lambeaux; et, pour comble d'embarras, ils sont aujourd'hui beaucoup plus à redouter que par le passé pour les troupes de ligne qu'on essaierait au besoin de leur opposer; car le commencement d'instruction et de discipline que les généraux français étaient parvenus à leur donner, pour se servir d'eux contre les constitutionnels, a fructifié dans de continuels exercices. Ainsi l'on est au moment de voir quel funeste présent ont fait à Ferdinand VII ceux qui, pour le dégager de ses obligations envers la portion riche et éclairée de l'Espagne, lui ont donné pour armée les classes inférieures de la nation, abruties et sanguinaires, comme elles sont encore.

VI.

MÉMOIRES INÉDITS DE LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE,

COMTE DE BRIENNE,

Publiés sur les manuscrits autographes par M. Barrière,

avec un ESSAI SUR LES MOEURS DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Deux volumes in-8. Prix, 14 fr. Chez Ponthieu, au Palais-Royal.

Le règne de Louis XIV se présente aux yeux de la postérité à peu près tel qu'il s'apparaissait à lui-même, sérieux, solennel, bien ordonné, avec un caractère d'unité et de grande harmonie entre la nation et son gouvernement. C'est une de ces rares époques où les formes extérieures sont une fidèle image de l'esprit qui anime intérieurement la société. Le siècle était content de lui-même, non pas en dédaignant le passé, non pas avec la présomptueuse conviction de renfermer tous les germes de perfectionnement futur, mais en n'imaginant rien d'autre que son propre état; si bien qu'il revêtait de cette empreinte tout ce qu'il touchait. Les arts, les lettres, le drame, l'histoire, les souvenirs de l'antiquité, les pays étrangers, prenaient, sous sa main, cette apparence régulière et composée, qui semble exclure, jusqu'à un certain point, la liberté d'esprit et de jugement, mais laisser à l'imagination le naturel et la vérité.

Les générations suivantes ont-elles été dupes d'une vaine représentation? Se sont-elles laissé imposer par une sorte de prestige théâtral, qui doit se dissiper par

un examen sévère? Il faut convenir que le préjugé, si c'en est un, est du moins bien tenace. Ajoutons qu'il n'a pas été transmis immédiatement par les sujets soumis de Louis XIV; car le grand roi a terminé sa longue vie et son règne dans l'adversité, après avoir ruiné la France, après avoir usé l'admiration, après avoir cessé d'imposer le respect qu'inspiraient le succès et la gloire. Il mourut sans exciter un regret. Ce fut comme une délivrance; ses funérailles n'obtinrent aucune des solennités de la tristesse; sa mémoire ne sembla d'abord ni chérie ni honorée. Les années qui suivirent sa fin furent de vraies saturnales, où rien ne fut respecté, où dominait un libertinage d'esprit assez complet pour déshabiller et secouer toute la gravité arrangée du règne précédent.

C'est après cette réaction que la France du dix-huitième siècle, cette France frondeuse et livrée à l'esprit d'examen, reprit involontairement pour la monarchie de Louis XIV un fond de respect, d'orgueil national, et même un sentiment de reconnaissance. Vainement lisons-nous des mémoires particuliers, et y trouvons-nous à chaque page des preuves que l'ordre public était loin d'être ce qu'il est devenu depuis; que les mœurs avaient conservé encore une large part de rudesse et d'indocilité; que les observances de la religion et une conviction sincère étaient compatibles avec de fort mauvaises mœurs; vainement démêlons-nous sans cesse les petitesses d'une apparente grandeur : la vue de l'intérieur des coulisses ne peut détruire le prestige de la représentation.

Les contemporains eux-mêmes, en nous révélant ces détails dramatiques, ces circonstances anec-

dotiques, ne semblent pas y avoir attaché une grande importance; leur satisfaction, leur déférence n'en étaient point troublées. Ils n'en étaient pas plus hardis à juger ou à blâmer: c'est sans en tirer aucune conséquence, presqu'à leur insu, qu'ils nous offrent ces exemples de désordre dans la société, de tyrannie dans le pouvoir, de dissolution dans les mœurs. Toutes les autorités n'en demeurent pas moins sacrées pour eux; ils ne demandent compte à aucune, et les croient toutes sur parole, sans prendre garde aux dissemblances de la réalité avec l'apparence. Les lettres de madame de Sévigné, dans leur élégante naïveté, sont pleines de cet esprit qui raconte sans juger. On en pourrait extraire une foule de témoignages qui donneraient, du temps où elle vivait, une toute autre idée qu'elle ne l'avait elle-même. Le livre que nous annonçons est précédé d'une introduction où l'éditeur, M. Barrière, cherche avec soin et érudition à donner une idée vraie du caractère social de cette époque et à la dépouiller un peu de ses parures pompeuses et solennelles; mais il y va avec ménagement, et la majesté de Louis XIV maintient son esprit dans le respect. M. de Brienne, dont il publie les Mémoires, est un exemple plus frappant que tout autre de cette domination complète et absolue que Louis XIV et sa puissance exerçaient non-seulement sur les volontés, mais sur les opinions, les jugemens, les impressions de ses contemporains.

Né en 1636, il fut élevé comme enfant d'honneur auprès de Louis XIV, qui était de deux ans plus jeune que lui. Cette éducation, sur laquelle il donne de piquans détails, était à la fois militaire, gymnastique, mêlée des plaisirs et des pompes de la cour, et cepen-

dant n'était pas dénuée d'études classiques : elle portait tout le caractère de ce temps de licence, d'activité, d'indépendance d'esprit, qui précéda et prépara la Fronde. Les grands seigneurs venaient d'être affranchis du joug de Richelieu, mais c'était avec une existence diminuée, avec un moindre sentiment de leurs forces, qu'ils tentaient un dernier effort pour ne pas subir la règle que leur imposaient les progrès de l'ordre public. Ce n'était plus qu'un pâle et dernier reflet de la puissance féodale, et des vigoureuses existences du seizième siècle. Le langage témoigne lui-même du jugement que le public portait de ces efforts frivoles : ce fut alors que les courtisans ambitieux furent appelés petits-maîtres, et que les esprits indépendans reçurent le nom de libertins.

M. de Brienne, secrétaire d'état à quinze ans, à l'âge et avec le caractère d'un page, ne put, à ce qu'il semble, se plier à aucune des convenances de sa situation ; il resta incompatible avec la régularité naissante du règne de Louis XIV. Il avait, comme on dirait aujourd'hui, un esprit trop excentrique pour se renfermer dans le cercle où la génération contemporaine cherchait le repos. Cependant rien en lui ne porte le cachet de la révolte, ni de la satire, et il ne se plaint d'aucun joug. Il ne sait point se ranger dans cet ensemble si bien réglé, mais il ne cherche aucun argument contraire. Sa conduite n'y est pas soumise, mais il n'a ni doctrine, ni système à lui opposer. Sa vie est licencieuse, mais l'on voit qu'il conservait toujours un respect profond et sincère pour la religion : comme le lui dit le cardinal Mazarin, « il est bien le fils de sa mère, » une des personnes les plus pieuses de ce temps-là. Au milieu de ses malheurs et de ses

désordres, il se retire à l'Oratoire, et veut entrer dans les ordres sacrés. La fougue de ses penchans l'emporte encore, et après de nouvelles aventures, sa famille le fait entrer à Saint-Lazare, où il reste enfermé dix-huit ans. C'est là qu'il mourut; c'est là qu'il a écrit ses Mémoires « pour soulager son cœur, pour « se retracer l'image de sa jeunesse, comme on aime à « se rappeler la clarté du jour dans les ténèbres et les « douceurs de la liberté au fond des cachots. » Il ne montre ni indignation contre les persécutions dont il était l'objet, ni amertume contre l'abus de pouvoir qui le privait de la liberté. La pensée qu'il en pût être autrement semble presque ne lui être pas venue.

Si, en ce qui le touche de si près, on remarque cette finesse d'impressions, cette vivacité d'imagination, et en même temps une parfaite soumission à l'ordre le plus établi, le mieux compassé; si, dans son propre intérêt, il n'éprouve pas le besoin de déduire une conséquence, de prononcer un jugement de ce qu'il voit; à plus forte raison en est-il ainsi de tout ce qu'il peint ou raconte, sans en être personnellement touché. Ainsi cet homme dominé par l'impatience et la curiosité de son esprit apprend et parle les langues étrangères, ce qui n'était pas commun alors; il est doué de ce sentiment fin et vrai des arts qu'on n'acquérait alors qu'en Italie; il voyage dans toute l'Europe et pousse jusque dans les glaces de la Laponie. Puis il revient, se présente devant le cardinal Mazarin et le roi, et leur fait des harangues bien solennelles, comme un écolier de rhétorique qui n'aurait pas quitté son collège: tout y est froid, cérémoniel, pédantesque. La reine a envie d'entendre les récits d'un homme qui arrive de Laponie. M. de Brienne prend

jour, se présente devant le cercle de la reine, salue à plusieurs reprises, comme pour commencer un pas de menuet, fait en langage de madrigal une peinture des dames lapones, de leur toilette, de leur façon de vivre; il s'excuse de son mieux d'oser parler, en si brillante compagnie et devant une cour si polie, de gens si barbares et de mœurs si rudes; il lui faut nécessairement accommoder les Lapons au goût et aux habitudes du temps hors desquelles on ne pouvait plus rien concevoir, et traiter les habitans du pôle comme on faisait alors l'antiquité, l'histoire, les pays étrangers.

C'est parmi cette cour où les manières étaient si nobles, les sentimens si élevés, la piété si fort en crédit, que se passaient des aventures comme celle que raconte M. de Brienne de mademoiselle de Lamothe-Houdancourt et du marquis de Richelieu; c'est pendant cette époque de décence qu'il avait avec sa femme des conversations telles qu'aucun des Mémoires de la régence n'en raconterait une pareille. Des préceptes de conduite que lui donna un jour le duc de Vendôme montrent mieux encore que, sous la pompeuse écorce d'honneur et de religion dont le siècle s'était revêtu, germait dès lors toute la corruption qui éclata bientôt après. « Garde-toi bien, me « dit-il, et il ne m'avait jamais vu que cette fois, d'être « aussi homme de bien que ton père. La dévotion « n'est bonne à rien. Il faut hurler avec les loups. La « galanterie est d'usage. Sois fourbe, scélérat même « s'il le faut pour faire fortune. Ton père ne te dira « pas cela; mais pour moi, je t'en avertis pour que « tu n'en prétextes cause d'ignorance. »

Les Mémoires de Brienne ne sont pas moins cu-

rieux en ce qui touche le gouvernement du roi, et cette puissance absolue qui fut établie et acceptée avec tant de soumission et presque d'empressement. Toutefois au milieu de cette indifférence universelle, lorsque le public ne savait regretter, ni même remarquer la ruine et l'abolition de tout ce qui, dans les mœurs et dans les institutions, aurait pu garantir à la France qu'elle serait gouvernée selon la justice et selon ses vrais intérêts, il y avait encore des hommes d'un esprit plus ferme et plus indépendant, qui jugeaient mieux le présent et prévoyaient l'avenir. Le roi, tout auguste qu'il paraissait aux yeux de tous, quelque séduction qu'il exerçât de près, quelque respect qu'il imposât de loin, n'était pourtant pas tout-à-fait, et surtout à son commencement, à l'abri du coup d'œil des observateurs. Nous n'attacherons pas grande importance à l'épigramme de Bussy-Rabutin, qui n'était qu'un courtisan fâché, sur le surnom de Dieudonné :

On dit que Dieu nous l'a donné ;
Hélas! s'il pouvait le reprendre !

Le sonnet d'Hesnault est plus grave :

Ce peuple, que jadis Dieu gouverna lui-même,
Trop las de son bonheur, voulut avoir un roi.
« Hé bien! dit le Seigneur, peuple ingrat et sans foi,
« Tu sentiras bientôt le poids du diadème.

« Celui que je mettrai dans le pouvoir suprême
« D'un empire absolu voudra régner sur toi;
« Ses seules volontés lui serviront de loi,
« Et rien n'assouvira son avarice extrême.

« Il cherchera partout mille nouveaux moyens

« Pour te ravir l'honneur, la liberté, les biens.
« Tu te plaindras en vain de tant de violence. »

Ce peuple en vit l'effet, il en fut étonné.
Ainsi règne aujourd'hui par les vœux de la France
Ce monarque absolu qu'on nomme Dieudonné.

Ces vers, dans le temps, furent attribués à Boileau; ils ne sont point de lui, mais il les avait remis furtivement à M. de Brienne; quoi qu'on fasse, il existe à toutes les époques une sorte de secrète intelligence entre les gens d'esprit. C'est une franc-maçonnerie, dont le signe est la liberté de jugement. Ils se reconnaissent entre eux en ne se payant point de paroles, en n'étant point dupes des apparences. Mais il est des temps où ils n'ont aucune action sur le vulgaire; ils ne sont que des spectateurs isolés : entrevoir la vérité n'est pour eux qu'un passe-temps, un exercice de l'esprit. Ils n'en tirent pas de conclusion; le fond de leur conduite, l'ensemble de leurs opinions se règlent sur le train général.

Ainsi était M. de Brienne. D'ailleurs c'était alors une idée fort répandue qu'il y avait pour les rois de grands privilèges en morale, qu'autre chose leur était permis qu'aux autres hommes, et que les règles humaines n'étaient pas applicables à leur caractère tout divin. L'on avait aussi un particulier goût pour la politique; le cardinal de Richelieu et Mazarin avaient mis en grand honneur les hardiesses et les ruses du pouvoir. L'art de gouverner portait avec lui toutes sortes d'excuses. Corneille est rempli de cette humble adoration pour l'habileté des gens puissans.

On en voit un plus singulier indice dans le passage où M. de Brienne raconte comment son

père, fort honnête homme et de grande piété, lui expliquait que le cardinal de Richelieu avait sciemment laissé assassiner le maréchal d'Ancre son patron. « Il fallait, pour en venir à ses fins, laisser tuer son « ami, puisque aussi bien son heure était venue; et « quoique, selon les règles de l'amitié et de la charité « chrétienne, l'action de M. de Luçon ne puisse se « justifier, selon les maximes de Machiavel et de la « politique humaine, je la crois bonne, encore que je « ne l'approuve pas. — Ainsi me parla mon père dans « un temps où j'étais bien plus soigneux de lire le « *Prince* de Machiavel que l'Évangile. »

Ailleurs nous voyons M. de Villeroi, archevêque de Lyon, qui, pour justifier son père le maréchal d'avoir mal élevé le roi, donne d'étranges louanges à ce royal élève:

« Or je vous apprends qu'encore que l'on fasse cou- « rir le bruit que M. le maréchal mon père a donné au « roi une très-mauvaise éducation, cela est faux. Vous « verrez si le roi ne sera pas le plus grand prince et « le plus brave héros qu'ait eu la France depuis Clovis « et Charlemagne : il a tout l'esprit de Henri-le-Grand « son aïeul et toute la piété de Louis-le-Juste son père. « Ne vous y méprenez pas, il ne dit pas un mot de « ce qu'il pense, et la sagesse du roi, jointe à son grand « jugement, justifiera M. le maréchal. »

M. de Brienne revenait de ses voyages quand l'archevêque de Lyon lui donnait ces informations. Il semble qu'il en reconnut ensuite la justesse; car voici comme il peint le roi.

« Louis XIV, dit-il, est un prince très-dissimulé et « paresseux, quoiqu'il paraisse très-actif. Il ne parle « que très-peu et toujours à propos. Il aime qu'on le

« soulage dans les affaires. Il est dominé par ses mi-
« nistres et par ses domestiques mêmes. Il n'y a pas
« jusqu'à Roze et Bontems qui ne le gouvernent aussi
« absolument, et peut-être plus impunément que ne
« l'ont fait le cardinal Mazarin et le marquis de Lou-
« vois. Pour moi, je lui ai obéi très-ponctuellement,
« mais je me suis bien donné de garde de le maîtriser,
« ni de le gourmander, moins encore de le trahir. Il
« a été un temps où je l'aurais pu faire sans qu'il eût
« pu s'en apercevoir. Il a fait en politique des fautes
« étonnantes et qui devaient le perdre ainsi que la
« France, mais le ciel le soutient et le protège visi-
« blement. Il a détruit en France le huguenotisme et
« a risqué le tout pour le tout. Avec Dieu l'on ne
« peut rien perdre. »

Quelques années auparavant, lorsque M. de Brienne, avant sa première disgrace et ses voyages, remplissait près du roi l'office de secrétaire d'état, il en avait une opinion presque pareille; mais alors il ne craignait pas tant de l'avouer aux autres et à soi-même : il parle des commencemens de la fortune de M. de Louvois, qui plut au roi, d'autant mieux qu'il était nouveau aux affaires : « Si j'avais eu cet avantage,
« dit-il, je serais encore en place, mais je puis dire
« que j'avais trop d'esprit et trop peu de complaisance
« pour le roi d'alors, bien différent de celui d'au-
« jourd'hui. Il se cachait à moi comme à tout le monde,
« et je lui trouvais quelquefois si peu d'intelligence
« que j'en étais étonné..... La faute que je fis de me
« méprendre au génie de ce grand roi fut la cause de
« mes malheurs. »

Et cependant en preuve de ce génie qu'il avait méconnu, de cet auguste caractère qu'il avait mal jugé,

que nous raconte M. de Brienne? des fautes grossières en politique, une duplicité honteuse envers Fouquet, la haine et la jalousie du roi contre son ministre Louvois, l'opinion généralement répandue de son peu de bravoure, et bien d'autres détails épars çà et là. Cela ne l'empêche pas de conclure ses Mémoires par les paroles suivantes, après avoir, à la vérité, rapporté plusieurs exemples d'un grand sens, d'un noble empire sur soi-même, d'une convenance pleine de gravité : « Qu'on me cite un prince qui ait jamais montré « plus de dignité, de vrai courage, de modération, de « générosité, de sens dans les paroles, et de grandeur « d'ame dans les actions. Si j'étais encore à sa cour, « admis dans sa familiarité, comme autrefois honoré « de ses bonnes graces, mes louanges pourraient pa- « raître suspectes; mais on peut croire aux éloges « d'un homme qui écrit ces lignes à Saint-Lazare. »

Que s'était-il donc passé dans les esprits pour que le même roi, sans avoir corrigé ses défauts, sans avoir acquis une autre portée d'esprit, sans avoir contraint aucune de ses passions, étouffé aucune de ses volontés, fût jugé si diversement par la même personne? Comment se fait-il que, comblé de faveurs et dans un poste éminent, M. de Brienne observe le roi en toute liberté d'esprit lors du voyage de Saint-Jean-de-Luz en 1660, et que vingt ans après, persécuté et prisonnier, il puisse, préoccupé d'une admiration aveugle, raconter sans presque s'en apercevoir tout ce qui viendrait bien plus tôt à l'appui de sa première vue? C'est que le succès est un grand maître. Pour presque tous les hommes, il est le jugement de Dieu. Lorsqu'on voit réussir ce qu'on a blâmé, lorsqu'on voit durer ce qui avait paru fragile

et ruineux; lorsqu'on voit tout se ranger, s'établir, se discipliner sous le joug qu'on avait voulu secouer, on se résigne aussi, et la pensée elle-même obéit comme la volonté.

Nous avons été témoins de quelque chose de pareil. Nous avons vu aussi un pouvoir absolu s'établir et grandir sous nos yeux. Accueilli d'abord par la faveur publique, elle n'étouffa point en commençant le besoin de garanties, les tentatives de contrôle. Il y eut encore quelque liberté d'opinion. Peu après les imaginations furent séduites, la soumission de la foule devint universelle et contagieuse. Chaque jour voyait faiblir ou disparaître une résistance; le respect gagnait de toutes parts et pénétrait dans les ames. Les victoires, le cortège éclatant de toutes les illustrations, dont s'entourait la domination nouvelle, éblouissaient les regards. La régularité de l'administration, la force d'une autorité sans limites, effrayaient les uns, charmaient les autres, imposaient à tous. Les doctrines du pouvoir appuyées par une vigoureuse réalité avaient le verbe haut; tandis que les pensées généreuses, sages et prévoyantes, ne pouvant produire en leur faveur aucune chance de succès, seul argument irrésistible que reconnaissent la frivolité, l'ignorance et l'égoïsme, se voyaient traiter de rêveries ou de séditions. Peu d'esprits étaient de trempe à conserver toute l'indépendance et la portée de leur jugement. Isolés les uns des autres, sans projets, sans espérance prochaine, sans action sur le public, les hommes de sens étaient réduits à chuchoter leur opposition inaperçue, qui souvent leur semblait à eux-mêmes vaine et puérile. L'épigramme et la raillerie, qui sont plus à l'usage du vulgaire, avaient

émoussé leurs faibles traits contre un si ferme colosse. Les préjugés de parti, les obstinations de la vanité, ne faisaient pas beaucoup meilleure défense; les souvenirs de la révolution se plièrent facilement à l'Empire, comme jadis les habitudes de la Fronde et l'indépendance des grands seigneurs s'étaient courbées devant Mazarin. Les débris de l'ancien régime se laissèrent aussi docilement employer comme matériaux du nouvel édifice. Tel qu'on avait entendu regarder en pitié ou poursuivre de quolibets les pompes du couronnement venait, après la victoire d'Austerlitz, revêtir l'habit de chambellan; le républicain qu'on avait vu s'indigner du consulat à vie, le général que le concordat avait mis en velléité de conspirer, trois ou quatre années après portaient le joug doré sans trop s'étonner d'eux-mêmes. Souvent quelques semaines, l'arrivée d'un bulletin, une nouvelle campagne terminée changeaient le cours des idées, le ton de la conversation; on s'apercevait tout à coup que l'ami avec lequel on avait librement raisonné, qui avait ri avec vous des illusions de la servitude, qui avait d'un œil ferme envisagé les fautes du présent et entrevu l'avenir, qui s'était ému de colère au spectacle de l'arbitraire et de l'iniquité, maintenant froid et embarrassé, adoptait une sorte de langage officiel, se refusait à la vérité, et pour mettre les choses au mieux consentait encore à juger les détails et la surface, mais ne souffrait plus qu'on arrivât jusqu'au fond. Il a fallu les revers, il a fallu une chute complète pour dessiller la vue de tant d'hommes qui avaient pour ainsi dire abdiqué les clartés de leur raison et les inspirations de leur ame.

Si tel a été le prestige et la puissance morale d'une

domination dont la naissance avait été soudaine, qui prenait place parmi les aventures d'une révolution, et passait comme un brillant météore, combien on doit être moins surpris de l'influence qu'exerçait sur les esprits un règne, qui avait toute la consécration du passé! Aucune apparence nouvelle n'inquiétait les imaginations, n'éveillait les scrupules. Il ne s'agissait pas de remplacer à la fois une antique dynastie, une république récente; chacune ayant ses partisans et ses adorateurs. C'était la monarchie s'affermissant sur ses bases, agissant au nom des droits qu'elle avait toujours exercés ou prétendus. On pouvait en sûreté de conscience se reposer sous son abri. l'Église était son alliée naturelle, et non point son instrument emprunté; religion, souvenirs, gratitude, espérance, respect, tout concourait à changer et à amollir les cœurs. La personne du roi était aussi merveilleusement convenable pour accroître de telles dispositions. Certes la hauteur du génie, la sagacité de l'esprit, la promptitude du coup d'œil, la force et la vivacité du langage, la grandeur dans la conception, l'habileté dans l'exécution, le don du commandement universel, toutes ces gigantesques qualités que la Providence a départies aux trois ou quatre hommes qui depuis les temps historiques ont rempli les siècles de leur renommée, et sillonné le monde de leur trace, ce sont là de bien plus forts leviers pour remuer les imaginations, et subjuguer les volontés. Mais, s'il ne fallait pas moins, durant la révolution, pour comprimer la France et l'Europe remuées jusque dans leurs fondemens, il ne fallait pas tant pour séduire et dompter les dernières agitations de la Fronde. Autre chose est de calmer une sédition, autre

chose de réglementer une révolution. Cette gravité de Louis XIV, cette idée de sa grandeur qui le préoccupait sans cesse dans ce devoir qu'il s'imposait vis-à-vis de lui-même; cet empire sur ses propres mouvemens, cette dignité, extérieure et composée sans doute, mais provenant d'un sentiment véritable, ce respect pour la mission divine et la nature royale qu'il voyait en lui, formaient un ensemble réellement majestueux et imposant. Personne n'a échappé à cette impression. M. de Brienne en offre l'exemple; et dans le témoin le plus éclairé et le plus austère de cette époque, dans Saint-Simon nous retrouvons ce même respect à travers un jugement éclairé et chagrin.

Mais, lorsqu'une influence est si universelle, si efficace, pouvons-nous raisonnablement l'attribuer à un homme? N'est-ce pas bien plutôt lui qui est le résumé, le produit, le symbole du temps où il s'est élevé? C'est sans doute parce qu'il lui est conforme qu'il le domine ou le représente. Or, quelles étaient les dispositions générales au milieu du dix-septième siècle? Les grandes luttes du seizième étaient finies; l'esprit humain, après tant de vastes conquêtes qu'il avait eu tant de peine à s'assurer, tendait au repos. C'était un de ces momens de halte dans la civilisation où elle jouit du succès de ses efforts. La Réforme avait attaqué les dogmes de l'église universelle, mais point au nom de la raison humaine; elle s'était tenue dans l'enceinte religieuse, et présentait aux esprits des dogmes aussi, non pas la liberté de croyance. La philosophie s'était affranchie des liens de la théologie scolastique; mais, ne procédant point par voie d'observation et d'expérience, elle aussi s'efforçait à dogmatiser, et voulait prendre d'assaut les hautes

questions de notre nature. En un mot, l'esprit de révolte était apaisé, et l'esprit d'examen ne commençait pas encore. Ainsi, les principes de l'autorité n'étaient pas en problème, et reposaient encore dans une auréole respectée.

Dans l'ordre politique, la France se trouvait en une situation dont son histoire offre d'autres exemples; parmi ses continuelles oscillations, elle s'était déjà reposée ainsi plus d'une fois. Froissée et fatiguée de l'anarchie aristocratique, comme jadis elle l'avait été de l'anarchie féodale, ne trouvant d'appui solide dans aucune institution, dans aucune des supériorités sociales, elle se livrait au pouvoir royal, lui demandait le bon ordre, et tendait à l'égalité par la soumission. Ces biens, elle les reçut du gouvernement de Louis XIV. Le règne de François Ier, premier règne de la monarchie administrative, de la monarchie réglée pour le plus grand pouvoir du souverain, mais en même temps pour le plus grand repos du peuple, avait été appelé le temps des grandes polices. Le règne de Louis XIV fit descendre les polices jusqu'au moindre sujet de son royaume. Tous se trouvèrent protégés, tous eurent droit à la justice, furent préservés de la violence, vengés de leurs injures. A l'ombre de l'autorité du roi, au milieu de ce loisir si doux et si nouveau, les esprits employèrent aux arts, aux lettres, à la science l'activité que leur avaient imprimée les secousses du temps passé; l'industrie naquit; le commerce devint un intérêt, déja même un honneur national; la gloire militaire anima et ennoblit toute cette prospérité, ce bien-être universel.

De tels bienfaits ne sont jamais oubliés des peu-

ples. L'ordre est pour eux un grand bonheur, dont la jouissance est évidente, quotidienne, domestique; il est, à le bien prendre, une grande liberté, et en même temps la base nécessaire de la liberté légale, qui ne peut croître et pousser de racines que sur un sol affermi. On ne doit pas s'étonner si toutes les époques, qui l'ont vu s'établir, sont demeurées chères et respectées dans la mémoire des nations. Même lorsque l'ordre fut imposé pour l'intérêt du pouvoir, même lorsqu'il ne légua aucune institution à l'avenir, même lorsqu'il prépara les voies à la tyrannie, ainsi que cela s'est vu souvent, son influence se fait encore sentir, et recommande à jamais le nom d'un prince à la postérité. Ainsi s'étaient montrés le règne d'Élisabeth en Angleterre, l'époque de Charles VII en France. Ainsi s'explique la place que tiendra toujours dans notre histoire le règne de Louis XIV; nous ne serons pas surpris que, tout en prenant plaisir aux anecdotes ou épigrammes contemporaines, tout en y reconnaissant le charme de la vie réelle et de la vérité, l'impression totale et définitive qui demeure en notre esprit soit grande et solennelle, comme l'ensemble et la marche générale de cette brillante époque.

VII.

DAS ERBRECHT IN WELTGESCHICHTLICHER ENTWICKELUNG, etc.;

DU DROIT DE SUCCESSION ET DE SES DÉVELOPPEMENS DANS L'HISTOIRE DU MONDE,

FRAGMENT DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DU DROIT;

Par Édouard Gans.

Premier et second volumes. Berlin. 1824-25.

S'il est de la destinée de l'homme, en face de la nature et du monde moral, d'errer souvent dans ses jugemens et dans ses vues, il dépend de sa volonté de diminuer par ses efforts les chances d'erreur semées autour de lui. Qu'il vienne, au spectacle qu'il se veut donner, la tête ferme et libre de système, avec un génie prompt, mais qui pourtant sache attendre la vue même des choses, il verra aussi clairement qu'il peut voir, jugera aussi bien qu'il peut juger. Ce sont là les spéculations d'un Machiavel et d'un Montesquieu. Sans doute ils se sont trompés, et souvent, avec tout leur génie, ils n'ont fait que se payer d'éblouissantes illusions; mais enfin ils ont bien connu les devoirs et les limites de l'humaine nature; ne se mettant pas, eux et leurs idées, à la place de l'humanité, ils l'ont instruite par sa propre histoire qu'ils lui ont voulu raconter sincèrement. Cette méthode qui rallie aujourd'hui presque tous les es-

prits, conduit à la philosophie de l'histoire, science que notre siècle n'a pas trouvée, mais dont il a plus que tout autre l'intelligenee et le goût. Étudier les faits, ne les élever à des formules générales qu'après un mûr examen, raconter, puis conclure, attendre que les résultats de l'expérience confirment ou redressent les vues premières de l'esprit, n'arriver à la philosophie de l'histoire qu'après avoir chanté dans une vaste épopée les hommes et les choses, ne sacrifier le drame du monde à aucun système, voilà ce que nous demandons aujourd'hui à ceux qui s'offriront pour écrire l'histoire de l'humanité.

Il semble qu'avec cette disposition d'esprit, nous accueillerons avec peu de faveur ces génies inflexibles qui, avant d'observer les choses, ont résolu de les accommoder à un système qu'ils ont prémédité, et de faire entrer le monde dans leur théorie. Ils ne tirent pas des faits et de l'histoire une philosophie; leur prétention est contraire; d'une philosophie qu'ils ont arrêtée d'avance, ils veulent abstraire l'histoire de l'humanité, et ne voir dans les faits que des expressions inévitables de leurs propres idées. Si cette audacieuse façon de faire mène moins que toute autre sur la trace de la vérité, les esprits qui se la permettent commandent l'attention et le respect, car presque toujours ils sont vigoureux et puissans. Ordinairement ce sont des métaphysiciens, quelquefois des poètes. Leur génie artiste, qu'il se manifeste par des abstractions intraitables ou des inspirations fougueuses, façonne les choses à son image, ne les voit plus que comme il les a faites, et laisse après lui une suite brillante d'erreurs qui étonnent l'esprit, l'ébranlent et le fécondent.

Ces réflexions, le livre de M. Gans nous les a suggérées. Il a écrit son *Histoire générale du droit de succession* sous l'inspiration d'idées philosophiques vivement empreintes dans son esprit. L'histoire n'est pour lui que la preuve d'une théorie. Élève du célèbre professeur de philosophie de Berlin, M. Hegel, il a voulu importer les idées de son maître dans l'histoire du droit; mais ici quelques éclaircissemens sont nécessaires.

En Allemagne, il y a plusieurs années, l'école historique qui continue d'y fleurir dans la science du droit n'avait point de contradicteurs; Thibaut, après la querelle sur les codes et la *codification*, avait suspendu toute polémique. Libre de se développer en paix, l'école historique n'agrandit peut-être pas assez ses vues et ses travaux; elle continua de concentrer ses efforts sur le droit romain et sur le droit allemand[1], se borna à des dissertations spéciales sur des points isolés, ne s'ingéra pas d'étudier les législations des autres peuples, et de plus, eut le malheur de dédaigner et peut-être même de calomnier la philosophie du droit. Cependant le moment n'était-il pas venu d'élargir et de changer ses études? Elle savait le droit romain et le droit national. Pourquoi ne pas s'élever de cette connaissance à l'examen des autres législations, ne pas les étudier, les comparer, ne pas parvenir à des notions universelles sur l'histoire du droit, et leur associer la philosophie qui serait sortie de la double inspection de l'homme et des peuples? En est-il donc dans les sciences comme en politique? Une école comme un parti ne

1. Le savant recueil de l'école historique, *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, si riche de lumières, témoigne de cette préoccupation exclusive.

peut-elle suffire qu'à une époque et à un mouvement?

Il faut en convenir, les jurisconsultes de l'école historique montraient, par leur méconnaissance de la philosophie, une ignorance vive de la nature des choses. C'était dans la science du droit, c'est-à-dire de ce qui est juste, légitime et obligatoire pour l'humanité, qu'ils omettaient la philosophie, c'est-à-dire la source de ce qui est juste et vrai. Ils étudiaient les législations, considéraient les formules et les théories soit pratiquées, soit écrites chez différens peuples; et ils n'avaient pas la pensée de chercher la cause et l'esprit de ces appareils et de ces symboles. Inévitablement cette erreur devait être relevée, et la philosophie rappelée au sein de la jurisprudence.

Kant, après avoir, dans ses trois *critiques*, établi et confirmé le système qui changea la face de la philosophie moderne, avait, vers la fin du dernier siècle, tenté de jeter les fondemens de la métaphysique du droit[1]. Nous ne voulons aujourd'hui ni les exposer ni les discuter. Remarquons seulement que les doctrines de Kant exercèrent sur l'histoire du droit peu d'influence. Elles passèrent, il est vrai, dans l'enseignement sous le nom de *droit naturel*, furent exprimées ou travesties dans une foule de *manuels*, d'*élémens*; mais, malgré cette propagation apparente, elles ne restèrent pas moins isolées et sans puissance véritable. On écrivait l'histoire du droit sans s'embarrasser de la philosophie nouvelle; les jurisconsultes historiens semblaient ne la connaître que *pour mémoire*, et vaquaient à côté d'elle, avec une sécurité parfaite, à leurs affaires et à leurs idées.

Fichte vint après Kant porter la main sur la philo-

1. *Metaphysische Anfansgründe der Rechtslechre.*

sophie du droit[1]. Du haut de son idéalisme transcendental, de sa théorie du *moi*, il définit le droit, son principe et sa forme. Mais encore ici la science du droit et les jurisconsultes restèrent étrangers à ces hautes spéculations : le monde philosophique seul en fut ému.

On le voit, l'école historique vivait en paix dans son oubli de la philosophie. Elle s'inquiétait peu des méditations contradictoires, et inaccessibles à la foule, de Fichte et de Schelling, et des *manuels* innombrables de *droit naturel* qui inondent les universités allemandes. Ni le génie de ces penseurs, ni le cours routinier des études philosophiques ne menaçaient la jurisprudence d'une commotion. Pour que l'école historique reçût une attaque, il fallait qu'un philosophe trouvât des disciples chez les jurisconsultes. Cela s'est rencontré. Le philosophe est M. Hegel, et le disciple M. Gans[2].

M. Gans convenait bien, par la nature de son esprit et de son talent, au rôle d'agresseur. Jeune, ardent, spiritualiste enthousiaste, tête dogmatique, imagination forte, ce fut pour lui un vrai plaisir de rompre ouvertement avec l'école historique, et de lui témoigner son dédain. Dans la préface de son Histoire, il lui fait le procès sans ménagement; il lui reproche son ignorance absolue de toute philosophie; il l'accuse de ne tenir aucun compte de la raison et de la liberté de l'homme, de ne voir dans le droit

1. *Gründlehre des Naturrechts nach Principium der Wissenschaftslehre*. Jena. 1796

2. M. Gans s'était déjà fait connaître dans les sciences, avant la publication de son Histoire, par des Scholies sur Gaius et un Traité des Obligations.

qu'un enchaînement de coutumes et de mœurs, d'en bannir le principe intelligent et *divin*, et de sacrifier toujours le présent au passé. « Il est temps, dit M. Gans, de sortir de ces voies étroites et fausses, et de se rallier à une philosophie vivante, *concrète*, qui, ne reposant plus sur des abstractions vides, serve de centre et d'appui à toutes les scienoes positives. Jusqu'ici la science du droit ne s'est pas assez ressentie de cette révolution philosophique. Cependant, dès le dernier siècle, Montesquieu avait donné un grand exemple. Il embrassa l'idée universelle de l'histoire, et vit l'*esprit* des lois et des choses. De nos jours, trois jurisconsultes ont étudié largement la science, Grollmann, Feuerbach et Thibaut; ils conçoivent la philosophie, et ne rétrécissent pas l'histoire. C'est ce que ne fait pas l'école historique, qui, toujours ensevelie dans un coin du monde, et ne s'élevant jamais, manque constamment l'idée universelle qui vivifie la réalité. Et cependant la science du droit est indépendante des formes, et ne doit s'arrêter ni à un pays, ni à une législation. Elle a deux faces; elle est un art, elle est une science. Comme art, elle préside aux intérêts positifs du pays, les règle et les modère. Comme science, elle est une partie de la philosophie, n'est ni allemande ni romaine, détermine son étendue par la vérité même des choses, et non plus par la convenance et l'utilité d'un pays; et tantôt philosophique, tantôt historique, doit, pour être vraie, embrasser la nature complète de l'homme et l'histoire entière de l'humanité. Hegel a inspiré ce livre. Tout ce qui s'y peut trouver de substance et de valeur lui appartient. »

Ces idées sont grandes et vraies. Oui, il y a dans

l'histoire du droit et des législations, comme dans l'histoire des religions, des faits universels et absolus, qui se reproduisent toujours et partout, qu'il faut reconnaître et distinguer de ce qui n'est dans les divers pays qu'accidentel et national, et dont il faut chercher l'expression et les formes dans les annales de tous les peuples. Voilà pourquoi écrire l'histoire universelle du droit est chose possible et juste, bien qu'effrayante; voilà pourquoi écrire l'histoire du droit sans critique philosophique est une entreprise peu rationnelle. D'accord avec M. Gans sur ces bases fondamentales, examinons maintenant son point de départ.

De son aveu, cet historien est arrivé à la considération de son sujet et au spectacle des choses, pénétré d'idées philosophiques qu'il tenait de son maître, et dont il a voulu trouver la représentation et la mise en scène dans l'histoire du monde. Ainsi, avant tout examen des faits, l'auteur a un système, et un système d'autant plus impérieux et difficile à manier qu'il n'en est ni l'inventeur ni le maître, et que ce système est pour lui comme une opération métaphysique dont il s'est chargé de faire la preuve par l'histoire. Les hommes de génie qui jusqu'ici ont tenté l'histoire universelle ne procédaient pas ainsi. C'était des choses elles-mêmes qu'ils faisaient sortir la philosophie; et puis tout leur appartenait, examen des faits et conclusion, récit et système, drame et métaphysique : si bien que dans leurs mains il se formait, des choses et des idées, un tout complexe et vivant. Ainsi le vieux Vico, dans la *science nouvelle*, historien et philosophe tout ensemble, interroge les faits, cherche leur langage, pénètre le symbole, raconte le mythe, et

révèle l'esprit. Alors vraiment le monde est pour lui comme la forêt enchantée du Tasse; tout y est mouvant et animé, tout y vit, tout y marche. C'est l'intelligence philosophique qui a tout vivifié; mais cette intelligence n'est sortie qu'après un long travail de l'obscure réalité. Tantôt il a fallu la tirer des ruines et des décombres du passé, tantôt la saisir sous les voiles les plus épais et au fond du sanctuaire, tantôt la deviner sous d'éclatans mensonges et de merveilleuses fantasmagories.

Tel est donc le point de départ de M. Gans, idées philosophiques précises et déterminées avant l'observation des faits. On comprend dès lors qu'on ne trouvera pas dans son livre une histoire véritable, mais des vues mises en saillie, des aperçus ingénieux et neufs poussés jusqu'à l'exagération, un dogmatisme fier et tranchant. Sous cette face, l'ouvrage de M. Gans est de la plus haute distinction.

Ce qui mérite d'abord notre attention, c'est le plan de l'auteur qui a voulu satisfaire à la fois l'art et l'histoire. Il n'ouvre pas son livre par la vue des premiers temps et des premiers peuples, mais prenant position dans le centre même des faits et de la réalité, il en fait sortir les développemens de son récit. Ce centre est Rome. L'écrivain commence par caractériser le monde romain. De là il parcourt les temps et les peuples qui précèdent Rome, l'Inde, la Chine, la Judée et l'Arabie, arrive en Grèce, revient à Rome, et de Rome pénètre dans le monde moderne [1]. « Je me « suis placé, dit l'auteur, au sommet du Capitole, et « j'ai voulu comme un autre Janus considérer et l'an-

1. Cette dernière partie n'a point encore paru.

« tiquité qui précède Rome, et les temps modernes « qui la suivent. » Cette unité n'est pas factice. Rome est vraiment le centre de toute histoire du droit. Mais était-ce bien là le plan que les idées philosophiques embrassées par M. Gans commandaient? Disciple d'une philosophie qui considère l'histoire, la réalité morale, comme réfléchissant à la fois les lois de l'intelligence humaine et de l'univers physique, comme soumise à des développemens nécessaires et progressifs, à un ordre qui ne souffre pas de perturbation, devait-il commencer par autre chose que le commencement, abandonner dès le premier pas l'ordre *naturel* pour s'aller placer, comme il parle lui-même, au sommet du Capitole, c'est-à-dire au sein d'une unité dont il doit à l'art seul le discernement et le choix? La seule comparaison avec Hegel, qui à la fin de son livre trace à grands traits l'histoire du monde[1], ne condamne-t-elle pas cette méthode? Chez Hegel tout est nécessaire et successif, tout vient à son temps, dans son ordre.

M. Gans n'écrit pas une histoire universelle du droit, mais seulement un fragment sur le droit de succession considéré dans toute la suite de l'histoire du monde. Le droit de succession a son siège dans la dissolution de la famille, et sa forme dans les effets produits par cette dissolution dans la sphère des biens. Dans ce dernier acte des rapports de famille, les rapports sont en saillie plus que jamais. Le mariage, la paternité et la consanguinité font valoir leurs droits. Le testateur, qui a de son vivant un droit incontestable de propriétaire, veut l'étendre après sa mort au-delà du

1. Hegel. § 341, 342, 343-360.

tombeau. Alors s'engage le combat de la volonté individuelle avec le corps de la famille. On n'entasserait que des abstractions si on ne montrait pas les différens rapports de la famille, et la famille elle-même, en présence et en contact avec le droit de succession. Or, s'il est vrai que le droit de famille participe en quelque chose du génie de chaque peuple, il devient nécessaire de montrer comment, dans le cercle du droit de succession, se meut l'esprit universel du monde. Voilà comment l'auteur est conduit à remonter aux idées les plus générales de l'histoire universelle. Suivons-le maintenant dans le fond des choses.

L'histoire de chaque peuple a pour fondement une idée nécessaire[1] qui constitue la vie de la nation et anime le corps social dans toutes ses parties. Cette idée, cet esprit de chaque peuple se reproduit dans toutes les phases de sa civilisation. Il est donc inévitable de retrouver, dans le cercle du droit de succession chez les Romains, le génie de Rome même. Qu'est-ce donc que Rome? Qu'est-ce que le droit romain?

Le génie romain est un mélange du génie oriental et du génie grec. L'Orient repose immobile dans son unité indéfinie qui absorbe et contient tout, religion, mœurs, lois, constitution, et n'a jamais permis à la liberté de l'individu non-seulement de se développer, mais même de poindre et de naître : c'est l'idée de substance et de nécessité, réalisée dans l'histoire. Dans la Grèce, au contraire, point d'unité indéfinie et univer-

1. Hegel, § 344. Cette nécessité dont parle Hegel n'est point une nécessité sans raison et sans intelligence, ni une aveugle fatalité; c'est, dans la pensée de ce philosophe, un principe vivant, une des formes de la raison divine.

selle, la variété y respire. C'est le monde de la liberté, qu'il ne faut pas prendre cependant pour une volonté toujours arbitraire et livrée à elle-même ; non, au fond de la liberté grecque vit une unité précise et déterminée qui en est la règle, le type, l'*idée* [1]. Rome reçoit dans son sein ces deux esprits de l'Orient et de la Grèce, et les y réunit pour qu'ils s'y livrent un opiniâtre et continuel combat. Son aristocratie puissante, qu'elle soit étrusque ou qu'elle ait toute autre source italique, qui tient sous son patronage la religion, les mœurs et le droit, qui se vante de descendre des dieux et qui prend la cosmologie pour un de ses titres de noblesse, a toute l'immobilité de l'Orient et sa majestueuse tranquillité. Devant elle s'agite le principe mouvant et actif qui constitue la démocratie et la liberté telles que l'antiquité les connaît. La guerre que se font ces deux principes est constante. L'histoire romaine n'est autre chose que l'opposition de la nécessité et de la liberté, opposition qui se représente par la lutte des patriciens et des plébéiens.

Or, tout combat et toute discorde ramènent nécessairement à la paix et à l'unité. Dans l'histoire de Rome, l'unité qui reparaît est la monarchie, où la force des deux principes qui animaient la république est éteinte, où l'élément aristocratique et l'élément démocratique languissent ensemble. Les deux principes ne se confondent pas, ils meurent chacun de son côté. La fin de leur lutte est une décadence complète. Foiblesse intérieure de l'empire, despotisme qui se proclame au-dessus des lois, conspirations continuelles à la cour et à l'armée, indifférence du peu-

1. Voyez Hegel, § 356, p. 352.

ple pour les plus grands intérêts, avarice et avidité mercenaire dans les spéculations privées, abandon complet de la vie publique, culture exclusive du droit civil, voilà les signes de cette décadence, du sein de laquelle s'est élevé le christianisme et ont commencé les temps modernes.

De l'histoire allons au droit. Dans le droit comme dans la religion, dans l'art et dans la science, l'élément constitutif de la vie d'un peuple doit se manifester. Ainsi le droit romain représentera l'opposition du principe plébéien et du principe patricien, non que cette opposition y puisse être expresse et littérale, pour ainsi dire; un peuple ne se réfléchit jamais lui-même à ce point; mais elle animera réellement les formes et les théories.

Ainsi ces deux principes, le principe de la nécessité naturelle et objective c'est-à-dire extérieure, et le principe de la personnalité libre et subjective c'est-à-dire intérieure, l'un sous la forme de l'aristocratie, l'autre sous celle de la démocratie, se reproduisent dans ce que le droit romain appelle *strictum jus*, et ce qu'il qualifie de *bonum* et *æquum*. Le droit étroit (*strictum jus*) et l'équité (*bonum* et *æquum*, *arbitrium*,) ont des racines philosophiques et des formes romaines.

Même opposition dans la théorie des obligations [1] ainsi que dans les actions de bonne foi et les actions de droit étroit, *actiones bonæ fidei*, *judicia stricti juris*.

Le même antagonisme se révèle encore dans la grande division du droit en droit civil proprement dit, *jus civile*, et droit des gens, *jus gentium*. C'est

1. Voyez le Traité des Obligations de M. Gans.

là le dualisme perpétuel de la nécessité et de la liberté, de l'aristocratie et la démocratie à travers toute la législation romaine.

Entrons dans la famille. La famille est une petite image de l'Etat. On doit y retrouver ses caractères fondamentaux. Elle a sa source dans le mariage, et le mariage reproduit l'opposition des deux principes. Cette institution à Rome avait deux faces, l'une de dépendance absolue, l'autre de liberté déterminée. Sous la première la femme tombait entièrement au pouvoir de son mari ; *in manum conveniebat*[1]. Elle n'était pas sa compagne, ne s'associait pas à la dignité et à la liberté de son existence; dans une sujétion entière, elle était assimilée à sa propre fille[2], n'était que la sœur de ses enfans; comme ses enfans n'avaient et n'acquéraient rien qui ne fût à leur père, de même elle ne possédait que pour son mari, elle était comme un meuble dans la maison. Le père de famille attirait à lui toute la personnalité. C'est la vie orientale, c'est le principe de substance et de nécessité, c'est l'aristocratie. Mais il est un autre mariage[3] où la liberté paraît : alors la femme a une existence personnelle, est l'égale du mari. Ce n'est certes pas l'égalité connue des modernes, cette communauté de destinée, et partant de biens, confirmée et consacrée chez les nations germaniques par le christianisme : non, mais enfin la femme se place à côté du mari avec le rang et la dignité d'épouse et de mère.

1. Ulp. Fragm. IX, § 1; XXII, § 14; XXIII, § 3. — Gaius, comm. I, § 108-116.

2. Gaii Comm. I, § 114.

3. Voyez *de Nuptiis*, Gaius, Justinien, et les différens jurisconsultes.

La puissance paternelle réalise également la nécessité. La liberté se fait jour par l'émancipation et successivement multiplie ses conquêtes. Le fils devient propriétaire d'une partie de ce qu'il possède (*peculium castrense*, *peculia adventitia*). Il n'est plus arbitrairement ni condamné à mort, ni vendu par son père.

Passons aux choses. Elles se partageaient à Rome en *res mancipi* et *res nec mancipi*[1]. Cette division reposait sur l'opposition de ce qui était romain et national d'avec ce qui était libre et humain. C'est encore l'antagonisme des deux principes. Même chose dans le domaine quiritaire et le domaine *in bonis*[2]; enfin dans les façons d'acquérir la propriété où la mancipation, la cession *in jure* et l'usucapion participent de la nécessité, l'occupation et la tradition de la liberté.

Voilà donc le monde romain caractérisé. Qui l'a précédé? L'Orient et la Grèce. Mais l'Orient subsiste encore aujourd'hui; plusieurs même de ses institutions et de ses formes naquirent après la ruine ou pendant la décadence de Rome. L'Indou vit encore avec sa foi et son culte, soumis aux lois de Menou, altérées, il est vrai, par maint commentaire. Les lois

1. Ulp. Fragm. XIX, § 1. « Omnes res aut mancipi sunt, aut nec mancipi. Mancipi res sunt prædia in italico solo, tam rustica, qualis est fundus, quam urbana, qualis est domus: item jura prædiorum rusticorum, velut via, iter, actus, aquæductus; item servi et quadrupedes, quæ collo dorsove domantur, velut boves, muli, equi, asini. Ceteræ res nec mancipi sunt. Elephanti et cameli, quamvis collo dorsove domentur, nec mancipi sunt, quoniam bestiarum numero sunt. »

2. M. Gans reconnaît qu'il n'y a pas une correspondance toujours exacte entre les choses *mancipi* et le domaine quiritaire, les choses *nec mancipi* et le domaine *in bonis*; mais il fait remarquer qu'il ne s'attache pas tant aux détails et aux rapports extérieurs qu'au caractère fondamental de la propriété romaine.

mosaïques se pratiquent en plusieurs pays; le droit du Talmud et la loi du Coran jetaient leur éclat dans un temps où le droit romain, survivant à sa gloire, réagissait sourdement contre ces deux législations. Les lois de la Chine, quelque vieilles qu'elles soient, ont reçu de la nouvelle dynastie Mantschu une rédaction encore en vigueur aujourd'hui. Dirons-nous donc que tout cela a précédé Rome? Oui, car l'Asie est une exception dans l'histoire. Le temps n'a pas eu sur elle d'influence véritable. « Toujours immobile, « elle n'est pas dans le temps et ne vit que dans l'es- « pace, image et histoire de la nature. » On peut, on doit donc prendre l'Orient à travers les siècles comme un corps toujours homogène, qui ne change pas.

Maintenant arrive cette grande question : Qu'est-ce que le droit oriental? Si l'on s'arrête aux apparences, on peut croire en Asie à l'existence véritable du droit, comme a fait Anquetil du Perron dans sa *Législation orientale*. En effet on y trouve la propriété, les contrats, les délits et les peines, la famille et l'État. Mais quand on interroge sévèrement chacun des élémens de cette législation, on ne leur trouve aucune précision, et pour ainsi dire aucune substance. Ils disparaissent et s'évanouissent les uns dans les autres, jusqu'à ce qu'enfin ils tombent dans une unité qui les absorbe. Ainsi le droit de l'individu disparaît dans la famille, la famille dans l'État, l'État dans le prince[1]. C'est d'après cette spéculation et en ce sens qu'on peut dire qu'en Asie il n'y a pas de droit. En Europe le droit positif et ses élémens se rapportent bien à l'État; mais l'État ne tend pas à les éteindre et

1. Voyez Hegel, § 355.

à les anéantir. D'ailleurs ils subsistent par eux-mêmes, ont une valeur qui leur est propre. En Asie, au contraire, la législation civile, la propriété et les contrats, la famille et les mœurs domestiques sont sans droit et sans défense contre l'État qui les tient sous sa main; ils ne se sauvent parfois qu'à la faveur de son indifférence, semblables aux débiles créatures du monde naturel qui vivent en paix tant qu'elles n'en rencontrent pas de plus fortes et de plus puissantes. Mais au-dessus de l'État plane la religion, non pour s'y opposer, mais pour le consacrer. La religion communique au droit la valeur qu'il ne trouverait pas en lui-même. Ce n'est pas le droit qui fait la loi, c'est elle, et le droit n'est honoré par l'État qu'autant qu'il se puise et se sanctionne dans la religion. Ainsi il est naturel que les formes du droit en Asie soient pauvres. Rien d'intelligent. Ainsi en Chine la législation s'égare dans les plus chétives minuties; et puis point de théories civiles; tout y est criminel, toutes les prescriptions de la loi sont armées de pénalités meurtrières, et la différence du grand et du petit bambou est l'unique distinction qui partage la science.

Évoquons du droit oriental les législations indienne, chinoise, mosaïque et musulmane. Ce sont elles surtout qui le représentent et le constituent.

Voilà pour l'auteur le passage périlleux. De la hauteur du dogmatisme, il faut enfin descendre aux faits particuliers, à une matière spéciale d'une législation spéciale, entrer dans l'histoire, la respecter, et cependant lui arracher la justification de ses théories. Comment l'écrivain a-t-il procédé? Dans quatre chapitres il expose le droit de succession chez les quatre nations qu'il a choisies comme représentant l'Asie;

puis il développe à part le principe qui les caractérise.

Nous ne sommes point orientalistes, et ne saurions en aucune façon apprécier l'érudition que déploie M. Gans. C'est aux hommes qui savent l'orient à la juger. Nous ne pouvons qu'indiquer ici l'impression que son livre nous a laissée sur ce point.

Dès les premiers pas on se heurte contre une difficulté. Il est vrai qu'en Orient, et surtout dans l'Inde, le temps a eu moins d'influence que partout ailleurs. Beaucoup l'ont vu, et l'ont écrit, entre autres Robertson dans ses judicieuses *recherches* sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde. « Nous devons remarquer, dit-il, une singularité frappante dans l'état de l'Inde, la permanence de ses institutions et l'immutabilité dans les mœurs de ses habitans. Ce qui existe aujourd'hui dans l'Inde y fut toujours, et y continuera vraisemblablement; la violence féroce et le fanatisme effréné de ses conquérans mahométans, la puissance des Européens ses maîtres, n'ont opéré aucune altération considérable. Les distinctions de condition, les réglemens dans la société civile et domestique sont les mêmes; les mêmes maximes de la religion sont l'objet de leur vénération, et ils cultivent les mêmes sciences et les mêmes arts[1]. » Il est évident que cette observation de Robertson est le même fait que M. Gans a exagéré en l'élevant à cette formule : « Toujours immobile, l'Asie n'est pas dans « le temps, et ne vit que dans l'espace. » Mais enfin cette inaction du temps sur l'Inde n'est pas et ne peut être absolue. Il y a eu des changemens insensibles et lents, mais réels et perceptibles; nommez-les à

1. Robertson, Recherches sur l'Inde. Édition de 1792, pag. 356.

votre choix altérations ou progrès; mais tenez-en compte, et n'éludez pas une des obligations les plus sérieuses de l'historien, la distinction des temps, des passages, des métamorphoses et des transformations dans les institutions et les mœurs. Dans son exposé de la législation des Hindous, M. Gans mérite ce reproche. Tout en convenant que les lois de Menou ont subi des altérations fréquentes, il les prend constamment pour base de son exposition, et il les confond et les accole avec le code des Gentoux tel qu'il a été rédigé dans le dernier siècle, sous l'autorité de la Compagnie anglaise. Quelle époque a voulu peindre M. Gans? dans quel temps sommes-nous avec lui? Le recueil sacré des lois de *Menou* ou *Manou* est de la plus haute antiquité. Après les *Vedas*, de toutes les sources la plus primitive, les *Pouranas*, et les grands poëmes épiques et historiques, le *Ramayana*, et le *Mahabharat*, les lois de Menou sont la source la plus antique[1], tandis que le code des Gentoux, rédigé au dernier siècle, n'est que l'expression un peu suspecte de la pratique de nos jours. Qui comblera l'intervalle? Ne s'est-il rien passé près du Gange entre les créations de Brahma et l'arrivée des matelots anglais? Cette suppression du temps se conçoit dans les affirmations de la philosophie et les conclusions générales de l'histoire; mais, dans l'observation des faits particuliers, on ne saurait l'excuser.

Nous avons sous les yeux le code des Gentoux. Le droit de succession, tel qu'il y est exposé, est plein de sens et de raison, et se trouve souvent en rapport avec nos idées et nos mœurs: nous y voyons les suc-

1. Voyez la Symbolique de Creuzer si savamment traduite et complétée par M. Guignault. Tom. I, 2e partie, pag. 570-574.

cessions déférées aux descendans suivant l'ordre naturel; à défaut de descendans, la succession passe aux ascendans les plus proches; à défaut de ces derniers, à la ligne collatérale. A côté de cette succession *ab intestat*, nous lisons des dispositions nombreuses sur le partage que peut faire un père à ses fils, tant de la propriété qu'il a gagnée par son industrie que de la propriété que lui ont laissée son père et son grand-père, dispositions qui consacrent l'égalité des partages, et que nous Européens devons trouver fort raisonnables. Enfin, après le partage, nous rencontrons la doctrine de la communauté des biens ainsi établie:

« Si, après la mort du père, tous les frères d'une « même famille, de leur propre choix, vivent ensem- « ble, le frère aîné, prenant le commandement de la « famille, fera, à la manière d'un père, tous ses ef- « forts pour entretenir et élever ses frères cadets: les « frères cadets, de leur côté, considérant leur aîné « comme un père et un protecteur, tâcheront de lui « plaire.

« Si le frère aîné n'est pas propre à administrer les « affaires, celui qui aura assez de capacité se char- « gera de ce fardeau, et gouvernera la famille.

« *Vivre ensemble est le résultat du consentement « général de tous les membres d'une communauté, et « se séparer est l'effet de l'inclination de quelqu'un « d'eux;* si donc, en conséquence de l'inclination de « l'un d'eux, ils se séparent, et partagent la masse « commune des fonds, on prélèvera la part de celui « qui est absent et de celui qui est enfant, et on la dé- « posera en quelque endroit sûr, afin qu'elle ne puisse « ni se perdre, ni se diminuer[1]. »

1. Code des Gentoux, section XII.

Voilà des lois qui respirent la liberté, et manifestent des progrès véritables dans les transactions civiles.

Mais, dans le livre de M. Gans où elles sont mentionnées, elles ne sont pas seules. Elles se trouvent mêlées à des formes et à des idées empreintes d'un autre caractère. La parenté chez les Hindous est double; il y a la parenté des *Sapindas* ou la parenté des hommes dont le lien est le sacrifice funèbre; il y a en outre la parenté des *Samanodacas* dont le lien est de communes libations, et qui cesse quand le souvenir d'une commune origine s'éteint. Voilà quelque chose qui semblerait se rapprocher un peu des formes antiques de la famille romaine. Mais ce n'est pas tout: « Ne bornant pas à la vie des parens les obliga« tions filiales, la morale religieuse exige encore que « les enfans, révérant leurs mânes, s'acquittent d'actes « solennels de religion pour le repos de leur ame..... « Ces obligations exigées envers les grands parens « sont les mêmes à l'égard d'un oncle, d'une tante ou « d'un frère aîné[1]. » Voilà un devoir religieux imposé à la famille. Mais quel est le rapport de cette double parenté des Hindous avec la succession telle que nous l'avons vue dans le code des Gentoux? M. Gans ne le dit pas. Quel est surtout le lien de ces préceptes de la religion avec la législation civile? M. Gans affirme que l'obligation du sacrifice funèbre est la raison et le principe du droit de succession; mais nous lui en demandons pardon; il ne le démontre ni dans son exposition, ni dans ses considérations générales qu'il isole des faits, et où il ne présente plus la succession chez les Hindous que comme une formule religieuse où

1. Polier, Mythologie des Hindous; tom. II, pag. 550, 551.

viennent se perdre les droits et la liberté de l'individu. Cependant ce que nous avons vu semble témoigner du contraire. Le droit, la liberté, l'élément rationnel et juridique ne se prononcent-ils pas assez vivement, loin de disparaître dans la religion? Peut-être néanmoins y a-t-il une hiérarchie entre ces principes divers; et puis les prescriptions religieuses ont pu perdre de leur empire devant les obligations civiles; que savons-nous enfin? Mais, toujours après avoir lu M. Gans, on n'est pas édifié; et de cet assemblage de principes discordans que rien ne concilie, d'affirmations que rien ne confirme, on ne recueille que doute et incertitude[1].

Il faut tout étudier, mais on ne saurait tout écrire. Nous n'engagerons pas nos lecteurs dans le détail de la succession chez les trois autres peuples; mais nous mettrons en relief les traits saillans par lesquels M. Gans les caractérise.

1. Il nous semble que M. Gans s'est trompé en pensant que le droit de succession était et pouvait être soumis aussi étroitement que le mariage à la religion. Le mariage chez tous les peuples s'est toujours appuyé sur une idée religieuse, et a toujours été à la fois un symbole et un contrat, tandis que le droit de succession, à mesure que la vie civile se perfectionne, se détache progressivement de la sanction religieuse, et parvient à s'en séparer tout-à-fait. Chez les Hindous, le mariage a et a toujours eu huit formes, Brahma, Daiva, Rishis ou Arscha, Asura, Grandharva, Prajapatia, Racshasa, Paisacha. Les quatre premières, où le père donne lui-même sa fille, sont saintes et honorées; de ces mariages naissent les fils savans, beaux et glorieux. Les quatre autres formes où la fantaisie, l'amour, la séduction ou des fautes irréparables amènent le mariage sont tristes et mensongères; de là les fils que le Veda rejette. Que tout cela se soit conservé, on le conçoit; le mariage est naturellement le théâtre de la sanction religieuse.

Remarquons aussi que M. Gans a fait son exposition du droit des Hindous, sans avoir sous les yeux le grand ouvrage de Colebrooke, *Digest of Hindu law*, etc. Il déclare que tous ses efforts pour se le procurer ont été infructueux.

En Chine, le principe de l'empire c'est la famille. Le prince est un père de famille, le père de famille est roi. Un despotisme sans génie comme sans borne enlace la famille et l'État, où tout est soumis à une servile égalité. Il n'y a point, comme dans l'Inde, de ces castes puissantes qui rencontrent le despotisme et le limitent. La religion elle-même manque d'indépendance, l'art de liberté, partant d'inspiration, et est asservi à l'industrie; la morale n'est représentée que par la loi, et la loi n'est qu'une pénalité continuelle sans principes et sans entrailles.

Le mariage n'a qu'une forme, la vente (*coemtio*); le consentement des parties contractantes n'est pas nécessaire, et la volonté des parens suffit. Confinée dans l'intérieur de la maison, la femme est plutôt la servante que la compagne du mari. Le divorce est permis pour des causes déterminées[1].

La puissance paternelle est absolue, le père a le droit de vendre son fils et sa fille. L'adoption est autorisée par la loi. Après la mort du père et de la

1. Nous lisons dans Grosier, édition de 1819, t. V, pag. 43, 44: « Le divorce est permis à la Chine comme il le fut chez tous les « peuples anciens, mais avec moins de facilité et seulement pour « sept causes déterminées qui sont : 1° la désobéissance habituelle « et absolue; 2° la stérilité; 3° l'adultère; 4° la jalousie; il s'agit ici « d'une jalousie excessive qui porterait la femme légitime à ne pas « vouloir permettre que son mari, autorisé par l'usage, prît une se- « conde femme, et qui en viendrait à quelque éclat scandaleux; « 5° des maladies qui excitent l'horreur et se communiquent, telles « que la lèpre, l'épilepsie et autres maladies; 6° l'excès du babil... « on veut seulement parler ici du dangereux caquet des femmes « qui, par de faux rapports, des médisances secrètes, ou par de per- « fides et insidieuses confidences, mettraient le trouble dans la mai- « son, altèreraient l'union de la famille et la diviseraient; 7° le vol. « Ce dernier motif n'est admis que quand l'épouse vole son mari « pour enrichir sa famille. » Mais cette loi est sujette à plusieurs exceptions que cite Grosier.

mère, le fils aîné succède à la puissance du père sur ses autres frères.

Quant au droit de succession même, dont les sources sont fort pauvres, M. Gans rencontre un empêchement sérieux à ses principes et à ses assertions. Beaucoup d'auteurs ont écrit qu'il y avait en Chine faculté entière et absolue de tester. Grosier entre autres dit expressément : « Le testament d'un père est irréfragable, nul défaut de forme ne peut y porter atteinte[1]. » Notre historien nie vivement le fait; il trouve qu'il y aurait une grande invraisemblance à surprendre au sein de la vie et de l'unité orientale une manifestation aussi énergique de la liberté de l'individu. Croire à la faculté de tester sous le despotisme chinois, c'est, selon lui, méconnaître la nature des choses. Ce qui est vrai, c'est qu'en Chine, comme dans les autres parties de l'Orient, il est dans les mœurs que le père mourant règle sa maison et laisse à sa famille l'expression d'une volonté dernière qui n'est pas la contradiction de l'ordre établi, mais la reconnaissance et la confirmation de ce qui est dans les lois et dans les mœurs. Voilà le testament chinois.

La succession *ab intestat* est fort simple. A la mort du père et de la mère, le fils aîné entre en possession de tous les biens et de la puissance paternelle sur ses frères. Cependant ils sont libres de se séparer ou de rester dans la maison. En cas de séparation, l'aîné est obligé de leur donner une portion des biens qu'a laissés le père, égale à celle qu'il garde pour lui-même. C'est une vertu et un mérite de ne pas dissoudre la famille et de ne pas abandonner le foyer

1. Grosier, t. V, p. 50.

paternel. Mais remarquons que l'homme est libre de demeurer ou de partir.

Nous avons été frappés de la différence de ton et de méthode quand M. Gans arrive à la Judée, et à ce qu'il appelle le droit de Moïse et du Talmud. On sent qu'il est plus à son aise. Juif, né au sein de la religion et de la langue hébraïque, hébraïsant même, il lui est facile d'être net et de ne pas manquer à l'analyse historique. Aussi cette fois distingue-t-il avec soin les temps et les changemens qu'ils ont apportés. Les lois de Moïse sont profondément séparées du Talmud. Les dissemblances sont notées, décrites, expliquées. Là on sent que le temps a marché.

Il y a deux peuples hébreux, le peuple de Moïse et le peuple soumis au Talmud. La loi de Moïse est une des expressions les plus hautes du monde oriental; le Talmud, tout en ayant sa base en Asie, semble flotter souvent entre les principes de l'Orient et les idées de l'Europe.

Nous ne saurions vouloir ici exposer la législation hébraïque : elle est connue généralement; les livres saints la contiennent, et plusieurs travaux modernes l'ont exposée avec une clarté assez méthodique. Donnons seulement les conclusions de M. Gans.

Pendant que dans l'Inde la famille sans existence individuelle se perd dans le panthéisme religieux, en Chine n'est qu'une représentation de l'État et de son despotisme, sous la loi de Moïse elle se développe et tend à l'indépendance; c'est que la théocratie y est empreinte d'un autre caractère, et n'est pas comme dans l'Inde un panthéisme inépuisable qui se reproduit sous toutes les formes et dans toutes les proportions. Ainsi pour les Hébreux la nature est bien di-

vine, car elle sort des mains de Dieu, mais elle n'est pas Dieu même; et la création, ce tabernacle divin, se distingue profondément de son auteur. De même les institutions sont divines, parce qu'elles viennent de Dieu, mais elles ne le sont pas à ce titre qu'elles seraient elles-mêmes autant de formes divines toujours immobiles. Voilà pourquoi la famille hébraïque, sous l'empreinte de la théocratie, a un caractère individuel et humain; sous la main de Dieu elle a une sphère de liberté et d'indépendance.

Chez les Arabes [1] l'émancipation et l'indépendance de la famille sont encore plus nettes et plus vives; on n'y trouve point la trace des formes divines et théocratiques. L'Arabe, uniquement occupé de faire prévaloir par la force le règne de Dieu et de la vérité, animé d'un enthousiasme chevaleresque pour la foi de Mahomet, est plein d'indifférence pour l'ordre naturel de la famille et les droits de la parenté. A ses yeux le vrai croyant qui abandonne sa patrie et s'en va combattre pour la cause de Dieu, celui-là est le parent le plus proche; aussi l'Arabe du moyen âge est-il affranchi plus que tout autre des liens de famille, il marche libre dans la vie, et n'a qu'une affaire, le fanatisme et son triomphe.

Le droit de succession, tel que le Coran l'indique, est la conséquence naturelle de cette liberté inconnue à tout autre peuple de l'Orient. Dans la succession testamentaire, on trouve la faculté de disposer du

1. Ici encore M. Gans distingue avec soin les temps et les époques, les sources primitives des commentaires de la science. Les détails qu'il donne sur la jurisprudence des Arabes sont curieux; elle est fort subtile et fort raffinée, et le droit de succession sous la plume des jurisconsultes en est une des parties les plus compliquées.

tiers des biens; dans la succession *ab intestat*, l'indifférence pour les liens de la famille est sensible, le plus éloigné est appelé comme le plus proche, et il n'y a pour les enfans point de droit de représentation.

L'Arabie est le dernier pays que visite en Asie notre historien; il passe en Grèce sans avoir parcouru la Perse, qu'il se contente de saluer en passant par quelques mots fort vagues. N'avait-il pas de place dans ses catégories pour le monde d'Iran?

Nous arrivons dans un autre univers; de l'Orient où tout est enveloppé et contenu dans l'unité de la religion, nous passons au monde où l'humanité se développe et naît à la liberté, c'est-à-dire en Grèce. Là tout commence à s'abstraire et à se distinguer; la variété sort de l'unité, s'épanouit et s'éparpille pour ainsi parler, et elle se répand sous la forme de la beauté et dans les proportions de l'art; l'art est le caractère de la Grèce.

Sur la Grèce et l'origine de sa civilisation deux opinions se font la guerre; les uns veulent que la Grèce ne soit qu'une manifestation extérieure du monde oriental; que le mythe, le droit, la science et l'art, aient commencé à se former à l'école de l'Asie. Les autres rejettent pour la Grèce une semblable dépendance; à leurs yeux elle est originale et ne doit rien qu'à elle-même. La vérité se trouve entre ces deux thèses. La Grèce descend véritablement de l'Orient, elle y a sa racine; mais dans ses développemens elle se sépare tout-à-fait de ce dont elle dérive, et sa parenté n'est point un obstacle à son entière originalité.

La Grèce a, dans le nombre de ses villes et de ses républiques, une cité qui en est comme la tête et la

fleur, c'est Athènes où elle reluit dans tout son éclat, se recueille et se résume dans toute sa force; aussi prendrons-nous Athènes pour l'expression de la Grèce, le droit athénien pour l'expression du droit grec, comme on pourrait prendre la science et l'art d'Athènes pour l'expression de la science et de l'art de la Grèce.

Dès le berceau de la législation grecque, on saisit une analogie avec le droit oriental. Comme, dans l'Orient, le droit découlait de la religion, ou plutôt s'absorbait dans son sein; de même dans l'enfance de la Grèce la législation sortit de la religion, des temples et des mystères. Le caractère de la religion grecque est la personnalité donnée à Dieu, et la forme humaine imprimée à la Divinité; c'est l'anthropomorphisme. Il y eut beaucoup de dieux, partant beaucoup de législateurs; ce n'est plus l'immobilité divine et toujours identique de l'Orient, c'est la variété humaine : ouvrez les lois de Platon, vous y verrez la multiplicité de ces dieux législateurs. « *L'Athénien.* « Étranger, quel est celui qui passe chez vous pour le « premier auteur de vos lois? est-ce un Dieu? est-ce « un homme? *Clinias.* Étranger, c'est un Dieu; nous « ne pouvons avec justice accorder ce titre à d'autres « qu'à un Dieu. Ici nous reconnaissons Jupiter pour « notre législateur; à Lacédémone, patrie de Mégille, « je crois qu'on dit la même chose d'Apollon. N'est-il « pas vrai? *Mégille.* Oui. *L'Athénien.* Racontez-vous « le fait comme Homère, qui dit que tous les neuf ans « Minos allait régulièrement s'entretenir avec Jupiter « son père, dont il dicta les réponses comme autant de « lois aux villes de Crète? *Clinias.* Telle est en effet « la tradition reçue chez nous. On y dit aussi que

« Rhadamanthe, son frère, dont le nom ne vous est « sans doute pas inconnu, fut le plus juste des « hommes; et nous croyons, nous autres Crétois, qu'il « a mérité cet éloge par son intégrité dans l'adminis- « tration de la justice. *L'Athénien.* Une louange de « cette nature est bien glorieuse, et convient parfai- « tement à un fils de Jupiter [1]. » Ainsi les dieux législateurs de la Grèce sont divers, appartiennent à tel pays, telle nation, et non-seulement ont passé dans l'humanité, mais encore dans la patrie.

Quand plus tard le droit se sépara de la religion et se précisa dans son isolement et son indépendance, quel fut son caractère distinctif? la vie grecque était toute publique; le grec était surtout citoyen, et les affaires de la vie civile se laissaient aux esclaves, si bien que la cité et le droit étaient unies intimement; de façon que c'est bien désigner le droit grec, de l'appeler un droit public, et exclusivement public. Il n'y avait pas de différence nettement tracée entre le droit public et le droit civil; cette opposition de la vie publique et de la vie privée, qui est un des caractères du monde romain, ne pouvait se produire au sein de la civilisation grecque si extérieure, si ouverte, si épanouie. Là où l'application de la loi était remise à des juges pris dans toutes les classes de citoyens [2], impossible de trouver les définitions réfléchies et l'artifice compliqué de la science. Quelle est la source la plus vive qui nous reste du droit athénien? les orateurs; preuve éclatante de la confusion des rapports

1. Traduction de Grou. M. Cousin n'a pas encore publié la partie politique de Platon.

2. Politique d'Aristote; liv. II, chap. IX, § 2. Traduction de M. Thurot.

publics et des rapports privés, confusion où ces derniers disparaissaient.

Apprécions rapidement le mariage, la puissance paternelle, et la parenté chez les Athéniens [1]. Dès l'abord l'union, ou plutôt l'identité du droit public et du droit privé se manifeste dans le mariage; le mariage est un institut purement athénien, et n'est permis qu'entre un citoyen et une athénienne. La confiscation et l'infamie punissaient l'homme qui en trompait un autre, en lui faisant épouser comme citoyenne une femme étrangère. Le second caractère du mariage athénien, qui le distingue du mariage oriental, c'est la monogamie. Déjà en Égypte, dont la civilisation est si confuse et si complexe, où l'unité enveloppée et infinie de l'Orient semble vouloir se transformer peu à peu en variété et en liberté, transformation dont la Grèce fut le théâtre, le principe de la monogamie se précise davantage qu'en aucune contrée de l'Asie. Il y a divergence entre Hérodote et Diodore; le premier soumet tous les Égyptiens à la monogamie, tandis que Diodore n'en fait une obligation que pour les prêtres, et raconte qu'à l'égard des autres Égyptiens la pluralité des femmes est illimitée. Cécrops apporta dans l'Attique les mœurs de l'Égypte; et la monogamie, si bien en rapport avec la liberté et la démocratie grecque, y prit naturellement sa place. Elle reçut bien quelques atteintes de la facilité athénienne; les concubines vinrent souvent se placer auprès de la femme

1. M. Gans, dans son exposition du droit attique, a eu l'avantage de s'appuyer sur les excellens ouvrages que l'Allemagne a produits en cette matière, sur les travaux de Hüllmann, de Platner, de Bunsen, de Meier, de Heffter. Jusqu'à présent nous n'avons eu France à notre disposition que l'étude des sources et de Samuel Petit, et l'histoire de la législation de M. de Pastoret.

légitime, et même on put avoir deux femmes, licence dont, au rapport de plusieurs, usa Socrate. La seule formalité du mariage était la délivrance d'une caution et la dot[1]. Nous ne parlerons ici ni de sa constitution, ni des cas où elle est reversible.

La puissance paternelle s'instituait de trois façons: par le mariage, la légitimation et l'adoption. Elle fut fort adoucie par Solon, qui ne permit au père ou au frère de vendre sa fille ou sa sœur que dans le cas où elles s'étaient laissé corrompre avant d'être mariées. Ce qui caractérise la puissance paternelle à Athènes, c'est qu'elle était plutôt un droit moral de réprimer et de punir, qu'un droit de propriétaire sur l'enfant. Ainsi, le père mécontent de son fils déclarait au magistrat qu'il cessait de le reconnaître et qu'il le bannissait de la maison; alors tout lien était rompu.

De la parenté et de la famille chez les Athéniens nous ne relèverons que ce qui en décèle le caractère politique et son rapport intime avec le droit public. C'est dans la curie φράτρια que se confondaient à Athènes l'État, la famille et la religion[2]. A la fête des Apaturies on présentait l'enfant à sa curie dès la première année, et dans un sacrifice solennel le père jurait sur les victimes que l'enfant était né de lui et d'une athénienne. On le représentait encore à la même fête des Apaturies quand il avait atteint l'âge de quinze ans. Une fête de famille où l'on invoquait Hercule,

1. Voyez Isée : Discours sur l'hérédité de Pyrrhus. Samuel Petit, et Bunsen après lui, ont fort bien remarqué que la loi de Solon qui, d'après Plutarque, restreignait la dot que la femme devait apporter à son mari, à trois robes et à quelques objets de mince valeur, se rapporte non point à la dot, mais aux présens qui peuvent l'accompagner.

2. Voyez sur les curies les travaux de Platner.

Apollon et Diane, consacrait cette seconde admission. C'est ainsi que, sous les auspices de la religion, la parenté sortait des foyers domestiques pour passer dans la cité et se revêtir d'un caractère public.

Nous ne suivrons pas M. Gans dans la polémique qu'il engage avec Bunsen sur plusieurs points de la succession *ab intestat*. Bunsen pense que la succession des descendans se limite au troisième degré; M. Gans la représente comme illimitée, et nous serions assez disposés à embrasser cette opinion. Il y aurait, comme il le dit, une contradiction choquante à voir les successions des descendans s'arrêter au troisième degré, tandis que les collatéraux succèdent à l'infini. Suivant notre auteur les ascendans n'héritent pas; c'est, ce me semble, trancher bien vivement une des difficultés les plus sérieuses du droit attique. Après les descendans venaient les collatéraux, sur lesquels nous avons une loi positive dans deux plaidoyers de Démosthène et d'Isée.

Le testament à Athènes avait pour fondement l'adoption. L'adoption pouvait n'être pas toujours testamentaire, mais toute disposition testamentaire était nécessairement une adoption, si bien que toute libéralité embrassant une quote part des biens, et consignée dans un testament, avait le nom d'adoption [1]. Aussi appeler le testament athénien un contrat συμβόλαις ce n'est désigner que sa forme.

Maintenant quel est le caractère du droit attique? comme dans la vie grecque, contraste nécessaire de

1. Isæus super Pyrrhi hered. p. 14, 50. Super Dicæogenis hered. p. 90, 91, 95. Super Philoctet. hered. p. 121, 122, 123, 138. Super Apollodor. hered. p. 160, 161. Super Astyphili hered. p. 230. Super Aristarchi hered. p. 258. Super Hagniæ hered. p. 275.

la vie orientale, la liberté de l'individu ne se met pas en guerre avec la puissance essentielle de l'État, mais se combine avec elle dans une unité qui produit la beauté; de même le droit grec présente ce mélange de liberté et d'unité puissante. Dans le mariage vous trouvez à la fois un commencement d'existence et de dignité personnelle pour la femme, et un reste de la civilisation orientale. La femme est libre, légitime, citoyenne, apporte une dot, est compagne de son mari; mais aussi, entièrement étrangère à sa vie, à ses affaires, à sa destinée, enfermée au fond de sa maison, elle ne connaît que l'homme et nullement le citoyen, qui ne vit que sur la place publique, et en rapport avec l'État.

Même opposition dans la puissance paternelle et dans le système de succession chez les Athéniens. La succession *ab intestat* et la succession testamentaire se combinent de façon à laisser à la famille sa hiérarchie, son existence, ses liens avec l'État, et à donner à l'individu une assez grande liberté. Le testament à Athènes ne dédaigne ni ne détruit la famille, mais plutôt il l'agrandit; c'est une adoption. Le droit attique est donc dans la vie grecque un progrès pour l'histoire du monde parce qu'il est l'union de la liberté et de la nécessité, *du principe individuel* et *du principe substantiel et un.*

Mais, de ce mélange harmonieux et beau des deux principes, il faut passer à une civilisation où ils se combattent, parce qu'ils se développent chacun plus vivement, à la civilisation romaine.

La Grèce, qui représente la beauté dans l'histoire, devait durer peu. C'était sa destinée de se développer et de périr vite. Monde de la beauté, de l'harmonie

et de la proportion, elle avait besoin de peu d'étendue et de se contenir toujours dans les limites et les formes de sa puissance qui s'appuyait uniquement sur l'art et l'intelligence. Aussi les conquêtes d'Alexandre furent elles à la fois le triomphe et la ruine de la Grèce. A la suite du fils de Philippe, la Grèce se jeta hors d'elle-même, se perdit et se déforma pour ainsi parler, en conquérant le monde qu'elle n'avait pas la force de maîtriser et de garder.

La même marche se voit dans le domaine de la pensée. Avec Socrate le génie grec commence à perdre sa fleur et sa beauté naïve, pour prendre les formes de la réflexion et s'initier aux profondeurs de la conscience philosophique. Platon dans ses dialogues divins offre la combinaison la plus heureuse de la beauté et de l'intelligence; mais vient Aristote qui, par les profondeurs et les formes abstraites de son génie, se met hors de tout rapport avec l'esprit de sa nation. Concevoir et représenter, comme le fait Aristote, la pensée dans la forme de la pensée, c'était aller tout-à-fait contre le génie de la Grèce qui n'entrevoyait jamais l'intelligence que sous les voiles, les symboles et les formes de la religion, de l'art et de la beauté.

Cependant il fallait un monde où la force et l'action se développassent à l'aise; Rome fut ce théâtre. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà exposé dans notre analyse, que le monde romain est l'opposition de la nécessité et de la liberté, de l'infini et du fini, représentée par la lutte des patriciens et des plébéiens; passons de suite aux divisions historiques.

Les rois, la république et l'empire forment les trois périodes pendant lesquelles l'historien poursuit tou-

jours l'opposition des deux principes. Rome sous ses rois a un caractère religieux, et porte l'empreinte d'une hiérarchie sacerdotale. Sa civilisation est étrusque et rappelle le génie de l'Égypte. C'était en Étrurie et en Égypte un progrès véritable de l'esprit humain que la divinité ne fût plus considérée, ainsi qu'en Orient, comme une substance infinie qui absorbe et contient tout, mais qu'elle prît la parole et le gouvernement par l'organe de l'homme et du prêtre. De cette façon l'activité humaine commence à se développer et à pratiquer ce qu'elle croit. Dans cette première période l'opposition des deux principes sommeille encore, prête à éclater sous la république. La république n'est que l'histoire de leur combat, l'empire le moment de leur confusion.

Maintenant il est temps de se demander quelle est dans le monde romain la place du droit. En Orient le droit n'existe pas sous des formes précises et individuelles; en Grèce il se détermine davantage; mais, dominé par la religion et l'État, il n'est point encore parvenu à son indépendance et partant à son originalité. C'est à Rome que pour la première fois le droit se distingua tout-à-fait de tous les élémens étrangers, et se fit individuel et puissant. Rome n'est pas le monde de la religion, de l'art et de la science. Loin de là, l'amour qu'elle manifesta pour la science et l'art de la Grèce fut un signe de décadence pour son génie. Rome n'a pas non plus le génie universel et absolu de la religion; elle est uniquement préoccupée de l'État, du citoyen, des rapports politiques et civils, en un mot du droit : tellement qu'il ne faut pas dire que le droit ait à Rome un rang convenable : mais que Rome est véritablement le monde du droit. Sous

les rois le droit romain est un secret au profit de quelques initiés; c'est un mystère dont les prêtres se réservent l'intelligence. Sans profondeur et sans philosophie, il a une physionomie mystique, *jus divinum*, *pontificium*, *feciale*. La république déchire ce voile mystérieux, et la publicité éclaire les arcanes du droit; pendant cette période, pendant la lutte des patriciens et des plébéiens, où tout a un caractère politique et public, le droit privé ne se développe pas encore dans ses rapports et ses théories. C'est l'époque du droit politique (*juris publici*). Avec l'empire la vie politique s'éteint, la vie privée et le droit civil commencent véritablement. C'est le temps de la science.

On ne saurait mieux saisir combien le dogmatisme de M. Gans, qui plaît à l'esprit quand il le mène sur les sommités de l'histoire et l'y enchante de quelques grandes idées, est insuffisant et faible dans le détail et la réalité, qu'en le voyant aux prises avec une partie spéciale du droit romain. L'auteur a posé les principes, il a mis en présence la nécessité et la liberté, l'objectif et le subjectif, les patriciens et les plébéiens, et en cela il n'a fait que traduire sous une formule philosophique une vue qui n'avait échappé ni aux historiens vulgaires ni aux historiens éminens, que le bon Rollin a racontée, que l'ingénieux Beaufort a tâché de féconder, et que le profond Niebuhr a développée sous une face neuve et originale. Mais enfin l'engagement est pris de prouver le principe par le détail, le dogme par l'histoire; il faut y procéder.

Dans la préface de son second volume, M. Gans annonce qu'il n'apportera pas dans l'étude des faits la méthode mesquine de l'école historique qui ne s'occupe que de ce qui est positif, individuel et ex-

térieur, ne s'épargne aucun détail, examine tout, dénuée de l'intelligence philosophique qui sait abstraire, choisir et ne s'arrêter qu'aux idées nécessaires. Il faut convenir qu'il a tenu parole, car son exposition du droit de succession romaine n'est qu'un enchaînement d'abstractions et de formules dépourvues de toute vie, et qui changent l'histoire du droit en une démonstration scolastique d'une majeure qui reparaît continuellement. Dans cette partie l'histoire ne doit aucune vue nouvelle à M. Gans; tout son travail semble avoir été d'ériger soit les notions reçues, soit les aperçus des autres écrivains, en preuves et en conséquences de son principe; montrons la marche de l'auteur.

N'espérons pas trouver les faits exposés dans leur ordre naturel et chronologique, une histoire véritable du droit de succession ; nous n'avons à recueillir que quelques vues systématiques qui souvent se réduisent les unes aux autres. Le principe nécessaire, objectif, substantiel, c'est-à-dire l'élément patricien, est représenté par la succession *ab intestat*, tandis que le principe volontaire, personnel, subjectif, c'est-à-dire l'élément plébéien, est représenté par la succession testamentaire, le testament. Il faut observer d'abord la progression et le mouvement de la succession romaine avec ces deux élémens.

Cette progression se divise en trois périodes. La première période, où les deux principes sont comme enveloppés, où leur opposition sommeille, s'étend depuis les rois et les commencemens de la république, jusqu'au temps où le testament *per æs et libram* fut institué. La seconde période, où l'opposition des deux principes est flagrante, a son point de départ

dans cet axiôme des douze tables, *uti legassit super familiæ pecuniæ tutelæve suæ rei, ita jus esto*, et se continue jusqu'à l'institution du testament prétorien. La troisième période, où les deux principes se confondent, où leur opposition expire, commence avec l'institution de la plainte contre le testament inofficieux, *querela inofficiosi testamenti*, et du *quadruplex judicium*, et s'étend jusqu'à la promulgation de la cent-quinzième novelle de Justinien.

Pendant la première période, M. Gans veut absolument que le testament n'ait été, à Rome comme à Athènes, qu'une forme d'adoption. Cette vue est toute nouvelle, mais les faits et les textes la démentent[1]. L'auteur tâche de l'appuyer d'abord sur l'invraisemblance qu'il y aurait, selon lui, à ce que les curies réunies en comices, *calata comitia*, eussent donné leur sanction à un acte contraire au maintien et à la conservation de la famille, c'est-à-dire à l'admission d'un étranger pour héritier du testateur. Cette invraisemblance peut exister dans la famille que se représente M. Gans, d'après ses préoccupations philosophiques; mais on la cherche vainement dans la famille romaine telle que l'histoire nous l'a donnée. De tout temps à Rome, même sous l'influence sacerdotale de la civilisation étrusque, l'amour de l'indépendance et le goût de la volonté personnelle fermentèrent dans le cœur du Romain; et pour répondre à une induction par une autre induction, comment admettre que si, pendant le règne des rois, la volonté individuelle n'eût eu aucun crédit, elle se fût tout à coup établie

1. Ulpiani fragm. xx, § 2; Instit. lib. II, tit. 10, § 2; Theophil. ad hunc tit.; Gellius, Noctes atticæ, lib. xv, c. 27; Gaii comment. § 101, lib. II.

avec tant d'affirmation dans le texte des douze tables? Quand un principe s'écrit en législation, il est loin de son berceau. Un autre genre de preuves mis en avant par l'auteur, ce sont les textes qui montrent l'adoption se faisant par le testament. Ainsi, parce que dans les derniers temps de la république et sous les empereurs[1], les formes du droit civil s'étant assouplies, il parut naturel et raisonnable de pouvoir adopter par testament, M. Gans en tire la conséquence que sous les rois il était dans les mœurs et les croyances que le testament et l'adoption ne fissent qu'un! L'École historique a le droit d'être sévère à l'égard d'une semblable critique.

Dans la seconde et la troisième période, nous ne rencontrons pas de nouveaux points de vue historiques. Seulement, l'auteur continue à voir sous toutes les formes la représentation de ses idées. Ainsi, pour lui le testament *per æs et libram* reproduit dans sa forme le dualisme des deux principes nécessaire et libre, praticien et plébéien; dualisme dont, selon l'auteur, le profond Ulpien est convaincu, mais qui échappe entièrement à Gaïus[2].

Après ce coup d'œil général sur la matière, M. Gans traite dans deux chapitres distincts la succession testamentaire et la succession *ab intestat*. Plus nous avançons dans cette analyse, plus nous trouvons dans l'auteur un mélange de qualités et de défauts qui au premier abord semblent inconciliables. Tantôt il a des vues grandes, tantôt ses aperçus sont d'une subtilité

1. Voyez Suétone, Appien, Dion Cassius, cités par notre auteur.

2. Voici le passage d'Ulpien : « In testamento quod per æs et « libram fit, *duæ res* aguntur, familiæ mancipatio et nuncupatio « testamenti. » Frag. xx, 9.

fatigante, qui rappelle les prouesses de la scolastique; en voici un exemple. L'esprit du testament romain est exposé de la manière la plus satisfaisante, tant par les textes des jurisconsultes que par le témoignage de la littérature et de la philosophie. Le respect de la volonté individuelle était comme une religion pour Rome, et elle y attachait le pressentiment de l'immortalité. Écoutons son orateur : « In publicis « nihil est lege gravius, in privatis firmissimum est « testamentum [1]. » Et ailleurs : « Quid procreatio liberorum, quid propagatio nominis, quid adoptiones « filiorum, quid *testamentorum diligentia*, quid ipsa « sepulcrorum monumenta, quid elogia significant, « nisi nos futura etiam cogitare [2]? » A côté de ce sentiment populaire exprimé par le génie oratoire, la philosophie stoïque ne voit dans le testament que la volonté se posant dans son indépendance et son abstraction, sans considérations humaines et sans espérances futures. Voici Sénèque :

« Quid cum in ipso vitæ fine constituti sumus, cum « testamentum ordinamus, non beneficia nobis nihil « profutura dividimus? Quantum temporis consu- « mitur? Quamdiu secreto agitur, quantum et quid « demus? Quid enim interest quibus demus, a nullo « recepturi? Atque nunquam diligentius damus, nun- « quam magis judicia nostra torquemus, quam ubi « *remotis utilitatibus, solum ante oculos honestum* « *stetit*, tamdiu officiorum mali judices, quamdiu illa « depravat spes, ac metus, ac incertissimum vitium « voluptas. Ubi mors interclusit omnia, et ad feren- « dam sententiam incorruptum judicem misit, *quæ-*

1. Cicero. Philippica II, cap. 42.
2. Tusculanæ quæst. I, cap. 14.

« *rimus dignissimos, quibus nostra tradamus.* Nec « quidquam cura sanctiori componimus, quam quod « ad nos non pertinet[1]. »

De cette manière large et vraiment philosophique d'écrire l'histoire du droit, rapprochons les aperçus subtils et bizarres de l'auteur sur le legs. Même dans la théorie du testament qui semble le triomphe exclusif de la volonté individuelle, toujours préoccupé de ses principes, il les voit, et les retrouve dans l'institution d'héritier et dans le legs. A ses yeux, l'institution d'héritier, bien qu'elle soit l'effet de la volonté, a cependant quelque chose d'absolu, d'infini, de substantiel et de nécessaire, tandis que le legs montre la personnalité dans ce qu'elle a de plus fini, de plus arbitraire et de plus abstrait; ainsi l'institution d'hérédité représente la nécessité et la substance, et le legs la liberté et le subjectif. Nous le demandons; que gagnent l'histoire et la véritable philosophie de l'histoire à cette importation des formules les plus générales de la métaphysique dans les détails les

1. Seneca, de beneficiis. IV, cap. XI. « A la fin même de notre vie, « lorsque nous réglons nos dispositions testamentaires, faisons-nous « autre chose que répandre des bienfaits inutiles pour nous? Cependant, combien de temps employé, combien de discussions secrètes « pour régler les sommes et les légataires? Que nous importent les « sujets de notre bienfaisance, puisque nous ne pouvons rien en « attendre? Néanmoins, jamais nos dons ne sont plus réfléchis, ni « nos jugemens plus approfondis, que *lorsque dépouillés de tout « intérêt personnel, l'honnêteté se montre seule à nos yeux.* Jamais, « au contraire, nous ne pouvons juger de nos devoirs tant qu'ils « sont dépravés par l'espérance, la crainte et la volupté, ce vice « des lâches. Mais lorsque la mort fait taire toutes les passions, « lorsqu'elle envoie un juge incorruptible pour régler les partages, « nous choisissons les plus dignes pour leur transmettre nos biens: « jamais nous ne réglons mieux nos affaires, que lorsqu'elles ne nous « regardent plus. » Traduction de La Grange. Tome III, édition de 1778.

plus modestes et les plus spéciaux de la jurisprudence? D'ailleurs, dans la nature des choses, la volonté n'est-elle pas toujours la même, qu'elle fasse un héritier ou un légataire? La théorie du testament romain est fort simple, sinon dans ses détails, du moins dans ses propositions principales. A côté de l'institution d'héritier, qui est réputée un mode universel d'acquérir, se trouve le legs qui ne confère jamais que la propriété de choses distinctes (*singulæ res*). Comme la liberté illimitée, écrite dans les douze tables, faisait que le patrimoine se dissipait tout entier en libéralités particulières, en legs, et que l'héritier institué restait sans héritage pour consacrer seulement par sa présence les dispositions qui le dépouillaient, plusieurs lois, la loi Furia, la loi Voconia, et la loi Falcidia limitèrent successivement la faculté de léguer[1]. Sous le chef de l'institution d'héritier viennent les substitutions, après les legs le fidéi-commis.

Dans son chapitre sur la succession *ab intestat*, M. Gans expose d'une manière assez méthodique les principes de la matière; mais il n'apporte aucune lumière nouvelle sur les difficultés du sujet, notamment sur la gentilité. Il examine successivement la succession *ab intestat*,

Dans ses rapports avec le mariage;
Dans ses rapports avec la puissance paternelle;
Dans ses rapports avec la parenté;
Dans ses rapports avec l'esclavage;
Dans ses rapports avec la tutelle;
Dans ses rapports avec la curatelle;

enfin, l'auteur montre la confusion et l'identité des

1. Voyez Gaïus. Inst. 224, 225, 226, 227, lib. II.

deux systèmes et des deux successions s'opérant par les dispositions législatives[1].

Ici s'arrête le travail de M. Gans sur l'antiquité, qu'il croit avoir suffisamment reproduite, puisqu'il a exposé, ce sont ses expressions, « la famille naturelle, c'est-à-dire la famille orientale ; la famille belle « par excellence, c'est-à-dire la famille grecque ; et « enfin la famille qui constitue l'opposition, la « lutte et la force, c'est-à-dire la famille romaine. « Mais de la nuit et des ruines de l'antiquité s'élève « la famille des mœurs, de l'amour et de la vérité, la « famille moderne. » La dernière partie de l'ouvrage de M. Gans n'a pas encore paru.

Il nous reste maintenant, pour compléter notre tableau, à dire un mot, un seul mot du livre même de M. Hegel. Il n'est certes ni dans nos attributions ni dans nos forces de dévoiler ici les profondeurs du dernier interprète de cette philosophie, qui établit entre l'homme, la nature et l'histoire une indestructible identité, et retrouve dans l'intelligence humaine, sur le théâtre physique et dans le monde moral, la même hiérarchie. Bien que la philosophie du droit de Hegel appartienne à nos études, et que déjà nous y ayons porté d'attentifs regards, nous respecterons quelque temps par notre silence tant de graves et formidables questions. Nous ne voulons aujourd'hui qu'indiquer les vues et les divisions que Hegel jette dans l'histoire du monde, et encore nous ne le faisons qu'entraînés à la suite de notre historien, qui par son analogie fanatique avec son maître nous y contraint.

1. Nous ne faisons pas entrer dans notre analyse deux dissertations isolées sur le principe : *nemo pro parte testatus, pro parte intestatus decedere potest*, et sur la possession de biens.

Hegel, à la fin de son livre, esquisse l'histoire du monde. Voici le résumé de cette esquisse :

« La substance de l'esprit universel qui dans l'art est image et spectacle, dans la religion sentiment et représentation, dans la philosophie pensée, pensée pure, se développe dans l'histoire du monde, comme résultat vivant et intelligent qui embrasse tout ce qui est extérieur et concret.

« Les idées concrètes, les idées des peuples ont leur racine, leur vérité et leur précision dans l'universalité absolue.

« Quatre principes constituent le développement de l'esprit du monde.

« Le premier, c'est-à-dire la manifestation immédiate de l'esprit universel, fut la substance, c'est-à-dire la forme identique et substantielle dans laquelle l'unité reposait comme ensevelie dans son essence.

« Le second principe est la conscience de la substance qui produit le sentiment, l'indépendance, la vie et l'individualité sous la forme du beau moral.

« Le troisième principe est le développement plus profond de la conscience qui se pose dans l'opposition d'une universalité abstraite, et d'une individualité plus abstraite encore.

« Le quatrième principe commence par la destruction de l'opposition précédente, et consiste dans la possession de la vérité concrète des choses, de la vérité morale dans ce qu'elle a de plus intime, de plus puissant et de plus normal.

« Ces quatre principes sont représentés par quatre mondes ; le monde oriental, le monde grec, le monde romain, le monde germanique.

« Dans le monde oriental, où tout s'abîme dans la

substance, le gouvernement est la théocratie, le maître est le prêtre ou Dieu, la politique et la législation sont la religion. La personnalité individuelle n'a point de droit, ou plutôt n'existe pas. La nature extérieure est immédiatement divine, ou un des joyaux de Dieu; l'histoire est la poésie de tout cela.

« Dans le monde grec, l'unité substantielle du fini et de l'infini se développe, et la vie réelle, à travers les mystères, les images et les symboles de la tradition, naît peu à peu à l'indépendance sous la forme du beau moral. Dans ce développement, la personnalité s'émancipe, tout en se précisant cependant dans une unité idéale.

« Dans le monde romain, la vie morale se divise en une personnalité égoïste et toute spéciale, et une universalité abstraite et sans vérité. Cette opposition se représente dans Rome par l'aristocratie luttant avec sa forme substantielle contre la démocratie animée de l'esprit personnel.

« Dans le monde germain, se fait comme la résurrection de la vie morale. L'unité divine et la nature de l'homme se réconcilient, et de cette fusion sortent la liberté, la vérité et la moralité[1]. »

N'allons pas plus loin dans cette exposition; il nous suffit d'avoir donné au lecteur la clef du livre de M. Gans, et d'avoir montré le cadre qu'il a pris à son maître. Ce n'est pas notre affaire aujourd'hui de sonder la valeur philosophique de ces affirmations, et de les comparer aux difficultés qu'il faut résoudre, à la réalité qu'il faut expliquer. Nous avons exposé dans toutes ses proportions la com-

1. Hegel, Naturrecht, page 344-355.

position de M. Gans. Nous nous sommes efforcé de la produire à nos lecteurs sous des formes compréhensibles et claires, et de la dégager, autant que nous le permettait notre respect pour la pensée de l'historien, de l'obscurité de ses formules. M. Gans n'a pas, ou rarement du moins, le style de l'histoire. Il écrit avec le langage philosophique de son maître, et rebute souvent par l'obscurité de son enveloppe; aussi son livre, que nous avons depuis long-temps entre les mains, nous a donné des impressions bien différentes. Nous l'avons souvent quitté et repris. Le style et le système de l'auteur nous menaient tour à tour de l'admiration au dégoût. Quand nous contemplions les formes hautaines et grandes de ce dogmatisme philosophique qui domine l'histoire, la dégage de tout ce qu'il considère comme inutile et accidentel, et ne la prend que pour l'expression de ce qui dure, de quelques idées qu'il déclare nécessaires, tant de grandeur nous attirait, et nous consentions involontairement à ne voir le monde que sous le doigt du philosophe. Mais, quand nous reportions nos regards sur la vie et la réalité, quand nous apercevions les plus riches variétés de l'histoire se faner ou disparaître sous le souffle du métaphysicien, le monde gêné, torturé sous le système d'un individu, les faits débordant la théorie, alors le dépit nous prenait, et nous suspendions notre examen. C'est ainsi, nous l'avouerons, que ce livre nous a remué, et que nous avons vécu avec lui dans une alternative de mécontentement et de tendresse.

Précisons, il est temps, notre critique. Dans le principe de son opposition à l'école historique, M. Gans a pleine raison, sauf le ton d'aigreur incon-

venante et irrespectueuse qu'il prend envers des hommes qui l'ont précédé dans la science, et qui, au jugement de l'Allemagne, le priment encore en savoir, M. Gans a raison quand il veut porter l'esprit philosophique dans le droit, quand il pense que dans les législations diverses, sous les formes et les théories, vit un *esprit* qu'il faut chercher et saisir : comme il le dit, c'est la vue de Montesquieu ; et puisque l'école historique néglige, et même méconnaît cette obligation, par cela seul elle est incomplète et blâmable. Mais entre l'esprit philosophique et un certain système philosophique la différence est grande pour l'historien. Chez celui qui examine l'histoire et se prépare à l'écrire, il y a inévitablement des idées et des sentimens antérieurs à une observation approfondie : par sa nature d'homme il a des vues premières, des aperçus synthétiques, des intuitions spéculatives ; il est homme enfin, et même il peut être philosophe, s'il a l'esprit observateur, pencher pour certaines opinions, certains systèmes, tout en gardant aux systèmes et aux opinions opposées sa justice et son impartialité. Mais qu'il n'aille pas au-delà ! qu'il ne se mette pas sous le charme et dans les liens du dogmatisme ! Représentons-nous Montesquieu, non tel qu'il est, le plus éclairé et le plus rationnel des historiens, mais partisan fanatique de la philosophie de Locke, aiguisée par Helvétius, et écrivant l'histoire dans les aveuglemens et dans les intérêts du sensualisme, que sera *l'Esprit des lois* ?

Que l'historien, et l'historien de la législation ait l'esprit philosophique, mais qu'il ne se livre pas corps et ame à tel système de tel philosophe. Vouloir trouver l'identité d'une opinion philosophique et du drame de l'humanité, c'est faire de l'histoire un poëme in-

dividuel dont les philosophes seraient à perpétuité les Homères. Si M. Gans, qui a une grande originalité d'esprit, en eût eu une plus grande encore, il ne se fût point enfermé dans les proportions, les entraves et les formules du système de son maître; peut-être même, s'il l'avait compris davantage, il ne l'eût pas si exactement contrefait; et s'animant de son esprit, en se dégageant des formes, il eût été plus libre, et cependant plus fidèle.

Au surplus, voyons si, même en adoptant son point de vue et de départ, le choix de son sujet est heureux. Qu'a voulu M. Gans? Transporter dans l'histoire un système et des vues philosophiques, démontrer que dans les annales de l'humanité tout est hiérarchique, progressif et nécessaire, que le monde, comme chaque peuple, vit par une idée qui le constitue, idée qui se développe suivant des lois, et dont les phases n'ont rien d'arbitraire et de fantastique. On le demande, dès qu'on reconnaît une nécessité, une hiérarchie et une progression dans les événemens et les races humaines, est-il permis de choisir dans l'histoire universelle, d'omettre des peuples et des temps, et de substituer à l'ordre et à la nature des choses un discernement artificiel? Qu'a fait M. Gans en ne tenant pas compte du temps dans l'histoire de l'Inde et de la Chine, en omettant les Perses, en n'écrivant qu'une phrase sur l'Égypte, ce monde de mystère et de science, qui sans doute a eu son poids et sa place dans la civilisation humaine, qu'a-t-il fait si ce n'est d'être infidèle à la mission que lui-même s'était donnée? Il arrive en Grèce, et va droit à Athènes sans s'embarrasser de tout ce qui précède, et explique la cité de Minerve, de Périclès et de Platon, sans nous

montrer même en passant les Ioniens et les Doriens se partageant la Grèce, son territoire et sa civilisation. Athènes n'est pas toute la Grèce, elle la domine, mais ne la constitue pas; tellement qu'on voit toujours s'agiter autour d'elle des oppositions et des différences hostiles. Dans l'histoire romaine, pas un mot de l'Étrurie, et de cette Italie antique que Niebuhr a comme ressuscitée et rendue à la lumière. Et dans Rome même, rien que des abstractions et des formules, si bien qu'on peut avec un poète s'écrier :

« Où sont-ils les Romains? Dans les tombeaux de Rome. »

Quel est ensuite le sujet choisi par M. Gans, le point où il se place? C'est le droit de succession. Ainsi c'est autour d'une partie, d'un détail du droit civil qu'il fait tourner l'histoire du monde; il s'enferme au foyer de la famille pour découvrir l'univers. Ce choix nous semble bizarre et d'autant plus malheureux qu'il suscite à l'historien des difficultés auxquelles une autre position l'aurait fait échapper. En effet, nous l'avons vu dans l'Inde rencontrer la liberté civile et s'en trouver fort empêché. A la Chine, si la faculté de tester existe, son système est compromis. C'est que précisément la face des choses que M. Gans a choisie pour nous y montrer l'empreinte de différences fondamentales est celle peut-être où il y en a le moins, et qui présente le plus d'analogie de nation à nation, nous voulons dire le droit civil. Lisez les lois de Menou, elles vous font penser aux lois romaines; Athènes et la Judée, dans leurs rapports civils et domestiques, se gouvernent souvent par des règles analogues à la jurisprudence romaine

que nous trouvons traduite et incorporée dans nos mœurs modernes. Au fond il n'y a qu'une manière d'être père, époux et fils, de contracter, de donner et de vendre; il y a dans ces rapports, quelque civilisation, quelque despotisme, quelque originalité nationale qu'on puisse rêver, des principes et une liberté inévitables. Sous les variétés accidentelles, l'élément humain prédomine, et partout nous le trouvons, sauf les accidens, libre et raisonnable. M. Gans s'est donc bien trompé à notre sens quand il a cherché le centre de l'histoire universelle du droit dans le droit civil; c'est dans le droit politique qu'il devait se placer, de la cité descendre à la famille, et non pas de la famille remonter à la cité. Les différences fondamentales sont toutes dans le principe politique; le citoyen ne ressemble pas au citoyen, l'homme ressemble toujours à l'homme. Montesquieu ne s'y est pas mépris, et il fait tout découler du génie politique des peuples. Aussi voyez dans quelle confusion le plan de M. Gans l'a jeté. Il est obligé d'associer les plus grandes idées de l'histoire du monde aux plus minces détails de la vie civile, et de faire passer l'humanité entre la succession en ligne directe et la succession collatérale. Un tel chaos est monstrueux, et, s'il faut le dire, quelquefois ridicule.

Voilà donc nos griefs contre M. Gans. Nous blâmons vivement sa prétention de vouloir importer des vues préméditées dans l'histoire, de vouloir trouver l'humanité et un système égaux et identiques, de méconnaître les obligations et le style de l'historien, d'étouffer la vie du monde et de l'homme sous les abstractions et les formules, enfin d'avoir choisi une unité de sujet peu en rapport avec ses

propres desseins et la nature des choses. Disons aussi que son ouvrage tel qu'il est fait trop beau jeu à l'école historique pour accuser la philosophie d'un dogmatisme superficiel. Maintenant il nous reste à faire éclater notre sympathie pour l'esprit élevé de l'auteur qui nous semble bien supérieur à son livre même. On a pu voir dans notre analyse quelle était la portée de ses vues. Tête vaste, *synthétique*, pour parler le langage de l'école, s'adressant toujours à ce qui est grand et fécond, ingénieux jusqu'à l'audace, M. Gans est certainement un des talens les plus originaux dont puisse se glorifier la haute jurisprudence. Son œuvre historique est imparfaite et défectueuse, mais elle est une tentative audacieuse qui décèle des forces peu communes et une énergie infatigable qui fera plus encore qu'elle n'a fait.

Le livre de M. Gans devait attirer notre attention. C'est le premier champion qui se soit encore présenté contre l'école historique, et puis son livre est à peu près le seul dans l'histoire du droit qui soit coordonné, composé, écrit, et qui prétende être une œuvre littéraire. Avec le livre de M. Gans nous comptons dans les rangs opposés *l'histoire du droit romain pendant le moyen âge*, de M. de Savigny; encore ce célèbre jurisconsulte n'a-t-il guère fait dans les derniers volumes que joindre des notes à des notes; enfin non plus dans l'histoire spéciale du droit, s'offre le grand ouvrage de Niebuhr, *l'histoire de Rome*, premier monument de l'Allemagne historique.

Au-dessous de ces compositions il n'y a guère dans l'histoire du droit que des traités isolés, des monographies où l'érudition allemande s'alimente et se renouvelle sans cesse : là point de formes littéraires,

de vues systématiques; ce sont pour ainsi dire de grandes et simples notes où se dépose la science la plus loyale et la plus ingénue. C'est là proprement le trésor de l'érudition allemande; c'est là qu'il faut tourner nos regards et nos études. Il est clair qu'aujourd'hui la France, qui en politique et en histoire marche dans des voies si originales, est soumise, dans certaines parties des sciences morales, à l'influence de l'Allemagne, comme au commencement du dix-huitième siècle nos pères ont reçu le mouvement et l'action de l'Angleterre. Eh bien! sachons en jurisprudence raisonner cette influence inévitable qui sera d'autant plus salutaire que nous en aurons plus conscience et la subirons moins à notre insu. L'Allemagne par ses travaux a renouvelé la science et l'histoire du droit; étudions-les avec admiration, reconnaissance et liberté; appuyons-nous sur son érudition, prenons-la pour notre point de départ; transportons-nous par de vastes lectures à Heidelberg et à Jéna pour y apprendre ce que nous ignorons, et mettons-nous franchement à l'œuvre. Alors, quand, par de longues méditations et un discernement laborieux, nous nous serons assimilé ce que l'érudition de nos voisins et de nos maîtres a de plus précieux et de plus pur, nous devrons tenter de coordonner tant d'élémens divers, de porter la critique et la méthode au milieu de tant de richesses, de résumer et d'écrire tant de découvertes, et de le faire avec la double indépendance de l'esprit individuel et du génie national. La division du travail est une loi dans le monde de l'intelligence comme dans celui de l'industrie, pour les peuples comme pour les individus. La France doit s'instruire à l'école de l'Allemagne, non pour l'imiter,

mais pour faire autre chose que ce qu'elle a fait; c'est par cette répartition du travail, comprise de plus en plus par les nations, que la science humaine s'étend infiniment, devient universelle et véritablement cosmopolite.

VIII.

I. THE EPICUREAN[1],

A tale by Thomas Moore;

Un volume in-12; Londres, 1827.

II. I PROMESSI SPOSI[2],

STORIA MILANESE DEL SECOLO XVII,

Scoperta e rifatta da Alessandro Manzoni.

Trois volumes in-8°; Milan, 1827.

La société a beau vieillir et s'éclairer; elle ne perd pas le goût des plaisirs de l'imagination; au contraire, plus dans notre existence tout semble précis et calculé, plus l'ame est agréablement saisie toutes les fois qu'une fiction heureuse l'enlève à cette vie matérielle où nous sommes plongés. Le moindre éclair d'imagination nous charme comme un jour nouveau. Nous aimons le merveilleux non plus par crédulité, comme nos pères, mais par ennui de la science et de la vie réelle. Cette disposition est encore peut-être plus inépuisable que l'autre, car elle se renouvelle et s'accroît sans cesse. Quand l'esprit de l'homme igno-

1. *L'Épicurien*, par Thomas Moor, in-12; Paris, chez J. Renouard.

2. *Les Fiancés*, histoire milanaise du dix-huitième siècle, découverte et refaite par Alexandre Manzoni, traduite par M. Rey Dussueil. 5 vol. in-12; Paris, chez Ch. Gosselin, A. Sautelet.

rait beaucoup, quand tout était mystère autour de lui dans la nature, tout, pour ainsi dire, était fiction dans son esprit : faute de savoir, il imaginait sans cesse. Mais plus la réalité s'est dévoilée devant lui, plus l'invention est devenue difficile. Encore quelques siècles d'observation, quelques progrès d'exactitude dans les sciences, quelques perfectionnemens dans la statistique et l'économie sociale, et la fiction deviendra la chose du monde la plus rare. L'esprit de l'homme ne saura plus qu'observer et décrire. Et cependant, il y aura toujours un charme inexprimable pour lui à voir au-delà de cet univers qu'il aura mesuré, et, pour ainsi dire, cadastré par la science. Le prix de l'imagination devra s'accroître alors par la difficulté de ses efforts. L'imagination, avec ses enchantemens, est cette fertile et verdoyante *oasis* qu'environnent des plaines de sable qui gagnent incessamment sur elle, et finiront par la dévorer tout entière : ainsi, le champ heureux de la fiction disparaît insensiblement sous le niveau monotone de la réalité.

Cette disposition des esprits est partout sensible dans notre siècle. On ne sait plus oser dans la fiction : les romanciers si vantés s'attachent à l'histoire. Ils la suivent, comme le matelot timide suit le rivage ; ils n'osent s'élancer dans la haute mer. Cependant le succès qu'ont obtenu de nos jours ces demi-fictions, appuyées sur l'histoire, atteste ce besoin de curiosité qui subsiste dans les lecteurs, autant que la puissance d'imagination est rare dans les écrivains. Ne vous y trompez pas, ce n'est point pour l'histoire qu'on lit Walter Scott, c'est pour le roman. On lui sait gré de nous montrer des physionomies nouvelles et originales, sans s'inquiéter de savoir si elles sont extrêmement vraies, selon l'his-

toire. La forme du roman historique, à la mode dans notre siècle, nous paraît, il faut l'avouer, une ressource de l'imagination épuisée, bien plutôt qu'un progrès de la raison publique. Les lecteurs sont toujours avides de nouveau; mais le poète n'invente plus. Il prend des choses toutes faites que la foule ne sait pas. Il publie, au lieu de créer, et se sert de l'érudition pour supplément à l'invention. Cette forme nouvelle n'est donc qu'un abus de l'histoire qui disparaîtrait devant l'histoire elle-même, rendue à toute sa vérité naturelle et parée de toutes ses couleurs.

Il n'en est pas moins curieux d'étudier quelles sont, sous la main des hommes de talent, les formes de ce genre nouveau, que j'appellerai plutôt un expédient qu'une création. Deux écrivains célèbres d'Angleterre et d'Italie viennent de se placer sur ce terrain neutre de la fiction et de l'histoire.

L'un d'eux, Thomas Moore, a pris tout bonnement pour son cadre l'époque de la plus grande révolution de l'esprit humain, le troisième siècle de notre ère. Certes, s'il est un sujet poétique dans le goût de notre siècle, poétique pour la réflexion comme à la première vue, c'est le tableau du christianisme avant son établissement politique; c'est la peinture de l'ancien monde romain avec son culte décrépit, ses philosophies diverses, sa vieille civilisation, du milieu de laquelle grandit une société nouvelle et proscrite, qui semble avoir recueilli en elle toute cette ardeur d'activité et de vie déployée jadis dans les États libres de la Grèce et de l'Italie. L'Empire romain avait enfermé dans ses limites toute la civilisation du monde alors connu, la Grèce, l'Égypte, la Syrie, la Judée. Les édits des empereurs proscrivaient sévèrement toute

image de liberté populaire, toute réunion, toute société. Trajan prohibait même une confrérie d'ouvriers dans une petite ville d'Asie : et c'était pourtant l'époque où, de Jérusalem jusqu'à Lyon, le christianisme se répandait avec une rapidité merveilleuse, et comptait déjà des milliers de petites colonies.

Qu'était-ce au milieu du troisième siècle ? les sociétés secrètes avaient déjà vaincu la société romaine. Le nouveau monde moral était développé : la révolution était faite dans les esprits, quoique non déclarée par les lois. Les nouvelles opinions proscrites encore se montraient partout, se mêlaient à tout, élevaient des églises à côté des temples, gagnaient des prosélytes jusque dans le palais des Césars, et étaient déjà protégées par les passions qu'elles désavouaient.

Cependant, les anciennes opinions se transformaient pour se défendre, grand symptôme de faiblesse et de décrépitude. Le polythéisme était étayé, raccommodé par les philosophes, les jurisconsultes, les magistrats, tous gens autrefois divisés, mais qui sentaient que la réforme chrétienne ne s'arrêterait pas, et qu'elle emporterait tout l'ancien monde. Dans la longue paix romaine, faiblement interrompue par quelques expéditions contre les barbares, aux confins de l'empire, cette guerre sourde des esprits, ce combat des croyances était le seul intérêt, le seul soin : on était devenu chrétien comme on était jadis citoyen de Rome et d'Athènes, avec passion, avec idolâtrie, en se donnant tout entier. Cependant, les affections naturelles au cœur humain se conservaient sous cette forme religieuse qui enveloppait tout l'homme. Elles devaient en être diversement modifiées ; et cette

grande révolution sociale était d'abord le renouvellement de l'homme intérieur.

Certes, voilà bien des choses à peindre pour qui saurait les démêler, les surprendre dans les écrits contemporains, ou les deviner, les refaire par l'imagination. L'histoire, en effet, et surtout l'histoire de l'église, encore plus officielle qu'une autre, n'a raconté de cette époque primitive que certains événemens publics arrangés pour paraître. Faites pénétrer l'imagination, faites-la circuler dans toute la vie réelle et commune de cette même époque; recueillez partout, demandez aux hommes qui furent les héros, les martyrs, les orateurs de ces églises naissantes, mille traits de mœurs ou de passion; consultez les témoignages payens dans les débris trop mutilés qui nous en restent encore. Découvrez-y le préjugé du polythéiste survivant à sa croyance, et cette espèce de foi menteuse qui se soutient par la passion politique. Puis, si les monumens originaux vous inspirent assez, osez peindre ces temps, avivez ces opinions mortes, créez des personnages qui les portent en eux, entourez-les, si vous le pouvez, des usages, des arts, de la vie contemporaine, et peut-être serez-vous historien poète, et me ferez-vous, par vos fictions même, comprendre la vérité d'une grande époque.

Mais, selon toute apparence, Thomas Moore ne s'est pas donné tant de peine. Il s'est jeté tout d'abord sur quelque contraste bien superficiel, bien vulgaire. Le nom de chrétien rappelle les idées d'austérité et de sacrifices; mettons par antithèse un épicurien; voilà qui est naturel. Ajoutons quelques prêtres païens bien fourbes, et qui font des escamotages dans les

temples, puis une jeune fille chrétienne qui mourra martyr, un solitaire de la Thébaïde, quelques descriptions brillantes d'un luxe oriental; voilà le livre fait.

Oui; mais que vous apprend ce livre? c'est une mosaïque incomplète où sont enchâssés quelques petits fragmens d'antiquité recueillis de la seconde main, une initiation égyptienne, d'après le roman de Séthos, un ermitage de la Thébaïde, d'après M. de Châteaubriand, une description de l'Égypte, d'après tout le monde; mais rien d'original, rien de pris à la source. On voit que l'auteur n'a pas l'habitude, n'a pas la langue de l'antiquité; cela se trahit à l'ouverture du livre. Je trouve, dès la première page, une fête donnée sous l'empereur Valérien par les sectateurs d'Épicure dans Athènes. Il y a beaucoup de marbres doriques, de danses et de musique dans la peinture de cette fête, qui a pour objet de célébrer l'élection d'un nouveau président du club épicurien; mais je m'aperçois d'abord que je ne suis pas dans Athènes, parmi les derniers disciples d'une secte de philosophie grecque. L'auteur me parle d'Horace et de Pline l'ancien, comme d'illustres épicuriens dont les bustes sont inaugurés au milieu de la fête. Pourquoi Pline l'ancien? parce qu'il se montre athée, matérialiste dans la préface de son Histoire naturelle; mais il n'est pas pour cela disciple d'Épicure. Et puis, les Grecs du troisième siècle, philosophes ou païens par tradition poétique et littéraire, ne s'enquéraient pas des Romains. Voyez Lucien, Celse, Porphyre, Julien, jamais ils ne citent un écrivain de Rome; les Romains étaient pour eux des barbares et des nouveaux venus qui ne faisaient pas autorité dans la reli-

gion et la philosophie. Cela même était un trait de mœurs qui mérite de figurer dans une peinture de ces temps.

Ailleurs, Thomas Moore, après avoir conduit son héros épicurien dans la capitale de l'Égypte, l'embarque un soir sur le Nil, et le fait aborder vers un petit pavillon, où il retrouve une société charmante, qu'il avait connue à Memphis. On le fait mettre à table, à côté d'une dame voilée qui restait parfaitement silencieuse et immobile. Grande surprise de sa part! Ce voile baissé cachait une tête de mort; voilà ce que Moore appelle une peinture de mœurs. Mais si cette bizarre coutume, d'avoir une tête de mort à sa table, exista jamais en Égypte, et n'est pas un conte de Diodore de Sicile, certes, du moins, elle était passée de mode au troisième siècle de notre ère. Clément d'Alexandrie ne vous dit rien de semblable. Thomas Moore, au lieu de peindre des mœurs, a compilé des anachronismes. L'Égypte qu'il avait à décrire n'était plus cette vieille et obscure Égypte des Pharaons, mais cette Égypte pleine de Juifs, de Syriens, de Grecs, où l'activité du négoce et des affaires se mêlait à l'activité théologique, où l'on faisait incessamment des hérésies, des intrigues et des révoltes, où vingt cultes étaient en présence dans la même ville, où l'on adorait à la fois Sérapis et Jésus-Christ; c'est ainsi que l'ont décrite l'empereur Adrien, Clément d'Alexandrie, Origène et Athanase.

La couleur locale de l'ouvrage de Moore étant fausse, capricieuse, sans date ni caractère, restent les personnages et les événemens. Ici la fiction paraît encore bien stérile devant la vérité. Un disciple de Voltaire et du dernier siècle, Wieland a voulu, dans son *Peregrinus*

Proteus, écrire en quelque façon la chronique scandaleuse de l'Église primitive. Dans une vue hardiment irréligieuse, il montre, du temps de Marc-Aurèle, le Christianisme propagé dans l'Asie par l'audace calculée du fourbe Cérinthe, et les prestiges de sa sœur, ancienne actrice et pantomime sur les théâtres de Rome. Il pouvait, dans cette fiction maligne, s'autoriser de plus d'un passage où les chrétiens se vantent d'avoir recueilli dans leurs rangs des femmes perdues, des brigands, des personnes infames; mais il abusait d'un accident de la charité chrétienne pour défigurer le tableau de cette grande révolution morale; et, à l'exception des pages charmantes, quoique légèrement ironiques, où il a dépeint une famille de chrétiens *joannites*, son ouvrage n'est qu'une satire érudite, dont l'amertume détruit la vérité.

Moore écrit dans une intention non moins sceptique, mais plus impartiale. Il semble à la fois incrédule et bienveillant, prêt à concevoir un enthousiasme qu'il ne partage pas, et à évaluer par l'imagination la grandeur morale d'un culte auquel il est indifférent par la conscience. Ce point de vue sans doute est plus poétique; mais il ne l'est pas assez. On sent une sorte de froideur et d'insouciance qui de l'écrivain passe à ses personnages. Moore ne paraît pas s'intéresser beaucoup plus à la controverse religieuse que ne le ferait M. Hume. Avec cela, comment peindre ces ames chrétiennes du troisième siècle? son philosophe épicurien a l'air de s'être converti par chagrin d'avoir perdu sa jeune maîtresse martyrisée sous ses yeux. Un post-scriptum ajoute que ce philosophe mourut aussi martyr sous Dioclétien après avoir embrassé la secte d'Arius, et que les par-

tisans d'Athanase ont supprimé l'honneur qui était dû à sa mémoire. C'est là une petite intention fort raisonnable de tolérance moderne; c'est une épigramme contre les catalogues ordinaires des martyrs; mais cela ne suffit pas à la peinture du troisième siècle. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas mis en scène quelques-unes de ces hérésies chrétiennes qui luttaient avec tant d'animosité jusque sous la hache d'une persécution commune? le rapport de ces diverses hérésies avec l'esprit des nations qui les embrassaient, la bigarrure de la philosophie orientale jetée dans le christianisme, ces sociétés qui s'accusaient des mêmes crimes dont les païens accusaient le christianisme tout entier; c'était là, sans doute, un champ favorable à la variété des caractères. L'action prodigieuse des femmes dans le christianisme méritait aussi d'être personnifiée. Suffisait-il pour cela de la timide physionomie de la jeune Aléthé? Il y avait alors des femmes sectaires, prophétesses; des foules de jeunes filles transcrivaient les ouvrages de l'éloquent Origène. L'enthousiasme général du monde était plus animé dans les femmes. C'étaient elles qui recueillaient les persécutés, encourageaient les martyrs, convertissaient, secouraient, consolaient. Ce grand rôle, que les femmes ont joué dans la civilisation moderne, et qui est presque inconnu à l'antiquité, commence avec le christianisme; c'est une religion réprimante et ennemie des plaisirs qui éleva la condition et le caractère des femmes.

Nous regrettons que Thomas Moore, avec sa brillante et facile imagination, n'ait pas saisi cette riche variété de son sujet. Nous regrettons qu'il n'ait pas suivi l'idée de faire un philosophe épicurien, spécta-

teur du monde alors agité de tant de croyances, qu'il ne l'ait pas promené de secte en secte, mêlé à tous les accidens, à toutes les passions du christianisme jusqu'à ce qu'il l'eut arrêté quelque part, de conviction ou de lassitude. Nous regrettons aussi que l'étude, la méditation, ou la vue des lieux, n'ait pas donné à son pinceau des couleurs plus vraies et plus distinctes. Qu'il eût été curieux de considérer ce monde romain du troisième siècle, si varié, si multiple, si agité par la pensée sous le poids d'un uniforme esclavage! Pourquoi n'ai-je pas vu paraître, dans ce vaste rendez-vous, un juif enthousiaste et obstiné dans son antique foi, comme Saint-Justin me le montre, un juif hellénistique et corrompu par les arts de la Grèce, un Grec platonicien, voulant refaire sa foi par sa raison, un véritable épicurien comme Celse, incrédule au paganisme, et ennemi des chrétiens? Enfin, les chrétiens eux-mêmes, si divers dans leurs opinions, si semblables dans leur enthousiasme, seraient-ils moins intéressans à peindre que les puritains du dix-septième siècle? Combien cette lumière d'Orient, qui colore le lever du christianisme, jetterait de charme sur tout ce tableau! Et, si l'écrivain était lui-même ému, s'il s'animait de la passion religieuse de ces temps, s'il était tantôt agité par le doute, tantôt calmé par la foi, s'il cherchait la vérité au milieu même des extases de l'imagination, quel charme ne s'attacherait pas à ces peintures à la fois savantes et naïves!

Mais Thomas Moore n'a pas pris tant de peine; il a cru s'acquitter avec le lecteur au prix de quelques descriptions rayonnantes d'un luxe oriental. Il a rassemblé ces perles et ces rubis de l'Inde qui bril-

laient déjà dans sa Lalla-Rookh, et il les a jetés pêle-mêle. Vague et magnifique peinture des lieux, nulle peinture des hommes, voilà son ouvrage : c'est un beau sujet manqué par un homme de talent.

Il n'en est pas de même de l'ouvrage de Manzoni. A l'exception de l'intérêt local et milanais, le fond du livre semblait stérile : l'art seul de l'écrivain a tout animé. Historiquement, il n'y pas une époque plus froide, plus dénuée d'événemens que celle de la domination espagnole en Lombardie, dans le dix-septième siècle. Les maux mêmes des peuples, sous une longue conquête, perdent quelque chose de l'intérêt dramatique; et, lorsqu'il n'y a ni tentative de délivrance, ni énergie dans les ames, ce tableau monotone ne suffit pas pour exciter l'attention ou la pitié. C'est cependant cet état social que Manzoni a donné pour cadre à son roman. Il a voulu aviver pour nous les mœurs milanaises du dix-septième siècle, comme Walter Scott avait ressuscité les mœurs puritaines. C'est la même intention de montrer l'histoire de profil, et de lier aux événemens généraux une intrigue secondaire et privée.

Il s'agit, à la première page du roman italien, de marier un jeune artisan et une jeune paysanne; et les incidens qui s'opposent à ce projet feront passer sous nos yeux toute la vie des provinces lombardes du dix-septième siècle, le gouvernement de la conquête, l'anarchie de la féodalité, les mœurs et la puissance du clergé, la souffrance et l'industrie du peuple. Vous saurez assez bien, vous aurez vivement compris cette portion de l'histoire d'Italie, à-peu-près illisible dans tous les récits; vous aurez vu combien, sous une accablante conquête, peuvent se conserver de sentimens

libres et originaux dans un peuple. En écrivant cela, Manzoni songeait-il à l'état présent de l'Italie? Son livre était-il une représaille du talent contre la force? A-t-il essayé de secouer les *chapes de plomb* que la lourde main de la police autrichienne fait peser sur Milan et Venise? On est tenté de le croire : une belle imagination, un esprit élevé comme Manzoni, peuvent-ils assister à ce spectacle, sans en être oppressés comme d'un mauvais rêve, sans le mêler à toutes leurs pensées, à tous les songes de leur fantaisie poétique? Mais, s'il en est ainsi, si la peinture des espions et des sbirres du dix-septième siècle n'est qu'un plagiat fait au gouvernement autrichien de nos jours, il faut avouer que Manzoni n'en a pas abusé, et surtout qu'il n'a pas détruit l'histoire par l'allusion, faute vulgaire et misérable. Les moyens, les formes du despotisme se ressemblent toujours à peu près, hormis quelques finesses nées du progrès des lumières, de sorte que Manzoni a pu, sans altération de costume, s'inspirer de la tyrannie autrichienne pour peindre la domination espagnole. Mais, du reste, il n'a point fait prédominer cette ressemblance; il est tout occupé de peindre une Lombardie tout autre que celle de nos jours, hormis cette malheureuse identité de la conquête étrangère. La vérité locale de cette peinture, ces restes de *condottieri* sous le nom de *bravi*, ces seigneurs brigands, cette vie d'aventure et de violence qui subsistait comme un débris du moyen âge que la conquête ne pouvait détruire, et que la civilisation seule a fait disparaître, toute cette peinture est singulièrement vivante dans l'ouvrage de Manzoni : elle nous transporte, elle nous jette bien loin du temps actuel. L'arbitraire méthodique des

Autrichiens, leur minutieuse et pesante administration n'a pas pu s'offenser de ces peintures d'une servitude anarchique; cela ne les regarde pas. Il faut être juste; ils ont mis dans leurs États d'Italie le bon ordre et la tranquillité qui règnent dans un cimetière.

Une autre pensée, plus visible et plus avouée dans l'ouvrage de Manzoni, c'est l'esprit catholique, c'est l'amour du clergé, l'enthousiasme de ses vertus et de son pouvoir. Manzoni, on le sait, est à la fois très-religieux et très-libéral; il a, sous ce rapport, quelque chose de l'esprit de Fénelon, qui réclamait à la fois l'infaillibilité du pape et l'établissement régulier des États-Généraux. Cette disposition d'esprit, assez rare, est même une des causes qui donnent à la fois tant d'émotion et de vigueur au talent de Manzoni; on la reconnaît, dans ce roman, à ces énergiques peintures des abus de la force, et à la complaisance avec laquelle l'auteur a retracé les caractères d'une religieuse, de plusieurs capucins et d'un cardinal. Son portrait de *Frédéric Borromée*, l'influence irrésistible qu'il donne aux paroles de ce saint homme, montrent la religion qui remplace tout, qui corrige tout dans une société violente et asservie.

C'est, je crois, le but moral du roman; mais l'auteur a voulu de plus faire un ouvrage de l'art. Il a prodigué toutes les richesses du talent, toutes les couleurs du style. Descriptions pittoresques ou pathétiques, portraits dessinés avec force, réflexions énergiques, dialogue familier, mélange de sublime et de trivial, horreur poussée à l'excès, images douces et naïves, il n'est rien qu'il n'ait essayé, achevé même; l'imagination est assaillie de tous les efforts d'un art si habile. Mais le parfait naturel, le génie dramatique et le génie

auteur se meuvent-ils dans cette belle composition? l'écrivain se fait-il oublier pour le récit? l'éloquence du langage semble-t-elle la voix des personnages, le cri de la situation? Nous en doutons. Sans cesse l'auteur a recours à la biographie pour me faire comprendre les caractères mêmes qu'il place sous mes yeux.

M'a-t-il annoncé la présence de son fra Cristoforo? il le fait attendre, et avant de le laisser entrer, il me raconte l'histoire de ce religieux. Cette faute, ou si l'on veut, cette manière est fréquente dans le roman de Manzoni : on la croirait systématique, tant elle est habituelle. Elle me choque, je l'avoue, dès les premières pages. Dans un début qui rappelle certains passages du *Monastère* de Scott, après une description charmante du cours de l'Adda, je vois le curé Abbondio cheminer vers le soir par un petit sentier, au bout duquel apparaissent deux *bravi* ou spadassins de profession, en sentinelle, pour guetter le bon prêtre qui vient lisant son bréviaire; le lieu de la scène est parfaitement tracé; je suis impatient que la scène commence et que les personnages s'abordent; mais le romancier m'arrête, et me raconte en huit ou dix pages quels étaient les *bravi* du Milanais, quels efforts inutiles le gouvernement espagnol avait faits pour les détruire; il me cite à l'appui des préambules et des articles d'ordonnances, vraiment très-curieux. Je tiens la méthode pour très-bonne en histoire : j'aime dans les *Ducs de Bourgogne* ces pièces officielles et parlantes, qui vous disent tout l'esprit d'une époque dans sa propre langue. Mais je crois que le romancier ne doit pas ainsi les déployer devant moi, que c'est un artifice trop dénué d'art. Qu'il imagine,

s'il le veut, comme l'a fait ailleurs Manzoni, un moyen de lier de tels documens à son action; qu'il ait un personnage pour me les lire et me les citer; à la bonne heure; mais qu'il ne vienne pas me les produire, me les expliquer lui-même en sa qualité de romancier.

En tout, l'éloquent et ingénieux Manzoni ne me paraît pas avoir nettement déterminé le caractère qu'il donne au roman historique. Sans cesse il abandonne son sujet particulier pour les événemens généraux de la même époque. Laissant là ses personnages, son action, il s'arrête à raconter l'histoire : puis, il se souvient de Roderigo ou de Renzo, et il va les chercher pour les ramener sur la scène. Je ne sais, mais il me semble que dans les *Puritains* la préoccupation du romancier est bien autrement vive et continue. Il passe à côté de l'histoire générale, la découvre et la pénètre d'un regard, mais n'oublie, ne néglige jamais les personnages particuliers qu'il fait mouvoir au milieu d'une époque dont ils sont à la fois les spectateurs et les représentans. C'est que Walter Scott met dans la composition tout l'art que Manzoni met dans le style.

Ces critiques hasardées avec défiance sur l'ouvrage d'un homme supérieur ne ferment pas nos yeux aux grandes beautés qu'il y a répandues. Sous quelques rapports, Manzoni a élevé le roman. Il n'y jette pas seulement l'intérêt des couleurs locales, mais l'éloquence grave de l'histoire, ou l'éclat de la poésie. Après Thucydide, Lucrèce, Virgile, Boccace, la description qu'il trace de la peste est originale et terrible. L'horreur qu'elle inspire va jusqu'au saisissement nerveux et à l'angoisse; je ne connais pas de paroles qui mettent davantage sous les yeux la hideuse vé-

rité, et serrent l'ame avec plus de force. Reproduites après deux siècles dans le lieu même du fléau, ces images ont dû terrifier les habitans, et nous concevons sans peine la prodigieuse émotion que Manzoni a excitée parmi ses compatriotes. Chose remarquable! quoique sa peinture n'épargne rien, elle ne va pas au dégoût, mais à l'épouvante. Négligeant les détails physiques, il s'est attaché surtout aux symptômes, aux phénomènes de la dégradation morale produite par la peste. Ce qu'il y a de plus tragique dans sa peinture, ce ne sont pas des images de souffrance, mais de perversité. Thucydide avait entrevu cette idée, mais le romancier chrétien la fait dominer sur tout son tableau avec une inexprimable énergie. Ces *monatti*, ces sbirres de la peste, leurs joies infames, la promenade triomphale de leurs chars funèbres, leurs cris de *vive la peste!* Shakespeare ou le Dante n'ont rien d'une plus affreuse beauté.

IX.

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR LA PRESSE PÉRIODIQUE,

Par A. S. G. Coffinières, docteur en droit, avocat à la cour royale de Paris.

Brochure in-8°. Paris; Delaforest, libraire, place de la Bourse, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 7.

Tout est dit sur la liberté de la presse, et pour discuter les principes d'une loi relative aux journaux, nous sommes heureusement dispensés de l'appareil des préambules. Véritable bonne fortune pour les publicistes et pour le pays, l'idée de la liberté de la presse est dans tous les esprits; c'est un mot que tout le monde sait, que tout le monde comprend. Respectée comme un droit, aimée comme un bien, acceptée comme une nécessité, la liberté de la presse est enfin arrivée à ce point où les institutions règnent par une sorte de prescription, et n'ont plus besoin de se légitimer par une continuelle apologie. C'est la situation où se trouvent, par exemple, dans toute société régulière la propriété, et quelques autres conditions de l'ordre civil. Il faut que les choses en soient là pour qu'une bonne législation soit possible. S'il s'agit d'une idée, il faut qu'elle soit devenue générale; d'un fait, il faut qu'il soit accompli : alors seulement peuvent se combiner et surtout s'établir les règles positives qui réalisent cette idée ou constituent ce fait;

alors seulement la raison qui les conçoit ne risque plus d'être accusée de paradoxe et d'imprudence, et n'a plus besoin de la force ou de l'artifice pour accréditer l'innovation. Sans doute tous les obstacles ne sont pas aplanis, toutes les difficultés ne sont pas levées; les esprits, quoique persuadés ou forcés dans la théorie, se défendent encore dans la pratique et ne peuvent consentir sans résistance à se montrer conséquens; un reste d'incertitude et d'hésitation persiste, et la vérité est encore tenue de s'expliquer, de se modifier même pour prendre possession de la réalité. Mais enfin on l'écoute, mais on la comprend, on y vient peu à peu, on l'admet par degrés, et chaque année écartant une objection, chaque jour dissipant un doute, la législation se fait et se complète à peu près comme s'achève le Louvre. Il semble que le temps seul y travaille; cependant il y a un plan que ne connaissent pas toujours ceux qui l'exécutent.

C'est la raison qui trace le plan de la législation, puis elle confie l'ouvrage au temps. Grace à lui, sa pensée se répand et se popularise. Les vérités politiques, constitutionnelles, législatives, mûrissent comme les autres; il faut le savoir, pour éviter à la fois la précipitation et le découragement. Dans toute question qui les touche, il est donc sage de regarder à deux choses, aux principes de la matière et à l'état des esprits.

La liberté de la presse périodique et non périodique est reconnue. La législation qui la concerne est imparfaite, tous en conviennent. C'est apparemment que les principes de la législation en cette matière ne sont ni complètement ni définitivement reconnus. Il reste donc à établir ou à rappeler ces principes, et à

considérer comment ils sont entendus par le public et jusqu'à quel point ils le sont. Il y a donc une question de théorie et une question de circonstance : c'est le double élément de toute question proprement politique.

La presse est libre, sauf répression. Voilà l'axiome désormais hors de tout débat; il est dans les esprits et dans la loi. Il signifie que la presse n'est qu'un moyen d'user d'une faculté légitime et naturelle. Comme moyen elle n'est ni bonne ni mauvaise, tout moyen en lui-même est neutre. C'est l'emploi que l'intelligence et la volonté font de ce moyen, qui donne naissance à une question de moralité; et comme les conséquences de cet emploi bon ou mauvais importent à la société, cette question de moralité peut se transformer en question de légalité. L'emploi bon ou mauvais de la presse, l'usage ou l'abus, comme on dit, est, en droit positif, innocent ou criminel. Mais s'il est vrai que l'homme peut commettre des délits par la publication imprimée comme par l'écriture, la parole, le geste, il est évident qu'il n'y a point, à proprement parler, de délits de la presse.

Sous le rapport de la criminalité, les délits commis par la voie de la presse sont absolument dans la même condition que les autres délits. Il faut qu'ils soient moralement coupables pour être punissables légalement. Je dis coupables, et non pas seulement dangereux. Toute loi qui punit un danger est tyrannique. Elle prend pour règle unique la sûreté, non la justice. Elle fonde la société sur l'intérêt, et le pouvoir sur la force. C'est l'usurpation proprement dite; il n'y en a vraiment pas d'autre.

Mais d'un autre côté, les actes que la presse sert à

commettre ne sont pas tous justiciables de la loi, quoiqu'ils le soient tous de la morale. La loi ne punit pas toutes les mauvaises actions, toutes les paroles blâmables. De même elle ne peut, elle ne doit pas punir toutes les publications répréhensibles. Il faut que les publications répréhensibles aient un certain degré de gravité ou de danger qui compromette la société et permette de les incriminer légalement. On n'est en droit de les punir qu'à la condition qu'elles soient coupables; on ne doit les punir que si cela est nécessaire : c'est la règle ordinaire du droit pénal.

Or, des deux conditions exigibles de toute action pour qu'elle prenne place dans le code, l'une est en quelque sorte intérieure et essentielle, c'est la culpabilité; aucune circonstance ne peut la supprimer là où elle existe, ni la créer là où elle ne se rencontre pas. L'autre condition est extérieure et accidentelle, c'est le danger. Quel est le degré de culpabilité et de danger qui légitime et nécessite l'intervention du code pénal? Question qui se refuse à une solution générale et absolue; mais qui n'est point particulière à la législation de la presse, et qui se retrouve dans toute autre partie de la législation criminelle. Le plus sûr et le plus court est d'étudier chaque ordre d'actions, et de les qualifier d'après la conscience et la raison. Interrogées franchement, l'une et l'autre répondent avec sincérité, et se trompent moins qu'on ne pense.

Quoi qu'il en soit, si l'on considère d'une manière générale tous les emplois coupables de la presse sous le rapport de leurs conséquences nuisibles pour la société, il est impossible de ne point remarquer deux choses. La première, c'est que la presse s'adressant non à l'im-

dividu, mais au nombre, exerçant ou pouvant exercer son action dans un cercle assez étendu, donnant à la volonté et à la pensée un effet lointain et général, délivrant enfin l'homme des limites que l'espace oppose à sa voix, à son bras, à sa force, les délits accomplis par cette voie semblent avoir bien plus de conséquence pour la société que ceux qui se commettent par toute autre, par le geste, la parole, l'écriture même. Le danger, s'il y en a, est plus général; surtout il se réalise plus facilement. Ainsi, comme moyen, la presse est un moyen plus prompt et plus étendu de commettre des délits. Mais, par compensation, la presse ne s'adressant qu'à l'esprit, n'ayant aucune force directe, immédiate, coactive, le dommage n'est point réalisé aussitôt que tenté; s'il se réalise, il est moindre. Il est rare, ou plutôt impossible, que l'acte commis par la presse sortisse son plein et entier effet. Venue de la pensée, la publication n'agit que sur la pensée; elle agit incomplètement, faiblement; elle la sollicite sans la déterminer, l'ébranle sans la vaincre. Quelquefois elle la laisse comme elle l'a trouvée. Enfin, le mal qu'elle cause est presque toujours réparable. La pensée combat la pensée, la presse répond à la presse. Ainsi le danger des délits de publication, quoiqu'au premier abord plus facile et plus étendu, semble par cela même s'affaiblir, et se perd en quelque sorte dans l'espace.

Je relève cette circonstance, au lieu d'insister sur les nombreuses raisons qui, d'ailleurs, atténuent la culpabilité des délits, parce que c'est le danger surtout qui préoccupe encore les esprits récemment gagnés aux intérêts de la presse. A ses dangers ainsi réduits, nous pouvons opposer avec confiance l'utilité constitution-

nelle de sa liberté. Tout le monde sait que la bonté des institutions n'est point absolue, et résulte d'une balance de leurs avantages et de leurs inconvéniens. Telle est *la misérable perfection des choses humaines*, pour rappeler une expression qui semble échappée à Pascal.

Or, s'il est vrai que le danger des délits de publication soit d'une part balancé par les avantages de la liberté de publier, et de l'autre affaibli sensiblement par le fait de cette liberté et la nature même de l'objet auquel elle s'applique, il suit que la législation destinée à en prévenir les abus doit avoir pour objet principal le maintien de cette liberté même, pencher pour elle dans les questions douteuses, et, si l'alternative est inévitable, sacrifier la répression qui n'est qu'utile à la liberté qui est nécessaire. Or, cette alternative se présente sans cesse. Les actes de publication sont si fréquens, si variés, si rapides; la liberté de penser et d'écrire suppose si clairement, entraîne si forcément celle d'avoir tort; l'abus, comme on dit, est si voisin de l'usage, ou plutôt il en est tellement une conséquence; dans cette matière il est si vrai que la raison est plus sévère que la morale, et la morale que la loi; enfin celle-ci a tant de peine à qualifier exactement les délits possibles, et la justice à saisir et à peser les délits commis, qu'il ne faut pas s'étonner qu'en fait une apparence de désordre soit inséparable du droit d'imprimer et de publier toutes les opinions, qu'une sorte d'impunité soit acquise à la majorité des délits de la presse, que la répression soit impuissante à maintenir une mesure parfaite, qu'elle n'ait d'autre effet que de donner de rares exemples, en rappelant à chacun que tout a sa limite; en un mot et pour

tout dire, que la licence de la presse soit une des conditions de la liberté de la presse. L'exemple de tous les pays libres rend ici le même témoignage, et la théorie, comme on vient de le voir, justifie cet exemple.

Convenons du fait sans le défendre; la liberté de la presse n'en a plus besoin, sa cause est gagnée. Tout le monde sait maintenant pourquoi elle est préférable, avec ses abus, à l'abus beaucoup plus grand de la supprimer; c'est que ses excès font moins de mal qu'elle ne fait de bien, et qu'elle est une garantie indispensable du gouvernement libre.

Telle est la raison constitutionnelle de son existence, et la raison qui lui a conquis le plus de partisans; car en France c'est grande fortune pour une vérité que d'être écrite dans la Charte. Minerve en personne ne se ferait pas écouter si elle n'en pouvait citer un article.

Cela suffit, au reste, pour indiquer les règles positives de la législation sur la presse; et nous ne traitons point ici une question de philosophie; nous entendons la liberté de la presse au sens où l'entend la Charte; c'est pour nous *le droit reconnu aux Français de publier et de faire imprimer leurs opinions*. La définition est bonne, même philosophiquement. Ainsi, aux termes de la Charte, la liberté de la presse n'est pas seulement une institution publique, établie dans l'intérêt des élections, des délibérations parlementaires, de la responsabilité ministérielle; c'est aussi un droit des Français, un droit privé et individuel; l'institution publique ne résulte même que de la réunion des droits privés. Cette remarque est importante. On conçoit en effet que la liberté de la presse,

comme partie nécessaire du mécanisme constitutionnel, pourrait avoir une existence suffisante, bien qu'exercée par privilège et restreinte à telle ou telle élite de citoyens, ainsi que le droit d'élection ou l'éligibilité. Lorsqu'on exigerait, pour exercer le droit d'écrire, de certaines garanties, les actes du pouvoir n'en seraient pas moins débattus, les abus dénoncés, les élections et les chambres éclairées par la discussion, le public enfin initié à ses affaires : le but constitutionnel serait atteint. Cependant la Charte a voulu davantage : en instituant la liberté de la presse, elle a prétendu faire autre chose qu'ajouter un rouage à la machine politique. Cette liberté n'est pas uniquement un ressort du gouvernement représentatif; mais, dût l'expression faire scandale, c'est un droit du citoyen, un de ces droits qui sont plutôt, par rapport aux institutions politiques, dans la relation du but au moyen que du moyen au but. Sans doute comme tout se tient dans un ordre légitime et rationnel, la liberté individuelle d'écrire contribue à la formation, au développement, à l'autorité des pouvoirs représentatifs; mais les pouvoirs représentatifs eux-mêmes existent pour conserver entre autres choses au citoyen la liberté de publier ses opinions.

Du moment que cette liberté est enregistrée au nombre des droits individuels, elle devient pour ainsi dire une liberté naturelle, et il est permis, mais il est presque superflu d'ajouter qu'elle *s'exerce conformément aux lois qui doivent en réprimer les abus* : c'est le droit commun. La Charte ne l'aurait pas dit, que la raison tirerait la conséquence et poserait la restriction. Ceci ramène à la conclusion fort simple que la législation des délits de publication se règle

d'après les principes du droit commun; j'entends les principes véritables et légitimes du droit criminel, et non pas telle ou telle disposition arbitraire du code devenue un axiome invariable dans le cerveau des jurisconsultes. Cette idée du droit commun est tellement près de tous les esprits que M. le garde des sceaux n'a pas hésité à prononcer le mot, en présentant le projet de loi sur la presse périodique. Mais a-t-il compris toute la portée de cette idée? c'est ce qui reste à vérifier.

La liberté des journaux tient de si près à celle de la presse qu'il est difficile de l'en distinguer. C'est un progrès presque général des esprits que de faire peu de différence, sous le rapport de la liberté, entre la presse périodique et celle qui ne l'est pas; nous ne sommes point d'humeur à nous séparer sur ce point de l'opinion commune. Les journaux ne sont qu'un moyen de publication. Les actes commis par ce moyen encourent, comme délits, toutes les règles légales dont l'application est de stricte justice. Mais le moyen étant spécial, cette circonstance affecte-t-elle la gravité du délit au point que la loi doive en tenir compte?

Constatons d'abord la différence. La liberté de la presse est le droit pour chacun de publier ses opinions : est-ce le droit de les publier par tous les moyens possibles? la Charte ne le dit pas; mais a-t-elle tort de ne le pas dire, et faut-il l'entendre comme si elle le disait? Si le droit de publier ne suppose aucune différence dans le mode de publication, il faut admettre que la Charte a stipulé pour tous les modes connus et pour tous les modes possibles. Ainsi il faut dire que la liberté de publier les opinions implique non-seulement celle des livres et des journaux, mais

celle du théâtre; et non-seulement celle du théâtre, mais celle des placards et des affiches; et c'est peu de la liberté d'afficher, il faut encore celle de parler en public; il faut entendre que toute réunion quelconque, en quelque lieu que ce soit, que la faculté d'y parler à haute voix sans aucune restriction préventive, que la liberté de l'enseignement et de la prédication sont autorisées par l'article 8 de la Charte: or c'est ce qu'on ne soutient pas. Je ne dis point qu'on ne puisse rattacher au même principe la liberté de la presse et celle de parler en public. Je ne dis point qu'il ne soit ni possible ni désirable d'arriver à un état de société où toutes ces conséquences soient impunément et légalement déduites. Je dis seulement que ces conséquences ne sont pas dans tous les esprits, et qu'en fait peu de gens encore auraient la fermeté de les déduire et de les accepter. D'ailleurs des conséquences diverses ne prouvent rien les unes pour les autres; parce que la liberté d'imprimer est une suite légitime, une manifestation utile de la liberté de penser, il ne suit pas invinciblement qu'il en soit de même de la liberté d'afficher; il faut pour celle-ci une démonstration nouvelle. Chaque application aurait besoin d'être établie séparément, et mérite un examen nouveau. Cet examen doit spécialement porter sur les avantages attachés à l'exercice du droit, et sur la gravité des dangers qui résultent de l'abus; double question qui ne peut s'éclaircir si l'on ne consulte les circonstances, c'est-à-dire l'état des esprits et de la société : nous l'avions dit en commençant.

On voit que si la nature du moyen par lequel se commettent les délits de publication est indifférente à la nature du délit, et ne justifie aucune dérogation

aux règles essentielles du droit criminel, elle peut ajouter ou retrancher au danger, et par suite à la criminalité du délit. Le délit ne change point dans son essence, mais dans sa gravité. Tout le monde comprend qu'une opinion placardée aux yeux du peuple, dans une circonstance donnée, peut produire un effet beaucoup plus grand que lorsqu'elle est méthodiquement exposée dans un gros volume; une dissertation contre la propriété n'est qu'une erreur de système; affichée dans la rue, ce peut être un crime. L'impunité dans le premier cas, une peine grave dans le second pourraient être également justifiables. Et qu'on ne dise point que contrairement à nos principes nous engageons à punir le danger. Ici le danger est un signe de la criminalité. On conçoit que celui qui publie une opinion peut être d'autant plus coupable que cette opinion doit avoir une influence plus prompte et plus directe. Une responsabilité plus grande s'attache à une plus grande puissance, et la faculté de nuire est jusqu'à un certain point la mesure de la perversité de l'intention.

Or maintenant cette différence qui existe entre le placard et le livre se retrouve-t-elle entre les livres et les journaux? et si elle se retrouve, bien que beaucoup plus faible, est-elle cependant de nature à autoriser quelque différence dans la législation? C'est la question de savoir s'il faut faire une loi sur les journaux.

Une différence existe, la périodicité suffirait pour l'établir. Elle est un moyen d'influence; elle donne au journal une sorte d'autorité sur l'abonné; elle force en effet celui-ci à lire ce que peut-être il n'aurait pas lu. Chacun choisit son journal; mais une fois l'abon-

nement fait, le journal vient vous chercher, il vous prend, et vous endoctrine par privilège un temps donné. Il divulgue les faits et les idées avec une rapidité qui semble comparable à celle de la parole, avec une extension qui surpasse de beaucoup la publicité d'un livre. C'est donc un moyen d'une action plus grande. C'est assurément un des liens les plus puissans du commerce des intelligences. Par là c'est un des premiers élémens de la civilisation moderne.

On peut ajouter qu'un journal est rarement l'expression d'une opinion individuelle. S'il est politique, il représente ordinairement celle d'un parti. Il la traduit et la dicte en même temps ; il paraît s'adresser à la société tout entière, mais il s'adresse spécialement à une portion de la société, et d'ordinaire il est l'ouvrage d'une association.

Ainsi un journal est une publication périodique, presque toujours une spéculation politique, une œuvre collective, et une entreprise industrielle. Ce sont là des faits évidens; mais quelque sévèrement qu'on les examine, on verra que pour l'objet qui nous occupe, ils ne constituent de différence que dans l'étendue et la promptitude de la publicité. C'est une plus grande puissance de publication, voilà tout; mais ce n'est toujours qu'un mode de publication par la voie de la presse. Aucune différence essentielle ne se présente ; il n'y a de différence que dans le degré d'action : il semble que nous pouvons conclure déjà que toute la différence en législation doit être dans le degré de pénalité.

On ne l'a pas entendu ainsi, et les journaux ont été constamment frappés d'une législation spéciale qui comprenait deux parties : la première, préven-

tive et administrative, la seconde, répressive et judiciaire. Et comme ces deux parties appartenaient à la même politique, quoiqu'elles touchassent à des systèmes de législation distincts, les principes de l'une empiétaient sur ceux de l'autre ; et il en résultait une confusion qui n'était rien moins que rationnelle. On la retrouve dans le nouveau projet.

Par opposition nous voulons établir :

1° Que toute loi préventive sur les journaux est une loi d'exception ;

2° Que dans le cas même où une loi d'exception paraît admissible et nécessaire, la loi répressive doit en rester absolument distincte, et que les dispositions de l'une ne doivent point influer sur celles de l'autre.

Il ne faut pas trop s'effrayer de ce mot de loi d'exception. Une loi d'exception n'est pas nécessairement un loi injuste. Aucune loi, même d'exception, ne doit l'être. Une loi peut sortir du droit commun sans violer un principe éternel ; on peut refuser aux citoyens un avantage, suspendre même une liberté ; il n'y a point là d'injustice si le motif est bon, si la nécessité est légitime. Ce qui distingue ordinairement les lois d'exception, c'est d'être 1° dérogatoires aux règles communes ; 2° plus restrictives et plus sévères que le droit commun ; 3° plutôt préventives que répressives ; 4° motivées par des circonstances transitoires ; 5° enfin de donner accès à l'arbitraire. Ce dernier caractère est le plus grave ; c'est par là qu'elles sont suspectes et redoutables. Mais enfin l'arbitraire n'est pas l'injustice : on peut user bien de l'arbitraire, on le doit toujours, et les lois qui l'autorisent ne sauraient être consenties qu'à cette condition. On voit qu'une fin de non-recevoir absolue ne s'élève

pas contre les lois d'exception. Qui pourrait affirmer qu'aucune circonstance ne doive se présenter dans l'histoire de la société, où elles soient légitimes et nécessaires ? De bien plus grandes dérogations à l'ordre commun trouvent leur place et leur raison sur la terre. La force existe en ce monde, et bien que la justice en resserre chaque jour l'empire, elle ne l'a point banni du milieu des hommes. La condition humaine ne sera jamais pure ; destinée à se rapprocher sans cesse d'une perfection qu'elle envie, elle ne l'atteindra pas.

Ainsi, admettons comme possible qu'une loi d'exception sur les journaux soit licite ; c'est à la politique à le prouver : seulement elle doit convenir que c'est une loi d'exception, et, pour la motiver, puiser ses argumens dans l'état de la société, non dans la nature des choses ; c'est ce que M. le garde des sceaux n'a pas su faire.

Jusqu'ici les principales dispositions vraiment préventives contre la presse périodique ont été : 1° le cautionnement ; 2° l'existence d'un éditeur responsable ; 3° la nécessité d'obtenir une autorisation pour faire paraître un nouveau journal ; 4° la censure facultative. Ces deux dernières dispositions admettaient l'arbitraire ; la législation spéciale sur les journaux avait donc le plus grave des caractères que puissent présenter les lois d'exception. Ces deux dispositions sont rayées du nouveau projet, c'est un grand bien ; mais les deux dispositions premières sont aggravées, et des formalités assez compliquées en hérissent l'exécution. Bonnes ou mauvaises, par le fait et l'intention elles sont préventives : elles ont pour but de rendre l'entreprise des journaux plus difficile et plus

rare, de restreindre le droit d'en établir, et jusqu'à un certain point, le droit de participer à ceux qui seront établis. Ce but peut être bon, mais on a tort de ne point le confesser ouvertement. Si l'on dit que l'objet du cautionnement est de satisfaire aux amendes, on dit une fausseté : il est évident que l'entreprise d'un journal est beaucoup plus en état de répondre d'un paiement qu'un individu; et pourtant on n'exige pas un cautionnement de quiconque fait imprimer. Si l'on prétend que l'institution de l'éditeur ou gérant responsable n'a d'autre fin que d'assurer à la justice un accusé en cas de délit, on avance une chose insoutenable en législation criminelle; on fait un coupable de droit; c'est au fond revenir au système abandonné des preuves légales, c'est dire que celui-là sera responsable du délit, qui peut-être ne l'aura pas commis. Sur ces deux points, on ne peut donc que mal à propos rattacher à des dispositions toutes préventives des raisons puisées dans le droit criminel, c'est-à-dire dans la législation répressive.

Si l'on avouait au contraire que le but du cautionnement, de l'institution du gérant responsable, des conditions d'éligibilité qu'on lui impose, et généralement de toutes les formalités que chacun connaît, est d'empêcher que les journaux ne soient trop nombreux, d'en interdire la spéculation à des hommes sans crédit ou sans considération sociale; d'assurer sur la tête de l'un des chefs de l'entreprise qui, selon toute apparence, aura quelque mesure à garder, une responsabilité publique; de maintenir enfin la composition des journaux dans une sphère assez élevée, pour qu'ils représentent *la tête* et non *la queue* des partis; on allèguerait des raisons politiques, qui peu-

vent n'être pas fondées, mais qui méritent d'être disputées, et dont l'aveu n'a rien d'humiliant; il est vrai qu'en même temps il faudrait convenir que l'on propose une loi d'exception.

Nous avons vu que la publication périodique ne diffère qu'en puissance de toute publication de la presse; que la presse libre est reconnue par la loi fondamentale, non-seulement comme institution publique, mais comme droit privé. Or, les formalités du projet de loi laissent bien subsister à peu près intacte la liberté des journaux comme institution publique; mais, comme droit privé, elles la restreignent. Encore une fois, il peut y avoir des motifs de le faire; mais il est évident que le droit commun des journaux et des citoyens est la liberté de publication, sans garantie préalable et sous la responsabilité que sanctionne la loi pénale. Cette liberté tient à la fois à celle de la presse et à celle de l'industrie. S'il résulte de la nature de l'entreprise que, dans tous les cas, des formalités particulières sont nécessaires, ce ne peut être que comme garanties de la loi répressive; mais alors elles seront fort simples. Pour les déterminer, il faut passer à la question de droit criminel.

Quand, pour de bonnes ou mauvaises raisons, la législation place les journaux en état d'exception sous le rapport administratif, elle n'a point pour objet unique de prévenir les délits, mais de limiter le nombre, de modifier le ton, d'affaiblir l'influence des publications périodiques. La loi répressive, au contraire, n'a et ne peut avoir qu'un but, punir exemplairement les délits commis. Ici, plus de considérations politiques à faire valoir, plus de suspension de principes à proposer. Nous sommes sur le terrain de

la justice; le droit criminel, que l'on considère la poursuite, le jugement ou la punition, ne connaît que des règles absolues. C'est une règle que ces trois parties du drame judiciaire soient soumises à des formes invariables, c'est-à-dire qui ne changent point pour chaque affaire. C'est une règle que l'accusation ne puisse être intentée sans des preuves au moins apparentes, ni admise sans appréciation préalable. C'est une règle encore que tous les procédés de la poursuite soient calculés pour conduire à la vérité, et uniquement à la vérité. C'est une règle enfin que les lois pénales et les sentences rendues en conformité de ces lois soient justes, c'est-à-dire que les premières n'incriminent point des actes innocens, que les secondes ne condamnent pas des hommes innocens. Ce sont là des règles absolues, en ce sens qu'aucun intérêt ne leur est supérieur. Ce sont là des principes qu'on ne peut suspendre; toute loi qui les suspend les viole; elle viole la justice même; ce n'est plus une loi d'exception, mais une loi tyrannique.

Une loi spéciale n'est pas toujours une loi tyrannique, ni même une loi d'exception. Il y a des lois spéciales permanentes que nécessite la nature de l'objet auquel elles s'appliquent. Ainsi des propriétés, qu'on nomme en droit *privilèges*, ont besoin d'une protection particulière; il ne leur suffit pas de la loi commune des propriétés: les exemples de ce genre abondent. Les publications périodiques sont-elles dans un cas analogue? Telle est la question.

Les considérez-vous comme publications? la négative n'est point douteuse. Nous sommes convenus que la presse n'était qu'un moyen de commettre de certains délits, et que la liberté qui lui est due, étant à la fois

établie dans les esprits et dans les mœurs, devait sans difficulté trouver place dans la loi commune. Comparez-vous les journaux aux autres publications? vous ne trouvez de différence importante aux yeux du législateur que dans le degré d'influence. De là quelque différence dans la gravité du délit, et par suite dans celle de la peine. Mais ce n'est pas assez pour donner à la loi sur les journaux le caractère d'une loi d'exception. Quand elle aurait puni un journal plus sévèrement qu'un livre, elle ne serait pas plus une loi d'exception que celle qui punit le vol domestique plus rigoureusement que le vol simple.

Il suit que toute disposition spéciale qui fait plus qu'aggraver la peine, en proportion du délit, ne saurait se justifier en droit. Ainsi la création d'un éditeur ou gérant responsable, qui peut s'expliquer comme mesure préventive, déroge au droit criminel, si elle force le juge à tenir ce gérant pour coupable. Car, s'il y a une règle absolue, c'est que celui-là seul est criminel en droit qui l'est de fait. L'institution proposée ne fît-elle que dispenser l'instruction de rechercher la trace du vrai coupable par les moyens ordinaires, elle serait encore insoutenable, car ces moyens sont présumés les plus propres à constater la vérité des faits, et la vérité des faits est la base de tout procès criminel. Si l'auteur, si l'imprimeur, si un actionnaire ou coopérateur quelconque est par avance chargé ou déchargé de toute poursuite pour complicité, c'est encore une violation de la justice et du sens commun; car c'est décider d'une manière générale et une fois pour toutes ce qui ne peut se décider qu'en présence et à raison des faits, dans chaque cas particulier. Si l'amende porte nécessairement sur le cautionnement ou telle

partie du cautionnement, c'est de même risquer de faire payer l'innocent pour le coupable; et cela est si vrai que les conventions privées prévoient ce cas lors de l'établissement d'un journal, et rétablissent secrètement entre les parties la juste et vraie responsabilité. Enfin, si pour un délit, un journal peut être supprimé, vous substituez encore des présomptions et des suppositions légales à la vérité, base de toute justice, car vous punissez pour un acte, qui peut être le fait d'un seul, toutes les personnes qui participent à l'entreprise et qui en profitent; vous condamnez dans l'avenir des publications peut-être innocentes en expiation d'une publication coupable dans le passé. Le temps nous manque pour suivre en détail toutes les dispositions du projet; mais ce que nous avons dit indique assez comment on doit les juger. On y retrouvera partout l'empreinte d'une double préoccupation, celle du politique qui porte dans le droit criminel des idées d'utilité et des vues de circonstance, et celle du criminaliste de l'ancienne école qui oublie ou méconnaît pour des fictions légales les vrais principes auxquels la philosophie du droit a restitué le droit criminel.

Voilà donc pour la question législative; resterait la question politique. Nous ne pouvons qu'ajouter quelques mots. Faut-il pour l'amour de la théorie rejeter une loi qui s'en écarte? Oui, sans doute, si l'on est libre et sûr de la remplacer par une meilleure. Or c'est ce que nos formes constitutionnelles, la composition de la Chambre, l'état des esprits ne permettent pas cette fois d'espérer. Faut-il modifier la loi dans le sens de la théorie, et l'adopter ensuite avec tous les amendemens qui auront pu s'y introduire? Le

simple bon sens le veut ainsi. Évidemment la loi est très-préférable à l'état actuel de la législation. Que peut-on craindre? qu'elle ne soit définitive? Crainte peu sage. M. le garde des sceaux a beau s'en vanter, son projet n'est pas la fin des lois sur la presse, et celui-là serait bien orgueilleux ou bien ingénu qui croirait avoir dit le dernier mot sur une seule des questions qui nous occupent. D'ailleurs si la loi une fois votée devait durer toujours, c'est qu'apparemment ceux qui veulent mieux ne seraient pas assez forts pour la changer jamais; le seraient-ils donc assez pour la faire rejeter aujourd'hui? Je sais qu'on peut voter contre une loi sans espérance de majorité et pour l'acquit de sa conscience. Il y a cent occasions où il le faut faire, à tout risque. Mais si dans l'occasion présente on se prenait d'un grand zèle pour ces protestations sans conséquence, il pourrait arriver que de protestation en protestation ceux qui veulent mieux, ajoutant leurs voix aux voix de ceux qui veulent pis, la loi fût rejetée par la coalition des intentions contraires, et la censure facultative maintenue par trop d'amour pour la liberté de la presse. Il nous semble donc que le devoir du patriotisme et de la bonne politique est cette fois de faire une guerre de théorie à tous les mauvais principes de la loi, de ne passer, à ceux qui la présentent ou la soutiennent, aucune des mauvaises raisons qu'ils ne manqueront pas de donner; de proposer et de voter tous les amendemens qui peuvent l'améliorer; finalement, quelle que soit l'issue et pourvu qu'aucune modification imprévue ne vienne détériorer essentiellement le projet, de voter pour la loi non comme bonne, mais comme préférable. Si ce n'est le bien,

c'est un progrès vers le bien. Certes la condition n'est pas si mauvaise, et depuis huit ans nous n'y sommes plus habitués.

Si la Chambre avait des principes arrêtés et de grands desseins; si, ralliée par l'éloquence au nom de la raison, elle marchait d'un pas assuré dans la voie qu'elle n'a fait que s'ouvrir; si elle trouvait en elle la volonté, la science et le pouvoir d'affermir et de développer nos institutions, de prendre dans les affaires la part qui lui appartient, de créer enfin, pour tout dire d'un seul mot, le gouvernement libre, alors sans doute nous donnerions d'autres conseils; nous ne parlerions plus de concessions, de transactions, de ménagemens. Nous n'invoquerions que la vérité et la justice; peu d'attention serait due aux circonstances. Car la plus grande, la plus puissante des circonstances serait une chambre unie, habile, forte, qui éclairerait l'opinion publique au lieu de l'écouter, et devancerait la nation au lieu de la suivre. Mais telle n'est pas la situation, et je ne sais s'il est possible qu'il en soit jamais ainsi. La vie de l'homme, et par conséquent des sociétés et des gouvernemens, est laborieuse. Le bien se fait péniblement et avec mesure. Le progrès se continue, mais lentement. Ne dédaignons donc pas de substituer ce qui est passable à ce qui est mauvais, et parce que nous n'atteignons pas le but, ne négligeons pas d'avancer. La raison connaît les obstacles, elle en tient compte, et le vrai courage ne se dépite pas. Il ne faut se lasser ni de demander beaucoup, ni d'obtenir peu; le pays a besoin qu'on le serve, non qu'on lui plaise. C'est par des efforts de chaque jour, par des calculs de tous les momens, que l'on suppléera jusqu'à un certain

point, au défaut de concert et de talent qui se fait sentir dans la marche du pouvoir électif. Sans doute rien ne saurait remplacer les hommes supérieurs, et ils manquent déplorablement à la chambre et à la France. Mais enfin chacun peut par l'attention, le travail, le dévouement, contribuer à former un esprit général de sagesse et d'habileté qui suffise à la direction de l'assemblée et au besoin des affaires. Lorsqu'on ne peut être gouverné par le génie, il faut l'être au moins par le sens commun; et le sens commun, tout le monde y contribue.

BULLETIN

BIBLIOGRAPHIQUE.

En s'arrêtant invariablement au plan qu'ils ont suivi jusqu'ici, les auteurs de la *Revue française* se condamneraient à ne rendre compte que d'un trop petit nombre de productions nouvelles, car ils sont limités à la fois par une périodicité à longs intervalles, par l'étendue ordinaire des articles, et par la volonté d'admettre des discussions politiques ou autres, sans rapport intime avec le livre qui leur sert de prétexte. Il est certain néanmoins que pour beaucoup de gens le grand mérite d'un journal littéraire est de les tenir au courant non-seulement des ouvrages supérieurs, mais aussi de ceux qui ne sont qu'estimables, et qui, sans prétendre à la renommée, se recommandent par des considérations secondaires d'intérêt ou d'utilité. C'est d'ailleurs, à vrai dire, un des premiers engagemens que prend une *Revue* par son titre même, et elle serait tenue de le remplir, lors même que le goût du public ne lui en ferait pas une nécessité. Faut-il donc changer, mutiler notre plan, grossir à l'infini le nombre de nos articles, et, pour tenter une vaine et maigre représentation de la science dans son ensemble, lui ôter tout organe véritablement scientifique? Non sans doute: mais nous avons pensé qu'il était possible, facile même de concilier ces deux intérêts, en améliorant notre système de bibliographie. Jusqu'ici, sauf quelques ouvrages étrangers, dont une courte analyse suivait l'annonce, nous

nous sommes bornés pour les livres français à de pures indications bibliographiques : dorénavant, sans changer de méthode en ce qui concerne la littérature étrangère, nous consacrerons plus d'espace et apporterons plus de soin à faire passer sous les yeux de nos lecteurs tous les produits un peu remarquables de notre littérature nationale. Chacun de nos numéros sera suivi d'un bulletin, non plus de simples annonces, mais de notices faites avec une scrupuleuse exactitude, renfermant le résumé de réflexions profondes et de vastes connaissances, parce qu'elles seront presque toujours le résultat des lectures habituelles de gens spéciaux dans leurs études; souvent assez développées pour tenir lieu d'un long article, et d'autant plus propres à donner une idée exacte et précise des ouvrages, de leur sujet, de leurs principaux résultats, de ce qu'ils ajoutent à la science ou à l'art, qu'elles leur seront exclusivement consacrées, et qu'elles ne contiendront ni hors-d'œuvre, ni digressions, ni théories étrangères, ni aucun de ces morceaux d'apparat si communs dans les articles de journaux. Classée sous les trois sections générales de *sciences physiques et naturelles*, de *sciences morales et historiques*, de *littérature et beaux-arts*, cette Revue bibliographique sera aisément complète sans dépasser des limites assez restreintes, si on apporte autant de soin à éliminer qu'à ne pas omettre; elle comprendra dans leur ensemble, et succinctement analysés et discutés, tous les travaux de l'esprit humain, satisfaisant ainsi à ce besoin de résumer ses connaissances, caractère essentiel de notre époque, qui, après avoir vu toutes les branches du savoir se subdiviser à l'infini dans leurs procédés particuliers de progrès et d'invention, tend à les rapprocher par leurs résultats généraux, et à les confondre dans une grande et vaste unité.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE.

ALLEMAGNE.

Ueber die geschichtliche entwickelung etc., sur le développement historique des idées de *droit*, *état* et *politique*; par Frédéric de Raumer, Professeur d'histoire à l'université de Berlin. 1 vol. in-8. Leipzig.

Les sciences politiques doivent peu à l'Allemagne; non-seulement l'intelligence de la vie politique, de ses mobiles et de ses combinaisons, a manqué à la plupart des écrivains allemands, historiens ou autres; mais dans la sphère même de la théorie pure, où l'Allemagne a brillé et brille encore au tant d'éclat, elle est restée, quant à la philosophie politique proprement dite, fort en arrière de la France et de l'Angleterre. Les travaux de ses plus illustres philosophes, Leibnitz et Kant, par exemple, manquent en ce genre d'originalité et de puissance. Ils ont porté, dans les profondeurs de la nature et de la destinée de l'homme individuel, des regards infatigables; mais, quand il s'est agi de la société humaine, de ses éléments et de ses principes constitutifs, ils n'ont fait que jeter en passant un coup d'œil superficiel. Aussi leurs ouvrages ne sont-ils guère que des commentaires ou des applications de systèmes étrangers; ils les ont soutenus ou combattus, mais sans les créer ni les détruire. C'est hors de l'Allemagne que le sort des croyances politiques de l'Europe s'est toujours décidé.

Cet état de choses continue de nos jours; un nombre immense de traités de philosophie politique paraît en Allemagne; aucun, à vrai dire, n'a encore jeté dans le monde une idée neuve et féconde. Le petit ouvrage que nous annonçons suffirait pour le prouver. M. de Raumer a entrepris d'expliquer, en 234 pages, dans une série d'essais sur les principaux publicistes, depuis Platon jusqu'à M. de Maistre et M. Ancillon, comment s'étaient formées les notions de *droit public*, d'*état*, de *politique*, c'est-à-dire la philosophie politique tout entière. Son livre, passablement équitable et sensé, est au fond médiocre et commun; mais à ce titre même, il représente assez bien l'état général des esprits dans le pays pour lequel il a été écrit. Quelques hommes peuvent penser autrement, penser beaucoup plus; mais à coup sûr, si quelque doctrine saillante, si quelque grande idée circulait en Allemagne, elle aurait pris place dans le résumé de M. de Raumer. Il n'y en a aucune que nous ne connaissions depuis long-temps, qui ne soit même, pour nous autres Français, vieille et usée. La philosophie politique n'en est point où M. de Raumer la suppose; le bon sens français est plus avancé dans cette carrière que la science du professeur de Berlin.

L. Cæcilii Minutiani Apuleii, etc. *Fragmens de L. Cécilius Minutianus Apulée*, sur l'orthographe, et du jeune Apulée sur le signe de l'aspiration et les diphthongues; publié et commenté par F. Osann; Darmstadt.

Ces fragmens du troisième livre de L. C. M. Apulée sur l'orthographe, trouvés en 1820 par M. A. Mai, jettent quelque jour sur certaines particularités de l'écriture des anciens, par exemple, sur l'emploi du double *ss* dans les inscriptions au lieu de *Fæ*.

Alcæi Mitylenæi reliquiæ, etc. *Poèmes d'Alcée de Mitylène*, Aug. Matthiæ, Leipzig.

C'est le premier recueil complet des fragmens de ce grand poète lyrique. M. Matthiæ a recueilli 125 morceaux qu'il a classés selon les genres auxquels ils appartiennent : 1° polémiques, 2° hymnes, 3° symposiaques, 4° érotiques.

Mimnermi Colophonii, etc. *Ce qui nous reste des poésies de Mimnerme de Colophon*, au profit des Grecs, par N. Bach.

Les poésies de Mimnerme sont précédées d'une notice sur sa vie, où M. Bach établit qu'il n'est pas l'inven-

teur, comme on l'a cru, du vers élégiaque, mais qu'il est le premier qui en ait fait usage dans les chants érotiques. Les fragmens de Mimnerme sont au nombre de dix-sept.

ANGLETERRE.

An Inquiry into the nature and causes of the wealth of nations, by Adam Smith, etc., etc. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Adam Smith, avec une vie de l'auteur, une introduction, des notes et des dissertations supplémentaires; par M'Culloch, esq., professeur d'économie politique à l'université de Londres, en 3 vol. A Edimbourg et à Londres.

M. Mac-Culloch, l'un des économistes les plus distingués de l'Angleterre, a enrichi cette nouvelle édition du grand ouvrage d'Adam Smith d'un discours d'introduction, et d'un volume entier de dissertations originales. Le volume, qui appartient à M. Mac-Culloch, contient l'exposé des progrès de la science depuis Adam Smith. Il ne s'y trouve guère d'opinions que le savant professeur n'ait déjà développées dans l'ouvrage qu'il a publié en 1825. Nous y avons seulement remarqué une singulière définition du travail; M. Mac-Culloch s'étonne avec raison que l'idée du travail n'ait pas encore été nettement définie; mais il ne nous semble pas avoir réussi à combler cette lacune. Selon lui, toute action, tant l'action de l'homme que celle des animaux, des machines et des forces de la nature, devrait être appelée du nom de travail; mais n'y a-t-il pas un singulier oubli des saines notions philosophiques à vouloir ainsi confondre dans une même loi l'action des êtres dénués de liberté et d'intelligence, et celle de l'homme, être doué de volonté et de raison, principe et fin de tous les phénomènes de l'économie politique? Les machines, les forces naturelles reçoivent-elles un salaire, vendent-elles leur coopération? Ici comme en plus d'une occasion M. Mac-Culloch est tombé dans de graves erreurs, pour avoir négligé le caractère de *personnalité*, qui sépare l'homme du reste de la création, et d'où dérive le véritable caractère de la science économique. Une autre dissertation de cet habile économiste nous paraît également sujette à de nombreuses objections; c'est celle où il soutient l'opinion commune à presque tous ses compatriotes, qu'il ne peut pas y avoir de vraie civilisation sans droit d'aînesse. Si M. Mac-Culloch se bornait à combattre l'égalité des partages par des argumens de théorie, il n'y aurait pas lieu de s'étonner; mais son ignorance des faits, quand il cite la France, est vraiment quelque chose de surprenant. Comment se fait-il qu'il n'ait prêté aucune attention à la belle discussion qui a eu lieu en 1826, à la Chambre des pairs, sur la loi présentée par M. de Peyronnet? que l'admirable discours prononcé sur cette question par le duc de Broglie ne lui soit pas tombé entre les mains? N'est-ce pas pitié de lui voir alléguer comme irrécusable, en pareille matière, l'autorité de M. de Bonald, et soutenir, sur le témoignage du docteur Birkbeck, que la France, déchue à jamais de la richesse, ira toujours s'appauvrissant, jusqu'à ce que ses habitans soient tous réduits à ne vivre que de pommes de terre, comme la population de l'Irlande? Nous ne concevons pas comment M. Mac-Culloch peut se laisser ainsi égarer par les préjugés de sa nation, préjugés auxquels ont déjà renoncé avec éclat les écrivains distingués qui rédigent la revue de Westminster. Malgré les reproches que nous venons de lui faire, cette nouvelle publication est de grande importance, et il serait à désirer qu'elle attirât l'attention du public français. Les titres seuls des sujets sur lesquels portent les dissertations de M. Mac-Culloch suffisent à montrer combien elles offrent d'intérêt: en voici la table:

Du travail; de la valeur; de la rente de la terre ou fermage; de la population; de l'usage de la pomme de terre; des salaires; des profits; des effets produits sur la valeur des marchandises par les variations des salaires et des profits; du commerce des grains, et des lois céréales; de la monnaie; des lois de navigation; de la presse des matelots; du système colonial; des crises commerciales; de la pêche des harengs; de la navigation des Egyptiens; des testamens et des lois de succession; du gouvernement, des revenus et du commerce de l'Inde; du système écossais d'éducation publique; des taxes sur la rente de la terre; des profits, des salaires, des produits agricoles; des marchandises; des grandes routes, et des progrès du système des dettes publiques.

On voit que dans ce volume sont traités presque toutes les grandes ques-

tions de la science. Elles y sont résolues selon les principes de l'Ecole nouvelle, qui compte pour son chef le célèbre David Ricardo.

Parliamentary Review. Session of 1826-7, etc. *Revue parlementaire*, session de 1826-7; Londres, chez Baldwin et Cradoch, paternoster row; 1828; prix 12 schellings.

Il y a trois ans, des écrivains distingués de l'Angleterre conçurent le projet d'une vaste publication qui contiendrait la collection des débats parlementaires, un extrait des nombreux documens soumis chaque année au parlement, et enfin une revue où serait exprimée l'opinion des rédacteurs sur les diverses questions traitées dans la session. La publication des débats ne s'est pas continuée; les auteurs ont préféré entrer en arrangement avec l'ancienne entreprise de Hansard; mais l'extrait des papiers officiels, sous le titre de *Parliamentary abstracts*, et la Revue, se publient régulièrement chaque année. La Revue est rédigée dans les opinions de l'école de Bentham; on y retrouve tous les défauts et toutes les qualités de cette école; les questions d'économie politique sont surtout discutées avec un grand talent. Dans le volume relatif à la dernière session, les lois civiles et l'état de l'Irlande occupent, comme de raison, une place importante. Dans les volumes précédens nous avions remarqué les articles sur les associations commerciales, les changemens introduits dans le numéraire de la Grande-Bretagne, et les réformes faites dans les anciennes lois sur le commerce. Cette Revue, bornée aux travaux du parlement, est un véritable monument historique; elle peut être lue avec intérêt, et consultée avec beaucoup de fruit. Il serait à désirer que les sessions de nos chambres eussent aussi leur histoire annuelle; une revue des discussions du *Parlement Français* serait, à notre avis, d'un puissant secours pour notre éducation politique.

A Narrative of the War etc. *Relation de la guerre d'Espagne et de Portugal*, par le marquis de Londonderry, lieutenant général; 1828.

Dans la guerre de la Péninsule le Marquis de Londonderry servait en qualité de général de brigade de sir John Moore; il fut de plus attaché à la personne de lord Wellington comme adjudant général. Sa relation comprend l'espace d'environ quatre ans: elle commence à la campagne faite sous les ordres de sir John Moore, et finit par la description de la prise de Ciudad Rodrigo. On trouve en tête une introduction où l'auteur expose les causes qui déterminèrent la descente d'une armée anglaise en Espagne, et l'état militaire et politique des nations de la Péninsule avant l'invasion des Français.

Letters from Greece, etc. *Lettres de Grèce avec des Remarques sur le traité d'intervention*; par Edward Blaquière.

M. Blaquière, dont le retour en Angleterre a, dit-on, pour but d'y essayer quelque opération financière en faveur des Grecs, publie aujourd'hui des lettres dont quelques-unes avaient déjà paru dans quelques feuilles périodiques anglaises; on y trouve une peinture intéressante du courage héroïque des Hellènes. L'auteur y a joint un rapport sur l'expédition du colonel Gariot, pour l'occupation des hauteurs de Phalère au mois de janvier 1827, et quelques documens historiques qui ne sont pas sans importance.

The Americans as they are, etc. *Coup-d'œil sur les Américains*, ou *Voyage à la vallée du Mississipi*; par l'auteur *du Tableau de l'Autriche*; 1 vol.

L'auteur embrasse dans ses observations les états de l'Ohio, Kentucky, Indiana, Missouri, Tennessée, et de la Louisiane. Il fait en particulier une peinture effrayante des mœurs sauvages des Kentuckiens. L'ouvrage est terminé par une description plus satisfaisante de la population et du commerce de la Louisiane.

Mexican illustrations founded upon facts, etc. *Examen du Mexique fondé sur des faits*; par Mark Beaufoy.

L'auteur présente le tableau de l'état présent de la société au Mexique, des mœurs, de la religion, de la civilisation des Espagnols et des Indiens dans cette république. Il les montre plongés dans la superstition la plus honteuse, et dans une dépravation de mœurs et de caractère presque incroyable.

The Omnipresence of the Deity, etc. *L'omniprésence de la Divinité*, poëme par Robert Montgomery, deuxième édition.

L'auteur, que l'on dit très-jeune encore, commence par une apostrophe à la Divinité sur la création de tous les êtres.

Le poëme est divisé en trois parties.

La première traite de la puissance de Dieu, visible dans tous les phénomènes de la nature extérieure.

Deuxième partie : la divinité considérée dans son influence sur la vie humaine.

La troisième est une réfutation de la doctrine qui attribue au hasard l'origine des merveilles de la création.

Historical sketches of Charles the first, etc. Documens historiques relatifs à Charles Ier, Cromwell, Charles II et les principaux personnages de ce temps; suivis de cinquante gravures lithographiées; par W. D. Fellowes, esq.; Londres, Murray, 1828.

In-4. de 500 pages, qui contient un recueil de pièces fort curieuses sur l'histoire d'Angleterre, pendant le règne de Charles I, la révolution, et le règne de Charles II. Parmi les lettres de Charles I, de Cromwell, de Charles II, d'Henriette de France, etc., qu'on trouve réunies dans ce volume, il y en a peu que les hommes très-versés dans l'histoire d'Angleterre ne connussent déjà; mais elles étaient dispersées. A la plupart sont joints des fac-simile. Il y en a un fort précieux; c'est celui de la condamnation manuscrite de Charles I, avec la signature et le sceau de tous les membres de la haute cour. Des notices biographiques sur les célèbres ministres de Charles I, Laud et Strafford, sur Bradshaw, Ireton, Fairfax, Cromwell, l'amiral Blake, Dorislaüs, sur le marquis de Montrose, Monk, etc.; et annexé à chacune de ces notices un portrait d'après des peintures contemporaines; des lettres de tous ces personnages; des révélations tout-à-fait neuves sur le rôle que chacun d'eux a joué dans les affaires d'Angleterre, de 1640 à 1680; enfin quelques dessins du temps représentant des scènes de la vie de Cromwell, le jugement de Charles I, son exécution, etc.: voilà une petite partie de ce qu'il y a de plus remarquable dans la compilation de Fellowes. Une pièce très-importante termine ce livre, et paraît avoir été rendue publique pour la première fois. C'est une liste de tous les royalistes qui, rentrant en Angleterre après la mort de Charles I, composèrent avec la république pour conserver leurs biens. Cette liste remplit près de 80 pages, et le détail des sommes payées par chacun y est joint.

ITALIE.

Riflessioni sul tempo, etc. *Réflexions sur l'époque de l'animation du fœtus humain;* par Phil. Leonardi, doct. en médecine.

Ce petit mémoire est divisé en quatre points: 1° temps de l'animation du fœtus; 2° avantages du temps de l'animation même; 3° responsabilité de quelques avortemens accidentels; 4° causes de monstruosité des fœtus humains.

Dell' antichissimo tempio scoperto, etc. *Explication archéologique du temple antique découvert à Pavie dans les années* 1812 *et* 1819; par Ant. Noale ingénieur, etc.

Après une courte préface, l'auteur fait la description des vestiges du temple qu'on a retrouvés. Puis il démontre la situation de ce temple relativement à l'antique cité de Pavie; enfin il présente quelques conjectures sur la forme et l'usage de cet ancien édifice.

Papyri græci R. Taurinensis, etc. *Papyrus grecs du musée royal Égyptien, de Turin, publiés et expliqués* par Amédée Peyron, membre de l'Académie royale des sciences de Turin.

La publication que nous annonçons se compose: 1° du plus grand des treize papyrus grecs dont le musée a fait l'acquisition à la vente de la collection Drovetti; le texte grec est accompagné de la traduction latine; 2° du texte et de la traduction d'un autre papyrus, dont le sujet concorde avec le premier.

M. Peyron y a joint des commentaires où il traite particulièrement de la distinction des fonctions du *paraschite*, du *tarichente* et du *colchite* chez les Egyptiens.

Crestomazia italiana, etc. *Chrestomathie italienne;* c'est-à-dire *Recueil de morceaux remarquables pour le sentiment ou l'expression, tirés des meilleurs prosateurs italiens de tous les siècles;* par le comte Giacomo Leopardi.

Cette chrestomathie est divisée en treize sections: 1° narrations; 2° descriptions et images; 3° apologues; 4° allégories, comparaisons et similitudes; 5° définitions et distinctions; 6° discours démonstratifs; 7° lettres: 8° éloquence; 9° philosophie spéculative; 10° philosophie pratique; 11° relations de coutumes, caractères et portraits; 12° parallèles; 13° philosophie.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Traité de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures, par E. Peclet, ex-professeur de sciences physiques au collége de Marseille, et de chimie appliquée aux arts, membre de plusieurs sociétés savantes; à Paris, chez Malher et compagnie, passage Dauphine; 2 vol. in-8o, avec atlas, prix 21 fr., par la poste 24 fr.

L'ouvrage que nous annonçons était attendu depuis long-temps par tous les hommes qui sentent la nécessité d'établir une théorie de la chaleur appliquée, d'après laquelle on puisse diriger avec certitude de succès la construction des appareils calorifiques. Les essais tentés jusqu'ici pour obtenir ce résultat avaient été plus ou moins incomplets : l'Angleterre elle-même, si riche en ouvrages sur les arts, n'avait pu résoudre ce problème d'une si haute importance. Telle est la tâche difficile que M. Peclet a essayé de remplir. Chargé pendant plusieurs années d'un cours de chimie appliquée dans une des villes les plus manufacturières de France, et ayant dirigé lui-même un grand nombre de constructions, il a pu s'éclairer de nombreuses expériences, faites sur une grande échelle, et déduire de l'observation même des faits des règles certaines de l'action de la chaleur.

Cet ouvrage très-remarquable est divisé en deux parties. La première renferme les principes généraux; dans l'autre se trouvent comprises les applications des règles à l'évaporation, la vaporisation, le séchage, l'échauffement des corps solides, liquides, et des gaz.

SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Cours d'histoire de la philosophie, professé par M. Victor Cousin.

Cours d'histoire Moderne, professé par M. Guizot.

Cours de littérature Française, professé par M. Villemain, à la faculté des lettres de Paris; revus par les auteurs.

Trois brochures in-8o de deux feuilles au moins, et paraissant toutes les semaines, pendant toute la durée des cours, trois ou quatre jours après chaque leçon. — Paris, Pichon et Didier, libraires-commissionnaires, quai des Augustins, no 47.

Ces trois cours sont suivis assidûment par plus de mille auditeurs, et le succès s'en accroît chaque jour. Toute cette génération, presque complètement privée pendant six années d'un enseignement qui fût en rapport avec les besoins de sa raison et de son avenir, semble renaître à la vie intellectuelle; et le mouvement des esprits a recommencé. C'est la grande utilité des cours de sciences morales. Ils répandent peu de connaissances positives; mais ils popularisent quelques idées générales, et donnent une forte impulsion aux intelligences; on ne peut qu'applaudir à la publication de ces leçons que tout le monde ne peut entendre, mais que tout le monde voudra lire. Grace à la sténographie, à la fidèle exactitude de la rédaction, la voix des trois professeurs perce en quelque sorte les murs de la Sorbonne, et ils ont la France entière pour auditoire.

M. Villemain est le seul qui dans ces derniers temps eût conservé la faculté de se faire entendre; et par la liberté de son enseignement, par des digressions heureuses et nécessaires, qui lisient l'histoire de la littérature à celle de la société, il sut entretenir, du haut de sa chaire, les traditions de la raison en même temps que celles du goût. On connaît sa manière rapide, brillante, capricieuse; on sait comme il mêla la légèreté et l'émotion, l'éloquence véhémente et la plaisanterie facile. Tout cela se retrouve dans ses leçons imprimées;

cependant elles perdent quelque chose; l'expression est si heureuse, qu'on ne peut croire qu'elle ait été improvisée; il faut avoir entendu M. Villemain pour n'en pas douter. Son cours roulé cette année sur la littérature du dernier siècle. Les leçons publiées contiennent un examen des écrivains anglais contemporains et de l'influence que l'esprit français exerça sur leurs talens. Richardson, Thompson, Hume, Robertson, Gibbon ont été passés en revue, et supérieurement appréciés. On a remarqué surtout l'analyse de *Clarisse* et les réflexions sur l'histoire et l'art des historiens.

M. Cousin annonce, pour l'année prochaine, l'histoire de la philosophie de Platon. Pressé par le temps et pour mettre ses disciples en haleine, il a jugé convenable de consacrer le reste de l'année scolaire à une introduction qui comprît d'une manière générale et sommaire l'histoire de toute la philosophie. C'était en effet le moyen d'éveiller les esprits, et de les entraîner dans la voie où plus tard il les fera marcher méthodiquement. Sans doute une grande partie des leçons de M. Cousin échappa à beaucoup d'auditeurs, généralement trop dénués de premières connaissances philosophiques; mais il est impossible qu'il ne leur inspire pas le désir d'en acquérir; indépendamment de l'intérêt des matières, le talent du professeur est tout-à-fait propre à captiver les imaginations. L'idée principale de son cours est celle-ci: Il y a dans la nature humaine un besoin spécial auquel correspond la philosophie. Il y a dans l'homme un élément philosophique qui domine tous les autres; et ce que cet élément est aux autres facultés, l'histoire de la philosophie l'est aux autres histoires. Elle est donc l'histoire supérieure, essentielle, de l'humanité; elle est l'histoire de la raison même; c'est dire qu'elle en est le développement. Ainsi elle fait partie de la science qu'elle raconte; en un sens elle lui est identique, et tout ce qui pourrait se découvrir par l'étude de l'homme doit se retrouver dans son histoire. Voilà le texte que M. Cousin développe avec ce mélange de raisonnement et de poésie, de vigueur et de verve qu'on lui connaît, et qui donne à son talent une si puissante originalité.

L'histoire générale de la civilisation moderne est le sujet du cours de M. Guizot. Il a établi, en commençant, que les deux principaux caractères de la civilisation étaient le progrès de la société et le développement de l'individu. Ce sont là les deux circonstances qu'il a suivies depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du dernier siècle. C'est par rapport à ce double objet, le perfectionnement social et individuel, qu'il juge les événemens et les institutions. Ses premières leçons ont pour cadre environ cinq siècles; la société romaine, les barbares, la féodalité, l'église ont subi un examen savant et ingénieux. Nulle part la haute et ferme raison de M. Guizot ne se montre plus à l'aise, et ne développe plus heureusement les qualités qui la distinguent, que dans ce libre enseignement où il quitte tout à tour la gravité philosophique, et la simplicité de la conversation. Une foule de vues justes et neuves sont jetées en passant sur tous les grands objets de l'histoire moderne; et ce ne sera pas le résultat le moins précieux de ces leçons que de propager parmi les jeunes gens les saines idées politiques. Chacun en écoutant M. Guizot croit sentir se développer en soi l'espérance et l'impartialité, la force et la modération.

On voit que cet enseignement est très-varié, la manière de chacun des trois professeurs est toute différente. Il est piquant et instructif de les comparer; mais pour cela il faut les entendre, et quand on ne peut les entendre, il faut les lire.

Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu; par J. Salvador. Trois vol. in-8. A Paris, chez Ponthieu et compagnie, libraires, quai Malaquais n° 1.

Frappé de voir l'union antique hébraïque sans cesse invoquée en faveur de toutes les oppressions politiques ou religieuses, de voir la superstition y puiser ses plus funestes inspirations et l'esprit de servitude ses plus respectables autorités, un jeune écrivain en qui sa qualité d'enfant d'Israël ne fait qu'accroître l'ardeur de servir la cause des idées généreuses, sur lui a à les remercier d'avoir dépouillé une injustice de plus, s'est demandé un jour: résulte-t-il donc vrai que la loi de mes ancêtres ne fût qu'un code d'ignorance et de despotisme, que Moïse en qui mes compatriotes révèrent l'organe le plus pur de la Divinité n'ait été qu'un imposteur habile!.....

Pour se débarrasser de toute incertitude, M. Salvador s'est mis à étudier à fond la lettre et l'esprit de la législation de ces pères, les circonstances au milieu desquelles elle leur fut donnée, l'homme admirable qui la rapporta pour

eux des mains de Dieu même ; et quelle a été sa surprise de trouver que non-seulement cette législation ne mérite pas d'être considérée comme un type d'*absolutisme* sacerdotal ; mais qu'elle renfermait le germe, et le germe souvent fécondé par les plus heureuses applications, d'un ordre social conforme aux plus saines notions du droit politique moderne ! C'est ce résultat remarquable de ses recherches qu'il avait déjà soumis au jugement du public en 1822, et qu'il lui livre de nouveau dans un ouvrage qu'on peut dire entièrement neuf, puisque *l'histoire des Institutions de Moïse* etc., a trois volumes, tandis que *la loi de Moïse ou Système religieux et politique des Hébreux*, (tel était le titre de l'édition de 1822) n'en avait qu'un seul.

Non, l'ancien code des Juifs n'était point une théocratie, si l'on en croit M. Salvador. Qu'entend-on en effet par théocratie ? On entend non pas le *gouvernement de Dieu*, ainsi que l'indique l'étymologie du mot, mais tout gouvernement livré aux mains des prêtres et constitué dans l'intérêt de leur domination temporelle. Or, tel n'était point l'ordre de choses fondé par le législateur hébreu. Dieu sans doute, sous le nom mystérieux et ineffable de *Jehovah*, en était censé la source, la pensée première ; en lui résidait toute sanction suprême, et sa parole gouvernait Israël, comme son épée flamboyante le guidait dans les batailles : mais tandis que dans les autres constitutions théocratiques de l'ancien monde, la Divinité ne manifestait ses volontés que par la bouche privilégiée d'une classe particulière d'hommes, nantie par là du droit exclusif de les interpréter et de les exploiter à son profit ; la loi seule était chez les Juifs son organe officiel, et la recherche de sa parole était le droit commun de tous ; de telle sorte qu'aucune tentative d'oppression ne pouvait s'autoriser de Jehovah sans rencontrer une résistance qui pût s'en réclamer aussitôt également. Mais ce n'était pas tout ; le Dieu de Moïse n'était pas, sous un autre rapport encore, le Dieu dont ont coutume de se prévaloir les castes théocratiques pour usurper l'empire. Celui-ci ne se révèle aux hommes, par l'intermédiaire de son sacerdoce, que pour les désintéresser de leur propre humanité et de la satisfaction des besoins ou des droits qui en dérivent. Le Dieu des Juifs au contraire, bien loin de les distraire de tout intérêt terrestre et positif, les y ramenait par ses commandemens les plus obligatoires, qui tous sans exception ont pour but la conservation et la prospérité de la patrie commune, ou l'accroissement et la sécurité de leurs jouissances ici-bas. Ce caractère marqué d'utilité publique empreint dans le mosaïsme suffirait seul pour empêcher d'y voir, je ne dis plus une théocratie, mais même un système religieux quelconque autre qu'une simple constitution d'état, que le législateur avait voulu seulement rattacher à une grande pensée d'unité. Cherche-t-on en effet l'idée générale et philosophique contenue dans Jehovah ? c'est l'idée d'existence universelle et absolue, de l'être un et indivisible, somme de tous les êtres secondaires ; c'est l'idée de l'ordre général d'où dépendent l'harmonie des sphères et l'équilibre des forces naturelles. En cherche-t-on le sens usuel, le sens historique et national ? c'est l'existence politique du peuple d'Israël considéré dans son unité collective, absorbant toutes les autres existences ; c'est l'ordre particulier d'où dépendent la durée et la prospérité nationales ; en un mot c'est la loi prise dans son sens le plus élevé, le droit, la raison, l'utilité du pays.

Mais des principes, surtout en législation, ne sont rien sans leurs conséquences : le génie éminemment applicable de Moïse en oublia bien peu. M. Salvador examine une à une les dispositions nombreuses du Deutéronome, et il y montre la plupart de nos garanties politiques modernes formellement exprimées ; le peuple unique source de souveraineté, la loi unique source de pouvoir, l'égalité civile la plus entière, les emplois publics ouverts à tous, la responsabilité des fonctionnaires publics, la division des pouvoirs, le jugement par ses pairs, l'élection des magistrats, celle des officiers par les soldats etc., etc. La grande prêtrise et les fonctions du sacerdoce exclusivement confiées à la tribu de Lévi semblent d'abord déroger à l'ensemble général du système hébraïque ; mais, envisagées de plus près, ces institutions en sont au contraire une confirmation solennelle. Il n'existe en effet que très-peu d'analogie entre les sacerdotes hébreux et les autres prêtres des religions anciennes ou modernes. « La tribu de Lévi, dit M. Salvador, telle qu'elle sortit des mains de Moïse, est une véritable magistrature toute positive, toute temporelle... Créée pour les besoins de l'époque, au nom

du peuple et dans des vues d'utilité nationale, son action sur le gouvernement ne devait avoir rien que de passif. Sa destination était de conserver dans son intégrité le texte des lois fondamentales; d'enseigner ces lois à tout Israël et de les lui faire aimer; de s'élever contre les atteintes qui leur seraient portées, de resserrer les liens de l'association publique, de remplir enfin les cérémonies d'un culte disposé comme sauvegarde autour de ces lois. » Il n'y avait pas jusqu'à la dîme elle-même, et jusqu'aux contributions lévitiques, qui ne tendissent à donner au sacerdoce Juif un caractère inoffensif pour la liberté et l'indépendance du reste de la nation, en ce qu'elles n'étaient en résultat qu'un moyen de s'opposer à son trop grand agrandissement en laissant son bien-être à la merci de la générosité des autres tribus.

Il en est de même des prophètes. L'existence de ces orateurs sacrés, en dehors et au-dessus des lois, sans autre mission que l'inspiration de l'Esprit Saint, devant qui se taisaient toutes les puissances constituées, religieuses et politiques, interprètes directs du Très-Haut au nom duquel ils tonnaient contre les abus, les oppressions, les vices de tout genre qui affligeaient Israël, est le plus éclatant hommage qu'ait jamais rendu législation ancienne ou moderne au droit de discussion et de censure publique des intérêts communs et des actes de l'autorité.

Après cette courte analyse des principales idées de l'auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*, il est sans doute inutile d'ajouter que M. Salvador est étranger à la portion de préjugés et de préventions dont un écrivain de sa nation pourrait faire naître la crainte. Ce qui pourrait se trouver dans son livre de trop exclusivement favorable à la législation de ses aïeux, annonce même moins de préoccupation de la chose religieuse nationale, ou de la chose patriotique, que de certains principes modernes. C'est ainsi qu'il serait peut-être permis de demander parfois compte à l'élève des écrivains du dernier siècle, ou au libéral français du dix-neuvième, soit de quelques anachronismes de langage ou d'idées capables de faire prendre le change sur le caractère sérieux de ses recherches, soit de certaines doctrines philosophiques que notre âge sait apprécier aujourd'hui, et dont M. Salvador a eu lui-même l'occasion réitérée de reconnaître l'inconcevable légèreté, en ce qui concerne du moins l'impartialité historique. Nous ne doutons pas, par exemple, que son ouvrage n'eût beaucoup gagné à être écrit d'une part indépendamment de toute tentative de rapprochement entre les institutions juives et les théories des publicistes de nos jours, et de l'autre sous l'inspiration d'une critique philosophique plus large, plus en harmonie avec nos nouvelles études, tranchons le mot, plus spiritualiste. Ce caractère tout charnel, tout positif, du mosaïsme, ne l'exagère-t-il pas avec un peu de cette complaisance qui se trahit infailliblement dans tout écrivain de l'école de Voltaire, lorsqu'il trouve l'occasion de substituer, dans l'organisation ou le gouvernement de ce monde, la matière à l'esprit? Autant il nous semble avoir réussi à rendre au moins plausible son opinion que le Jéhovah de Moïse, que le Jéhovah législateur des Juifs n'est en réalité, et n'était probablement pour Moïse lui-même, que la raison d'état divinisée, qu'une grande et hardie personnification de l'être-peuple, du peuple d'Israël considéré dans ses conditions générales de force, de conservation et de richesse; autant il nous satisfait peu lorsqu'il donne pour type à ce Jéhovah national cet autre Jéhovah panthéistiqué, ou, suivant l'expression que M. Salvador préfère, infini théistique, être absolu, être universel et éternel, à la fois passif et actif, c'est-à-dire esprit et matière à la fois, c'est-à-dire matière; abstraction purement métaphysique, qui aurait, avec les théosophies des castes sacerdotales de l'Orient, plus d'affinité que n'en comporte le reste du système de l'auteur, et qui certainement eût été impuissante à créer cette idée simple, vivante, précise de l'unité de Dieu que respirent les livres saints. A vouloir absolument séparer du dieu des Juifs la notion d'esprit pur, et à nier ainsi toute analogie entre lui et le dieu des chrétiens, il serait, ce semble, plus conforme à la lettre des écritures d'y voir de l'*anthropomorphisme* que du *panthéisme* ou de l'*infinithéisme*.

Mais je m'aperçois que l'analyse que je viens d'esquisser de l'ouvrage de M. Salvador, est de nature à laisser l'idée, moins d'un ouvrage historique, que d'une théorie de la loi juive, moins d'un livre de faits, que d'un livre de raisonnement et de philosophie : cette idée serait inexacte. A côté et à l'appui des idées de l'auteur sur la législation du peuple Hébreu, se classe et se dé-

roule toute la série des événemens dont se compose sa longue et importante destinée civile et politique; et cette partie, qui nécessairement est la plus étendue de l'ouvrage, offrirait à elle seule un très-grand intérêt de science, d'exactitude et de nouveauté pour ceux-là même qui n'admettraient pas sans restriction une partie du système dont elle est le développement, ou même qui le rejetteraient en entier.

Lettres sur le Système de la coopération mutuelle et de la communauté de tous les biens, d'après le plan de M. Owen; par Joseph Rey, de Grenoble. Sautelet et compagnie.

Les trois lettres qui forment ce volume, et dont les deux premières ont été insérées dans *le Producteur,* contiennent l'exposition du système de M. Owen, sa défense, et le récit des diverses tentatives qui ont déjà été faites pour le mettre en pratique. Nous ne sommes pas de l'avis de l'auteur, et nous ne croyons pas que la *propriété* soit destinée à disparaître de ce monde; mais nous n'en avons pas moins trouvé un véritable intérêt dans la lecture des lettres de M. Rey. On conçoit sans peine que le spectacle des maux inséparables de la condition humaine et des inconvéniens attachés à notre état de civilisation émeuve la sympathie du philanthrope, et l'invite à imaginer un état meilleur; mais quelle idée bizarre que de vouloir transformer les nations en de vastes couvens industriels! tel est pourtant le système de M. Owen. Il est curieux de suivre le fondateur de *la Coopération* dans ses efforts pour amener le triomphe des idées auxquelles il a consacré sa vie: c'est aussi un intéressant sujet d'observation, que ces établissemens d'Orbiston et de New-Harmony, qui ne seraient rien moins que les types et les modèles en petit des sociétés futures, si les principes de M. Owen étaient vrais. Pour faire connaissance avec les *Communautés coopératives,* l'ouvrage de M. Rey est un excellent guide: ajoutons que c'est en même temps un habile plaidoyer en faveur du système; si la cause n'est pas gagnée, ce n'est pas la faute de l'avocat.

Statistique de l'arrondissement de Falaise; par M. Galeron. Lami, libr., rue Croix-des-Petits-Champs, n. 50.

Cet ouvrage doit se composer de huit cahiers: quatre seulement ont paru. Le premier contient une histoire détaillée de la ville de Falaise. Dans les cahiers 2e et 3e se trouve une revue des monumens anciens, des édifices publics et des bâtimens les plus remarquables de cette ville. Enfin la quatrième livraison que nous annonçons commence la description des communes de l'arrondissement de Falaise.

Chaque cahier est accompagné de plusieurs lithographies représentant les principaux monumens décrits dans le texte.

Essai sur l'histoire générale du christianisme; par Charles Coquerel; seconde édition; à Paris, chez Sautelet et compagnie, libraires, place de la Bourse.

«En publiant cet ouvrage, dit l'auteur dans sa préface, mon dessein est de passer en revue les époques capitales qui me paraissent former l'histoire générale de l'Eglise; de rapprocher l'indication sommaire des dogmes des faits historiques de chaque siècle, et de parcourir rapidement les périodes de cette grande destinée qui a commencé avec le christianisme.»

«.... Afin de remplir ce cadre selon mes forces, j'ai essayé de faire sortir quelques convictions religieuses du point de vue historique du christianisme; j'ai tenté d'examiner d'abord l'origine et l'antiquité de l'idée religieuse, et d'expliquer pourquoi les diverses religions se ressemblent. Ces bases une fois posées, j'essaie l'histoire générale du Christianisme et comme introduction nécessaire, je définis ce que l'on doit entendre par révélation, et je rapproche cette idée de l'influence d'une pure doctrine philosophique. Je caractérise ensuite les traits historiques de l'apparition et de la propagation du christianisme; et j'examine ce qu'il devint, soit dans les premiers siècles, soit dans cette période si longue et si confuse qu'on nomme le *moyen âge.* J'ai cherché à rendre évident que les croisades, comme conséquence de la théocratie, et les idées chevaleresques qui en furent le résultat, ont décidé le réveil de l'esprit et préparé les voies à la réforme, c'est-à-dire à un examen illimité sur toutes les questions. J'ai indiqué les moyens qui furent opposés à la réforme à sa naissance, les caractères généraux de l'opinion d'un catholique ou d'un réformé, sous le point de vue du libre examen. Faisant application de ces données, j'ai essayé de déterminer l'influence de ce que l'on nomme philosophie du dix-huitième siècle, ainsi que des théories du spiritualisme, sur la position de

notre pays. J'ai tâché de découvrir le caractère spécial de nos opinions d'aujourd'hui, et j'arrive ensuite à cette conclusion de ce travail : la détermination du *protestantisme* dogmatique, de sa grande unité, et des applications positives que cette philosophie, à la fois humaine et révélée, peut fournir à notre siècle.....»

Ce plan est si vaste qu'on s'attend bien à ce que M. Coquerel ne l'ait point rempli dans son entier. Mais s'il est superflu d'en faire l'observation, il serait plus que rigoureux de lui en faire un tort. Où est l'homme qu'un tel reproche ne pût atteindre? Ainsi ne nous étonnons pas de ce que l'*Essai sur l'histoire générale du christianisme* offre d'incomplet et de tronqué; car, je le répète, en pareille matière, pour être suffisant, il n'eût fallu rien moins que du génie. Peut-être seulement pourrait-on se plaindre d'un manque par trop grand de proportion dans l'arrangement général du sujet; il semble que l'auteur aurait pu éviter, à côté de lacunes qui sautent aux yeux, des longueurs, ou même des hors-d'œuvre non moins évidens; s'interdire, par exemple, après avoir à peine consacré quelques mots à la part qu'eurent le judaïsme et ses sectes diverses dans l'enfantement de la foi chrétienne, un chapitre de trente pages, dans un volume de deux cents, sur celle qui revient à la chevalerie dans le dénombrement des causes de sa régénération au seizième siècle. Maisde l'harmonie dans un tableau si vaste et si compliqué, n'est-ce pas encore trop exiger dans l'état actuel de nos études religieuses? Contentons-nous donc de féliciter M. Coquerel d'avoir été moins effrayé par l'immense difficulté de la tâche qu'il se proposait, que frappé du caractère d'opportunité qui s'y attachait nécessairement de notre temps; de son dévouement à la cause de la liberté et des institutions qui la protègent; de ses efforts pour en démontrer la compatibilité, pour en appeler l'alliance avec un système d'opinions et de mœurs religieuses; tenons-lui compte d'un assez grand nombre de points de vue justes et ingénieux qu'il a su répandre dans sa rapide esquisse des principales phases que présente l'histoire du christianisme : louons-le surtout de la noble et rare indépendance d'opinion et de caractère dont il fait preuve dans son livre, alors même qu'elle se révèle par quelques jugemens au moins étranges.

La dernière moitié de l'*Essai* est toute polémique. C'est une apologie du protestantisme rationnel opposé d'une part aux doctrines philosophiques du dernier siècle, et de l'autre au méthodisme et autres sectes dogmatiques. Quant au catholicisme, M. Coquerel ne s'en occupe que dans le passé : il semble en vérité le tenir pour mort, ou du moins pour si malade qu'il ne le juge pas digne de ses attaques. Cependant dans le peu qu'il en dit, il ne laisse point l'idée qu'il possède encore le ton ni l'esprit de l'impartialité historique.

La portion la plus développée et la plus soignée de cette seconde partie du livre de M. Coquerel, est sans contredit le chapitre dans lequel il expose en quoi consiste l'unité dogmatique du protestantisme. Pour le coup il abandonne tout-à-fait le ton de l'histoire; sa discussion se serre et se précise; il est tout entier théologien. Sa théorie de l'unité protestante revient à la théorie déjà connue des points fondamentaux; il réduit à *deux* les vérités essentielles de la foi chrétienne protestante : 1° *divinité de la révélation, et de l'Evangile comme son produit;* 2° *le dogme de la rédemption.* Sur ces deux points il affirme que toutes les sectes héritières des doctrines de Luther et de Calvin sont unanimes, et n'ont rien à envier à l'unité catholique. Qu'il nous permette alors de lui signaler un passage du chap. XVIII qui semble, au premier coup-d'œil, impliquer une sorte de contradiction avec cette assertion. Il y établit en effet que le protestantisme, tout en admettant l'existence d'une révélation, *pose en principe que même ici, c'est-à-dire dans la révélation, la raison ne perd pas ses droits; que, bonne et forte en tout, elle a droit encore ici de juger, de peser, d'examiner, de discuter, de rejeter même cette révélation.....* Que devient, avec cette latitude, la nécessité de croire à la divinité de la révélation pour être protestant? et ce dogme ne cesse-t-il pas d'être une des vérités essentielles constitutives de l'unité protestante, si on peut se dispenser d'y adhérer?

L'Education progressive, ou *Étude du cours de la vie;* par madame Necker de Saussure, avec cette épigraphe : « Cette vie n'a quelque prix que si elle sert à l'éducation religieuse de notre cœur. » Madame de Staël. T. I; *Étude de la première enfance.* Paris. A. Sautelet et compag., place de la Bourse. 1828.

Il y a bien du charme à rencontrer de nos jours un écrivain dont les con-

victions soient tellement intimes, fixes et profondes, qu'elles donnent à son esprit un calme inaltérable, à son style un accent persuasif, à sa pensée une candeur aimable et touchante. C'est ce qu'on ne saurait se défendre d'éprouver en lisant l'ouvrage que nous annonçons. Madame Necker de Saussure, amie de la femme illustre qui a relevé le spiritualisme en France, et dont elle a écrit la vie, traite aujourd'hui de l'Education sous l'inspiration du sentiment religieux le plus élevé et le plus positif. Pour elle tout est clair dans notre nature et notre destinée, parce que pour elle la morale évangélique explique tout : elle ne fait pas du sentiment religieux quelque chose qui puisse se laisser et se reprendre, s'interrompre et reparaître; non, elle le prend et le suit toujours comme la règle et l'étoile de la vie; aussi, trouvant dans le dépôt sacré de ses croyances la connaissance intime de notre nature, elle en déduit avec conviction et certitude les principes de notre éducation et les moyens de la rendre progressive. Sa pensée n'est pas dogmatique, mais affirmative avec sécurité; il ne tombe pas dans l'esprit de madame Necker qu'on puisse mettre en doute la vérité de ses principes; il y a enfin dans son talent, si pur et si élevé, ce calme et cette sérénité si bien décrite par elle-même en ces termes : « Sérénité! mot charmant qui ne « s'applique qu'au ciel et à l'ame, et « semble établir des rapports entre eux; « état d'une existence où règne l'har- « monie, où le cœur est en paix avec « lui-même et l'univers. Dans cet équi- « libre parfait, une volonté sage exerce « aisément son empire; nos divers « mouvemens s'ordonnent et s'accor- « dent avec l'ordre éternel. Pourquoi « cette disposition est-elle aujourd'hui « si rare? pourquoi faut-il aller cher- « cher dans les souvenirs de l'antiquité « ce je ne sais quoi de pur, d'élevé, « de tranquille, qui repose l'ame et qui « l'agrandit? D'où vient qu'on le ren- « contre plutôt parmi les simples culti- « vateurs des campagnes que chez des « esprits plus exercés? Dans des rap- « ports sociaux moins compliqués, « l'homme prend-il plus aisément la « teinte si douce de cette nature qui « l'entoure, et ne pourrait-il pas trouver « l'harmonie dans la plénitude même « de son développement 1? »

Madame Necker, après avoir montré la nature et la destinée morale et religieuse de l'homme, établi que la perfection et le progrès sont pour nous un devoir, et examiné quels seraient les moyens de perfectionner l'art de l'éducation, commence à analyser l'enfant, sa frêle existence et sa débile nature dès sa naissance et ses premiers mois; elle le suit dans la première année, cherche quelles sont à cette époque les dispositions à cultiver, fait les mêmes observations et la même expérience sur la seconde année; dès la troisième année elle assiste à l'éveil de l'imagination, puis elle examine quelle est la conscience de l'enfant avant quatre ans; enfin elle établit les avantages d'un développement précoce dans le sentiment religieux. Cette analyse si détaillée de l'enfance qu'une femme seule pouvait écrire et qu'une mère seule peut discuter et juger, nous a semblé ingénieuse et pleine d'intérêt; on suit avec attrait l'aimable historien de nos premières années.

Madame Necker, on le voit, est profondément chrétienne; mais ses croyances ne nuisent en rien à la liberté de son esprit; elle discute les opinions opposées aux siennes avec une intelligence bienveillante; sa polémique est large et paisible. Aussi dût-on ne pas partager tous les sentimens et toutes les vues de l'auteur, on le lira toujours avec fruit et plaisir. Comment ne pas se plaire au spectacle d'une ame pure et d'un talent élevé?

Géographie de l'empire de Russie, contenant la Russie d'Europe et la Russie d'Asie; par Alph. Rabbe. 2 vol. in-18. Ambroise Dupont. Paris, 1828.

Un bon travail descriptif pour l'empire de Russie ne peut paraître plus à propos qu'aujourd'hui. Tout le monde parle du colosse du Nord, et s'en effraie, et il est peu de gens qui puissent dire au juste quelle est sa taille. M. Rabbe ne destinait point son nouvel écrit à satisfaire la curiosité publique dans des circonstances semblables à celles que la guerre d'Orient vient d'amener; mais à compléter l'ensemble de ses travaux sur cette immense portion du continent que par son résumé de Russie et son histoire d'Alexandre Ier, il a déjà contribué plus que personne à faire connaître. Une grande histoire sera le fruit de toutes ces études de détail dont on profite ainsi à mesure qu'il les fait. La géographie politique et la géographie physique de la Russie ne se séparent point. Elles se tiennent et s'expliquent l'une l'autre; aussi M. Rabbe s'est-il atta-

1. P. 173, 174.

ché autant à faire connaître le climat et l'aspect du sol à leurs différentes régions, la relation entre les montagnes, les forêts, les plaines, les steppes, les mers et les fleuves de la Russie, qu'à bien exposer la distribution politique du pays. Après l'avoir lu, on a une idée exacte de ce qu'est par la nature cet empire qui couvre à lui seul la neuvième partie du continent, et de ce qu'il est déjà devenu et peut devenir encore par les forces de cette civilisation dont nous, habitans de l'occident, nous avons eu le mal, et dont l'empire russe n'a cessé depuis un siècle de recueillir et faire fructifier les enseignemens.

Histoire constitutionnelle d'Angleterre, depuis l'avènement de Henri VII jusqu'à la mort de George II; par Henri Hallam; traduction revue et publiée par M. Guizot, et précédée d'une préface de l'éditeur.

Cinq volumes in-8°, le premier volume est en vente; prix : 7 fr.; chez Guibert, rue Gît-le-Cœur, n. 10; H. Fournier jeune, rue de Seine, n. 14.

Histoire des Français des divers états, aux cinq derniers siècles; par A. A. Monteil. (XIVe siècle). deux vol. in-8°. Prix : 14 fr. Chez Janet et Cotelle, rue Saint-André-des-Arts. Paris, 1828.

Tout le plan de ce livre est dans son titre; je ne sais même si tout le titre est dans le livre : ce n'est pas en effet une histoire que nous donne M. Monteil, mais un recueil de petits faits rangés par chapitres, et qui ne sont là que pour y être : la forme épistolaire de l'ouvrage n'impose à personne; ce n'est point une correspondance en effet que cette longue série de lettres adressées par un cordelier de Tours à un cordelier de Toulouse, qui ne répond jamais, et ne sert qu'à procurer un commencement et une fin à chaque épître. Quelques récits épars çà et là dans les deux volumes de M. Monteil, et dont le but spécial est trop clair, ne peuvent non plus justifier la prétention d'un art de composition quelconque : il n'y en a point dans cet ouvrage.

Cette remarque porte, au surplus, sur un genre de mérite que n'a point sans doute cherché M. Monteil, et laisse subsister tout celui qu'il a. Les deux volumes que nous annonçons sont très-instructifs, et tout aussi amusans : les recherches sont faites avec intelligence et soin; presque tous les sujets y sont passés en revue, et sur chaque sujet on y apprend beaucoup; ils expliquent l'histoire, ils disent ce qu'elle laisse ignorer, le comment des choses. Ce désir si fréquent que montraient les serfs de ne point changer de condition, désir qui choque notre amour de liberté, nous devient facile à comprendre quand nous avons lu les chapitres des trente-six robes et des dettes, où l'on voit combien était difficile la vie de la petite bourgeoisie, et celui d'Antoine de la Vacherie, où les avantages qui se rencontraient dans l'état de serf sont exposés avec vérité. Rien certainement ne prouve mieux l'état de confusion de la législation que de voir le droit de vie et de mort des pères sur leurs enfans en vigueur au quatorzième siècle, sur un point de la France; et l'on sent plus vivement l'état de gêne où des multitudes de décisions arbitraires mettaient la société tout entière lorsque, dans la lettre sur les abus, on a contemplé le spectacle de tant d'existences désorganisées, de bonheurs détruits sans profit aucun pour la masse ou les individus.

Nous voudrions pouvoir nous arrêter ici et finir sur des éloges, mais il est impossible de ne pas faire une remarque. Nous ne chicanerons point M. Monteil sur l'emploi habituel des idées et des expressions de notre temps; nous ne lui reprocherons pas d'avoir mis à côté de tournures du dix-neuvième siècle des mots de vieux français; c'est chose convenue; ni l'auteur ni les lecteurs ne sont censés y prendre garde et personne ne peut être induit en erreur par cette forme vicieuse : mais quand l'abus du langage amène confusion dans l'esprit, il n'y a pas moyen de s'y résigner, et l'on peut, sans trop d'exigence, demander que M. Monteil y fasse attention. Il est assez indifférent qu'un cordelier du quatorzième siècle prédise ou plutôt raconte l'agrandissement rapide de la bourgeoisie, et proclame la perfectibilité indéfinie du genre humain; nul ne sera tenté de le prendre au sérieux, et d'oublier l'auteur; mais quand un ambassadeur de France en Savoie dit qu'il espère, au moyen d'un ouvrage qu'il compose, obtenir l'ambassade de Londres ou de Vienne, ne croirait-on pas qu'il s'agit d'aller représenter le roi de France près du roi d'Angleterre ou de l'empereur d'Occident? Pour le premier, je n'ai rien à dire, quoique je soupçonne fortement que toutes ces relations diplomatiques n'étaient pas si régulières, si sujettes au droit d'avancement que le souhait de notre person-

nage paraît l'indiquer; mais quant à l'empereur, je ne puis accorder qu'on le trouvât alors à Vienne; la couronne d'or avait passé dans la maison de Bohême, et c'est à Prague, si tant est qu'on en eût envie, qu'il fallait chercher le successeur d'Auguste et de Charlemagne; les archiducs d'Autriche, véritables souverains de Vienne, pauvres princes d'un pays assez stérile, et tout occupés à disputer aux montagnards de la Suisse la suzeraineté médiate de leurs rochers, tenaient peu de place dans les affaires de l'Europe, et je doute que leur cour fût un séjour très-agréable. Ce n'était pas en vérité la peine de faire un livre pour obtenir le bonheur d'y résider.

J'ai encore une chose à demander à M. Monteil, et il lui sera bien facile de l'accorder; c'est de changer la forme de ses notes. Au lieu de tous ces renvois, qu'excepté les savans personne ne vérifiera, je voudrais des citations qui prouvassent et éclaircissent les faits; on en trouve quelques-unes, mais elles ne me semblent pas bien choisies; j'en ai rencontré plusieurs sur des modèles de contrats, sur des mémoires d'ouvriers, des noms d'auteurs, etc. Mais une disposition législative, un passage de chronique, je n'en ai pas vu et en ai souvent désiré.

Ces légères critiques ne doivent point faire tort au mérite du livre de M. Monteil; malgré ses taches, cet ouvrage n'en reste pas moins utile à tout le monde, et nécessaire à quiconque voudra s'occuper du quatorzième siècle. Soit que vous écriviez de l'histoire, soit que vous inventiez un roman ou que vous dialoguiez des scènes, lisez M. Monteil, vous apprendrez beaucoup à peu de frais; les recherches de l'auteur éclaireront votre science, soutiendront votre imagination. Il est tout-à-fait à souhaiter que M. Monteil tienne sa promesse et nous donne les quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles: par là il facilitera les travaux de ceux qui étudient sérieusement l'histoire, et instruira les ignorans qui veulent la savoir sans se donner la peine de l'apprendre.

Histoire de la vie de Christophe Colomb; par M. Washington Irving, traduite de l'Anglais, par C. A. Defauconpret fils, traducteur de l'*Histoire d'Ecosse,* par sir Walter Scott, etc., etc.: tome I. A Paris, chez Charles Gosselin, rue St.-Germain-des-Près, n.9; et chez Mame et Delaunay Vallée, libraires, rue Guénégaud, n. 25.

M. Washington Irving raconte dans sa préface, qu'ayant eu d'abord le projet de traduire en Anglais le recueil de documens relatifs aux voyages de Christophe Colomb, publié à Madrid, par M. Martin Fernandez Navarette, il y avait ensuite renoncé pour celui de donner une histoire complète de ce célèbre navigateur, dans laquelle, non-seulement il ferait connaître les matériaux, pour la plupart entièrement neufs et très-précieux, révélés pour la première fois au public par le savant académicien espagnol, mais les ferait connaître mis en œuvre et complétés par tous les faits déjà connus. C'est le premier volume de la traduction de cette histoire que nous annonçons aujourd'hui. Elle réunit, comme on voit, tout ce qui peut recommander un livre à l'attention: l'intérêt profond du sujet et du héros, le nom de l'auteur, un des plus spirituels et des plus élégant écrivains de la langue anglaise, enfin la nouveauté piquante des renseignemens. Nous reviendrons probablement sur cet important ouvrage, après la publication des volumes suivans: ajoutons seulement en attendant que M. Washington Irving nous semble pouvoir désormais joindre à ses titres littéraires, sinon celui d'historien savant et profond, tous ceux du moins qui résultent d'une narration exacte, impartiale, éclairée, intéressante et facile.

Cours complet d'Economie politique pratique; ouvrage destiné à mettre sous les yeux des hommes d'état, des propriétaires fonciers et des capitalistes, des savans, des agriculteurs, des manufacturiers, des négocians, et en général de tous les citoyens, l'économie des sociétés; par Jean-Baptiste Say. Paris, t. I; chez Rapilly.

Il n'est besoin que de nommer l'auteur de cet ouvrage pour en faire sentir l'importance. M. Say est le représentant de l'économie politique en France, et son *Traité,* traduit dans plusieurs langues, jouit dans toute l'Europe d'une réputation méritée. Voici maintenant qu'il nous donne un *Cours d'économie politique pratique:* ce nouvel ouvrage formera six volumes, dont le premier seul a paru. Ce sont jusqu'ici presque les mêmes doctrines que M. Say a professées dans le Traité qui l'a placé au rang qu'il occupe; seulement elles sont exposées avec de plus amples dé-

veloppemens. Après des considérations générales sur l'objet et la nature de la science, son utilité et sa valeur, le volume que nous avons sous les yeux contient les principes fondamentaux de la théorie de la production des richesses. Nature des richesses, opérations productives, telles sont les deux grandes divisions sous lesquelles M. Say range les divers problèmes dont ce volume contient la solution. Il explique d'abord les rapports de la richesse avec l'homme, la différence entre les richesses sociales et les richesses nationales, l'unité de la richesse et de la valeur d'échange. Sur ces divers points de graves objections peuvent être opposées à M. Say, et nous craignons qu'en identifiant la richesse et la valeur il ne soit tombé dans une confusion, dont il est difficile de sortir sans contradiction ou au moins sans subtilités. Une fois la nature de la richesse éclaircie, M. Say examine par quels moyens elle se produit; qu'est-ce que la production? première question à résoudre. L'industrie humaine étant le principe de toute production, vient naturellement la décomposition des travaux de l'industrie, la classification des différentes industries, enfin l'analyse des instrumens qui concourent à la production, l'énumération des forces productives, pour emprunter les expressions de M. Say. On ne produit pas sans capitaux; l'économie politique doit donc rendre compte de la nature des capitaux, de la fonction qu'ils remplissent, de leurs diverses espèces, supposé qu'il y ait lieu à les distribuer en plusieurs classes, enfin de la manière dont ils se forment et se détruisent. Plusieurs chapitres sont consacrés à ces problèmes. L'examen des effets de la division du travail et de l'emploi des machines finit le volume. On voit qu'un grand nombre de théories importantes y sont exposées. Quand l'ouvrage entier aura paru, nous lui consacrerons un article, où nous chercherons à en montrer avec détail les mérites, comme aussi à exposer nos dissentimens : jusque-là nous ne pouvons que signaler cette nouvelle production à l'attention du public; et la meilleure manière, à ce qu'il nous semble, c'est d'indiquer les sujets dont M. Say entretient ses lecteurs.

Histoire de l'Allemagne sous le règne de l'empereur Henri IV et le pontificat de Grégoire VII, par Arnold Scheffer. 1 vol. Chez Schubart et Heideloff, éditeurs, quai Malaquais, n. 1.

L'ouvrage que nous annonçons au public et qui vient de paraître il y a quelques jours, se recommande par l'importance du sujet et par le talent avec lequel il est fait. C'est le fruit de savantes études et d'un long travail. M. Arnold Scheffer se proposait de donner une histoire générale de l'Allemagne dont il s'est particulièrement occupé, et sur laquelle personne n'a des notions aussi exactes et aussi complètes que les siennes; mais il a pensé qu'au lieu d'une histoire générale, il valait mieux faire l'histoire de ses principales époques. Son projet est donc de traiter successivement, dans des ouvrages séparés, la guerre du sacerdoce et de l'empire, celle des hussites à la suite du concile de Constance, enfin l'établissement de la réforme et la guerre de trente ans. Il publie aujourd'hui le premier volume du premier ouvrage de cette importance série.

Dans ce volume, qui comprend depuis 1056 jusqu'en 1077, M. Scheffer raconte la réforme du sacerdoce opérée sous Henri III, et le commencement de la lutte de la papauté avec l'empire, sous Grégoire VII et Henri IV. Une introduction fort remarquable est consacrée au développement de la papauté et à ses vicissitudes jusqu'au onzième siècle. Le reste de l'ouvrage contient les premiers événemens de la grande révolution à la suite de laquelle les pouvoirs spirituel et temporel, confondus après les invasions, furent séparés, et l'Europe fut réglée d'une manière nouvelle. M. Scheffer est le premier qui l'ait étudiée dans les sources originales, et qui l'ait extraite vivante des chroniques du moyen âge, avec l'esprit de notre temps et son habileté. Il introduit parfaitement dans l'Allemagne inconnue du onzième siècle, et l'on assiste avec un vif intérêt aux guerres de Henri IV contre les Saxons. Le travail de M. Scheffer sur l'Allemagne est neuf et beau. Les scènes plus connues de l'enlèvement du pape par le baron romain Cincius, au milieu de l'église où il célébrait à minuit les mystères chrétiens; du synode de Worms où Henri IV fit déposer Grégoire VII; du concile de Rome où Grégoire VII fit déposer Henri IV; des aventures de ce prince allant chercher son absolution en Italie et l'attendant plusieurs jours dans le château de Canosse où était le pape, sont racontées avec des détails nouveaux qui, en les rétablissant dans toute leur vérité, les rendent très-dramatiques. Nous n'adresserons qu'un seul reproche à M. Scheffer, c'est d'être plus favorable à Henri IV

qu'à Grégoire VII, et de n'avoir pas rendu justice à la révolution entreprise par ce dernier. Cette révolution est la première du droit contre la force, de la règle contre le désordre, de l'esprit contre l'autorité brutale et oppressive des conquérans féodaux. Elle a eu un caractère religieux, parce qu'à cette époque elle ne pouvait pas en avoir un autre. A part cela, l'ouvrage de M. Scheffer est fait avec une conscience, une impartialité dans le choix des faits, une fermeté d'esprit, un soin et une simplicité d'exécution qui en assureront le succès.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Jules Taschereau. seconde édition revue et augmentée, 1 vol. in-8°, chez Brissot-Thivars, libraire, rue de l'Abbaye-St.-Germain, n° 14.

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier comprend l'enfance et la jeunesse aventureuse de Molière, ses premiers succès et les premières émotions de son cœur. Un tableau original des bizarres extravagances de l'hôtel de Rambouillet et le récit de la disgrace de Fouquet, dont la perte se tramait pendant la représentation des *Fâcheux*, ajoutent encore à l'intérêt de cette première partie. Le second livre nous fait suivre Molière depuis son installation à Paris jusqu'à l'époque du *Tartuffe*. Il est rempli par son mariage, les chagrins poignans dont cette alliance fut la source pour lui; ses démêlés avec les courtisans et les médecins; la prétentieuse sottise des uns et l'homicide ignorance des autres; le noble empressement de Louis XIV à venger son protégé des attaques envieuses continuellement dirigées contre lui; les rapports de Molière avec tout ce que son siècle comptait d'hommes distingués; le récit de ses actions généreuses et même de ses amoureuses faiblesses. Dans le troisième livre, l'historien nous expose toutes les persécutions dont le *Tartuffe* fut le prétexte et l'occasion, et sous lesquelles l'auteur eût succombé sans la bienveillante intervention du prince de Condé et du roi. Les derniers triomphes de Molière et sa mort complètent cette partie du tableau. Enfin le quatrième et dernier livre est consacré à peindre les menées posthumes des ennemis de notre premier comique et la trop courte douleur de sa veuve à laquelle des intrigues nouvelles firent bientôt oublier ce qu'elle devait à la mémoire de l'homme dont elle avait l'honneur de porter le nom.

Cet ouvrage à l'examen duquel Walter-Scott a consacré un article remarquable et très-flatteur dans le numéro III du *Foreign Quarterly review* a reçu un nouvel intérêt des importantes additions qui enrichissent cette seconde édition.

On annonce du même auteur, comme devant paraître incessamment, l'*histoire de la vie et des ouvrages de Corneille*.

Proverbes Dramatiques, par M. Théodore Leclercq, quatrième édition, t. VII. (Edition in-12.) Paris — Sautelet et compagnie.

Les premiers volumes de la collection des Proverbes de M. Leclercq ont eu beaucoup de succès. Celui-ci, qui se compose de pièces inédites, est égal aux précédens; c'est dire qu'il vaut moins, car la nouveauté est un grand mérite. Cependant on le lira encore avec plaisir; on y retrouvera la manière fine de l'auteur, un dialogue épigrammatique, des mots piquans, et souvent de l'esprit d'observation. *Le mariage d'inclination*, qui fait partie du nouveau recueil, rappelle heureusement le genre de Marivaux, trop dédaigné par les critiques de profession. Le proverbe intitulé *le Jour et le lendemain* est très-plaisamment imaginé. L'idée principale est un peu vive, et il serait assez difficile d'en rendre compte. Mais il y a beaucoup d'adresse dans l'exécution, trop peut-être; plus de verve et de grosse gaieté valait peut-être mieux. *L'Adjudication* est un tableau très-vrai, dont nos villes de provinces offrent tous les jours l'original. M. Leclercq ne réussit pas toujours aussi bien dans la peinture du ridicule politique: *la Rosière* en offre la preuve. Nous ne dirons rien du *Passage et l'enterrement*. Quoi qu'il en soit, le succès de ces proverbes est très-merité, et il aura même contribué pour quelque chose à la révolution dramatique qui se prépare.

La Princesse Aurélie, comédie en cinq actes et en vers; par M. Casimir Delavigne, de l'Académie française. Représentée le 6 mars 1828, par les comédiens ordinaires du roi. Paris, chez Ladvocat, libraire, quai Voltaire et Palais-Royal.

La scène est pour toute pièce de théâtre une épreuve définitive. Un auteur dramatique peut être reçu à appeler d'une première à une seconde représentation, d'un parterre à un autre parterre; mais jamais de la représentation à la lecture. Aussi n'essaierons-nous même pas de discuter le mérite dramatique de *la Princesse Aurélie*, et quelque conforme que soit à nos propres impressions le jugement sévère du public, nous nous y rangerons sans chercher à le confirmer. Mais cette pièce du moins ne serait-elle pas bien écrite? Voilà un point sur lequel le lecteur peut passer pour plus compétent que le spectateur lui-même; et tel est aussi le dernier retranchement derrière lequel les amis de M. C. Delavigne ont mis sa réputation à l'abri d'une chute complète. Voyons s'il est aussi inexpugnable qu'ils semblent l'espérer et que nous le souhaiterions. N'est-il pas vrai, pour commencer, qu'il existe un style dramatique, un style propre aux ouvrages destinés à paraître sur la scène, style qui doit avoir ses défauts comme ses qualités particulières? Nul ne le niera sans doute. Evidemment il existe un certain accord entre la forme du langage et du sujet qu'on traite, la nature des idées qu'on exprime, et le but qu'on se propose. Cet accord bien observé constitue même une des principales conditions d'un style achevé. Sous ce rapport il y a des convenances de langage écrit comme de langage privé; et de même qu'il se rencontre fréquemment des personnes qui, bien qu'elles ne manquent ni d'une certaine facilité, ni d'une certaine élégance d'élocution, sont réputées mal parler parce qu'elles disent des choses qu'interdit l'usage du monde, ou qu'elles les disent autrement qu'il n'eût fallu les dire; de même il est des écrivains, de théâtre surtout, qui tout en écrivant avec art, avec éclat, avec science même, peuvent et doivent être réputés mal écrire; et si M. C. Delavigne n'y prend garde, c'est le lot qui lui est réservé comme poète dramatique. Déjà le style de la pièce des *Comédiens* avait paru aux bons juges trop voisin du ton de la satire; au même défaut celle de *l'École des Vieillards* joignait quelque chose de l'emphase épique; enfin voici *la Princesse Aurélie* qui, avec un langage encore moins naturel, encore moins en accord avec les bienséances dramatiques du lieu de la scène et de la condition des personnages, n'a ni le mouvement et la vivacité de la première, ni l'intérêt profond de la seconde. Quelques détails expliqueront et justifieront à la fois cette critique.

Le dialogue, forme distinctive, et peut-être la partie essentielle de toute pièce de théâtre, est constamment gâté, faussé, rompu, dans *la Princesse Aurélie*, par des habitudes de style qui appartiennent à d'autres genres de poésie, vers lesquels M. C. Delavigne se sent sans doute plus naturellement porté, et qui pour lui ne se séparent point de l'idée du succès. C'est encore à des écarts pareils de sa muse qu'il faut attribuer une partie des fautes de composition, et en première ligne de nombreuses invraisemblances, telles que des portraits à la fois trop longs et mal amenés, des explications non motivées, des confidences trop brusques, etc., qui déparent la plupart de ses scènes en leur ôtant toute réalité et toute vie. Une étude plus sérieuse du style propre à l'effet dramatique l'aurait également averti d'éviter quelques-uns de ces lieux communs qui peuvent venir à l'esprit de tout le monde, mais qu'on doit si rarement accueillir, et qu'il ne faut jamais surtout, sous peine de niaiserie, s'amuser à aiguiser en épigramme comme si on les prenait pour quelque chose de neuf ou de piquant. Enfin, à défaut d'autre considération, je le supplierais, en sa qualité d'écrivain, de faire le sacrifice de certaines locutions triviales qui donnent parfois à sa pièce l'air d'avoir été écrite par quelque *calicot*, auteur de vaudevilles; et cependant dans aucune autre le ton de la bonne compagnie n'était plus indiqué, plus nécessaire. Ainsi on souffre d'entendre la princesse Aurélie demander à son lever les *nouvelles du jour*, appeler une femme une *beauté*, ou bien une *baronne*, une *comtesse*, etc. Jamais, il est vrai, on ne tira un parti plus malheureux des titres, comme ressource de versification: tout le monde s'en sert, se les passe et repasse, en gens qui n'en auraient porté de leur vie, et seraient aussi embarrassés de les bien placer, que jaloux de les produire. Il n'y a pas, comme je le disais, jusqu'à la princesse

qui n'en fasse constamment l'emploi le plus baroque. Veut-elle faire assembler son conseil? elle dit :

> Au palais sans retard convoques leurs grandeurs.

Ou bien elle termine une longue tirade adressée à ses aïeux, dont les vieux portraits ont frappé ses regards, et qu'elle prend à témoins du vœu qu'elle fait de se débarrasser de ses trois tuteurs ministres qui prétendent la forcer à prendre l'un d'eux pour époux, par cet incroyable vers :

> Une altesse en champ-clos vaincra trois excellences.

Ces observations paraîtront peut-être trop sévères; mais comment se défendre d'une vive impatience, quand on songe que c'est surtout par le style que pèchent les pièces de M. C. Delavigne, l'homme de notre temps le mieux doué sans contredit pour parler naturellement en vers?

Etudes sur Virgile, comparé avec tous les poètes épiques et dramatiques des anciens et des modernes; par P. François Tissot, ancien professeur, successeur de Delille au Collège royal de France, précédées d'une introduction; tome III. Paris, Méquignon Marvis, libraire, rue du Jardinet, n. 13.

Les deux premiers volumes ont paru il y a deux ans : celui-ci contient l'analyse et le jugement des sixième, septième et huitième livres de l'Enéide. Il se recommande par le même mérite que les précédens, et n'est pas exempt des mêmes défauts. On sait que l'ouvrage écrit avec beaucoup de bonne foi, et une sorte d'enthousiasme littéraire, se distingue par un mélange original d'idées surannées et de vues nouvelles, et peut servir à marquer la transition de l'école de critique qui nous a tous élevés, à celle qui se fonde sous nos yeux. M. Tissot n'a point renoncé à ses *vieilles admirations*. Mais entraîné par le besoin de vérité auquel on échappe difficilement dans notre siècle, il dément à chaque instant et par une heureuse inconséquence, ses idées générales dans ses jugemens particuliers. Il éclaire par des rapprochemens neufs et variés, par des exemples dont le choix lui appartient, enfin, par des réflexions, souvent ingénieuses, l'examen de son auteur favori; et malgré les louanges ferventes et vraies qu'il prodigue à Virgile, il ressort de tout son livre une condamnation très-sévère de l'Enéide. Le grand défaut du livre de M. Tissot est la solennité du style, presque toujours oratoire hors de propos; les idées les plus simples et les plus justes tournent en déclamation chez l'auteur, et se noient dans les flots d'une improvisation diffuse : c'est sans doute un souvenir des leçons orales de la chaire de poésie latine. Mais heureusement ce sont presque des qualités pour la grande majorité des professeurs de rhétorique auxquels le livre est destiné. S'il était écrit avec plus de mesure et de goût, mieux lié dans toutes ses parties, plus rigoureux dans ses déductions, il les frapperait moins, leur paraîtrait inintelligible, suspect de métaphysique et d'innovation, et ne leur fournirait pas ces paraphrases toutes faites qui nourrissent et rajeunissent leur enseignement. *Les Études sur Virgile* ne sauraient donc exercer qu'une salutaire influence sur l'esprit des études et la critique des collèges. Sous ce rapport, M. Tissot aura rendu un grand service.

FIN DU BULLETIN DE LA BIBLIOGRAPHIE.

REVUE
FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N. 14.

REVUE FRANÇAISE.

Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit.
OVIDE.

N° IV.

PARIS,
CHZ A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
RUE RICHELIEU, N° 14;
ALEXANDRE MESNIER, LIBRAIRE,
PLACE DE LA BOURSE.

JUILLET 1828.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE QUATRIÈME NUMÉRO.

Pages.

I. Histoire de la révolution des Pays-Bas. — Histoire du soulèvement des Pays-Bas, par Schiller; traduction nouvelle par M. de Châteaugiron. 1

II. Voyage du prince de Broglie. — Relation du Voyage du prince de Broglie, en 1782, aux États-Unis d'Amérique et dans l'Amérique du Sud. (Manuscrit inédit.) 35

III. Du renouvellement des générations. — Situation progressive des forces de la France, depuis 1814; huitième édition, par le baron Charles Dupin, membre de l'Institut et député du Tarn. 74

IV. De l'état du théatre. — I. The british theatre. II. Théatre d'Eugène Scribe, dédié par lui à ses collaborateurs. 72

V. De la Peinture sur verre. — Rapport a l'Académie royale des beaux-arts, sur les différentes classes de peinture sur verre, et sur l'état actuel de cet art; par M. Alex. Brongniart, membre de l'Académie des Sciences, etc. 111

VI. Statistique des délits de la presse. — Projet de

Pages.

LOI RELATIF A LA PRESSE PÉRIODIQUE, avec l'Exposé des Motifs, par M. le Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice. 145

VII. De la théorie des jardins. — Art de composer, de distribuer et de décorer a peu de frais toute espèce de jardins, avec un grand nombre de plans des plus beaux jardins modernes des environs de Paris, etc.; par Richou. 183

VIII. Histoire de France au dix-huitième siècle. — I. Tableaux de genre et d'histoire, ou Morceaux inédits sur la Régence, la jeunesse de Louis XV et le règne de Louis XVI, recueillis et publiés par M. Barrière. — II. Correspondance du cardinal de Bernis avec le duc de Choiseul. (Manuscrit inédit.) — III. Mémoire du duc de Choiseul a Louis XV. (Manuscrit inédit.) 208

Bulletin Bibliographique. 240

I. Bibliographie étrangère. ..... *Ib.*

II. Bibliographie française. 243

FIN DE LA TABLE.

REVUE FRANÇAISE.

N° IV. — Juillet 1828.

I.

HISTOIRE DU SOULÈVEMENT DES PAYS-BAS,

PAR SCHILLER;

Traduction nouvelle par M. de Châteaugiron.

Deux volumes in-8°. Prix : 12 francs. 1827.

L'ÉCRIVAIN qui entreprend l'histoire d'un peuple en révolution doit vaincre des difficultés, surmonter des obstacles que ne rencontre point l'historien d'une nation qui se meut paisiblement dans la sphère de son état social et de son organisation politique. Celui-ci trouve devant lui un système déjà établi et développé; il part de données déjà connues; si elles ne sont pas absolument immuables, elles ont au moins un degré de fixité suffisant pour qu'il puisse les bien saisir et les suivre avec sécurité dans leur développement et dans leurs conséquences. Dans cet état calme et régulier de la société, si le fait d'aujourd'hui n'est pas matériellement semblable à celui d'hier, il est cependant le produit des mêmes causes générales, souvent une simple continuation, ou bien un effet des événemens précédens. La chaîne des faits ne paraît jamais brusquement interrompue; ils s'engrènent, pour ainsi dire, les uns dans les autres, par des liaisons saillantes et régulières.

Dans les pays sans discussion et sans publicité, on rencontre, il est vrai, surtout dans ce qui tient aux relations extérieures, des événemens qui demeurent long-temps des énigmes. Les intrigues de cour et de cabinet, les petites causes de grands effets, ont souvent jeté un voile mystérieux sur plusieurs parties de l'histoire. Le pouvoir absolu aime les ténèbres; il craindrait de briser ses machines s'il en montrait les ressorts.

Mais cette difficulté disparaît presque toujours aux yeux de l'historien, car tout se dit à la longue, tout se sait. Les acteurs de ces scènes mystérieuses éprouvent le besoin d'un renom; fût-il peu honorable, ne dût-il éclater que long-temps après leur mort, ils ne travaillent pas moins à l'acquérir. C'est la nature de l'homme.

Comme il ne s'agit le plus souvent que de faits matériels, d'incidens isolés, faciles à saisir et à décrire, leur témoignage est rassurant, dans ce sens qu'ils affirment ce qu'ils ont pu comprendre. On ne doit guère se tenir en garde que contre les élans de la vanité et les ruses de la turpitude. On peut apprécier leur dire comme celui d'un témoin en justice. S'il n'y a pas les mêmes garanties, il n'y a pas non plus les mêmes dangers. Ces témoins politiques, écrivant après coup, dans le silence du cabinet, souvent au sein de la retraite, pour la postérité, ne se trouvent point en présence de ces intérêts passionnés, vivans, immédiats, de ces conséquences des témoignages sensibles et inévitables qui ont quelquefois fait balbutier même l'honnête homme aux interpellations sévères du juge.

Enfin, convenons-en, lors même que quelques-uns

de ces événemens secondaires ne seraient pas complètement expliqués, lors même qu'ils seraient attribués à des causes incidentes autres que les véritables, l'histoire du pays ne serait point faussée. Le tableau social demeure essentiellement le même; il offre, dans son ensemble, le même aspect, produit la même impression, quoique le peintre ait légèrement changé la position de quelques figures, et mal saisi quelques nuances de coloris.

Pour l'histoire d'une révolution, les choses se passent autrement. Les causes d'un si grand événement sont essentielles à connaître; ces causes ne sont elles-mêmes que des faits, des faits qui existent depuis long-temps, des faits généraux, puissans, énergiques; ils n'en sont pas moins cachés, obscurs, difficiles à saisir. Le volcan qui déchire tout d'un coup les entrailles et la surface du globe, est le produit de causes qui se préparaient depuis long-temps. Mais quelles sont au juste ces causes? Le physicien examine; il propose des conjectures; en dernière analyse, il doute encore. C'est qu'en laissant à la surface de la terre son aspect paisible et riant, ces causes s'accumulent dans des profondeurs où l'œil de l'homme ne saurait pénétrer.

Les causes morales se cachent sous des apparences trompeuses plus aisément encore que les causes physiques. Elles dérivent souvent d'actes accomplis, de mesures prises dans un but directement contraire au résultat qu'ils produisent à la longue. C'est que l'homme se flatte en vain d'envisager un objet sous toutes ses faces; c'est qu'il n'agit le plus souvent que sous l'empire d'une nécessité du moment; enfin il n'est que trop disposé à ne plus s'embarrasser de ce

qu'il a fait; une fois que son action est accomplie, que les choses marchent, que l'ornière qu'il avait prévue lui paraît suffisamment tracée, les prévisions lointaines, les conséquences indirectes lui échappent, ou il les méprise : passant légèrement d'un objet à l'autre, d'une année à une autre année, d'un siècle à un autre siècle, il ne pense qu'à aller en avant; ce qu'il laisse derrière lui ne l'occupe plus; il paraît convaincu que ce qui a été un moyen ne deviendra jamais un obstacle, que ce qui a été un effet ne deviendra pas une cause, que ce qui a été soumis en son pouvoir ne saurait contenir un principe d'indépendance, de réaction, d'hostilité contre l'ordre qu'il a établi.

Cependant le jour arrive où les effets imprévus se manifestent; on les voit, on les touche; on en est pressé de toutes parts. Mais on ne les comprend guères, on a peine à y croire; car, dans la sphère des choses humaines, l'homme ne croit qu'à ce qu'il comprend, et il ne comprend pas tout d'un coup, au premier moment, les effets de causes qui lui sont demeurées inconnues, qui se sont développées peu à peu, sourdement, à son insu.

De là les fautes de tous les gouvernemens qui se sont trouvés au milieu d'une grande crise sociale; de là les erreurs de tous ceux qui ont prétendu la décrire et la juger immédiatement, précipitamment; de là les méprises et les mécomptes de ceux-là même qui paraissent les acteurs principaux dans ces redoutables drames de la vie humaine. Cicéron ne comprenait pas la révolution dont il était entouré; ses lettres, ses discours, sa conduite politique en font foi : les contemporains de Charles Ier, de Philippe II, de Louis XVI, ministres, acteurs, écrivains, ont-ils mieux connu, mieux jugé les évé-

nemens de l'Angleterre, des Pays-Bas et de la France?

Il y a plus; les effets des causes morales ne se développent pas, du moins aux yeux de l'homme, avec la précision et la clarté des effets mécaniques. Ces causes elles-mêmes se mélangent, se modifient; de là une complication d'effets inextricable pour ceux qui sont eux-mêmes emportés par le tourbillon, étourdis par le mouvement, surpris par tout ce qu'il y a d'inattendu, d'imprévu dans ces grands événemens. Un moment arrive où tout paraît livré au hasard, à la bonne ou à la mauvaise fortune, aux caprices des individus, à l'influence des plus minces circonstances. Il n'en est rien cependant. L'officier qui ne voit qu'une partie d'une bataille, dès qu'elle est engagée, n'aperçoit plus que la mêlée; à ses yeux tout est confusion et tumulte : l'ordre n'en continue pas moins à paraître aux yeux du général; c'est qu'il préside au combat, mais ne s'y mêle pas. Il a le blâme ou l'éloge, les récompenses ou les punitions prêtes pour les individus qui auront violé ou rempli leurs devoirs, dans la position où il lui a plu de les placer. Mais le choix du champ de bataille, l'ordre du combat, le mouvement des masses, la direction supérieure lui appartiennent.

Comme dans les combats, dans toute révolution il y a des changemens de scène incompréhensibles au moment où ils s'opèrent. On dirait un vaste théâtre dont l'avant-scène seule est éclairée. Un parti se forme, il s'avance, il occupe cette portion brillante de la scène, il y joue son rôle; on croirait qu'il n'y a de rôle que pour lui : vaine illusion! Tandis qu'il ne songe qu'à s'emparer de l'esprit des spectateurs, à captiver leurs suffrages, à obtenir leur appui, il ne

se doute pas de ce qui se prépare dans l'ombre ; il ne voit pas les partis qui s'organisent et s'échelonnent derrière lui. Ils s'avancent enfin ; un d'abord, puis un second, puis un troisième, dans l'ordre de leurs idées ; le dernier est celui dont les idées s'écartent davantage de l'ordre qui préexistait ; car les partis doués d'un véritable principe de vie ont, par cela même, une connaissance instinctive de l'opportunité du moment, pour le développement de leur action ; comme tous les pouvoirs, ils se trompent lorsqu'ils existent, bien plus que lorsqu'ils aspirent à être. C'est après que les spectateurs ont vu jouer devant eux des rôles d'une énergie de plus en plus croissante, qu'arrive enfin sur la scène celui qui a le dernier mot.

Cela est dans toute révolution, parce que cela est dans la nature de l'homme. Il y a chez nous une noble tendance à vouloir en toutes choses tenir le dernier bout. La faute, le crime même commence lorsqu'on ose passer de la spéculation à l'action sans tenir compte des faits, des droits acquis, des possibilités de la vie réelle, lorsqu'au lieu d'adapter la théorie à nos moyens matériels et bornés, on veut violemment la plier aux exigences de la pensée individuelle. C'est faire du corps social une matière à expérience, de l'homme un instrument ; c'est là le crime, car le droit manque.

Enfin est-il besoin de rappeler que dans ces grandes commotions du corps politique, nul n'est sans passion ? Acteurs et spectateurs, la crainte, l'espérance, la colère, l'intérêt, troublent leur ame, agitent leur esprit, faussent leur jugement. Les plus absurdes calomnies trouvent créance ; les faits les plus avérés sont rejetés ou dénaturés ; et l'amour-propre qui veut

du premier coup tout comprendre, tout expliquer, tout prévoir, enfante des fables, des erreurs, des sophismes que la crédulité ou le fanatisme des contemporains lègue aux successeurs.

L'historien qui, dans la suite, se jette au milieu de ce chaos, dans le but d'y apporter l'ordre et la lumière, s'impose une tâche de la plus haute difficulté. Il ne s'agit pas de décrire à loisir, en appelant à son secours tous les prestiges de l'art historique, un système dès long-temps établi et connu de tout le monde; il s'agit de saisir au sein du chaos les germes d'un système nouveau et d'en suivre le développement au travers de mille contrariétés, d'une foule d'obstacles. L'amour de la vérité, la variété des connaissances, le talent d'écrire ne suffisent plus; il faut avant tout un esprit essentiellement attentif, délié, analytique, accompagné d'une imagination qui soit à la fois vive et patiente, forte et désintéressée, qui accepte tout et ne crée rien. Tout est manqué, si l'historien oublie un seul instant que les révolutions ne se font pas *à priori*. Nul ne les veut, nul ne les prévoit d'abord dans toute leur étendue. Les partis se forment, se développent, se modifient, s'altèrent, se croisent, se dissolvent et se recomposent peu à peu, selon les circonstances, les événements, les nouvelles combinaisons. Une révolution est chose essentiellement mobile, orageuse et variable. On part sans savoir où l'on va, on croit être arrivé, et l'on n'est pas encore à moitié chemin. C'est à tout comprendre, à tout dévoiler, à tout peindre, faits et pièces à la main, que l'historien doit suffire. Les pièces sont suspectes, les faits souvent fugitifs; plus souvent ils ne sont que des faits moraux qui n'offrent rien de matériel à saisir. Avouons-

le; il faut quelquefois une intelligence qui devine la vérité; mais à côté du talent de deviner, il y a le danger de créer des fables.

Nous dirons toute notre pensée; nous croyons qu'une révolution ne peut être bien comprise que de ceux qui ont vécu à une époque rapprochée d'un événement de ce genre.

Reportons-nous au temps qui a précédé la révolution française. Les nations européennes se reposaient depuis longues années au sein de l'ordre légal, bon ou mauvais, qui leur était tombé en partage. Il n'existait, on ne concevait d'autre action sur la chose publique que celle du pouvoir établi; ceci n'était pas seulement un fait, mais une doctrine, une habitude, un élément non contesté de la croyance générale.

On connaissait des intrigues, on ne connaissait pas de partis. On connaissait des *galas*, des réunions littéraires et de plaisir; on ne se faisait aucune idée d'une assemblée populaire. On voyait des armées de ligne; on avait vu des guerres auxquelles les peuples assistaient comme à un spectacle sanglant donné par des princes, joué par des seigneurs, avec une grande suite de figurans; mais un soulèvement national, des armées improvisées, des combats livrés et gagnés par des bourgeois transformés tout-à-coup en soldats, c'étaient là des faits que les imaginations avaient peine à se représenter et à comprendre, de même que nous avons peine aujourd'hui à nous représenter les invasions des barbares du moyen âge, et les expéditions des croisés dans l'Orient. Était-il facile, nous dirions volontiers possible, qu'un écrivain du dix-huitième siècle comprît à fond un grand mouvement national,

tel que la révolution d'Angleterre, ou celle des Pays-Bas?

Toute donnée pratique avait disparu; rien d'analogue ne se représentait dans l'état social de l'époque. L'esprit d'observation, faute d'aliment, s'était éloigné de ces sujets; ce n'était plus de telles choses qu'on s'occupait, qu'on parlait; aucun corps politique ne se montrait palpitant encore des secousses violentes d'une révolution nationale. Le traité de Westphalie et la crise de 1688 en Angleterre paraissaient avoir été le dernier mot de l'espèce humaine en Europe. Le calme apparent y était d'autant plus profond que l'orage était en réalité plus rapproché. Les écrivains de cette époque avaient donc à lutter contre une incapacité autre, il est vrai, que celle des auteurs ou témoins immédiats d'une révolution, mais non moins réelle. Le tableau d'une crise sociale doit être regardé, ainsi qu'une peinture matérielle, d'un point de vue convenable. Tout pâlit, tout s'efface à un trop grand éloignement, tout se brouille et se confond aux yeux de celui qui se trouve placé, pour ainsi dire, dans le cadre même du tableau.

Nous sommes loin de vouloir condamner *à priori*, sur le fondement de ces considérations générales, l'ouvrage de Schiller sur le soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole. Les difficultés de ce travail, à l'époque où Schiller l'entreprit, étaient grandes; les obstacles à vaincre, nombreux; toutefois nous n'affirmerons point qu'il fût absolument impossible à tout homme de les surmonter. Le génie peut créer des exceptions en sa faveur. Celui de Schiller a-t-il, dans cette occasion, surmonté les

difficultés de l'époque? S'est-il élevé au-dessus des circonstances défavorables qui résultaient de l'état social de l'Europe?

Schiller commença à écrire l'histoire du soulèvement des Pays-Bas dans sa jeunesse, peu d'années avant la révolution française. En lisant dans Watson le récit du soulèvement des Pays-Bas, il fut saisi d'un noble enthousiasme pour cet acte sublime de résistance. Son imagination (l'imagination de Schiller!) s'empara du sujet, le caressa, le revêtit de formes grandes, nobles, brillantes; le besoin de communiquer à ses semblables les émotions généreuses de son ame se fit sentir; Schiller prit la plume.

Mais jusque-là ce n'était pas l'historien; c'était surtout l'imagination de l'écrivain qui avait fait les frais de la création. Il n'avait encore aperçu le sujet qu'en gros, sous des formes générales et un peu vagues, cadre mobile que chacun peut remplir à son gré. Ce qu'il avait bien saisi, c'était la résolution des habitans des Pays-Bas et son résultat; la résolution l'avait ému par ses périls, le résultat par sa beauté.

Décidé d'abord à reproduire ce grand événement dans un tableau général, il comprit bientôt que cette esquisse, par sa généralité même, n'exciterait qu'un faible intérêt; que ce serait un morceau de rhéteur plus qu'un travail historique, une déclamation plutôt qu'un récit.

Schiller ne pouvait tomber si bas; son travail changea de nature; ce fut une histoire complète de l'évènement qu'il se proposa d'écrire.

Mais il y a loin, pour le plaisir de l'imagination, d'un premier aperçu à des recherches minutieuses, de la faculté de revêtir un fait de couleurs brillantes,

choisies à plaisir, au devoir de l'examiner scrupuleusement pour lui donner toutes les nuances de sa couleur véritable et locale.

Cest à ce travail lent et difficile que l'auteur essaya de suffire; a-t-il réussi?

Qu'on nous permette deux remarques. Après avoir publié un premier volume qui se termine au départ de la duchesse de Parme, remplacée dans le gouvernement des Pays-Bas par un homme d'horrible mémoire, Schiller interrompit son ouvrage. Il ne l'a plus repris. Un ouvrage commencé par enthousiasme a cessé sous l'influence de la réflexion. Notre seconde remarque est peut-être plus importante encore. Schiller dans sa jeunesse, Schiller dont le génie a pu enfanter Guillaume-Tell et même l'histoire de la guerre de trente ans, n'a presque pas donné de couleur dramatique au récit du soulèvement des Pays-Bas.

Ces faits prouvent, ce me semble, que l'enthousiasme de l'écrivain s'était refroidi; qu'en changeant la nature de son travail, il s'était promis plus qu'il n'était disposé à tenir; enfin qu'il écrivait l'histoire des Pays-Bas plutôt pour remplir une tâche qu'il s'était imposée qu'en homme faisant *con amore* une œuvre qui l'intéresse.

Dès lors il nous est permis de croire que Schiller n'eut pas la force de s'élever, comme historien d'une révolution, au-dessus des obstacles que lui opposait l'état social de l'Europe, qu'il paya dans cette occasion le tribut de l'humanité aux nécessités de son temps, et que l'illustre auteur se trouva lui-même peu satisfait de son travail.

En effet, son livre est plutôt l'ouvrage d'un homme qui tâtonne que celui d'un écrivain ayant fortement

saisi le fil qui doit le guider dans sa marche. Le récit est souvent embarrassé, lent, décousu ; il est plus d'une fois interrompu par des morceaux de rhétorique et par des réflexions philosophiques; on sent que l'auteur n'était point pressé, en quelque sorte, par son sujet, comme il l'aurait été dans une carrière dont il aurait eu devant les yeux toute l'étendue et la beauté. Il paraît s'être douté lui-même des vices de son récit; par quelques phrases de sa préface, on voit qu'il en soupçonnait la lenteur, l'incertitude, le décousu.

Ces défauts sont surtout sensibles dans la première moitié de l'ouvrage. Nous nous plaisons à reconnaître qu'à mesure que l'auteur avance, sa marche devient plus rapide, plus directe, qu'il est plus à son sujet, et moins à ses propres idées.

C'est dans le commencement, dans l'introduction qu'il se plaît à conjecturer les heureuses conséquences qu'aurait amenées l'arrivée de Philippe dans les Pays-Bas, comme si un voyage royal eût pu rétablir la paix entre deux principes en lutte manifeste, le principe de l'absolutisme aux prises avec les droits acquis d'un peuple qui en sent toute l'importance!

C'est dans le premier chapitre qu'il s'arrête pour nous dire que l'exclusion des étrangers de toute fonction publique, exclusion qui était un des articles fondamentaux des constitutions belges et hollandaises, était due en partie à la complication et à la variété des rapports entre le souverain et le peuple, rapports qui n'auraient pu être aisément compris par des hommes nés hors du pays; tandis que l'importance qu'on attachait à cette exclusion était un effet du principe de personnalité, je dirai presque de propriété qui

avait présidé, dans le moyen âge, à la formation des associations communales.

En exposant l'état des Pays-Bas sous Charles-Quint, l'auteur, voulant présenter des tableaux, des groupes saillans, est forcé de donner aux nuances une forme tranchante et absolue; ce qui fait que les diverses parties du récit se heurtent et se contredisent. Ici Charles-Quint méprise les privilèges les plus sacrés des provinces; il renverse l'*édifice brillant d'un peuple de pygmées*; bientôt après Charles-Quint reconnaît que le commerce ne peut prospérer sans la liberté, et il respecte les privilèges des provinces, parce qu'il a besoin de leurs forces.

La réforme religieuse étant aux yeux de l'auteur la cause principale de la révolution, il se livre à des considérations très-générales sur les rapports de la liberté civile avec la liberté de conscience, sur le caractère des peuples du nord en opposition à celui des peuples du midi; considérations trop incomplètes, s'il s'agit de traiter ces graves questions, inopportunes si elles ne servent qu'à briller un instant. D'ailleurs était-ce la liberté civile et la liberté religieuse et de conscience, dans le sens moderne de ces expressions, qui agitaient les esprits des hommes du seizième siècle?

Expose-t-il l'état des Pays-Bas sous Philippe II (chapitre 3)? il débute également par des considérations générales; il revient de nouveau sur l'administration de Charles-Quint; par le désir de présenter des masses brillantes, il admet tout ce que l'imagination lui suggère, et donne aux faits, en les généralisant, une couleur qui s'écarte de la vérité. Tandis qu'il nous parle et des effets moraux du climat, et même du

sang des habitans refroidi par un ciel rigoureux, il fait une peinture dénigrante de la noblesse des Pays-Bas, que nous croyons pour le moins fort exagérée. Enfin il s'arrête à montrer que Charles-Quint et Philippe II auraient pu être meilleurs qu'ils ne l'ont été, sans s'écarter pour cela des maximes qu'ils avaient adoptées, et que Philippe II aurait été plus indulgent et plus doux, s'il était monté sur le trône à un âge moins avancé. Nous n'avons aucune envie de discuter ces hypothèses ; libre à chacun d'en penser ce qu'il voudra ; Philippe II en a trop fait pour qu'on s'arrête à deviner ce qu'il aurait pu faire.

Parle-t-il du gouvernement de Marguerite de Parme? il en prend occasion d'intercaler dans son récit une critique des grandes assemblées délibérantes, critique qui n'était point déplacée dans la bouche du jésuite Strada, qui n'est pas étonnante dans celle de Schiller, vu le temps où il a écrit, mais qui n'est pas moins un hors-d'œuvre dans son ouvrage.

Mais c'est surtout dans le commencement du second livre, dans le long chapitre ayant pour titre : « Le Cardinal de Granvelle », que l'auteur a donné une libre carrière à sa plume. Portraits, tableaux, réflexions morales et philosophiques, tout y abonde, hormis ce que nous cherchons aujourd'hui dans un ouvrage historique. La noblesse y est de nouveau représentée sous des couleurs, à notre avis, trop noires : la réforme y est de nouveau donnée pour la cause principale de la révolte; la nation y est accusée d'avoir atteint un haut degré de corruption, d'immoralité; enfin un parallèle entre Mazarin et Granvelle, entre la Fronde et le soulèvement des Pays-Bas, nous semble prouver que l'auteur n'avait

bien saisi ni l'un ni l'autre événement. Il ne voit dans l'émeute des Parisiens qu'une explosion de la misère; il pense que la raillerie employée contre Granvelle conduisit les Pays-Bas à la révolte. Autant vaudrait croire que les calembours sur l'affaire du *collier* ont fait la révolution française.

Faute de pénétrer jusqu'au fond dans les causes intimes, primitives et générales de l'événement, Schiller paraît attribuer aux personnes, aux individualités, une puissance morale et créatrice qui, au fait, n'a jamais été et ne sera jamais qu'apparente. Les hommes peuvent aider le mouvement, l'accélérer, le diriger, éviter des écueils; mais si les forces motrices n'ont d'avance pénétré tout le corps social, il n'y a pas de bras humain assez puissant pour ébranler de telles masses. Si le prince d'Orange, et certes nous croyons qu'il serait difficile de trouver un plus grand homme dans le sens réel du mot, eût hasardé un mouvement vingt ans plus tôt, il aurait précédé le comte d'Égmont sur la place du supplice.

Cette tendance de l'écrivain à tout réduire en personnalités se révèle et par son goût pour les portraits, et par la coupe même de son ouvrage.

Le talent de Schiller pour les portraits est sans doute très-grand; on le conçoit aisément. On voit que l'auteur se plaît dans ce travail; il était sur son terrain. Il serait dépourvu de tout sentiment du beau celui qui, considérant ces morceaux isolément, ne serait point frappé de la vigueur de conception et de l'élégance que l'auteur a déployée dans les formes. Nous osons croire que c'est à l'éclat de ces tableaux, au charme de ces peintures qu'est due la réputation dont jouit son ouvrage.

Mais le portrait, dans Schiller, précède ordinairement l'action, au lieu d'en être, pour ainsi dire, le résumé. Lorsque le charme de la lecture est dissipé, on est toujours tenté de dire à l'auteur : il valait mieux raconter auparavant ce que l'individu a fait, me le montrer agissant; j'aurais pu alors juger de la ressemblance, et le portrait aurait pu être moins détaillé et moins minutieux. L'histoire écrite de cette manière a l'air d'une histoire *à priori*, et arrangée sous forme de synthèse.

Ce qui confirme notre opinion, c'est la coupe du livre, dont plusieurs chapitres ont pour titre le nom d'un individu : Charles-Quint, Philippe II, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, Marguerite de Parme, le cardinal de Granvelle.

Ces divisions arbitraires, ces masses artificielles, ont été les causes de redites et de répétitions qui ralentissent la marche du récit et refroidissent l'intérêt.

Le sujet s'est trouvé, pour ainsi dire, disloqué; plié et replié au gré de l'auteur, il a pris les formes d'une pièce à facettes. Mais en concentrant successivement ses regards sur un espace étroit, et en le considérant comme un tout, on est amené à donner aux faits qui y sont renfermés tout le développement et toute l'influence dont ils seraient susceptibles, abstractivement parlant. Cependant ce n'est pas là l'histoire; car, dans la réalité, l'importance de chaque fait dépend de la place qu'il a occupée dans l'ensemble de l'événement, et de l'action plus ou moins grande exercée par les faits concomitans et collatéraux.

Enfin nous ne dissimulerons point que cette manière d'envisager le sujet nous paraît avoir ôté toute fermeté, toute unité aux principes et aux doctrines

de l'écrivain. En l'envisageant par portions isolées, a-t-il rencontré un excès, il a laissé un libre cours à son indignation : a-t-il trouvé une action énergique, il a fait de l'agent un héros : a-t-il été blessé d'une action équivoque, blâmable, il l'a dénigrée sans mesure.

Ainsi dans un livre inspiré par l'enthousiasme et l'amour de la liberté, Charles-Quint est plus d'une fois représenté sous des couleurs, à notre avis, trop favorables; Philippe II, envoyant des secours au gouvernement français contre les huguenots, excite presque l'admiration de l'écrivain; Granvelle lui-même, qui n'était au fond qu'un prêtre opiniâtre et un adroit courtisan, se cramponnant de toutes ses forces au pouvoir absolu, grandit en quelque sorte sous la plume de l'auteur; il essaie de le rendre intéressant; il se plaint quelque part qu'on ait manqué envers lui de politesse et d'égards. Il s'agissait bien de cela! des égards pour l'aveugle instrument du Tibère de l'Espagne, employant la ruse et préparant ses forces pour faire subir aux Pays-Bas le sort qu'avaient déjà subi les deux Péninsules!

Les Orangistes sont tantôt des factieux, tantôt des gens d'une conduite indigne; enfin, la confédération des nobles est représentée sous un jour qui ne nous semble point conforme en tout à la vérité. Parce que le prince d'Orange et ses amis, faisant partie des conseils du roi, se bornaient encore à des représentations, à des plaintes respectueuses, fallait-il déverser le blâme le plus amer sur cette partie de la noblesse qui osa faire un pas de plus, et préparer une résistance sans laquelle l'auteur n'aurait pas été saisi d'un noble enthousiasme en lisant l'histoire de Watson? Il les peint comme des *gueux* réels; il trouve ridicule

qu'ils se regardassent comme une sorte de puissance, d'autorité, intermédiaire entre le souverain et les sujets, qu'ils se crussent appelés à voler au secours de la république en danger. N'étaient-ils donc pas citoyens? N'avaient-ils pas dans l'État une place légale, des droits acquis? Ridicule de se lever contre Philippe II, contre le maître du duc d'Albe! Souhaitons que partout où s'élèverait un Philippe, les nobles n'aient jamais de prétentions plus ridicules que celles-là.

J'ai peine à croire que ce soit là de l'impartialité; je ne sais pas la voir dans l'absence de tout système de principes.

Au surplus, on aurait tort d'accuser les intentions de l'illustre auteur, dont l'ame pure et noble se révèle dans tout ce qu'il a écrit, au point qu'on ne peut s'empêcher de l'aimer, lors même qu'on ne partage point son avis.

Schiller était non-seulement sous les influences politiques, mais sous les influences littéraires de son époque. L'esprit philosophique du dix-huitième siècle avait tout envahi, en particulier l'histoire. Les faits n'étaient plus considérés comme les matériaux d'un récit, mais comme des argumens pour une démonstration. L'historien montait en chaire pour donner une leçon.

Cette irruption philosophique porta une atteinte profonde à l'art de l'historien. L'histoire raisonneuse du dix-huitième siècle n'était plus l'histoire de Thucydide, de Tacite, de Machiavel : celle-ci remuait le fond des ames et excitait la pensée des lecteurs; l'autre, froide, artificielle, dogmatique, voulait lui imposer les pensées de l'historien.

L'histoire écrite à l'imitation de Voltaire fit fortune

parce qu'elle répondait aux tendances du siècle. Cependant tous les imitateurs ne suivirent pas exactement la même marche, et n'arrivèrent point au même résultat.

Les uns, vrais champions d'un système philosophique, n'écrivaient point l'histoire par amour de l'histoire et de la vérité. Ils l'écrivaient pour livrer une bataille; les faits n'étaient pour eux que des armes. Ces écrivains étaient, ce nous semble, les seuls qui eussent droit de réclamer pour leur histoire le nom de philosophique, car ils étaient les seuls qui s'en servissent dans le but qui lui est propre. Ils sacrifiaient l'art au besoin et au résultat du moment; mais ils étaient conséquens.

Cependant le succès brillant de ces essais, succès dû au talent immense du chef de l'école, mit ce genre à la mode. Il fut adopté par des écrivains qui, ne se proposant aucun but déterminé dans les manifestations de leur esprit philosophique, mirent l'histoire au service d'une sorte de scepticisme universel. Ils gâtaient l'art comme les premiers; leurs productions avaient les mêmes défauts, mais non les mêmes qualités, car ils avaient la malice et l'unité de moins.

Enfin des hommes qui ne partageaient nullement les principes de l'école philosophique du temps, des hommes que leurs sentimens purs et désintéressés rendaient quelquefois ses adversaires, n'en adoptèrent pas moins sa méthode historique. Tel était l'empire de la mode et du succès. Schiller fut de ce nombre; dans son Histoire des Pays-Bas, il demeura étranger aux principes de la nouvelle école historique; mais il en prit les formes.

Par cette malheureuse imitation, il mutila, si je

puis parler ainsi, son beau talent. Il ne fit pas ce qu'il aurait pu faire comme artiste. Qu'avait-il à faire comme philosophe ?

C'est sans doute là une des causes principales des imperfections de l'historien du *Soulèvement des Pays-Bas.*

On ne peut pas affirmer que l'ouvrage soit incomplet, car, au fait, toutes choses sont dans Schiller; mais elles y sont indiquées, résumées, affirmées par l'écrivain plutôt sous forme de réflexion ou d'extrait que de narration historique. On ne voit pas dans son livre un grand événement se dérouler peu à peu, avec plus ou moins de rapidité, selon la marche réelle qu'il eut dans le temps, et en prenant successivement les couleurs, les nuances qu'il portait dans la réalité. Les causes s'y trouvent pêle-mêle, sans chronologie morale. Les choses arrivent; il vous dit aussi quelque part pourquoi elles arrivent, mais on ne les voit pas arriver.

Cela déplaît à la raison, qui perd la chaîne des faits; à la mémoire, qui se fatigue, et ne peut guère saisir l'ensemble; à l'imagination, qui voit ainsi se rapetisser un beau et grand sujet d'admiration; enfin le sentiment de la vérité ne se trouve pas satisfait, sans qu'il puisse cependant reprocher à l'auteur la réticence coupable du mensonge.

Quand on a lu Schiller, on se demande quels étaient, à cette époque, l'état général de l'Europe, les rapports des Pays-Bas avec l'ensemble du monde politique, l'influence que menaçaient de prendre sur eux les principes dominans du pouvoir qui les tenait sous la main, et on ne le sait pas. On se demande quel était exactement l'état intérieur des Pays-Bas, quels y étaient les

rapports mutuels de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, du bas peuple, et on ne le sait pas. Du moins on ne le sait pas bien ; on ne le sait pas avec cette précision et cette exactitude qui donnent à un fait moral et général le caractère d'une donnée positive, d'où l'on peut partir avec sécurité. Dès lors rien ne peut être clair ; tout reste dans le vague, hormis les faits matériels : il est impossible de se faire une idée juste de l'événement, de son principe et de sa nature.

Le soulèvement des Pays-Bas fut, ce nous semble, une révolution défensive, plutôt qu'une révolution conquérante. La distinction nous paraît essentielle.

Des principes divers s'emparent successivement du monde social, et dominent les corps politiques dont il se compose. Mais il est dans l'essence progressive et perfectible de la nature humaine que chacun de ces principes s'épuise tour à tour, et se trouve, si on peut parler ainsi, dépassé par ses propres efforts.

Sans doute les choses de ce monde n'avancent pas toujours en suivant la plus courte des lignes possibles. Il y a des détours, des arrêts, des transitions toujours difficiles, souvent terribles. Il y a des peuples qui paraissent avoir rétrogradé dans la route de l'humanité : il y en a qui nous semblent absolument stationnaires. Personne ne saurait nier ces accidens ; il y en a de réels : souvent aussi les faits qui paraissent les attester ne sont qu'apparens.

Lorsqu'un principe dominant est épuisé, lorsqu'il ne suffit plus aux besoins intellectuels, moraux et politiques d'un peuple, il se fait une révolution. Sourde ou bruyante, plus ou moins complète, épouvantable ou bénigne, les circonstances, les hommes, ce que nous appelons le hasard peuvent sans doute mo-

difier l'événement, mais la révolution se fait toujours.

L'Église catholique, à la fin du dix-huitième siècle, n'était plus ce qu'elle avait été trois siècles plus tôt. Est-elle aujourd'hui ce qu'elle a été au dix-septième siècle? Cependant rien, ou presque rien, ne paraît changé dans ses formes extérieures.

Mais dans la sphère politique surtout, quand un principe se meurt, les intérêts matériels qu'il a créés ne cessent pas d'exister en même temps. Ils vivent, raffermis par la possession, par l'habitude de la jouissance, et armés de tout le pouvoir mécanique et organisé de la société. De là le combat. C'est une vieille légitimité se débattant contre une légitimité nouvelle qui veut établir son empire. Au fond, il n'y a absence de droit nulle part : seulement le droit de l'agresseur est en quelque sorte absolu, l'autre relatif. La raison dit qu'une conciliation est possible et légitime; les hommes ont recours à la guerre. La révolution, pleine de vie, de jeunesse, d'énergie, s'avance contre un corps sans ame, dont la force principale est dans son poids et dans son inertie. Elle culbute, elle renverse, elle détruit; le principe nouveau s'établit; c'est une révolution conquérante : *væ victis!*

Tous les soulèvemens nationaux n'ont pas cette origine. Parmi les intérêts matériels, créés par un système dominant, il y en a de plus ou moins personnels. Plus ils sont personnels, plus ils sont avides, hostiles, ambitieux. Si, par une cause quelconque, ils se trouvent pouvoir disposer d'une grande force physique, il est à peu près sûr qu'ils ne manqueront pas d'en abuser, ils voudront tout envahir. Ici ce n'est plus le principe dominant qui est épuisé, ce n'est plus une nation éprouvant le besoin d'aller s'asseoir

plus avant dans la carrière de la vie sociale; c'est un intérêt matériel voulant dépasser, à son profit, les bornes qui lui sont assignées dans le système établi; c'est un intérêt aspirant à tout occuper; en un mot, c'est un intérêt personnel qui veut se faire principe. Ici la résistance est dans la nation, l'attaque dans une partie matérielle du corps social; ici le droit est tout d'un côté, l'agresseur n'en a point : c'est un brigand qui attaque sur le grand chemin.

Mais le brigand s'expose à tout perdre, même sa vie, car le droit de défense est sacré et mal limité par sa nature. S'il excède ses bornes, il n'en est pas moins excusable, même dans ses excès.

De même ces attaques contre l'ordre social, contre les droits des nations, produisent une révolution (ce mot est peut-être moins propre dans ce cas), une révolution défensive.

Les soulèvemens nationaux de cette nature ne sont pas l'expression d'un nouveau besoin; ils ne marquent pas un progrès de l'esprit humain, mais ils peuvent en devenir l'occasion; car ces faits-là aussi remuent les esprits, brisent les habitudes, réveillent la pensée, provoquent l'examen. Si la résistance a dû être longue et opiniâtre, les moyens multiples et variés, la chaleur du combat opère, je dirais presque artificiellement, une sorte de développement précoce et accéléré des masses; le soulèvement défensif peut se transformer peu à peu en une révolution plus ou moins conquérante. Il est presque impossible qu'après la victoire, il n'y ait pas progrès dans l'état social des vainqueurs.

Le soulèvement des Pays-Bas, dans son origine, nous semble avoir été essentiellement défensif. La

nation possédait les libertés du moyen âge, elle voulait les garder. On ne voit pas, dans les commencemens de la lutte, paraître une idée nouvelle, relativement au système politique. L'abolition de la royauté fut un fait imprévu d'abord, auquel les provinces furent entraînées malgré elles. Sous ce rapport, le soulèvement des Pays-Bas a quelque ressemblance avec la révolution des États-Unis.

Le pouvoir monarchique, disons mieux, l'absolutisme royal était, au seizième siècle, un fait qui menaçait d'envahir toutes les sociétés européennes. La France commençait à être séduite par les prestiges de sa grande royauté; l'Espagne avait dû subir le joug; Florence, Sienne ne donnaient plus que des larmes impuissantes à leurs anciennes libertés; l'Allemagne n'avait pas échappé sans blessures à la main puissante de Charles-Quint; en un mot, l'absolutisme était le grand œuvre royal du temps. Le mode, le succès variaient selon le caractère, la situation, les circonstances particulières des nations; mais le principe planait également sur toutes: il les menaçait toutes. Quelque ennemis qu'ils fussent d'ailleurs entre eux, les princes avaient tous, à cette époque, la même pensée, le même désir; ils étaient sous l'influence des mêmes circonstances.

La papauté elle-même avait modifié sa nature: elle consentait à s'asseoir au banquet des rois; au lieu de les régenter, elle leur proposait un lien de confraternité; au lieu de lancer contre eux les masses, elle s'allïait à la royauté pour les enchaîner. Les papes qui songèrent encore à imiter Hildebrand ne parurent que ridicules.

Il serait facile d'indiquer les causes de ces faits; le temps et l'espace nous manquent.

L'absolutisme menaçait également les provinces des Pays-Bas réunies sous le sceptre de Charles-Quint cependant elles échappèrent au danger. Charles-Quint menaça plutôt qu'il n'attaqua leurs libertés; il avait trop de choses à faire, trop de guerres sur les bras. Ces provinces n'ayant été réunies que tout récemment sous le même sceptre, elles n'avaient pas encore subi ce travail sourd qui s'opère dans une grande unité politique, travail funeste aux libertés communales, locales, morcelées du moyen âge. C'est un problème moderne que celui de trouver le moyen de concilier la liberté avec l'existence homogène et compacte d'un grand corps politique. Charles-Quint comprit que ces foyers de liberté locale étant encore très-animés et très-nombreux dans les Pays-Bas, il trouverait des obstacles que la politique ne lui conseillait pas d'affronter directement.

Il est également vrai qu'il existait, entre Charles-Quint et les Flamands, des rapports d'affection mutuelle qui ont pu exercer quelque influence sur la conduite de l'empereur, autant du moins que l'attachement et la reconnaissance peuvent influer sur les déterminations d'un despote.

Philippe II lui succède; tout change des deux côtés; prince et sujets, ils ne s'abordent dès le commencement qu'avec méfiance et froideur. Nous n'en sommes plus à croire que les fêtes, les illuminations, les arcs-de-triomphe, les *vivat*, soient des signes certains du contraire.

La réunion des Pays-Bas sous le sceptre du monarque des Espagnes menaçait de devenir une sujétion d'un peuple à un autre peuple, d'un peuple du

nord à une nation du midi, d'une race à une autre race, d'un peuple actif et industrieux à un peuple qui ne le valait pas, d'une nation conservant de précieuses libertés à une nation qui venait d'être asservie. Ainsi les deux pays se repoussaient; il y avait antipathie nationale. Ce fait avait déjà éclaté sous le père de Charles-Quint.

Charles suspendit par sa conduite les effets de cette aversion réciproque; ou, pour mieux dire, il donna satisfaction aux Flamands, en comprimant à leur égard l'orgueil de ses Espagnols.

Philippe fit le contraire. Il était éminemment espagnol. Sa conduite à l'égard des Pays-Bas mit dans tout son jour un fait préexistant, c'est que le pouvoir monarchique de ces provinces, passé entre les mains des rois d'Espagne, ne se rattachait plus à rien de national pour elles. C'était une pièce étrangère superposée à leur édifice social, et qui avait peine à s'y adapter. Jusqu'à un certain point, le catholicisme espagnol lui-même n'était pas le catholicisme des Pays-Bas, comme le catholicisme de l'Espagne moderne n'est pas exactement le même que celui des provinces catholiques de l'Allemagne.

Il y avait donc méfiance, antipathie, disposition à la lutte; plusieurs faits en témoignent : cependant la lutte n'existait pas encore.

Philippe II aurait pu l'éviter; il ne le voulut pas, et il n'en comprit point la gravité. Il aurait fallu pour cela comprendre la liberté, avoir le talent de sonder les profondeurs morales d'une nation, talent rare, difficile, qui ne s'assied guère sur les trônes, et moins encore à côté d'un Philippe II. Il ne tarda pas à attaquer, de plusieurs manières et de front,

les constitutions et les privilèges des provinces.

C'est ici que la position des Pays-Bas se dessine nettement.

En attaquant les libertés, les privilèges des provinces, Philippe blessait au cœur la noblesse du pays et la haute bourgeoisie. Un grand nombre d'ecclésiastiques, d'abbés, prenaient rang politique parmi les nobles. Ils comprirent tous de quoi il s'agissait. La France, l'Espagne, l'Italie auraient pu le leur dire au besoin. Les nobles comprirent qu'on ne voulait leur réserver d'autre rôle que celui de courtisans, et, sous un monarque tout espagnol, de courtisans avilis et dédaignés. Les abbés étaient menacés de n'être plus que des ministres subalternes de la cour de Rome, sous la dépendance de ses nonces et de ses évêques. Les membres de la haute bourgeoisie étaient ceux qui avaient le plus à perdre. Une fois l'absolutisme établi, ils n'étaient plus que d'humbles sujets, le jouet du bon plaisir d'une cour espagnole.

Le reste de la population, il faut le dire, n'avait pas des intérêts si pressans à défendre. Elle pouvait craindre une domination plus sévère, de plus lourds impôts, des atteintes portées à son commerce par l'ignorance ou la cupidité des Espagnols; mais pour elle la question n'était pas d'être ou de ne pas être. Les libertés du pays s'étaient par le fait concentrées entre les mains de la noblesse et de l'aristocratie communale. Ce qui, dans toute organisation politique, touche de plus près les individus, l'administration de la justice, par exemple, ne valait pas mieux dans les Pays-Bas qu'ailleurs. Il n'y avait pas grande différence à être mis à la torture par un juge royal, ou par un bourgeois d'Amsterdam. La *Caroline* fut un bienfait pour le pays. Aussi,

malgré les haines suscitées par la révolution, y est-elle restée en vigueur jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. La question n'était donc pas une question de liberté, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot.

Si la lutte ne se fût établie qu'entre l'absolutisme d'un côté et les privilèges des provinces de l'autre, il est plus que douteux que la résistance fût possible. Car les désirs, les projets, les résolutions, les complots ne font pas les révolutions; il faut le dernier mot, la guerre. Pour la guerre, il faut les masses, et les masses ne remuent pas sans l'action d'un intérêt pressant, ou d'une passion violente. Les révolutions défensives ont cela de particulier qu'elles ne parlent point à l'imagination, comme les révolutions conquérantes. Ce qu'on possède est positif, limité; ce qu'on désire est le plus souvent vague, indéfini. On peut aimer ce qui est, c'est pour ses désirs qu'on est passionné.

Sans doute la haine des Espagnols, l'orgueil national, et l'esprit de clientelle qui rendait encore bien redoutable l'influence des nobles et de la haute bourgeoisie, étaient des causes d'insurrection pour le peuple, mais des causes secondaires. Elles auraient produit des émeutes, des malheurs; elles n'auraient pas suffi pour donner la victoire au parti de la résistance.

Mais la royauté ne fut pas la seule dont l'horizon s'élargit dans le seizième siècle. Le besoin d'ordre, de sûreté, de protection, avait augmenté l'influence de la royauté, ses forces morales, et par là sa puissance matérielle. Ses idées, ses désirs prirent un vol plus élevé; ses tentatives devinrent tous les jours plus

hardies; elle profitait adroitement des secours que la nouvelle ère de civilisation lui offrait pour l'agrandissement de son pouvoir et pour l'augmentation de ses forces. Car il est vrai que la civilisation ouvre, pour ainsi dire, un vaste arsenal où le pouvoir absolu peut aussi prendre des armes, pour les tourner contre la société qui vient de les préparer.

Heureusement les causes générales ne produisent point d'effets purement partiels; le monde ne marche pas au profit de quelques privilégiés. L'esprit humain avait aussi senti ses nouvelles forces, et il y avait foi. Il n'avait pas, ce nous semble, conçu l'idée d'un progrès indéfini; cette idée, vraie ou fausse, cette espérance, fondée ou non, appartient au temps moderne; elle en constitue le caractère distinctif. Mais au seizième siècle, ce que l'homme intellectuel éprouvait, c'était le besoin impérieux de quitter le poste que l'autorité lui avait assigné, de franchir le cercle de Popilius, et d'aller se placer plus avant dans un endroit de son choix. Il ne se proposait pas, en voyageur aventureux, de faire le tour d'un monde encore inconnu; il aspirait à plus de liberté, à plus d'aisance, dans le monde qu'il connaissait.

La réforme religieuse fut l'expression la plus saillante de ce besoin; elle en fut aussi l'expression la plus vraie. La raison humaine brisa les liens étroits imposés par l'autorité qui existait, pour élever sur un terrain plus large et moins encombré l'édifice d'une autorité nouvelle. Car le protestantisme, après avoir répudié la papauté romaine, repoussa avec horreur toute idée d'un progrès indéfini; il s'empressa de crier à son tour à la raison: «arrête-toi, écoute, crois, obéis.» En d'autres termes, la papauté réformée se révéla par

le supplice de Servet, les fureurs des Gomaristes et le synode de Dordrecht.

La nouvelle doctrine religieuse se répandit dans les provinces des Pays-Bas. Elle fit un grand nombre de prosélytes, surtout dans les classes moyennes et inférieures, dans le peuple. Non qu'elle fût repoussée d'une manière absolue par les classes élevées; elle y trouva même quelques néophytes fort zélés. Mais dans ces classes, le sentiment religieux parut avoir découvert le secret de s'allier avec beaucoup de réserve et de prudence. La théologie était subordonnée à la politique.

Philippe II, agité à la fois par deux fanatismes, celui du despotisme et celui de la religion, entreprit d'extirper en même temps dans ces provinces leurs anciennes libertés et la réforme.

Allié à la cour de Rome, lieutenant sévère de la papauté, monarque impitoyable, il dédaignait, ou ne comprenait pas les ménagemens, les ruses, les transactions de son père; il voulut tout emporter, à la fois, de front, brutalement.

Ce fut alors que fort heureusement la question des Pays-Bas se compliqua.

L'absolutisme se présenta, se montra à nu, sous deux formes à la fois, monarchique et théocratique. Il souleva deux questions; il fit deux attaques, il provoqua deux résistances.

Il souleva une question de pouvoir politique et une question de conscience; une question circonscrite, définie, de ce monde, et une question indéfinie, de sentiment, de vie à venir. La première laissait lieu au calcul, aux transactions, même à la résignation, si le péril devenait trop grand, et le succès de la résis-

tance trop incertain. La seconde, qui remuait les ames de fond en comble, appelait un combat à mort, et n'admettait d'autre solution que la victoire.

Les classes intéressées dans la première question obtinrent ainsi l'alliance et le dévouement des masses. Ce peuple qui, sans chefs, sans pouvoir organisé, sans richesses, aurait expié dans les bûchers de l'inquisition le crime de sa nouvelle croyance, put défendre sa religion, en défendant les droits des classes élevées.

La résistance politique et le fanatisme religieux se réunirent ainsi dans un coin de l'Europe, pour terrasser la puissance de la plus redoutable des monarchies. Le colosse de l'Espagne a succombé dans les plaines de la Flandre et de la Hollande; c'est dès lors que sa vie a disparu; c'est de la main de la liberté qu'il a reçu le coup mortel.

Mais c'est à tort, ce nous semble, qu'on verrait dans la réforme la cause principale de la résistance des Pays-Bas à la tyrannie de Philippe. Le besoin de résister fut senti d'abord, et la résistance fut organisée par les classes supérieures, dans le but de conserver leurs privilèges et la possession de leurs libertés. Tant que la monarchie n'a dirigé ses coups que contre les nouvelles doctrines, elle n'a guère trouvé de résistance; car ceux qui pouvaient sérieusement l'organiser n'étaient point disposés à se commettre pour des opinions religieuses.

Charles-Quint avait déjà publié et fait exécuter des édits très-sévères contre les réformés: on dit que sous son règne cinquante mille hérétiques, d'autres disent cent mille, avaient péri dans les Pays-Bas, sous le glaive de la justice théologique. Ces nombres sont peut-être

exagérés; mais quand même, en faisant une large part à l'exagération, il ne resterait que le nombre de quinze à vingt mille victimes, il y a déjà là un assez bel exercice de résignation et de patience chrétienne. Sous le règne de Philippe lui-même, la justice sacerdotale fit bien des ravages avant que le soulèvement fût tenté; les seigneurs et les communes ne se firent pas d'abord scrupule de prêter main-forte à ces atrocités; leurs plaintes, leurs réclamations ne firent point mention d'abord de tolérance; ils ne trouvaient pas très-mauvais qu'on persécutât les hérétiques, pourvu que la persécution n'amenât pas dans le pays les institutions espagnoles et des juges étrangers. Les premières réclamations contre les jugemens pour hérésie se fondaient surtout sur des motifs politiques, sur l'émigration des étrangers et la perte du commerce.

Les opinions et les intérêts divers des habitans des Pays-Bas se dessinèrent, ce nous semble, d'une manière frappante, lorsque Philippe et la cour de Rome se réunirent pour ériger dans les provinces belges et hollandaises plusieurs nouveaux évêchés. Des plaintes amères, de vives résistances éclatèrent de toutes parts. Ce que le peuple craignait avant tout, c'était l'établissement de l'inquisition par des évêques soumis au pape et au roi. Les abbés et les moines se récriaient surtout contre l'usurpation d'une partie de leurs biens pour former les manses épiscopales. Les villes destinées à devenir des sièges épiscopaux craignaient que cette puissance nouvelle, introduite dans leur sein, ne portât atteinte à leurs privilèges. La noblesse redoutait, de la concurrence de ces hautes dignités ecclésiastiques, une diminution de sa propre autorité et de son influence.

Ce ne fut que plus tard, lorsque les politiques en vinrent au moment de lever une bannière, et de cimenter leur alliance avec les religionnaires, que la question de la réforme et de son droit fut abordée directement, même par les nobles.

Il y eut alors mélange, fusion des divers partis. C'était tantôt la couleur politique, tantôt la couleur religieuse qui paraissait dominante; mais au fond, pour une grande partie de la noblesse, et surtout pour l'aristocratie communale, la question fut toujours essentiellement une question de pouvoir, la révolution une révolution de résistance, pour la conservation de leurs droits politiques.

L'abolition de la royauté espagnole dans les Pays-Bas fut une conséquence imprévue d'abord, inévitable ensuite. La monarchie fut détruite, parce que son existence était devenue incompatible avec la sûreté des politiques. Ce fut l'église catholique qui succomba dans les Provinces-Unies sous les coups des réformés. En retranchant le sommet de la pyramide, on ne fit guère d'autres changemens essentiels à l'édifice social. Le peuple écoutait des sermons au lieu d'aller à la messe; mais en fait de liberté politique, il en resta où il en était avant la révolution.

Le gain en matière politique fut surtout pour l'aristocratie communale. Avec un poids de moins au-dessus d'elle, elle se sentit plus libre, et, après avoir mendié les secours de toutes les royautés ennemies de celle de l'Espagne, elle se prépara à résister à la puissance de Louis XIV, et à rendre célèbre dans les fastes de l'Europe la fierté et l'insolence hollandaises.

L'aristocratie communale était presque aussi engouée de sa souveraineté bourgeoise, que Philippe

de son droit divin. Comme l'Angleterre de nos jours, elle trouvait fort mauvais que d'autres peuples s'avisassent de tenter ce que la Hollande avait fait. Aussi, en 1643, favorisait-elle les intrigues et les démarches de la reine d'Angleterre et du parti royaliste.

Concluons; la réforme n'aurait probablement pas amené de révolution, si les privilèges des provinces eussent été respectés; l'attaque dirigée contre ces privilèges n'aurait point rencontré une résistance efficace, et enfin couronnée du plus beau succès, si la réforme religieuse n'eût pas été l'objet d'une violente persécution.

Le plus grand tort de Philippe II, comme homme d'état, fut de s'être fait à la fois le champion des deux absolutismes, et de s'être ainsi mis, dans le même temps, deux guerres sur les bras.

Quoi qu'il en soit, l'événement des Pays-Bas est une des plus frappantes leçons que la Providence ait données aux peuples et aux rois. Les peuples surtout peuvent y apprendre que la tyrannie, quelque grandes, quelque colossales que soient ses forces matérielles, succombe lorsqu'elle trouve dans les rangs opposés droit, conviction, mais surtout persévérance.

Sous ce point de vue, le soulèvement des Pays-Bas mérite l'attention des historiens; il offre le sujet d'un utile et noble travail.

Sachons gré à l'illustre auteur de *Guillaume Tell* de l'avoir essayé, et à son élégant traducteur, M. de Chateaugiron, d'avoir signalé une carrière où il y a de grandes vérités et de sublimes exemples à recueillir pour l'instruction de l'espèce humaine.

II.

RELATION DU VOYAGE DU PRINCE DE BROGLIE,

EN 1782,

AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET DANS L'AMÉRIQUE DU SUD.

(Manuscrit inédit.)

Tout le monde a lu dans les *Mémoires* de M. de Ségur la relation de son voyage en Amérique. On s'est plu à suivre avec lui cette noblesse brillante, brave et quelque peu frivole, des salons de Versailles à la tente de Washington. Il est curieux de voir ces représentans de la grace et de la légèreté françaises devenus les auxiliaires d'un peuple grave et simple, qui combat pour *les droits de l'homme ;* et ce n'est pas l'incident le moins piquant ni le moins caractéristique du dernier siècle que la politique ait conduit sur les bords de la Delaware, au service d'une cause si populaire, en présence d'une nation si sauvage, les fils des courtisans de Louis XV, l'élite de la bonne compagnie d'un peuple énervé de civilisation. Mais une philosophie franche et hardie, à défaut de droits positifs, relevait cette nation : formés à son école, presque tous ces jeunes courtisans se piquaient de penser en hommes. L'Amérique leur offrit la raison en action et la liberté sous les armes. Ils en rapportèrent presque tous l'enthousiasme de la raison et de la liberté.

Voici un nouveau récit de la même campagne. Le prince Victor de Broglie fut de ceux qui s'embarquèrent comme M. de Ségur, en 1782, pour aller chercher aux États-Unis du péril et de la gloire, et à qui la contrariété d'une paix soudaine ravit un divertissement si légitime, et ne permit que d'entrevoir l'Union américaine, ses héros et ses sages. Cependant, frappé de ce spectacle, il écrivit un *Journal* de son voyage, que nous publions ici par fragmens. Il y consigne en courant des observations diverses, tantôt sérieuses, tantôt futiles, qui sont tour à tour d'un jeune officier et d'un jeune philosophe, dévoué tout ensemble au plaisir et à la vérité. Nous espérons que ce contraste aura de l'intérêt; il sert à peindre toute une époque. On se plaira comme nous à voir M. de Broglie échangeant des cheveux et des portraits avec les religieuses de Tercère, et portant la santé de M. de La Fayette avec le général de l'armée de l'indépendance, dansant des contredanses avec les dames de Caracas et prévoyant sans hésiter la révolution de l'Amérique du Sud. Son voyage dans cette partie du monde est curieux, et, même après soixante ans, il offre des peintures nouvelles, tant ces contrées sont peu connues. Sans doute la gravité de notre siècle, le rigorisme de notre philosophie s'étonneront de quelques remarques, et même de quelques récits : ce n'est pas du même ton que, dans une position semblable, le même homme aujourd'hui raconterait un tel voyage. Mais il ne faut pas oublier que le voyageur n'avait guère plus de vingt ans, et qu'il ne fait après tout que représenter avec vivacité l'esprit de sa classe et de son siècle. Il faut remarquer surtout, au milieu de tant d'impressions fugitives et frivoles, cette parfaite

confiance dans la raison, cette conviction inaltérable que les idées nouvelles sont la vérité même et que force leur est due. Sous l'uniforme de ce militaire étourdi, on reconnaîtra bientôt celui qui, malgré les liens de famille les plus impérieux, soutiendra, dix ans après, la bonne cause à l'assemblée nationale, tentera d'aller dans les camps défendre la révolution même ingrate, mourra enfin, frappé par elle, mais sans la trahir, et en recommandant à son fils de lui rester fidèle, malgré ses injustices. La France sait que ce dernier vœu est accompli.

Les fragmens que l'on va lire sont transcrits littéralement. Nous avons supprimé ce qui faisait longueur, sans juger nécessaire de rétablir la liaison par des transitions : le lecteur les suppléera sans peine.

Je suis parti de Paris pour l'Amérique le 12 avril 1782; le chevalier de Lameth était mon compagnon de voyage. Nous avions tous deux le cœur dans une situation convenable pour des jeunes gens qui quittent leurs parens, leurs amis, leurs femmes ou leurs maîtresses, et Paris; aussi fûmes-nous pendant près d'une journée sans nous dire un seul mot. . . . .

M. de La Touche, commandant de la frégate, prit le parti de relâcher aux Açores. L'île Fayal est celle où il se proposait d'aller, mais le vent s'y opposa; il nous dirigea sur Tercère, dont le port est si dangereux qu'il fallut se réduire à croiser devant pendant qu'on ferait de l'eau. Angra est la capitale de cette île, et la ville principale de l'archipel des Açores, composé de sept à huit îles : c'est là que le gouverneur portugais réside, que les consuls des différentes nations se tiennent, et qu'une espèce de conseil souverain siège. Nous descendîmes à terre par un assez gros temps et dans une fort mauvaise embarcation; nous vîmes le gouverneur, qui nous reçut avec une pompe très-imprévue, une étiquette scrupuleusement observée, et une frugalité plus remarquable encore; car il

ne donne jamais un verre d'eau à personne. Nous dînâmes chez le consul français, nommé Pérez; il fit un extraordinaire pour nous bien recevoir, car, outre un excellent aloyau, de très-bon poisson, de bon vin, et de l'eau très-claire, il nous donna encore à dîner sa femme moins blanche que son eau.... pauvre petite, âgée de 35 ans, et qui n'avait jamais encore dîné avec aucun étranger : elle était d'une joie vraiment touchante, et elle exprimait tout ce qu'elle pensait en portugais, ce qui exigeait, de sa part et de la nôtre, une très-grande activité dans les yeux. L'après-dîner, nous allâmes à une espèce de vide-bouteille appartenant au consul; une petite maison fraîche était ce que l'on nommait pompeusement le château; une petite allée de citronniers de cinquante pas de longueur représentait le parc, et sept à huit arpens composaient le total de la terre : le tout acheté 750 livres tournois, et pouvant valoir un jour 1752 liv. 10 sous, au moyen de l'activité, de l'intelligence, des vues, et des ressources des possesseurs. On nous y servit du lait très-frais, des fruits, et nous nous en retournâmes ensuite à la ville par un chemin presque entièrement creusé dans la montagne. En rentrant, nous rencontrâmes le consul anglais, qui, par hasard, se trouvait en même temps chargé des affaires d'Espagne, et qui, ne prenant aucune connaissance de la guerre, traitait tous les partis avec une égalité vraiment philosophique. Nous lui déclarâmes que, quoique décidés à faire le plus de mal possible à ses compatriotes, nous partagions ses sentimens noblement impartiaux. Il nous mena dîner chez lui, où le porter, le thé, et d'assez bonnes liqueurs furent les témoins que nous invoquâmes de notre mutuelle confiance et amitié. Le consul anglais proposa pour le lendemain une partie qui parut d'abord extraordinaire, et qu'on accepta cependant : ce fut d'aller à un couvent habité par des nonnes d'une vertu distinguée, chargées de l'éducation d'une vingtaine de demoiselles auxquelles elles inspiraient l'horreur du vice, sans leur prêcher pourtant une morale trop austère. Arrivés dans le parloir, M. de Lauzun, le comte de Ségur, le vicomte de Fleury, et moi, nous vîmes entrer majestueusement l'abbesse à cheveux gris, armée de sa crosse, et suivie de sa jeune

cohorte. Les premiers complimens se passèrent en révérences, espèce de conversation d'autant plus convenable, que nous n'avions qu'un interprète pour quatre Français et vingt Portugaises. Elles étaient la plupart jolies, ornées de grands yeux noirs, de jolies dents, de belles tailles, de l'apparence la plus coquette, mais le tout un peu obscurci par une nuance de teint basané, pour ne pas dire jaune. M. de Lauzun, comme brigadier, comme plus aimable, comme vêtu singulièrement, enfin peut-être comme un des plus sensibles, fut le premier auquel on plut et qui charma; une jeune pensionnaire nommée la signora Dona Maria Ermeginila Francisca, Genoveva di Marcillos di Connicullo di Garbo, lui sourit d'abord, lui jeta ensuite une rose à travers la grille, lui demanda son nom, lui présenta un coin de son mouchoir, qu'il saisit, et qu'elle tendit ensuite en l'attirant à elle; espèce de vibration qui, après s'être d'abord fait sentir dans le poignet des deux parties, se communiqua subitement à leurs épaules, et n'eut plus à faire, pour parvenir à leurs cœurs, qu'un seul petit pas qui fut bientôt franchi. Dès ce moment les yeux entrèrent en exercice, les billets doux s'en suivirent, et quoique ces impromptu, italiens quand ils étaient expédiés par Lauzun, et portugais lorsqu'ils partaient de la main de Dona Maria, ne fussent que devinés par les intéressés, et par conséquent nullement entendus par l'abbesse, qui lisait cependant tous les deux avec un sourire favorable, l'intrigue chemina vite. Les cadeaux ne tardèrent pas; un mutuel échange de cheveux, d'anneaux, et du portrait de Lauzun, dont une brouillerie amoureuse le rendait possesseur, contre un scapulaire de sa maîtresse, achevèrent de compléter son bonheur platonique.

Un aussi bon exemple fut suivi par M. de Fleury, M. de Ségur et moi. Les mêmes procédés furent observés par les maîtresses qui nous choisirent..... Nous nous écrivîmes coup sur coup, dans la matinée, trois billets plus ardens les uns que les autres; je composai de plus une petite chanson qui fut aussitôt cruellement travestie en prose portugaise par le consul. L'après-midi, nouvelle visite, nouvelles amours, toujours des frémissemens de mouchoirs, des signes expressifs,

des sermens d'autant plus touchans qu'ils étaient impossibles à tenir. Le lendemain, jour indiqué pour le départ, nous allâmes prendre congé, et nous trouvâmes le parloir orné de fleurs appelées dans le pays *regrets*. Ces symboles touchans rendirent la conversation tendre; on ne se sépara point sans larmes. Ma maîtresse me donna son scapulaire qu'elle portait au cou depuis quelques jours; je la priai de recevoir un anneau, elle me promit de prier pour moi; en revanche je m'engageai à ne jamais l'oublier, et je suis fidèle comme il paraît par la longueur de mon récit.....

Nous soupâmes le soir chez le consul anglais, et nous y vîmes danser le fandango par un jeune sous-diacre désigné pour être évêque du pays. L'indolence, la superstition et la hauteur portugaise empêchent Tercère et les autres îles de cet archipel de faire un commerce utile et vivant avec les autres nations. Il se borne à un échange de farine avec du vin de Madère, et quelques autres marchandises tirées de la métropole pour fournir à l'habillement des Portugais. La cour souveraine est présidée, dans les cas un peu importans, par le gouverneur. Les parties peuvent néanmoins appeler de ses jugemens à la cour de Lisbonne. Il y a à Angra un détachement de l'inquisition; le commissaire qui y réside fait de temps en temps des exemples assez sévères; il ne se permet cependant pas l'auto-da-fé; mais l'emprisonnement, le bannissement, l'exil, le tout duement suivi de confiscation de biens, sont ses divertissemens ordinaires; au moyen de quoi l'ignorance, le despotisme, la jalousie et le libertinage le plus effréné, se soutiennent et prospèrent à Angra plus qu'en aucun autre lieu du monde.....

..... J'arrivai le 18 août à Philadelphie, cette capitale célèbre d'un pays tout nouveau.

Philadelphie, ou la ville des Frères, est située sur la rive est de la Delaware, à cinq milles au-dessus du confluent de cette rivière et de celle de Skusilkyll : elle est la capitale de la Pensylvanie, province qui renferme trois cent mille habitans, dont un quart d'Allemands. La population de Philadelphie est évaluée à trente mille ames, sans compter les nègres qui sont peu nombreux et presque tous libres.

Penn, fils de l'amiral de ce nom, et qui mourut ensuite à Londres, retenu en prison pour dettes, Penn fonda Philadelphie à la fin du siècle dernier. Il avait formé un plan régulier qu'il prétendait calqué d'après le plan de la fameuse Babylone. Par son projet, la ville devait s'étendre un mille parallèlement à la Delaware, deux milles perpendiculairement au cours de ce fleuve, ce qui faisait de Philadelphie un parallélogramme régulier, divisé en rectangles égaux. Cinq grandes places, dont une plus vaste au centre, et un large quai élevé le long du fleuve devaient rendre en même temps cette ville commode et magnifique ; mais ce beau plan ne fut pas mis à exécution. Chaque négociant occupé de sa commodité a construit une espèce de quai à la porte de son magasin, y met ses vaisseaux à l'abri lors de la débâcle des glaces, et cet assemblage de quais irréguliers forme au niveau de la rivière une espèce de rue malsaine, humide, appelée Waler-Street. Quoi qu'il en soit de ce défaut, la ville de Philadelphie est vaste, ses rues sont tirées au cordeau, elles ont soixante pieds de large, et on y a ménagé des trottoirs pour les gens de pied. On n'y voit aucune promenade ni jardins publics. L'hôpital, la maison de ville, la prison et quelques églises sont les seuls édifices remarquables.

L'église du Christ est une des plus belles; elle n'est cependant décorée ni par des tableaux, ni par des dorures, mais seulement par quelques colonnes, un jeu d'orgues et un grand rideau de velours qui couvre l'autel. On compte à Philadelphie des presbytériens, des anabaptistes, des méthodistes, des sectaires de la nouvelle lumière, des quakers, des catholiques. Chacun y vit avec une grande liberté de religion et du meilleur accord possible.

La maison d'État où s'assemblent le congrès et le conseil de Pensylvanie renferme aussi des salles où la justice se rend. C'est un bâtiment écrasé par un grosse tour massive, carrée et peu solide.

La salle du congrès est au rez-de-chaussée; elle est vaste et sans autres ornemens qu'une mauvaise gravure de Montgommery, une de Washington, et la déclaration de l'indépendance. On y voit de plus treize tables, revêtues chacune

d'un tapis vert; un des principaux représentans de chacun des treize États-Unis siège dans l'assemblée, vis-à-vis d'une de ces tables. Le président du congrès est placé au milieu de la salle, sur une espèce de trône, le greffier est au-dessous de lui; chaque membre de l'assemblée a le droit de discuter, d'exposer son avis, verbalement ou par écrit, et la pluralité des voix l'emporte, car le président n'a que sa voix de même que tout autre membre. Dans une aile contiguë à la salle du congrès, se trouve un logement destiné à recevoir les ambassadeurs sauvages. Le bureau de la guerre est aussi placé dans le même corps de bâtiment, ainsi qu'une grande salle où l'on renferme avec soin et avec ordre les drapeaux et autres trophées pris sur l'ennemi. Derrière le Staten-House, on remarque la prison qui est le seul édifice qui présente un peu d'architecture.....

Je trouvai à Philadelphie en y arrivant un plénipotentiaire charmant, nommé M. le chevalier de la Luzerne; il me donna un logement chez lui, poussa la magnificence à mon égard jusqu'à me prêter une chemise, chose dont je manquais depuis six jours; une excellente chère et des manières très-aimables achevèrent de me faire oublier mes fatigues. Je commençai dès le soir même à aller dans le monde. Je revis avec plaisir la frégate *la Gloire* et tous ses habitans; je rentrai en possession de mes gens et de mes effets que j'avais regardés long-temps comme perdus. Enfin cette journée fut une des plus agréables de ma vie.

M. de la Luzerne me mena prendre le thé chez madame Morris, femme du contrôleur-général des États-Unis. Sa maison est simple et bien tenue, les serrures et les chenets de cuivre, d'une propreté charmante, les tasses rangées avec symétrie, la maîtresse de la maison d'assez bonne mine et très-blanchement atournée : tout me parut charmant. Je pris du thé excellent, et j'en prendrais, je crois, encore, si l'ambassadeur ne m'avait pas charitablement averti à la douzième tasse, qu'il fallait mettre ma cuillère en travers sur ma tasse, quand je voudrais que cette espèce de question d'eau chaude prît fin, attendu, me dit-il, qu'il serait presque aussi malhonnête de refuser une tasse de thé, quand on vous la

propose, qu'il serait indiscret au maître de la maison de vous en proposer de nouveau, quand la cérémonie de la cuillère a marqué sur cela quelles sont nos intentions.

M. Morris est un gros homme qui passe pour avoir beaucoup d'honnêteté et d'intelligence. Il est au moins certain qu'il a beaucoup de crédit, et qu'il a eu l'adresse, en paraissant se mettre en avance, souvent de ses propres fonds, pour le service de la république, de faire la plus grande fortune et de gagner plusieurs millions depuis la révolution. M. Morris paraît avoir beaucoup de sens; il parle bien, autant que j'ai pu en juger, et sa grosse tête semble, comme celle de M. Guillaume, tout aussi bien faite qu'une autre pour gouverner un empire.

M. Lincoln, ministre de la guerre, est aussi fort bien nourri; il a fait preuve de courage, d'activité et de zèle dans plusieurs occasions de la guerre, et particulièrement au siège d'York-Town. Son détail n'est point immense et tous les points importans sont décidés par le congrès. Cependant M. Lincoln passe pour être un peu expéditif en fait d'écritures, et il m'a paru qu'on avait déja songé à lui donner un successeur.

M. Livingston, ministre des affaires étrangères, est aussi maigre que les deux personnages ci-dessus sont étoffés : il a trente-cinq ans, sa figure est fine et on lui accorde en général beaucoup d'esprit. Son département sera plus étendu et plus intéressant au moment de la paix, où les États-Unis prendront dans le monde une consistance; mais comme toutes les décisions politiques importantes émaneront toujours du congrès, le ministre des affaires étrangères demeurera, ainsi que ses confrères, un agent secondaire, une espèce de premier commis.

Le président du congrès change tous les ans; celui de cette année paraît un homme sage, mais peu lumineux. En tout, l'avis unanime des gens dont l'esprit et les connaissances sont faits pour inspirer de la confiance, est que le congrès est composé de personnes fort ordinaires, et la raison qu'ils en donnent se réduit, ce me semble, à deux points : 1° « Que dans le commencement de la révolution il était simple que

les têtes les plus vives, les caractères les plus vigoureux, et les gens les plus éloquens eussent été députés à l'assemblée générale, qu'ils y eussent primé et fait prévaloir leurs avis par la supériorité de leurs lumières, ce qui semblait avoir mis une espèce d'entrave à la liberté des voix dans le congrès; 2° que les gens de mérite ont trouvé le secret de se faire confier les places, les gouvernemens, et les postes les plus importans, et qu'ils ont ainsi déserté le congrès.

Depuis ce temps, il semble que les assemblées particulières des différens États se soient occupées d'éviter de députer au congrès les gens les plus distingués par leurs talens; ils préfèrent le bon sens et la sagesse, qui en effet valent, je crois, mieux au bout de l'année.

Un des hommes qui m'a paru avoir le plus d'esprit et de nerf parmi ceux que j'ai rencontrés à Philadelphie, est un M. Morris, surnommé Governor, je ne sais trop pourquoi. Il est instruit, parle assez bon français, est tranchant et généralement aimé. Je crois cependant que sa supériorité, qu'il n'a pas cachée avec assez de soin, l'empêchera d'occuper jamais de places importantes.

Les dames de Philadelphie, quoique assez magnifiques dans leur habillement, ne sont pas généralement mises avec beaucoup de goût; elles ont dans leurs coiffures et dans leurs têtes moins de légèreté et d'agrément que nos Françaises; quoique assez bien faites, elles manquent de grace, et font assez mal la révérence; elles n'excellent pas non plus dans la danse; mais en revanche elles savent bien faire le thé. Elles élèvent leurs enfans avec soin, elles se piquent d'une fidélité scrupuleuse pour leurs maris, et plusieurs ont beaucoup d'esprit naturel. Tel est au moins le portrait qu'on s'est plu à m'en faire, et que mes remarques, pendant mon très-petit séjour à Philadelphie, m'ont paru confirmer.

Telles sont en abrégé mes observations sur la ville des Frères. L'esprit qui y règne, entièrement républicain, devrait, ce semble, entretenir parmi les habitans la plus parfaite égalité; cependant la vanité et l'amour-propre, passions si naturelles à l'esprit humain, commencent déjà à s'y faire sentir; et quoique le mot de noblesse et de distinction

quelconque en soit banni, les habitans qui peuvent dater leur séjour à Philadelphie du moment de sa fondation, s'arrogent déjà quelques privilèges, et cette prétention est encore plus marquée parmi ceux qui joignent de grandes richesses à ce grand avantage.

M. le chevalier de la Luzerne tient à Philadelphie un état magnifique; il est aimé et estimé généralement; sa douceur, sa sagesse, et jusqu'à son abord, qui est un peu froid, le rendent extrêmement propre à traiter avec un peuple naturellement flegmatique, irrésolu, et très-avide d'argent. M. de Marbois qui est depuis peu consul et conseiller d'ambassade de M. le chevalier de la Luzerne, est originaire de Metz. Il paraît fin et très-propre aux affaires; il a un maintien fort réservé, et semble avoir des idées fort justes sur le gouvernement, le caractère, les intérêts, et la manière de traiter avec les Américains.....

..... Je partis de Philadelphie avec le projet de faire le plus lestement possible les cent vingt milles qui me séparaient de l'armée. J'avais à parcourir un pays superbe et un chemin très-commode. J'étais seul avec deux valets, en sorte que rien ne m'empêchait de me livrer à mes réflexions. Je considérais avec plaisir ce peuple et ce pays naissans; j'étais de temps en temps arrêté par des points de vue imposans; je traversais des forêts immenses dont les productions nerveuses attestaient la fertilité du sol, et je rencontrais de deux en deux lieues des villages bien bâtis, où l'on ne voyait aucune trace d'indigence. Les habitans bien vêtus, grands, forts, et déjà fiers de leur liberté recouvrée, achevaient de me décider en faveur d'un pays qu'ils semblaient chérir si parfaitement eux-mêmes, et la vue d'un grand nombre de jolis visages de femmes ne me paraissait rien gâter à cet ensemble. Telles étaient les douces pensées et les charmans objets qui m'occupaient tout en voyageant. Je m'arrêtais pour dîner et pour coucher, et partout j'étais reçu avec la plus parfaite hospitalité. J'aimais à causer avec les maîtres de la maison; ils étaient assez bons pour ne pas se moquer de la manière dont je parlais leur langue; nous dînions ensemble sans cérémonie, et, sans que le mari s'en

formalisât, j'embrassais l'hôtesse quand elle était jolie. Ces petites caresses et la complaisance dont j'usais toujours pour parler politique et papiers publics avec mes hôtes, me valaient ordinairement la meilleure chambre de la maison; j'obtenais aussi, ce qui est encore rare, d'avoir à mon lit des draps qui n'eussent encore servi à aucun gentleman, et je marquais tant d'aversion pour coucher en compagnie qu'on m'accordait encore de n'être point réveillé pendant la nuit par quelque survenant inconnu. Toutes ces petites préférences dont on n'a pas d'idée en France, sont de grandes faveurs en Amérique où la propreté n'est pas aussi bien établie que la franchise. D'après cet abrégé succinct de la manière dont s'écoulaient mes journées, j'espère que les gens mêmes qui veulent bien s'intéresser à moi ne se permettront pas d'inquiétudes sur mon sort pendant les quatre jours que je mis à me rendre sur la rivière d'Hudson.....

Je trouvai en débarquant l'armée américaine campée dans un lieu nommé Versplanks-Point; elle était alors composée d'environ six mille hommes, qui, pour la première fois de la guerre, étaient bien habillés, bien armés, bien tenus, et campés sous des tentes d'une forme régulière. J'en parcourus tout le front avec plaisir, étonnement et admiration. Tous les soldats me parurent beaux, robustes et bien choisis; les sentinelles bien tenues, extrêmement attentives et assez bien placées sous les armes, contrastaient si complètement avec l'idée informe que je m'étais faite de ces troupes, que j'eus besoin de me redire plusieurs fois à moi-même que je voyais cette armée qui naguère n'avait d'autre uniforme qu'un bonnet sur lequel était écrit LIBERTÉ.

J'aperçus, sur une éminence qui faisait face au camp, un assemblage de tentes que je jugeai facilement devoir être le camp du général Washington. Malgré l'impatience si naturelle que j'avais de voir cet homme fameux, comme je ne connaissais personne qui pût me présenter à lui, je me contentai de m'approcher le plus possible de son établissement, afin de l'apercevoir en cas qu'il sortît, et je continuai ma route pour me rendre au camp de l'armée française, éloigné de quatorze milles, c'est-à-dire de près de cinq lieues. J'arrivai

à Crampon à quatre heures après midi, et je trouvai les généraux à table. Je fus reçu le lendemain dans le brillant poste de colonel en second; et, comme il n'y avait rien à faire, je me trouvai bientôt aussi savant et aussi avancé que tous les guerriers d'York.

Je pressai M. de Rochambeau, qui me reçut avec bonté, d'avoir celle de me faire faire connaissance avec M. Washington; il me le promit, et, le surlendemain de mon arrivée, il se rendit avec moi pour dîner chez cet homme fameux. Je lui remis une lettre de mon père, et, après un léger *shake the hand*, il voulut bien me dire mille choses flatteuses et polies. Voici son portrait, que j'ai composé d'après ce que j'ai pu en voir par moi-même, et par ce que les conversations que j'ai eues sur son compte m'ont appris.

Le général est âgé d'environ quarante-neuf ans; il est grand, noblement fait, très-bien proportionné; sa figure est beaucoup plus agréable que ses portraits ne le représentent; il était encore très-beau il y a trois ans, et quoique les gens qui ne l'ont pas quitté depuis cette époque disent qu'il leur paraît fort vieilli, il est incontestable que ce général est encore frais et agile comme un jeune homme.

Sa physionomie est douce et ouverte, son abord est froid, quoique poli, son œil pensif semble plus attentif qu'étincelant; mais son regard est doux, noble et assuré; il conserve dans sa conduite privée cette décence polie et attentive qui satisfait tout le monde, et cette dignité réservée qui n'offense pas; il est ennemi de l'ostentation et de la vaine gloire; son caractère est toujours égal, il n'a jamais témoigné la moindre humeur; modeste jusqu'à l'humilité, il semble ne pas s'estimer ce qu'il vaut; il reçoit de bonne grace les hommages qu'on lui rend, mais il les évite plutôt qu'il ne les cherche. Sa société est agréable et douce; toujours sérieux, jamais distrait, toujours simple, toujours libre et affable sans être familier, le respect qu'il inspire ne devient jamais pénible; il parle peu en général et d'un ton de voix fort bas; mais il est si attentif à ce qu'on lui dit, que, persuadé qu'il vous a compris, on le dispenserait presque de répondre. Cette conduite lui a été bien utile dans plusieurs circonstances; per-

sonne n'a plus besoin que lui d'user de circonspection, et de bien peser ses paroles. Il joint à une tranquillité d'ame inaltérable un jugement exquis, et on ne peut guère lui reprocher qu'un peu de lenteur à se déterminer, et même à agir quand il a pris son parti. Son courage est calme et brillant; mais, pour apprécier d'une manière sûre l'étendue de ses talens, et pour lui accorder le nom de grand homme de guerre, je crois qu'il faudrait l'avoir vu à la tête d'une plus grande armée, avec plus de moyens, et vis-à-vis d'un ennemi moins supérieur. On peut au moins lui donner le titre d'excellent patriote, d'homme sage et vertueux, et on est bien tenté de lui donner toutes les qualités, même celles que les circonstances ne lui ont pas permis de développer.

M. Washington a fait ses premières armes contre les Français dans la guerre du Canada; il n'eut aucune occasion de se signaler, et, après la défaite de Braddock, la guerre ayant passé sur le fleuve Saint-Laurent, les milices virginiennes, dont il était colonel, ayant été renvoyées, il ne fut plus lui-même employé, et se retira dans sa campagne où il vécut en philosophe. Ses terres étaient éloignées du siège du gouvernement anglais, foyer de l'insurrection, et son caractère sage l'éloignait encore davantage de se mêler de ces mouvemens: aussi n'eut-il que très-peu de part aux premiers troubles. Au moment que les hostilités commencèrent avec la mère-patrie, on songea à se pourvoir d'un chef qui joignît beaucoup de sagesse à l'avantage d'avoir déjà fait la guerre; toutes les vues se tournèrent vers Washington, et il fut unanimement appelé au commandement de l'armée. La suite des événemens a justifié ce choix; jamais homme ne fut plus propre à conduire des Américains, et n'a mis dans sa conduite plus de suite, de sagesse, de constance, et de raison.

M. Washington ne reçoit aucun appointement comme général; il les a refusés comme n'en ayant pas besoin: les frais de sa table sont seulement faits aux dépens de l'État. Il a tous les jours une trentaine de personnes à dîner, fait une fort bonne chère militaire, et est fort attentif pour tous les officiers qu'il admet à sa table: c'est en général le moment de la journée où il est le plus gai. Au dessert, il fait une cou-

sommation énorme de noix; et, lorsque la conversation l'amuse, il en mange pendant deux heures, en portant, conformément à l'usage anglais et américain, plusieurs santés : c'est ce qu'on appelle *toaster*. On commence toujours par boire aux États-Unis de l'Amérique, ensuite au roi de France, à la reine, au succès des armes de l'armée combinée; puis on donne quelquefois ce qu'on appelle un sentiment, par exemple : « à nos succès sur les ennemis et sur les belles! — A nos « avantages en guerre et en amour! » J'ai *toasté* plusieurs fois aussi avec le général Washington. Dans une, entre autres, je lui proposai de boire au marquis de Lafayette, qu'il regarde comme son enfant. Il accepta avec un sourire de bienveillance, et eut la politesse de me proposer en revanche celle de mon père et de ma femme.

M. Washington m'a paru avoir un maintien parfait avec les officiers de son armée; il les traite très-poliment; mais ils sont bien loin de se familiariser avec lui : ils ont tous, au contraire, vis-à-vis de ce général, l'air du respect, de la confiance et de l'admiration.

Le général Gates, fameux par la prise de Burgoyne et par ses revers à Cambden, commandait, cette année, une des ailes de l'armée américaine. Je l'ai vu chez M. Washington avec lequel il a été brouillé, et je me suis trouvé à leur première entrevue depuis leurs querelles qui demanderaient un détail trop long pour l'insérer ici. Cette entrevue excitait la curiosité des deux armées. Elle s'est passée avec la décence la plus convenable de part et d'autre, M. Washington traitant M. Gates avec une politesse qui avait l'air franc et aisé, et celui-ci répondant avec la nuance de respect qui convient vis-à-vis de son général, mais en même temps avec une assurance, un ton noble et un air de modération qui m'ont convaincu que M. Gates était digne des succès qu'il a obtenus à Saratoga, et que ses malheurs n'ont fait que le rendre plus estimable par le courage avec lequel il les a supportés. Il me semble que c'est là le jugement que les gens capables et désintéressés portent sur M. Gates. Washington se serait fait un honneur infini, si, lorsqu'après l'affaire de Cambden le congrès le laissa le maître de donner un successeur, au

lieu de nommer M. Green, il avait demandé que Gates fût continué dans le commandement de son armée, et mis à même de réparer ses malheurs; mais il faut toujours qu'un grand homme tienne par quelque coin aux faiblesses de l'humanité. Il avait été très-jaloux du succès de Gates à Saratoga; celui-ci s'en était un peu trop prévalu; quelques flatteurs, parmi lesquels on pourrait entre autres compter M. Conway, avaient fomenté, de part et d'autre, les semences de jalousie entre les deux généraux. M. Washington, devenu en quelque sorte le juge de son rival, se laissa aller à un petit mouvement de vengeance; il y était autorisé par l'événement même; il faisait un bon choix dans la personne de Green. Enfin s'il ne prit pas le parti le plus noble, il ne fit au moins rien de blâmable.....

..... La journée est très-forte de New-London à New-Port : on compte cinquante-cinq milles d'un fort mauvais chemin; il y a, en outre, deux ferrys ou bacs à passer; le premier est peu considérable, le second, appelé *Cononiettsferry*, sépare le continent de l'île de New-Port; il a une bonne lieue de large, et n'est pas toujours sûr. Nous y arrivâmes à la nuit; la cérémonie de l'embarquement des chevaux et l'inquiétude de quelques-uns dans les différens roulis de la barque n'ont rien d'amusant, surtout la nuit. Nous passâmes une heure dans cette position critique, et le patron finit par nous échouer sur le sable, à deux cents pas du débarcadère. Il fallut que tous les passagers, maîtres et valets, se missent à travailler pour parvenir à dégraver; nous sautâmes dans l'eau lorsqu'il n'y eut plus que deux pieds, et ce fut ainsi que se fit notre entrée à New-Port, ce lieu charmant, regretté par toute l'armée, car c'est ainsi que chacun en parlait.

Prévenus favorablement pour cette ville, nous n'eûmes, mes compagnons de voyage et moi, rien de plus pressé que de faire connaissance avec la société. Dès le même soir, M. de Vaubau nous introduisit chez M. Champlein, assez distingué par ses richesses, mais beaucoup plus connu dans l'armée par la figure charmante de sa fille. Elle n'était pas dans le salon au moment où nous y entrâmes, mais elle parut l'in-

stant d'après; il est inutile de dire que nous l'examinâmes avec attention; c'était la traiter favorablement, car le résultat de nos recherches fut de lui trouver de beaux yeux, une bouche agréable, une fraîcheur parfaite, une jolie taille, un joli pied, et une tournure tout-à-fait désirable. Elle joignait à tous ces avantages celui d'être mise et coiffée avec goût, c'est-à-dire à la française, d'entendre et de parler notre langue. Nous rendîmes à ses charmes le tribut d'admiration et de galanterie qui leur était dû, et nous nous dépêchâmes d'aller en dire à peu près autant à mesdemoiselles Hunter, ses rivales en beauté et en réputation. La première, sans être régulièrement jolie, a ce qu'on pourrait appeler un ensemble noble et de bonne compagnie; sa physionomie est spirituelle et fine; elle a de la grace dans tous ses mouvemens; elle se met aussi bien que mademoiselle Champlein, n'est pas tout-à-fait aussi fraîche, quoi qu'en dise Fersen. Sa sœur, nommée Nancy Hunter, est peut-être moins noble, mais c'est une rose en personne; son caractère est gai, sa figure toujours riante et ses dents charmantes, ce qui est bien rare en Amérique.

Enchantés de ce premier échantillon de New-Port, nous rentrâmes de fort bonne heure chez nous; mais Vauban nous promit encore mieux pour le lendemain, et nous tint parole. Sans nous dire où il nous conduisait, il nous fit entrer dans une maison où un vieillard fort sérieux, fort silencieux, nous reçut sans ôter son chapeau, nous fit asseoir sans complimens, et ne répondit que par quelques monosyllabes à ceux que nous lui adressâmes. Cette première entrevue nous parut bizarre; nous nous doutâmes bien cependant que nous étions chez un Quaker. Tout à coup une porte s'ouvrit, et nous vîmes entrer la déesse de la grace, de la beauté, Minerve en personne, ayant troqué ses attributs guerriers contre les agrémens d'une simple bergère: c'était la fille du Trembleur, du Quaker. Elle se nomme Polly Leyton. Conformément à l'usage de sa secte, elle nous parla en nous tutoyant, mais avec une simplicité, une grace que je ne puis mieux comparer qu'à celle de son habillement; c'était une espèce de robe à l'anglaise, juste à la taille et

blanche comme du lait, un tablier de mousseline de la même candeur, un fichu très-ample et très-fermé; sa coiffure, composée d'un simple petit bonnet de batiste, plissé, rond, et ne laissant entrevoir qu'un demi-pouce de cheveux, achevait de donner à Polly l'air d'une vierge. Elle semblait ne pas se douter de ses charmes; elle disait, avec la liberté et le tutoiement quakers, des choses naïves et polies; elle nous enchanta tous, s'en aperçut un peu, et ne parut aucunement fâchée de plaire à ceux qu'elle nommait complaisamment ses amis. J'avoue que cette séduisante Leyton me parut le chef-d'œuvre de la nature, et que toutes les fois que son image se présente à moi, je forme le projet d'écrire un gros livre contre la parure, les graces factices, et la coquetterie de plusieurs dames que l'on admire dans le monde.

Polly a une sœur vêtue de même qu'elle et d'une tournure agréable; mais on n'a pas le temps de s'en apercevoir quand son aînée est avec elle.

Mademoiselle Sprindley, mademoiselle Sylven et quelques autres ladys avec lesquelles je fis connaissance après avoir quitté ma jolie quakeresse, achevèrent de me convaincre que New-Port renfermait plus d'une rose. Toutes ces jeunes personnes paraissaient regretter beaucoup notre armée; elles nous avouèrent qu'il n'avait plus été question d'amusement ni de bals depuis le départ des Français. Cette petite complainte nous engagea, le comte de Ségur, Vauban et moi, ainsi que plusieurs autres jeunes gens de notre armée, à donner un bal à ces aimables désolées. M. Deshauteux se chargea des préparatifs; nous n'éprouvâmes ni refus, ni difficultés, quand nous parlâmes de danse. Il se rassembla environ vingt dames ou demoiselles charmantes; elles étaient mises à merveille. Elles eurent l'air de s'amuser; nous *toastâmes* fort gaîment à souper; tout se passa fort agréablement.

Le surlendemain de cette espèce de fête nous partîmes avec regret pour rejoindre l'armée à Providence; nous quittâmes New-Port, mais ce ne fut pas sans avoir baisé la main de Polly Leyton.....

Nous partîmes de Providence le 1er décembre pour nous rendre à Boston où nous arrivâmes le 3.....

Je ne décrirai point ici la ville de Boston, je me bornerai à dire quelque chose de la société et des personnes un peu importantes que j'y ai vues.

La première est M. Hancock, gouverneur de cette ville; c'est un homme auquel on pourrait refuser de l'esprit et du talent, mais qui, par son zèle pour la liberté, par les sacrifices pécuniaires qu'il a faits pour hâter la révolution et par la popularité qu'il s'est acquise, joue un rôle très-marqué et sera nommé avec éloge dans l'histoire.

M. Adams, dont le nom a été connu dans le commencement de la révolution, et qui, par son éloquence et sa chaleur dans le congrès, a souvent entraîné les résolutions les plus importantes, est la seconde connaissance que j'ai faite à Boston; c'est un homme de soixante ans passés, dont l'œil est ardent, la physionomie spirituelle, et qui m'a paru mériter la considération qu'on lui accorde. En général on lui reproche d'aimer un peu la louange, mais quel est l'homme à talens qui manque de vanité?

Le docteur Hooper, fameux par des sermons hardis, par des discours entièrement politiques, quoique prononcés en chaire et dans le temple, par un esprit souple, insinuant et rusé, enfin par des connaissances fort étendues en plusieurs genres, est un des hommes dont le caractère et la tournure m'ont le plus frappé à Boston; sa conversation est intéressante, et quoiqu'il s'exprime difficilement en français, il l'entend à merveille, connaît tous nos bons auteurs, et a même cité quelquefois en chaire des passages de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Le docteur est auteur lui-même de plusieurs ouvrages estimés; il fait de jolis vers, et renferme certainement beaucoup d'esprit sous l'immense perruque de ministre qu'il porte plus ample et plus poudrée qu'aucun de ses confrères. Il a des ennemis dans le clergé ainsi que dans d'autres ordres de l'État, et il est généralement accusé d'une souplesse un peu machiavélique.

Parlons un peu des dames actuellement, car c'est toujours un article important pour un Français, et avec mes prétentions à la philosophie couleur de rose, je serais impardonnable de négliger un aussi beau sujet. La ville de Boston,

fort commerçante en temps de paix, réunit nécessairement un grand nombre de gens aisés et une petite quantité de négocians fort riches. Le luxe s'y est établi plus anciennement que dans toute autre ville d'Amérique; il y a prospéré, au moyen de quoi cette ville est une de celles où, pour la société ainsi que pour la bonne chère, on s'éloigne le plus de la rusticité un peu grossière des usages américains; on y boit de meilleurs vins, on a des serviettes à table; chacun boit dans son verre, on change d'ailleurs aussi souvent que l'on veut; enfin c'est vraiment de la magnificence.

Les dames sont mises avec recherche, mais sans goût; elles ne savent point encore se coiffer; elles dansent assez mal, quoiqu'elles aiment beaucoup cet exercice. Quelques-unes savent assez bien la musique et jouent agréablement de plusieurs instrumens; leur manière de chanter est un peu monotone : c'est un mélange du mode anglais et italien qui est fort doux quand la voix est jolie.....

Le 24 décembre, la flotte française composée de douze vaisseaux quitta l'Amérique du nord pour se rendre dans l'Amérique espagnole, et attendre à Porto-Cabello la flotte alliée. Ce fut de ce port que notre voyageur partit pour visiter Caracas.

Je m'embarquai en conséquence, dit-il, avec M. d'Héty, capitaine du vaisseau *le Citoyen*, et M. de Riecé, dans un canot. Nous avions environ trente lieues à faire le long de la côte pour nous rendre à un port nommé la Guaïra, distant de cinq lieues de Caracas. Cette navigation n'aurait pas été une grande entreprise s'il n'avait pas fallu remonter toujours dans le vent, et cela uniquement à la faveur d'une brise de terre assez régulière, mais souvent faible. Nous fîmes avec peine environ dix lieues dans la nuit; je dis avec peine pour ne pas dire avec douleur, car les vagues étaient si fortes et faisaient si prodigieusement danser notre canot, que le capitaine et cinq de nos rameurs eurent violemment le mal de mer. On imaginera aisément l'état dans lequel se trouvaient en pareille

occasion le cœur de Riccé et le mien. Nous commencions à maudire notre entreprise lorsque la brise nous manqua. Il fallut relâcher dans une espèce de petite baie vis-à-vis laquelle nous aperçûmes quelques vestiges d'habitation. En approchant de terre, nous remarquâmes que la mer brisait de manière à faire craindre pour le canot, et nous étions encore incertains du parti que nous prendrions lorsque nous vîmes accourir deux nègres qui se jetèrent tout nus dans une pirogue, et s'avancèrent vers nous. L'amiral de cette embarcation parlait français. Il nous proposa sa voiture, et dit à M. d'Héty qu'il fallait faire jeter la petite ancre du canot à l'endroit où il était, attendu qu'on ne pouvait pas approcher davantage de la terre sans danger. Nous mouillâmes donc, et successivement nous passâmes un à un dans la pirogue, un des nègres ramant et l'autre soutenant le bâtiment pour l'empêcher de chavirer. Nous arrivâmes ainsi à terre, nos deux compagnons, deux laquais, deux fusils, nos munitions, notre vin et notre pâté.

D'après cette énumération que j'ai crue nécessaire pour qu'on ne soupçonnât pas notre prudence, on verra que, sans être fort embarrassés d'équipages, nous étions cependant à l'abri de deux ennemis fort dangereux dans la Nouvelle-Espagne, la faim et les tigres.

Notre nègre, qui ne parlait français qu'en sa qualité de déserteur de la Martinique, nous proposa aussitôt d'aller passer la journée et nous reposer, en attendant la brise du soir, dans une habitation voisine appartenant à un M. don Louis, auquel il accordait toutes sortes de bonnes qualités, entre autres un goût passionné pour l'hospitalité; c'était la vertu dont nous avions le plus de besoin pour le moment; aussi nous nous décidâmes aussitôt à mettre M. don Louis dans le cas de l'exercer en notre faveur. Nous fîmes en conséquence une demi-lieue à pied; nous passâmes une petite rivière sur le dos du nègre notre conducteur, et, après avoir parcouru presque dans toute sa longueur l'habitation de cacao qui faisait la richesse du seigneur don Louis, nous arrivâmes à une espèce de case fort basse et fort petite : c'était son château. Le nègre qui, comme on l'a vu, nous avait en une demi-heure

servi tour à tour de batelier, de guide et de monture pour passer la rivière, fit en ce moment l'office d'introducteur auprès de don Louis. Nous nous attendions à entendre entre eux une conversation espagnole, et nous fûmes fort surpris de voir que tout se passait en français, M. don Louis l'étant lui-même. Il nous accueillit avec toute la prévenance d'un bon compatriote, nous dit qu'il avait été autrefois chirurgien près de Bordeaux; qu'il s'était ensuite embarqué en cette qualité sur un bâtiment marchand qui avait fait naufrage sur cette côte; qu'il avait trouvé moyen d'être d'abord économe d'une habitation, et qu'ensuite il en avait défriché une pour son compte. Il ajouta qu'il s'était marié d'une manière avantageuse, et qu'il n'éprouvait d'autre malheur que celui d'oublier le français, faute d'avoir l'occasion de le parler. M. don Louis joignit à ce récit toutes sortes d'offres et de caresses, et nous dit qu'attendu que depuis trente-quatre ans il n'avait pas eu le bonheur de voir chez lui des étrangers, la joie qu'il nous marquait était bien franche et bien naturelle. Nous le remerciâmes comme il convenait et nous conclûmes que si son goût pour l'hospitalité était aussi vif que nous l'avait assuré notre nègre, c'était assurément une passion bien malheureuse.

M. don Louis nous introduisit aussitôt à sa femme, Espagnole d'origine, et fort âgée, et à deux de ses filles, dont l'aînée était mariée à un Français qui avait été aussi chirurgien de vaisseau, puis un peu flibustier, et avait enfin été raccroché par Don Louis dans la ville de la Guaïra. A l'aide de notre pâté et de quelques provisions trouvées dans la maison de don Louis, nous fîmes un assez bon repas; nous bûmes à la santé de la dame et de la demoiselle, qui voulurent bien nous le rendre, et nous allâmes ensuite nous promener dans l'habitation. Elle est assez étendue, facilement et abondamment arrosée, ce qui est un point essentiel pour ce genre de culture. Nous apprîmes qu'au bout de quatre à cinq années le cacaotier est en pleine production, que les fruits se renouvellent et mûrissent dans toutes les saisons, et que le revenu d'une habitation bien cultivée serait énorme si les impositions mises sur le cacao par la cour d'Espagne n'étaient pas trop fortes et exigées avec trop de rigueur. Elles se montent à peu

près à dix ou douze pour cent. M. don Louis nous assura que, malgré cette taxe, le métier serait encore bon si l'intendant de Caracas, nommé don Francisco d'Avalos, n'avait pas de plus ajouté un droit de cinq pour cent pour toutes les denrées qui s'exportent de la province de Caracas, et un de dix pour cent sur tout ce qui s'y importe. Ces entraves multipliées mises à la culture sont une des causes principales du peu de population des possessions espagnoles dans cette partie ; et l'interdiction sévère de tout commerce avec l'étranger achève de jeter les cultivateurs dans le découragement, et d'empêcher les défrichemens qui, dans un sol aussi fertile, produiraient plus de vraies richesses que celles qu'on s'obstine à tirer du Pérou et des autres mines d'or dont les montagnes abondent.

Au moment où la brise de terre commença à s'élever, nous quittâmes notre cher M. don Louis. Les adieux furent touchans de part et d'autre, et après avoir de nouveau enfourché notre nègre pour passer la rivière, et remonté dans la pirogue pour gagner notre bâtiment, nous appareillâmes pour gagner le port de la Guaïra.....

La ville de la Guaïra est assez jolie, les maisons en sont régulières, et la population est estimée entre trois et quatre mille ames. On y a construit un fort destiné à défendre la rade, qui n'est pas mal située. En entrant dans la ville, l'officier chargé de la garde de la porte nous donna un fusilier pour nous accompagner : c'est l'usage, et nous nous y conformâmes. Mais comme, après avoir passé la nuit dans un canot, nos toilettes n'étaient pas fort brillantes, nous nous intriguâmes pour trouver entre nous trois assez d'espagnol pour faire comprendre à notre guide de nous mener à l'auberge auparavant de nous conduire chez le gouverneur, comme cela lui avait été ordonné. Le plus hardi des trois essaya de mettre au jour la phrase convenue, lorsque le soldat, qui jusque-là avait été fort silencieux, s'apercevant de notre embarras, se mit à nous parler le meilleur français du monde. Notre surprise et notre joie furent extrêmes ; mais notre étonnement diminua lorsque nous apprîmes que nous avions affaire à un soldat aux gardes françaises qui, ayant déserté depuis quatre ans, et ne sachant plus où donner de la tête,

s'était engagé dans les troupes espagnoles. Il nous dit qu'il était aussi bien payé qu'en France, mais que, soit inconstance, soit attachement pour sa patrie, il désirait fort abandonner le service de nos alliés, dont l'extrême malpropreté surtout était son plus grand supplice. Quelques écus français établirent bientôt la confiance entre nous et notre escorte; elle nous mena à la meilleure auberge de la ville, dont le maître est de Versailles, de manière que nous ne nous trouvâmes pas fort dépaysés. Nous nous habillâmes promptement, et comme il était dimanche, et qui plus est le dimanche gras, nous nous hâtâmes d'aller joindre à l'église le gouverneur; nous le reconnûmes bientôt à son habit extrêmement galonné aussi bien qu'à la place éminente qu'il occupait. L'église de la Guaïra, conformément à l'usage espagnol, est extrêmement ornée de dorures, de vases d'argent et d'autres décorations de ce genre; on n'y voit ni bancs ni chaises. Les femmes, toutes revêtues d'une espèce de robe noire et d'un voile de la même couleur, sont assises ou à genoux par terre; elles sont affublées de plusieurs scapulaires, de gros chapelets et de reliques appelées rosaires qui leur pendent au cou. Les hommes portent aussi des scapulaires et ont à la main des chapelets très-ostensibles qu'ils manient incessamment en marmottant toujours. Les dévots de l'un et de l'autre sexe se distinguent par des gestes de componction fort marqués, par des inclinations de corps très-profondes qui sont ordinairement suivies de coups de poing dans le creux de l'estomac qui font retentir la voûte. Le chant des prêtres est fort monotone, les cérémonies des officians très-pompeuses, le tout fort long et fort ennuyeux; mais comme il faut que tout finisse, la grand'messe se termina, et nous allâmes joindre le gouverneur, homme de soixante-quinze ans, respectable et poli. Il nous reçut avec toute la prévenance possible et me combla particulièrement de politesses lorsqu'il sut mon nom. Il se souvint d'avoir servi sous mon grand-père dans la guerre d'Italie; et comme cette époque lui rappelait sa jeunesse, il s'étendit sur les relations de la bataille de Parme et de Plaisance, le tout en espagnol, c'est-à-dire fort peu intelligible pour mes compagnons et pour moi. Il est vrai qu'attendu que je lui

répondais en italien, il ne m'entendait pas non plus, au moyen de quoi nous étions au pair. Cette conversation, d'autant plus bizarre qu'elle était accompagnée de part et d'autre de la gravité la plus espagnole, dura environ une demi-heure; après quoi, la crainte d'importuner M. le gouverneur et de ne pouvoir pas conserver plus long-temps un maintien aussi forcé, nous décida à prendre congé de son Excellence. Elle nous proposa à dîner, mais nous refusâmes, parce que nous voulions arriver de bonne heure à Caracas, et que le chemin dans la montagne nous avait été annoncé comme fort mauvais. Le gouverneur voulut absolument me prêter sa propre mule avec un nègre pour guide; il fit aussi fournir à mes compagnons et à nos gens des montures à l'heure à laquelle nous les demandâmes.....

La ville de Caracas nous parut grande, autant que nous en pûmes juger par la quantité de lumières que nous aperçûmes en y entrant. Nous demandâmes en arrivant la maison de M. de Nava qui nous l'avait indiquée pour logement, et nous ne songions qu'à nous coucher lorsqu'un aide-de-camp vint nous inviter à venir à un bal qui se donnait chez l'intendant. Nous fîmes une légère toilette, et nous commençâmes ainsi à dix heures du soir notre entrée dans le monde de Caracas, dans un salon assez vaste et bien décoré. Nous aperçûmes en arrivant environ trente femmes dont plusieurs étaient jolies, spectacle très-réjouissant pour de pauvres diables condamnés depuis quatorze mois aux horreurs de la mer, mais il convenait de s'occuper d'abord du gouverneur. Je m'étais figuré qu'il était grand parce qu'en chemin faisant on m'avait assuré qu'il s'appelait don Fernando y Gonsalvo y Morenos y Torres y Gonzales, et que je ne croyais pas qu'un petit homme pût soutenir à la longue un aussi grand encombrement de noms; mais en dépit des conjectures que j'avais faites, je vis qu'il n'avait guère que quatre pieds et demi de haut, qu'il avait une excellente tenue militaire jointe à l'air le plus prévenant. Il nous combla de politesses mes compagnons et moi, nous parla français d'une manière fort intelligible, et nous exprima avec grace toute la joie qu'il éprouvait de recevoir dans sa capitale un détachement

aussi bien choisi de la noblesse française; nous ripostâmes par quelque chose de très à propos sur la prévenance des Espagnols et en particulier de M. de Nava; mais, il faut l'avouer, au travers de cet échange réciproque de complimens, il nous échappait des regards sur les femmes qui prouvaient qu'elles partageaient au moins notre attention.

Le gouverneur voulut bien nous présenter aux plus considérables, telles que l'intendante et la trésorière qui n'ont pour elles que les beaux yeux de leur cassette; il nous introduisit ensuite aux plus jeunes et aux plus jolies, et enfin par une inclination de corps tournante et générale, toute l'assemblée fut avertie que nous lui présentions nos hommages.

Cette première formalité remplie, la chose la plus pressée était de savoir les noms de cinq ou six dames charmantes qui faisaient l'ornement du bal et la gloire de Caracas. Un officier français, fixé depuis long-temps au service d'Espagne, satisfit sur ce point notre juste curiosité; il nous apprit que la plus charmante de toutes s'appelait Belina Aristigetta, que celle qui la suivait de plus près était sa sœur nommée Panschitta, puis une autre de ses sœurs nommée la signora Rossa, et enfin une quatrième sœur un peu brune, mais fournie de superbes yeux noirs, appelée Theresa. Cette famille nous parut un prodige dans le meilleur genre; mais comme nous étions questionneurs et que nous avions affaire à un babillard, un nouvel examen de l'assemblée ajouta à notre liste de beautés les noms de Raphaëla et de deux demoiselles Erménégile, dont l'une ressemble à madame la duchesse de Polignac d'une manière frappante. Nous trouvâmes qu'en cela elle avait pris un excellent parti et pour elle et pour nous. Une plus longue énumération serait, je crois, déplacée, et je promets d'ailleurs des renseignemens plus particuliers à ceux qui, après avoir lu mon journal, voudront aller faire un voyage à Caracas. On se contentera donc de savoir que la plus grande partie des signora que je néglige était agréable, et que presque toutes étaient mises et coiffées avec un mélange de magnificence et de goût qui ne leur donnait assurément pas l'air de femmes de l'autre monde.

Il ne me manquait, pour faire plus particulièrement connaissance avec les merveilles femelles qui sont à la tête de mon catalogue, que de savoir leur parler; je crus qu'il était indispensable de l'essayer, et je commençai par employer auprès de la signora Belina cinq ou six mots catalans que je possédais bien; elle y répondit avec grace, et cette démarche me valut une promesse de danser avec elle: content de ce premier succès, je me souvins d'une ruse qui m'avait toujours bien réussi en Amérique lorsque je ne savais encore que quelques mots d'anglais; c'était d'annoncer une ignorance totale, parce qu'à la faveur d'un aveu aussi modeste, le peu de phrases que je parvenais à composer acquérait un prix infini. Je confiai donc à Belina mon inexpérience dans la langue espagnole; je regrettai d'avoir négligé d'apprendre de bonne heure un idiome que sa jolie bouche rendait si agréable à l'oreille, et je demandai la permission de me servir dorénavant de l'italien que je savais, en promettant de l'espagnoliser autant que possible. Cette phrase difficile fut traduite par un interprète. J'obtins la licence de parler italien et la permission d'employer l'éloquence muette des yeux pour expliquer les passages obscurs. C'était avoir bien fait du chemin en un quart-d'heure.

La danse est assez variée à Caracas; on y aime beaucoup les menuets, et il n'y a point de dame jeune ou vieille, laide aussi bien que jolie, qui, au commencement d'un bal, ne se croie indispensablement obligée de danser son menuet. Les hommes dansent en général plus mal que les femmes, mais avec une gravité imperturbable. On connaît de plus dans cette ville plusieurs autres espèces de pas de deux dont quelques-uns exigent beaucoup d'oreille et une grande souplesse dans les jambes. Le fandango est la plus remarquable, la plus usitée et la plus ancienne; on l'accompagne d'une petite mélodie de castagnettes qui achève d'en faire un exercice vif, bruyant, passionné, voluptueux même, et beaucoup mieux encore que tout cela, au dire des bons Espagnols de l'ancienne roche. Quant aux contredanses, on a adopté les anglaises, et on y mêle seulement une sorte de ronde qui est assez vive. La signora Belina excelle dans tous les genres

de trépudiement ; elle a surtout un aplomb et une grace toute particulière dans le fandango ; je ne pouvais avoir une plus agréable partenaire ; aussi j'ose dire que je me tirai passablement de la contredanse que nous exécutâmes ensemble. Ma bonne conduite dans ce premier essai et mon attention suivie à cacher toujours mon idiome italien sous un manteau espagnol, me valurent encore une contredanse d'une amie de Belina : elle termina pour moi les fatigues et les plaisirs de cette journée. Il était tard, chacun s'en alla coucher. Le gouverneur nous mena souper chez lui, et ce fut avec autant de politesse de sa part que de joie de la nôtre que nous le quittâmes mes compagnons et moi pour aller nous coucher.

Le lendemain, lundi gras d'heureuse mémoire, nous fûmes réveillés d'une manière inattendue mais fort agréable. Le maître d'hôtel du gouverneur entra dans nos chambres, suivi de tous les apprêts d'un déjeûner à l'espagnole ; deux ou trois petits polissons appelés pompeusement pages, portaient des tasses, des biscuits, du pain, du beurre, et une chaudière d'argent pleine d'excellent chocolat. Nous en prîmes en abondance et nous nous rendîmes bientôt après à l'audience du gouverneur qui, tous les jours depuis neuf heures jusqu'à onze heures du matin, reçoit tous les placets, écoute toutes les plaintes, expédie toutes les affaires journalières qui sont portées à son tribunal, admet dans son cabinet, sans distinction d'état, tous ceux qui demandent à lui parler, rend une justice prompte et exacte, fait des aumônes abondantes, et s'attire, par une conduite aussi noble, l'estime, l'attachement et la reconnaissance du peuple qu'il gouverne. Ce genre d'audience m'a paru si différent des apparitions ministérielles que nous appelons audiences en France, que je me sentis vivement touché et pénétré d'admiration et d'attachement pour M. Gonzalès.

Dès qu'il eut expédié ses affaires, il nous proposa de nous mener dans le monde, quoiqu'il ne fût que dix heures du matin ; nous le suivîmes, et notre première visite fut dédiée à madame Aristigetta, mère de Belina et de toutes les autres jolies sœurs dont j'ai parlé. Nous les trouvâmes dans une espèce de salon très-frais et fort vaste. Le gouverneur fut

reçu avec prévenance et respect, et les Français avec une politesse et une grace tout-à-fait marquées. Nous n'avions pas encore achevé la seconde révérence de remerciement, lorsque nous nous sentîmes tout à coup aveuglés par une grêle de bonbons en forme d'anis que les jolies mains des signora jetaient sur nous avec une profusion incomparable. Notre surprise fut telle qu'on la désirait, c'est-à-dire extrême; mais après avoir essuyé de bonne grace cette première bordée, nous osâmes demander quel en était l'objet. On nous apprit que, depuis l'antiquité la plus reculée, il était d'institution courtoise, galante et chevaleresque de se jeter des anis au visage dans les derniers jours de carnaval, et qu'on n'avait jamais rien trouvé de mieux pour forcer les belles un peu prudes à avaler les compliments et les douceurs que leur offraient leurs humbles adorateurs. Nous demandâmes s'il n'y avait pas à craindre d'un autre côté que ce genre de plaisanterie ne rendît les dames un peu sucrées; mais on nous rassura sur ce point, en sorte que nous envoyâmes vite chercher des munitions de toute espèce chez le confiseur, et au moyen d'un feu très-vif, nous nous trouvâmes au pair.

Ce genre de plaisanterie établit bientôt entre la jeunesse française et espagnole cette douce familiarité qui rend plus aimable de part et d'autre. La matinée se passa à causer, à danser, à faire de la musique. Celle que l'on préfère à Caracas tient un peu du mode italien. La langue espagnole s'adoucit infiniment dans la bouche des femmes; elles tirent de leur guitare des sons fort doux, et s'accompagnent aussi quelquefois fort agréablement sur la harpe et sur le clavecin. Belina chanta et fut applaudie, parce que, sans chanter avec beaucoup de méthode, elle met tant d'expression dans ses yeux et dans les inflexions de sa voix, qu'il est impossible de ne pas être ému quand elle paraît sensible. Madame de Castro, sa sœur aînée, chante avec plus de goût et est meilleure musicienne. Elle a pris à Cadix des graces européennes; elle a de l'esprit, un excellent maintien. Elle eut beaucoup de succès parmi les amateurs de musique, et déroba plusieurs hommages à sa sœur. Theresa, cette brune aux

grands yeux noirs dont j'ai parlé, ne joue que le troisième rôle dans la famille; mais elle a le bon esprit de ne pas en marquer de jalousie, et annonce, si j'ose ainsi m'exprimer, une si grande bonhomie et une disposition si décidée à payer magnifiquement en reconnaissance les soins qu'on veut bien lui rendre, que, pour peu qu'on ait un bon naturel, il est difficile de ne pas la satisfaire par quelques préférences.

A midi et demi nous quittâmes nos nouvelles et déjà bonnes amies. Jamais on ne dîne avec les dames à Caracas; elles font entre elles et leurs maris un repas de famille où l'ail et le piment jouent un fort grand rôle, après quoi chacun va faire sa sieste pendant une, deux, ou trois heures.

Comme le gouverneur ne dînait qu'à près de deux heures, nous profitâmes de ce moment pour aller rendre nos devoirs aux principaux personnages de Caracas, entre autres à l'intendant, le signor d'Avalos. Il passe pour avoir de l'esprit et un travail assez facile; mais la manière dont il emploie ses moyens ne le rend pas l'ami du peuple qu'il gouverne. Son avidité pour l'argent est extrême; il ne néglige aucun moyen pour le satisfaire; il use despotiquement de l'autorité trop étendue qui lui est confiée, et ces abus de pouvoir sont une principale cause du peu de population et de culture de cette partie fertile des possessions espagnoles. Loin de faciliter le commerce avec l'étranger, M. d'Avalos y met toutes les entraves imaginables; il achète au nom du roi toutes les marchandises d'Europe qui arrivent dans les ports, n'en laisse jamais entrer qu'une petite quantité, et fait saisir comme contrebande, chez les marchands mêmes du pays, toutes les denrées qu'ils se procurent. Au moyen de cette attention suivie de M. d'Avalos, il parvient à faire, au nom du roi, mais véritablement à son propre compte, tout le commerce d'importation. Il vend tout à un prix exorbitant, attendu qu'il n'y a pas de concurrence, et il compte bien s'en retourner en Europe dans quelques années avec sept à huit millions de piastres...

Je finirai mes observations politiques, qu'on ne prendra sûrement pas pour une apologie de l'intendant, par rendre justice à sa dévotion exemplaire; elle ne lui permet pas de se dispenser, en aucune occasion, d'avoir à sa table un ou deux

gros moines ou abbés qui disent pompeusement le bénédicité et les graces, mais qui, dans l'intervalle de ces deux exercices, mangent et boivent bien dévotement, c'est-à-dire à l'excès, et entremêlent de quelques citations de l'Evangile et des Pères la chronique scandaleuse de la ville qu'ils publient avec toute sorte de complaisance. Ce fut par ces bons *padres* que je fus d'abord instruit des intrigues des femmes, des noms de leurs amans, de la manière adroite dont elles échappent à la jalousie soigneuse de leurs maris, sous le prétexte d'aller à l'église. Enfin au bout d'un quart d'heure de conversation moitié latine, moitié italienne, avec le père don Louis Sylvestro della Charita, je sus tout ce qu'on peut savoir sur la société, et si j'avais eu des projets, j'aurais pu former en le quittant un plan de conduite bien entendu. L'intendant, qui ne perdit rien de ce que nous disions, voulut bien seconder ma curiosité par plusieurs réflexions malignes accompagnées des éclats de rire les plus bruyans. Ce mélange bizarre de cagotisme et de médisance n'est pas fort rare dans la Nouvelle-Espagne. Cependant M. d'Avalos s'est fait une réputation distinguée dans ce genre, et il me semble que tout le monde est persuadé que ce qu'il aime le mieux après l'argent, ce sont les prêtres, les cérémonies d'église, et le bon vin.

Mais c'est parler trop long-temps d'un cafard; j'avais sur le cœur tout ce qu'on m'a dit de lui, et je me suis laissé trop entraîner par ma sainte colère. Revenons vite chez le gouverneur, qui, dans sa forme simple et charmante, nous donna un dîner fort abondant et très-militaire; son cuisinier ne s'était pas même permis le moindre excès d'ail ou d'oignon. Nous mangeâmes au dessert plusieurs espèces de fruits inconnus en Europe et du raisin muscat excellent. La réflexion que nous étions au mois de février ne laissait pas d'ajouter beaucoup de prix à cette magnificence de la nature.

Après dîner nous nous hâtâmes de quitter le gouverneur, afin de ne pas l'empêcher de faire la sieste; il nous donna rendez-vous à six heures pour nous mener à un bal chez le trésorier de la ville. Nous avions deux heures à employer, et, comme nous ne nous sentions pas disposés à les passer à dor-

mir, je proposai à mes compagnons de voyage d'aller chercher un Français qu'on nous avait indiqué, afin de prendre de lui quelques connaissances sur la forme du gouvernement, la population de la ville, celle de l'intérieur du pays, enfin sur plusieurs autres objets dignes de la curiosité des voyageurs. Nous étions en chemin pour trouver notre compatriote lorsque nous rencontrâmes un officier espagnol qui parlait français à merveille, et qui nous offrit de répondre à toutes les questions que ses connaissances le mettraient à même de résoudre. Il commença par nous proposer d'aller avec lui chez l'ingénieur en chef de sa Majesté Catholique, afin de prendre sur la carte une idée plus exacte du pays que nous voulions connaître; nous le suivîmes, mais au lieu de trouver des plans bien détaillés, bien lavés, chez notre ingénieur, nous n'y vîmes qu'une mauvaise carte mal en ordre, dans laquelle les détails de l'intérieur du pays n'étaient seulement pas indiqués. Son excuse fut qu'il avait changé depuis peu de département et qu'il avait trouvé celui-ci dans le plus grand désordre. Nous aperçûmes cependant dans un coin tout poudreux un plan général de la province de Caracas qui nous apprit qu'elle renfermait cinq départemens très-vastes, et qu'elle s'étendait environ trois cents lieues en longueur, sur une largeur qui varie souvent, mais qui n'est jamais moindre de quatre-vingts lieues. Cette immense contrée ne renferme guère que six à sept cent mille habitans, tant blancs que nègres et Indiens. Ces derniers ne contribuent que peu aux charges du gouvernement: ils conservent pour la plupart un culte particulier, et doivent avoir une piété fort ardente, car ils adorent le soleil, qui est fort près d'eux. Les Espagnols ne cessent d'envoyer parmi eux des missionnaires pour les convertir. Dès qu'il y en a eu une centaine de baptisés, on fonde une cure dans ce canton; elles valent toutes au moins 10,000 livres et quelques-unes davantage, ce qui ne laisse pas d'exciter puissamment le zèle du clergé espagnol; mais une certaine tradition, qui se communique de génération en génération chez les Indiens, nuit essentiellement aux progrès de l'Eglise; ils se souviennent qu'ils étaient rois du pays, qu'ils ont été réduits en esclavage ou massacrés impitoyable-

ment; et lorsque ces traditions sont remises sous leurs yeux par quelques-uns de leurs chefs avec chaleur et éloquence, ils s'assemblent en troupes, abandonnent leurs paroisses, et s'enfoncent dans le pays. La vie dure à laquelle ils sont accoutumés ne les rend pas difficiles sur le choix d'un nouvel établissement; ils se livrent alors à la vie sauvage, chassent pour se nourrir, et ne cultivent qu'un fort petit terrain auprès de leurs cases pour avoir des bananes et du maïs. Ce sont ces Indiens, à demi sauvages, avec lesquels quelques Européens avides et hardis ont souvent fait une sorte de commerce. Il consiste dans un échange d'eau-de-vie, de tafia, d'instrumens de fer et d'acier, avec de superbes peaux de tigres, et des grains d'or d'une espèce très-pure que quelques ruisseaux entraînent dans leur cours, et que les sauvages ramassent au pied des montagnes. Ce genre de contrebande est extrêmement avantageux; mais le gouvernement y met tous les jours de nouvelles entraves, et a souvent puni de mort ceux qui s'en rendaient coupables. On donne assez aisément le nom de ville au moindre établissement chrétien qui se forme dans la province de Caracas; elles sont en général peu peuplées, excepté sur le bord de la mer. Celle de Caracas est la plus considérable de toutes; elle contient environ vingt-cinq mille habitans, dont au moins douze cents prêtres, religieux ou religieuses.

Cette ville, par sa position entre plusieurs montagnes, jouit d'un printemps perpétuel; tout le pays qui l'avoisine est extrêmement fertile, bien cultivé, et présente l'aspect le plus riant; une petite rivière, qui l'arrose, alimente en même temps plusieurs sucreries, et dispose la terre à produire à la fois, au gré du cultivateur, les fleurs les plus parfumées, l'herbe la plus fraîche, et les fruits les plus délicieux.

Nous nous livrions avec plaisir à l'examen de toutes les richesses que renferme cette partie du Nouveau-Monde, lorsqu'on vint nous avertir, de la part du gouverneur, qu'il était temps d'aller hâter les toilettes des dames pour commencer à danser. Nous accourûmes avec toute la promptitude que l'importance de l'occasion exigeait. Nous trouvâmes les dames toutes parées; quoique fort diligentes, elles nous parurent

mises avec goût et même avec coquetterie : chacune choisit un écuyer pour se rendre chez le trésorier, où le bal se donnait. Cet opulent personnage se nomme M. Vidando; il est jeune, gros réjoui, parle français, dépense tous les jours beaucoup d'argent, en gagne infiniment davantage qu'il n'en mange, partant, a une maison fort agréable et des succès fort connus auprès des signora. Il ne manqua rien à l'agrément de la fête ; on dansa au moins cent menuets, on se jeta deux ou trois cents livres de dragées à la tête, on mangea beaucoup de confitures et de chocolat, ce qui s'appelle en espagnol *rafreser*; on exécuta le Fandango, et plusieurs autres espèces de danses; enfin on ne se sépara qu'après mille protestations de tendresse éternelle. J'ose dire qu'il n'y eut point de Français qui ne se fût permis dans la soirée au moins deux ou trois déclarations, toutes plus vives et plus sincères les unes que les autres.

La matinée et la journée du lendemain se passèrent aussi agréablement. C'était le gouverneur qui s'était chargé de faire célébrer le mardi gras avec toute la pompe, la gaieté, et l'amusement qui sont l'apanage de ce jour respectable. Le bal fut encore plus nombreux que la veille, les dames plus coquettes et plus tendres, les hommes plus aimables et plus pressans, les dragées plus abondantes, la veillée plus longue, quelques maris plus jaloux encore que de coutume; enfin tout le monde était bien dans son rôle, et le carnaval fut véritablement enterré avec toutes sortes d'honneurs.

Nous nous attendions à voir succéder à ces plaisirs vifs et bruyans le calme un peu fade des exercices pieux du carême; nous nous habillâmes en conséquence de bonne heure le mercredi, pour avoir l'honneur de recevoir les cendres à côté du gouverneur. Il voulut nous dispenser de le suivre à l'église, en nous assurant qu'il connaissait les manières françaises en fait de dévotion, et que, quoique différentes de celles de sa nation, il n'en serait nullement scandalisé. Nous protestâmes comme de raison, et nous accompagnâmes M. de Gonzalès à un couvent de cordeliers dont l'église était déjà suffisamment garnie de dévotes, toutes agenouillées par terre, vêtues de noir, et bien cachées derrière un grand voile; mais soit que nos yeux

fussent très-perçans, soit qu'un heureux hasard dérangeât quelques voiles, nous reconnûmes bientôt plusieurs de nos jolies danseuses; elles dédaignèrent quelquefois leurs livres pour nous regarder, et nous fûmes, comme on croit bien, très-sensibles à cette petite tricherie faite au Seigneur à notre occasion. La messe fut courte, les hommes et les femmes reçurent les cendres séparément, ce qui, à mon gré, rendit cette cérémonie moins intéressante. Nous sortîmes de l'église toujours à la suite du gouverneur, qui nous dit agréablement qu'attendu le bon exemple que nous venions de donner, il ne doutait pas qu'on ne dérogeât un peu en notre faveur aux usages ordinaires et sévères de l'Espagne pour le carême; il nous mena en conséquence chez la signora Aristigetta, mère de Belina. On nous y reçut aussi bien et aussi gaiement que la veille; les dragées seules furent réformées. Le soir, M. de Gonzalès nous conduisit à cheval dans plusieurs habitations charmantes aux environs de Caracas, entre autres dans une sucrerie et une indigoterie, toutes deux d'un grand rapport. La soirée se passa à faire des visites aux dames; chacun alla voir particulièrement celle qu'il aimait mieux trouver seule. Nous fûmes, ce jour-là comme les autres, comblés de politesses et de prévenances tant par le gouverneur que par tous les Espagnols indistinctement, officiers et habitans: jamais étrangers n'ont été mieux traités.

On voulut le lendemain nous faire voir un combat de taureaux, dans une grande place située au milieu de la ville; mais malheureusement les taureaux qu'on avait choisis, semblables à Arlequin dans je ne sais quelle pièce, ne purent jamais être mis en colère. Les toréadors ne furent par conséquent ni chassés, ni tués, ni blessés. Le spectacle fut court et peu amusant; mais le projet de M. de Gonzalès était aimable.

Un autre genre d'amusement qui, comme plus usité, est aussi plus parfait à Caracas qu'ailleurs, nous surprit et nous amusa bien davantage que le combat du taureau: c'était ce qu'on appelle en Espagne un beau rosaire. Il sort à la fois à sept heures du soir, de tous les couvens et églises de la ville, une procession composée de plusieurs prêtres et précédée de

cent ou cent cinquante lanternes élevées sur de grands bâtons et portées très-dévotement par des hommes ou par des femmes. Lorsque ces processions se rencontrent au coin des rues, la moins considérable ou la moins ancienne s'arrête et se met à la suite de la première; la troisième en fait autant, ce qui compose au bout d'un quart d'heure de marche une file non interrompue de mille à douze cents lanternes. La plupart des gens du peuple suivent dévotement cette pieuse promenade. Les prêtres chantent, toutes les guitares de la ville se joignent à leurs voix, tout est en mouvement dans Caracas; les belles ouvrent leurs jalousies, les maris sont aux aguets; les amans, cachés sous d'énormes manteaux, se dérobent à leur surveillance; les rendez-vous se donnent et s'exécutent ordinairement à cette heure, et c'est, je crois, pour cette raison que l'usage du rosaire se soutiendra à perpétuité.

Telles, et beaucoup plus morales encore, étaient les réflexions que je faisais sur les usages et les mœurs de Caracas, lorsqu'à mon grand regret je me vis forcé de quitter cette ville agréable à tous égards. J'étais résolu de retourner par terre à Porto-Cabello.....

Il était déjà huit heures du matin; la chaleur la plus vive commençait à nous faire regretter la fraîcheur de la nuit, lorsque nous vîmes venir à nous un voyageur bien monté et qui, comme on dit en Espagne, piquait vivement sa mule. Son accoutrement était bizarre; nous ne pûmes nous empêcher d'entamer avec lui une conversation afin d'avoir le temps de l'examiner. Une calotte de velours noir ciselé, surmontée d'une espèce de chapeau de la même étoffe, un gilet du même velours, une veste idem, un petit manteau idem, une culotte idem, une paire de guêtres garnies de boutons en argent idem, un petit porte-manteau idem, une selle, une housse, et des chaperons de pistolets idem, composaient l'équipement magnifique mais sombre du personnage, en sorte qu'en mettant tout au rabais, on peut assurer qu'il ne faut pas moins de trente aunes de velours pour habiller aussi complètement sa mule et lui. Un gros valet, vêtu aussi uniformément en drap brun que son maître, portait de plus deux para-

sols du plus beau taffetas bleu céleste. J'oubliais de dire qu'un petit sabre garni d'argent achevait de donner à notre voyageur l'air d'un de ces chevaliers errans dont les romans espagnols parlent si souvent. Il s'arrêta avec toute sorte de complaisance dès que nous lui eûmes adressé la parole. Nous avions appris assez d'espagnol à Caracas pour trousser passablement un compliment, et un *signor cavaliero* accompagné d'une salutation respectueuse donna une grace parfaite au commencement de notre conversation. Nous débutâmes par le prier de nous dire si nous étions éloignés de la ville della Vittoria; il nous apprit qu'elle était encore à plus de six lieues, ce qui nous affligea beaucoup, attendu que la chaleur commençait à devenir insupportable. Notre cavaliero velouté nous fit à son tour quelques questions, et nous instruisit avec complaisance qu'il était curé à une lieue de la Vittoria, que son revenu était de 6,000 piastres ou 30,000 livres, et qu'il devait cette place lucrative à l'honneur que lui avait fait M. l'intendant de le choisir pour son directeur. Il nous avoua avec bénignité que l'objet actuel de son voyage à Caracas était d'aller purger la conscience de son pénitent, et de disposer M. d'Avalos pour la fête de Pâques qui approchait. Notre édification et notre étonnement furent extrêmes, parce que le sabre et le pistolet ne nous avaient pas paru être la marque distinctive et naturelle d'un *padre*. Nous le louâmes avec prodigalité, lui, sa monture, et son vêtement, même jusqu'à son armement qui était le point où nous voulions arriver; il nous dit que, quand on voyageait dans les montagnes, il était indispensable d'avoir une armure complète, parce que les tigres, genre de voleurs fort dangereux, infestaient les chemins. Sur ce nous nous séparâmes avec toutes sortes de protestations d'amitié.....

Nous arrivâmes à la Vittoria par un chemin charmant; il n'était plus question de montagnes; la route était large et bordée des deux côtés par une espèce de taillis très-vert et très-frais; quelques habitations de cacaotiers variaient agréablement les points de vue; enfin on rencontrait quelques voyageurs: le pays avait l'air vivant. La Vittoria est une assez jolie petite ville; elle renferme deux ou trois mille habitans,

dont plusieurs sont riches et commerçans. Nous y étions recommandés par le gouverneur de Caracas à M. Prudhomme, lieutenant de roi de la place; car c'est ainsi qu'on s'exprime, quoique cette place ne soit nullement fortifiée. Il est vrai que le lieutenant de roi n'a jamais servi et qu'il est médecin, au moyen de quoi la place et son commandant sont aussi militaires l'un que l'autre. Au demeurant, M. Prudhomme jouit dans le pays d'une grande considération; il a infiniment d'esprit et de connaissances; il est le premier à se moquer de la superstition et de l'administration de sa patrie, et parle de l'indépendance de l'Amérique du Nord d'une manière à faire croire qu'il contribuerait volontiers à une révolution semblable dans l'Amérique méridionale. Il semble même la regarder comme inévitable si les abus multipliés que se permet l'intendant dans l'exercice de son autorité ne sont bientôt arrêtés et punis. M. Prudhomme entendait assez le français pour que nous pussions lui parler sur toutes sortes d'objets; il nous répondait moitié en latin, moitié en espagnol, et j'avoue qu'il m'en apprit plus dans une soirée sur le gouvernement de la Nouvelle-Espagne que je n'en avais appris à Caracas en huit jours. Je le questionnai sur le pouvoir accordé à l'inquisition dans cette partie du monde : il me répondit, qu'à l'exception de l'*auto-da-fé* dont il n'y avait que fort peu et de très-anciens exemples, cette inique juridiction était aussi sévère que redoutable; que l'intendant était son protecteur déclaré, et qu'il arrivait souvent que, sur la plus légère inculpation d'impiété, un particulier était arrêté, détenu long-temps en prison, et condamné à une amende énorme, ou à l'entière confiscation de ses biens. M. Prudhomme ajouta que, quoique muni d'une conscience assez peu timorée, il était lui-même obligé de s'asservir quelquefois aux pratiques superstitieuses d'une dévotion aveugle, et il se plaignait surtout des entraves sévères que l'inquisition mettait à l'importation des livres étrangers dans le pays. Il nous parut très-curieux de connaître avec détail l'histoire de la révolution des colonies anglaises, et témoigna aussi beaucoup de désir de posséder la nouvelle édition de l'histoire philosophique et politique de l'abbé Raynal. Je lui ai promis de le satisfaire sur ces deux objets, et

je lui ai effectivement envoyé de Porto-Cabello un exemplaire de chacun de ces ouvrages, au moyen de quoi j'espère que si, de mon vivant, les colonies espagnoles se révoltent contre leur souverain, je pourrai me vanter d'y avoir contribué.

Nous quittâmes le lendemain M. Prudhomme et sa famille, et nous prîmes le chemin d'une petite ville nommée Maracay, distante de douze lieues de la Vittoria. Le pays que nous traversâmes fait partie de la plaine de Valence, qui passe pour le canton le plus fertile et le plus cultivé de la province de Caracas; nous rencontrâmes en effet souvent des habitations, la plupart de cacao, et quelques cafeteries. Nous passâmes plusieurs fois une petite rivière qui rafraîchit et fertilise toutes ces terres; nous voyageâmes à l'abri du soleil dans des bois agréables quoiqu'un peu sauvages, et nous arrivâmes ainsi d'assez bonne heure chez un capitaine de milice nommé le signor don Félix, auquel nous étions recommandés en sa qualité de commandant pour le roi de la ville de Maracay. Il nous reçut avec une politesse parfaite, nous parla français, nous donna un assez bon souper, et joignit à ces agrémens préliminaires une conversation qui ne nous permit pas de douter qu'il était instruit, et que son esprit, plus ardent encore que celui de M. Prudhomme, lui faisait envisager la révolution des colonies anglaises comme un exemple séduisant pour les possessions espagnoles du Nouveau-Monde. D. Félix nous dit plus de mal de l'intendant que nous n'en avions encore entendu, et nous assura que ses injustices causaient dans le pays une plus grande fermentation qu'on ne le croyait à Caracas. Nous conclûmes de tout ce qu'il nous dit, que la révolte, s'il en arrive bientôt une, trouvera en lui un chef ardent, éclairé, et d'autant plus dangereux pour le gouvernement, qu'il croit défendre la cause de la justice en repoussant à main armée le despotisme.

III.

SITUATION PROGRESSIVE DES FORCES DE LA FRANCE, DEPUIS 1814;

Huitième edition, par le baron Charles Dupin, membre de l'Institut et député du Tarn.

A Paris, chez Bachelier, libraire, quai des Augustins, n° 55.

De tous les phénomènes qu'offre à nos regards la scène si prodigieusement mouvante de la société, le renouvellement matériel des générations est un de ceux qui devraient, ce semble, nous frapper davantage, et, en réalité, un de ceux qui nous affectent le moins. Nous savons bien qu'en général les hommes meurent; mais quant à nous, en particulier, nous ne croyons pas que nous mourrons. Il est si naturel, il nous paraît si aisé de vivre que nous ne comprenons pas pourquoi cela ne durerait pas toujours. Notre sentiment habituel, tant que nous existons, est celui de l'existence, et ce sentiment, par sa nature même, exclut celui de notre mortalité. Un homme qui aurait le sentiment de la mort serait bien près de cesser de vivre; un homme qui croirait à sa fin prochaine serait déjà un homme fini. Nous ne croyons donc pas, nous tous gens vivans et bien portans, que la mort soit une chose qui nous regarde; et voilà surtout pourquoi les morts qui arrivent nous frappent en général si peu.

Cependant la vie a beau nous cacher la mort, la

mort n'est pas moins réelle, moins commune, moins générale que la vie. Chacun, il est vrai, ne voit mourir qu'un petit nombre de ses semblables; mais chacun partout voit mourir quelqu'un; et lorsqu'on vient à faire le dénombrement des hommes que la mort a moissonnés dans un certain espace de temps et dans une certaine étendue de pays, il est impossible de ne pas être frappé de la grandeur de ses ravages. Le croirait-on? Tout ce qu'il y avait d'hommes faits, en France, en 1789, ne compte aujourd'hui, dans la nation, que pour un neuvième. Il n'y a, ce semble, que quelques jours que l'Empire est tombé : eh bien! le quart de toute cette population qui vivait, qui s'agitait sur notre sol, du temps de l'Empire, n'est plus. Il est mort en France, depuis quatorze ans, environ 10 millions d'hommes. Il en est mort, en Europe, au-delà de 60 millions. La mort en détruit annuellement en Europe 4 millions 600 mille; et il est aisé de voir que, dans le cours de ses dévastations, elle n'épargne pas plus les têtes élevées que les autres : dix rois, un empereur, un pape ont suivi dans la tombe, depuis treize ans, les 60 millions d'hommes qui y sont descendus. Certes, voilà de quoi nous donner, sinon le sentiment de la mort, du moins la certitude bien pleine et bien frappante de sa réalité, de sa présence, de son activité.

Et pourtant, elle a beau faire, elle a beau faucher, elle a beau moissonner, sa tâche est toujours imparfaite; elle est même toujours moins avancée; le nombre des morts est inférieur à celui des naissances, et la vie l'emporte de plus en plus sur la mort. Aussi est-il peu juste, en un sens, de s'écrier avec Bossuet : *Oh! que nous ne sommes rien!* Sûrement, les in-

dividus sont peu de chose; mais les collections d'hommes sont beaucoup. Si les individus vivent peu, les nations semblent immortelles. A mesure qu'une génération disparaît, d'autres plus nombreuses la remplacent, et le mouvement des naissances est encore plus effrayant que celui des décès. Si, depuis treize ans, il est mort en France 9 millions 700 mille individus, il en est né 12 millions 700 mille. S'il en est mort 60 millions en Europe, il en est né 80 millions, etc.

Ainsi les hommes naissent et meurent; les générations se renouvellent : cela est on ne peut plus certain. La remarque, il est vrai, n'est pas bien neuve; mais M. Dupin a trouvé le moyen de la rendre frappante; et quoiqu'il n'avançât rien que de bien simple et de bien connu, lorsqu'il a dit qu'il naissait et mourait annuellement des millions d'hommes, son tableau des mutations survenues, depuis treize ans, dans le matériel des populations, seulement en France et en Europe, a paru comme une révélation.

Une cause particulière a contribué à rendre beaucoup plus vive l'impression produite par cette espèce de recensement général des décès et des naissances: c'est l'intérêt que l'esprit de parti a trouvé à s'en occuper. M. Dupin avance une proposition singulière. Il prétend que la vie et la mort, en renouvelant ainsi les générations, travaillent préférablement au profit d'une cause, au profit de la cause constitutionnelle, libérale, progressive. Il pose en fait que cette cause a naturellement pour adversaires les hommes vieux, et pour amis les hommes jeunes. Il en conclut que la mort, en faisant disparaître les hommes âgés, la délivre graduellement de ses ennemis; que la vie, au contraire, en faisant naître et croître des hommes

nouveaux, lui amène continuellement des auxiliaires. Il dit que déjà, par le simple effet des naissances et des décès, la cause progressive a acquis la majorité dans la plupart des corps politiques et dans le gros de la nation; que, par exemple, dans les collèges électoraux, composés d'environ 100 mille personnes, elle a eu pour elle, au commencement de cette année 1828, 62 mille électeurs; qu'elle en aura 63 l'année prochaine; que, dans trois ans, elle en aura 68; que, dans neuf ans, elle en aura 84; que cette majorité croissante d'électeurs favorables aux progrès du pays, a pour appui, dans le corps de la nation, une majorité, croissante elle-même, de plus de 28 millions d'individus; qu'au contraire, la cause rétrograde n'a pour elle que 38 mille électeurs, dont le nombre, toujours décroissant, sera réduit, dans neuf ans, à 15 mille; et que cette minorité, chaque jour plus faible, d'électeurs ennemis de nos progrès, ne s'appuie que sur une masse de quelques trois millions de vieillards, qui elle-même décroît à vue d'œil, etc.

On connaît la mobilité, l'*impressionnabilité* des partis, surtout aux époques de transition et dans les momens de crise; on sait combien il faut peu de chose pour les effrayer ou les rassurer; avec quelle facilité ils croient ce qu'ils craignent ou ce qu'ils désirent; avec quelle avidité ils ouvrent l'oreille aux explications qui les flattent comme à celles qui paraissent les menacer... L'influence attribuée par M. Dupin au renouvellement matériel des populations, a produit sur les partis qui nous divisent une impression extraordinaire. Les défenseurs des anciennes idées ont paru convaincus, en effet, que la mort, en entraî-

nant les hommes vieux, ruinait, par cela seul, les vieilles doctrines : M. Dupin affirme que le précédent ministère, effrayé de ses calculs et en prévoyant les conséquences, s'est hâté de dissoudre la chambre, avant que la génération nouvelle eût acquis dans les collèges électoraux un ascendant trop décidé. Les partisans des idées progressives, au contraire, ont pris dans l'avenir une confiance sans bornes : ils n'ont pas douté que la vie et la mort ne fussent associées à leur cause; qu'elles ne travaillassent à la faire triompher; qu'elles ne régénérassent moralement la société à mesure qu'elles la renouvelaient matériellement, et que le jour où la nouvelle génération serait arrivée aux affaires ne dût être celui où l'on verrait s'établir l'ordre social le plus favorable aux progrès de la société.

On ne se propose point ici d'examiner cette doctrine. L'auteur de ces lignes est personnellement convaincu qu'elle n'est pas susceptible d'un examen sérieux. Croire que le despotisme est une dette viagère, que nous payons aux vices de l'ancienne génération, et qui doit s'éteindre avec elle, c'est, suivant lui, prendre plaisir à s'abuser; c'est être volontairement dupe. Lorsque M. Dupin dit : j'écarte de mon travail les distinctions odieuses d'ultras et de libéraux, de privilégiés et de sacrifiés; je ne distingue que des âges; la différence des âges rend raison de tout; il n'y a en France que des hommes vieux qui veulent enchaîner et ralentir l'exercice de nos forces productives, ou des hommes jeunes qui veulent l'affranchir et l'accélérer.... il fait une distinction pour le moins aussi triste que celle qu'il repousse, et qui est beaucoup moins conforme à la vérité. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait

sur notre sol qu'une ancienne France tout amie du despotisme, et une France nouvelle toute dévouée à la liberté. Le despotisme ne finira pas avec l'ancienne génération; la liberté n'a pas commencé avec la nouvelle. Il y aurait quelque chose d'ingrat et de faux à faire renier par les générations vivantes ce que leurs devancières ont fait en faveur de la liberté. La liberté a eu ses amis et ses ennemis à toutes les époques; sa cause a divisé toutes les générations; la lutte s'est prolongée à travers les âges; elle a été transmise des pères aux enfans, et elle n'est pas près de finir encore. Sans doute, le nombre, l'intelligence, la force des hommes qui combattaient pour elle se sont progressivement accrus; mais ces progrès, tantôt lents, tantôt rapides, n'ont pas été soumis, dans leur marche, au mouvement beaucoup plus régulier des générations. Les idées ne se succèdent pas de la même manière que les hommes; la vie morale et la vie physique ont chacune leur cours particulier; et il serait absurde, il faut le dire, de vouloir estimer les progrès d'une cause par la supputation des décès et des naissances qui auraient eu lieu dans un temps donné.

Cependant, de ce que le cours des idées ne suit pas celui des générations, il ne faudrait pas conclure que le renouvellement des générations est un phénomène indifférent au mouvement des idées. Il est, au contraire, très-essentiel que les générations se renouvellent pour que les idées changent. Nous sommes disposés à convenir que la vie et la mort jouent un très-grand rôle dans les révolutions de l'esprit humain. Mais quel est ce rôle? *Quelle est l'influence que le renouvellement matériel d'une nation exerce sur son perfectionnement moral?* C'est là une question philoso-

phique d'un assez haut intérêt; question que le travail de M. Dupin peut faire naître, mais que cet écrivain a laissée entière, et qui n'est pas même posée dans l'écrit qui sert de texte à ces réflexions.

Voici, sur ce sujet, une remarque qui pourra sembler paradoxale, mais que nous croyons essentiellement vraie : c'est que si la société ne se renouvelait pas matériellement, elle ne pourrait changer moralement; c'est que, si les hommes étaient nés immortels, ils seraient demeurés stationnaires, et auraient conservé, jusqu'à la consommation des siècles, les idées qu'ils se seraient faites dès les premiers temps de leur création. La raison de ceci est tirée de la nature des facultés humaines, qui, une fois accoutumées à une certaine façon d'agir, résistent opiniâtrement aux efforts qu'on fait pour changer leur allure. On sait quelle est la puissance de l'habitude, et combien il serait difficile à un homme qui, dans le cours d'une longue vie, aurait constamment pensé et agi d'une certaine façon, de recommencer son éducation à un certain âge, et d'adopter une nouvelle manière d'agir et de penser. Or, si des habitudes de cinquante, soixante, soixante-dix ans semblent déjà indestructibles, que serait-ce d'habitudes qui dateraient de l'origine de l'espèce, et quelles modifications pourrait-on faire subir à des hommes aussi vieux que le monde, quand l'intelligence d'un octogénaire semble déjà pétrifiée? Il faut donc que les individus se renouvellent pour que l'espèce s'améliore, et la nature mortelle de l'homme est une condition de sa perfectibilité.

Ce que nous disons là nous rappelle un mot profond de M. de Tracy à madame de Staël, qui, en sa

double qualité de femme et de femme à imagination, s'impatientait un jour devant lui de l'extrême lenteur des affaires. « La vie est trop courte, disait-elle, pour la durée des événemens. — Si la vie était plus longue, lui répondit son judicieux interlocuteur, les événemens dureraient encore davantage, les révolutions mettraient plus de temps à s'accomplir. » Il n'était pas possible de faire une meilleure réponse. On sent à merveille, en effet, que le règne d'une idée devrait se prolonger avec la durée des générations qui l'auraient embrassée; et c'est ce qui nous fait dire que, si les hommes étaient immortels, les affaires seraient éternelles; comme on aurait toujours les mêmes idées, on ferait perpétuellement les mêmes actions.

Le renouvellement des générations est donc une circonstance favorable au changement des idées; cela est indubitable.

Cependant prenons bien garde que, par lui-même, ce renouvellement ne tend pas à faire prévaloir un ordre d'idées plutôt qu'un autre; et n'allons pas croire, par exemple, que la vie et la mort travaillent dans l'intérêt de notre opinion. La vie et la mort ne travaillent que pour leur propre compte; elles n'ont de prédilection pour aucun parti; leur unique effet est de substituer matériellement une génération à une autre : elles amènent graduellement, en présence des idées qui se disputent le monde, des générations nouvelles, des intelligences plus jeunes, plus impressionnables, plus faciles à modifier; mais voilà tout: elles sont d'ailleurs aveugles et impartiales; elles n'ont de préférence pour aucune idée, et il se pourrait qu'elles renouvelassent long-temps une nation sans que la vérité y gagnât grand'chose : la preuve, c'est qu'il est

des milliers de vérités qui ne sont pas encore établies dans l'esprit de la plupart des hommes, quoique les générations se succèdent sans relâche, et à d'assez courts intervalles, depuis l'origine des temps. Nous savons bien que la vérité est destinée à prévaloir, et qu'elle gagne sans cesse; mais c'est par l'effet d'une autre loi; c'est en vertu de la perfectibilité de notre nature et des efforts que nous faisons pour nous perfectionner, et non parce que les générations se succèdent. La succession des générations, circonstance nécessaire, indispensable à l'œuvre éternelle de notre perfectionnement, n'en est évidemment pas la cause. La cause de notre perfectionnement est en nous-mêmes, dans notre activité, dans notre volonté, et non dans deux faits sur lesquels nous ne pouvons rien, tels que notre arrivée à la vie et notre départ de ce monde. C'est une première chose essentielle à noter.

Une seconde remarque à faire, c'est que, si la cause efficiente de nos progrès n'est pas dans la succession des générations, la rapidité de notre marche ne tient pas non plus à celle de ce phénomène; c'est qu'il n'y a nul rapport nécessaire entre le mouvement de progression des idées et celui de rénovation des corps. Il peut arriver que les hommes se succèdent très-rapidement, et que leurs idées ne se réforment qu'avec une lenteur extrême. Il peut arriver que le cours des idées soit plus rapide là où celui des générations est plus lent. La durée moyenne de la vie à Paris, au quatorzième siècle, n'était que de seize à dix-sept ans : est-ce à dire que la vérité y marchait alors une fois plus vite qu'aujourd'hui, où la vie moyenne est une fois plus longue? Non assurément. Loin que les progrès de l'intelligence soient devenus plus lents

à mesure que la durée moyenne des existences s'est accrue, il est indubitable que l'instruction fait aujourd'hui des progrès beaucoup plus accélérés qu'au quatorzième siècle où la vie moyenne était plus courte. On peut même dire, en thèse générale, que la vérité avance plus rapidement là où la vie dure davantage; car il y a lieu de croire que, là où la vie est plus durable, la société est plus perfectionnée, et a des moyens d'instruction plus puissans. C'est sûrement une circonstance heureuse, pour propager de nouvelles idées, que d'avoir affaire à de nouvelles générations; mais cette circonstance n'est pas la seule favorable. La rapidité d'une révolution intellectuelle dépend d'une foule de causes, de l'étendue des progrès qu'on a déjà faits, de la justesse et de la clarté des idées nouvelles qu'on veut répandre, de la perfection des méthodes et de la puissance des instrumens qu'on peut employer à les propager, du plus ou moins d'adresse et d'habileté avec lequel on procède à cette réforme, des facilités que laisse pour cela la législation, du degré de liberté qu'on possède, etc. Plus il y a dans un pays de gens qui savent lire, et plus une idée peut s'y propager facilement. Plus ces gens sont déjà instruits, et plus il est aisé de leur donner une instruction nouvelle. Une idée circule cent fois plus rapidement aujourd'hui qu'avant la découverte de l'imprimerie. Il est cent fois plus aisé d'instruire un peuple avec la liberté de la presse qu'avec la censure, etc. On voit à combien de causes peut tenir la rapidité d'une révolution dans les idées. Telle peut être la différence existante entre l'intelligence, l'activité, la liberté et tous les moyens d'instruction de deux peuples, que l'un fera en une génération des progrès que

l'autre ne fera pas en quatre. Non-seulement donc le principe de nos progrès n'est pas dans le renouvellement des générations, mais la rapidité de ces progrès ne se mesure pas à celle de ce renouvellement : elle tient à beaucoup d'autres causes.

Ainsi il n'y a rien à conclure, en général, pour les progrès d'un nouveau système, des mutations survenues dans le personnel d'une nation ; et lorsque M. Dupin dit, d'une manière générale : « Chaque âge a ses besoins sociaux ; chaque âge fait prendre aux hommes de la même génération des penchans, des vœux, des désirs, des déterminations analogues », il pose en principe une chose qui peut très-bien ne pas être vraie en fait ; car, en fait, le mouvement des vœux, des désirs, des déterminations ne se proportionne pas toujours à celui des âges, et la marche des idées ne suit pas nécessairement celle des générations. De même, lorsque M. Dupin nous dit : « Il y a maintenant soixante-deux mille électeurs de la nouvelle génération ; il y en aura soixante-trois l'année prochaine ; en 1830, il y en aura soixante-huit ; les hommes de la nouvelle génération remplacent partout ceux de l'ancienne ; c'est aux sages qu'il appartient de méditer sur ces grandes mutations ; puissent les hommes sages du gouvernement comprendre la situation extraordinaire où la France se trouve placée par suite des immenses mutations que nous venons de signaler !... » il appelle l'attention des sages sur un fait qui pourrait ne pas être digne de la moindre considération ; car il serait, à la rigueur, très-possible que le personnel des collèges électoraux, des divers pouvoirs de l'État et même de la nation, fût changé sans que l'état moral du pays eût subi de modification sen-

sible, et par conséquent sans que le pouvoir, pour rester en harmonie avec les idées dominantes, fût nécessairement obligé de changer de direction.

Le renouvellement matériel des peuples ne fait directement rien pour leur avancement. Il n'y contribue que d'une manière indirecte. C'est seulement un accident heureux, une circonstance favorable. Mais c'est une circonstance très-favorable. A chaque nouvelle génération, les hommes reprennent avec une nouvelle ardeur, avec un surcroît de courage, avec des facultés plus jeunes, plus souples, plus élastiques, plus actives, l'œuvre toujours incomplète de l'éducation du genre humain, et la transmettent un peu plus avancée à la génération qui doit suivre. Il ne faudrait pas sans doute que la génération vivante disparût trop tôt, c'est-à-dire avant d'avoir fait son temps, avant d'avoir accompli sa tâche, avant d'avoir tiré de ses facultés tout ce qu'elles peuvent donner. Il est au contraire fort désirable que toutes les générations fournissent une longue carrière, et qu'elles aient le temps de payer avec usure à la société ce que son éducation lui a coûté. Mais il est très-essentiel aussi que les générations se succèdent, que les vieux ouvriers soient relevés par de plus jeunes, et les hommes fatigués par des hommes dispos.

Nous avons soin d'ajouter que ce renouvellement, qui produirait les meilleurs effets au sein d'une paix continue, devient particulièrement avantageux à la suite de la guerre; et que s'il importe à la civilisation de voir remplacer les générations vieilles et usées par des générations neuves et fortes, il lui importe encore davantage de voir succéder aux générations aigries et divisées par de longues querelles, des généra-

tions moins désunies. Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux qu'à la suite d'une révolution violente, comme l'a été la nôtre, le fait du remplacement des hommes qui se sont fait la guerre par des hommes nouveaux ne soit une circonstance extrêmement avantageuse. Par cela seul que ces hommes nouveaux ne se sont pas injuriés, dépouillés, battus, qu'ils n'ont pas les mêmes sujets de se haïr, qu'ils ont eu, depuis la paix, le temps de travailler à s'instruire, il paraît évident qu'ils doivent se trouver dans une meilleure disposition d'esprit que leurs devanciers, et que leur arrivée à la vie publique doit être considérée comme un événement heureux.

Si c'était là la proposition de M. Dupin, si cet écrivain s'était borné à dire que la succession des générations est un fait très-profitable à la civilisation dans les temps de paix, et qui lui devient particulièrement avantageux à la suite des révolutions et des discordes civiles, sa thèse serait excellente à soutenir. Mais il ne s'est pas renfermé dans ces termes. Son tort, à ce qu'il nous semble, est d'avoir attribué, en principe, beaucoup trop d'influence au renouvellement matériel de la population; d'avoir voulu faire, en quelque sorte, de cette loi de la vie organique la base d'une nouvelle théorie sociale; d'avoir présenté la vie et la mort comme présidant aux destinées morales de l'espèce; d'avoir dit expressément que *les lois de la mortalité régissent l'espèce humaine;* tandis qu'en réalité elles ne régissent rien du tout, au moins dans le domaine de l'intelligence, et que si elles gouvernent les corps, elles sont absolument sans pouvoir sur les idées.

A cette erreur de principe se joint, dans le travail

de M. Dupin, une erreur non moins capitale de fait. Si cet écrivain accorde trop d'influence, en général, au renouvellement de la population, il attend trop de ce fait, en particulier, dans les circonstances où nous sommes. C'est, sans contredit, et nous le répétons, une chose favorable que l'arrivée aux affaires de *la nouvelle génération*, c'est-à-dire de la génération qui s'est formée depuis 1789, et surtout de celle qui a grandi, qui s'est développée depuis la cessation de nos troubles. Cependant ce fait, tout heureux qu'il est, n'est pas un événement si extraordinaire, si imprévu, si décisif qu'il impose à nos ennemis l'obligation de *méditer profondément sur cette grande mutation* et de se demander : « qu'allons-nous faire ? » Quelqu'important que soit le fait de notre avènement au pouvoir, ce fait n'enfantera pas des merveilles; le monde, à notre aspect, ne sera pas régénéré. Tachons de ne pas nous bercer d'illusions puériles, et n'allons pas croire que, nous venus, *rien*, comme nous le disons naïvement, *ne s'opposera plus aux progrès de la France nouvelle.*

Ce qui caractérise, d'après M. Dupin, les hommes de la nouvelle génération, c'est un sentiment de respect et de sympathie pour le libre exercice de nos forces productives et commerciales. Or, de ceux-ci, la population de la France étant de plus de 31 millions d'ames, il y en a, suivant les calculs de M. Dupin, environ 28 millions. Vingt-huit millions d'hommes ennemis de toutes les restrictions injustes ! c'est beaucoup. Combien, sur ces 28 millions d'individus, y en a-t-il qui sachent lire? Combien sur ceux qui savent lire, qui aient, politiquement, un peu de vie et d'activité? Combien, sur ceux-ci, qui

soient amis des idées libérales? Et, sur ceux qui sont dévoués à la liberté, combien qui aient des idées justes et arrêtées sur les principaux objets qu'elle embrasse? Est-il possible d'admettre que tout ce qu'il y à de mal politique en France est le fait de ses 3 millions de citoyens les plus âgés? Est-ce que les 28 millions que leur âge place au-dessous de ceux-là n'aident pas un peu au mal qui arrive? N'y a-t-il, dans cette masse de population, aucun mauvais sentiment qui prévale, aucune disposition injuste, aucune opinion erronée? La génération qui s'éteint ne va-t-elle laisser en mourant aucun de ses vices politiques à celle qui reste? Les hommes de l'ancienne génération une fois décédés, n'y aura-t-il plus en France d'ennemis de la liberté des cultes, de la liberté de la presse? Tous les monopoles seront-ils abolis? toutes les corporations privilégiées seront-elles dissoutes? Les fabricans cesseront-ils de défendre le régime prohibitif? N'y aura-t-il plus personne qui sollicite des places sans être en état de les remplir, et surtout sans examiner si elles sont utiles, ou si elles ne sont pas surpayées? Les hommes de la génération nouvelle ont-ils abjuré tout esprit de domination, toute inclination aristocratique, tout amour des titres, des plaques, des cordons? Que signifient les qualifications féodales dont tant d'hommes de notre temps font précéder leur nom? Que signifient tous ces ordres de chevalerie dont ils le font suivre? Ces anciens hochets de la vanité, ces vieilles enseignes de la domination sont donc aussi à l'usage de la génération nouvelle? On ne voit pas qu'il soit absolument indispensable de remonter vers la génération qui finit pour trouver des hommes encore atteints des travers qu'on reproche à cette dernière.

Il n'est pas sûr que les descendans des nobles familles du faubourg Saint-Germain soient bien décidés à déposer dans le caveau de leur famille les titres féodaux de leurs vieux parens. Il n'est pas certain non plus que, sur ce point ainsi que sur beaucoup d'autres, on soit, dans d'autres quartiers de la ville, plus disposé à se piquer de raison. Enfin si des hommes sensés paraissent attacher encore quelque prix à des qualifications surannées, et qui semblent n'avoir plus aucun sens, depuis qu'elles ont perdu le sens odieux qu'elles eurent à une autre époque, c'est qu'apparemment aux yeux du public ces qualifications ne sont pas encore absolument dépourvues de valeur. Des hommes sensés ne se décoreraient pas de ce que nous appelons de vains titres, si ces titres ne donnaient aucune considération. Ils ne les portent que parce que le vulgaire les estime et qu'ils tiennent à l'estime générale. Il ne se fait beaucoup d'autres choses infiniment plus blâmables que parce que le grand nombre y prête directement ou indirectement les mains.

Les vieux ennemis de la raison peuvent donc encore mourir en paix. Ils sont sûrs de ne pas descendre tout entiers dans la tombe et de laisser après eux plus d'un héritier des erreurs à la faveur desquelles ils ont régné si long-temps. Partant, nous croyons qu'on s'abuse quand on attend du décès, de ce qu'on appelle l'*ancienne génération*, l'établissement d'un régime vraiment favorable aux progrès de la société. Nous sommes aussi, et plus que M. Dupin ne le pense, de cette ancienne génération. Nous sommes loin encore d'avoir entièrement dépouillé le vieil homme, et il reste en nous plus d'un travers qui résiste au libre

exercice de nos forces et aux progrès de l'humanité. Non-seulement il ne suffit pas, pour que la liberté triomphe, que l'ancienne génération meure; mais il ne suffira probablement pas que nous mourions aussi, nous hommes de la génération nouvelle, et peut-être les arrière-petits-fils de nos enfans auront-ils eu le temps de nous suivre avant que la société soit suffisamment purgée des vices sur lesquels germent et prospèrent les mille tyrannies sous le joug desquelles nous la voyons encore pliée.

Ainsi, tout en reconnaissant encore une fois qu'il y a, et pour plusieurs raisons, un bien réel à attendre de la succession de la génération nouvelle à celles qui l'ont précédée, il faut reconnaître que ce fait n'a pas le degré d'importance qu'on y attache, et que l'opinion de M. Dupin, sous ce rapport, a besoin d'être très-modifiée.

Ensuite, en convenant que le renouvellement des générations est d'une grande valeur, comme fait, comme moyen, il faut se bien souvenir qu'il n'en a aucune comme principe, et se garder de dire que *le monde politique est régi par les lois de la mortalité.* Un parti qui voudrait s'avancer par des proscriptions, par des massacres, ferait sans doute un absurde calcul; mais celui qui se fierait à l'*inévitable fin des générations* ne raisonnerait pas plus juste. Il serait infiniment moins atroce, mais il ne serait pas plus conséquent. Si les immolations, les morts violentes ruinent pour long-temps les affaires des partis qui s'en rendent coupables, les morts naturelles n'ont pas, par elles-mêmes, la vertu de les faire triompher. Les hommes ont beau mourir, la folie et l'erreur semblent immortelles; et ce vaste décès de 60 millions

d'hommes, en treize ans, dans une seule partie du monde, que M. Dupin regarde comme un fait immense pour nous, n'aurait absolument rien fait pour le succès de notre cause, si, pendant que ces hommes mouraient, nous n'avions utilement agi sur l'esprit de ceux qui prenaient leur place. C'est en souffrant persécution pour la justice, c'est en combattant pour elle, c'est en cherchant et en propageant la vérité que nous avons avancé nos affaires. Prenons garde de confondre cette action volontaire et intelligente avec l'action fatale du temps qui entraîne les générations. Les générations ne changent pas plus pour nous que pour nos adversaires; elles se renouvellent pour eux tout aussi bien que pour nous; elles sont soumises à leur influence comme à la-nôtre; ils ont même, pour agir sur elles, des moyens privilégiés et puissans que nous n'avons pas : notre seul avantage tient à la nature de notre cause et à celle de nos efforts. Nous n'avançons, nous ne gagnons du terrain, nous n'attirons à nous les nouvelles générations, nous ne sommes sûrs enfin de la victoire que parce que nous soutenons une cause plus juste et que nous la défendons par de meilleurs moyens. Tâchons de ne jamais perdre cette vérité de vue, et que ce soit elle, s'il se peut, qui décide toujours de notre conduite.

IV.

THE BRITISH THEATRE,

OR A COLLECTION OF PLAYS WHICH ARE ACTED IN PARIS, PRINTED UNDER THE AUTHORITY OF THE MANAGERS, FROM THE ACTING COPY.

Paris, printed for Mᵉ Vergne, publisher, place de l'Odéon. 1828.

THÉATRE D'EUGÈNE SCRIBE,

DÉDIÉ PAR LUI A SES COLLABORATEURS.

8 vol. in-8. Prix : 48 fr. Paris, Aimé André, quai Malaquais.

Un homme d'esprit, voulant mettre en comédie les auteurs comiques, a représenté Bruéys et Palaprat, le lendemain de la chute du *Grondeur*, déplorant la perte de l'art et la corruption du goût :

Le théâtre français touche à sa décadence,

s'écrient-ils; et la scène se passe il y a cent quarante ans.

On dit partout la même chose aujourd'hui; et plusieurs de ceux qui s'en plaignent pourraient bien céder aux mêmes raisons que les auteurs du *Grondeur*, lorsqu'ils présagent à l'art dramatique un avenir si triste et si court. On saurait donc se consoler de leur prédiction, si d'autres juges plus désintéressés ne formaient les mêmes craintes. Comment en effet ne pas tirer un fâcheux horoscope des futures destinées du théâtre français? Le présent est si peu encourageant. Si ce théâtre doit vivre comme il vit, autant mourir! Nous n'osons espérer une réforme, ni prévoir une renaissance; mais on conviendra qu'une réforme serait bien désirable, qu'une renaissance viendrait bien à propos. La langueur de la scène française, et comparativement

de toutes les scènes françaises, est un fait trop évident pour permettre aucun doute, hors sur les causes qui l'ont produite. Faut-il maintenant les chercher dans l'histoire de l'art ou de la société? Serait-ce le cours naturel des choses, l'effet inévitable des lois mêmes du théâtre, le résultat forcé des mœurs contemporaines? Ou bien serait-ce la faute de quelqu'un, le fruit d'une erreur, d'un hasard, par conséquent un mal réparable, et qui, pour se guérir, n'attend que le secours de la critique ou du talent? Questions difficiles, bien qu'elles semblent frivoles, et qu'on ne peut approfondir sans toucher à la philosophie, sans effleurer la politique. Il ne s'agit que d'un divertissement d'esprit; mais ce divertissement est ou doit être national; il est le fruit d'un art compliqué, varié, universel. Il serait bien tentant et fort excusable de faire à cette occasion un peu de métaphysique littéraire, et de jeter un coup d'œil sur l'état de la société. Ce dernier sujet revient à propos de toutes choses aujourd'hui; or comme la société comprend tout, c'est parler de tout que de parler d'elle, et voilà pourquoi tous nos articles de journaux ont l'air du discours préliminaire d'une encyclopédie.

Nous ferons trève cependant pour le moment à la philosophie et à la politique. C'est un fait si évident, si peu contesté, que le dépérissement du théâtre! Les académiciens et les ambassadeurs, les acteurs et les actionnaires, tous gémissent sur la ruine d'un art ou d'une industrie qui les intéresse à divers titres. L'âge d'or des théâtres est passé. Il faut garder tout ce qu'on a de philosophie, non pour le prouver, mais pour s'en consoler.

Et cependant que leur manque-t-il pour prospérer?

A en juger par les yeux, jamais ils n'ont présenté un si brillant aspect. Les salles sont plus vastes et mieux ornées; les décorations plus vraies et mieux peintes; les costumes plus fidèles et plus beaux; ce qu'on appelle en langage technique *la mise en scène*, est devenu une science, et cette science semble toucher à la perfection : si elle prouve qu'elle ne l'a pas atteinte, c'est par la continuité de ses progrès. La réunion de tous ces accessoires n'atteste pas seulement du soin et du luxe; dans presque tous les théâtres, ils portent l'empreinte du goût et même de l'imagination. On sent que le génie des beaux arts a touché à toutes ces choses. Ainsi, sous ce rapport, les théâtres ne sont ni à plaindre ni à blâmer. Le matériel est irréprochable, je dis tout le matériel, par conséquent les figurans et les danseurs. Mais il en est autrement du personnel, en y comprenant les auteurs. Si le théâtre souffre, ce n'est donc pas le corps, c'est l'ame qui est malade.

Qui considérerons-nous d'abord? les spectateurs, les poètes ou les acteurs? trois espèces de gens qui forment les élémens essentiels de la prospérité du théâtre. On peut les regarder comme trois causes puissantes, qui contribuent, chacune pour son compte, au résultat commun, sans demeurer respectivement indépendantes. Bien que les bons auteurs et les bons acteurs attirent et forment le public, la disposition préalable de ce public influe sur le talent de ceux qui composent, et plus encore sur le talent de ceux qui jouent. S'il est distrait et préoccupé, on doit peu espérer que l'art du comédien fasse de grands progrès, découragé qu'il sera par l'inattention et la froideur; les écrivains eux-mêmes se détourneront de la carrière dramatique, s'ils n'y sont poussés par une irrésistible vocation.

Il faut le dire pourtant, ce sont eux qui gardent le plus d'indépendance, et qui seuls parfois se montrent capables d'exister par eux-mêmes, de s'élever sans appui. Le goût général, l'esprit de la critique littéraire, le mouvement intellectuel de la société, secondent bien la direction et l'effort du talent; mais ce ne sont point de telles circonstances qui le déterminent. Elles peuvent multiplier, soutenir les auteurs ordinaires, et, jusqu'à un certain point, leur tenir lieu d'une inspiration naturelle. Mais là où l'inspiration manque, des hasards favorables ne la font pas naître. Là où elle existe, des hasards contraires auraient peine à l'étouffer. Le génie, comme la vertu, est une liberté. Les circonstances extérieures ne créent ou ne surmontent pas plus l'une que l'autre. Qu'elles limitent ou développent des talens secondaires comme des vertus médiocres, elles le peuvent; mais la supériorité véritable est affranchie de leur action. Aucune fatalité ne pèse sur elle au point de l'accabler. Le grand poète est grand poète, comme le juste est juste, malgré le le sort. Il a raison d'appeler divin le feu qui l'anime; il a raison de se dire inspiré des cieux; car ce n'est point le monde qui lui a donné ce qu'il possède. *Mens divinior, ignea virtus*, toutes ces expressions ont leur vérité. Le Dante proscrit, Le Tasse aux fers, Camoens dans la tempête, Milton aveugle, conservent leur pensée libre et sublime, comme l'honnête homme son innocence. Toutes ces théories historiques, qui développent d'une façon ingénieuse l'enchaînement et la puissance des événemens; tous ces panégyriques de la force des choses, si fort à la mode aujourd'hui, ne sont vrais que dans le cours général

des affaires humaines. L'influence des événemens et des choses expire devant le retranchement impénétrable d'une individualité puissante, et supportent, je le répète, l'impérieuse exception du génie et de la vertu.

Mais est-ce pour le génie qu'on fait de la critique? Pas plus que l'on ne compose les livres de morale pour les grandes ames. Nous ne parlons que pour les talens ordinaires. Ceux-là ne peuvent se former en présence d'un public indifférent ou grossier; fussent-ils même distingués, ils ne pourraient suffire seuls à la prospérité de l'art dramatique; on conçoit qu'avec de bons auteurs, on peut avoir un très-mauvais théâtre. Quant aux acteurs, placés entre les poètes et les spectateurs, ils sont soumis à une double influence; il est très-rare qu'ils donnent la loi; et lorsque la chose arrive comme nous l'avons vu de nos jours, cela prouve l'extrême infériorité des poètes, ou l'excessive supériorité de l'artiste : deux circonstances qui expliquent l'influence de Talma; encore a-t-elle été bien plus bornée que son talent. Si le bonheur avait voulu qu'il eût affaire à un public moins prévenu, plus flexible, surtout à des auteurs plus libres d'esprit, ce talent, sans nul doute, se fût développé avec encore plus de grandeur et de variété. A lui seul peut-être, Talma eût consommé la révolution qu'il n'a fait que désirer et pressentir.

On ne se donne ni des Talma ni des Shakspeare, et il faut prendre le public tel que le temps l'a fait. Cependant, en l'étudiant dans ses sentimens, dans ses opinions, on parvient à connaître son goût mieux que lui-même, à deviner le genre inconnu qui lui plairait, à lui révéler enfin un besoin qu'il

ignore, et des facultés qu'il ne s'avoue pas. En recherchant les lois mêmes de l'art, on peut découvrir dans quel sens il doit être pratiqué pour produire des beautés neuves; on peut ouvrir la route à ceux qui ne peuvent marcher sans conseil, et qui, livrés à eux-mêmes, ne donneraient que des espérances bien vite évanouies. C'est là toute l'utilité de la critique. Exercée avec intelligence, dans le but d'exciter plutôt que de contenir, elle peut enhardir le talent des écrivains et le goût du public. On la regarde comme une barrière, quand elle doit être un aiguillon. Au lieu de censurer ce qui se fait, qu'elle montre ce qui se doit faire. Au lieu de veiller sur des traditions, qu'elle conseille des nouveautés. On dit qu'elle donne des lois à l'empire des lettres; eh bien, qu'elle y établisse la liberté, c'est aujourd'hui le métier des bons législateurs.

Nous devons reconnaître qu'elle commence à s'en douter, et, disons-le avec regret, en fait d'art dramatique, il n'y a encore que la critique de bonne. Elle seule commence à se montrer dirigée par un esprit élevé, large, fécond, qui, s'il triomphe, et si la nature lui offre le secours de quelques hommes de talent, rouvrira les sources de l'art. Mais par malheur son influence est lente à s'établir. Auteurs et acteurs résistent, et s'ils n'avaient fini par lasser le public, le public résisterait comme eux. Heureusement ils y ont mis bon ordre; grace à leurs soins, l'ennui nous l'a livré. On commence en effet à ressentir de tous côtés une curiosité vague pour tout ce qui est neuf et inconnu, un intérêt général pour toutes les tentatives du talent, sans distinction de genres, de formes et de nations. C'est un signe avant-

coureur de révolution. C'est un des fruits de la critique moderne. Voyez-vous quelque part le doute et l'impartialité? soyez sûr que l'examen a passé par-là.

Nulle disposition ne pouvait être plus favorable à l'essai d'un théâtre anglais. Si cette tentative eût été faite il y a quinze ans, c'eût été la spéculation la plus folle; il n'aurait pas manqué de gens pour y voir une insulte au goût, ainsi qu'à l'honneur national. L'Académie eût déclamé contre le *barbare Shakspeare*, et les patriotes contre la *perfide Albion;* et, sur ces deux argumens à peu près de même force, une ligue se serait formée contre une importation étrangère d'un si mauvais exemple. Peu s'en faut qu'on n'eût à cette occasion regretté le blocus continental. L'expérience a même été faite à une époque plus récente, et l'on sait comment elle a réussi. L'année dernière, au contraire, l'annonce d'une troupe anglaise à Paris a été reçue comme une bonne nouvelle. C'était la chance d'un plaisir et d'une idée de plus. On savait vaguement que le théâtre de nos voisins différait du nôtre, qu'il avait ses beautés et ses effets, et que beaucoup de gens d'esprit ne dédaignaient pas d'en être touchés, ni de faire quelque estime d'un genre proscrit long-temps comme contrebande littéraire. Tout le monde avait entendu prononcer les noms de Shakspeare et de Garrick; on voulait connaître au moins leurs successeurs. D'un autre côté, on savait très-pertinemment que nos théâtres du premier ordre ne sont plus supportables, que la médiocrité s'en est emparée, que nos plus beaux ouvrages, composés pour d'autres goûts et d'autres sentimens que les nôtres, gâtés par une déclamation fastueuse, ennuient avec autorité, et n'inspirent plus au public qu'un profond respect uni à

une profonde indifférence. Enfin, l'on n'ignorait pas que le théâtre français est la seule vieillerie que la révolution ait épargnée, le seul débris intact de l'ancien régime. Une constitution tant soit peu anglaise a remplacé l'ancien régime : pourquoi donc le théâtre anglais ne remplacerait-il pas le théâtre français? c'est la question qu'on était prêt à se faire. Le théâtre anglais a généralement réussi. Ce n'est pas notre habitude que de chicaner le public sur ses impressions. Cependant si nous jugeons celle qu'il a reçue d'après la nôtre, il nous semble à nous que cette nouvelle expérience dramatique n'a pas tenu tout ce qu'on s'en promettait, et que son succès, bien que très-réel, ne suppose pas une approbation entière. Shakspeare est pathétique, Macready est noble et touchant, miss Smithson fait pleurer avec ses larmes : c'en est assez pour produire et légitimer un grand succès. Mais une représentation théâtrale doit se juger dans son ensemble. Selon nous, l'effet général de la tragédie anglaise laisse beaucoup à dire, et il ne faut pas tout en imiter. Ce qu'elle a de mieux, c'est à coup sûr sa liberté. Mais cette liberté fameuse est double, elle s'applique également à tout dans le drame, à ce qui frappe les yeux comme à ce qui frappe la pensée. D'une part, elle permet au poète de tenir peu de compte du temps ; il peut changer arbitrairement le lieu de la scène, multiplier à son gré les personnages, ne les montrer qu'un moment, les faire disparaître sans motif, mettre en action tous les genres d'événemens, cérémonies, festins, révoltes, combats : varié comme l'histoire, le drame anglais jouit de la liberté de nos pantomimes. Ce sont là d'immenses ressources pour l'effet et la vérité de la tragédie; il est bon que l'art

les possède, pourvu que la raison en dispose. Mais il est une autre liberté plus précieuse encore, c'est celle qui ne se produit que par le langage; c'est celle des sentimens et des idées, celle qui permet de s'élever au sublime pour redescendre au familier, d'unir ou de rapprocher la grandeur et la simplicité, le tragique et le ridicule; c'est celle qui représente un caractère dans toutes ses nuances, une nation avec ses mœurs, une époque avec ses préjugés, un grand homme avec ses faiblesses; c'est celle enfin qui mêle ensemble toutes les inégalités de la société et toutes les disparates de la nature. Cette liberté purement morale en quelque sorte, et qui s'allie très-bien à la liberté toute matérielle des formes du drame, en est toutefois indépendante, et manque plus que toute autre chose à l'école française. Ce doit être sa première conquête.

De toutes les qualités de la tragédie anglaise, aucune ne me semble avoir été plus appréciée parmi nous. Ce qui nous a plu, c'est moins le spectacle, l'action, le sujet même que les sentimens, que ces traits vifs et naturels dont les scènes sont semées. Ils échappent à Shakspeare avec une profusion merveilleuse, et les acteurs anglais, qui rarement jouent bien tout un rôle ou toute une scène, s'attachent à bien dire les mots, et montrent du talent dans le détail. Mais cela ne suffit pas pour toute une représentation; il faut de l'ensemble et de la continuité pour produire cette impression durable et progressive qui fait toute l'illusion de l'art dramatique. C'est ce qui manque en grande partie aux tragédies anglaises. D'abord les poètes n'y portent pas toujours assez de jugement ni d'habileté dans l'emploi des grands et nombreux

moyens d'effet dont ils se servent si librement. Leurs pièces, généralement mieux conçues que conduites, méritent par là peut-être le reproche banal d'appartenir à l'enfance de l'art. De plus grands reproches sont dûs encore à ces correcteurs modernes qui, par des suppressions irréfléchies, en précipitant l'action, ont troublé l'ordre et la clarté qui ne vont point sans le développement. Enfin la principale faute est aux acteurs, dont aucun, à l'exception de Macready, ne paraît se douter des conditions multipliées auxquelles est astreinte une représentation théâtrale pour s'emparer de l'imagination des spectateurs. Aucun d'eux ne se montre occupé de contribuer à l'effet général; point d'intelligence dans leur jeu muet, de convenance ni de vérité dans leurs mouvemens, dans leurs positions, jusque dans leurs costumes. Les entrées et les sorties sont gauches et ridicules; les décorations absurdes; aucun des accessoires n'est à sa place; enfin la mise en scène n'indique aucun soin, aucun jugement, aucune étude du vrai ni du beau. Et cependant cette partie de spectacle est surtout nécessaire dans un système dramatique plus libre, par conséquent plus exposé à la confusion et au désordre. Notre théâtre pourrait se dispenser de tant de soins; dans nos tragédies il n'y a presque rien pour les yeux. Cependant les nôtres sont devenus exigeans, et l'on excelle en France maintenant dans l'art des représentations. Sur toutes les scènes, le soin des détails et de l'ensemble est poussé assez loin pour tenir lieu de bonnes pièces et de grands acteurs. Comment donc assister au spectacle anglais sans regretter que l'art qui a disposé *la Muette de Portici* à l'opéra, ou *le Vétéran* au Cirque Olympique, ne soit pas venu

au secours de Shakspeare? sans se demander pourquoi cette colonie d'acteurs paraît plus étrangère à la scène, plus indifférente à l'action, que ceux qui jouent les rôles secondaires de nos derniers mélodrames? Ainsi sous ce rapport, n'ayons aucune inquiétude patriotique. Le jour où la fantaisie nous prendra de rendre à la tragédie la liberté que nous avons donnée à tout le reste, nous trouverons la scène toute préparée; les moyens d'exécution sont connus; les habitudes sont formées: il ne nous manquera plus que Shakspeare.

Peut-être pensera-t-on que notre critique est trop générale et devrait se restreindre à la troupe anglaise que l'on a vue à Paris, et qui trouverait, dans les embarras d'un premier essai et d'une situation précaire, l'excuse de tant d'imperfections. Mais non, l'observation s'applique également et plus encore aux troupes et aux théâtres de Londres. La négligence en est le plus grand défaut, comme le soin est le principal mérite des nôtres. J'ai la plus respectueuse admiration pour le poète de Stratford; je sais tout ce qu'on peut dire de nos tragédies, de nos acteurs, de notre déclamation. Mais je suis forcé de reconnaître qu'en Angleterre le spectacle me donne moins l'idée d'un art qu'en France. Ni les acteurs ni le public n'ont l'air d'y entendre finesse. Le sentiment du beau leur paraît presque étranger; et l'impression générale est analogue à celle que produit une représentation d'un de nos grands théâtres de province.

Si Shakspeare est populaire chez les Anglais, le théâtre n'y est pas à la mode. Le grand monde ne va qu'à l'Opéra pour entendre des chanteurs italiens. Les gens de lettres, qui sont loin de former à Londres

une corporation aussi importante qu'à Paris, mettent aujourd'hui peu de prix à l'art dramatique, et ne fréquentent point le spectacle. Aucun auteur moderne ou contemporain, depuis Sheridan, ne s'est fait au théâtre une ombre de réputation; et le métier de poète dramatique, à très-peu d'exceptions près, est au niveau de celui d'un rédacteur de *libretto* d'opéra. Traduire et défigurer des pièces françaises, ou combiner des drames à spectacle et à machines fort inférieurs à tout ce qui se joue sur nos boulevards, est un si pauvre travail que les fournisseurs du théâtre anglais n'ont pas plus de droit au titre d'hommes de lettres que nos maîtres de ballet. Les théâtres pourtant ne sont point vides; la bourgeoisie de Londres ne les a pas abandonnés; et dans une ville de commerce, dans un port de mer, car c'est ainsi qu'il faut appeler la métropole de la Grande-Bretagne, il y a toujours du monde pour remplir un parterre. Aussi, sans être populaire, l'auditoire de Covent-Garden ou de Drury-Lane, est-il grossier, en ce sens du moins qu'il écoute sans intelligence et sans véritable attention. Quelques impressions fortes, mais rares et brusques, c'est tout ce qu'il veut. Une plaisanterie vive et quelquefois vulgaire le frappe en passant. Mais la conduite habile d'une action attachante, l'intérêt soutenu qui naît d'une suite de situations ou du développement d'un caractère, mais l'accord et l'harmonie que l'auteur porte dans son drame, ou l'acteur dans son rôle, l'effet comique lui-même lorsqu'il résulte de la conception de la pièce ou du personnage, et non d'un mot ou d'un geste, tout cela touche peu ce parterre bruyant et distrait, qui ne paraît pas chercher aux jeux de la scène un plaisir intellectuel.

Les acteurs eux-mêmes n'ont point figure d'artistes. Ne craignez pas de trouver en eux rien qui rappelle la pédanterie des nôtres, ni cet air de professeurs de déclamation que portent à la scène les habiles de la Comédie française. Ils ont une toute autre manière d'être mauvais. La plupart débitent froidement, chacun pour son compte et sur un mode de psalmodie particulier, des rôles auxquels ils n'essaient pas même de donner une physionomie. Sans respect pour le texte, ils altèrent les expressions, troublent la mesure, suppriment des phrases, répètent à satiété les mots qui leur conviennent, et multiplient arbitrairement les exclamations et les interjections, pour gagner du temps, aider leur mémoire ou produire un effet de fantaisie; les étudians et les clercs qui peuplent nos parterres se révolteraient à la moindre des libertés que prennent en ce genre les acteurs anglais, et pour le coup traiteraient de *Visigoths* les profanateurs des *vers de Corneille*.

C'est qu'en France le spectacle est un plaisir savant. Aussi règne-t-il dans nos théâtres un goût délicat. Mais comme rien n'est sans inconvénient, ce goût tombe dans la pruderie littéraire et dans le pédantisme académique. Paris est, sans aucune comparaison, la ville la plus lettrée de France. C'est celle des corps savans, des universités, des écoles; les voyageurs qui la visitent sont attirés par les arts et les plaisirs au moins autant que par les affaires. La classe qu'on appelle chez nous la bonne compagnie, long-temps étrangère à la vie publique, presque toujours enfermée à la ville, s'est vue forcée, par son désœuvrement même, à se livrer aux divertissemens de l'esprit, et l'élégance des mœurs l'a conduite au raffinement du goût. On comprend

qu'une société ainsi faite ait donné à nos théâtres un public incomparable : c'est vraiment un corps de critiques. Je me rappelle que la vue de nos spectateurs étonna et ravit sir Walter Scott. Ce profond silence, cette promptitude d'intelligence, cette vivacité d'impressions, cet intérêt d'artiste que le public semble prendre aux œuvres de l'art, tout était nouveau pour lui. « Votre public est charmant, nous disait-il, il est lui-même un spectacle joli à voir, il a l'air de s'amuser et d'étudier à la fois. Il écoute comme un juge et s'émeut comme un enfant ».

Il est malheureux que nos gens de lettres aient manqué de liberté d'imagination, ou se soient laissé éblouir des fausses lumières d'une instruction superficielle. Avec un public ainsi formé, ainsi doué, ils auraient pu multiplier les expériences dramatiques, et varier à l'infini les combinaisons de l'art. Préoccupés au contraire d'idées étroites, de traditions timides, ils lui ont donné des habitudes conformes à leurs préjugés. L'esprit a reçu des chaînes qu'il a prises pour des lois.

Ainsi, nos écrivains et nos critiques peuvent beaucoup apprendre dans Shakspeare : mais le théâtre français a peu de chose à envier, peu de chose à emprunter au théâtre anglais. La raison en est simple. Nous parlons d'un art dans lequel il entre beaucoup de convention. Or, ce qui est convention, pour être rarement naturel et raisonnable, n'est pas toujours arbitraire. Les institutions, les mœurs, l'histoire tout entière d'un peuple, le modifient dans son existence sociale, et l'état de la société influe sur l'état du théâtre, par conséquent sur les conventions qui le dominent. Elles sont donc locales et accidentelles;

difficilement on les transporterait du sol où elles ont pris naissance sur un sol étranger. Ce serait un travestissement sans grace, un plagiat sans adresse. Ce qu'on dit tous les jours des institutions et des lois est bien plus vrai des conventions de l'art. Le beau n'est pas moins universel que la justice; mais il ne se manifeste dans les arts que sous de certaines formes; il prend pour ainsi dire le costume national. Ainsi, lorsqu'une littérature en imite une autre, elle n'a raison de l'imiter que dans ce que celle-ci a d'universellement beau, et dans la vérité des formes qu'elle emploie. Quelles que soient ces formes, elles sont bonnes par rapport au beau si elles le manifestent tout entier, par rapport au pays si elles sont vraies, c'est-à-dire conformes à ses mœurs et à ses besoins intellectuels. Or dans la tragédie anglaise, nous trouvons un fond de beauté réelle, universelle, absolue, qui est due tout entière au génie d'un seul homme, une forme libre et large qui se prête complaisamment à la manifestation de la beauté, enfin un emploi de ces formes, quelquefois peu médité, peu judicieux, qui atteste la rapidité de la composition et la jeunesse de l'art, mais qui suffisait au temps et au pays. Dans l'exécution théâtrale, nous trouvons aujourd'hui une froideur, un désaccord, un mépris des détails, un oubli de la vérité, un défaut de science et d'imagination qui sont apparemment dans les habitudes conventionnelles de la nation. Il n'y a rien dans ceci qui doive être imité, et sous ce rapport, les conventions de notre théâtre, en exceptant toujours la diction, semblent plus favorables à la vérité, à l'effet, et, chose singulière, plus susceptibles de se plier aux grands mouvemens du drame romantique.

Mais c'est une épreuve à tenter, et jusqu'ici elle a effrayé les plus hardis. Voyons toutefois si le présent ne leur offre pas plus de moyens qu'ils ne pensent de relever l'avenir du théâtre.

Nous n'avons encore parlé que de la tragédie; nos théâtres exploitent cependant bien d'autres genres dont la plupart se rapprochent de la comédie. Si nous considérons en France la comédie dans toutes ses variétés, dans toutes ses nuances, nous verrons qu'elle diffère encore plus que la tragédie du système britannique. En Angleterre, la comédie s'est d'abord adressée à l'imagination. On peut dire qu'elle commence partout de même; une curiosité romanesque est un des premiers besoins intellectuels que témoignent les peuples : c'est un des premiers que la poésie songe à satisfaire. Mais en France, la comédie a de bonne heure changé de direction ; tandis qu'elle restait chez nos voisins un plaisir des yeux et de l'imagination, peut-être parce qu'elle demeurait un divertissement du peuple, chez nous elle devenait un plaisir de l'esprit. Elle se mettait à peindre la société; elle était philosophique. Les Anglais ne sont assurément pas dénués de talent d'observation : voyez leurs romans. Mais leur théâtre n'y ressemble guère. Les romans français étaient restés consacrés aux grandes aventures et aux grandes passions, quand déjà la comédie peignait les mœurs et les caractères. La comédie anglaise est romanesque; les romans anglais sont comiques. C'est le contraire chez nous. L'art de la comédie y garde l'empreinte profonde qu'il a reçue d'une main puissante.

Je ne sais si Molière pouvait naître ailleurs qu'en France. Mais dans la France seule, il pouvait trouver

aisément des modèles et un auditoire. Ce n'est que parmi nous que les mœurs de société ont pris assez d'importance pour offrir un intérêt suffisant à l'action dramatique, assez de raffinement pour qu'une intelligence prompte à saisir le ridicule, à deviner l'intention moqueuse du poète, devînt une faculté commune. Mais auprès de l'esprit de société, règne parmi nous ce qu'on pourrait appeler l'esprit littéraire; cette science des procédés de l'art, qui prétend faire la loi aux impressions et réglementer le sentiment du public, qui, perdant de vue le but, s'attache aux règles pour les règles mêmes, donne les ouvrages et non la réalité pour exemple, et uniquement occupée de trouver la recette de l'inspiration, la formule du talent, finit par faire prévaloir dans les arts le métier sur l'imagination. Le métier est le fléau de notre littérature, surtout de notre poésie. Il a perdu la tragédie, il a même altéré la comédie, en y introduisant le langage de convention, les mœurs de théâtre, les caractères factices. Il a substitué des modèles de tradition aux modèles toujours nouveaux, toujours changeans, que présentent éternellement la nature et la société. Qui ne sent, par exemple, que les oncles, les amoureux, les jeunes veuves de nos comédies sont des personnages aussi artificiels que les Arlequins et les Gilles? Encore Arlequin et Gilles ont-ils cet avantage qu'ils se donnent pour ce qu'ils sont, et ne représentent qu'eux-mêmes, tandis que les interlocuteurs de nos comédies du second ordre ont la prétention d'avoir les mœurs du temps, de respirer, de vivre, de parler comme dans le monde. La fiction a gagné jusqu'au jeu des acteurs; il y a un débit, des manières, un costume en-

fin qui ne sont que pour le théâtre. Tout est convenu, tout est limité; personne n'improvise. L'un rappelle Fleury, l'autre Molé; nul ne rappelle la nature. S'il survient un acteur naturel, on dit qu'il est bon pour le drame.

Ainsi corrompue, la comédie conserve toutefois, je ne veux pas dire deux caractères, mais deux prétentions qui en font encore un art véritable. Elle exige deux conditions rarement accomplies : l'habileté dans les combinaisons dramatiques, la vérité dans les peintures morales. Si les combinaisons sont souvent rebattues, si les peintures sont souvent fausses, c'est faute de génie; mais l'intention subsiste; cela suffit pour faire de la comédie en France un genre plus difficile et plus relevé qu'elle ne l'est généralement dans les autres littératures de l'Europe.

Si donc elle ne se soutient pas, si elle perd chaque jour de son mérite et de son empire, il faut s'en prendre à la critique pédantesque; ne voyons-nous pas les genres qu'elle épargne ou qu'elle méprise, parvenir en se déployant librement à une perfection relative qui manque à de plus graves compositions? Celles que nos rhéteurs jugent frivoles sont certainement les plus agréables, quelquefois les meilleures de nos productions dramatiques. Les petits théâtres en offrent milles preuves. Le plus renommé de nos auteurs comiques, M. Scribe doit une bonne part de son succès, peut-être de son talent, au dédain des critiques de profession qui n'ont point jugé sérieusement ses ouvrages. Protégé par la légèreté du genre, il a cherché impunément la vérité, la finesse, la nouveauté : il n'eût osé peut-être, s'il eût attaché plus d'importance à son travail; avec l'ambition de faire de

grands ouvrages, la timidité serait venue; puis la froideur, puis la routine. Pensez-vous qu'il se fût hasardé à créer un genre et à faire école au Théâtre Français? Point du tout; à l'heure qu'il est, il imiterait humblement Marivaux, et se ferait gourmander par les critiques qui trouvent Dancourt plus naturel.

L'art est-il donc pour jamais voué à l'imitation servile, et faudra-t-il toujours que le talent se rapetisse, pour obtenir la permission d'être original? Ne paraîtra-t-il pas, ce réformateur de la scène française? Mais s'il vient, comment fera-t-il et quel sera son secret? Il n'est point donné à la critique de le deviner. Rappelons-nous seulement que l'examen de l'état présent nous a conduit à mettre hors de ligne trois des principaux avantages du théâtre national : l'entente de la représentation dans son ensemble et dans ses détails, l'art de combiner et de conduire l'action dramatique, enfin l'intention de peindre la nature humaine dans la diversité des mœurs et des caractères. Ce sont là trois avantages précieux, et si l'on y fait attention, on verra que rien n'empêche qu'ils soient communs à la tragédie et à la comédie. Or, la comédie, dont presque tous les sujets sont d'invention, peut prendre ses modèles dans la société au milieu de laquelle elle est représentée. La tragédie, dont les sujets sont ordinairement empruntés à des événemens réels, est par-là même forcée de chercher au loin ou dans le passé les modèles de ses tableaux; mais l'une comme l'autre doivent songer avant tout à peindre avec art, avec intérêt, et dans le cadre d'une action bien conçue et bien développée, la réalité; la réalité qui, pour l'imagination, est si pleine de poésie, et qui devient l'idéal

en s'agrandissant, en s'épurant dans la pensée. C'est dire, en d'autres termes, que la tragédie doit être historique, et la comédie, contemporaine. Qu'on y songe bien, ces deux conditions sont très-simples; mais fidèlement observées, elles suffiraient pour accomplir la réforme du théâtre. A elles seules, elles lui donneraient la liberté, en la lui rendant nécessaire.

V.

RAPPORT A L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS,

SUR LES DIFFÉRENTES CLASSES DE PEINTURE SUR VERRE, ET SUR L'ÉTAT ACTUEL DE CET ART;

par M. Alex. Brongniart, membre de l'Académie des sciences, etc.

La croyance au merveilleux est beaucoup plus dans la disposition de notre âge qu'il n'est porté lui-même à le penser. L'imagination, dont le terrain se rétrécit chaque jour par les empiètemens du positif, ou de ce qui passe pour tel, n'en éprouve pas pour cela moins de besoins, et se prend à ce qu'elle peut pour les satisfaire. Il faut en convenir, elle avait beau jeu avec les sciences occultes; pourquoi s'étonner si elle garde encore à leur sujet quelques-uns de ses anciens préjugés, si elle croit encore à des recettes merveilleuses, à des secrets perdus; enfin si elle conserve une préférence naturelle pour les mouvemens hardis de l'empirisme, con-

tre la marche lente et minutieuse de la méthode ? C'est à cette disposition qu'on doit attribuer l'erreur si généralement répandue de la perte des secrets de la peinture sur verre. Quand les masses ont été prises par les yeux, c'est par la même voie que doit leur arriver une conviction nouvelle : une démonstration, que les livres sont chargés seuls de donner, combat vainement une opinion enracinée par l'habitude, et, disons-le avec franchise, par le jugement impartial de nos sens. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que Le Vieil [1], dont le père et les frères ne faisaient, à ce qu'il paraît, que d'assez mauvais vitraux, et qui d'ailleurs, dans la partie scientifique de son livre, ne donnait que des recettes incapables d'en produire de meilleurs, il n'est pas étonnant, dis-je, que cet auteur n'ait pu parvenir à démontrer historiquement qu'on pouvait encore en fabriquer d'aussi bons qu'à aucune époque antérieure. Ce que nous serions plus tentés de blâmer, c'est la disposition où le public n'a cessé d'être, de croire, à chaque tentative isolée, que ce secret si merveilleux était enfin retrouvé, puis, se désabusant presque aussitôt, de déclarer encore une fois qu'on ne le retrouverait pas. Il y a pourtant des degrés dans cette préoccupation, quelle qu'elle soit : le dogme populaire et grossier, c'est de croire à l'impossibilité absolue de peindre sur le verre ; l'erreur plus relevée, celle que les faits justifient encore en partie, c'est de s'imaginer que les meilleurs et les plus précieux procédés de cet art sont entièrement perdus ; la plus nouvelle enfin, et celle qu'il importe le plus de combattre, en méconnaissant le caractère et l'attri-

1. Art de la peinture sur verre, Ire partie, dans la description des arts et métiers publiée par l'Académie des sciences.

bution de cette peinture, élève aujourd'hui autel contre autel, aspire aux honneurs de la création plus qu'à ceux du renouvellement, et appuyée sur quelques conquêtes de la chimie moderne, regarde comme en pitié l'admiration que le grand nombre porte encore aux anciennes écoles.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce spectacle est loin de se borner à notre capitale. Partout, à Vienne, à Berne, à Munich, à Berlin, à Nuremberg, à Londres, les imaginations s'échauffent, et les essais se multiplient : c'est une impulsion presque universelle, et dont les différens mouvemens se sont manifestés à la fois, les uns à l'insu des autres.

Nous sommes loin de posséder les élémens de ce vaste tableau ; c'est en quelque sorte le hasard qui, à propos des tentatives faites en France, nous a révélé quelques-unes de celles qui se partagent l'attention de l'Europe. On ne s'étonnera donc pas si beaucoup d'omissions se glissent dans ce que nous aurons à en dire. Notre but étant d'éclaircir la question en ce qui nous concerne seulement, par l'exposé des faits tant anciens que modernes, il suffira que des erreurs capitales ne détruisent pas les exemples que nous aurons cherchés dans d'autres pays.

Un embarras beaucoup plus grand aurait pu nous saisir, s'il eût fallu nous jeter dans un exposé technologique ; et pourtant la source de presque toutes les erreurs dans les discussions de ce genre est dans l'ignorance des procédés spéciaux, et dans les fausses synonymies qui en résultent. C'eût donc été pour nous, dépourvus que nous sommes de la connaissance pratique des choses, une entreprise téméraire, que celle où nous sommes entrés, si le guide le plus sûr

ne nous eût conduits lui-même, et n'eût offert les mêmes facilités au public. Nous voulons parler du mémoire qui sert de titre à cet article, et que son auteur a bien voulu nous communiquer avec une rare obligeance, avant de le livrer à l'impression. Nous croyons devoir avertir ceux de nos lecteurs qui voudront entrer plus avant dans la partie purement technique de la question, que cet article ne les dispensera nullement de la lecture du mémoire de M. Brongniart. C'est là qu'ils trouveront la démonstration scientifique de ce que nous présentons ici sous la forme d'une simple dénégation, savoir qu'aucun des secrets de l'ancienne peinture sur verre ne peut être regardé comme perdu : ils y verront de même en quoi consistent précisément les conquêtes de la chimie moderne, et quel parti l'art en a tiré. Quant à nous, satisfaits de trouver dans les preuves alléguées par le savant académicien une base à nos assertions, nous en ferons comme le point de départ des faits sans la connaissance desquels la question, complexe de sa nature, ne pouvait être comprise dans son ensemble.

M. Brongniart divise en trois classes les différentes applications de la peinture sur verre : la première est celle de la peinture en verre, au moyen de verres teints ou colorés dans la masse. La seconde est celle de la peinture sur verre blanc, au moyen de couleurs vitrifiables, appliquées avec le pinceau, et cuites à la moufle. La troisième est la peinture sur glace, dont l'invention est due à M. Dilh, et qui diffère de la classe précédente, beaucoup moins par son exécution que par les frais considérables qu'elle nécessite.

Quant à l'origine certaine de cet art, elle remonte

à une haute antiquité. On sait que les anciens employaient dans les édifices publics le verre coloré, et particulièrement le verre bleu, de préférence au verre blanc qu'ils fabriquaient moins bien, et auquel ils reprochaient de prendre facilement des sils. Ces verres épais et de petite dimension s'adaptaient aux ouvertures étroites qui existaient entre des réseaux de pierre dont les fenêtres étaient formées. Cet usage, familier aux Romains depuis l'époque de Néron, devint général dans les églises chrétiennes, et se maintint pendant plusieurs siècles dans l'Orient et l'Italie. Les premiers temples construits dans le nord de l'Europe sur le modèle de ceux de l'Italie, furent éclairés de la même manière, et reçurent les mêmes ornemens. C'est là l'origine de l'emploi du verre coloré dans nos climats. Les altérations qu'éprouva successivement le type romain dans l'architecture chrétienne, et qui finirent par la création d'un style entièrement original et propre à l'unité germanique, ces altérations ne firent que développer ce premier usage du verre appliqué à la clôture des édifices sacrés. Les *meneaux* de pierre qui divisent en compartimens variés les grandes roses de nos églises, nous rappellent encore les réseaux qui formaient la fenêtre antique. La même empreinte se retrouve dans les couronnemens découpés des fenêtres du même style, et dans les colonnettes élancées qui en divisent les compartimens. Sous le ciel méridional, des ouvertures étroites ne portaient dans le temple qu'une lumière affaiblie, introduite avec précaution, et combattue dans sa force trop souvent importune et nuisible. Il n'en pouvait être de même dans le nord, où l'importation exacte du même système

pouvait tout au plus convenir à l'austérité des premiers âges du christianisme. Aussi les jours d'abord très-étroits des églises reçurent-ils une extension progressive dont le terme coïncide avec le développement universel de l'architecture gothique. Il y a donc une raison plausible de douter que nos ancêtres aient été aussi préoccupés qu'on le croit du soin de répandre dans les églises une *religieuse obscurité*. On ne peut confondre l'effet des vitraux altérés par le temps, et couverts presque toujours d'une croute épaisse à l'extérieur, avec celui qu'ils devaient produire dans l'éclat de leur nouveauté. L'obscurité n'a jamais été recherchée que là où l'on craignait le soleil : l'étendue presque illimitée donnée aux fenêtres dans l'architecture du moyen âge indique une intention toute contraire. Cette observation acquiert un plus haut degré d'évidence de l'emploi même que l'on donnait aux verres dans les fenêtres. Dans les églises du midi, la lumière la plus faible, répercutée par les mosaïques à fond d'or qui couvraient les murailles, suffisait pour donner à l'imagination symbolique des premiers chrétiens l'idée de la Jérusalem céleste; dans le nord, pour qu'un effet semblable fût produit, il fallut bien emprunter au jour appauvri de ces climats tout ce qu'il pouvait ajouter à l'éclat des verres colorés par la transparence. Le principe de la peinture sur verre a donc été l'emprunt fait, d'une part, aux édifices antiques, de leurs clôtures vitrées; de l'autre, aux mosaïques composées de petits cubes en verre coloré, des sujets religieux qu'elles étaient appelées à reproduire. Ces faits, et celui de l'extension progressive des fenêtres, sont corrélatifs et s'expli-

quent les uns par les autres ; ils ne peuvent même se supposer les uns sans les autres : l'examen des monumens confirme cette opinion.

On voit par ce qui précède, que la peinture en verre, qui tient la première place dans la classification de M. Brongniart, se confond avec l'usage très-ancien du verre coloré dans les fenêtres. Ce qui donne à ce procédé une physionomie plus moderne, c'est l'association des diverses couleurs; et les exemples certains de cette association, qu'on rencontrerait sans doute dans l'Orient à une époque bien antérieure, remontent, à n'en pas douter, dans l'Occident, au moins au pontificat de Léon III. De cet usage à celui de la peinture proprement dite, la transition aurait été rapide s'il était vrai qu'il eût jamais existé à Dijon un vitrail peint, antérieur au règne de Charles-le-Chauve [1]. Mais quand même on contesterait ce fait, un témoignage authentique, celui du prêtre Théophile [2], nous montrerait, à la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, la peinture sur verre déjà en possession de tous ses procédés, à l'exception des émaux [3] inventés par Jean de Bruges. On ne saurait donc dans quelle époque circonscrire l'usage de la première classe de peinture sur verre, qui, suivant M. Brongniart, employait presque uniquement des verres colorés dans leur masse, puisque le prêtre Théophile décrit comme un procédé commun celui de la peinture proprement

1. Voyez le premier discours sur la peinture moderne, par M. Émeric David. Paris, 1812, pag. 151.

2. Dans l'ouvrage intitulé : *Diversarum artium schedula*, introd. publié par Lessing dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* tirés de la bibliothèque du duc de Wolfenbuttel, 6e partie.

3. On verra plus bas ce qu'il faut entendre par le sens qu'on attachait à cette expression à l'époque de cet artiste.

dite sur le verre blanc (tel qu'on pouvait l'obtenir alors), et que son témoignage est confirmé par celui des monumens les plus anciens.

La peinture sur verre, en tant que peinture et art par conséquent, s'est donc composée dès son origine de deux parties très-distinctes, les verres blancs ou colorés, qui faisaient comme le fond du tableau, les couleurs appliquées au pinceau et cuites à la moufle, qui servaient à marquer les ombres, à modeler les chairs et les draperies, à former enfin une imitation plus ou moins exacte de la nature extérieure. Sous ce rapport la palette des peintres-verriers n'était pas riche, et l'on ne voit pas que jusqu'au seizième siècle elle ait fait des conquêtes bien importantes. C'était toujours des noirs, des gris, des bruns, et des roussâtres sans éclat, sans transparence, et beaucoup moins solides qu'on ne le croit généralement. Tout le génie de l'invention semblait s'être porté sur les couleurs en plein, dont rien ne saurait surpasser la beauté; le bleu, le vert, le jaune, le violet, et surtout le rouge purpurin, paraissent avoir été poussés dès l'origine au plus haut point de perfection. Le Vieil remarque même que le beau rouge, la plus difficile à obtenir de toutes les couleurs, se retrouve plus fréquemment à proportion de l'antiquité des vitraux. Quant aux moyens d'unir, d'assembler ces différens morceaux de verres, ils n'ont pas varié pendant quatre siècles. Il y a même lieu de penser que l'emploi en fut plus intelligent encore à l'époque la plus reculée. Les vitres de la Sainte-Chapelle de Paris nous fournissent un exemple bien frappant de cette habileté. Chacune des hautes fenêtres de cet admirable monument se divise en

deux parties égales, que sépare une légère colonnette en pierre, et que réunit un couronnement ou *amortissement* commun, décoré d'une rosace élégante. Dans ces intervalles s'étend comme un tapis de pierres précieuses, souvenir peut-être des riches étoffes de l'Orient; des compartimens réguliers en verre, réunis par de minces filets de plomb, forment le fond de cette séduisante broderie, sur laquelle de petits tableaux se détachent dans toute la hauteur au moyen d'ombres épaisses et fortement marquées. Ces ombres sont formées par la mouture en fer, destinée à soutenir tout le vitrail, et qui, loin de blesser l'œil, concourt, au moyen de cette disposition ingénieuse, à l'ensemble harmonieux de la décoration. L'emploi des filets de plomb se retrouve dans les tableaux que cette monture encadre, avec cette différence qu'en suivant les contours sinueux des objets représentés, ils servent à les faire ressortir, sans jamais en morceler les masses. Les formes intérieures sont exprimées au pinceau; le fond épargné en fournit les lumières. Ce système de décors, auquel l'exiguité des figures conserve tout son charme, à défaut de la perfection du dessin, se trouve reproduit dans toutes les parties de la chapelle avec une grande variété de formes et d'effets. La belle conservation de ces vitres, dont on a seulement supprimé la partie inférieure, non moins que leur mérite extraordinaire reconnu à l'époque même de leur fabrication, doivent les faire considérer comme le modèle le plus frappant peut-être de l'emploi primitif de la peinture sur verre, dont les exemples se retrouvent dans un grand nombre d'édifices des douzième et treizième siècles.

Le but moral de ces représentations avait été de

présenter des images à la dévotion du peuple, et d'ouvrir comme un livre aux yeux des plus simples et des plus ignorans. Le besoin peut-être d'atteindre ce but d'une manière plus frappante, introduisit l'usage de ces figures gigantesques de saints, de prophètes, de martyrs, qui quelquefois remplissent, avec le dais qui les surmonte, la hauteur d'une fenêtre, en d'autres occasions se développent sur plusieurs lignes, dans tous les cas se lient au plan régulier de l'édifice par la position symétrique qu'elles occupent, et l'absence d'action qui les caractérise. Il serait difficile de déterminer à quelle époque ce nouveau goût de décoration fut introduit : il est un grand nombre de ces figures dont l'exécution grossière indique au plus tard la fin du quatorzième siècle. Dans beaucoup d'églises de cette époque, les fenêtres de la nef, des bas-côtés et du chœur, sont décorées dans la manière primitive, tandis que les grandes fenêtres de la croisée et de la façade appartiennent à la seconde. Peu à peu celle-ci prédomine, et remplace par des masses imposantes les détails un peu confus des plus anciennes vitres. En même temps l'exécution se perfectionne : les fonds sur lesquels se détachent les grandes figures, se diaprent de couleurs variées, imitent les étoffes damassées et les riches tentures ; les têtes sont modelées avec soin : leur caractère devient auguste et religieux : les attributs qui les accompagnent sont exprimés avec plus d'attention ; il en est de même des armes des donateurs, de leurs portraits, qui, formant, par leur réunion, la ligne de soubassement, complètent ainsi l'ensemble de cette majestueuse disposition.

Il y aurait donc eu dans cette nouvelle application de l'art un progrès véritable à tous égards, si la

dimension des figures eût permis de donner, comme auparavant, aux membres de la monture en fer une direction plus favorable que nuisible à la peinture; il n'en fut malheureusement pas ainsi. L'usage s'introduisit au contraire de diviser chaque vitrail en carrés réguliers, dont les séparations coupent arbitrairement les figures et les ornemens, et forment comme une espèce de grille au-devant du tableau. Toute l'adresse consista dès lors à éviter que ces épaisseurs ne traversassent des parties importantes, telles que les têtes, les mains, les écussons : mais toujours est-il que l'art en se développant commença de trahir son impuissance et ses limites, et qu'une partie de l'habileté des anciens peintres-verriers fut mise en oubli. Cette trace d'infériorité ne s'est plus effacée à aucune des périodes les plus florissantes de l'art.

Les exemples de cette seconde manière sont communs en France pour l'époque la plus reculée. Son perfectionnement au quinzième siècle paraît appartenir presque exclusivement à l'Allemagne. Au moins Le Vieil ne cite-t-il, parmi les monumens qui subsistaient encore de son temps en France, qu'un bien petit nombre d'ouvrages de ce genre où la beauté des têtes et la perfection des détails indiquassent un grand progrès dans la peinture. En Allemagne au contraire, où s'était fondée et maintenue une véritable école d'architecture gothique, cette disposition, toute propre à conserver l'harmonie des conceptions générales, dut plaire davantage aux maîtres constructeurs, toujours jaloux de conserver l'unité du plan au milieu de ces immenses détails. Aussi toute la vigilance des architectes, comme tout le talent des peintres, se sont-ils réunis pour multiplier les monumens de ce genre. La

division d'une surface donnée en espaces étroits et perpendiculaires, au moyen de colonnettes minces et flûtées, qui domina partout dans la décoration gothique, habitua les peintres allemands à adapter sans effort leurs figures à cette disposition gênée. Aussi retrouve-t-on ce caractère allongé dans toutes les productions de l'ancienne peinture germanique, quelles qu'elles soient. Presque tous les tableaux du fameux maître Guillaume de Cologne, que M. Boisserée a publiés jusqu'à ce jour, sont de ce genre. C'est aussi de la même manière que peignait sur les vitraux un Jacques Allemand, aussi célèbre par ses vertus chrétiennes que le fut un peu plus tard le frère Angelico da Fiesole, et que les peintres-verriers adoptèrent pour leur patron. Le genre que nous venons de décrire, après s'être perfectionné en Allemagne, s'y maintint plus long-temps que partout ailleurs. Les beaux vitraux des grandes fenêtres de Cologne, qui portent la date de 1509, époque de la plus grande prospérité de l'école allemande, sont traités dans cette manière monumentale et symétrique. A part le mérite architectural, il y aurait plus d'un motif plausible à alléguer en faveur de cette fidélité aux mêmes principes. On serait tenté en effet de reprocher à l'art d'avoir encore une fois méconnu ses limites, en aspirant à comprendre dans ses imitations, le ciel, l'air, l'étendue des campagnes. Ces réflexions trouveront mieux leur place dans ce que nous dirons plus bas de la peinture française.

Nous avons signalé l'introduction des représentations héraldiques dans les vitraux. Le besoin de rendre avec exactitude et finesse les nombreux détails que le blason renferme, a donné probablement naissance à

l'une des plus importantes découvertes de la peinture sur verre, c'est-à-dire l'usage des verres à deux couches, désignés sous la dénomination spéciale d'*émaux*, par les anciens artistes. Pour bien comprendre ce procédé, qui doubla en quelque sorte les ressources de l'art, il faut bien se rappeler que le plus grand nombre des verres employés dans l'origine étaient teints ou colorés dans leur masse. Les rouges purpurins formaient seuls une exception : on ne pouvait les obtenir qu'en étendant, dans la formation même du verre, une couche égale et assez épaisse de la matière colorante sur une des surfaces de la table. C'est probablement la connaissance de ce procédé, aussi ancien que la peinture sur verre, qui inspira au célèbre Jean de Bruges l'idée d'obtenir par le même moyen toutes les teintes fondamentales. Voici dans quels termes M. Brongniart décrit l'avantage produit par cette découverte : « On enlève avec la meule la « couche coloriée; on met à nu la couche limpide, en « lui donnant exactement les contours de l'objet à re- « présenter; on recouvre cette place creuse et incolore « de la couleur qu'on veut donner à l'objet, et on « obtient ainsi un ornement, ou toute autre chose, « d'une couleur différente de celle du fond sur le- « quel il est peint, par exemple des fleurs-de-lys d'un « jaune d'or sur un fond bleu, etc., etc. »

On ne sait pas bien précisément si Jean de Bruges ne fit que commencer la découverte, ou s'il l'acheva; il est possible encore que ce maître ait enrichi la palette du peintre-verrier de quelques tons nouveaux, et cette opinion s'accorderait assez avec l'idée qu'on se fait de l'inventeur de la peinture à l'huile. C'était effectivement une organisation bien remarquable que

celle de ces hommes qui portaient dans la partie scientifique des procédés l'ardeur d'imagination dont ils faisaient preuve dans la pratique de l'art. Cette alliance nous frappe d'autant plus aujourd'hui, qu'il serait difficile d'en citer un exemple contemporain: c'est qu'alors, comme dans l'antiquité, les sciences, abandonnées à un mouvement libre, appartenaient presque tout entières au domaine de l'imagination. Il y avait une grande poésie, une inspiration véritable dans cette allure à la fois incertaine et hardie de l'empirisme. La différence qui s'est établie entre la marche de la science et l'impulsion que l'art exige, nous explique pourquoi le siècle où nous vivons semble aujourd'hui déshérité de ces hommes également maîtres dans l'art et dans la science, qui jouaient un si grand rôle dans les mouvemens de l'esprit humain au moyen âge.

On ne connaît pas de peintures sur verre de Jean de Bruges : mais l'usage des émaux était déjà presque universel au quinzième siècle. Il suffit d'avoir examiné un peu attentivement des vitres de cette époque, ou des suivantes, pour comprendre quel parti les artistes tirèrent de cette découverte. On lui doit même le développement d'une nouvelle branche de l'art, celle des vitraux de petite proportion. Après que la réforme eut arrêté dans la majeure partie de l'Allemagne les grandes entreprises par lesquelles le catholicisme avait signalé sa domination, l'art se replia sur lui-même pour se réfugier dans les existences particulières : la noblesse et la bourgeoisie, héritières en quelque sorte de l'église, ne purent offrir au banni qu'une hospitalité mesquine, et qu'une place rétrécie. Ce changement se fit surtout sentir en Suisse, où la

peinture sur verre, devenue presque uniquement héraldique, prit néanmoins un développement extraordinaire, et se maintint pendant long-temps à un haut degré de supériorité relative.

Bien avant la révolution qui s'opéra dans cette partie de l'Allemagne, la face de l'art avait été changée en France par un mouvement d'une plus haute importance : le genre de perfection un peu monotone que la manière allemande comporte convenait trop peu au génie plus mobile de nos compatriotes pour qu'ils ne tentassent pas une voie plus conforme à la nature de leurs inspirations. Aussi voyons-nous dès le milieu du quinzième siècle renaître parmi nous l'emploi de ces compositions multipliées, pour lesquelles le treizième siècle avait montré tant de prédilection. Seulement comme la peinture a fait d'immenses progrès, qu'il y a non-seulement une histoire à raconter, mais un sentiment de beauté à satisfaire, les figures reçoivent un plus grand développement; le champ de la composition est plus vaste; l'intérêt pittoresque prend complètement le dessus, et comme l'architecture germanique n'est plus à la fois pour nous qu'une habitude et un jeu, comme le caprice des ornemens a pris la place des idées d'ensemble et d'harmonie, la division des fenêtres, la proportion des parties, et l'effet général des compositions perdent pour ainsi dire tout rapport avec le monument dont elles font partie. C'est un art complètement indépendant, qui s'empare des places qui lui conviennent, qui comble tout ce qu'il peut remplir, espèce de plante parasite qui inquiète pour l'arbre auquel elle s'attache, et qui néanmoins charme l'œil par la grace de son port et la richesse de sa végétation.

L'art français venait de faire scission avec le nord. Le mouvement italien, tout-puissant à la cour des Valois, réagissait vivement sur lui, et minait les traditions germaniques qui, réfugiées dans le peuple, et réduites à une résistance passive, disputaient néanmoins la possession de leur ancien domaine. Le moment de ces transitions est ordinairement des plus curieux à étudier; l'organisation mixte de la nation en a fait le plus beau siècle de l'art en France. Mais il semble que le perfectionnement qui lui était permis ne fût qu'au prix de la conservation d'une partie des inspirations septentrionales : la renaissance n'a, pour ainsi dire, rien fait naître, au moins dans l'ensemble; ç'a été comme le combat de deux élémens également nécessaires à l'organisation vitale; réduit à un seul, ce corps a dû s'affaiblir et s'éteindre.

En ramenant les choses à ce point de vue, on jugera quelles parties de l'art ont dû grandir dans cette lutte, quelles autres ont dû plutôt s'affaiblir. Il n'est pas étonnant que la statuaire, par exemple, ait tout gagné à étudier les monumens antiques, et à renouveler, en quelque façon, l'anthropomorphisme des Grecs. La peinture sur vitraux au contraire avait un autre principe d'imitation : péniblement arrivée dans quelques détails à un rendu exact, mais roide et gêné, de la nature extérieure, elle avait puisé ses inspirations les plus hautes dans l'idéalisme oriental, sorte de prestige qui, par le contraste, a toujours exercé un grand empire sur les imaginations du nord. A cet idéalisme qui régnait dans l'ensemble, se joignait une certaine grandeur austère et sauvage dans les détails, empreinte vigoureuse des idées féodales et chrétiennes. Les ressources éprouvées de ce genre de

peinture suffisaient amplement à rendre toutes ces pensées; on n'aurait pu imaginer un meilleur moyen de reproduire l'éclat des armures, la richesse des étoffes et des tapis, les pierres précieuses, les ornemens sacrés, les mitres et les couronnes. Mais quand les modèles de la beauté souple et voluptueuse des écoles méridionales se furent répandus dans le nord, quand il fut question de donner à la nature animée toute sa variété de lignes et de mouvemens, à la perspective toute son étendue, au paysage toute sa parure, on dut s'apercevoir que l'art, créé par une application bien plus restreinte, aurait peine à parler tant de langages. Il en résulta, dans les premiers temps, une espèce de compromis, qu'on put regarder d'abord comme une solution véritable de la question. — C'est à cette première période de la palingénésie (pour nous servir d'une expression que la philosophie semble avoir adoptée), qu'appartiennent les talens les plus originaux de l'école française, tels que *le bon* Pinaigrier et Angrand Leprince. Des ouvrages authentiques de ces deux maîtres il ne subsiste peut-être plus dans leur intégrité que les vitres de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Gervais, à Paris, pour le premier, et la plupart des fenêtres de l'église Saint-Étienne à Beauvais, pour le second. On reconnaît dans Pinaigrier un homme profondément versé dans la connaissance et le sentiment des ressources de son art. Ses teintes fondamentales sont les plus belles et les plus variées du monde; ses ombres, placées avec intelligence, n'en dérobent presque jamais l'éclat; ses têtes et ses nus, modelés très-légèrement sur un fond extrêmement limpide, conservent un ton argentin qui supplée à l'éclat naturel des carnations; les fi-

gures occupant presque toute la hauteur du tableau, le champ se trouve extrêmement resserré, de manière à ce que que la masse de lumière qui traverse les parties claires qui le composent, ne puissent nuire à l'effet des parties teintes et ombrées; le paysage, qui lutte d'éclat avec les draperies, est comme elles traité dans un sentiment de vérité purement relative : l'intensité des verts symbolise la richesse et la fraîcheur des campagnes; l'azur foncé du ciel indique toute sa pureté; l'architecture, aussi chargée d'or et de guirlandes, participe de cette donnée idéale qui domine l'ensemble. Tous les tons enfin, poussés à leur plus haut degré de vigueur, se lient et se font mutuellement valoir par une harmonieuse opposition.

Les mêmes qualités, quoiqu'à un moindre degré, caractérisent les peintures de Leprince. Ce maître, il est vrai, reproduisait souvent des dessins de l'école de Raphaël; mais la manière dans laquelle il les traitait était encore ancienne, et ne rappelait l'original que par le caractère du dessin. Outre un grand nombre de vitraux à compartimens, l'église de Saint-Etienne à Beauvais possède encore des fenêtres où se développe un sujet unique, une grande scène, tels que l'arbre de Jessé ou le jugement dernier. Nous y puisons une nouvelle preuve de l'arbitraire dans les accessoires qui distinguait ce que nous appelons l'ancienne école; dans le jugement dernier, par exemple, le Christ, la Vierge, et les autres personnages importans figurent dans leurs compartimens respectifs sans autre lien de composition que l'idée morale qui les réunit. Le Christ se détache sur un fond uni jaune d'or; le reste du champ est rempli par un azur extrêmement intense; deux anges, aux ailes vertes,

sonnent de la trompette; d'autres anges, le soleil, la lune et les étoiles remplissent les vides de l'amortissement.

On peut s'imaginer combien tout cela devait paraître barbare et grossier aux artistes qui avaient vu Raphaël et Michel-Ange en Italie, à ceux qui travaillaient avec Primatice et Rosso pour François Ier; ce qui est remarquable, c'est que le mérite de Pinaigrier fut assez fort pour que ses contemporains lui gardassent une vive admiration. Jean Cousin lui-même, le chef et le plus habile maître de l'école nouvelle, ne parvint pas à l'effacer. Il existait avant la révolution, dans l'église de Saint-Gervais, un monument remarquable de la rivalité de ces deux artistes. C'étaient les vitres supérieures du chœur, qu'ils avaient peintes en concurrence : un fragment assez considérable du martyre de saint Laurent par Jean Cousin est tout ce qui subsiste encore de reconnaissable de cette riche galerie. La même église toutefois conserve, dans une chapelle latérale du chœur, une belle vitre de Jean Cousin, qui, rapprochée de la chapelle de la Vierge peinte par Pinaigrier, peut servir entre eux de terme de comparaison. La vitre de Jean Cousin représente dans sa partie inférieure le jugement de Salomon : l'amortissement est rempli par deux autres scènes de proportion réduite, dont la plus remarquable est la réception de la reine de Saba. Quant à la scène principale, si l'on ne considérait que le caractère des costumes, Jean Cousin paraîtrait tout au moins aussi gothique que Pinaigrier : il n'en est pourtant pas ainsi pour quiconque peut se pénétrer du sentiment dans lequel cette peinture est faite. D'abord le champ en est vaste, la composition

artistement dégradée, la perspective juste, l'architecture noble et sévère, les tons du ciel légers et lointains comme dans la nature, le mouvement souple, les contours étudiés, les têtes italiennes, les draperies larges et onduleuses. Les teintes cependant paraissent avoir perdu de leur vivacité, sans doute à cause de la masse de lumière qui traverse le ciel; leur position calculée avec moins d'art ne permet plus ces jeux de couleurs qui fascinent la vue dans les vitraux de Pinaigrier; les têtes d'une plus grande proportion accusent bien plus la pauvreté de la palette et le désaccord qui en résulte pour l'harmonie du tableau; le ton grisâtre de l'architecture ajoute à cette pauvreté. On regrette enfin, pour la première fois, qu'un autre emploi n'ait pas été donné à tant de talent : l'idée de la peinture à l'huile se présente involontairement à l'imagination; la peinture sur verre n'est plus qu'un moyen accessoire et impuissant; il a perdu à la fois toute originalité et toute indépendance.

Telle est effectivement l'impression que paraît avoir produite la peinture sur verre française au seizième siècle, sur toutes les personnes qui en ont fait l'objet d'une étude attentive; elles l'ont toujours considérée comme une espèce de pis-aller, comme une faible compensation de ce qui avait été perdu de fresques et de tableaux, de ce qu'en auraient pu faire les talens mieux employés de nos artistes. S'il y a quelque place à des regrets de ce genre, il en reste beaucoup à l'admiration. La quantité de belles vitres produites à cette époque par l'école française est presque incalculable. Deux siècles de destruction n'ont pu faire qu'il n'en reste partout, dans les moindres villes, des traces dignes d'attention. C'est aussi le temps où

notre école acquit dans l'étranger, et particulièrement en Italie, une immense réputation. Guillaume de Marseille fut appelé à Rome par Jules II pour décorer les fenêtres du Vatican, dont Raphaël peignait les murailles. Il y a lieu de s'étonner pourtant que dans ce siècle les Flamands et les Hollandais n'aient pas joui du même crédit. Rien, par exemple, ne nous semble supérieur aux vitres peintes par Rogiers dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Elles offrent, de plus, un sujet de parallèle curieux avec l'école française à cette époque. La chapelle dédiée au Saint-Sacrement, dans laquelle elles sont placées, étant pour tous les Pays-Bas l'objet d'une vénération particulière, Charles-Quint voulut s'associer à cette dévotion en s'y faisant représenter avec toute sa famille au pied de l'autel miraculeux. Chacun des princes membres ou alliés de la maison impériale, sa femme et leurs patrons occupent une grande fenêtre; quatre ont été décorées par Rogiers; la cinquième, envoyée, comme l'inscription le témoigne, par François Ier, époux d'Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, offre un goût d'ornemens plus gothique, une manière plus foncée, qui se rapproche des peintures attribuées à Claude Henriet, contemporain de Jean Cousin. Si l'on ne jugeait que par ce seul échantillon, l'école flamande, dans le rendu de ces compositions aussi colossales par l'effet que par la proportion, aurait un véritable avantage. Je ne parle pas de la composition elle-même, qui est d'un goût si noble et si large à la fois, qu'on ne peut s'empêcher de l'attribuer à l'un des excellens maîtres de l'Italie. Je ne cite que sur parole les ouvrages des frères Crabeth à Gouda, en Hollande; mais la haute réputation dont ils jouissent

permet de croire qu'à l'époque de Rogiers et de Cousin, la Hollande n'était pas moins riche en productions de la peinture sur verre.

La direction imprimée par les peintres du seizième siècle démontrait chaque jour d'une manière plus évidente combien leur palette était bornée, et tous leurs soins devaient tendre à découvrir les tons qui leur manquaient. Malheureusement la science, indocile et capricieuse, semblait peu disposée à soulever le voile qui cachait le reste de ses secrets. C'est sans doute en désespoir de cause que les peintres-verriers s'adonnèrent au genre de la grisaille ou clair-obscur, qui, du moins, à défaut de la richesse des tons, permettait d'établir une harmonie générale plus rapprochée de la vérité, et de produire un effet d'ensemble. Les plombs, plus apparens sur ces teintes légères, contrariaient bien un peu la vue; mais la fabrication des grands carreaux de vitre eût-elle été connue, une disposition symétrique de ces plombs eût été bien moins favorable encore. Cette pratique, usitée jusqu'alors dans la partie ornamentale seulement, obtint, à ce qu'il paraît, un plein succès, et satisfit de préférence les esprits délicats, ceux auxquels l'Italie avait communiqué son goût et ses maximes : au moins est-on tenté de le croire quand on voit la grisaille appelée à décorer les fenêtres d'Anet et d'Écouen. Il est vrai qu'un bon sens vulgaire conserva en même temps aux constructions gothiques leur parure de couleur; mais quand une fois le goût de la cour eut pénétré dans toutes les parties du royaume, quand il ne fut plus un pauvre village où l'ogive n'eût été proscrite, les fourneaux s'éteignirent, et l'art passa tout à coup d'un immense développement à une existence précaire et bornée :

une cause de destruction déjà signalée en Allemagne, la réforme, avait hâté cette ruine; mais sans le changement réel du goût national en France, l'art eût reparu après la tempête religieuse, ce qu'il ne fit presque nulle part. Quand on vient à décrire les vitraux du commencement du dix-septième siècle, on ne trouve plus que des espèces de miniatures; les fenêtres de la maison des Arbalétriers à Soissons, celles des charniers de Saint-Paul et de Saint-Étienne-du-Mont à Paris. Des familles de bourgeoisie obscure, des corporations d'artisans, peut-être d'anciens ligueurs, en faisant les frais de ces derniers ouvrages, rappelaient de leur mieux les dons magnifiques des prélats, des souverains, des princes, des corporations puissantes du moyen âge. Des descendans des anciens peintres-verriers, dépositaires de secrets de famille, se présentaient pour recueillir ces commandes; un petit-fils de Pinaigrier copiait au charnier de Saint-Étienne-du-Mont les plus célèbres ouvrages de son aïeul; il se faisait appeler, comme Jean de Bruges, l'inventeur des émaux, et pour cette fois il fallait entendre par cette expression les couleurs appliquées au pinceau, et incorporées au verre par le feu de moufle; il est permis de croire, en effet, que les progrès de la peinture sur métaux avaient servi ceux de la peinture sur verre. Ce qui subsiste encore de vitraux dans les charniers de Saint-Étienne indique une intention marquée de rendre les carnations, et forme comme la transition à ce que M. Brongniart désigne sous le nom de seconde classe de cette peinture : les verres teints sont encore employés, mais avec beaucoup plus de réserve; les tons qui ne figuraient auparavant que dans les teintes fondamentales passent sur la palette

du peintre : enfin la multiplicité des détails exécutés sur une même pièce de verre forme de petits tableaux complets, qu'il a suffi d'étendre plus tard pour arriver à l'art anglais moderne, et à la peinture sur glace de M. Dilh.

Il n'était pas donné à la France de suivre cette direction nouvelle. Le manque d'occupation réduisit ce qui restait encore de peintres-verriers à un état si misérable, qu'ils négligèrent pour vivre les principes même de leur art; forcés de renoncer à ces entreprises qui avaient fait la réputation de leurs prédécesseurs, ils semblaient trop heureux d'obtenir un coin dans d'immenses fenêtres, ou d'en décorer le contour avec un maigre ornement. Il faut lire dans Le Vieil les étranges concessions qu'il fait, soit pour conserver les vitres existantes, soit pour obtenir qu'on en commande de nouvelles : il va jusqu'à se vanter d'avoir transporté d'anciennes peintures sur des fonds de vitres blanches; il propose le même compromis à ceux qui détruisent les vitres peintes pour éclairer les églises, pourvu toutefois qu'on n'enlève pas justement tout le milieu des tableaux, comme on venait de le faire à Saint-Merry; mais il présente comme un expédient admirable de faire détacher sur une bordure claire ces malheureuses peintures dont on ne veut plus, c'est-à-dire de les rendre plus inintelligibles encore, en détruisant leur magie de transparence; tourmenté du désir infructueux de restaurer un art qu'il regarde comme une gloire de famille, et repoussé de l'Église, il s'adresse aux grands seigneurs, et leur demande à deux fois, comme par grace, de faire peindre sur verre *des sujets gracieux, dans ces endroits écartés pour la solitude desquels ils s'en rap-*

portent à la gaze : la requête n'eut pas de succès, à ce que je pense ; les peintres-verriers ne purent pas même trouver l'occasion de s'abaisser au niveau des mœurs de l'époque. Au moment de la révolution, l'art était complètement anéanti.

Depuis long-temps il avait cessé d'être, en Suisse et dans les Pays-Bas. Dans la première de ces contrées il s'était soutenu jusqu'au commencement du dix-huitième siècle ; j'ignore si la décadence en fut produite par des causes particulières ; mais on rencontre souvent des vitres suisses, datées des premières années du siècle dernier, où la finesse de l'exécution, la perfection des détails dans les écussons et les armures, ne paraissent pas avoir sensiblement faibli : ce mérite est tel dans la plupart des pièces qui portent des dates du dix-septième siècle, qu'on peut à peine leur comparer quelques-unes des vitres capitales du charnier de Saint-Étienne-du-Mont, regardées en France comme des chefs-d'œuvre.

Dans les Pays-Bas et même en Hollande, l'école, à peine remise des coups portés par la réforme, négligea complètement cette branche secondaire de la peinture sur verre, pour se livrer comme auparavant à la décoration des édifices religieux. Mais dès le commencement du dix-septième siècle, il s'opéra en elle un mouvement qui rendit cette restauration presque inutile. La méthode ancienne s'était soutenue, tant que le goût de Florence et de Rome avait dominé la Flandre et maintenu l'empire de la forme aux dépens de la couleur. La révolution commencée par Otto Vénius, et achevée par le puissant génie de Rubens, porta un coup mortel aux procédés primitifs, et particulièrement à l'emploi des verres teints qui char-

maient moins les yeux de ces artistes par la franchise de leurs nuances qu'ils ne les choquaient par leur défaut d'harmonie avec les parties simplement émaillées des anciens vitraux. Le Vieil, toujours précieux par sa naïveté, nous reproduit nettement l'opinion qui dut régner à cette époque, en décrivant une peinture de Diepenbeke, élève de Rubens, et le plus habile peintre-verrier de son temps : « Le ton, dit-il, en est « à peu près comme des dessins lavés. Il y a plus « d'harmonie que dans ce que le vulgaire admire dans « ces vitrages où le beau rouge, le jaune et le bleu ne « sont qu'autant de taches ou de pièces de marqueterie « sans intelligence et sans effet. » Diepenbeke a peint à Bruxelles les vitres de la chapelle de Sainte-Gudule, parallèle à celle du Saint-Sacrement, décorée par Rogiers. C'est une espèce de contre-partie des peintures de ce dernier, où l'empereur Ferdinand, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle occupent les places de Charles-Quint et de sa famille. On voit clairement dans ces ouvrages le désir d'effacer le mérite de Rogiers par tous les prestiges de la fusion des couleurs et de la dégradation des nuances. Bien que l'ambitieux novateur n'ait pas atteint son but, sa tentative n'en est pas moins une chose neuve et hardie ; on voit qu'il n'a manqué à l'habile coloriste que les secours de la science perfectionnée, pour achever d'un coup une révolution tout entière. Il ne semble pas du reste qu'il ait réussi même à ses propres yeux, puisqu'on le voit, quelques années après, abandonner les vitraux pour recourir aux ressources moins trompeuses de la peinture à l'huile. Cet infructueux essai d'un artiste célèbre paraît avoir découragé ses contemporains ; car bien peu d'années s'écoulèrent avant

que la pratique de la peinture sur verre eût cessé complètement dans les Pays-Bas.

A l'époque de Diepenbeke, un autre Flamand, nommé Van-Linge, venait de porter en Angleterre cette pratique, ainsi affaiblie et détournée de son caractère réel; et, par une destinée bizarre, tandis que l'Europe presque entière paraissait renoncer à l'art anciennement cultivé, cette importation était appelée à jeter les fondemens d'une école entièrement nouvelle, « d'un art, dit M. Brongniart dans son « mémoire, à peine connu des anciens, et déjà « poussé maintenant à un rare degré de perfection, « depuis que les connaissances de la chimie moderne « sont venues à son secours. » C'est effectivement en Angleterre qu'a eu lieu, depuis un siècle environ, le rejet des liens de plomb, qui, dans la direction que la peinture avait prise, étaient devenus, depuis long-temps, moins un secours qu'un obstacle. Il n'est resté que la monture en fer, qui, pour dire la vérité, produit un effet bien plus fâcheux que quand ses lignes moins tranchées se confondaient avec la multiplicité des plombs. La solidité y a aussi beaucoup perdu, et les chances de durée par conséquent ont diminué; car c'est une expérience faite par tous les architectes que les anciens vitraux sont assez forts pour supporter l'échelle la plus pesante, tandis que les grands carreaux de verre des Anglais se brisent au moindre choc; il est d'ailleurs bien plus aisé de remplacer un morceau de verre de quatre ou cinq pouces, qu'un carreau qui forme à lui seul comme un tableau tout entier; enfin, la dimension des tables de verre et les risques de la cuisson rendent énormes les frais de ce genre de peinture; et quoique les anciens

vitraux n'aient jamais été à bon marché, quoiqu'il ait fallu, pour décorer nos immenses cathédrales, la réunion de bien des volontés, et les contributions immenses que le culte prélevait alors sur toutes les classes de la population, on peut croire que ces valeurs, employées en peintures à la manière anglaise, suffiraient à peine aujourd'hui à orner de simples chapelles, ou des églises de village. Si l'on comprend qu'un procédé aussi dispendieux ait pu réussir dans un pays où les classes élevées se complaisent surtout dans ce qu'elles seules peuvent payer, on conçoit difficilement quel succès il serait appelé à obtenir chez nous, où les grandes fortunes, réservées à un plus petit nombre de personnes, sont plus rarement employées à ces dépenses d'ostentation. Quoi qu'il en soit, ces obstacles ne paraissent pas avoir arrêté les Anglais qui depuis deux siècles ont cultivé sans interruption l'art de la nouvelle peinture sur verre. L'époque de la plus considérable des entreprises qu'ils aient tentées dans ce genre, est précisément celle où l'art ancien avait disparu dans tout le reste de l'Europe. C'est en 1777 que Jervais exécuta d'après les cartons de Reynolds, dans la chapelle de *New-College* à Oxford, une immense composition représentant la naissance du Christ. Mais si la tentative fut hardie, le succès n'y répondit pas tout entier : au moins l'œuvre de Jervais produit-elle aujourd'hui peu d'impression sur les voyageurs : « La couleur de ces vitres, dit un bon juge en pareille matière, est pâle et blafarde; l'aspect en rappelle plutôt les peintures transparentes exécutées sur une mousseline ou des papiers huilés, et n'offre rien de cet éclat enchanteur que l'on admire dans les anciens vitraux..... »

On ne peut nier que l'art anglais n'ait fait des progrès depuis l'époque de Jervais: les vitres acquises, il y a deux ans, par M. le préfet de la Seine, sur la recommandation de M. le comte de Noë, et qu'on a pu voir long-temps à la chapelle de la Chambre des Pairs, sont, à tout prendre, et abstraction faite du dessin et de la composition, de bonnes peintures sur verre; l'harmonie générale est satisfaisante. Les teintes foncées ne manquent pas d'une certaine vigueur, la possibilité de rendre les carnations complète enfin les ressources de l'art, et lui permet de beaucoup entreprendre sans craindre de les dépasser. La bonne opinion que nous avions conçue des artistes anglais, d'après les productions de M. Collins, a été confirmée et même augmentée par les vitres qu'ils ont exécutées à Paris, pour une chapelle de Sainte-Élisabeth, d'après les cartons de M. Abel de Pujol. Appuyés cette fois sur un modèle vraiment historique et monumental, les nouveaux peintres-verriers ont déployé avec plus d'avantage toutes les ressources de leur riche palette. Le saint Jean-Baptiste surtout est traité avec une vigueur de clair-obscur auquel nous convenons n'avoir jamais rien vu de comparable. Le nouvel art enfin, sans avoir perdu aucun des inconvéniens qu'on a signalés plus haut, semble arrivé bien près de l'état de perfection qu'il comporte; et si, dans la place que ces vitraux occupent, ils font plutôt l'effet d'un objet de curiosité et d'amusement que d'une chose imposante et sérieuse, on doit s'en prendre de cet inconvénient, non pas au talent des peintres-verriers, qui n'est pour rien dans cette impression, mais au peu d'accord qui existe entre la peinture sur verre, ancienne ou moderne, et

le style aujourd'hui en usage pour les monumens religieux.

C'est effectivement là l'obstacle véritable à ce que l'art importé, malgré les faveurs de l'administration, prenne un grand développement parmi nous. C'est ce qui explique la froideur avec laquelle ont été accueillies les tentatives souvent heureuses, faites depuis trente ans, en France, non-seulement par M. Dilh, mais encore par MM. Leclair, Legros, et surtout par M. Mortelègue : c'est ce qui montre pourquoi une vitre, exécutée d'après l'ancien procédé par M. Paris, mais placée dans une église moderne (à la Sorbonne), sur un fond de vitres blanches, n'a pas été plus remarquée : c'est ce qui justifie en partie l'indifférence dont Paris vient de se rendre coupable à l'égard d'un jeune peintre suisse du plus grand talent, M. Jacob Müller, dont les ouvrages, exécutés dans le sentiment de finesse des anciens vitraux de son pays, ont excité à l'exposition de Berne, en 1824, un véritable enthousiasme. Les arts, comme tout le le reste, doivent répondre à un besoin réel de l'esprit humain, et ne sauraient vivre qu'à ce prix. Le sentiment le plus grossier de leur convenance repoussera toujours, de nos constructions imitées de l'antique, et où les fenêtres n'occupent qu'une faible partie des surfaces, un genre de décoration exclusif, capable d'éteindre autour de lui l'effet de tous les autres ornemens, et applicable uniquement à un style d'architecture, où il s'emparait de la presque totalité des surfaces. Il faudra donc, si l'on tient à l'employer, lui trouver un asile dans de petites chapelles, des sacristies, espèces de boudoirs religieux, où l'on sacrifiera tout à une coquetterie mondaine, que le

culte aurait dû depuis long-temps proscrire ; sinon, et c'est un avis que nous n'ouvrons qu'en tremblant, on pensera à ramener l'art à sa destination primitive, en lui rouvrant nos sanctuaires gothiques, presque tous dépouillés de leur ancienne parure : je dis en tremblant, car ou bien, ce que je me plais à croire, le génie moderne n'est pas entièrement déshérité de cette inspiration poétique qui crée dans les arts ; pourquoi dans ce cas, nuire au développement des talens originaux, en employant nos ressources à des copies ? ou bien les élémens dont la réunion, fort rare dans tous les siècles, fait qu'un peuple invente dans les arts autres que la poésie, sont prêts à s'éteindre ; et alors, quelle triste ressource que ce galvanisme impuissant qu'on a décoré tant de fois du nom de résurrection ! Mais enfin (qu'on nous pardonne cette faiblesse d'antiquaire) il ne s'agirait que de recompléter ce qui existe pour la plus grande partie ; il ne serait même question que de rendre à nos monumens historiques, à Saint-Denis, à Reims, à Notre-Dame, ce qui manque à leur restauration : n'y a-t-il pas là quelque chose de bien plus décidé que ce que l'administration municipale a fait jusqu'à ce jour ? Ne vaudrait-il pas mieux s'arrêter à un parti, qui, à tout prendre, offre tant d'avantages, que de s'ingénier à trouver quelque petite place aux nouvelles peintures, dans des édifices qui les repoussent comme incompatibles avec le style de leur construction ?

C'est donc parce que nous ne voyons, quoi qu'on fasse, dans la peinture sur verre, qu'un art ancien, et applicable seulement à des monumens anciens, c'est pour cela que nous montrerons toujours une préférence

marquée pour les essais qui auront pour but de restaurer l'art, tel qu'on le pratiquait aux quinzième et seizième siècles. Un artiste français, M. P. Robert, paraît devoir rendre un pareil résultat probable, non qu'il ait été étranger au mouvement de la chimie moderne, et qu'en cherchant les anciens secrets, il ait négligé de s'enrichir des découvertes nouvelles; mais après avoir, depuis quelques années, donné la preuve remarquable de son habileté dans des genres inconnus aux siècles passés, tels que la peinture des fleurs et celle des carnations, tous ses efforts paraissent s'être concentrés, non-seulement à restituer l'art de la peinture sur verre, tel qu'il était cultivé à sa plus belle époque, mais encore à lui donner ce qui lui manquait. A cet effet, il s'est bien gardé de renoncer aux plombs, sans lesquels on ne peut faire usage des verres teints, mais il a songé à les faire concourir, comme autrefois, à l'effet général par les oppositions qu'ils produisent, eu égard à la distance de l'œil du spectateur, où le vitrail doit être placé. Deux essais, que tout le monde a pu voir aux expositions de la manufacture de Sèvres, ont donné la mesure des espérances que M. P. Robert fait concevoir : le premier est une copie exacte de deux compartimens des vitraux de la Sainte-Chapelle, dans l'un desquels l'artiste a seulement ajouté les carnations; cette addition a paru inutile, et peu convenable dans un genre qui, appliqué à des monumens imparfaits sous le rapport du dessin, doit se réduire à la plus minutieuse imitation. M. Robert, à l'époque où il exécuta cette copie, ne possédait pas encore le secret du beau rouge purpurin qu'il a fait fabriquer

depuis, d'une manière très-satisfaisante, à la verrerie de Choisy, mais qu'il fut alors obligé de remplacer par une teinte un peu moins belle. Le second essai, beaucoup plus remarquable de tous points, est une copie exécutée par M. Constantin, sous la direction de M. Robert, de la *Madone au coussin* vert, de Solario. Dans cet ouvrage, les draperies, les cheveux, le paysage, sont rendus dans le sentiment des meilleurs vitraux du seizième siècle; et les carnations, légèrement rembrunies, produisent un meilleur effet que toutes celles des autres vitres modernes, tant anglaises que françaises, dont les teintes claires et rosées rappellent plus les enluminures des manuscrits, que le ton vrai et profond que donne la peinture à l'huile. Dans ce moment, M. Robert, en faveur duquel un atelier spécial de peinture sur verre a été créé à la manufacture de Sèvres, exécute d'après les cartons de M. Delorme, et les dessins de M. Lebas, pour les ornemens, plusieurs grandes fenêtres pour la sacristie de la nouvelle église de Notre-Dame-de-Lorette. M. P. Robert ne pourra être définitivement jugé que d'après cette grande entreprise; mais nous n'avons pas besoin de dire que nos vœux et nos espérances sont pour lui.

Les idées dans lesquelles cet article est rédigé ne sont point le fruit d'une étroite partialité nationale, mais le résultat d'un système complet, dans lequel toutes les tentatives nouvelles, de quelque contrée qu'elles partent, viennent invariablement se placer à leur rang. C'est donc avec une joie véritable que nous voyons notre opinion confirmée par l'exemple d'un pays où l'architecture gothique et toutes les branches de l'art qui s'y rapportent sont depuis quel-

ques années l'objet d'une admiration non moins vive, et d'une étude mieux dirigée qu'en Angleterre. Un prince cher aux arts qu'il protège en les cultivant, le roi de Bavière, a commandé l'année dernière, deux vitraux de grande dimension, pour la cathédrale de Ratisbonne. La composition, dans le goût de l'ancienne école allemande, en appartient au professeur Hess. M. Franck, directeur de la manufacture royale de porcelaine à Munich, et M. Schwarz de Nuremberg, les ont exécutés d'après ses dessins. On retrouve d'ailleurs dans la description que les journaux allemands donnent de ces vitraux, tous les élémens et tous les prétendus inconvéniens de l'ancienne école, tels que nous les avons décrits. Il ne paraît pas néanmoins qu'à Munich, où ces vitraux viennent d'être exposés, aucune réclamation se soit élevée en faveur de l'école nouvelle, qu'on ait même pensé qu'il fût possible de déroger aux principes des anciens maîtres : c'est effectivement là, et quand il ne sera plus, grâce à Dieu, question d'autre chose que de décorer les églises gothiques, c'est là qu'il faudra que tout le monde en revienne; une plus longue pratique dans la fabrication des verres teints suffira pour qu'on obtienne d'aussi beaux échantillons qu'autrefois. Alors, il ne manquera plus rien pour qu'on remonte au même point qu'avant la décadence, rien, que la réunion dans une même personne, des qualités du savant et de celles de l'artiste, c'est-à-dire le moyen âge tout entier; un pareil miracle serait possible, que tout notre amour pour les anciens vitraux ne nous déciderait pas à le désirer!

VI.

PROJET DE LOI RELATIF A LA PRESSE PÉRIODIQUE,

Avec l'Exposé des Motifs,

Par M. le Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice.

Paris; Imprimerie royale.

S'il faut en croire la race un peu sujette à caution des diseurs de bons mots et des compilateurs d'historiettes, l'un de ces beaux esprits dont le nom n'est pas encore tout-à-fait aussi oublié que les petits vers, feu Bernard, affublé par Voltaire du sobriquet de gentil, racontait assez plaisamment, il y a déjà bien près de cent ans, son début dans le monde littéraire: « J'arrivais de ma province, disait-il; j'avais vingt « ans, et j'avais fait ma tragédie. » Dans le nombre déjà grand des ministères qui se sont succédé à la tête des affaires, depuis la restauration, il n'en est guère qui ne puisse dire: « J'arrivais au pouvoir; j'avais « quelques mois d'existence, et j'avais fait ma loi sur « la presse. » Voici celle de notre ministère actuel. Après de longs et pénibles débats, voici enfin le sort de la presse périodique fixé pour quelque temps. Par contre-coup, celui de la presse non périodique l'est en même temps, car tant qu'on n'inquiétera pas les journaux, il n'est guère à craindre que l'on inquiète les livres, ni les pamphlets. Notre dessein n'est point, en ce moment, de revenir sur la loi nouvelle; nous

en avons indiqué précédemment le fort et le faible; et les amendemens qu'elle a subis, bien qu'ils l'aient sensiblement améliorée sur quelques points, n'en ont pas changé les bases principales; ainsi nos remarques subsistent. Le but que nous nous proposons dans cet article est plus modeste, et plus utile peut-être. Nous voudrions constater au vrai l'état de la presse en France; nous voudrions confronter rigoureusement avec les faits les déclamations dont on nous étourdit depuis si long-temps.

Au moment où s'ouvre une ère nouvelle, ce n'est que prudence de dresser son bilan, et de déterminer avec soin la situation de ses affaires.

Au moment où l'autorité s'avance au combat, munie d'armes retrempées à neuf, et dont on ne peut encore que conjecturer la solidité et la portée, il est bon de savoir au juste à quels ennemis elle aura affaire, et sur quels auxiliaires il lui sera permis de compter.

Nous prendrons pour base de notre examen les années 1826 et 1827.

La première a précédé immédiatement, et, au dire des adversaires de la presse, provoqué nécessairement l'apparition de la fameuse loi *de justice et d'amour*. On doit donc la considérer comme le point culminant de ce qu'ils nomment la licence.

La seconde a suivi ou à peu près le rejet de cette même loi. Ç'a été, par conséquent, à les en croire, une année de saturnales. Aussi le ministère défunt n'a-t-il pas pensé pouvoir se dispenser de soumettre les journaux à la censure entre la fin de la session et l'époque des élections. Choisir ces deux années, c'est faire beau jeu.

Nous puiserons nos faits statistiques :

En ce qui touche le mouvement général de la librairie, dans l'excellent travail publié en 1827 par M. le comte Daru, travail rédigé par lui, de concert avec les premiers bibliographes de la capitale [1] ;

En ce qui touche les délits de la presse, dans les meilleurs journaux judiciaires, compulsés avec soin, et comparés jour par jour.

Nous ne faisons point usage du compte rendu par M. le garde-des-sceaux, par une raison fort simple : en premier lieu, le compte de 1827 vient à peine d'être publié ; d'autre part, le compte de 1826 ne contient que des indications plus ou moins générales, et dépourvues du degré de précision qui nous est nécessaire pour faire ressortir les résultats que nous désirons mettre en lumière.

Durant le cours de l'année 1826, il a paru en France, selon M. le comte Daru :

Livres	8,271
Feuilles d'impression	83,833

D'après un petit travail publié en 1827, par M. le comte de Montalivet, il paraissait à Paris, en 1826, cent soixante-dix-neuf journaux ou écrits périodiques, savoir :

Matières religieuses	9
Politique quotidienne	12
Semi-périodiques politiques	5
Annonces, affiches, avis	12
	38

1. Le travail de M. le comte Daru ne s'étend pas au-delà de 1826; mais nous supposons, non sans vraisemblance à coup sûr, que les faits ont été à peu près les mêmes en 1827.

Report.	38
Théâtres	9
Bibliographie	4
Commerce, industrie	10
Jurisprudence	20
Matières administratives	7
Médecine	22
Musique	5
Mélanges	19
Éducation	6
Modes	3
Art militaire	3
Histoire	4
Franche-maçonnerie	1
Sciences et arts	28
	179

Si à ces 179 journaux ou écrits périodiques, nous en joignons 100 environ pour tenir compte des journaux de département, savoir : un par département — 86 - 14 de plus, en raison des grandes villes où il s'imprime plusieurs journaux, cela donne :

Journaux ou écrits périodiques..... 279.

En évaluant à une demi-feuille d'impression par jour et par journal l'émission de la presse périodique, on reste certainement en-deçà de la vérité. Les journaux quotidiens représentent beaucoup plus d'une demi-feuille d'impression; les journaux qui paraissent une fois par semaine, plus de trois feuilles et demie; les journaux qui paraissent une fois par mois, guère moins de 15 feuilles.

Soit donc : 51,452 feuilles d'impression (fraction négligée).

Cela posé, les délits imputables à la presse en général sont, aux termes de la législation qui nous régit, rangés sous 48 chefs distincts.

Savoir :	Simples contraventions.....	13
	Provocations.....	3
	Excitations.....	4
	Attaques.....	9
	Outrages.....	7
	Offenses.....	4
	Critiques.....	3
	Diffamations.....	2
	Injures.....	2
	Infidélité ou mauvaise foi.....	1
		48

Voici le détail :

Simples contraventions.

Infraction aux dispositions qui obligent :	(Loi du 21 octobre 1814.) 1° A obtenir un brevet d'imprimeur ou de libraire. 2° A faire déclaration. 3° A déposer.
Aux dispositions qui punissent :	4° Les imprimeries clandestines. 5° L'omission ou la simulation de l'imprimeur ou du libraire. 6° L'omission ou la simulation de la demeure.
Aux dispositions qui obligent :	(Loi du 19 juin 1819.) 7° A fournir un éditeur responsable. 8° A fournir un cautionnement. 9° A le compléter en cas de condamnation. 10° A déposer un exemplaire au parquet du procureur du roi.

11° A insérer dans le journal les publications officielles.
12° A insérer, s'il y a lieu, dans le journal, l'arrêt rendu contre lui.
(Loi du 25 mars 1822.)
13° A insérer les réponses faites par les parties intéressées.
(Loi du 17 mai 1819.)

Provocations.
1° Au crime.
2° Au délit.
3° A la désobéissance aux lois.
(Loi du 25 mars 1822.)

Excitations.
1° A la haine du gouvernement.
2° —— de certaines classes.
3° Au mépris du gouvernement.
4° —— de certaines classes.
(Loi du 17 mai 1819.)

Attaques.
1° Contre la personne du roi.
2° —— l'ordre de successibilité.
3° —— l'autorité constitutionnelle du roi.
4° —— l'article 5 de la Charte.
5° —— l'article 9 de la Charte.
(Loi du 25 mars 1822.)
6° —— la dignité royale.
7° —— les droits que le roi tient de sa naissance.
8° —— son pouvoir constituant.
9° —— les droits des chambres.
(Loi du 17 mai 1819.)

Offenses.
1° Contre le roi.
2° —— la famille royale.
3° —— les chambres.
4° —— les souverains étrangers.
(Loi du 17 mai 1819.)

Outrages.
1° A la morale publique.
2° A la morale religieuse.
3° Aux bonnes mœurs.
(Loi du 25 mars 1822.)
4° A la religion de l'État.

	5° Aux autres cultes.
	6° Envers les autorités constituées.
	7° Envers les ministres du culte en fonction.
	(Code pénal.)
Critiques.	1° D'une loi. } dans un écrit pastoral.
	2° D'une ordonnance. } dans un écrit pastoral.
	3° Du gouvernement. } dans un écrit pastoral.
	(Loi du 17 mai 1819.)
Diffamations.	1° Envers les particuliers.
	(Loi du 25 mars 1822.)
	2° Envers les autorités.
	(Loi du 17 mai 1819.)
Injures.	1° Envers les particuliers.
	(Loi du 25 mars 1822.)
	2° Envers les autorités.
Infidélité ou mauvaise foi.	Dans le compte rendu des sessions des chambres.

Telles sont les données générales d'après lesquelles nos raisonnemens seront établis, en supposant, ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, que l'année 1827 a présenté le même mouvement d'imprimerie et de librairie que l'année 1826.

Commençons par présenter le tableau des délits de la presse, tant ordinaire que périodique, du 31 octobre 1825 au 31 octobre 1826, formant l'année judiciaire complète.

I. PRESSE ORDINAIRE.

1° Simples contraventions..... 15.

Savoir :

Gazette des Tribunaux. N° 71. 20 janv. 1826.	I. Henry, imprimeur.	Mémoire judiciaire non signé d'un avocat, non déposé, non déclaré.

		Acquitté à Paris. Cassé. Condamné par le tribunal correct. d'Amiens. Jugement du 14 janvier 1826. 2,000 f. d'amende.
N° 128. 26 mars 1826.	2. Oddoul, libraire.	Vente de livres après retrait de brévet. Condamné à 500 f. d'amende par le tribunal corr. d'Avallon. Acquitté par la Cour royale de Dijon, arrêt du 18 mars.
N° 159. 30 avril 1826.	3. Petitot, relieur.	Vente de livres sans brevet. Acquitté. Jugement du tribunal corr. de..... confirmé. Arrêt de la Cour de Douay.
N° 280. 11 sept. 1826.	4. Ve Briche.	Vente de livres sans brevet. Acquittée. Jugement du tribunal corr. de Lyon.
N° 246. 8 août 1826.	5. Gérin.	Vente sans brevet d'une Notice sur le curé Mingrat. Condamné par défaut. 500 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de Nantes. Acquitté contradictoirement. 29 novembre. Confirmé en appel. Cour royale de Rennes, 3 févr. 1827.
N° 186. 1er juin 1826.	6. Devaux.	Exercice de la profession de colporteur sans brevet de libraire. Acquitté. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 1er juin 1826.
N° 216. 6 juillet 1826.	7. Carpentier et Desroches.	Introduction des pamphlets de Courier sans autorisation de la Direction générale de la librairie, et sans estampille. Art. 24, 36, 41 du décret du 25 fév. 1810. Condamnés à 500 f. d'am. chacun. Jugement du trib. corr. de la Seine, 5 juillet.
D° — D°	8. Barba et Grandin.	Exercice de la profession de libraire sans brevet. Condamnés. 500 f. d'amende chacun. Jugement du tribunal corr. de la Seine. Acquittés en appel. Cour royale de Paris, 6 juillet.
N° 219. 9 juillet 1826.	9. Ve Gervais.	Colportage sans brevet. Acquittée. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 8 juillet.

N° 265. 27 août 1826.	10. Théry.	Exercice de la profession de libraire sans brevet. Acquitté. Jugem. du tribunal corr. de la Seine, 26 août 1826.
N° 263. 25 août 1826.	11. Veuve Charpentier.	Louage de livres sans brevet. Acquittée. Jugement du tribunal corr. de Versailles, 23 août 1826.
N° 58. 5 janv. 1826.	12. Lachapelle.	Exercice de la profession de libraire sans brevet. Acquitté. Jugem. du tribunal corr. de la Seine, 4 janv. 1826.
N° 75. 26 janv. 1826.	13. Corréard.	Exercice de la profession de libraire sans brevet. Acquitté. Tribunal corr. de la Seine.
N° 63. 11 janv. 1826.	14. Plassan.	Vente de chansons de Bérenger non conformes au dépôt. Acquitté en première instance. Condamné en appel. Arrêt de la Cour royale de Paris, 10 janvier 1826. (Jugement de première instance antérieur au 1er novembre.)
N° 97. 18 févr. 1826.	15. Jourdan.	Exercice de la profession de libraire sans brevet, acq. en première instance, acq. en appel. Arrêt de la Cour royale de Paris, du 17 fév. 1826. (Jugement de première instance antérieur au 1er novembre.) Jugement cassé. Acquitté par la Cour royale de Rouen.

2° Provocations à la désobéissance aux lois. 3

Savoir :

N° 77. 27 juin 1826.	1. Wurtz.	Lettre à M. l'abbé de La Mennais. Acquitté. Jugement du tribunal corr. de Lyon, 18 janvier 1826.
N° 279. 10 sept. 1820.	2. L'évêque de Nancy.	Mandement contraire aux art. 201 et 204 du Code pénal. La Cour surseoit à poursuivre et en réfère au garde-des-sceaux.
N° 153. 23 avril 1826.	3. L'abbé de La Mennais.	De la Religion dans l'ordre politique et civil. Condamné. 30 f. d'amende. Jugement du tribunal

3° Excitations à la haine ou au mépris d'une classe . . . . . 2.

Savoir :

	1. Lagarde. Cabuchet.	Les Cotteries, Epître à Voltaire. (*V.* l'art. Outrages à la morale, n° 6.)
	2. Raban. Béraud.	La Femme jésuite. (*V.* l'art. Outrages à la morale, n° 8.)

4° Attaques . . . . . 2.

Savoir :

N° 101. 23 févr. 1826.	1. Wailli.	Lettre de Satan (contre les droits garantis par la Charte). Condamné. 1 mois de prison, 100 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 22 février 1826.
	2. d'Herbigny.	Lettres provinciales. (Contre l'autorité constitutionnelle du roi.) (*V.* l'art. Outrages à la religion, n° 6.)

5° Outrages à la religion . . . . . 6.
à la morale . . . . . 11.
à raison de fonctions . . . . . 9.
26.

Savoir :

OUTRAGES A LA RELIGION.

N°s 254, 330. 31 oct. 1826.	1. Voisin, imprimeur.	Réimpression des Œuvres de Parny. Condamné aux frais de saisie et de destruction. Jugement de première instance à Coutances.
N° 239. 30 juil. 1826.	2. Lecointe et Durey.	1. Exportation du Citateur de Pigault-Lebrun. Acquittés. Jugement du

		tribunal corr. de la Seine, 29 juil. 1826.
N° 261. 31 août 1826.	3. Bouvet de Cressé.	2. Précis de l'Histoire des Jésuites. Acquitté. Jugement du tribunal corr. de la Seine.
N° 290. 21 sept. 1826.	4. Touquet.	Evangile mutilé. Condamné à 9 mois de prison, 100 f. d'amende. Tribunal civil de la Seine, 20 sept. 1826. Confirmé en appel. 500 f. d'amende. Cour royale de Paris, 26 décembre.
N° 120. 17 mai 1826.	5. Manot.	Réimpression du Système de la nature. Par défaut. 5 ans de prison, 600 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 16 mars 1826.
N° 132. 31 mai.	6. d'Herbigny.	Nouvelles Provinciales. Condamné aux dépens et à la suppression. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 30 mars. En appel, 3 mois de prison, 300 f. d'amende. Arrêt de la Cour royale de Paris, 20 juin 1826.

Outrages a la Morale.

1. Voisin.	Réimpression des Œuvres de Parny. Condamné. (*V.* l'art. précédent, n° 1.) Confirmé en appel. Cour royale de Caen, 1er février.
2. Ve Briche.	Livres obscènes saisis et détruits. Condamnée. (*V.* l'art. Contraventions, n° 4.)
3. Devaux.	Vente d'ouvrages contraires à la morale. Condamné à 1 mois de prison, 16 f. d'amende. (*V.* l'art. Contraventions, n° 6.)
4. Lecointe et Durey.	Exportation de l'Enfant du Carnaval. (*V.* l'art. Outrages à la religion, n° 2.) Jugement confirmé en appel. Cour royale de Paris, 26 février.

N° 263. 25 août 1826.	5. Pitou. Belin.	Biographie des Dames de la cour. Condamné à 2 mois de prison, 50 f. d'amende (Pitou, auteur); 1000 f. d'amende (Belin, imprimeur). Jugement du tribunal corr. de la Seine, 24 août 1826. Confirmé en appel. Pitou, 500 f. Belin, 3 mois de prison, 500 f. d'amende; mais acq. des 1000 f. pour contravention. Arrêt de la Cour royale de Paris, 21 nov.
N° 270. 1er sept. 1826.	6. Lagarde. Cabuchet.	Les Coteries, Epître à Voltaire. Condamné à 9 mois de prison, 100 f. d'amende (Lagarde, auteur); 16 f. d'amende (Cabuchet, imprimeur). Jugement de première instance de la Seine, 31 août 1826. Confirmé en appel. Cour royale de Paris, 21 novembre.
N° 271. 2 sept. 1826.	7. Cahaigne, auteur. Béraud, imprimeur.	La Missionéide. Condamnés. Chacun 1 mois de prison, 100 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 1er septembre 1826.
N° 277. 8 sept. 1826.	8. Raban, auteur. Béraud, imprimeur.	La Femme jésuite. Condamnés par défaut, 3 mois de prison, 400 f. d'amende (Raban). 3 mois de prison, 300 f. d'amende (Béraud). Sanson, libraire, idem. Jugement du tribunal de première instance de la Seine, 7 septembre 1826. Jugement maintenu, 6 décembre 1826.
N° 327. 28 oct. 1826.	9. Guillaume.	Origine du culte du Phallus. Condamné. 1 mois de prison, 16 f. d'amende. Jugement du tribunal de première instance de la Seine, 27 octobre 1826.
N° 42. 17 sept. 1826.	10. Stahl. Tardieu.	Réimpression de Faublas. Stahl, acquitté. Tardieu, condamné aux dépens. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 16 sept. 1825.
N° 151. 20 avril 1826.	11. Fournier-Verneuil.	Tableau moral et politique, 6 mois de prison, 25 f. d'amende. Juge-

		ment du tribunal corr. de la Seine, 19 avril 1826. Confirmé en appel. Arrêt de la Cour royale, 13 juin 1826.
N° 197. 14 juin 1826.		

OUTRAGES A RAISON DE FONCTIONS.

N° 217. 7 juillet 1826.	1. Lagarde, auteur. Plassan, imprimeur. Vente et Dauthereau, libr.	Petite Biographie de la Chambre des Députés. Condamnés. Lagarde, 8 mois de prison, 200 f. d'amende. Plassan, 100 f. d'amende. Vente et Dauthereau, 16 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 6 juillet 1826. Confirmé en appel, 20 novembre.
N° 241. 3 août 1826.	2. Magallon.	Petit Dictionnaire ministériel. Acquitté. Tribunal corr. de la Seine, 2 août 1826. Condamné en appel. 100 f. d'amende. Arrêt de la Cour royale de Paris, 12 décembre.
N° 297. 28 sept. 1826.	3. Guyon, auteur. Béraud, imprimeur. Carpentier, libraire.	Biographie des Commissaires de police. Condamnés. Guyon, 9 mois de prison, 500 f. d'amende. Carpentier, 2 mois de prison, 100 f. d'amende. Gaudin, 15 jours de prison, 100 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. 27 septembre 1826. Confirmé en appel, 12 décembre.
N° 249. 18 août 1826.	4. Lagarde.	Nouvelle Biographie de la Chambre septennale. Condamné. 8 mois de prison, 200 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 11 août.
	5. Cabaigne, auteur. Béraud, imprimeur.	La Missionéide. (*V.* l'art. Outrages à la morale, n° 7.)
N° 277. 8 sept. 1826.	6. Béraud, imprimeur. Théry, libraire.	Petite Biographie de la Chambre des Pairs. 1 mois de prison, 100 f. d'amende chacun. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 7 sept. 1826. Confirmé en appel, 28 nov.

N° 277. 8 sept. 1826.	7. Raban, auteur. Barthélemy, imprimeur.	Même titre. Raban, 4 mois de prison, 500 f. d'amende. Barthélemy, 15 jours de prison, 100 f. d'amende. Sanson et Poulton, libraires, chacun 1 mois de prison, 100 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. de la Seine, 7 septembre 1826. Confirmé en appel, l'amende réduite au minimum pour Sanson et Poulton. Cour royale, 12 déc.
N° 317. 18 oct. 1826.	8. Morel.	Biographie des médecins. 20 jours de prison, 500 f. d'amende. Jugement du tribunal corr. 17 octobre 1826.
N° 327. 28 oct. 1826.	9. Raban, auteur. Decourchant, imprimeur.	Petite Biographie de la Chambre des Députés. Raban, 13 mois de prison, 100 f. d'amende. Decourchant, 25 f. d'amende. Dioles, libraire, 16 f. Jugement du tribunal corr. 27 octobre 1826. Confirmé en appel, 100 f. d'amende; Decourchant, Sanson. Cour royale de Paris, 6 mars.

6° Diffamations..... 7.

Savoir :

N° 261. 23 août 1826.	1. Taillard et Bonnellier, auteurs. Ledoux, libraire.	Biographie des gens de lettres. Contre Armand Gouffé, sur plainte. Taillard et Bonnelier, 50 francs d'amende. Ledoux, 1 mois de prison, 25 f. d'amende. Jugement corr. de la Seine, 22 août 1826.
	2. Lagarde, auteur. Cabuchet, imprimeur.	Epître à Voltaire. Les Cotteries, contre un ministre de la religion. (*V.* l'art. Outrages à la morale, n° 6.)
N° 248. 10 août 1826.	3. Dentu.	Contre l'Herbot de Laussat; sur plainte. Condamné par défaut, 300 f. d'amende, 1000 f. de dommages. Jugement corr. de la Seine, 9 août 1826.

N° 119. 16 mars 1826.	4. Dudémaine.	Contre le procureur du roi de Saint-Lô, 1 mois de prison, 50 f. d'amende. Jugem. corr. de Saint-Lô.
N° 185. 10 sept. 1826.	5. Wilson, Crosdall.	Contre des familles anglaises établies à Bruxelles. Sur plainte. 1 mois de prison, 50 f. d'amende. Jugement corr. de Saint-Omer.
N° 85. 4 févr. 1826.	6. Bertrand — Lombard de Quincieux.	Diffamation réciproque à l'occasion de mémoire sur procès. Sur plainte. Renvoi. Dépens compensés. Jugement corr. de la Seine, 3 févr. 1826.
N° 41. 16 déc. 1825.	7. Grenet.	Écrit diffamatoire contre Bertin, maire de Vincennes. Condamné en première instance, acquitté en appel. Arrêt de la Cour royale du 15 décembre 1825. (Le jugement de première instance antérieur au 1er novembre.)

En tout 55 délits, poursuivis du 31 octobre 1825 au 31 octobre 1826.

II. PRESSE PÉRIODIQUE.

1° Simples contraventions..... 8.

Savoir :

Gazette des Tribunaux. N°s 76, 279. 25 janv. 1826. 10 sept. 1826.	1. Journal du Commerce de Lyon.	Refus d'insérer une réponse. Condamné en première instance, 50 f. d'amende. Confirmé en appel.
N°s 121, 156. 18 mars 1826. 27 avril 1826.	2. Éclaireur du Rhône.	Empiétement sur la politique. Acquitté en première instance, condamné en appel, 200 f. d'amende, 1 mois de prison. Arrêt de la Cour royale de Lyon, 22 avril.
N° 193. 9 juin 1826.	3. La Pandore.	Même délit, condamné. 16 f. d'amende. Jugement de première instance de la Seine, 8 juin.
N° 192.	4. Le Frondeur.	Même délit, condamné, 5 jours de

8 juin 1826.		prison, 200 f. d'amende. Jugement de première instance de la Seine du 8 juin.
N° 192. 8 juin 1826.	5. La Nouveauté.	Même délit, condamné. 1 mois de prison, 300 f. d'amende. Jugement de première instance de la Seine du 8 juin.
N° 195. 11 juin 1826.	6. Le Corsaire.	Même délit, condamné. 50 f. d'amende. Jugement de première instance de la Seine du 10 juin.
N° 259. 21 août 1826.	7. Feuille du Commerce de Saint-Quentin.	Double tirage d'une feuille, précédé d'un seul dépôt. Acquitté. Jugement de première instance de Saint-Quentin, 11 août 1826.
N° 93. 14 févr. 1826.	8. Organe du Commerce.	Publication sans autorisation, acquitté. Jugement de première instance du tribunal de Paris, 11 février 1826. Condamné en appel. 35 f. d'amende. Arrêt de la Cour royale du 28 avril 1826.

2° Diffamations 6

Savoir :

N° 27. 30 nov. 1825. N° 60. 7 janv. 1826.	1. Gazette universelle de Lyon.	Diffamation envers l'autorité militaire. Condamné. 3 jours d'emprisonnement, 50 f. d'amende. Jugement de première instance du 16 novembre 1825. Confirmé en appel.
N° 296. 27 sept. 1826.	2. Le Pilote.	Diffamation contre un geôlier de Rouen. Acquitté. Jugement de première instance du 25 septembre.
N° 125. 30 mars 1826. N° 157. 28 avril 1826.	3. Revue méridionale.	Diffamation contre l'archevêque de Toulouse. Condamné en première instance. 3 mois de prison, 50 f. d'amende. Jugement du 18 mars 1826. Acquitté en appel. Arrêt de la Cour royale de Toulouse du 18 avril 1826.
N° 109. 4 mars 1826.	4. L'Aristarque.	Diffamation contre l'espagnol Garetta; acquitté, sauf les dépens.

		Jugement de première instance de la Seine, 3 mars 1826. Sur plainte.
N° 150. 20 avril 1826.	5. L'Étoile.	Diffamation envers La Chalotais. Sur plainte. Acquitté. Jugement de première instance de la Seine du 19 avril.
N° 159. 30 avril 1826. N° 186. 1er juin 1826.	6. Journal du Commerce de Lyon.	Diffamation de la police de la ville; condamné en première instance; 15 jours de prison, 300 f. d'amende. Jugement confirmé en appel. Arrêt de la Cour royale de Lyon du 27 mai 1826.

6° Injures 3

Savoir :

N° 141. 11 avril 1826.	1. Drapeau Blanc. 2. Étoile. 3. Journal des Maires.	Injures contre un dentiste. Sur plainte; condamné. Drapeau Blanc. 16 f. d'amende. Journal des Maires, Étoile. 25 f. Jugement du tribunal correct. de la Seine, du 7 avril.

En tout 17 délits, poursuivis du 31 octobre 1825 au 31 octobre 1826.

Plus, 2 journaux poursuivis par mesure de haute police pour tendance.

Savoir :

N° 31. 4 déc. 1825.	1. Le Constitutionnel.	Acquitté. Arrêt du 3 décembre 1825.
N° 32. 6 déc. 1826.	2. Le Courrier français.	Acquitté. Arrêt du 6 décembre.

Soit 19 poursuites, lesquelles ajoutées aux 55 de la presse ordinaire font en tout 74.

Passons maintenant aux délits de la presse, tant ordinaire que périodique, du 31 octobre 1826 au 31 octobre 1827.

I. PRESSE ORDINAIRE.

1° Simples contraventions 10

Savoir :

N° 343. 14 nov. 1826.	1. Caron.	Vente de livres sans brevet. Condamné à 1 f. d'amende, et à la clôture de son magasin. Par voie de simple police. Tribunal correctionnel de Versailles, 11 novembre 1826.
N° 345. 16 novembre.	2. Terry.	Id. Condamné à 500 f. d'amende. Tribunal correctionnel de Paris, 15 novembre.
N° 345. 16 novembre.	3. Duclos.	Id. Acquitté le 8 août. Tribunal correctionnel de Versailles. Condamné en appel. Cour royale de Paris, 15 novembre.
N° 354. 25 novembre.	4. Delaunay.	Contravention aux articles 36 et 41 du décret du 16 février 1810. Condamné aux dépens. Tribunal correctionnel de la Seine, 24 novembre.
Ibid.	5. Carpentier.	Vente sans brevet. Acquitté. Tribunal correctionnel de la Seine, 24 novembre.
N° 366. 7 déc. 1826.	6. Poulton. Chantpie.	Id. Condamné à 500 f. d'amende. Tribunal correctionnel de la Seine, 6 décembre. Acquitté en appel. Cour royale de Paris, 10 mai.
N° 406. 17 janvier.	7. Agnès.	Colportage sans brevet. Condamnée à 500 f. d'amende. Tribunal correctionnel de Spincourt (Meuse).
N° 490. 11 avril.	8. Melle Jérome.	Exposition d'ouvrages licencieux condamnés.—Condamnée aux dépens. Arrêt de la cour royale de Poitiers, sur un jugement d'acquittement du tribunal de Bourbon-Vendée.
Courrier des	9. Ve Lebel.	Vente avec brevet de son mari. Ac-

Tribunaux. N° 11. 27 avril.		quittée en première instance. Louer des livres n'est pas être libraire.—Confirmé en appel. Elle en avait le droit. Arrêt de la cour royale de Paris, 26 avril.
N° 21. 17 mai.	10. Peyre-Villars.	Vente sans brevet. Acquittés en première instance. Jugement confirmé en appel. Arrêt de la cour royale de Montpellier.

2° Offenses..... 1

Savoir :

OFFENSE ENVERS LE ROI.

N° 137. 1 septembre.	1. Kleffer, édit.	Précis de la révolution française de Rabaut de Saint-Etienne. Condamné à 6 mois de prison. Tribunal correctionnel de la Seine, 27 août.

3° Provocations à la désobéissance aux lois.. 1

Savoir :

28 septembre.	1. A la désobéissance aux lois.	Brochure de Mignet, Sautelet, Gaultier-Laguyonie. Acquittés.

4° Outrages à la religion..... 4
à la morale..... 9
à raison de fonctions..... 3
16

Savoir :

OUTRAGES A LA RELIGION.

N° 354. 25 novembre.	1. Allais, lib.	Origine des cultes de Dupuis. Acquitté. Tribunal de première instance de la Seine, 24 novembre.
N° 339. 30 novembre.	2. Poulton.	Origine des cultes. Condamné à 1 mois de prison, 500 f. d'amende.

		Tribunal correctionnel de la Seine, 29 novembre.
N° 454. 7 mars.	3. Projet d'assurance mutuelle entre les auteurs.	Adrien-Lenoir. Condamné en première instance, à trois mois de prison, 300 f. d'amende. Jugement confirmé en appel. Cour royale de Paris, 6 mars.
Journal des débats. 15 août.	4. Résumé de l'histoire des traditions morales et religieuses.	Condamné. Sénancourt, auteur; 9 mois de prison, 500 f. d'amende. Durey, libraire, 3 mois de prison, 300 f. d'amende. Jugement du tribunal correctionnel de la Seine, 15 août.

OUTRAGES A LA MORALE.

N° 339. 20 nov. 1826.	1. Poulton.	Vente de Faublas. Condamné à 1 mois de prison, 500 f. d'amende. Tribunal correctionnel de la Seine, 29 novembre (*V.* l'article outrages à la religion). Acquitté en appel. Cour royale de Paris, 14 février.
N° 375. 16 déc. 1827.	2. Lepage.	Dictionnaire des nymphes du Palais-Royal. Acquitté. Exemplaires détruits du consentement de l'auteur.
N° 391. 1 janvier 1826.	3. Bénichet, imprimeur.	Colin et Lisette, chanson. Benezet, auteur, condamné à 1 mois de prison, 16 f. d'amende. Bénichet, imprimeur, 2 mois de prison, 50 f. d'amende. En appel. Bénichet, 16 f. d'amende. Benezet, acquitté. Arrêt de la cour royale de Toulouse.
N° 404. 15 janvier.	Agasse, imp.	Entretien de deux amans. Condamné à 6 mois de prison, 16 f. d'amende. Tribunal correctionnel de Lons-le-Saulnier, 14 décembre 1826.
N° 408. 16 janvier.	5. Crosnier, Leloutre, Prudhomme.	Œuvres de Parny. Chansons de Béranger. Acquittés. Exemplaires détruits du consentement des parties. Tribunal correctionnel

		de la Seine, 18 janvier. Condamnés en appel, à 1 an de prison, 500 d'amende. Arrêt de la cour royale de Paris.
N° 428. 9 février.	6 Bocquet. Bigi.	Outrages à la morale. Chansons de Béranger. Condamnés en première instance, à 2000 f. d'amende. Confirmé en appel. (Bigi, acquitté.) Cour royale de Paris, 8 février.
N° 482. 4 avril.	7. Guillaume.	Abrégé de l'Origine des cultes. Condamné par défaut à 1 mois de prison, 16 f. d'amende. Acquitté contradictoirement. Tribunal correctionnel de la Seine.
N° 64 20 juin.	8. Prudhomme. Leloutre.	Vente d'ouvrages prohibés; la Guerre des Dieux, le Système de la nature, Faublas. Acquittés en première instance. Condamnés en appel à 2 mois de prison, 50 f. d'amende. Arrêt de la cour royale de Paris, 19 juin.
N° 119. 14 août 1827.	9. Carpentier. Hennés. Desroches.	Publication de Faublas. Galanteries de la Bible. Acquittés. Tribunal correctionnel de Doulens, 7, 10, 11 août.

OUTRAGES A RAISON DE FONCTIONS.

N° 339. 30 nov. 1826.	1. Massey de Tyrone et autres.	Biographie de la chambre septennale. Condamnés. Massey à 6 mois de prison, 600 f. d'amende. Morier et Desmarais, 15 jours de prison, 100 f. d'amende. Dentu, père, 1000 f. d'amende. Gabriel Dentu, 6 mois de prison, 600 f. d'amende. Anselme-Phocion Dentu, 100 f. d'amende. Tribunal correctionnel de Paris, 29 novembre 1826. Confirmé en appel. Dentu, père, acquitté. L'emprisonnement réduit à 1 mois. Cour royale de Paris, 26 février.

N° 366. 7 déc. 1826.	2. Lamothe-Langon.	Biographie des Préfets. Acquitté. Tribunal correctionnel de la Seine, 6 décembre 1826. Jugement confirmé en appel. Exemplaires détruits du consentement des parties. Cour royale de Paris, 21 avril.
	3. Projet d'assurance mutuelle entre les auteurs.	*V.* l'article Outrages à la religion.

5° Diffamations..... 5

Savoir :

N° 372. 13 déc. 1826.	1. Paulin.	Contre Frédiani. Sur plainte. Condamné à 25 f. d'amende. Tribunal correctionnel, 12 décembre 1826.
N° 394. 5 janv. 1827.	2. Imbert, Setier, Lefebvre.	Envers Touquet. Biographie des imprimeurs. Condamnés. Imbert à 400 f. d'amende. Setier, Lefebvre, 100 f. d'amende. Tribunal correctionnel de la Seine, 4 janvier 1827. Confirmé en appel, le 27 avril.
N° 489. 11 avril, 22 août 1827.	3. Audin-Rouvière.	Envers Frappart. (Plus de sangsues). 100 f. d'amende. Sur une opposition à une condamnation par défaut sur plainte. Tribunal correctionnel de la Seine. Confirmé en appel. Cour royale de Paris, 21 août.
N° 20. 6 mai 1827.	4. Paulmier, Maubreuil.	Réciproque. Condamnés. Paulmier, 500 f. d'amende, 5 jours de prison. Maubreuil, 16 f. d'amende. Tribunal correctionnel de la Seine, 5 mai 1826.
N° 85. 11 juillet.	5. C.	Diffamation contre la dame R. de B. Condamné à 2000 f. de dommages et intérêts. En première instance à Aurillac. Ibid. 8000 f. en appel, 6 juillet 1827.

En tout 33 délits, poursuivis du 31 octobre 1826 au 31 octobre 1827.

II. PRESSE PÉRIODIQUE.

1° Simples contraventions..... 5

Savoir :

N° 422. 3 février.	1. L'Abeille de Touraine.	Empiétement sur la politique. Acquittée. Tribunal correctionnel de Tours.
N° 437. 18 février.	2. Mercure sé-gusien.	Id. Acquitté. Tribunal correctionnel de Saint-Etienne.
N° 62. 28 juin.	3. L'Abeille de Touraine.	Défaut de dépôt. Condamnée en première instance. Confirmé en appel, 1000 f. d'amende.
N° 176. 10 oct. 1827.	4. Spectateur religieux et politique.	Publication non autorisée. Condamné à 1 mois de prison, 200 f. d'amende, en première instance. Confirmé en appel, le 9 octobre. Cour royale de Paris.
Journal des Débats. 14 oct. 1827.	5. Figaro.	Contravention aux lois de censure; 1 mois de prison, 100 f. d'amende. Tribunal de première instance de Paris.

2° Provocations à la désobéissance aux lois.. 4

Savoir :

N° 383. 24 déc. 1826.	Gazette des Tribunaux.	Condamnée. 100 f. d'amende.
	L'Étoile.	25 f. d'amende.
	L'Écho du soir.	25 f. d'amende. Tribunal correct. de Paris, 23 décembre. Acquittés en appel.
Étoile, 18 juin. Gazette de France, 23 août 1827.	4. Le Précurseur.	Condamné par défaut.

3° Excitations à la haine ou au mépris du gouvernement..... 3

Savoir :

N° 416. 28 janvier.	1. Écho du Nord.	Acquitté. Tribunal corr. de Lille, 24 janvier.
N° 419. 31 janvier.	2. Mémorial bordelais. 3. Indicateur de Bordeaux.	Acquittés. Tribunal corr. de Bordeaux, 20 janvier.

4° Attaques contre la dignité royale..... 1

Savoir :

N° 95. 21 juil. 1827. N° 127. 22 août.	1. Journal du Commerce.	Condamné. 3 mois de prison, 300 f. d'amende. Tribunal correct. de Paris; acquitté en appel. Cour royale de Paris, 21 août.

5° Offenses envers le roi..... 1

Savoir :

N° 9, 25 avril. N° 78, 4 juil.	1. Le Courrier français.	Acquitté. Tribunal corr. de la Seine. Confirmé en appel.

6° Outrages à la religion..... 1

Savoir :

N° 389. 31 décembre.	1. La France chrétienne.	Condamnée. 1 mois de prison, 30 f. d'amende. Tribunal correct. de la Seine, 30 décembre 1826. Jugement confirmé en appel, 29 avril. (Journal des Débats dudit jour.)

7° Outrages à raison de fonctions..... 3

Savoir :

N° 374. 15 déc.	1. Kaléidoscope de Bordeaux.	Envers M. de Villèle. Condamné à un mois de prison, 300 f. d'amende. Tribunal correctionnel de Bordeaux.

N° 493. 15 avril 1827.	2. Journal du Commerce de Lyon.	Logogryphe Peyronnet. Acquitté. Tribunal correctionnel de Lyon.
Courrier des Tribunaux, 9. 25 avril.	3. Courrier Français.	Envers M. Dudon. Condamné à 100f. d'amende. Tribunal correctionnel de la Seine.

8° Diffamations..... 7

Savoir :

N° 362. 4 déc. 1826.	1. Journal du Commerce de Lyon.	Envers un régiment de dragons. Acquitté, 28 novembre 1826. Tribunal correctionnel de Lyon.
N° 400. 11 janv. 1827.	2. Courrier Français.	Envers M. Peyronnet. Condamné à 15 jours de prison, 300 f. d'amende. Jugement du tribunal correctionnel de la Seine, 10 janvier.
N° 408. 19 janvier.	3. Gazette des Tribunaux.	Envers des cochers de fiacre. Acquittée. Sur plainte. Tribunal correcnel de Paris, 18 janvier.
N° 30. 16 mai.	4. L'Hygie.	Envers Rouvière. Condamnée. Frappart à 600 f. d'amende. Combes, 400. Séville, 25. Tribunal correctionnel de la Seine, 15 mai.
N° 54. 10 juin.	5 et 6. Le Constitutionnel. Le Courrier.	Envers les autorités. Condamnés. Le Courrier, 15 jours de prison, 400f. d'amende. Le Constitutionnel, 15 jours de prison, 100 f. d'amende.
N° 115. 10 août.	7. Journal des Voyageurs.	Diffamation contre Grignon, restaurateur. Acquitté. Tribunal correctionnel de la Seine, 7 août.

9° Injures contre une classe..... 1

Savoir :

N° 64. 20 juin.	1. La France Chrétienne.	Condamnée en première instance; confirmé en appel. 1 mois de prison, 1000 f. d'amende.

En tout 26 délits, poursuivis du 31 octobre 1826 au 31 octobre 1827.

Lesquels ajoutés aux 33 de la presse ordinaire.... 59

De l'exposition de ces faits, tirons d'abord un premier résultat.

I. Dans un royaume tel que la France, dans le courant de 1826, il n'y a eu que 53 poursuites dirigées contre les livres et pamphlets.

Sur 8271 ouvrages, c'est 1 par 154 ouvrages, fractions négligées; c'est 1 par 1526 feuilles d'impression.

Il n'y a eu que 19 poursuites dirigées contre les journaux ou écrits périodiques; c'est 1 par 15 journaux, fractions négligées; c'est 1 sur 2708 feuilles d'impression.

Ainsi, la presse périodique a été plus circonspecte que la presse ordinaire.

Dans le courant de 1827, il n'y a eu que 33 poursuites dirigées contre les livres et les pamphlets.

Sur 8271 ouvrages, c'est 1 par 230 ouvrages, fractions négligées; c'est 1 par 2540 feuilles d'impression.

Il n'y a eu que 36 poursuites dirigées contre les journaux ou écrits périodiques. C'est 1 sur 10 journaux, fractions négligées; c'est 1 par 1989 feuilles d'impression.

Cette fois la presse périodique n'a pas été tout à fait aussi circonspecte que la presse ordinaire.

Mais ce premier résultat ne donnerait qu'une très-fausse idée de l'état des choses. En effet, premièrement nous avons compté, comme délits de la presse, les simples contraventions de police, qui sont des délits *à l'occasion de la presse*, mais non des délits

de la presse; vendre des livres, sans s'être pourvu d'un brevet, donner une fausse indication de sa demeure, si l'on est imprimeur, ne sont pas plus des délits de la presse, que de ne pas allumer le soir la lanterne de son cabriolet; il convient donc de retrancher les contraventions si l'on veut se faire une juste idée des dangers auxquels la licence de la presse expose la société. En second lieu, ce n'est pas au nombre des poursuites qu'il faut avoir égard, mais au nombre des condamnations obtenues; les délits ne sont délits qu'à cette condition.

Retranchant, en 1826, des poursuites dirigées contre la presse ordinaire, soit.....	55
15 contraventions.....	15
Reste....	40
Sur quoi retranchant 9 acquittemens.....	9
Reste....	31
Retranchant, en 1826, des poursuites dirigées contre les journaux ou écrits périodiques, soit.....	19
8 contraventions.....	8
Reste....	11
Sur quoi retranchant 5 acquittemens.....	5
Reste....	6
Retranchant, en 1827, des poursuites dirigées contre la presse ordinaire, soit.....	33
10 contraventions.....	10
Reste....	23
Sur quoi retranchant 7 acquittemens.....	7
Reste....	16

Retranchant, en 1827, des poursuites dirigées contre les journaux, soit..... 26
5 contraventions..... 5

Reste.... 21
Sur quoi retranchant 11 acquittemens 11

Reste.... 10

D'après ce nouveau calcul, il a été commis en France, en 1826, un délit sur 266 livres ou pamphlets; un délit sur 2574 feuilles d'impression.

Il a été commis en France, en 1826, un délit sur 36 journaux, fractions négligées; un délit sur 8574 feuilles d'impression.

Il a été commis en France, en 1827, un délit sur 516 livres ou pamphlets; un délit sur 5208 feuilles d'impression.

Il a été commis en France, en 1827, un délit sur 28 journaux; un délit sur 5145 feuilles d'impression.

II. Voici maintenant un second résultat non moins curieux que le premier.

	Délits prévus par les lois.	Délits commis.
Provocations	Au crime. Au délit. A la désobéissance aux lois.	Provocation à la désobéissance aux lois.
Excitations	A la haine du gouvernement, de certaines classes. Au mépris du gouvernement, de certaines classes.	Excitation au mépris d'une classe.
Attaques	Contre la personne du roi. — l'ordre de successibilité. — l'autorité constitutionnelle du roi. — l'art. 5 de la Charte.	Attaque contre l'autorité constitutionnelle du roi.

Attaques	Contre l'article 9 de la Charte. — la dignité royale. — les droits du roi. — son pouvoir constituant. — les droits des Chambres.	Attaque contre l'art. 9.
Offenses	Contre le roi. — la famille royale. — les Chambres. — les souverains étrangers.	Offense contre le roi.
Outrages	A la morale publique. A la morale religieuse. Aux bonnes mœurs. A la religion de l'Etat. Aux autres cultes. Aux autorités constituées. Aux ministres du culte en fonctions.	Outrages à la morale publique. — à la morale religieuse. — aux bonnes mœurs. — à la religion de l'Etat. Outrages à raison de fonctions.
Critique dans un écrit pastoral	D'une loi. D'une ordonnance du gouvernement.	
Diffamations	Envers les particuliers. Envers les autorités.	Diffamations envers les particuliers. — Envers les autorités.
Injures.	Envers les particuliers. Envers les autorités.	Injures envers les particuliers.
Infidélité ou mauvaise foi dans les comptes rendus des séances des Chambres ou tribunaux.		

Ainsi, sur 33 sortes de délits prévus par la législation existante (les contraventions négligées), la presse, tant ordinaire que périodique, en deux années, n'en a commis que 13; il en est 20 à l'égard desquels la prévoyance des législateurs s'est trouvée superflue.

III. Que si nous essayons d'apprécier les délits commis, non plus seulement en raison de leur nombre, mais à raison de leur gravité, le résultat de l'examen ne sera guère moins rassurant.

Au premier rang figure la provocation.

Point de provocation, soit au crime, soit au délit, dans le cours de 1826 ni de 1827.

Trois provocations à la désobéissance aux lois en 1826 : l'une a été l'objet d'un acquittement; toute poursuite à l'égard de la seconde a été abandonnée; elle était imputée à un mandement de Mgr l'évêque de Nancy. La troisième a donné lieu à une condamnation de 30 fr. d'amende contre M. l'abbé de la Mennais.

Cinq poursuites pour provocation à la désobéissance aux lois ont eu lieu en 1827 : quatre ont donné lieu à l'acquittement; la cinquième à une condamnation par défaut, qui depuis, si nous sommes bien informés, a été réformée à la cour royale de Lyon.

Il a été commis dans les deux ans une seule offense envers le roi; elle a donné lieu à une condamnation à six mois de prison. C'est le minimum de la peine.

Les outrages à la religion, en 1826, sont au nombre de 4 : deux consistent dans la réimpression d'ouvrages publiés depuis cinquante ou soixante ans, et qui se sont vendus publiquement sans donner lieu à aucune poursuite, pendant le même nombre d'années; savoir : les Œuvres de feu Parny, et le Système de la nature, maussade production du baron d'Holbach. Le troisième délit consiste dans la publication de la partie morale de l'Evangile, séparée de la partie miraculeuse. Le quatrième a donné lieu à une simple condamnation aux dépens.

En 1827 les outrages à la religion sont également au nombre de 4.

L'un consiste dans la réimpression de l'Origine des cultes de Dupuis. Des trois autres, deux ont donné lieu à une condamnation au minimum de la peine

(trois mois de prison, 300 fr. d'amende). Le troisième, au triple du minimum (le minimum est trois mois de prison, 300 fr. d'amende ; le maximum est de cinq ans de prison et 6000 fr. d'amende).

Huit outrages à la morale ont été commis en 1826; dans ce nombre, deux ont donné lieu à de simples condamnations aux dépens, et à la destruction des ouvrages saisis; un au minimum de la peine, aucun au maximum.

Quatre seulement ont été commis en 1827. L'un consistait dans la réimpression du roman de Faublas; l'autre dans celle des Chansons de Béranger. Un troisième a été condamné au minimum de la peine; le quatrième au minimum de l'amende et à la moitié du maximum de la prison.

Les outrages et diffamations envers les autorités constituées sont les délits les plus fréquens dans le cours de ces deux années.

Sur 9 outrages à raison de fonctions, en 1826, sept consistent en petites biographies; sur cinq, en 1827, il se trouve aussi deux petites biographies. Ç'a été évidemment une branche de spéculation, à laquelle se sont livrés avec ardeur une troupe d'auteurs faméliques, et qui a cessé complètement, comme nous le dirons plus bas, sous les premiers coups de la justice.

Les autres diffamations et outrages envers les autorités, en 1826, sont au nombre de cinq. L'une a donné lieu à une condamnation de trois jours de prison et à 30 fr. d'amende; une autre à 100 fr. d'amende, sans prison; aucune au maximum de la peine. En 1827, même nombre des mêmes délits : l'un a donné lieu à une condamnation de 100 fr. d'amende

seulement; un second à 15 jours de prison et à 300 fr. d'amende; un autre à 15 jours de prison et à 400 fr. d'amende; un troisième à 15 jours de prison et à 100 fr. d'amende.

Quant aux injures et aux diffamations envers les particuliers, il est facile de se convaincre, en jetant les yeux sur les tableaux précédens, à quel point ce genre de délits a été rare, et de juger, par la modicité des peines, de leur peu de gravité.

IV. On dira peut-être qu'il serait inexact de se faire idée des désordres commis par la presse, en prenant pour base les condamnations obtenues, ou même les poursuites intentées; que les tribunaux ont été excessivement indulgens; et que cette indulgence a découragé le ministère public.

Ce serait une erreur.

La proportion générale entre les condamnations et les acquittemens, nous dit M. le Garde des sceaux dans son rapport de 1826, *sur l'administration de la justice en France*, est de 64 condamnations sur 36 acquittemens, ou des 2/3.

La plus forte proportion est de 15 sur 16. Elle n'a lieu, nous dit la même autorité, que pour le crime de bigamie, lequel, se prouvant par acte authentique, donne lieu à peu de méprises de la part du ministère public, soit un peu plus des 3/4.

Voici maintenant la proportion des condamnations aux acquittemens, en matière de délits de la presse.

Presse ordinaire.		Presse périodique.	
1826.		1826.	
Sur 40		Sur 11	
Condamnés	Acquittés	Condamnés	Acquittés
31.	9.	6.	5.

1826.		1827.	
Sur	23	Sur	21
Condamnés.	Acquittés.	Condamnés.	Acquittés.
16.	7.	10.	11.

Ainsi, à l'égard de la presse ordinaire, en 1826, les condamnations ont été vis-à-vis des acquittemens sous le rapport extraordinaire qui n'a eu lieu que pour le crime de bigamie; il y a eu au-delà des 3/4 de condamnations. En 1827, la proportion ordinaire, celle des 2/3, est observée.

A l'égard de la presse périodique, la proportion des acquittemens est un peu plus forte; elle est entre les deux tiers et la moitié en 1826; un peu au-delà de la moitié en 1827.

Il n'y avait pas certainement dans ce résultat de quoi décourager le ministère public.

Si l'on veut voir d'ailleurs à quel point la répression est efficace en France, il s'offre ici un exemple singulièrement propre à le constater. Tout le monde a entendu parler des publications in-32, et du danger que ces publications, au dire des adversaires de la presse, faisaient courir à la société. Eh bien, c'est un fait que chacun peut vérifier par l'inspection du journal de la librairie en 1826, à savoir que ces publications diffamatoires ont toutes paru entre le premier mars et le 12 juillet.

JOURN. DE LA LIBRAIRIE.

N° 1211.	1er mars.	—	Biographie des députés. Massey de Tyrone.)
2200.	15 avril.	—	Autre (Raban.)
2404.	26 avril.	—	Autre (Lagarde.)
3035.	13 mai.	—	Petit dictionnaire ministériel.
3303.	20 mai.	—	Biographie des gens de lettres.

4146.	24 juin.	—	Le ministère.
2819.	6 mai.	—	Biographie pittoresque des Pairs.
4119.	28 juin.	—	Les coteries.
2838.	6 mai.	—	Autre Biographie des Pairs.
4216.	28 juin.	—	La Femme jésuite.
3891.	14 juin.	—	Projet d'assurance mutuelle entre les auteurs.
4647.	12 juillet.	—	Biographie des dames de la cour.
4547.	12 juillet.	—	Biographie des commissaires de police.

Le 18 juillet, M. de Belleyme, aujourd'hui préfet de police, est entré en fonctions, en qualité de procureur du roi; il a annoncé, dans un discours grave et sévère, l'intention de faire justice de ces misérables productions; les poursuites ont commencé sur-le-champ; les condamnations s'en sont suivies. Depuis cette époque il n'en a plus paru une seule.

V. S'il était enfin quelques personnes que les détails dans lesquels nous venons d'entrer ne tranquillisent point complètement; s'il était des personnes qui se figurent qu'une grande société puisse être bouleversée par le très-petit nombre de délits, dépourvus de toute importance, qui ressort de l'examen auquel nous nous sommes livrés, nous pensons que ces personnes sont loin de se faire une juste idée du nombre de maladies que le corps social est condamné à supporter, et qu'il supporte en effet sans qu'on ait lieu de s'en alarmer.

Pour rectifier leur esprit sur ce point, qu'il nous soit permis de placer en regard les délits commis par l'intermédiaire de la presse, en 1826, et les délits de même nature, commis par d'autres voies que la presse en 1825; nous relevons ces derniers sur les états produits par M. le garde-des-sceaux.

Délits de rébellion.	598	Provocation à la désobéissance aux lois.	1
Outrages à la religion en général.	187	Par la voie de la presse.	4
Outrages publics aux mœurs.	127	Par la voie de la presse.	8
Outrages et violences envers les agens de l'autorité.	2,026	Par la voie de la presse.	9
Diffamations et injures entre particuliers.	2,604	Par la voie de la presse.	11

Certes, si la société supporte sans s'alarmer 598 actes de rébellion effective, une seule provocation à la désobéissance aux lois ne peut pas être réputée bien alarmante.

Si 2026 actes de violence contre les agens de l'autorité ne troublent pas la paix générale au point d'exiger des remèdes extraordinaires, on ne voit pas trop comment 9 outrages ou diffamations envers ces mêmes agens, par la voie de la presse, en exigeraient.

Tels sont donc les faits qui avaient provoqué l'année dernière la fameuse loi de M. le garde-des-sceaux Peyronnet; on peut juger par là de sa nécessité; pour juger de son équité, un exemple suffira.

On se souvient que tout un titre de cette loi était consacré à élever les amendes infligées par les lois antérieures; voici quelques-unes de ces augmentations :

	Amende.	Amende nouvelle.
Provocation au crime.	De 30 f. à 6,000 f.	De 2,000 à 20,000 f.
Provocation au délit.	De 30 à 4,000.	De 500 à 10,000.
Offense envers le roi.	De 500 à 10,000.	De 5,000 à 30,000.
Attaque contre la dignité royale.		
— l'ordre de successibilité.		
— les droits de naissance.		

	Amende.	Amende nouvelle.
— le pouvoir constituant.		
— l'inviolabilité du roi.		
— les droits des Chambres.	De 300 à 6,000 f.	De 5,000 à 30,000.
Offense envers les membres de la famille royale.	De 100 à 5,000.	De 3,000 à 20,000.
Envers les souverains étrangers.	De 100 à 5,000.	De 3,000 à 15,000.

Qui ne croirait, à voir ce redoublement de sévérité, que la société avait été mise en péril par l'effrayante multiplication des délits contre lesquels cette sévérité était dirigée? Eh bien! au moment de la présentation de la loi, pas un seul de ces délits n'avait été commis; c'était de pure grace, et par un acte de munificence souveraine, que l'auteur de cette loi gratifiait notre code d'un tel excès de pénalité.

La loi Peyronnet a disparu. Il faut espérer qu'aucune loi semblable ne fera plus invasion de nos jours dans le domaine du droit français. Ce qu'on peut dire de ces législations draconiennes contre la presse, c'est que, là où par hasard elles seraient nécessaires, elles sont profondément inutiles. De toutes les garanties contre la licence de la presse en effet, la meilleure, la seule vraiment efficace, celle sans laquelle toutes les autres ne sont rien, c'est, dans le public, un esprit éclairé, chaste, sérieux, ennemi du désordre et du scandale. Là où le goût général du public accueille, réclame, invoque les livres impies, les écrits obscènes, les pamphlets séditieux, là où les menus détails de la conduite privée des individus sont curieusement explorés par une multitude sotte, oisive et maligne, il se trouvera toujours qui satisfera à ces mauvais

penchans. Plus les lois seront sévères, plus les hommes honnêtes, plus les écrivains dignes de ce nom, seront écartés de la carrière des lettres et de la politique, par la crainte de se voir victimes de la tyrannie du législateur ou du caprice de ses ministres; plus le champ restera libre aux aventuriers en littérature et en polémique, à tous ceux qui ne craignent pas de risquer leur vie, leur liberté, ou le peu qu'ils possèdent pour un écu; plus le ton général de la presse deviendra violent, scandaleux, effronté. Les condamnations, d'abord appliquées dans toute leur rigueur, finiront bientôt par tomber en désuétude; l'opinion publique pervertie défendra à grands cris ses complices; l'estime publique ira les réhabiliter sous le fer des bourreaux, ou sur la sellette de l'infamie; et les tribunaux, après s'être rendus odieux par leur sévérité, travailleront bientôt à se rendre populaires par leur indulgence.

Dans les quarante ans qui ont précédé la révolution, nous avions une censure qui s'appliquait à tous les écrits indistinctement; des lois de sang contre ceux qui lui échappaient; la procédure à huis-clos, les mœurs parlementaires, Omer Fleury, Muyart de Vouglans, pour poursuivre; la Tournelle pour condamner.

M. l'ex-garde-des-sceaux n'eût pas mieux fait. A Dieu ne plaise cependant que nous revoyions la licence qui s'est déployée sous cet épouvantable appareil de répression!

Là, au contraire, où le goût du public est pur, élevé, délicat, scrupuleux, plein de respect pour les hommes qui le méritent, et pour les choses qui en sont dignes, l'intérêt même de la répression exige

que les écarts accidentels de la presse soient traités avec douceur et ménagement. L'humanité des lois, l'impossibilité des erreurs judiciaires, attirent sur le théâtre des controverses politiques et littéraires, les gens de bien, les esprits studieux, les caractères honorables; ils prennent, pour ainsi dire, le haut du pavé dans la discussion ; ils lui impriment un ton de dignité et de décence qui rend odieuse et de mauvais goût la polémique violente, et voue au mépris les impiétés, les impuretés et les scandales; et lorsque le besoin de quelque répression se fait sentir de loin en loin, c'est en quelque sorte sur la clameur publique que les tribunaux procèdent; c'est l'arrêt porté par le public qu'ils proclament et qu'ils appliquent; et le mépris général, suppléant à la douceur de la peine, y ajoute plus que l'humanité prévoyante du législateur ne lui a ôté.

Si telle est aujourd'hui la situation des esprits, s'il est permis de se livrer à de telles espérances, si le gouvernement est autorisé à agir d'après de tels errements, d'après les faits que nous venons d'exposer, c'est une question que nous soumettons avec une entière confiance au bon sens des hommes de bonne foi.

VII.

ART DE COMPOSER, DE DISTRIBUER ET DE DÉCORER A PEU DE FRAIS TOUTE ESPÈCE DE JARDINS,

AVEC UN GRAND NOMBRE DE PLANS DES PLUS BEAUX JARDINS MODERNES DES ENVIRONS DE PARIS, ETC.,

Par Richou.

Dix livraisons. Prix : 1 fr. la livraison. Chez Audin, quai des Augustins, n° 25.

La mode a, depuis cinquante ans, adopté les jardins pittoresques; seuls ils sont en faveur aujourd'hui. On conserve bien encore, par habitude et par respect monarchique, trois ou quatre jardins royaux dessinés sur l'ancien modèle; on les entretient, on daigne ne pas les détruire. Mais ces vieux témoins du temps passé ne font point de prosélytes; nous ne voulons, nous ne plantons plus que des parcs à l'anglaise, ou, pour parler à la moderne, des jardins pittoresques. Notre bon goût du jour est même sur ce point d'une intolérance qui n'a pas d'exemple. Ainsi nous souffrons encore qu'on se fasse, si l'on veut, le champion de l'ancienne musique; nous permettons qu'on se hasarde à préférer Holbein ou le Pérugin non-seulement à David et à Girodet, mais au Titien et à Raphaël lui-même; enfin vous pouvez sans déshonneur aimer les reliures antiques, les meubles de laque et le vieux Sèvres; mais conserver

quelque sympathie pour les jardins réguliers, se compromettre en leur honneur par les moindres paroles de regret, personne n'en a ni le courage, ni même la pensée. Il est vrai que les jardins purement symétriques, les jardins français par excellence sont, à très-peu d'exceptions près, tellement fastidieux et même ridicules, que, pour se constituer leur défenseur, il faudrait peut-être encore plus de mauvais goût que de courage. Aussi ce n'est point avec le dessein de plaider leur cause que nous nous présentons ici; nous ne chercherons pas à les réhabiliter; nos prétentions ne vont point jusqu'à faire une restauration; mais tout en accordant nos hommages au système triomphant, nous voulons, dans son intérêt même, l'engager à concéder quelque chose à son vieux rival. C'est un traité de paix, ou plutôt un accommodement, une transaction, que nous allons lui proposer.

Toute révolution est un progrès; il faut le dire aussi bien pour l'histoire des jardins que pour l'histoire de l'humanité. Aussi quelque exigeante, quelque brutale qu'ait été cette révolution qui détrôna Lenôtre pour proclamer, en sa place, la nature seule reine légitime des jardins, nous sommes loin de lui garder rancune. Elle a renversé les murailles de tilleuls, les magots de charmille, les marmousets de buis; elle a délivré du despotisme de la serpe et des ciseaux tous ces malheureux arbres taillés, rognés, tondus trois fois par an; elle leur a rendu la libre disposition de leurs branches, de leurs feuilles, de leurs formes naturelles et originales. Certes ce sont là des bienfaits: mais pourquoi faut-il qu'une fois sur le chemin des innovations, on ait tant de peine à s'ar-

rêter à propos? Pourquoi faut-il que nous ne puissions changer la moindre chose sans prendre envie de tout changer, et que d'un excès nous tombions toujours dans l'autre? Le principe du vieux système était exclusivement *architectural*, le principe du nouveau est devenu exclusivement *pittoresque*; à l'architecture seule avaient été confiés comme en propriété les trois élémens de tout jardin, le terrain, les eaux et les arbres; elle en disposait à sa fantaisie, les traitant comme des pierres de taille, et leur imposant l'inflexible symétrie de ses lignes et de ses proportions : eh bien! voilà qu'on se lasse enfin de ce monopole; on s'insurge, on s'affranchit : mais on n'a pas plus tôt conquis la liberté qu'on se livre à la merci d'une autre souveraine non moins despotique, et, qui plus est, capricieuse. La peinture de paysage devient la régulatrice du moindre arbuste, du moindre filet d'eau, de la moindre touffe de gazon : on n'obéit plus qu'à elle; tout marche d'après ses lois : en un mot les jardins, qui n'étaient que de l'architecture en perspective, ne sont plus que du paysage en relief. Et personne ne réclame en faveur de la pauvre architecture; on la laisse en exil, sans s'inquiéter de ménager son retour; sans faire le moindre essai d'alliance et de réconciliation. Il est temps, nous le croyons, de réparer cette injustice. Aujourd'hui que l'*eclectisme* est si bien en faveur, et reçoit partout un si bienveillant accueil, pourquoi ne s'introduirait-il pas aussi dans les jardins? N'y saurait-on trouver quelque place où, sans blesser les lois pittoresques, sans troubler dans leurs jouissances les amis de la nature, l'architecture pût encore étaler à nos yeux ses combinaisons régulières, ses effets grandioses et poéti-

ques? Rien n'est moins impossible, ce nous semble, et nous allons essayer de le démontrer. On verra que, même après avoir soustrait à la règle et au compas les arbres, les plantes et les gazons, il n'était pas nécessaire de faire à la pierre et au marbre une guerre acharnée; que les terrasses, les talus, les rampes, les balustrades peuvent très-bien se marier avec une végétation indépendante et des plantations irrégulières; qu'il doit même résulter de cette alliance des contrastes du plus grand effet, et qui seuls peuvent délivrer nos jardins de cette monotonie prosaïque qui est aujourd'hui le défaut presque inévitable du genre pittoresque.

Ce n'est, comme nous l'avons dit, que depuis un demi-siècle en France, et depuis un siècle en Angleterre, que l'architecture s'est vue dépouillée de son droit de suzeraineté sur les jardins. Ce droit, à consulter l'histoire, était assurément d'une bien respectable antiquité, car on peut dire que, depuis qu'il y a des jardins au monde, les lois de l'architecture avaient toujours présidé à leur composition. Exceptons-en l'Éden toutefois. L'Éden est, sans contredit, le premier de tous les jardins, ce qui n'est pas une petite satisfaction pour les jardiniers paysagistes, car ils s'en servent comme de lettres de noblesse; c'est là, à les entendre, que leur système a pris racine. L'Éden était-il donc irrégulier? c'est probable, mais rien ne le prouve. Je connais même un vieux tableau hollandais où l'on voit l'arbre fatal planté sur une belle terrasse au milieu d'un boulingrin. Il est vrai que Milton et le sens commun le placent tout autrement. Mais il ne s'ensuit pas néanmoins que les allées de l'Éden fussent courbes plutôt que droites, car selon toute apparence

il n'y avait pas d'allées dans l'Éden, ou, en d'autres termes, l'Éden n'était pas un jardin, pas plus que la Touraine, bien qu'elle s'appelle le jardin de la France. Ainsi rien à conclure de l'Éden ni pour un parti ni pour l'autre.

Nous en dirons autant du jardin des Hespérides, bien que l'on pût trouver d'assez fortes présomptions pour le supposer tant soit peu symétrique. D'abord il y avait des orangers, ce qui ne veut pas dire à la vérité qu'ils fussent tondus en boule: mais tous les poètes assurent qu'ils étaient plantés en quinconce. N'importe : les paroles de poète ne font pas foi, et la nuit de la fable est trop obscure; que ce soit encore un jardin neutre, nous y consentons.

Mais une fois que l'art fut mis au monde, une fois qu'il eut créé des statues, des portiques, des colonnades, il se mêla de faire des jardins; ici le doute n'est plus permis. Les amis de la nature et de l'irrégularité auront beau faire; voici les jardins de Sémiramis avec lesquels, à coup sûr, ils n'ont rien de commun. Nous ne disserterons pas sur ces fameux jardins : étaient-ils vraiment suspendus en l'air comme des nids d'aigles? Étaient-ce de grandes *Jardinières* soutenues par des milliers de colonnes? N'était-ce pas plutôt tout simplement plusieurs étages de terrasses élevées les unes sur les autres comme celles de *l'Isola-Bella* au lac Majeur? Nous n'osons décider, mais, de toute manière, le génie de l'architecture en avait fait les frais; c'est ce qui est bien évident.

Si de l'Orient nous passons dans la Grèce, c'est encore l'ordre et l'harmonie que nous trouvons comme première loi de l'art des jardins. Depuis les potagers d'Alcinoüs jusqu'aux vergers d'Épicure,

depuis les ombrages philosophiques de l'Académie jusqu'aux délicieux bosquets de Phryné, tout était soumis à ces règles d'éternelle beauté, à ces proportions exquises que les Callimaque, les Scopas et leurs illustres rivaux avaient découvertes et fixées. Et n'oublions pas que, comme les Grecs avaient le sentiment le plus délicat des convenances et du goût, jamais ils ne mutilèrent leurs beaux arbres pour les déguiser en arcades ou en murailles : chez eux vous ne trouverez nulle trace de cette odieuse architecture *végétale*, si l'on peut l'appeler ainsi : les platanes de l'Académie ombrageaient de leurs rameaux aussi libres que majestueux et le temple des Muses et les fontaines jaillissantes qui arrosaient leurs racines.

Les Romains, au contraire, dont le génie roide et positif ne sut jamais user avec discrétion et délicatesse des traditions qu'ils dérobaient à la Grèce, et qui ne copiaient ses chefs-d'œuvre que pour les rendre bientôt lourds et exagérés, les Romains profanèrent la belle ordonnance des jardins grecs par une foule de colifichets disgracieux, entre autres par des arbustes tondus et soulptés. Lisez cette description minutieuse que Pline nous a laissée de son jardin chéri ; vous n'entrerez pas dans une allée sans avoir à droite et à gauche un cordon de buis bien taillé, bien peigné, sans passer en revue des sphynx, des griffons et autres animaux plantés en sentinelle de distance en distance. On se croit transporté dans quelque Élysée de madame de Pompadour. Il est vrai qu'au temps de Pline l'art marchait peu à peu vers sa décadence. Le moment approchait où la masse informe du palais de Spalatro allait attester tout oubli des formes grecques, et où, en restaurant

un temple, on placerait les colonnes la tête en bas. Les jardins de Lucullus et de Sénèque joignaient sans doute, à l'élégance de ceux de Pline, des ornemens d'un goût plus pur et plus digne de la Grèce.

En nous transportant maintenant au moyen âge, trouverons-nous les formes symétriques exilées des jardins? Le souvenir des forêts germaines aura-t-il inspiré à nos aïeux le goût des sentiers tortueux, des mouvemens de terre bizarres et irréguliers? Non : voyez entre ces épaisses murailles flanquées de lourds bastions et cette maison crénelée, aux fenêtres étroites et obliques, voyez cette petite langue de terre que les bras de serfs vigoureux remuent incessamment, et qui dans des carreaux réguliers nourrit quelques gros légumes, quelques fruits et peu de fleurs; voilà le jardin du moyen âge. Bon gré, malgré les allées sont droites, car elles suivent les angles des fossés, point de pittoresque à coup sûr, et même peu d'ornemens ; c'est tout au plus si de loin en loin s'élève une tonnelle à l'abri du rempart. Plusieurs siècles s'écoulent sans que l'art des jardins trouve à se dégager de cette étroite prison. Mais enfin les mœurs s'adoucissent ; chacun n'a plus tout le monde pour ennemis, chaque maison n'est plus nécessairement une forteresse. Soutenu par ses vassaux, protégé par quelque puissante alliance, le châtelain se hasarde à faire une brèche à ses murailles. Le voilà en communication avec le champ voisin : bientôt ce champ est cultivé, enclos et se transforme en parterre. Mais ce n'est pas tout ; la forêt voisine est pleine d'un gibier précieux dont on est jaloux ; il faut le protéger contre le braconnage ; des palissades vont s'élever tout autour de la forêt : voilà le parc

créé : le parc s'unit au parterre, le parterre au castel. Telle est l'origine, telle est l'histoire de presque toutes les maisons de plaisance du seizième siècle.

Cette réunion du château, du parterre et du parc ne fut donc, comme on voit, qu'une inspiration du hasard ; c'était un plan de jardin tracé par la force des choses ; mais bientôt ce fut une loi du goût. Par une imitation naturelle et dont les exemples sont fréquens, les jardins que l'on composa tout à neuf et d'un seul jet, prirent modèle sur ceux qui s'étaient formés pièce à pièce et sans dessein prémédité. Il devint consacré qu'entre la forêt et le château, c'est-à-dire entre le domaine de la nature et celui de l'architecture, il fallait réserver une espèce de terrain neutre où l'architecture conservât une partie de ses droits et où la nature commençât, pour ainsi dire, à essayer les siens. Décorer ces espaces intermédiaires d'arbustes, de fleurs et d'autres ornemens naturels, mais en même temps dessiner leurs contours par des balustrades élégamment sculptées, diviser en étages les inégalités du terrain à l'aide de terrasses, de rampes, de perrons, tel fut l'usage de ce siècle de renaissance et de goût. Ces parterres ou cours d'honneur étaient à la fois une introduction à la forêt et une continuation du château. C'était un moyen de rapprocher, de réunir, et de fondre ensemble, par une dégradation insensible, ces deux genres qu'on nous donne aujourd'hui comme ennemis et inconciliables. Ainsi l'art des jardins, à peine à son début, avait déjà résolu le problème le plus difficile et touchait à sa perfection : il était entré, sans s'en douter, dans la voie la plus large, dans la voie *eclectique*, dont par malheur il ne tarda pas à se détourner. Il puisait

ses moyens d'effet à la vraie source, c'est-à-dire dans les contrastes de l'art et de la nature, et dans ce mélange heureux d'idéal et de réel sans lequel il n'est point de vrai beau.

Chantilly, Anet, Écouen, Chenonceaux et une foule d'autres palais ou maisons de campagne furent élevés d'après ces préceptes et en attestèrent longtemps l'excellence. Chenonceaux seul a survécu : on sait que c'est peut-être le seul château de France qui ait conservé jusqu'à ce jour son ancien ameublement et ses décorations primitives, le seul que la révolution n'ait profané par aucun désastre. Chenonceaux est le Pompéia du seizième siècle : les meubles, les boiseries, les tentures sont si religieusement conservés, tout est si bien à son antique place, que Henri II et sa maîtresse elle-même, s'ils pouvaient encore venir y chercher asile, auraient en vérité quelque peine à signaler le moindre changement. Malheureusement les jardins de Chenonceaux n'ont pas été si bien respectés que l'intérieur des tourelles, et d'ailleurs ils n'ont jamais été taillés sur de très-grandes proportions. Néanmoins les alentours du château sont d'une belle conservation, et pour nous c'est la partie importante. Ces vestiges suffisent pour donner une idée vivante de ce genre mi-parti dont nous déplorons la perte, pour faire sentir combien il était supérieur aux deux systèmes exclusifs qui lui ont succédé, et combien était gracieux, imposant et vraiment artiste ce mélange des richesses architecturales et d'une végétation libre, abandonnée, pittoresque.

Mais il nous faut quitter la France si nous voulons assister à l'âge d'or des jardins. Chenonceaux,

Écouen, Anet, Chantilly ne sont que des jeux d'enfans à côté des merveilles que voit naître l'Italie. C'est là qu'il faut chercher la patrie des beaux jardins comme de la belle peinture. La nature italienne a par elle-même tant de style, tant de noblesse, et des formes si pures; les objets s'y groupent et s'y divisent si bien par lignes et par étages, que, sans presque la contrarier, rien n'était plus facile que de la marier aux proportions de l'architecture. Le génie des artistes n'avait que peu de frais à faire pour ménager une habile transition du régulier au pittoresque. Aussi voyez dans les célèbres *ville* de Rome, voyez surtout dans la *villa* Panfili, et la *villa* Aldobrandini, avec quel art magique, à mesure que vous vous éloignez de l'habitation, la symétrie architecturale et la rigueur des lignes se modifient, s'effacent et viennent se perdre dans les formes agrestes du paysage! Vous n'êtes pas emprisonné dans des cachots de verdure; vous n'êtes pas non plus lancé brusquement dans une prétendue *pleine campagne* qui n'a ni forme, ni style, ni caractère : vous avez la nature en perspective, et les arts sont à vos pieds et autour de vous comme un cadre magnifique au tableau. Nous ne prétendons pas néanmoins qu'on ne puisse trouver dans ces admirables jardins quelques taches de goût; il y a les défauts de l'Italie, les défauts qui déparent non-seulement sa sculpture et son architecture, mais les costumes de ses habitans, quelques-unes de ses poésies et les cérémonies de son culte, c'est-à-dire l'amour des colifichets, le luxe des broderies, l'exubérance des ornemens de détail : mais pour ce qui est de la conception générale, de la composition de l'ensemble, de la disposition et du balancement des

masses, ces jardins peuvent défier la critique même la plus froide et la plus raisonneuse, ils sont en ce genre d'incomparables modèles. Mais ce qui les rend surtout l'objet de notre admiration, c'est que le sentiment qu'ils inspirent est bien franchement le sentiment du beau, et non point un de ces sentimens bâtards tel que ce qu'on appelle les émotions champêtres. Les émotions champêtres sont bonnes, très-bonnes, mais quand on est dans les champs, et non quand on fait sa promenade dans un enclos dont on a la clef dans sa poche et dont on connaît par cœur le toisé. Ne vaut-il pas mieux avoir à contempler des formes grandioses et harmoniques, un grand développement de force, un triomphe signalé de l'intelligence sur la matière, en un mot tout ce qui nourrit, tout ce qui excite le sentiment du beau?

Tel était donc, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, l'état de l'art des jardins: l'Italie enfantait des chefs-d'œuvre, et la France, quoique de loin, marchait sur ses traces. Mais voici qu'il naît à Paris un homme qui va tout bouleverser. Il est doué d'un rare génie, mais chez lui deux sentimens sont dominans, l'amour de la régularité géométrique, et le dédain des beautés pittoresques. Entre les mains d'un tel homme, que va devenir notre *eclectisme?* Plus d'alliance possible entre l'art et la nature; l'art va tout usurper. Lenôtre avait en matière de jardins le même besoin d'unité que son maître en matière de gouvernement. Un seul principe et toutes ses conséquences, telle fut sa règle. Aussi voyez comme il traite cette pauvre nature! il rompt toute communication entre elle et ses jar-

dins; il la laisse derrière la grille, et s'enfermant entre quatre murailles de verdure, il se met à tracer fièrement ses lignes, soumettant tout à son compas, tout, jusqu'à la moindre feuille. De ce système, comme de tout ce qui est exclusif, il semblerait qu'il n'eût dû résulter qu'une insipide monotonie; tel était cependant le génie de l'artiste que, du sein même de cette monotonie, il sut quelquefois tirer les effets les plus imposans et les plus majestueux.

Mais Lenôtre n'aura-t-il point de rival? la nature et ses amis ne protesteront-ils pas? Maintenant qu'un système exclusif s'est élevé, il y a place pour le système contraire; il devient non-seulement possible, mais nécessaire, que ce système ait un représentant, un apôtre; il faut à Lenôtre un pendant. En effet le voici : il est en France, à la cour du grand roi, parmi ses valets-de-chambre. On connaît les comédies de Dufresny; mais sait-on également que cet homme d'esprit avait toutes sortes d'industries et de dispositions pour les beaux-arts? Sans savoir la musique, il composait des airs pour ses pièces, et les chantait à Grandval, qui les lui notait. Il faisait de charmantes découpures, et formait des paysages d'un effet très-original avec des fragmens d'estampes qu'il déchirait et collait sur du carton. Telle était enfin sa réputation d'adresse et de talent, que l'abbé Pajot, son ami, qui possédait une belle maison près de Vincennes, au lieu de s'adresser à Lenôtre ou à ses élèves, vint trouver Dufresny pour lui faire dessiner son jardin. A la vue du terrain, qui était très-inégal et d'une forme bizarre, Dufresny prit l'envie d'innover, et laissant là la règle et le niveau, il fit un jardin complètement irrégulier : pas une allée droite, du gazon,

des arbres distribués par groupes; en un mot, un petit abrégé de paysage.

Cette nouveauté fit beaucoup de bruit; on allait en procession voir le jardin de l'abbé Pajot : un nommé Mignaux et quelques autres suivirent son exemple et confièrent leurs jardins à Dufresny : enfin son succès fut si grand, et il avait acquis une telle confiance en son système, que, quelque temps après, lorsqu'il fut question d'embellir Versailles et d'en tracer les jardins, il osa présenter au roi son plan, en rivalité avec Lenôtre. Ce plan consistait à transformer tout l'emplacement qui comprend aujourd'hui le parc et les Trianons en une vaste campagne, ou plutôt en une aggrégation de scènes pittoresques plus ou moins factices, plus ou moins bizarres. On devait aussi, comme ornemens du paysage, bâtir çà et là des églises, des villages, des rochers, des ruines.

Ce qui est extraordinaire, c'est que le monarque hésita : sa magnificence ne fut pas choquée tout d'abord de ce qu'il y avait de rustique et de bourgeois dans un tel plan : l'innovation était si hardie qu'elle excita son attention : il fit même une pension à Dufresny, mais il chargea Lenôtre de composer ses jardins. Louis XIV ne pouvait en conscience faire infidélité à Lenôtre, c'est-à-dire à l'ordre et à la symétrie; tout son système monarchique en eût été ébranlé.

Quant au système de Dufresny, sa fortune ne fut pas longue. Le choix du monarque avait donné le mot d'ordre à la cour. On laissa là le novateur et ses projets fantasques, pour n'admirer que Lenôtre et Versailles. Le jardin de l'abbé Pajot devint presque ridicule, et personne, à moins d'être séditieux ou fou,

n'eût osé en commander un semblable. Dufresny lui-même, moins amoureux de ses idées que de son repos et de ses plaisirs, se garda bien d'entrer en lutte, et se tint pour battu. Son imagination mobile lui inspirait déjà des goûts nouveaux; il renonça aux jardins et à la vie de cour, et s'en vint à Paris faire des comédies.

Mais son système, banni de France, se réfugia sur un sol moins ingrat; l'Angleterre à cette époque n'avait pas, comme le continent, l'horreur et l'inexpérience des révolutions; elle accueillit les idées de notre insouciant réformateur, et les trouva même si fort à son goût, qu'elle finit par s'en attribuer l'invention. L'Angleterre, à la vérité, était prédestinée, pour ainsi dire, au système pittoresque; dans ses jardins, comme dans ses poésies, la patrie de Shakspeare devait être l'ennemie du goût français : il y règna pourtant; les Stuart l'avaient importé, et jusqu'à leur chute il fut en faveur. Mais au lieu de rester fidèles au style sévère et majestueux de Lenôtre, les artistes anglais avaient adopté dès l'abord tous les colifichets, toutes les puérilités du genre. Ce n'étaient que treillages, cabinets de verdure, découpures et festons. Enfin, lorsqu'à cette première invasion du mauvais goût il fallut encore ajouter les plates-bandes découpées, les compartimens, les zig-zag et autres niaiseries symétriques que le roi Guillaume apportait de Hollande, un cri de réprobation s'éleva de toutes parts, et la réaction pittoresque éclata. Bridgeman et Eyre donnèrent le signal, Brown les suivit et les seconda, mais ce fut Kent qui porta les grands coups. Kent était, comme Lenôtre, un de ces esprits rigoureux qui s'enferment dans un système et ne se font pas grace

de la moindre conséquence. Il partit de ce principe que la nature est un grand jardin, qu'elle seule offre le type d'un jardin, et que, par conséquent, pour faire des jardins artificiels, il n'y a qu'un moyen, savoir de copier la nature, de la copier trait pour trait, et tout entière, c'est-à-dire sans choisir. Un jardin qui ne renferme pas un échantillon de tous les principaux accidens de la nature n'est pas un véritable jardin, car il n'est pas conforme au jardin-modèle, il n'en offre qu'un abrégé incomplet. Aussi Kent, en fait d'imitation, poussa l'exactitude jusqu'à la plus étrange minutie. Il ne se contenta pas d'introduire dans ses compositions des landes, des terres incultes, des bruyères, des maisons à demi-détruites, des chaumières à demi-brûlées; mais on le vit, dans les jardins de Kensington, planter des arbres morts pour donner à son paysage un plus grand air de vérité.

Ce luxe d'imitation n'était au reste que la conséquence rigoureuse du principe d'où Kent était parti, c'est-à-dire du système exclusivement pittoresque. Dès que vous ne voulez plus avoir recours à l'art, dès que vous regardez comme une profanation de parer et d'ennoblir la nature, ce n'est plus pour plaire que vous travaillez, et vous ne pouvez plus avoir pour but que d'être vrai; but insuffisant selon nous. Toutefois l'Angleterre s'en contenta. Elle était si impatiente de sortir de ses remparts verdoyans, d'être délivrée de ses boulingrins, et de respirer hors de ses tonnelles, qu'elle adopta avec transport tout ce qui lui était offert par les novateurs pittoresques. Les uns, comme Kent, réalisèrent le système dans toute sa rigueur; d'autres ne se piquèrent pas d'une imitation si scrupuleuse, sans néanmoins cesser d'être fidèles

à l'irrégularité : point de symétrie, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise; telle fut la devise de nos voisins, et jusqu'à ce jour ils n'en ont point changé.

Mais pendant que tous les parcs d'Angleterre sont ainsi en remuement et en révolution, que devient la France? Elle reste impassible et stationnaire. En vain les traditions de Lenôtre vont-elles s'altérant chaque jour; en vain le style régulier est-il devenu mesquin, maniéré, ridicule; Lenôtre est toujours révéré, son ombre tient toujours le sceptre des jardins. C'était alors parmi nous le temps des longs règnes. Voyez la musique de Lulli; elle entre dans sa soixante-dixième année, et, comme à sa naissance, elle est pourvue d'adorateurs; voyez les autres arts, c'est la même longévité; on dirait que la légèreté française s'est amendée en leur faveur. Mais le miracle va cesser; voici la philosophie qui s'avance d'un pas inquiet et turbulent; elle parle à demi-voix de nature et de liberté, ce qui ne présage rien de bon pour les charmilles et les allées droites. Leur heure n'est pourtant pas encore venue : on n'en est pas encore à oser professer l'amour de la nature toute pure, on s'en tient à l'amour de la *bergerie* et des vertus rustiques. La philosophie encore timide se déguise en paysanne; les bons mots de Colas ou de Mathurin, les sentences de Colette, servent de préface et de préparation à l'*Émile* et au *Discours sur l'Inégalité des conditions*. Or rien n'empêche d'adapter la bergerie aux jardins symétriques. Un Mathurin de terre cuite, sa houlette à la main, et une Colette avec son fuseau, peuvent très-bien figurer à côté d'ifs taillés en brebis, et gardés par un petit chien de gazon.

Grace à la bergerie, la crise fut donc retardée de

quelques années; mais enfin éclata avec fracas la grande insurrection contre l'homme, l'art, la science et la civilisation. Vive la nature! vive l'homme primitif! s'écria un rhéteur de génie, et l'écho des salons de crier à son tour : Vive l'homme des bois! vivent les forêts vierges! vivent les mères qui n'emmaillotent pas leurs enfans! vivent les jardiniers qui ne taillent pas leurs arbres! La tête bien frisée, bien poudrée, bien pommadée, c'était à qui se proclamerait barbare et homme primitif, à qui se pâmerait au seul nom de la nature. Il suffisait à coup sûr de cette fièvre sentimentale pour bouleverser de fond en comble tous les Versailles grands et petits dont était jonchée la France; mais quand à cette disposition anti-symétrique vint encore se joindre un violent accès d'anglomanie, suivi bientôt de l'introduction dans nos climats d'une grande quantité d'arbres exotiques, dont le feuillage élégant et délicat se refusait à subir les injures du croissant et des ciseaux; enfin, lorsque la politique elle-même sembla s'adjoindre à la ligue conjurée contre ces pauvres jardins réguliers, comme s'ils eussent été complices et suppôts de la vieille monarchie, tandis que leurs rivaux apparaissaient comme un gage de la liberté anglaise, et un symbole des deux chambres, la réforme ne connut plus de frein; ce fut un assaut général contre le système expirant; de toutes parts on entendit la hache s'attaquer sans pitié aux allées droites, aux bosquets, aux charmilles, et les terrasses semblèrent s'écrouler d'elles-mêmes comme les tours de Jéricho. Tel est le spectacle que l'histoire des jardins nous présente en France il y a soixante ans environ.

Mais voilà qu'à peine mis au jour parmi nous, le

système pittoresque est en proie à des guerres intestines. D'une part on se passionne pour le goût chinois, de l'autre on prend parti pour le goût anglais. Dans cette lutte passagère, c'est, je crois, aux Chinois que l'avantage resta d'abord. A vrai dire, il importe peu, car la différence entre les deux genres ne valait pas la peine du combat. Ce qu'on entendait alors par genre anglais n'avait aucun rapport avec le système de Kent : ce n'était point l'imitation des scènes de la nature, mais la profusion la plus absurde de chemins contournés, d'allées serpentantes, de labyrinthes et de colimaçons. Et quant au genre chinois, nous ne savons ce qu'il est à la Chine, mais ses partisans français ne s'en servaient également que comme de prétexte aux *tortillons*. De part et d'autre on ne fit donc que des enfantillages. Seulement les uns parsemèrent leurs bosquets tortueux de pagodes, de kiosques, de parasols et de clochettes, tandis que les autres dépensèrent leur argent à construire des rochers de platras peints, à bâtir des temples en ruines, et à jeter des ponts sur des pièces de gazon ou des rivières sans eau.

Toutefois, les amis de la nature protestèrent contre ces folies; elles compromettaient leur cause; elles pouvaient, à force de ridicule, ramener des partisans à l'antique symétrie : pour éclairer le public on se mit à écrire. On traduisit d'abord les ouvrages de Whately et d'Horace Walpole; ensuite Watelet fit un traité; M. de Girardin, qui avait déjà payé largement son tribut au vrai système pittoresque, en créant Ermenonville, écrivit une brochure; enfin Morel l'architecte composa deux volumes, moitié sur le ton de l'élégie, moitié sur celui du dithyrambe.

Néanmoins, ce n'était pas encore assez de cette cohorte de prosateurs; pour marcher à leur tête il fallait un poète : l'abbé Delille se dévoua, et, sur cette serinette qu'il appelait sa lyre, il fit résonner complaisamment quatre chants en l'honneur des jardins de la nature. Ce poème, comme on sait, resta pendant long-temps une confidence de salon, moyen puissant alors pour donner faveur et crédit aux excellentes doctrines qu'il contenait.

Une fois que la poésie venait à son secours, le système pittoresque ne pouvait manquer de triompher; il est vrai que des auxiliaires peut-être plus persuasifs encore parlaient aussi en sa faveur. Ermenonville, Moulin-Joli, Prunay, Le Rincy, Méréville, et tant d'autres grands parcs qui s'élevèrent comme par enchantement aux environs de Paris, furent des argumens plus puissans sur le goût du public que toutes les tirades didactiques. Ces jardins obtinrent un succès d'enthousiasme, et l'on doit convenir qu'à beaucoup d'égards ils sont dignes de leur célébrité, surtout aujourd'hui que la végétation y a pris un magnifique développement. On y trouve des tableaux supérieurement composés, et des paysages presque naturels, ce qui est le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Mais qu'on nous accorde aussi que les colifichets et les frivolités sentimentales y sont encore en trop grande abondance. Vous y voyez non-seulement des grottes, des ermitages, des tombeaux, mais des villages sans habitans, des fermes sans fermiers, et des hameaux pour rire. C'est de la puérilité toute pure; c'est jouer à la nature, comme les petites filles jouent à la dame. Mais ce qui est peut-être plus impatientant encore, c'est cette prodigalité d'inscriptions, de sen-

tences, de phrases morales et romanesques, que vous trouvez à chaque pas, et qui vous barrent le chemin. On ne vous permet pas de penser tout seul, on vous souffle tous vos sentimens. Autant vaudrait que le propriétaire vînt vous tirer par la manche, et vous dire à l'oreille : « C'est ici que l'on rêve, monsieur; là-bas, près du ruisseau, vous me ferez le plaisir de soupirer, et quand nous serons au torrent, vous aurez de l'enthousiasme. » Ajoutez enfin à ces fadaises une confusion plus qu'enfantine de monumens de tous les âges, et de toutes les parties du monde, un castel féodal à côté d'un temple grec, une chaumière russe vis-à-vis d'un chalet suisse, et l'urne de Pétrarque auprès du tombeau du capitaine Cook!

Soyons justes cependant; depuis vingt ans, depuis dix ans surtout, les peintres-jardiniers ont renoncé à ce faux clinquant, dernier débris du goût anglo-chinois. Les jardins plantés depuis cette époque n'offrent presque plus de traces de recherche ni d'ornemens maniérés, ils sont au contraire d'une simplicité qu'on peut appeler toute raisonnable. L'imagination et le sentiment ont été congédiés. De l'herbe, des arbres, des buissons, à peine quelques fleurs, et voilà votre jardin. S'il y a des fabriques, elles sont en petit nombre, et leur office n'est pas seulement de faire point de vue; ce sont des pavillons d'étude ou de repos, une laiterie, une étable, un pigeonnier. Plus de vains simulacres, plus de décorations d'opéra. Si l'on cherche encore à tromper le promeneur, c'est par des moyens moins grossiers. Cacher soigneusement les murs à l'aide de massifs habilement combinés, remplacer çà et là les clôtures par des fossés ou des sauts-de-loup, et s'approprier ainsi les champs du

voisin et la campagne tout entière; tracer des allées légèrement courbes, mais jamais tortueuses et quelquefois presque droites, enfin jeter dans les mouvemens du terrain de l'irrégularité, mais pas trop d'irrégularité, tel est aujourd'hui le comble de l'art, tel est le dernier mot du système pittoresque.

Est-ce aussi le dernier mot de l'art des jardins? Nous ne le croyons pas. Sans doute ce genre simple, modeste, châtié, mérite la plus grande estime. C'est beaucoup d'abord que de n'être ni prétentieux ni faux; c'est aussi quelque chose d'être économique; enfin il est une foule de jardins, le plus grand nombre peut-être, auxquels ce genre est seul convenable aujourd'hui. Quand l'habitation est d'un style tout-à-fait simple et naturel, rien à l'entour ne doit être orné; l'art n'a pas le droit de s'y laisser voir, il faut qu'il se déguise. Ne soyez donc pas censé vous être fait un jardin, ayez l'air d'avoir laissé la nature telle qu'elle était, rien de mieux. Mais si, au contraire, vous avez la prétention de créer un objet d'art, si vous voulez donner à votre habitation un accompagnement digne d'elle, c'est-à-dire noble, élégant, grandiose, et que pour atteindre à ce but je vous voie vous contenter d'imiter à grands frais dans votre enclos les scènes qui se passent au-dehors, et, en guise d'ornemens ingénieux et poétiques, planter comme Kent des arbres morts, permettez que je vous arrête, et que je tâche de vous montrer combien est mesquin, factice, ou tout au moins insuffisant et incomplet, l'espèce d'art ou plutôt d'artifice que vous allez prendre pour guide. Que voulez-vous faire? un trompe-l'œil? Vous voulez tricher avec les amis que vous conduirez dans votre parc, jouir de leur illusion et de votre supercherie?

Mais d'abord vous ne les tromperez pas, soyez-en sûr; et les trompassiez-vous, c'est un pauvre art que l'art dont le plus grand mérite est de nous rendre dupes; mieux vaut celui qui, sans mettre de masque, sait nous plaire et nous séduire. Ainsi point d'hypocrisie, croyez-moi; avouez tout franchement que c'est un jardin que vous voulez faire, et tâchons de le rendre beau.

Or qu'est-ce qu'un jardin? la définition n'est pas douteuse, c'est un lieu disposé pour la promenade et destiné en même temps à la récréation des yeux. Jusqu'ici rien n'empêche, nous en convenons, que pour modèle des jardins on ne prenne tout simplement la campagne; car on se promène à merveille dans les champs et dans les bois, et la vue en est souvent très-agréable. Mais n'oublions pas le point important, c'est qu'un jardin est en outre la dépendance d'une habitation, qu'il lui sert d'accompagnement, d'entourage, et que dans un certain rayon ce n'est qu'un appartement de plus, un supplément à la maison. Or comment refuser, à l'art qui fit la maison et qui la décora, le droit d'intervenir dans cette autre maison extérieure? Ne faut-il pas qu'il la mette en harmonie avec la véritable maison? Le sculpteur ne fait pas seulement la statue, il dessine, il fait tailler sous ses yeux, il décore le piédestal. Respectez donc le cercle que nous venons de vous tracer; que tout ce qui est au-delà imite l'abandon, le laisser-aller, le négligé de la nature, c'est à merveille; mais dans le voisinage de cette habitation, qui certes n'est pas poussée là comme un arbre, et dont les frises, les corniches, les cordons, les consoles, me transportent dans le domaine de l'art, laissez l'art se montrer en liberté;

laissez-le sans déguisement nous étaler ses parures, ses richesses, son élégance.

Le secret du goût sera de bien choisir les ornemens dont on décore ce jardin de transition, cette espèce de péristyle champêtre, afin de les approprier au caractère de l'habitation. L'architecture, ou du moins la pierre et le marbre, n'y seront pas toujours nécessaires. Si votre façade est modeste, si vos appartemens sont plus commodes que brillans, plus élégans que riches, une grande profusion de fleurs groupées en étages sur un spacieux perron, disposées en corbeilles, en massifs, en amphithéâtre, vous fournira peut-être le moyen le plus ingénieux de lier l'œuvre de l'architecte à l'œuvre du paysagiste.

Mais si je vois une façade d'un style riche et orné, si je vois dans vos salons des proportions nobles et grandioses, ne craignez pas d'entasser les pierres au-dehors; il faut à votre édifice un vaste piédestal. La disparate serait trop choquante si vous me faisiez sauter à pieds joints de tels appartemens dans un champ de trèfle ou même de gazon. Je n'en veux descendre que par de larges rampes majestueusement prolongées; il faut que sur mon passage les fleurs, les arbustes, les plantes précieuses étalent l'éclat de leurs couleurs, la variété de leurs formes, et continuent à mes yeux la richesse de vos ameublemens; gardez-vous bien surtout d'adoucir sous mes pas la pente de votre terrain, et de me conduire par des détours trompeurs jusqu'au bas du vallon, j'aime mieux être arrêté sur une belle terrasse, que des masses d'arbres habilement groupés couronneront de leur ombrage, tandis qu'à mes pieds règnera une longue bordure de balustres sur laquelle mes yeux glisseront

avec plaisir comme sur les festons d'une dentelle élégante. Grace à ces créations de l'art, vous aurez donné à votre demeure un accompagnement en harmonie avec elle et qui ajoutera à sa beauté. Mais ce n'est pas tout; descendez maintenant dans la partie purement agreste de votre parc, retournez-vous, et voyez quels effets magiques vous venez de créer par ces lignes architecturales! Voyez comme tout ce qui les entoure prend un caractère plus noble, plus fier, plus solennel! Les lignes sont à la nature ce que la mesure et la rime sont à la pensée; elles l'ennoblissent, elles sont la poésie du paysage.

Or c'est précisément cette poésie qui manque à tous nos jardins modernes; ce qui, après tout, n'empêche pas, nous le répétons, qu'ils ne soient charmans : leur immense succès en est la preuve. Peut-être même cette simplicité prosaïque que nous osons leur reprocher est-elle une des grandes causes de ce succès : car c'est elle qui les met en rapport avec le goût actuel du public, avec la disposition froide et raisonnable des esprits. Le système pittoresque, tel qu'il est aujourd'hui, correspond exactement à ce qu'on appelle en littérature l'école de la réalité; école dont moins que personne nous n'avons envie de contester le mérite et l'à-propos. Mais quelque faveur que trouvent auprès du public ces comédies calquées d'après nature et tous ces recueils de scènes politiques, historiques, comiques et autres, dont nous sommes inondés depuis deux ou trois ans, on conviendra que si, sans nuire à la vérité qui est le mérite fondamental de ces divers ouvrages, on découvrait un moyen simple, facile et prompt, d'y glisser un pe d'élévation, de poésie, et, tranchons le mot, d'idéal, ce serait tout

profit et pour le public et pour les auteurs. Eh bien! ce moyen, nous l'offrons aux jardins pittoresques; qu'ils fassent à l'architecture les légères concessions que nous venons de réclamer, et leur prosaïsme disparaît. Espérons qu'ils sauront consentir à un sacrifice si bien entendu; il n'y va pas seulement de l'intérêt de leur beauté : c'est en outre un moyen, le seul moyen peut-être, de les mettre à l'abri d'un retour de la mode et d'assurer leur avenir. Car tout ce qui est exclusif n'a qu'une durée passagère, et porte en soi la cause inévitable de sa destruction. Gardons-nous donc dans nos jardins de n'être que naturels, soyons aussi un peu poétiques; associons l'ordre à la liberté; sinon, c'en est fait de notre indépendance, et nous verrons bientôt peut-être une contre-révolution fougueuse, aveugle, exclusive à son tour, bouleverser ces gracieuses imitations de la nature, pour leur substituer les monotones et fastidieuses prisons du vieux jardin symétrique.

VIII.

1° TABLEAUX DE GENRE ET D'HISTOIRE,

OU

MORCEAUX INÉDITS SUR LA RÉGENCE, LA JEUNESSE DE LOUIS XV ET LE RÈGNE DE LOUIS XVI,

Recueillis et publiés par M. Barrière.

Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 1828.

2° CORRESPONDANCE DU CARDINAL DE BERNIS AVEC LE DUC DE CHOISEUL.

(Manuscrit inédit.)

3° MÉMOIRE DU DUC DE CHOISEUL,

REMIS AU ROI EN 1765.

(Manuscrit inédit.)

M. Barrière n'a pas eu cette fois la main aussi heureuse que lorsqu'il a publié les *Mémoires de Brienne*, et dans son zèle à recueillir des mémoires et des documens sur les deux derniers siècles, il n'a pas fait une aussi bonne trouvaille. Le volume s'ouvre par le récit d'une *rupture entre le régent et Mme de Parabère*. Ce n'est pas même une pièce contemporaine. C'est une sorte de jeu d'esprit moitié roman, moitié comédie, dont le style est péniblement alambiqué. Ce marivaudage de mauvaises mœurs n'a rien de plaisant, et ne ressemble en aucune façon à ce que nous savons du caractère du régent.

La *conversation de la duchesse de Tallard* n'a rien de très-curieux. Après le Système et au milieu des embarras de finance, on eut besoin de conclure un emprunt avec Samuel Bernard : « Ma foi, monsieur « le duc, dit-il au duc de Noailles, quand on a be- « soin d'une si forte somme, cela vaut bien la peine « de la demander soi-même aux gens; que le roi m'en « parle et nous verrons. » Là-dessus on arrange une sorte de présentation, et Samuel Bernard se trouve sur le passage du roi qui part pour la chasse, et lui dit par grace singulière : « Vous voyez, M. Bernard, « je vais à la chasse. » Le financier croit avoir été *présenté*, et voilà un emprunt conclu. Madame de Tallard ne raconte pas si M. Bernard fut aussi dupe dans le calcul des intérêts que dans la présentation; mais l'amusement, la joie parfaite que cette aventure donne à tous les courtisans est assez vivement racontée. La mystification se prolonge; chacun accable M. Bernard de politesses; les scènes de l'*École des bourgeois* n'ont rien de chargé en comparaison de ce récit. Pour finir le badinage, madame de Tallard, gouvernante des enfans de France, engage M. Bernard à souper, et y prie tout ce qu'elle rencontre de connaissances. On met M. Bernard à jouer avec madame de Flamarens, madame de Brissac et la maîtresse de la maison. Comme on y comptait bien, il se pique d'être beau joueur, tient à tout jeu, tire de l'argent de toutes ses poches, s'égaie de la joie générale, rit comme les autres, et se familiarise si bien, que, trouvant madame de Flamarens charmante, il en agit sans façon avec elle. Mais il faut laisser raconter madame de Tallard : « Il retire sa main « gauche pleine de rouleaux, les pose sur la table, et « plonge son autre main dans la gorge de Mme de

« Flamarens, en lui disant : *Ma belle, qu'en pensez-*
« *vous ? va-tout.* Nous voilà toutes parties de rires
« immodérés. Le fou rire gagne tout le monde. Le
« duc d'Ayen en pense mourir. Chacun quitte sa place ;
« on entoure M. Bernard ; on veut le voir, et profiter
« de l'occasion de lui rire au nez. C'est à qui de nous
« fera son va-tout. Enivré de son succès, il n'entend
« plus rien, ne sait plus ce qu'il fait, et dans cinq
« minutes nous ne lui laissâmes pas un écu ; il en
« faut convenir. »

On doit avouer que la discussion du budget à la Chambre des députés est moins divertissante que l'histoire des finances vers 1730. Les capitalistes de toute religion ne se laissent plus ainsi bafouer. Il leur faut de vraies présentations, quand telle est leur fantaisie. Ils ne s'amusent plus à perdre leur argent au brelan avec de belles dames, et n'ont plus des façons aussi prenantes. C'est ainsi que tout dégénère, et que nous avons perdu l'aimable frivolité française, comme disait l'autre jour un orateur en redemandant la censure.

Cependant, la duchesse de Tallard, qui racontait cette anecdote dans sa vieillesse, s'étonnait elle-même d'avoir vu une telle chose, et, pour diminuer la surprise de ceux qui l'écoutaient, elle racontait les histoires si connues de Mazarin et de Fouquet, que lui avaient dites dans sa jeunesse des témoins oculaires. Ses remarques morales se terminent par le mot si connu de la reine Marie Leczinska : « Oh ! vous m'en « direz tant ! » Il est amené fort naturellement, et l'on conçoit à merveille que, moitié plaisanterie, moitié distraction, cette bonne et vertueuse reine ait laissé échapper cette naïveté.

Les *Lettres* de Diderot pourraient s'en aller rejoindre ses œuvres complètes, sans que le livre de M. Barrière en reçût aucun dommage. Elles n'ont rien d'historique. C'est toujours cet enthousiasme quelquefois vrai, quelquefois cherché, et ce prétendu goût pour les arts, qui, dans un temps où on ne les aimait guère, donna de la réputation aux examens des salons de peinture.

La *Conversation entre M. de Choiseul et madame de Guémenée* est sans doute écrite par M. de Choiseul lui-même; quoi qu'en dise une note, c'est toute la manière de M. de Choiseul : lui seul pouvait se complaire à donner tous les détails d'une tracasserie de société, dont l'intérêt est fort personnel, et qui n'a d'autre mérite qu'une impertinence hautaine. On voit combien il s'applaudit et se sait bon gré de l'espèce de supplice qu'il fait subir à madame de Guémenée. C'était un tour d'esprit qui lui était particulier, et qui fut sans doute pour beaucoup dans ses succès et sa puissance. A cette époque, le talent qui pouvait usurper une autorité despotique sur le monde des courtisans et des salons était précisément celui qui devait gouverner le royaume.

Les *Lettres du chevalier de Lille au prince de Ligne* sont une peinture élégante et facile de la société de madame de Polignac, qui était devenue la société intime de la reine Marie-Antoinette et de M. le comte d'Artois. On n'y trouve pas un seul renseignement historique. C'est un ton continuel de plaisanterie, une façon de se jouer avec les paroles, un jargon et des allusions propres à une coterie de personnes qui se voient sans cesse. Il y a de l'esprit, mais il n'est que dans la forme : jamais une observation nouvelle,

fine ou vraie; jamais un jugement franchement porté sur quoi que ce soit; pur commérage qui ne pourrait avoir d'intérêt que par les noms sur lesquels il porte. Toutefois, il est impossible de ne pas être saisi par une réflexion profondément triste, en songeant à cette malheureuse reine qu'on voit si jeune, si bienveillante, si frivole, si empressée à rechercher les amusemens et la liberté de la vie privée, tandis que les orages commençaient à gronder autour de son insouciance. On se sent le cœur serré par tous ces détails d'une vie de douceur et de plaisir, qui bientôt allait devenir la proie d'un temps de rudesse et de cruauté. Les dernières lettres de M. de Lille sont de 1783; six ans après vint le 5 octobre, et dix ans après l'échafaud. Du reste, quoi de plus simple que cette imprévoyance d'une aimable et jeune reine, vivant dans la confiance de son sort? Était-ce donc à elle de juger le présent, de craindre l'avenir, de gouverner le royaume? Ce qui est plus surprenant, c'est de voir partout la même légèreté, le même aveuglement. Le chevalier de Lille passe cependant pour un des prophètes de la révolution. De temps en temps on cite sa fameuse chanson, *Vivent tous nos beaux esprits encyclopédistes*, etc., etc., où semblent prédites tant de grandes nouveautés, accomplies ou tentées par la fin du dix-huitième siècle. Cette charmante chanson n'est qu'une preuve de plus d'imprévoyance et de puérilité. Elle fut faite contre le ministère de M. Turgot. C'est un acte d'opposition contre les réformes qui peut-être eussent prévenu la révolution; c'est une attaque des opinions de courtisans contre les desseins graves et les vues patriotiques des hommes de bon sens. Il ne s'agissait nullement de

défendre la religion ou la morale contre les philosophes, mais de sauver des abus que voulaient guérir un roi vertueux et de sages ministres. Il n'y a qu'à lire les lettres du chevalier de Lille pour voir quel cas il fait des choses sérieuses et saintes, qu'il semblait venger par des chansons. On trouvera le récit de la mort de madame de Mazarin qui rebute sur les sacremens; puis ailleurs : « Croyez-vous qu'il faille attacher un grand prix aux honneurs de ce monde? « Ce n'est pas que je veuille vous porter à estimer « ceux de l'autre, car je m'en bats l'œil, comme des « premiers. » — « Ce n'est pas, dit-il plus loin, que « je dise rien contre la religion; je la trouve trop « ennuyeuse pour en parler. »

Il eût sans doute convenu beaucoup à M. de Lille et à ses amis de garder en privilège l'immoralité et l'irréligion. Cela ne se pouvait pas. Tout s'accumulait pour renverser le ruineux édifice : le libertinage d'esprit qui avait pénétré les masses, et plus encore peut-être le besoin de retrouver de la force, du sérieux et de la morale.

Les *Conversations de M. de Bouillé* avec Frédéric, Joseph II et Louis XVI n'apprendront rien à personne. La façon de vivre du roi de Prusse, le ton de sa conversation sont connus de tout le monde.

Le volume se termine par une lettre de Mirabeau au roi, où il s'engage « à servir de toute son influence « les véritables intérêts du roi; et pour que cette « assertion, ajoute-t-il, ne paraisse pas trop vague, « je déclare que je crois une contre-révolution aussi « dangereuse et criminelle que je trouve chimérique, « en France, l'espoir ou le projet d'un gouvernement « quelconque sans un chef revêtu du pouvoir néces-

« saire pour appliquer toute la force publique à « l'exécution de la loi. »

Cela était encore assez vague; ce qui par malheur ne l'était pas, et ce qui rendait Mirabeau indigne d'arrêter le cours d'une révolution plus forte que lui ou que tout autre, c'est l'argent qu'il recevait pour prix de ses promesses. Le roi lui avait donné deux cent vingt mille francs pour payer ses dettes, et lui faisait compter trois mille francs par mois. « Pour « mieux encourager son zèle, dit l'éditeur, et pour « l'attacher à l'appât d'une magnifique récompense, « le roi écrivit et signa de sa main quatre bons de « deux cent cinquante mille francs chaque. M. le comte « de... les fit voir à Mirabeau. — Le roi, lui dit-il, m'au- « torise à vous les remettre dès que je jugerai, moi, « qu'ils vous seront acquis par vos services. — Dites au « roi, reprit Mirabeau, qu'avant trois mois j'aurai mé- « rité le million. — Six semaines après il n'était plus. »

Il est à regretter que M. Barrière n'ait pas fait une meilleure moisson. Ce sont, pour se servir du titre qu'il a choisi, plutôt des tableaux de genre que des tableaux d'histoire; et c'est précisément ceux-là qui seraient curieux. Le dix-huitième siècle, tout connu qu'il est, et malgré tous les examens qu'on lui a fait subir, n'a peut-être pas été envisagé suffisamment sous son véritable aspect. Lorsqu'il se fut terminé par la révolution, on commença par attribuer la catastrophe aux opinions, à la littérature, à la philosophie. Elles s'en étaient tant vantées qu'elles-mêmes s'étaient désignées à l'accusation. Alors nous eûmes un flot de mémoires et de correspondances littéraires, La Harpe, Marmontel, Collé, Grim, et nous n'ignorâmes pas un commérage académique. Un peu plus tard on s'avisa

cependant que la nation française du dix-huitième siècle n'avait pas consisté en un peuple d'auteurs, et ne s'était pas composée uniquement d'une aristocratie qui écrivait et d'une démocratie qui lisait. Il y avait dans le pays d'autres classes, d'autres intérêts, et ils avaient dû être pour quelque chose dans ce qui se passait. La littérature n'est pas étrangère aux mœurs d'un peuple : elle en est le produit et l'expression. Les courtisans et les classes supérieures avaient tout imputé à la licence des écrivains. On se mit à rechercher s'il n'y avait pas eu aussi de licence parmi eux. L'attention se porta sur l'étude des mœurs du dix-huitième siècle, sur les habitudes sociales, sur les opinions qui ne s'écrivaient pas, mais qui se pratiquaient. Vinrent les Mémoires de Besenval, de madame du Hausset, du prince de Montbarrey, et d'autres encore. On se mit à raisonner en grande austérité sur la corruption de la cour, sur sa frivolité, sur ces tristes avant-coureurs d'une révolution, châtiment cruel, mais nécessaire, d'une légèreté si immorale. Ainsi après avoir, au commencement de la révolution, méconnu toute la grandeur de l'événement, l'avoir attribué à de petites causes, à des hasards, à des individus, à une résolution prise ou manquée dans telle ou telle occasion, les esprits, aujourd'hui justement émerveillés de la persistance et de l'immensité des conséquences, sont portés à ne plus rechercher que les causes générales. Rien ne semble plus accidentel dans cette série de faits enchaînés les uns aux autres. Des générations entières y ont péri à la peine; des hommes de caractères, d'opinions, de capacités diverses, travaillant en sens opposé, ont concouru à la même œuvre. L'Europe entière ne s'en est mêlée que pour subir l'in-

fluence qu'elle voulait combattre. Il n'est donc pas étonnant que, subjugués par ce déploiement manifeste d'une volonté de la providence, nous tombions dans le système de fatalité qui tente aujourd'hui de prévaloir dans la philosophie historique et politique. On dirait, à entendre quelques personnes, que les peuples et même les individus n'ont aucun libre arbitre; qu'ils sont les symboles et les instrumens d'idées nécessaires; que tout a dû être; que le bien et le mal sont, l'un comme l'autre, des pas faits sur la route du destin; qu'enfin, comme dit Schiller dans la plus sceptique de ses poésies, l'histoire du monde est le jugement du monde. Toutefois si la marche générale de l'esprit humain fut infailliblement tracée, si les phases de la civilisation se succèdent d'après des lois éternelles, la liberté humaine n'en reste pas moins, avec la conscience d'elle-même, chargée, à ses risques et périls, de parcourir ces distances, d'atteindre ces buts successifs établis sur la route. Dans leur intervalle divers chemins peuvent être choisis; le point de départ, le point d'arrivée sont donnés et nécessaires, mais il y a un moment où tel sentier a pu être préféré à tel autre; une révolution peut s'accomplir dans les esprits avec lenteur ou précipitation, violemment ou insensiblement; les progrès peuvent être aidés ou contrariés. La race humaine n'est pas un corps privé de volonté et de vie, roulant dans les espaces du destin, d'après les lois d'une gravitation morale. La responsabilité des individus, des peuples même, est aussi une idée nécessaire et indestructible dans notre ame. Si la providence choisit ses instrumens, elle les choisit aveugles, ne leur confie pas ses desseins, les laisse suivre leurs propres volontés. Ils accomplissent parfois ce qu'ils n'ont pas

tenté, mais ils répondent du but qu'ils s'étaient proposé, non de celui qu'ils ont atteint. En vain on nous les produirait comme représentans d'une idée, comme portant en eux-mêmes une mission qu'ils ignorent; leurs relations sympathiques et morales avec nous tiennent à leur personne, à leurs actes volontaires. Rouages de la machine universelle, ils n'en restent pas moins à nos yeux pour ce qu'ils sont avec leurs vices ou leurs vertus. L'exercice individuel de leur libre arbitre est aussi une vue de la Providence. Ce serait faire d'elle non pas Dieu, mais une loi fatale, que de supprimer la comparaison des faits historiques avec la règle morale, la règle de devoir révélée en notre ame. Autrement l'histoire serait muette et sans leçons; rien n'y serait à blâmer ou à approuver; nulle expérience à y puiser, nul enseignement à y recueillir. Traitée comme une des sciences fondées sur l'observation physique, on n'y chercherait que les lois des mouvemens moraux, et le sommet de la science serait atteint lorsque les convulsions des peuples, les ravages de la guerre, les crimes de l'iniquité, seraient réduits en formules comme les éclipses ou les conjonctions des astres. C'est sans doute un spectacle magnifique que le déroulement de la destinée du genre humain: il faut un grand esprit pour apercevoir le lien de toutes les causes et de tous les effets, pour dominer au-dessus de tous les mouvemens humains, de si haut que, perdant de vue les individus, on distingue nettement les masses. L'imagination s'anime par un tel aspect; elle se fait, de toutes ces abstractions, un monde vivant et réel, une épopée lyrique devant laquelle semble pâlir le drame de l'histoire. Mais ces sublimes formules ne résument pas l'humanité entière; elles

n'embrassent pas toute la question ; c'en est un aspect, ce n'en est pas l'ensemble. C'est l'humanité, soit ; mais l'humanité moins l'homme.

Ainsi dans la révolution française beaucoup d'événemens ont un caractère si général qu'ils paraissent comme nécessaires ; en remontant de proche en proche, on ne trouve guère quel jour une détermination individuelle aurait eu assez de force pour changer le cours des choses. Néanmoins il est impossible de ne pas rechercher curieusement si de tels changemens n'auraient pu s'accomplir par une autre voie. Qu'il fût possible de les empêcher, est une supposition qui n'appartiendrait qu'à des esprits bornés ou puérils ; car la révolution ne les a proclamés que parce qu'ils étaient déjà consommés. Mais cette reconnaissance extérieure et visible de ce qui était moralement accompli pouvait-elle ne pas être soudaine et convulsive ? La transition ne pouvait-elle être adoucie ? C'est là que se trouverait la part des individus ; c'est là que devraient être prononcés le blâme ou l'absolution ; là que seraient reconnus les vices, les vertus, les fautes, les talens, les crimes. Là s'exerceraient les devoirs de l'historien.

Sur qui porterait surtout cette responsabilité ? S'il y a des coupables, quels sont-ils ? Accuser tout un peuple à la fois, c'est rester dans les causes générales, c'est retomber en quelque sorte dans la nécessité. Encore que l'idée de bien et de mal puisse et doive s'attacher aux mœurs de toute une nation, imputer les événemens à une classe, aux hommes de lettres ou aux grands seigneurs, ce n'est encore qu'un jugement indirect. Les masses ont une direction bonne ou mauvaise, mais on ne trouve pas en elles un instant précis

de détermination. En fait elles marchent à l'aveugle et, ne conduisant rien, elles ne répondent de rien. Dans l'histoire, comme dans les lois justes, ce qui est spécialement responsable, c'est le gouvernement, ce sont les hommes chargés d'exercer la puissance publique. Assurément eux aussi peuvent être entraînés par le flot universel; eux plus que d'autres peuvent être le résultat des causes générales; mais toujours est-il que ce ne sont pour eux que des circonstances atténuantes, et qu'ils restent vrais justiciables, puisque leurs volontés avaient un effet immédiat. Il y aura donc toujours injustice et niaiserie lorsqu'un gouvernement déchu reprochera à un peuple la révolution qui l'a renversé. Cela s'est vu pourtant.

L'histoire du dix-huitième siècle n'a peut-être pas été assez examinée sous ce rapport. Peut-être a-t-on pensé, sans bien s'en rendre compte, que pendant cette époque la nation avait été si peu gouvernée qu'elle était responsable. Mais, de quelque façon qu'on l'envisage, gouverner peu, c'est gouverner mal. Car l'autorité la plus juste, la plus légale, celle qui s'exerce le plus dans l'intérêt général, a besoin d'une force de tous les jours. Autre chose est de laisser à chacune l'exercice légal de ses facultés, ou bien d'abandonner à toutes les attaques extérieures et intérieures les droits de chacun. Certes cette nullité de gouvernement est bien le trait principal et apparent de la plus grande partie du dix-huitième siècle. Mais cette faiblesse a été mêlée continuellement de prétentions despotiques, d'essais maladroits de l'arbitraire, de tentatives répétées de coups d'état; alternative funeste; marche qui, plus qu'aucune autre, pouvait conduire à la sédition contre un pouvoir à la fois débile et menaçant.

Il serait donc à souhaiter qu'on s'occupât à écrire, ou du moins à rechercher des matériaux pour l'histoire politique de cette longue avant-scène de la révolution. Il faudrait examiner les actes et la conduite de chacun des ministères, la manière dont se traitaient les affaires, les luttes avec les parlemens, la gestion des finances, l'état militaire, les relations extérieures, la police intérieure; de la sorte on ferait ressortir les causes directes et prochaines de la révolution; et sans nier la force des causes générales et indirectes, on donnerait à l'histoire un aspect moins vague et plus assuré. Plusieurs des mémoires que nous avons cités, Besenval, Montbarrey, etc., renferment à cet égard des détails curieux; mais ils se présentent plutôt comme tableaux de mœurs, et c'est surtout ainsi que le public les a pris. Nous avons en ce moment entre les mains des documens plus spécialement ministériels. Il serait à désirer qu'on leur donnât de la publicité; ce serait une réponse fort complète aux regrets du passé. Du moins nous est-il permis d'y puiser quelques citations.

C'est d'abord une *Correspondance de l'abbé de Bernis avec le duc de Choiseul* alors ambassadeur à Vienne, pendant les quatre premières années de la guerre de sept ans. C'était l'abbé de Bernis qui, changeant tout le système politique de l'Europe et de la France, avait conclu le traité d'alliance avec l'Autriche. Il était devenu ministre, et se trouvait appelé à exécuter ce qu'il avait entrepris. C'est là qu'il faut voir toute la petitesse de l'homme et la misère de ce gouvernement. En général on se fait une idée triste et pitoyable de la façon dont pour lors les affaires étaient conduites. La guerre de sept ans et le règne de ma-

dame de Pompadour sont dans tous les esprits une époque honteuse de notre histoire. Quelque loin qu'on ait pu pousser les préjugés à cet égard, ils sont bien loin de la réalité; et l'on demeure confondu, en lisant cette correspondance ministérielle, que le royaume de France ait pu tomber si bas, que nos pères, ces Français du dix-huitième siècle, dont les opinions conquéraient l'Europe, aient subi l'ignominie d'un pareil gouvernement. L'abbé de Bernis avait été porté aux affaires et au ministère par madame de Pompadour. C'était probablement sans aucune grande vue, sans projets, sans intérêt national qu'il avait négocié le traité avec l'Autriche. Il est vraisemblable, comme l'ont écrit plusieurs contemporains, que ce grand acte politique fut surtout déterminé par les flatteries que l'impératrice Marie-Thérèse adressa à madame de Pompadour. C'était elle qui était devenue premier ministre. « Elle parlait de sa place et non de sa fa-« veur. Quand elle était arrivée à Versailles, elle re-« jetait toute idée d'affaires, et le roi ne cessait de lui « en parler. — Occupons-nous de notre amour, disait-« elle, qu'ai-je besoin de vos affaires? — M. de Puisieulx « la força un jour de parler d'une affaire au roi. Dès « ce moment les rôles changèrent. Louis XV ne lui « parla jamais d'aucune, et elle lui parla de toutes. « Non-seulement elle lui en parla, mais elle les con-« duisit avec un empire dont il y a peu d'exemples. » Ainsi s'exprime la notice qui précède le recueil manuscrit, notice qui est vraisemblablement écrite par le cardinal de Brienne. Ce gouvernement de madame de Pompadour paraît avec évidence dans la série des lettres de l'abbé de Bernis. Faire ce qu'elle veut, lui plaire, soigner ses intérêts est la première, la prin-

cipale affaire; d'autant que M. de Bernis était bon homme, reconnaissant et attaché de cœur à sa bienfaitrice. Il apportait dans sa situation tout l'esprit des relations de société. Les procédés, les ménagemens, les tracasseries de cour et de salon forment la politique de ce temps-là. Il semble voir une coterie de gens frivoles et indolens menant entre eux une vie de château, sans aucune action sur tout ce qui les entoure, jouissant pour leur compte de leur situation, propriétaires du pays, mais non point gérans des intérêts nationaux. Madame de Pompadour n'était même pas une femme ambitieuse, active, dominante; c'est de la conservation de sa situation, et de rien de plus, qu'elle et ses amis s'occupent. « 20 janvier 1757. Le roi a été as-« sassiné, et la cour n'a vu dans cet affreux événe-« ment qu'un moment favorable pour chasser notre « amie. Toutes les intrigues ont été déployées auprès « du confesseur. Il y a une tribu à la cour qui attend « toujours l'extrême-onction pour tâcher d'augmenter « son crédit. Pourquoi faut-il que la dévotion soit si « séparée de la vertu? Notre amie ne peut plus scan-« daliser que les sots et les fripons. Il est de notoriété « publique que l'amitié depuis cinq ans a pris la place « de la galanterie. C'est une vraie cagoterie de re-« monter dans le passé pour noircir l'innocence de « la liaison actuelle. Elle est fondée sur la nécessité « d'ouvrir son cœur à une amie sûre et éprouvée, et « qui, dans la division du ministère, est le seul point « de réunion. D'ailleurs pourquoi vouloir diriger la « conscience de personne, et pourquoi faire servir la « religion de masque à l'intrigue, à l'ambition, à « l'esprit de vengeance? Que d'ingrats j'ai vus, et « combien notre siècle est corrompu! Il n'y a peut-

« être jamais eu plus de vertu, mais il y avait plus « d'honneur. » Cette intrigue, qui excita l'indignation de l'abbé de Bernis, échoua, comme on sait, et il en advint le renvoi de M. de Machault et de M. d'Argenson, les seuls ministres qui eussent un peu de capacité. Les entreprises et les projets fondés sur l'alliance autrichienne se trouvèrent livrés à des généraux et à des ministres qui n'avaient ni ne méritaient la confiance du public, ni de l'armée. Le prince de Soubise succéda au maréchal d'Estrées. Le traité de Vienne, qui avait toujours été un marché de dupe, devint de plus en plus onéreux. La France payait des subsides, entretenait des armées pour aider l'Autriche à conquérir la Silésie, sans même prendre le soin de s'assurer les Pays-Bas qui lui étaient promis. Il semblait qu'on fût tributaire ou sujet de Marie-Thérèse, et la France n'était plus que l'humble satellite de l'Autriche.

« 10 septembre 1757. Faites ma cour, je vous prie, « à l'impératrice, et cultivez l'estime et l'amitié que « M. de Kaunitz me témoigne. Au surplus je vous « recommande une seule chose, c'est de ne pas vous « lasser d'avoir envie de plaire. » Bientôt la guerre commença à aller de mal en pis, bien qu'on eût de superbes chances :

« 1 novembre 1757. L'indiscipline de nos troupes, « l'avarice sordide de nos généraux et leur âpreté in- « satiable indisposent tout l'empire contre nous. On « n'observe aucune forme avec les villes impériales ; « nous déshonorons le nom français, et nous mourons « de faim par l'accumulation de nos propres vols. J'ai « le cœur navré de honte et de la douleur la plus « amère. »

Ce fut cinq jours après que la bataille de Rosbach fut perdue. Le désespoir du pauvre abbé de Bernis, la crainte des clameurs de ce public français, dont on avait pourtant grand peur malgré tant d'insouciance, l'inquiétude pour *notre amie* qui était surtout en butte à l'opinion, le courage avec lequel il se promet de lui parler sincèrement de la funeste protection accordée à M. de Soubise, tout cela agitant un caractère faible et léger, forme un triste sujet d'observations. A dater de ce moment le ministre perd véritablement la tête. Il ne peut se faire obéir, ni entendre. Sa douleur est sincère, parfois même assez patriotique; mais c'est un vrai chagrin de femme, sans détermination, sans volonté, flottant entre le découragement qui le pousse à se retirer, et une sorte de demi-ambition qui lui suggère l'idée de se faire premier ministre.

« On craint que je ne devienne premier ministre. « Cette belle idée me cantonne dans mes limites, et « j'en suis aux jérémiades auxquelles on est accou- « tumé depuis long-temps, et qui ne font plus de sen- « sation. Les malheurs affligent et ne corrigent pas. « Sensible, et si j'ose le dire, sensé comme je suis, « je meurs sur la roue et mon martyre est inutile à « l'État. On a voulu, dès le premier moment, dé- « truire un ouvrage qui au mois de septembre allait « tout seul. La politique avait remué l'Europe, et le « succès était assuré sans nos fautes et nos brigan- « dages. Quand je dis nos fautes, j'entends aussi « celles de nos alliés..... Tout a été précipité, rien ne « s'est fait en règle, ni de concert. »

« 13 décembre. J'ai parlé avec la plus grande force « à *Dieu* et à ses saints. J'excite un peu d'élévation « dans le pouls, et puis la léthargie recommence. On

« ouvre de grands yeux tristes, et tout est dit.
« Si je pouvais éviter le déshonneur qu'il y aurait à « déserter le jour de la bataille, je m'enfuierais à mon « abbaye. Je sens que je ne tiens pas à ma place, mais « je sens aussi que je tiens à ma réputation, et qu'il « est cruel de se déshonorer sans pouvoir l'éviter.... « Nous n'avons ni généraux ni ministres. Je trouve « cette phrase si bonne et si juste que je veux bien « qu'on me comprenne dans la catégorie.... Si vous « pouviez exciter plus que moi le principe de vie qui « s'éteint chez nous! pour moi, j'ai joué tous mes « grands coups, et je vais prendre le parti d'être en « apoplexie sur le sentiment, comme les autres, sans « cesser de faire mon devoir en bon citoyen et en « honnête homme. »

Bientôt le désir de faire la paix s'empare de l'abbé de Bernis, parce qu'il voit l'impossibilité de bien faire la guerre avec un tel gouvernement. Mais l'Autriche ne le veut pas. Le roi, dans son apathique insouciance, n'a pas une autre volonté que de garder sa foi à l'impératrice, et d'être allié fidèle malgré les revers de ses armées; de sorte qu'on n'est pas même de force à faire la paix. La voix publique devient de plus en plus méprisante et menaçante. « Quoi qu'il en soit, il ne faut « pas que M. de Soubise soit battu une seconde fois; « notre amie serait déchirée par le peuple. » — « Le « public n'a point de confiance. Tout est tourné en « fronde et en plaintes. Point de ministres, point de « conseil, point de généraux; point de volonté dans « les uns, point d'activité dans les autres. Dieu me « préserve de jamais gouverner des affaires dont je « ne serai pas totalement le maître! m'en voilà cor- « rigé pour la vie; j'espérais que la même confiance,

« qui m'avait choisi, me donnerait la supériorité dans « le conseil... On fait plus de cas de moi peut-être que « des autres; mais mon influence n'en est pas plus « grande dans les momens décisifs. »

Tant de difficultés et si peu de force et de génie pour en triompher rendent de jour en jour plus malheureux le pauvre abbé. Il s'aigrit contre tout le monde, contre son pays, contre son temps, contre les généraux, les officiers, les soldats. Ses lettres sont parfois remplies des épithètes les plus flétrissantes et qu'on s'étonne de voir précéder le nom de Français. C'est sans doute le motif qui s'oppose à la publication de ces documens. De si belles revanches ont été prises que la gloire nationale n'en souffrirait pas, et d'ailleurs le public saurait bien faire la part de ce qui tient à la mauvaise humeur de l'abbé! lui-même fait souvent une honorable distinction entre la bravoure des soldats et l'insouciante malhabileté de ceux qui les commandent. « Nos soldats sont exténués de fatigue, « mais ils ont bonne volonté. Nos officiers ne valent « rien et ne veulent que revenir en France. Le public « est de leur avis. » D'autres passages sont encore plus durs pour les officiers, avec d'honorables témoignages pour les soldats.

Cette espèce d'agonie d'un ministre, on ne peut pas dire honnête homme, mais bon homme, inspire un sentiment profond de pitié et de dégoût. L'ame est flétrie de voir une noble nation en de telles mains et livrée à de tels affronts. Les maux de nerfs et les mauvaises nuits de l'abbé de Bernis sont une faible compensation de tout le mal qu'il fait, puisqu'il ne sait l'empêcher, et cependant on se surprend à le plaindre.

« Je fais tous les jours le sacrifice de ma vie et de « mon amour-propre. J'aime le roi et le plains de tout « mon cœur. Honnête homme, capable d'amitié et ne « désirant que le bien, il laisse faire le mal et ternir « l'éclat d'un règne qui aurait pu être glorieux et « tranquille. » Mais il ajoute : — « J'en suis bien fâché: « mais au fait il faut en prendre son parti. Tout le « monde s'adresse à moi pour redresser les torts. J'en « ai la volonté. Est-ce ma faute si je n'en ai pas le « pouvoir ? »

« Tant qu'on n'aura pas le courage de faire rendre « gorge aux fripons, de mettre de l'harmonie dans les « dépenses, de n'en pas faire d'inutiles, de retrancher « celles qui sont superflues, on ne fera qu'affaiblir « l'État.... Voilà ce qu'il faudrait faire : voilà ce qu'on « ne fera pas. J'ai cassé toutes les vitres; j'ai dit les « vérités les plus fortes : il ne me reste plus qu'à « mourir de douleur ou à me retirer.... Encore si l'on « voulait périr en se battant avec courage; mais on « veut périr en laissant tout aller sous soi... On est mal « gouverné, on cherche partout un moyen de se tirer « d'affaire. Ce moyen n'existe que dans un meilleur « gouvernement... On attend de l'argent, comme la « rosée du ciel, sans le chercher où il est, sans frapper « les grands coups qui le font circuler, sans émouvoir « la nation qui le jetterait par les fenêtres pour le ser- « vice du roi, si l'on savait la remuer. »

Ce qui est merveilleux au milieu de cette détresse de la France et de ce désespoir du ministre, c'est la parfaite tranquillité du roi, et cette religion monarchique, née sous Louis XIV, qui empêche l'abbé de Bernis de tirer une conclusion quelconque, de porter un jugement sur ce profond et coupable égoïsme.

« Le roi se porte à merveille et n'est nullement « inquiet de nos inquiétudes, ni embarrassé de nos « embarras; dans un sens, cela est fort heureux, car « nous serions plus à plaindre s'il voyait trop noir et « s'il prenait de l'humeur. » Et une autre fois : « En « général le roi ne voit pas en noir. Il a été accoutumé « à se tirer du bourbier, sans s'y être donné beaucoup « de peine. Il croit qu'il en sera toujours de même. « Mais les progrès du mal ont énervé les forces inté- « rieures de son État. Les reins de la monarchie sont « affaiblis. L'autorité, éparpillée partout, n'est réunie « nulle part; l'esprit de citoyen a disparu. » — « Nous « n'avons point de gouvernement. Mes représentations « sont inutiles ou ne font qu'une impression passa- « gère. Le public abhorre notre système de politique, « parce qu'il abhorre la guerre. Le militaire pense de « même. On me menace par des lettres anonymes « d'être bientôt déchiré par le peuple. Quoique je ne « craigne guère de pareilles menaces, il est certain « que les malheurs prochains qu'on peut prévoir « pourraient aisément réaliser ces menaces. Notre « amie court pour le moins autant de risques.... Vous « verrez par mon mémoire lu au conseil si j'ai dissi- « mulé la vérité; c'est la centième démarche de la « même force. Qu'est-ce que tout cela a produit? une « légère secousse; et puis on s'est renfoncé dans la « léthargie ordinaire. »

A travers tant de tribulations, l'abbé de Bernis suivait une négociation avec la cour de Rome pour obtenir le chapeau de cardinal. Pour lui rendre justice, ce n'était pas sa principale affaire, et les malheurs du royaume l'intéressaient encore plus que son désir de la pourpre romaine. Mais enfin il souhaitait

cette dignité, et songeait un peu à lui-même, ce qui, comme on voit, n'était pas rare alors. Le chapeau arriva tout juste au moment où le ministre était au plus fort de ses embarras et de sa désolation. Il avait déjà conçu l'idée d'appeler au secours de sa faiblesse le duc de Choiseul, à qui il reconnaissait plus de caractère et de volonté qu'il n'en pouvait avoir. Il se faisait un peu l'idée que le roi le conserverait au conseil, et que, sans porte-feuille ou seulement avec la feuille des bénéfices, il deviendrait premier ministre. Un cardinal premier ministre, c'était presque de tradition dans la monarchie française. L'abbé de Bernis aurait ainsi reposé ses nerfs et laissé à M. de Choiseul la peine d'avoir une volonté et de la faire exécuter. Tout cela était fort mal calculé et ne pouvait pas même convenir à madame de Pompadour. C'était prétendre justement au rôle qu'elle avait; c'était vouloir être premier ministre à la façon dont elle l'était. Le cardinal fut pris au mot. M. de Choiseul fut appelé au département des affaires étrangères; et son prédécesseur, d'abord un peu étonné, après avoir demandé ce qu'on voulait faire de lui, vit son sort décidé en recevant l'ordre de se rendre sur-le-champ en exil à son abbaye de Vic-sur-Aisne. C'était assurément pour obéir à l'usage, car le pauvre cardinal était un de ces ministres qu'il suffit de montrer au public pour expliquer pourquoi on les a renvoyés.

Toutes les lettres relatives à sa disgrace sont d'un intérêt moindre. Elles ont quelque dignité, et l'exilé n'est pas trop abîmé de sa déconvenue. On voit aussi que dans ce temps-là il en coûtait fort cher pour renvoyer un ministre, et que, pour les consoler et les laisser dans une position convenable, il fallait de

grands revenus. Le cardinal de Bernis se retire avec plus de cent mille francs. Le prince de Montbarrey raconte dans ses Mémoires qu'il avait soixante-sept mille francs de pensions ou traitemens en quittant le ministère de la guerre. Il faut convenir qu'aujourd'hui la chambre des députés se fâche pour moins.

Alors commença le ministère du duc de Choiseul. Quelque jugement que l'on puisse porter sur son administration, il est du moins assuré qu'elle releva un peu le royaume de sa dégradation. M. de Choiseul sut acquérir de l'autorité sur le roi et la cour; c'était déjà un moyen d'ordre et d'action. Si, comme ministre politique, il laissa les affaires extérieures et intérieures à peu près comme il les avait trouvées, on doit convenir qu'après la paix de 1763, où il avait assez habilement profité des circonstances, il donna un grand soin à la réforme militaire, et laissa dans cette partie de l'administration des traces honorables de son passage. Au reste, nous ne voulons pas raconter ni discuter ici le ministère de M. de Choiseul, mais seulement parler d'un autre document de grand intérêt qu'on nous a aussi confié pour quelques momens. La préface que nous y pourrions faire ne vaudrait pas celle que M. de Choiseul y a mise lui-même. Elle donne bien une idée de ce talent d'insolence, trait principal de son caractère, et d'où lui vinrent presque tous ses succès.

« Le mémoire suivant a été remis par M. de Choiseul au roi, à la fin de 1765. Au commencement « de l'année il y avait eu du mouvement à la cour. « Le roi avait été sur le point de prendre et d'afficher « madame d'Esparbès. Elle devait être déclarée à Marly, « où elle avait obtenu un logement. Le contrôleur

« général Laverdi jeta les hauts cris. M. de Choiseul,
« à Bellevue, eut une conversation avec le roi, sur
« lequel le cri du ministre des finances fit impression.
« L'appartement fut retiré; le roi n'osa pas prendre
« madame d'Esparbès. Le ministre osa la ridiculiser,
« l'insulter en quelque sorte sur le grand escalier, en
« la prenant sous le menton, et lui disant : — Petite,
« comment vont vos affaires?—Le roi avait donc cédé;
« mais M. de Choiseul avait éprouvé du froid. M. de
« Praslin avait demandé au roi la permission de se
« retirer; il avait annoncé la même intention de la
« part de M. de Choiseul. Le roi écrivit à celui-ci. Le
« mémoire fut présenté et lu à cette occasion, et le
« résultat fut que M. de Choiseul resterait; le roi le
« comblant de bontés, et M. de Choiseul lui disant :
« — Votre Majesté l'exige; il viendra un temps où,
« après ces témoignages de bonté, elle m'exilera. —
« Cinq ans après la prédiction eut son effet. »

Le mémoire a plus de gravité que la circonstance qui l'avait motivé. C'est un compte rendu de toute l'administration de M. de Choiseul, depuis les six années qu'il avait été appelé aux affaires; cependant on y retrouve toute cette impertinence hautaine, ce ton dégagé, cette légèreté affectée et pourtant véritable, qui était sans doute alors la condition pour réussir. Le début du mémoire en donnera une idée.

« En entrant dans le ministère de V. M., je lui
« protestai, et avec vérité, que l'emploi qu'elle me
« forçait d'accepter était très-étranger à mon édu-
« cation, au genre de vie que j'avais mené, aux goûts
« que mon caractère et mes passions m'inspiraient.
« Je représentai alors que j'avais pu gêner ma liberté
« pour mettre à profit quelques talens dans les am-

« bassades, mais que j'aurais bien de la peine à l'as-
« servir aux sérieuses et continues occupations d'un
« ministère. Je méprisais, autant par principes que
« par caractère, les intrigues de la cour, et je pré-
« voyais que je serais le dernier à m'en apercevoir
« quand elles seraient contre moi. Enfin, je n'acceptai
« ce triste et pénible emploi qu'avec l'assurance que
« V. M. voulut bien me donner qu'elle me permettrait
« de le quitter à la paix; et quoique chaque membre
« de l'administration dise communément que c'est par
« obéissance qu'il est dans le ministère, il est de fait
« que j'ai été ministre sans y songer, et en obéissant
« aux ordres de mon maître et de mon bienfaiteur. »

Cela dit, le ministre entre dans le détail de son administration, qui avait compris les affaires étrangères, la guerre, la marine, les colonies et les postes.

Il commence par rappeler l'excessive duperie du traité conclu avec l'Autriche, les revers de la guerre de sept ans, la pauvreté de caractère de M. de Bernis, et la façon dont il s'était mis, dans son désespoir, à mendier la paix. Ce qui avait surtout forcé sa retraite, c'est qu'il était devenu nécessaire de ne pas tenir les engagemens de subsides pris avec l'Autriche, la Suède, la Bavière et le Danemarck. Dès la première année, M. de Choiseul réduisit la dépense des affaires étrangères de cinquante-deux millions à vingt-cinq. La guerre continua à être malheureuse, mais tout en désirant la paix on y travailla avec une dignité ferme, et l'idée principale du duc de Choiseul, en arrivant au ministère, fut, dit-il, de négocier séparément avec l'Angleterre. Cette marche, suivie pendant trois ans, amena en effet le traité de Versailles. Du reste, le ministre résume ainsi sa politique

et la direction qu'il conseille : resserrer de plus en plus la liaison de la France avec l'Espagne, dont on peut faire une auxiliaire soumise; regarder l'alliance avec l'Autriche comme précaire et peu naturelle; entretenir de bonnes relations avec les petites puissances, sans leur payer de subsides, ni contracter des engagemens précis; maintenir autant que possible équilibre et rivalité entre la Prusse et l'Autriche, et craindre de voir prévaloir l'une ou l'autre; ménager la cour de Turin alliée indispensable en Italie, où la France et l'Autriche se trouvent en présence. Quant à l'Angleterre, le ministre en parle avec crainte : « Mais, dit-il, la révolution d'Amérique qui arrivera, « mais que nous ne verrons vraisemblablement pas, « remettra l'Angleterre dans un état de faiblesse où « elle ne sera plus à craindre. » Du reste, en cas de guerre, il conseille de songer surtout à éviter les grandes dépenses, et à diriger les armées sur la Hollande et le Portugal, alliés indissolubles de l'Angleterre.

C'est dans le ministère de la guerre que M. de Choiseul se complaît le plus à parler des services qu'il a rendus, et c'est à juste titre. Il trouva l'armée dans le plus déplorable état. La guerre ne devint pas plus heureuse, et le ministre s'en tire en disant qu'il est malheureux de n'avoir que de mauvais généraux; mais il montre qu'au moins l'ordre commença à se rétablir, et qu'il parvint à ne dépenser en deux ans que deux cent quarante millions au lieu de trois cent soixante qu'avait demandés son prédécesseur. A la paix, commencèrent les réformes et la refonte presque complète de l'état militaire. C'est, à ce qu'il semble, le vrai titre de M. de Choiseul, et

il a pour lui le témoignage de plusieurs contemporains, qui, du reste, lui sont peu favorables. Il fallut de la décision et de la force pour exécuter ces projets; et sans pouvoir dire qu'ils fussent absolument propres à la conception du ministre lui-même, toujours est-il qu'il ne les avait pas adoptés de confiance, et qu'il avait étudié cette matière avec soin et gravité. Son mémoire l'atteste, et ce chapitre est fort supérieur aux autres.

La marine était dans une situation encore pire; M. de Choiseul parle beaucoup des soins qu'il prit pour la rétablir. Cependant, il a laissé peu de souvenirs dans ce département. Il en parle en homme de sens, mais non point avec connaissance spéciale. « Il est effrayant, dit-il en terminant cet ar« ticle, de voir la négligence avec laquelle V. M. « et tout ce qui l'entoure considère la marine. Si « j'avais du crédit, je représenterais à V. M. qu'il « serait de son devoir de roi de faire au printemps « prochain un voyage à Brest. Les quatre jours « qu'elle passerait dans ce port y feraient un effet « décisif en bien, peut-être pour un siècle. »

C'est attribuer une grande efficacité à un voyage de pure représentation; mais enfin M. de Choiseul n'eut point le crédit de déranger Louis XV de ses habitudes, même pour quatre jours, quand il s'agissait de son devoir de roi.

Les aveux de M. de Choiseul sur l'administration des colonies ont du moins le mérite de la franchise. « J'ai fait beaucoup de changemens, mais ils ont « presque tous mal réussi. Je me suis trompé et sur « les choses et sur les hommes. J'ai engagé V. M. « dans des dépenses considérables en pure perte,

« de sorte que vos colonies sont peut-être en plus « mauvais état qu'elles l'étaient en 1755, quoique « vous y ayez dépensé plus que pendant l'autre paix. « Mes fautes viennent de ce que j'ai été mal instruit « par les bureaux, et que j'y ai joint des idées de moi « qui portaient à faux. » Il n'en dit pas beaucoup davantage, et il ne lui est pas venu encore d'idées vraies à la place de ses idées fausses. On peut craindre qu'il n'en ait été souvent ainsi à propos de nos colonies, et peut-être les idées neuves sont-elles encore à venir.

Quant aux postes, le passage est bon à citer, mais uniquement pour mieux donner l'idée de la manière de M. de Choiseul: « Je ne parlerai point à V. M. « des postes. Je ne fais dans cette partie rien du « tout que de toucher des appointemens. Vous y êtes « trompé aussi honteusement que dangereusement. « Mais j'aurais l'air de l'animosité si je vous éclairais. « Je ne réussirais pas, et comme dans le fond cette « partie n'est pas essentielle à l'administration, je ne « me crois pas obligé de souffrir l'humiliation de voir « préférer les avis de ceux qui vous trompent aux « miens. »

Ce Mémoire ne traite que de départemens ministériels et nullement de l'ensemble du gouvernement: soit que M. de Choiseul se fût peu occupé de la politique intérieure, soit qu'il lui convînt d'éviter tout ce qui aurait pu sembler une prétention de premier ministre, il n'y a pas un mot qui se rapporte aux relations du gouvernement avec le pays, à l'état de l'opinion, aux parlemens, à la police générale. Il se défend au contraire avec soin de s'être mêlé en rien de tout ce qui ne se rapportait pas à ses ministères.

Le renvoi des jésuites avait déjà été prononcé, et presque tous les mémoires du temps donnent à M. de Choiseul une grande part dans cette mesure. Il s'en défend : « Quoiqu'on ait dit que j'avais travaillé à ren-« voyer les jésuites, et que j'avais soutenu les de-« mandes et les prétentions des parlemens, de près « ni de loin, ni en public, ni en particulier, je n'ai « fait aucune démarche sur ces objets, et n'ai eu « d'autres idées que celles que V. M. m'a vues dans son « conseil, lorsqu'elle m'a demandé mon avis. » Néanmoins il est probable que M. de Choiseul avait su inspirer au roi la volonté à laquelle il paraissait seulement obéir. Dans les lettres du cardinal de Bernis, il y en a deux écrites en 1769 pendant qu'il était ambassadeur à Rome, où il entretient M. de Choiseul de l'affaire des jésuites, dont il était chargé de presser la conclusion auprès du saint-siège ; et ces lettres indiquent assez que M. de Choiseul était pour beaucoup dans le renvoi de la compagnie de Jésus. Nous voudrions transcrire toute la fin de ce mémoire, non qu'elle contienne des détails de gouvernement ou d'administration; mais on se plairait à voir le ton que M. de Choiseul prend avec le roi. Certes ce n'est pas la franchise grave et austère d'un loyal serviteur, à la fois respectueux pour la majesté du souverain et dévoué au bien de son pays ; mais à défaut de cette vraie noblesse on trouve quelque chose d'aristocratique et de grand seigneur dans cette façon de parler à son maître. Il y a là quelque chose de mieux que dans une domesticité humble et servile qui adore sans juger, qui obéit avec abnégation de soi-même, sans aucune indépendance dans la pensée, sans aucune fierté dans le cœur.

« Quand V. M. m'a choisi, je lui ai promis que « j'emploierais le peu d'esprit et de ressources que « j'ai en moi et toute ma fidélité à son service; mais « je ne lui ai pas promis que j'abandonnerais le goût « que j'ai pour le plaisir, ni que je serais sans dé- « fauts. Je souhaite que V. M. trouve des ministres « sans défauts et éclairés : ils vaudront mieux que « ceux que vous avez, et j'ose vous conseiller de les « prendre; mais je doute que les gens qui vous « entourent vous proposent, non-seulement des mi- « nistres sans défauts, mais d'honnêtes gens pour « gouverner sous vos ordres. »

« Malheureusement pour moi, je ne suis pas « long à réfléchir et suis très-prompt à exécuter, ce « qui me donne le démérite, devant les gens pesans, « d'être léger. Je ne suis dissipé que quand je n'ai « rien à faire : c'est l'affaire de ma santé et de ma « force. Jamais mes plaisirs n'ont retardé mes devoirs. « Je ne mêle point les uns avec les autres. On ne « peut pas dire sérieusement que je ne travaille pas, « j'emploie huit heures par jour à mes départemens... « si je travaillais davantage, je m'appesantirais, et « je travaillerais mal. »

« Enfin le grand reproche tombe sur ma religion; « il est difficile de m'attaquer positivement sur cette « matière sérieuse. Je n'en parle jamais; mais dans « la forme j'observe exactement la décence, et dans « les affaires, j'ai pour principe le maintien de la « religion. »

Après cette apologie de la religion de M. de Choiseul adressée à la religion de Louis XV, viennent des protestations de reconnaissance et d'attachement personnel faites avec bonne grâce, et cette sorte

d'effusion que M. de Choiseul devait employer pour d'autres séductions. Puis vient un morceau hautain et méprisant contre la petite cabale qui avait essayé de le renverser, un maréchal de Richelieu, une d'Esparbès, un Bertin, un Damecourt, qu'il appelle des *espèces*. Il parle au roi de leurs délations, de leurs notes secrètes, de la confiance occulte qu'ils obtiennent. « La considération du ministère, qui n'est autre « que la vôtre, en est anéantie..... Tout le monde se « croit en droit de dire du mal de vos ministres, « parce que tout le monde sait que vous permettez « au rebut de votre royaume de vous en écrire en- « core plus..... Votre autorité et votre dignité sont « attaquées de toutes parts; la raison en est simple; « c'est qu'il n'y en a pas, par le mépris où sont tom- « bés ceux qui les exercent. »

Il conseille au roi, quand il aura choisi des ministres quelconques, de leur accorder sa confiance entière, et de ne pas les laisser miner et détruire par de sourdes intrigues. « Alors uniquement occupés de « votre service, ils feront trembler à la ville, à la « cour et dans les provinces, ceux qui s'échapperaient « de la retenue que l'on doit maintenir dans les sujets. « Ils ne détourneront pas, sans doute, les plaisirs très- « justes de V. M.; mais ils ne seront pas en garde « contre les pernicieux effets de ces plaisirs, et V. M., « heureuse dans sa vieillesse, gouvernera son royaume « avec la tranquillité et la gloire que ses vertus mé- « ritent. »

Les réflexions se présentent d'elles-mêmes en lisant de telles relations. Nous regrettons que les manuscrits qu'on nous a communiqués ne soient pas entièrement livrés au public. Ce serait une bonne œuvre. Tout ce

qui peut élever dans notre estime et enraciner dans nos affections la forme de gouvernement sous laquelle nous vivons, tout ce qui peut dissiper des préjugés qui, comme on voit, ne sont pas même des souvenirs; tout ce qui substitue la connaissance des faits à de froids lieux communs, à de banales déclamations, doit être recherché avec soin. Nous avons acheté cher la régénération de la France; mais il faut qu'on sache du moins jusqu'où elle était tombée, et de quelle humiliante léthargie elle est sortie pour remonter à la vie.

BULLETIN

BIBLIOGRAPHIQUE.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE.

Ueber einen ungedruckten Codex pisanischer stadtgesetze etc. — *Sur un code inédit des lois municipales de Pise;* dissertation lue à l'académie royale des sciences de Berlin; par M. de Raumer, professeur d'histoire à l'université de Berlin. In-4° de 12 pages. Berlin, 1828.

Pendant son séjour à Florence, M. de Raumer eut connaissance d'un code manuscrit des lois municipales de Pise, qui existait dans les archives; il ne put qu'y jeter un coup-d'œil; mais, de retour à Berlin, il en rendit compte à l'académie, qui chargea M. de Savigny, alors en Italie, d'en faire faire une copie. C'est sur cette copie que M. de Raumer a écrit la dissertation qu'il vient de publier; destinée à une lecture publique, elle est trop abrégée, et ne satisfait pas suffisamment la curiosité qu'elle excite; les documens détaillés sur l'état et la civilisation des villes du moyen âge sont si rares que, lorsqu'on en rencontre de nouveaux, on ne saurait les faire trop bien connaître. Ce recueil des lois municipales de Pise est composé de soixante feuillets d'une écriture très-serrée : chaque feuillet est divisé en deux parties à peu près égales, dont l'une porte en titre: *Incipit liber constitutionum Pisanæ civitatis;* l'autre: *Constitutum usus Pisanæ civitatis;* ce qui semble indiquer que la première est un recueil de lois écrites, la seconde un recueil de coutumes. La première partie porte à la fin la date de 1260; tandis qu'en tête de la seconde on lit qu'elle a été commencée en 1161. Pise avait donc, dès l'an 1161, un recueil de lois municipales.

Ni l'une ni l'autre des deux parties n'est un code rédigé à neuf et d'ensemble : ce ne sont pas non plus de pures collections particulières, formées dans un but d'intérêt ou de science, et dépourvues de tout caractère officiel : on y lit : *si quis (quid) in fraudem constitutionum aliquarum in hoc volumine scriptarum factum fuerit, tanquam si contra ipsam constitutionem nominatim factum fuerit, habeatur. ...Ita omnia hujus voluminis constituta interpretari decernimus.* Ce sont donc des recueils des lois et coutumes de la cité, rédigés par ordre du pouvoir public et revêtus de sa sanction.

La plupart des dispositions qui y sont contenues ont pour objet le droit et la procédure civile; elles répandent beaucoup de lumières sur le commerce des villes d'Italie, ses pratiques, les relations et les affaires auxquelles il donnait lieu. Quelques-unes ont trait à l'état des personnes et indiquent un assez grand nombre de précautions adoptées pour la garantie et même l'extension de la liberté. Quelques autres enfin donnent des éclaircissemens indirects sur la constitution de la république, ses magistrats, les règles de leur élection, le mode de délibération soit de l'assemblée populaire, soit du sénat, etc.

Il serait fort désirable que ce code pisan fût publié et que nous pussions chercher dans le texte même tous les faits, qui, à coup sûr, s'y révèleraient à un examen attentif.

History of the commonwealth of England, etc. Histoire de la république d'Angleterre, depuis son origine jusqu'à la restauration de Charles II. Par M. Godwin. — Tome III. — Londres.

Ceci est le troisième volume d'une histoire dont les deux premiers, publiés en 1824 et 1826, ne paraissent pas avoir excité en Angleterre une grande attention. Il y a de bonnes raisons à l'indifférence du public anglais pour l'ouvrage de M. Godwin, et pourtant elle est injuste. *L'Histoire de la répu-*

blique d'Angleterre n'est un livre ni de bon sens, ni d'un talent original et éclatant. Comme narration et appréciation générale des événemens, la vérité y manque; une partialité singulièrement aveugle y domine, cette partialité imperturbable, que rien ne désabuse et ne décourage, qui croît tout, consent à tout, s'attache au drapeau plutôt qu'à la cause, et le suit obstinément, les yeux fixes et la bouche béante, sans s'inquiéter de la main qui le porte et de la route qu'il prend. Pour M. Godwin, la république anglaise a commencé avec les essais de résistance à la tyrannie de Charles Ier; Selden, Hollis, Hampden, Prynne sont ses premiers républicains. La révolution éclate, suit son cours; la grande opposition nationale se divise, se subdivise en partis, en factions, en coteries; peu importe à M. Godwin; c'est toujours la république qui avance et se développe; il avance avec elle, sans avoir l'air de s'apercevoir qu'il change de principes, de situation, d'amis. Les deux chambres luttant contre le roi, c'est la république; la chambre des communes luttant contre la chambre des lords; c'est la république; cinquante ou soixante membres des communes expulsant de la chambre tous leurs adversaires, et siégeant seuls dans Westminster, c'est toujours la république. Peu s'en faut que Cromwell lui-même, balayant à son tour le *caput mortuum* du long parlement, ne soit encore la république; et tout en le blâmant de son usurpation brutale, M. Godwin est bien près de lui transporter l'admiration, et presque l'affection qu'il portait aux républicains que Cromwell a chassés.

Ce qui rend cet aveuglement plus étrange, c'est que M. Godwin n'est ni un sectaire emporté, ni un ennemi haineux des adversaires de ses opinions. Il parle des royalistes sans colère, presque sans prévention; il rend plus d'une fois justice à leurs mérites. Il ne s'abuse guère sur le degré de popularité et de force réelle de la cause républicaine, à cette époque. Il reconnaît à plusieurs reprises qu'elle n'avait point la majorité dans la nation anglaise, que le despostisme lui était nécessaire pour prévaloir; il n'est dépourvu en un mot ni d'équité morale, ni de sincérité politique. Mais les vérités qu'il entrevoit ne le détachent point de l'erreur qu'il chérit; il a souvent raison en détail sans que la raison en pénètre davantage dans ses idées générales; et le système de son livre demeure le même, quoiqu'on y rencontre à chaque pas des faits, et quelquefois des aveux qui le renversent complètement.

Il n'a pas été plus heureux dans l'exécution littéraire de son entreprise. L'art de la composition lui manque tout-à-fait; il disloque et mutile les événemens pour les distribuer par ordre de matières, sans s'inquiéter de leur succession réelle, ni de leur enchaînement moral, ni de leur effet dramatique. Aussi la lecture de son livre ne satisfait-elle ni la curiosité critique qui a besoin de voir chaque chose à sa place, et s'attache surtout à la chronologie, ni la raison qui veut se promener sans effort dans la série des causes et des effets, ni l'imagination qui désire assister à un grand spectacle. Aucun soin d'ailleurs, aucune proportion dans les diverses parties du récit, surtout dans le mélange des faits et des réflexions: tantôt un détail peu important amène une longue explosion des idées et des sentimens personnels de l'auteur; tantôt les événemens les plus graves passent devant lui sans qu'il s'y associe en aucune manière. C'est l'œuvre irrégulière d'un esprit capricieux qui ne s'est tracé aucun plan, ne marche à aucun but, se livre à toutes ses impressions, à toutes ses fantaisies, court ou s'arrête, disserte ou s'échauffe, là emphatique, ici familier, mêlant tous les tons, toutes les allures; qui semble en un mot avoir travaillé pour se satisfaire lui-même bien plutôt que pour instruire ou intéresser ses lecteurs.

Ce n'est pourtant pas, il s'en faut beaucoup, une lecture insipide et sans résultat. Indépendamment de l'intérêt, on peut même dire du charme qui s'attache toujours à un ouvrage où s'est fortement empreinte l'ame de l'auteur, l'*Histoire de la République* a des mérites peu communs. Jamais le parti républicain n'avait été aussi curieusement décrit et raconté dans toutes ses fractions, toutes ses nuances; on sent que tous les événemens, tous les noms propres, quand ils tiennent à cette cause, sont, pour M. Godwin, l'objet d'une étude tendre et infatigable; c'est pour lui un besoin de cœur de pénétrer dans tous les détails, de déterminer toutes les dates; il ne veut pas laisser perdre la moindre parcelle, la trace la plus légère de cette république fugitive dont l'image remplit sa pensée, dont le souvenir le possède si absolument. Aussi a-t-il, sous ce rapport, avancé vraiment la connaissance exacte de cette

grande époque, surtout dans le nouveau volume que nous annonçons et pour lequel il a mis à profit d'une part les registres originaux du conseil-d'état républicain et une foule de documens officiels à peine consultés jusqu'ici; de l'autre, la précieuse collection de pamphlets républicains donnée par le roi George III au musée britannique, et qui contient toutes les publications éphémères de ce temps, journaux, brochures, affiches, etc. En même temps, malgré son invincible aveuglement, l'esprit de M. Godwin ne manque point d'étendue, ni de souplesse, ni d'ouverture, ni même de sympathie; il voit et comprend beaucoup de choses dont ensuite il ne tient nul compte, qui n'influent ni sur son jugement, ni sur son sentiment, mais qu'il ne laisse point ignorer au lecteur. Enfin, si sa préoccupation est constante, s'il a, pour tout ce qui tient de près ou de loin à la bannière républicaine, une prédilection fraternelle, ses impressions n'en sont sont pas moins humaines, généreuses; son ame n'est point en proie à la haine sombre et dure du fanatisme religieux, ni à la fougue insolente ou brutale du fanatisme politique; une équité bienveillante s'allie en lui à l'affection la plus exclusive pour une seule cause, et il a écrit sans emportement, sans amertume, l'histoire la plus partiale qui se puisse imaginer. C'est assez dire qu'elle mérite d'être lue et se fait lire avec un véritable intérêt.

Bibliografia italiana ossia Giornale generale, etc, etc., etc. *Bibliographie italienne*, ou *Journal général de tout ce qui s'imprime en Italie, livres, cartes géographiques, gravures, lithographies et nouveautés musicales*; avec cette épigraphe :

> La propagation des livres et la civilisation des peuples marchent de front.

Première année, n° 1er, 1er juin 1828. Parme, de l'imprimerie ducale.

L'Europe littéraire ne peut voir d'un œil indifférent l'établissement à Parme d'un journal de la librairie italienne, conçu sur le plan de la *Bibliographie française* que publie à Paris M. Beuchot. Le premier numéro a paru le 1er juin. Il contient 104 indications d'ouvrages nouveaux écrits en italien, parmi lesquels on en remarque de très-importans, et en annonce un assez grand nombre d'autres comme n'étant encore connus que par des prospectus. La publication de ce recueil est due à l'activité de M. François Pastori, qui a déjà fondé également à Parme, sous les auspices de l'archiduchesse Marie-Louise, un établissement considérable de librairie et un cabinet de lecture, où l'on trouve la plupart des journaux de l'Europe.

Conditions de l'abonnement : on s'abonne pour un an ou pour six mois. Le prix de l'abonnement est, pour les abonnés des trois duchés, de 12 livres italiennes par an, de 8 pour six mois; pour les abonnés étrangers, de 16 livres italiennes par an, de 10 pour six mois.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE.

SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Histoire critique du gnosticisme, et de son influence sur les sectes religieuses et philosophiques des six premiers siècles de l'ère chrétienne. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par M. Jacques Matter, professeur à l'Académie royale de Strasbourg.

Deux vol. in-8° et un vol. de planches. — A Paris, chez F. Levrault, rue de la Harpe, n. 81, et rue des Juifs, n. 33, à Strasbourg. 1828.

L'histoire du gnosticisme, selon M. Matter, est « celle de trente à quarante sectes qui dressèrent leurs écoles à côté des premiers temples, et pour ainsi dire en face du berceau du christianisme; c'est celle de vingt à trente sectes qui, sorties des rangs de la primitive Église, vinrent bientôt la combattre avec les armes que leur fournissaient, et la doctrine qu'elle leur avait communiquée, et les systèmes qu'elles empruntèrent au monde ancien tout entier », notamment à l'Orient.

Mais d'abord que faut-il entendre par ce mot *gnosticisme?* L'étymologie nous apprend qu'il est dérivé du mot grec *gnosis*, qui signifie dans son acception générale *connaissance*, et dans son acception particulière, celle dont il s'agit ici, *connaissance supérieure;* d'où *gnostique*, homme *doué d'une connaissance supérieure;* d'où *gnosticisme*, désignation générique des sectes nombreuses et variées qui, dans les premiers siècles de l'Église, se vantaient de posséder une science religieuse supérieure, la véritable science des choses divines, science que les livres saints ne renfermaient que d'une manière incomplète et accommodée au génie étroit du vulgaire.

Si, comme branche dissidente et rivale du christianisme naissant, le gnosticisme lui est nécessairement postérieur, il a pu le précéder comme ordre d'idées et de doctrines, puisque ce n'est autre chose que l'introduction, dans le système évangélique et apostolique, des anciennes spéculations théologiques du genre humain, confondues et ordonnées dans un vaste syncrétisme. Sous ce rapport, M. Matter fait remonter son origine historique à la transplantation des Juifs sur les bords de l'Euphrate, et au grand échange de croyances et de doctrines qui se fit alors entre les peuples, également riches en spéculations contemplatives, de la Perse et de la Palestine. Mais si la vieille Chaldée fut le premier théâtre du rapprochement des plus importans de ses élémens divers, c'est à Alexandrie qu'ils se trouvèrent plus tard tous réunis pour la première fois, et qu'ils purent se fondre en un vaste et brillant ensemble. Ainsi donc, le zoroastrisme, la kabbale, née du mélange des idées persanes et des idées juives, le philonisme ou judaïsme d'Alexandrie, combinaison du mosaïsme avec la philosophie platonicienne, enfin l'antique sagesse des sanctuaires de l'Égypte, telles sont les principales sources du gnosticisme avant le commencement de l'ère chrétienne.

Antérieur au christianisme par les systèmes divers auxquels il se rattache, l'enseignement des gnostiques lui disputa dès l'origine le respect et la foi des peuples. C'est ce qui est démontré avec une évidence, ce nous semble, incontestable, dans l'ouvrage de M. Matter. Appuyé sur les précieux travaux exégétiques de l'Allemagne, il soumet, dans son ch. II, les principaux monumens du christianisme, notamment les épîtres de saint Paul et l'évangile de saint Jean, à une analyse savante et lumineuse, de laquelle il résulte non-seulement que les doctrines gnostiques étaient plus ou moins répandues, à l'époque des apôtres, dans les divers pays où ils vinrent porter leurs prédications, mais qu'elles s'étaient déjà glissées, vers la fin et même le milieu du premier siècle, dans le sein de la société chrétienne, et que, dans plusieurs communautés, des chefs puissans formaient déjà école contre les apôtres en les enseignant.

Euphrate, Simon, Ménandre, Nicolaïs, furent les plus célèbres de ces pre

miers fauteurs du gnosticisme encore informe, précurseur du gnosticisme proprement dit. Les véritables écoles gnostiques apparurent sous le pontificat d'Anicet, vers l'année 120 de notre ère. Dès cette époque on les voit envahir avec une étonnante rapidité la Syrie comme l'Égypte, l'Italie comme l'Asie mineure. Avant d'aborder l'histoire des principales, M. Matter en donne une classification générale : peu satisfait de celle de M. Néander, celui de tous les écrivains modernes qui a répandu le plus de jour sur le gnosticisme, et qui distingue toutes ses sectes en sectes judaïsantes, en sectes antijudaïques, et en sectes éclectiques, il adopte la classification par écoles, comme plus historique et susceptible de plus d'exactitude. Suivant lui, les grandes écoles auxquelles se rattachent toutes les sectes gnostiques, sont celles de la Syrie, de l'Égypte et de l'Asie mineure.

Avant de donner une idée générale de chacune, il est à propos d'indiquer les problèmes dont elles cherchaient principalement la solution, et le fonds commun de doctrine qui les unit et les caractérise. Les grandes questions sur l'éternité ou la création de la matière, sur l'origine, l'utilité et l'extinction finale du mal, sur les rapports qui existent entre le monde intellectuel et le monde matériel, entre Dieu et l'homme, sur la création, la chute et la rédemption du genre humain, tous ces abîmes de la science religieuse et métaphysique étaient les objets habituels des méditations et des enseignemens des gnostiques. On voit que, s'ils avaient eu effet déchiré le voile qui couvre ces mystères, ce n'eût été que bien légitimement qu'ils auraient revendiqué la possession d'une science supérieure, d'une *gnosis* particulière, inconnue au commun des mortels. Mais hélas ! ils n'étaient point au-dessus de la condition commune, et l'incertitude profonde sur les sources de notre être et l'enchaînement de nos destinées, qui est une des fatalités de l'esprit humain, ne faisait place chez eux qu'à des rêves brillans, mais insensés, dont il nous est bien difficile aujourd'hui, malgré l'admiration qu'ils nous causent, de comprendre qu'ils aient jamais pu séduire un homme sincère et raisonnable. Cependant la plupart de leurs inventeurs se distinguaient par une nature morale aussi délicate que leur génie était audacieux et puissant. Repos et diffusion du grand Être, du *père inconnu*, dans l'immensité de l'espace appelé *plérome*, mot qui signifie plénitude ; émanation, du sein de cet être, au moyen d'unions célestes appelées *syzygies*, d'une ou plusieurs séries d'êtres spirituels, communément appelés *éons*, et formant une sorte de famille céleste, habitante du plérome; dégénération progressive de ces émanations, et désordres qui s'ensuivent dans le royaume des intelligences primitives ; création du monde visible, résultat de cette confusion, et l'ouvrage d'une intelligence divine, mais déjà bien éloignée de la pureté de l'être d'où elle découle, et dont elle est séparée le plus souvent par un grand nombre de puissances intermédiaires ; pitié du père inconnu pour ce monde, théâtre de tant de maux, nés de la malice ou de l'imprudence du *démiurge*, ou puissance créatrice, mais dans lequel néanmoins se détache un rayon de son éternelle sagesse; rédemption et retour de la créature dans les voies pures de cette sagesse par les moyens d'un agent direct de la miséricorde divine, d'un sauveur, du *Christos* ; rétablissement de la primitive harmonie de tous ces êtres, et vie heureuse et vraiment divine de tous dans le sein même de Dieu : voilà les articles fondamentaux du gnosticisme.

C'est-à-dire que le gnosticisme, partant du principe qu'il existe entre Dieu et la matière un intervalle qui ne saurait être comblé, une *incommunicabilité* radicale, se refuse à lui attribuer la création directe du monde visible, et suppose que ce monde n'est point sorti de ses mains, mais des mains d'une intelligence inférieure et déchue : ainsi il explique à la fois et la création en elle-même, et ce mélange de bien et de mal qu'elle manifeste, rapportant le bien à Dieu présent au milieu d'elle par ce qui restait de son essence divine dans le démiurge, et le mal, soit aux vues ambitieuses et jalouses de celui-ci, soit à la seule résistance de la matière qu'il n'était pas capable de vaincre totalement. Tous les gnostiques en effet s'accordent à représenter la matière comme la manifestation du mauvais principe, et le milieu par lequel il agit, quand elle n'est point ce mauvais principe lui-même. Son origine est du reste la grande pierre d'achoppement de leurs systèmes ; ils en rendent rarement compte d'une manière satisfaisante; tantôt ils paraissent lui attribuer une existence indépendante et co-éternelle, et tantôt ils la font découler du grand Être, du père commun, en dissimulant de leur mieux l'inconséquence de

cette hypothèse avec leur dogme favori de l'incompatibilité absolue du monde intellectuel et du monde matériel.

Entre les trois écoles du gnosticisme que M. Matter proclame les écoles mères, celle de Syrie lui semble la plus ancienne, parce qu'elle est la plus simple dans ses théories, et celle qui réfléchit avec le plus de fidélité le pur dualisme, le dualisme de l'Asie centrale : elle le combine néanmoins avec les anciens enseignemens propres aux contrées au sein desquelles elle s'élève, et renfermés sans doute pour la plupart dans les écrits de Sanchoniaton. Elle admet un second principe à la fois très-actif, très-audacieux et très-puissant ; son démiurge est une puissance orgueilleuse, jalouse et ennemie de l'Être suprême, bien qu'elle procède de lui : en cela surtout l'école de Syrie se distingue de l'école d'Égypte, chez laquelle le démiurge, sans doute bien moins parfait que Dieu, ne tenait en rien cependant du mauvais génie. Saturnin et Bardesanes furent les fondateurs de cette école qui, si elle fut la première à lever le drapeau de l'hérésie, fut aussi la première à rentrer dans les rangs de l'orthodoxie ; retour d'autant plus facile pour ses adhérens qu'ils n'avaient point rejeté les livres saints, et que leur morale était généralement pure.

Vient ensuite l'école des sectes gnostiques de l'Asie mineure et de l'Italie, qui, selon M. Matter, est surtout une émanation de l'école syrienne, quoiqu'elle ait aussi fait quelques emprunts au système égyptien. Elle se distingue de l'une et de l'autre par une opposition plus prononcée contre le judaïsme, un ascétisme très-rigoureux, et la prétention de posséder seule les véritables écrits du christianisme. Cerdon, originaire de Syrie, le moins connu de ses fondateurs, vint à Rome vers 140 après Jésus-Christ placer jusqu'au pied de la chaire de Saint-Pierre le centre de son enseignement. Marcion, de Synope, l'y suivit bientôt. Ce sectaire, un des gnostiques dont les doctrines sont les mieux connues, professait pour la révélation la vénération la plus haute, mais il tenait qu'il fallait la dégager des additions et des altérations dont l'avaient infectée ceux des apôtres que leurs préventions judaïques avaient empêchés de comprendre entièrement le Sauveur. Entre les évangiles, il ne s'attachait qu'à celui de saint Luc, et encore après lui avoir fait subir une foule de changemens et de corrections qui en faisaient un évangile nouveau : aussi cet évangile, ainsi réformé, était-il appelé l'évangile de Marcion. Entre les épîtres, il rejetait celles de saint Jean, de saint Pierre, de saint Jacques, et corrigeait beaucoup de choses dans celles de saint Paul, sur lesquelles néanmoins il s'appuyait principalement. Ces travaux critiques sur les auteurs sacrés, dont M. Matter donne une analyse que je regrette beaucoup de ne pas analyser à mon tour, l'ont fait regarder par Eichhorn comme le fondateur de la critique biblique, comme le premier des exégètes ; et l'on s'est demandé à ce sujet en Allemagne si l'évangile de Marcion ne serait pas en effet un des documens chrétiens les plus anciens et les plus purs, ou même le seul que nous dussions suivre. Le fait attesté par l'église que Marcion, loin de posséder un évangile primitif, s'était contenté de mutiler celui de saint Luc au profit de ses opinions, reste néanmoins de beaucoup le plus probable. Cet illustre hérésiarque eut plusieurs disciples qui s'efforcèrent de donner plus de conséquence à ses doctrines, et modifièrent tant son exégèse que son dogmatisme. Son parti, qui grossit avec une rapidité étonnante, se maintint jusque vers le sixième siècle.

Le gnoticisme d'Égypte, qui ressemble en quelques points à celui de Syrie, en diffère par beaucoup d'autres. Il est en général infiniment plus riche et plus hardi. Là, domine presque sans rivale la doctrine zoroastrienne, mélangée seulement de quelques traditions phéniciennes ; ici elle participe d'une part de l'antique sagesse des sanctuaires de Thèbes et de Memphis, tandis que de l'autre elle profite des trésors du musée d'Alexandrie, qui conserva si longtemps ses belles études et sa haute influence. Le gnosticisme égyptien se caractérise encore en ce qu'il offre, sur cette terre des symboles et des monuments, plus de monuments et de symboles qu'aucune autre secte rivale. Presque toutes les pierres gravées, chargées de symboles gnostiques, dont la publication et l'explication forment une partie si intéressante et si nouvelle du travail de M. Matter, appartiennent au système égyptien.

Les deux subdivisions principales du gnosticisme égyptien sont les systèmes de Basilide et de Valentin. Le premier, Syrien d'origine, se rendit de bonne heure à Alexandrie, où il enseigna sa doctrine et où il était déjà connu l'an 125 de l'ère chrétienne. Il se défendait de toute innovation, prétendant

que son enseignement était la véritable doctrine du christianisme, qu'il l'avait reçue pure de Glaucias, interprète de Saint-Pierre, tandis que les livres apostoliques, les uns supposés, les autres altérés, n'en étaient qu'une source inexacte et corrompue. A la tradition de Glaucias, il joignait les opinions renfermées dans les prophéties de *Cham* et de *Parchor*, compositions apocryphes complètement anéanties.

Valentin, que les pères placent à la tête des gnostiques, se distingue par un grand respect pour le canon entier de l'église : il ne semblait admettre aucune opposition entre les livres de l'ancienne et de la nouvelle alliance: mais, ainsi que son prédécesseur Basilide, il prétendait posséder seul la véritable *gnosis* chrétienne, et c'est à Théodas, disciple de saint Paul, qu'il faisait honneur de sa tradition. Les systèmes de ces deux sectaires se ressemblent en outre en ce qu'ils offrent l'un et l'autre une série d'êtres qui tous se rattachent à une cause première, les uns ses déploiemens immédiats, les autres, émanations d'un génie secondaire, procédant lui-même du père commun, être tellement parfait qu'il se nomme abîme, *bythos*. Seulement dans la génération et la classification de ces émanations, Valentin surpasse de beaucoup son prédécesseur en fécondité et en flexibilité. Préoccupé, surtout à ce qu'il semble, de la difficulté de résoudre les deux grands problèmes du mélange du bien et du mal, et de la formation du monde visible par un être intellectuel, c'est vers leur solution qu'il a dirigé tout l'effort de ses spéculations. Pour expliquer la rencontre et les rapports de ce qui lui paraît si profondément incompatible, de l'esprit et de la matière, il appelle à son aide un nombre infini d'êtres qu'il place entre les deux puissances ennemies, et dont le dernier, grace à tout ce que le génie le plus subtil peut inventer de combinaisons et de tours de passe-passe métaphysiques, se trouve être un mélange du principe *pneumatique* et du principe *hylique*. Valentin diffère aussi totalement des autres gnostiques par sa terminologie. D'origine juive, ce sectaire fait à l'ancien et au nouveau Testament des emprunts beaucoup plus marqués qu'aucun autre. La plupart des noms qui figurent dans son pléroïme sont évidemment tirés du texte grec des Septante et du nouveau Testament.

Valentin se fit de nombreux disciples en Egypte, à Rome et en Syrie. Tertullien appelle les Valentiniens la secte gnostique la plus nombreuse et la plus fanatique. On cite un assez grand nombre de ses élèves qui se firent un nom en modifiant les idées du maître. Les plus célèbres sont Secundus, Epiphane, Isidore, Ptolemée, Marcus.

On peut, suivant M. Matter, considérer comme une annexe de l'école valentinienne celle des Ophites, sinon par la descendance, au moins par l'affinité des doctrines. Cette secte, qui tire son nom du rôle que le génie *Ophis*, autrement dit le Serpent, joue dans ses dogmes, rôle bien différent de celui que lui assigne l'Ecriture, puisque au lieu d'avoir été un esprit tentateur, il est changé en esprit protecteur, et révéré comme tel ; cette secte singulière, née en même temps que la plupart des grandes écoles de la *gnose*, paraît en effet à notre auteur d'origine égyptienne. Son principal caractère est une savante appropriation des enseignemens de l'antique Egypte, de l'Orient, du judaïsme et du christianisme. Quelques volumes proscrits par les orthodoxes comme apocryphes, composaient ses livres sacrés. Mosheim pense que l'ophitisme avait paru chez les Juifs antérieurement à J.-C., et lui donne Euphrate pour chef. Mais cette opinion ne semble pas soutenable. Les ophites se maintinrent jusques vers le milieu du sixième siècle.

Des ophites sortirent les *sethiens*, pour qui J.-C. n'était autre que *Seth* reparaissant dans le monde pour sauver le genre humain, et les *caïnites* qui se déclaraient les défenseurs de tous les hommes et de tous les actes condamnés par les livres saints, depuis *Caïn* et le meurtre abominable dont il se rendit coupable jusques et y compris *Judas* et sa trahison. Les caïnites s'appuyaient sur un évangile apocryphe, qu'ils attribuaient à cet apôtre parjure. Caïn, Cham, les habitans de Gomorrhe et de Sodome, Dathan, Abiram, etc., etc., leur paraissaient autant d'hommes supérieurs, autant de nobles victimes de l'orgueil et des coupables intentions du démiurge Jéhovah.

La dernière école de la gnose est celle de Carpocrate, et n'est pas la moins curieuse aux yeux du philosophe. Elle partageait ses principes les plus caractéristiques avec les caïnites, mais renchérissait sur l'audace de ceux-ci et leur opposition aux lois du judaïsme ; non-seulement elle les repoussait toutes sans exception, mais elle proscrivait toutes les lois ; elle n'en connoissait qu'une, celle de la nature. La consé-

quence rigoureusement suivie de ses principes la conduisit à la notion de la communauté des biens et des femmes. Ses principales subdivisions furent les *prodiciens*, *les phibionites*, *les borboniens et les antitactes*, ou opposans de l'ordre établi. Ces sectes diverses, et plusieurs autres que nous ne mentionnons même pas, semblent n'avoir appartenu qu'aux classes inférieures de l'Égypte. Le nom de deux d'entr'elles tiré du copte, langue populaire, en est une sûre indication; aussi n'est-ce plus cette *gnosis* brillante de tout l'éclat des mythes de l'Orient, de la philosophie des Grecs, et des maximes si pures du christianisme; c'est la *gnosis* déchue, défigurée, tombée dans les carrefours et presque dans les mauvais lieux. Non-seulement elle n'offre qu'un amas confus des plus grossières erreurs, mais elle se prête aux plus infames déportemens, que dis-je? elle les encourage, elle les sanctifie. Le mépris des choses inférieures, des choses terrestres, qui découlait nécessairement du principe que ce monde était l'ouvrage d'une puissance inférieure, non-seulement ne conduit plus à l'ascétisme si sévère des premiers marcionites, mais il se confond avec le mépris de toute législation morale. Il faut l'avouer, cette tendance était si bien déposée au fond des doctrines du gnosticisme, qu'elle entacha plus ou moins tous ses systèmes, vers la fin surtout de leur existence; mais nulle part elle ne se manifesta d'une façon aussi déplorable qu'en Égypte, et principalement dans l'école carpocratienne et les sectes qui s'y rattachent.

Cette analyse, bien incomplette sans doute, de l'histoire que M. Matter trace des trois grandes écoles du gnosticisme, et de leurs subdivisions, est cependant trop longue pour nous permettre de la compléter par celle de la troisième partie de son ouvrage, dans laquelle il traite de l'influence qu'ont exercée les gnostiques sur les autres sectes religieuses et philosophiques de leur temps : nous nous contentons de l'indiquer.

Il me resterait à essayer un jugement critique sur le nouvel ouvrage de M. Matter, sur ce qu'il laisse à désirer, soit dans le plan, soit dans l'exécution; mais une telle tâche est bien au-dessus de mes forces, et exigerait une science et des méditations qui me manquent. Tout au plus doit-il m'être permis de hasarder quelques réflexions sur l'impression personnelle qui m'est restée de sa lecture. Je mettrai en première ligne un extrême intérêt. Aucune portion de l'histoire des premiers temps du christianisme, de cette époque de nos origines intellectuelles, ne semble à la fois plus importante par l'ensemble et plus curieuse par les détails que celle des sectes gnostiques. Leur origine, leur formation, leur influence, les causes de leur succès et celles de leur décadence, ce qu'elles ont eu d'original et ce qu'elles avaient d'emprunté, les traces par lesquelles elles se sont survécu dans les sectes postérieures, et jusque dans le sein de l'église orthodoxe, toutes ces questions, après plus de douze siècles, sont encore neuves pour nous. En France, du moins nous le croyons, elles n'avaient jamais été l'objet d'aucun livre spécial remarquable; et quant aux nombreux travaux que leur avaient consacrés, à leur place et à leur temps, les historiens ecclésiastiques, ils devaient tous pécher par un vice capital, l'absence d'études orientales, indispensables en pareille matière. En faisant de ces questions le sujet d'un de ses prix annuels, l'académie des inscriptions avait donc heureusement soulevé un point de discussion qui devait à la fois exciter toute l'émulation des érudits et leur promettre une ample moisson de découvertes à recueillir.

M. Matter se trouvait, à ce qu'il semble, appelé plus que personne à réussir dans ce concours. Auteur d'un Essai sur l'école d'Alexandrie, qui lui avait valu précédemment le même honneur que son Histoire des sectes gnostiques, il se présentait avec un riche trésor d'études et de recherches analogues et préparatoires. Placé d'ailleurs au confluent des idées françaises et des idées germaniques, il avait à sa disposition toute l'érudition allemande; et cette érudition si précieuse sur presque tous les points, ne l'est sur aucun peut-être autant que sur le gnosticisme. Elle l'a débattu et approfondi par tous les côtés, le prenant tantôt d'ensemble, tantôt dans ses plus fugitives subdivisions. Nous regrettons infiniment de ne point connaître les principaux d'entre les nombreux ouvrages qu'elle lui consacre sans relâche depuis vingt ans, afin de les comparer avec celui de M. Matter. Tout nous garantit du reste que son livre peut nous en tenir lieu. Il semble en effet n'avoir négligé aucun des secours que pouvaient lui offrir ses voisins d'outre-Rhin, et il est probable, par cela même, qu'aucun n'offre un ensemble de faits aussi étendu et aussi complet. Peut-être même ce caractère d'emprunt se fait-il trop sentir

dans l'ouvrage de M. Matter. La lecture des ouvrages de seconde main paraît quelquefois l'avoir distrait de l'étude approfondie et détaillée des sources : du moins est-ce là le motif auquel on est tenté de s'en prendre de ce qu'elles ne paraissent pas assez. En général on ne saurait trop recommander aux personnes qui se livrent à des recherches d'érudition, la méthode de rassembler soigneusement tous les élémens d'une question, et de faire de ce travail le préambule nécessaire de toute discussion et surtout de toute hypothèse. Quel avantage, par exemple, pour arriver à une solution complète des difficultés qu'offre encore l'histoire du gnosticisme, si on avait la série complète et classée dans un bon ordre des textes originaux qui nous restent de ses fondateurs ou des auteurs contemporains qui ont parlé d'eux! C'est du reste l'inestimable travail que nous posséderions aujourd'hui, si M. Matter eût procédé pour les monumens écrits du gnosticisme comme pour ses monumens gravés, dont la collection qui complète son livre, et que renferme son volume de planches, tentative toute nouvelle et qui lui appartient entièrement, ne saurait mériter trop d'éloges.

Nous aurions bien encore quelques objections à soumettre au savant auteur de l'histoire critique du gnosticisme, comme de ne pas exposer toujours avec assez de précision les systèmes qu'il fait passer sous nos yeux, de multiplier cependant et d'allonger outre mesure ces expositions, d'employer une terminologie qui, empruntée non toujours avec assez de soin et de discernement aux doctrines diverses, ajoute à la confusion de son style naturellement vague et peu clair; en un mot de n'avoir pas suivi, ni dans son plan, ni dans le détail de son exécution, une marche assez régulière, un ordre assez rigoureux, et de n'avoir pas tenu d'une main assez ferme le fil historique et chronologique qui devait le guider, d'après sa propre classification en écoles de sectes gnostiques; mais l'espace et l'audace nous manquent à la fois.

Collection des Voyages et des Découvertes des Espagnols, depuis la fin du seizième siècle. Première partie.— *Relation des quatre Voyages entrepris par Christophe Colomb pour la découverte du Nouveau-Monde, de* 1492 *à* 1504. Publiée pour la première fois par don M. F. de Navarette, et traduite de l'espagnol par messieurs Chalumeau de Verneuil et de La Roquette. Avec gravures, cartes et fac-simile. Trois vol. in-8°. Paris, Treuttel et Wurtz, rue de Bourbon, n. 17; Strasbourg et Londres, même maison. 1828.

C'est à cette collection que nous devons un ouvrage intéressant, *l'Histoire de Christophe Colomb*, par M. Washington Irving. Mais l'écrivain américain, en offrant sous une forme plus élégante et plus animée le résumé des documens précieux que l'Espagne vient de publier, n'a fait qu'exciter la curiosité qu'ils avaient droit d'inspirer à tous les amis sérieux de l'histoire et de la géographie. C'était donc un véritable service à rendre à ces deux sciences que de traduire le recueil de M. de Navarette, et de lui donner ainsi en France et même en Europe la publicité qu'il n'aurait jamais en espagnol. Ce service, nous le devons aux soins réunis de MM. de Verneuil et de La Roquette, qui, soit par leur position, soit par leurs études, étaient plus que d'autres à portée de s'acquitter de cette tâche avec intelligence, et même avec une certaine autorité. Nous reviendrons plus tard peut-être sur cette publication, et nous ferons ressortir quelques-unes des observations qu'elle suggère. Nous ne devons ici qu'en faire connaître l'histoire, le but, et la composition.

Don Martin Fernandez de Navarette, directeur du dépôt hydrographique de Madrid, est un officier de marine savant et laborieux que le roi Charles IV chargea, il y a plus de quarante ans, de faire des recherches dans les nombreux dépôts que l'Espagne possède de documens précieux et inédits sur les entreprises de ses principaux navigateurs, et sur l'histoire de l'Amérique. Après des travaux prolongés, et souvent interrompus par les événemens, il est parvenu à recueillir les matériaux d'une collection qu'il publie aujourd'hui aux frais et sous les auspices du roi régnant, dont le nom n'est guère habitué à protéger une entreprise utile aux sciences et aux lumières qui servent l'espèce humaine. La première partie, déjà imprimée, ne sera pas la moins intéressante; elle concerne uniquement Christophe Colomb, et jette des clartés nouvelles sur les principaux points de sa vie restés jusqu'à présent obscurs et presque fabuleux. Les pièces qui composent cette première partie forment dans la traduction française trois volumes contenant :

1° Une introduction de près d'un volume, où M. de Navarette rend compte de ses recherches, fait connaître les sources où il a puisé, résume les notions les plus authentiques sur les différens voyages de long cours qui, particulièrement dans les temps modernes, ont précédé la découverte de l'Amérique, établit enfin son opinion sur quelques-uns des points contestés de la vie et des travaux de Colomb. Cette introduction est savante et se lit avec intérêt, quoiqu'écrite sans talent et sans philosophie. L'auteur paraît rempli d'instruction, d'exactitude et de bonne foi, conditions nécessaires pour une entreprise du genre de la sienne. On désirerait sans doute plus de liberté d'esprit et moins de préjugés nationaux. Il pourrait, par exemple, essayer de justifier les Espagnols des cruautés qui souillèrent leurs conquêtes au Nouveau-Monde, sans déclamer contre les idées modernes, contre la révolution française, « et l'égarement de la raison auquel sont arrivés « ceux qui veulent se faire passer pour « philosophes dans ces jours de revers « et de calamités. » Mais il faut pardonner quelque chose à un homme dont le livre sort des presses de l'imprimerie royale de Madrid.

2° Une notice de la plupart des voyages maritimes entrepris par les Espagnols depuis 1393 jusqu'en 1794. Cette notice, qui paraît assez complète, est très succincte; c'est presque une nomenclature par ordre chronologique; mais elle n'en contient pas moins les titres les plus solides et les plus brillans de la gloire espagnole.

3° Les relations des quatre voyages de Colomb. Celle du premier voyage, la plus curieuse à tous égards, est écrite en entier de la main de Barthélemy de Las Casas. Il l'avait extraite d'un manuscrit autographe de Colomb, dont il était l'ami; c'était son journal de mer, que le pieux évêque eût mieux fait de transcrire textuellement, mais dont il cite toutefois un bon nombre de passages, qu'on ne peut lire sans le plus profond intérêt. Cette relation est suivie d'une lettre assez étendue de l'amiral au trésorier du roi et de la reine catholiques, pour l'informer du résultat de ses recherches. Le second voyage est raconté dans un récit du docteur Chanca qui faisait partie de l'expédition. On y a joint l'instruction que Colomb remit à celui qu'il envoya de Saint-Domingue en Europe pour rendre compte à ses souverains. La relation du troisième voyage, faite par Colomb lui-même, copiée en entier de la main de Las Casas, et accompagnée d'une longue lettre de l'amiral, fait connaître mieux que tout le reste l'originalité de son esprit, et ce mélange de génie et de préjugés naturel à tout grand homme du quinzième siècle. Enfin, les renseignemens sur son quatrième voyage se composent de deux lettres de lui au roi et à la reine, de ses instructions, d'une relation de Diègo de Porras qui l'avait suivi, et du testament de Diègo Mendez, son ami et son compagnon. A la suite des quatre voyages, on a placé quinze lettres inédites qu'il écrivit à diverses époques. Presque aucun de ces documens n'avait encore été publié, et l'authenticité est constatée d'une manière qui ne laisse aucun doute; il faut à cet égard consulter l'ouvrage même. M. de Navarette l'a complété par un appendice concernant la charge de grand amiral, qui renferme des renseignemens de quelque prix pour l'histoire de la marine. Le tout se termine par une table raisonnée des matières, chose indispensable pour un pareil ouvrage.

La traduction paraît faite avec une exactitude qui compense bien ce qu'il peut y manquer de correction ou d'élégance. Aux notes déjà très-utiles de l'éditeur espagnol, les traducteurs en ont joint de nouvelles qui complètent ou rectifient les premières. Ils ont même emprunté le secours de quelques savans, étrangers à leur entreprise, et le lecteur remarquera les précieux éclaircissemens qu'ils doivent à MM. Cuvier, de Rossel, Abel Remusat et Saint-Martin. En résumé cette publication est digne d'encouragement et de succès. Un recueil de pièces détachées, de documens originaux, se lit ordinairement avec plus de fruit que de plaisir. Celui-ci cependant est relatif à des faits si importans, si singuliers, si grands, qu'il peut intéresser ceux même qui sans prétendre à la science, ont du goût pour les récits naïfs où l'histoire se produit sans art et par la voix même de ceux dont elle immortalise le nom.

Histoire de la Flandre depuis le comte Guy de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne, 1280—1383, par M. Jules Van-Praet. 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1828.

En voyant le titre de cet ouvrage, on se demande quelles raisons ont décidé M. Jules Van-Praet dans le choix de l'époque qu'il a traitée. On conçoit facilement les motifs qui l'ont déterminé à s'arrêter à l'avènement du duc Phi-

lippe-le-Hardi : le gouvernement en Flandre des princes de la maison de Bourgogne, les agrandissemens successifs de leur puissance, les luttes qu'ils eurent à soutenir, les triomphes disputés qu'ils remportèrent, ont été décrits par une plume si habile, qu'un jeune écrivain pouvait craindre de recommencer ce qu'avait si bien fait M. de Barante. Un citoyen belge a dû aimer mieux d'ailleurs apprendre à l'Europe ce qu'elle ignorait encore de cette glorieuse et dramatique histoire. Mais il est moins facile de voir ce qui a déterminé l'auteur à commencer son récit à l'an 1280 : cette date est à la vérité celle de l'avènement de Guy de Dampierre ; mais quelle époque ouvre-t-elle pour la Flandre? L'auteur affirme que ce moment a été celui où le parti français a commencé à se former, et où les rois de France sont intervenus pour la première fois dans le gouvernement de la Flandre. Je ne sais si l'on peut le dire d'une manière tout-à-fait absolue : la position équivoque du comte de Flandre, pair de France, vassal de l'empire, et allié commercial des Anglais ; la présence du comte Ferrand à Bouvines, en 1211, dans l'armée des ennemis de Philippe ; le choix fait de saint Louis, en 1244, pour arbitre entre les rivaux qui se disputaient cette province, font présumer de fréquens rapports entre la France et la Flandre, et ont dû créer de bonne heure *le parti français*. Mais quand cela ne serait pas, sûrement long-temps avant Guy de Dampierre avait commencé la rivalité des bourgeois et des nobles. On regrette que M. Van-Praet n'ait pas pris son sujet à sa source, qu'il n'ait pas montré la naissance et les progrès de ces grandes communes devenues si florissantes que, dans un voyage solennel de Philippe-le-Bel en 1301, la reine de France fut jalouse de la parure des dames de Bruges, et qu'en 1325, plus de trois mille tisserands furent, en une fois, chassés de Gand. On eût aimé à voir sortir de la barbarie cette organisation municipale propre aux villes germaines, et qui, dès le onzième siècle, se montre avec tant d'éclat sur tout le cours du Rhin. On aurait eu ainsi la clef de beaucoup de choses dont parle M. Van-Praet, et qu'il n'explique pas toujours assez ; nous comprendrions mieux la position de Guy de Dampierre, si la guerre qui le mit sur le trône et partagea, entre lui et ses frères d'un autre lit, l'héritage de Marie de Constantinople, nous avait été contée ; si nous avions vu l'importance du commerce de la laine, nous ne nous étonnerions pas de la popularité des Anglais, et nous trouverions tout simple que les tisserands, les foulons, *etc.* leur fussent exclusivement attachés. Il serait, je crois, fort à souhaiter que M. Jules Van-Praet eût le courage de s'enfoncer dans ces temps difficiles à étudier, et qu'il nous donnât un jour l'histoire de la Flandre depuis son origine jusqu'à l'an 1280. Peut-être faudrait-il lui demander aussi de mieux profiter de ses travaux, de nous mettre plus à son niveau, de nous apprendre davantage ce qu'il sait si bien : un exemple expliquera ma pensée. M. Van-Praet renvoie souvent au traité de Melun ; il eût été utile, ce semble, d'en citer les conditions, et de rappeler en quelles circonstances il fut conclu. En voyant Ferrand sortir à ce prix de la prison où l'avait enfermé son vainqueur, et laissé, pendant douze ans, languir sa femme, on ne se fût plus étonné de voir la France se réclamer toujours d'un traité de 1226. Ce n'est pas tout, et sous le rapport de la clarté on peut faire un autre reproche au livre de M. Van-Praet : ce n'est pas que l'ordre des événemens, et les événemens eux-mêmes, ne soient exposés avec art, et qu'on ne suive sans peine le fil du récit ; la lutte de Gand et de Bruges par exemple, est racontée avec une netteté tout-à-fait satisfaisante. Ce morceau, du reste, est réellement intéressant et remarquable. Mais sous les événemens il y a des sentimens, des passions, et M. Van-Praet n'en tient pas toujours assez compte. Il nous dit, et je le crois sur parole, que les bouchers et les poissonniers de Bruges étaient pour les nobles ; ils avaient sans doute un motif pour cette préférence ; pourquoi ne pas le chercher, ou, si on l'a trouvé, pourquoi le taire ?

L'ouvrage de M. Van-Praet n'en est pas moins très-instructif et très-intéressant ; il fait connaître une époque pleine de faits. Avec son aide, on remonte plus haut encore dans l'histoire de ces grands bourgeois qui combattirent pour les intérêts qui triomphent aujourd'hui ; les familles aristocratiques se glorifient de leur ancienneté, pourquoi les amis de la liberté n'en feraient-ils pas autant ? Pourquoi ne s'applaudiraient-ils pas de l'antiquité de leurs principes, de la noblesse de leur cause. Espérons que M. Van-Praet nous rendra encore une fois ce service, et que, par le récit des premiers temps de la Flandre, il ajoutera encore quelques quartiers à notre généalogie, quelques souvenirs à notre reconnaissance.

Documens sur les événemens politiques de 1820 et 1823, et l'influence des moines sur le gouvernement, l'administration et les finances. Traduit de l'espagnol. A Paris, chez Andriveau, rue Neuve-de-la-Ferme-des-Mathurins, n. 16, et chez les marchands de nouveautés. 1828.

Il ne faut jamais croire que tout soit dit sur une question ; quelque épuisée qu'elle semble, on en ignore toujours bien plus qu'on n'en sait, et l'on est confondu chaque jour de voir à quel point on est loin de la vérité sur les choses même dont on s'est le plus occupé. Ne croit-on pas généralement n'avoir plus rien à apprendre sur l'état déplorable de l'Espagne, sur la stupidité de son gouvernement, sur la violence et l'aveuglement du parti qui triomphe aujourd'hui ? qui ne pensérait que tout est connu en ce genre, et que, sur ce malheureux pays, on peut bien se livrer à des déclamations, entasser des lieux communs, mais qu'il n'y a plus rien d'utile, car il n'y a plus rien de nouveau à en dire ? La brochure que nous annonçons est une réponse à ce préjugé, car il est impossible de la lire sans être arrêté à chaque instant par la surprise de l'indignation ; non, on ne se doute pas de tout ce qui s'est fait en Espagne, on a entendu parler de massacres, d'échafauds ; on a retenu les noms de nobles exilés, courageux martyrs d'une ingrate patrie ; mais on n'est pas entré dans le détail des mille vexations par lesquelles la faction dominante, pour amasser de l'or, a pesé sur le pays, car c'est là, en dernière analyse, qu'aboutissent tant de persécutions, tant d'abus, tant de violations de la foi publique ; c'est dans ce but qu'on a détruit les établissemens d'invalides, dotés du produit de bulles pontificales ; qu'on a annulé par un effet rétroactif les testamens des moines sécularisés, et porté le désordre dans la fortune des familles ; qu'on a remis en vigueur les anciennes lois qui condamnaient à la peine du fouet quiconque ne paierait pas la dîme en bons grains, et ne mettrait pas, dans les greniers des chapitres, les récoltes de terres dont la possession était douteuse. Et quoiqu'on ne le voie pas si clairement, on peut bien dire que toutes les exactions commises dans l'administration n'ont servi qu'à enrichir la faction bigote et servile qui se partage la dépouille de l'Espagne. Cette conviction augmente le serrement de cœur que l'on éprouve à voir de quelle misère est affligé ce royaume jadis si florissant, et combien chaque année, passée dans cette déplorable voie, enfonce l'Espagne dans la pauvreté et l'ignorance. En voici quelques exemples : le sel, que sous les cortès on achetait 2 réaux et demi la fanègue (la fanègue tient 57 litres, le réal vaut 26 centimes et demi), et qui se vend actuellement à San-Lucar 1 réal la fanègue pour lester des navires étrangers ; le sel a été remis, par ordonnance royale, à 48 et 50 réaux, et distribué de force, comme jadis en France sous l'empire de la gabelle. L'impôt nommé *frutos civiles*, et qui pèse sur les propiétés, a été rétabli ; et comme il n'atteint pas les négocians, on les a obligés de payer annuellement 10,000,000 de réaux, et la somme a toujours été en augmentant. Les droits sur le tabac sont immenses ; ceux sur la morue sont de 28 maravédis par livre en sus du prix, et toute importation de poissons étrangers est sévèrement interdite. On peut facilement imaginer que tant de vexations sont une prime offerte à la contrebande, aussi s'accroît-elle considérablement, et amène-t-elle de nouvelles rigueurs.

Voilà l'état où les moines ont réduit l'Espagne, voilà le système que nous avons été remettre en vigueur. Dès 1497 le cardinal Ximenès obtenait des brefs d'Alexandre VI, pour réformer ou supprimer l'ordre des cordeliers ; le conseil de Castille se plaignait, en 1619, à Philippe III de la multiplication des monastères et de la misère qu'elle attirait sur le pays ; Charles II reçut de semblables réclamations, et y répondit par une loi destinée à réformer les abus des ordres religieux. Et c'est au dix-neuvième siècle, sous un gouvernement représentatif, que l'or de la France et les bras de ses enfans ont été employés à relever un pouvoir que les siècles encore superstitieux avaient jugé excessif et fatal !

Les faits que nous venons de citer sont tirés de la brochure que nous annonçons, et quoiqu'elle n'ait que 48 pages, elle en contient beaucoup d'autres ; il en est encore un qui mérite d'être rapporté, parce qu'il prouve à quel point les passions politiques confondent toutes les idées de justice, et toutes les notions de droit. En 1823 la junte d'Oyarzun et la régence de Madrid enjoignirent aux évêques de retirer aux moines sécularisés la permission de confesser et de prêcher, et les titres de curé qu'ils avaient reçus sous le régime constitutionnel ; certes, jamais gouvernement n'empiéta davantage sur le pouvoir spirituel ;

C'est bien pis que les ordonnances de M. le comte Portalis.

Session de 1827 de la société suisse d'utilité publique. Par Ch. Monnard, Vevey. De l'imprimerie de Larlscher et fils.

Dans le temps où la Suisse était occupée par les Français, plusieurs personnes charitables cherchèrent à remédier à la misère toujours occasionée par la présence de l'étranger. Des sociétés philanthropiques se formèrent à Zurich et dans plusieurs autres cantons; bientôt elles cherchèrent à agir de concert, et la première assemblée commune eut lieu à Zurich, le 18 mai 1810. Le but de la réunion était de s'instruire mutuellement de ce qui se faisait dans chaque canton pour le soulagement des pauvres, et d'examiner les moyens propres à obtenir des résultats meilleurs encore. Les travaux de la société s'étendirent ainsi, et *les pauvres, l'éducation, l'industrie*, en devinrent l'objet. Plusieurs sociétés cantonales se sont établies et affiliées à la société mère qui tient sa séance annuelle tantôt à Zurich tantôt dans une autre ville. Celle dont nous rendons compte a eu lieu à Bâle les 11 et 12 septembre 1827. On n'attend sans doute pas de nous une analyse exacte qu'on trouve, au reste, dans la brochure que nous annonçons; mais on sera peut-être bien aise de juger, d'après quelques faits, de l'état des esprits en Suisse par rapport aux questions de charité publique et de morale générale; on verra qu'il y règne un véritable intérêt pour le bien-être des classes indigentes, et une vive sollicitude pour leur progrès moral et intellectuel; mais on regrettera d'y rencontrer si peu d'idées justes sur la liberté des individus; la distinction entre ce que veut la conscience, et ce qu'ordonne la loi, ne paraît faite par personne; dès qu'une chose est bonne, on demande au législateur de la prescrire; il suffit même qu'elle soit utile pour qu'on en émette le vœu. Il ne faut pas cependant que cette erreur nous rende injustes et ingrats envers les hommes zélés et bien intentionnés qui s'occupent avec tant d'activité du sort des pauvres. Nous trouverons dans leurs travaux, à côté de vues trop exclusives, des remarques précieuses, et d'excellentes propositions. Plusieurs mémoires ont pour but l'amélioration morale et intellectuelle des ouvriers des fabriques; pour l'*état physique*, on réclame la suppression ou la diminution des travaux nocturnes reconnus trop malsains, la non admission d'enfans trop jeunes, des salles de travail spacieuses et bien aérées; on recommande aussi l'usage des bains froids dont on a ressenti les heureux effets. On demande, pour l'*état moral et intellectuel*, une surveillance exacte, des récompenses, des distinctions, et des écoles; sur ce dernier point les avis sont partagés: quelques personnes approuvent hautement les écoles du dimanche, d'autres les rejettent, comme privant les enfans du repos qui leur revient, et contraires à la destination du jour du Seigneur; les écoles de petits enfans et de travail reçoivent beaucoup d'éloges et d'encouragemens. Pour l'*état économique*, on engage à établir les caisses d'épargne, et à s'opposer au mariage de toute fille qui ne possède pas un trousseau. On propose aussi de s'adresser aux gouvernemens, de les *supplier* de faire exécuter les lois sur les écoles, de les rendre meilleures et de les créer là où il n'en existe pas, comme à Bâle. On leur demande aussi d'imposer aux chefs de fabrique plusieurs obligations de surveillance, et de les empêcher de faire travailler leurs ouvriers le dimanche; on voudrait encore que les gouvernemens exerçassent une plus sévère inspection sur les fabricans étrangers, s'opposassent à la fréquentation des auberges, et établissent l'égalité de conditions entre les écoles des fabriques et les autres écoles.

En outre de ces demandes, dont plusieurs dépassent non-seulement le but de la société d'utilité publique, mais encore les attributions des gouvernemens, il en est une qui nous paraît de la plus haute importance, et qui est, du moins en France, le premier pas nécessaire à l'instruction du peuple, c'est la formation d'écoles normales d'instituteurs élémentaires; les maîtres, et surtout les maîtres de ce genre, manquent complètement, et toutes les personnes qui s'occupent de cet enseignement peuvent dire quelles difficultés presques insurmontables oppose cette déplorable pénurie à leur zèle pour le développement moral et intellectuel des enfans employés dans les fabriques. Les auteurs des mémoires invoquent l'autorité et la sommet de forcer les chefs d'établissemens à laisser un certain temps à leurs jeunes ouvriers pour recevoir l'instruction nécessaire; quelques-uns même voudraient qu'on ne pût recevoir dans les fabriques que les enfans âgés de dix ans.

et de l'administration des pauvres; on a rendu compte d'une association de charité formée dans la paroisse des Ponts-de-Martel (canton de Neufchatel). Ses résultats ont été très-avantageux; ses revenus sont des contributions volontaires, son principe a été le mouvement spontané d'individus libres; tout est bien jusqu'ici, mais il faut prendre garde qu'elle ne devienne une institution, une taxe des pauvres enfin. On trouve, à propos de cette société, un singulier exemple de la tyrannie où peut être mené sans s'en douter, et en sûreté de conscience, le gouvernement d'un petit pays : celui de Neufchâtel n'intervient, dit-on, dans l'assistance des pauvres que pour défendre tout impôt en leur faveur; passe pour cela; et pour empêcher que les secours distribués par les communautés et les administrations de fonds pieux ne soient inégalement répartis. De quoi se mêle ce gouvernement? Qui, en France, aurait une pareille idée?

La discussion a roulé aussi sur les progrès de l'industrie, et le moyen de les favoriser; ces travaux, d'un intérêt tout local, n'en auraient point ici, et nous passons à la question des prisons, où le point de vue moral de la détention a été traité d'une manière très-satisfaisante par M. le pasteur Monnard, auteur de la brochure que nous annonçons. Après s'être livré à des réflexions d'un ordre fort élevé sur l'utilité de la peine en tant que peine, M. Monnard la considère comme éducation, établit que c'est un devoir impérieux de la société d'élever le coupable qu'elle châtie, insiste beaucoup sur le choix des surveillans des prisons, des maîtres ouvriers qui y sont indispensables, sur l'importance dont est pour le détenu le plus mince détail de la conduite qu'on a avec lui et devant lui, et finit par demander que tous ceux qui sont chargés de la surveillance journalière des prisonniers soient regardés comme *éducateurs*, et, comme tels, formés pour ce but, ainsi que les instituteurs des enfans, et dans les mêmes écoles normales. Cette vue nous paraît juste et touchante, et nous croyons que de son adoption résulteraient d'heureux effets. La société termine sa séance en proposant plusieurs sujets à traiter, entre autres *la composition d'un manuel des jeunes régens de campagne dans l'exercice de leurs fonctions*; plusieurs questions *sur la liberté d'industrie et les corporations de métiers*; *l'exposition et l'appréciation de l'administration des pauvres dans un canton quelconque.*

La société s'est aussi occupée de l'*état*

Il est inutile d'ajouter des réflexions à ces faits, ils parlent plus hautement en faveur de l'établissement d'associations du genre de la société d'utilité publique, que ce que nous dirions ici; on pourrait peut-être penser que cette société embrasse un trop grand nombre d'objets, et que, pour un si vaste but, plusieurs sociétés seraient nécessaires; mais ce n'est pas ici le lieu de développer cette opinion.

Histoire des sectes religieuses qui sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les différentes contrées du globe, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle; par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. — Nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée. Tome premier.

A Paris, chez Baudouin frères, éditeurs, rue de Vaugirard, n. 17. — 1828.

A moins que les volumes qui suivront ne diffèrent essentiellement du premier, cet ouvrage répond bien mal à son titre. Il n'est personne en effet qui, en l'ouvrant après avoir jeté les yeux sur la couverture, ne doive s'attendre à trouver un tableau complet, ou du moins prétendant à l'être, de l'état et du mouvement de l'esprit religieux, durant tout le dix-huitième siècle, dans les diverses contrées du monde; et certes dès lors l'attente n'est pas mince, car quel sujet plus vaste et plus digne d'intérêt! Combien de transformations curieuses et bizarres doit présenter, dans un temps d'incrédulité, l'esprit de secte qui ne s'éteint jamais complètement! Dans quels cerveaux cherche-t-il un asile? Que devient-il dans les associations anciennes? quel caractère présentent les associations nouvelles, s'il y en a? Quelle sera son histoire dans les divers pays? Assez courte sans doute dans plusieurs, en France, par exemple; bien qu'en France, comme partout, l'idée religieuse subsiste toujours digne d'observation, féconde en résultats; mais en Angleterre, où l'ergotisme théologique rencontre toujours un si puissant auxiliaire dans la facilité avec laquelle toute opinion singulière trouve un homme plus singulier qui l'adopte, et où tant de ténacité et de courage à réaliser son idée s'allie avec un jugement si étroit; mais en Allemagne où la philosophie, pour ne s'être

pas déclarée d'abord l'irréconciliable ennemie du christianisme, le pénètre, le discute, le déborde de toutes parts, et y introduit de si puissans germes d'hétérodoxie, elle est immense la carrière qui s'ouvre devant un historien des diverses manifestations du sentiment religieux dans nos sociétés modernes. Toutefois l'ancien évêque de Blois est à l'abri des reproches de ne l'avoir point fournie tout entière, car il ne s'est même pas présenté à l'entrée, du moins, je le répète, dans le premier volume de son *Histoire des sectes religieuses*.

Il s'en faut néanmoins que ce volume soit insignifiant. Peut-être même offre-t-il pour nous autres Français du dix-neuvième siècle, un intérêt plus vif que s'il traitait des questions et des choses que je viens d'indiquer; il est en effet exclusivement consacré à la France, et au période de son histoire qui jouit aujourd'hui de toute la faveur publique, à la révolution. En un mot c'est un tableau de l'état de la religion pendant les plus terribles époques de notre régénération politique, notamment de la subversion du culte catholique en 1793, et des essais dérisoires ou impies tentés pour le remplacer par un culte en harmonie avec les idées et les passions révolutionnaires dans ce qu'elles présentaient de plus insensé ou de plus abject.

Après quelques aperçus apologétiques sur les fêtes en général, l'auteur, dans un premier livre, trace l'histoire des temples et fêtes de la Raison, des temples et fêtes de l'Être-Suprême, de l'établissement du nouveau calendrier, du changement des noms de baptême et des noms d'églises, de rues, de villes, etc., des fêtes nationales et des fêtes décadaires, et des persécutions pour faire chomer le décadi, au lieu du dimanche. Sur tous ces bizarres épisodes de nos annales républicaines, il a recueilli une foule de faits et de renseignemens qu'on chercherait vainement ailleurs classés et réunis. On a là non-seulement la description des principales cérémonies par lesquelles on inaugura à Paris le culte de la Raison ou celui de l'Être-Suprême, mais aussi de celles qui offrent en province quelque circonstance digne de remarque; on peut retrouver non-seulement les traits les plus saillans des discours prononcés dans le sein de la Convention, ou au milieu des solennités de la capitale, par les orateurs connus et chéris de la foule, mais ceux aussi d'un simple municipal de province, ou d'un clubiste campagnard, le Socrate sans-culotte de sa paroisse; enfin on y trouve rappelés une grande partie des rêves qui dans ce temps de désordre purent traverser des imaginations à la fois grossières et actives, en proie au délire de l'impiété, et lorsqu'il ne restait plus debout autour d'elles ni une idée morale, ni une idée religieuse, autres que celle qui ne meurt jamais dans d'homme, mais qui, si elle dispose des actions du grand nombre, dirige la pensée de bien peu : tableau profondément triste, mais instructif, et qui rehausse bien le prix de tout système d'instruction morale qui embrasse dans son ensemble l'amélioration de la race humaine, et ne crée pas d'aristocratie des lumières.

Un second livre est rempli par l'histoire de la philanthropie, depuis sa naissance jusqu'à son extinction. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de l'ouvrage de M. Grégoire. Quelques considérations historiques, bien superficielles, il faut le dire, sur l'origine et les progrès du déisme, et sur quelques tentatives d'établir ce système de philosophie sous la forme de culte public, soit à Londres, soit dans quelques autres pays, ouvrent convenablement le sujet. Vient ensuite le récit des efforts tentés par les théophilanthropes pour s'organiser en communion. Ce ne sont plus les saturnales dégoûtantes des fêtes de la Raison, ni le pédantisme plus froidement impie des fêtes de l'Être-Suprême; mais c'est encore bien ridicule.

Quand on a dit que l'*Histoire des sectes religieuses* contenait une foule de renseignemens curieux et qui paraissent exacts, sur les extravagances des fougueux adversaires de la religion pendant la révolution, et qu'un style assez animé, assez rapide, assez palpitant d'ironie et de colère, contribue à en augmenter l'intérêt, tout éloge est fini. Qu'on ne demande après cela ni force, ni suite dans les idées; ni observation fine pour en tenir lieu; ni surtout une ombre d'impartialité. Les incrédules et les théophilanthropes ne sont pas jugés par M. Grégoire, avec plus de justice ou de sang-froid que des royalistes ou des anti-concordatistes; son esprit étroit et inflexible ne les comprend pas davantage. Son caractère de prêtre reparaît en entier dans cet ouvrage; à peine de loin quelques faiblesses pour certains noms célèbres de la révolution rappellent-elles le membre de la Convention. Aussi résulte-t-il de l'effet général de son livre une im-

pression contre-révolutionnaire, qui, je n'en doute pas, désolerait son ame s'il en avait le sentiment. Admirez l'irrésistible conséquence des idées et des situations! Les auteurs dont M. Grégoire s'autorise le plus souvent au bas de ses pages, ce sont des auteurs étrangers, échos de Coblentz ou des émigrés, de Londres; ce sont l'abbé Feller et madame de Genlis.

Théorie de la procédure civile, précédée d'une *introduction* par M. Boncenne, avocat à la cour royale, et professeur à la faculté de droit de Poitiers. Tome premier. *Introduction*. Paris, librairie d'Eugène Renduel, rue des Grands-Augustins, n. 22; Brissot-Thivars, libraire, rue de l'Abbaye. 1828.

Jusqu'ici la procédure civile, bien qu'elle ait été l'objet d'ouvrages recommandables sous certains rapports, n'a pas été traitée d'une manière vraiment doctrinale. Les auteurs s'appuient tour à tour sur les erremens du Châtelet et de Pigeau, sur quelques anciennes traditions et sur les effets de notre jurisprudence moderne; mais chez eux rien d'un peu scientifique et d'un peu rationnel. Aussi l'ouvrage de M. Boncenne est-il une véritable innovation que nous signalons au public et aux jurisconsultes, et qui honore l'école de Poitiers dont M. Boncenne est professeur.

M. Boncenne a entrepris l'œuvre d'un jurisconsulte; il veut écrire *la théorie* de la procédure, et il n'a pas hésité à consacrer un volume entier à une introduction historique. C'est une grande nouveauté dans nos livres de droit, qui sont presque tous exclusivement voués à l'exposition d'une pratique étroite. On reconnaît dans l'introduction de M. Boncenne des intentions excellentes et des études fortes; nous l'avons vu avec plaisir s'appuyer dans ses recherches sur les grands travaux de MM. Guizot et de Savigny, et montrer une instruction plus étendue et plus variée que celle de la plupart des autres légistes.

L'auteur traite dans son introduction de la nature des lois concernant la procédure, des actions, des exceptions, de la juridiction et de la compétence, de l'organisation judiciaire avant la révolution, et depuis la révolution, de l'origine du jury, du jury en matière civile; enfin il expose le système actuel de notre organisation judiciaire. Tout n'est pas également bien traité, mais partout on trouve l'empreinte d'un talent distingué.

Nous regrettons que M. Boncenne n'ait pas fait d'études particulières sur les *actions* du droit romain; il cite bien Gaïus, mais sans l'éclaircir; tout ce qu'il dit sur ce sujet est insuffisant et commun, et cependant c'était bien là le lieu d'une exploration historique sur la procédure romaine.

Si en certains endroits la science de M. Boncenne est faible, parfois aussi sa raison et son jugement manquent de fermeté et de hauteur, témoin tout ce qu'il écrit sur le jury en matière civile et sur les discussions de l'Assemblée constituante. On est fâché de voir un si bon esprit dupe encore des préjugés étroits et des déclamations vides qui maintenant ont perdu tout crédit. Que M. Boncenne ne soit pas convaincu de l'efficacité du jury en matière civile, nous ne l'en blâmons pas, mais nous le blâmons de la timidité déclamatoire avec laquelle il aborde la question, et de l'absence de toute vraie critique dans son examen.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Boncenne fera faire un pas, nous le croyons, à la science de la procédure civile; quand il sera complet, nous en ferons dans la *Revue* l'objet d'un examen critique.

Du degré de compétence des médecins dans les questions judiciaires relatives aux aliénations mentales, et des théories physiologiques sur la monomanie; par Elias Regnault, avocat à la cour royale de Paris, avec cette épigraphe : *he speaks nothing but madman* (Shakspeare, Twelfth night), il voit des fous partout. Paris, chez Varée fils aîné, libraire, rue de la Calandre, n. 19; et Baillière, libraire de l'académie royale de médecine, rue de l'École de médecine, n. 13 bis. 1828.

Les doctrines physiologiques sur la monomanie jouissent aujourd'hui d'une grande faveur tant parmi les médecins que parmi les avocats. Voici un jeune légiste qui se déclare leur adversaire, nie la compétence exclusive des médecins sur les questions de monomanie, maintient la persistance de la liberté humaine même pendant les accès d'une manie partielle, et s'attache à démontrer que tant qu'il n'y a pas délire, égarement total de la raison, il y a liberté, par conséquent responsabilité, et nécessité du châtiment. Quand l'auteur n'aurait fait que soulever et poser cette question d'un intérêt si grave, son livre seul mériterait l'attention; mais il y a des par-

ties touchées avec talent. Disons-lui cependant que sur bien des points on voit que ses études psychologiques et morales sont faibles, qu'il a passé auprès de questions sérieuses avec légèreté, que notamment sur le suicide il n'a fait que reproduire certains lieux communs; mais enfin l'auteur a le mérite d'avoir senti et reconnu le fait psychologique de la liberté, et d'avoir résisté au torrent des doctrines exclusivement physiologiques.

Code ecclésiastique français, d'après *les lois ecclésiastiques* d'Héricourt, avec les modifications commandées par la législation nouvelle, et accompagné de notes, par Mathieu-Richard-Auguste Henrion, avocat à la cour royale de Paris. Paris, à la Bible d'or, J.-J. Blaise aîné, libraire-éditeur, rue Férou Saint-Sulpice, n. 24. 1828.

Les Lois ecclésiastiques d'Héricourt étaient réputées, avant la révolution, le meilleur recueil de droit canonique, et jouissaient, dans tous les tribunaux du royaume, du plus grand et du plus juste crédit. C'était donc une idée heureuse, au premier abord, que de les reproduire avec les modifications et les corrections nécessaires pour les mettre en harmonie avec les principes de notre législation présente; car enfin, bien qu'il n'existe plus de droit ecclésiastique proprement dit, une assez grande partie des matières qui étaient de son ressort n'en subsistent pas moins, et l'on ne peut nier que bien connaître les dispositions écrites qui les régissent ne fût également avantageux aux simples citoyens, au clergé et aux magistrats; or, quel meilleur moyen d'en faciliter l'étude que d'approprier à notre régime actuel un ouvrage universellement estimé, qui faisait loi pour nos anciens corps judiciaires, observateurs si exacts et si scrupuleux du droit canonique, et que certes on ne composerait pas aujourd'hui s'il était à composer? Cependant, le dirai-je? les Lois d'Héricourt me semblent peu propres, du moins dans leur forme primitive, à servir de base à la rédaction d'un bon *Code ecclésiastique français*. Il faut considérer qu'elles ont été compilées dans un temps où la distinction du civil et du spirituel n'avait pas passé dans la législation, et compilées pour des tribunaux de droit commun qui connoissaient en même temps d'une foule de questions reconnues aujourd'hui pour être du domaine purement religieux: la plupart, la presque totalité des articles qu'elles renferment sont donc désormais sans objet ni vertu, légale s'entend; je ne parle même pas de ceux qui se rapportent à des choses complètement disparues, comme les bénéfices, les immunités du clergé, etc., etc., et qui, n'offrant plus qu'un intérêt purement historique, n'auraient pas dû figurer dans un recueil de législation positive. Que si donc on voulait profiter de la vaste science déposée dans ce recueil et l'accommoder à nos besoins présens, il fallait non-seulement en retrancher les dispositions incompatibles avec notre législation actuelle, et les remplacer par d'autres qu'elle fournit, mais y introduire le principe même de toute notre législation en matière ecclésiastique, le principe de la séparation des deux pouvoirs, de l'état et de l'Eglise, du citoyen et du fidèle.

Conformément à ce principe, tout code ecclésiastique me paraît nécessairement devoir être divisé en deux parties: la première renfermant tout ce que les lois de l'état prescrivent touchant la religion, ses ministres, son culte et ce qui peut s'y rapporter; la seconde, tout ce que les lois généralement reconnues de l'Eglise, considérée comme société indépendante et constituée, règlent en matière de discipline et d'organisation intérieure: de telle façon que tout citoyen saurait, d'une part, ce qui est de droit commun, c'est-à-dire strictement obligatoire, et, comme tel, s'adresse à la généralité des Français; de l'autre, ce qui est de droit particulier et purement ecclésiastique, c'est-à-dire facultatif, abandonné à la conscience de chacun et ne liant que les seuls catholiques croyans et soumis. Conçu d'après ce plan, le *Code ecclésiastique français* ne présenterait plus l'étrange confusion d'articles qui diffèrent *toto cœlo* et par les sources d'où ils émanent, et par la nature de leur vertu obligatoire, les uns tirés des lois de l'état et placés, comme tels, sous la garde de l'autorité publique, qui est là pour en surveiller et en forcer l'exécution; les autres, extraits des codes purement ecclésiastiques, tels que les décisions des conciles ou des papes, dont ils n'empruntent qu'une sanction religieuse, et dénués par conséquent de toute sanction légale. Ainsi, j'ouvre le *Code ecclésiastique* au chapitre du sacrement du Mariage, et j'y trouve un article 835 ainsi conçu: « Il est défendu » aux ministres de la religion de donner » la bénédiction nuptiale, avant d'avoir » acquis la preuve que le mariage a été » contracté devant l'officier de l'état ci-

» vil » : disposition positive, d'obligation stricte; et en effet l'article suivant, extrait du code pénal, stipule une amende pour le prêtre qui contreviendrait à cette injonction de la loi. Mais je tourne la page, et je lis, article 841 : « Le second effet du mariage célébré » avec toutes les formalités prescrites » par l'église et par les lois est de ren» dre les enfants qui en naissent légi» times et capables de recevoir les or» dres. » *Alexand.* III, *cap. Conquestus. extra. qui filii sint legitimi, etc.* Légitimes religieusement, tant qu'il vous plaira, mais civilement, non; car, pour emporter la légitimité civile, le mariage civil suffit d'après nos lois, en dépit du pape Alexandre III. Nous voici donc transportés tout à coup, par ce dernier article, au sein d'un ordre d'idées et de principes tout différens, dans lesquels les mots changent de signification et les obligations de nature. Quoi qu'il en soit de ces objections, le *Code ecclésiastique français* est une publication à la fois utile et piquante, et qui, en supposant même qu'elle laissât quelque chose à désirer comme recueil de législation positive, doit être lue et consultée avec fruit et agrément par toute personne un peu curieuse de nos vieilles institutions ecclésiastiques.

Économie politique des Athéniens; traduit de l'allemand de M. Auguste Boeckh, par M. Laligant, 2 vol. in-8°. 15 fr. chez A. Sautelet et compagnie, rue de Richelieu, n. 14.

Les questions de finances préoccupent aujourd'hui tous les esprits. Voici un livre qui introduira le lecteur dans le secret du système financier des états de la Grèce, et en particulier de cette cité d'Athènes qui, avec un territoire si borné et une population si faible, a fait tant et de si grandes choses, et laissé un nom plus durable que celui des plus vastes empires. On ne connaît, en général, de l'histoire de la Grèce que les événemens politiques, les guerres, les batailles, en un mot, la vie extérieure des états. C'est une curieuse étude que de rechercher comment était organisée l'administration qui mettait en mouvement les armées, et soutenait ces luttes dont les chances forment de si brillans tableaux. Toute l'économie financière d'une nation se réduit à deux grandes questions : quelles sont les dépenses de l'Etat? de quelles sources viennent ses revenus? Telle est aussi la division naturelle de l'ouvrage de M. Boeckh. Mais avant d'aborder les finances athéniennes, il fallait d'abord tenter d'évaluer le numéraire dans lequel les sommes sont exprimées; il fallait s'efforcer de découvrir les rapports de valeur qui existaient entre les métaux précieux d'un côté, les denrées et les marchandises de l'autre. C'était la seule manière d'obtenir une mesure commune qui permît des comparaisons avec les sociétés de nos jours. M. Boeckh a commencé son travail par cette intéressante recherche, et, en rapportant les prix de la plupart des objets sur lesquels roulait le commerce d'Athènes, il a montré ce que valait l'argent à cette époque et dans cette partie du monde. Cette méthode toutefois ne suffit pas pour apprécier le fardeau des impôts; on ne peut se faire une idée exacte de la portion des produits du travail de la société qu'ils représentent, qu'en estimant la difficulté de production des métaux dans lesquels leur somme est exprimée. Si l'argent est difficile à produire, et que les denrées coûtent également beaucoup de travail, les denrées pourront être à bas prix, et cependant l'argent représenter une moindre portion du travail de la société que dans un pays où les denrées seraient plus chères par l'effet de rapports différens. Les frais de production et la valeur de l'argent une fois déterminés aussi exactement que les faits le comportent, l'auteur passe en revue les différentes autorités administratives, décompose et tâche de reconstruire la machine financière, puis il examine les diverses dépenses qui entraient dans le budget athénien. Viennent ensuite les revenus, qui se divisent en revenu ordinaires et revenus extraordinaires, et forment la matière de deux livres. On sait que dans nos états modernes c'est au crédit que l'on s'adresse pour fournir aux besoins extraordinaires; l'auteur nous montre quelles méthodes, en pareilles circonstances, employaient les Athéniens. Il n'est pas besoin de dire combien de résultats instructifs peuvent sortir de cette comparaison. Nous voudrions pouvoir donner de cet ouvrage remarquable une idée plus complète; mais il ne fait que de paraître, et, pour le moment, le temps nous manque. Formons seulement le vœu que les principaux ouvrages de l'érudition allemande soient ainsi mis à la portée du public français, et remercions le traducteur auquel nous devons de pouvoir, sans être arrêtés par les difficultés de langue, profiter des recherches et de la science que contient l'*Economie politique des Athéniens*.

Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis ; par M. Charles Lucas, avocat à la cour royale de Paris.

Un vol. in-8° A Paris, chez Bossange, rue Cassette, n. 22; Charles-Béchet, quai des Augustins, n. 57. 1828.

Cet ouvrage est la suite de celui que M. Lucas a publié l'année dernière sur *le système pénal et le système répressif en général.* Il incombe à tous ceux qui comme lui plaident pour l'abolition de la peine de mort, de perfectionner les autres peines, et spécialement celle de l'emprisonnement. C'est le sujet de cette nouvelle publication. Ce premier volume n'est qu'un recueil de pièces. Il commence par une pétition ou plutôt un mémoire que M Lucas adresse aux deux chambres. Là, revenant sur des idées et des faits déjà établis dans son précédent ouvrage, mais qu'il résume d'une manière démonstrative, et qu'il fortifie par de plus récens renseignemens, il s'attache à prouver la nécessité d'étendre l'instruction primaire, pour diminuer par la prévention le nombre des délits, et d'appliquer à la détention le régime pénitentiaire pour obtenir le même résultat par la répression. Des exemples pris en Angleterre, en Amérique et en Suisse, viennent se joindre aux tableaux de l'administration de la justice criminelle en France, pour montrer que si les simples délits contre la propriété se multiplient dans toutes les grandes agrégations d'hommes où s'accumulent à la fois beaucoup de richesses, ceux de ces délits qui entraînent la violence, ainsi que les grands crimes trouvent une sorte d'encouragement dans l'ignorance et la misère de la population. De là résulte l'évidente nécessité de propager l'instruction populaire. Quant à la question du régime pénitentiaire, M. Lucas ne fait encore que l'effleurer; l'ouvrage entier la traitera.

Le document le moins précieux sur cette matière ne sera certainement pas le rapport fait par M. Livingston au gouvernement de la Louisiane, sur le code des prisons. M. Lucas l'a traduit, ainsi que ce code même, à la suite de sa pétition. C'est un ouvrage qu'il faut lire; tout ou presque tout en est excellent. La conclusion est en faveur de la détention solitaire et laborieuse, et les raisons ainsi que les exemples paraissent sans réplique, jusqu'à contraire expérience. Le travail du publiciste américain est suivi d'un rapport de M. Dumont sur une loi rendue à Genève, concernant le régime de la prison pénitentiaire qui y est établi, et qui mérite la curiosité attentive de tous les voyageurs que touchent les grands intérêts de l'humanité. Ce rapport se recommande par cette justesse spirituelle qui caractérise le talent de l'interprète de Bentham. On y trouve une très-bonne discussion des avantages et des inconvéniens du *moulin à marcher* (*tread-mill*). Il paraîtrait que ce mode de travail, qui a joui quelque temps d'une si grande vogue en Angleterre, ne doit être employé que comme un moyen accessoire.

Dans le prochain volume, M. Lucas exposera ses propres idées. Rien de plus noble que ses intentions, de plus estimable que sa bonne foi. Il s'est donné une mission qu'il remplit avec dévouement. Il doit seulement se défier d'une sorte de précipitation à *conclure* et à écrire qui répand quelquefois une confusion pénible dans ses idées, dans sa composition, et jusque dans son style. Qu'il médite mûrement et corrige sévèrement le volume qu'il prépare.

Œuvres complètes de Thomas Reid, chef de l'école écossaise, publiées par M. Th. Jouffroy, avec des *fragmens* de M. Royer-Collard, et une *introduction* de l'éditeur.

Six vol. in-8°. A Paris, chez Sautelet et compagnie, rue de Richelieu, n. 14. (Première livraison.) — Deux volumes.

Le rôle d'une philosophie qui commence en présence d'une philosophie qui finit, est d'abord d'être négative; avant tout elle veut détruire, et quoique sans doute ses objections reposent au fond sur des principes, et que toutes ses attaques partent d'idées positives, d'après lesquelles elle raisonne, cependant, ni ces principes, ni ces idées ne sont, dans le premier moment, assez dégagés et assez explicites pour être établis directement et sous la forme dogmatique. Ils ne paraissent que d'une manière détournée, ils ne se montrent que dans leur point de vue polémique et critique. Mais bientôt la nouvelle doctrine a besoin de faire autre chose; elle ne peut se borner à nier, il faut aussi qu'elle affirme, qu'elle donne son mot, c'est-à-dire qu'elle produise en système l'opinion qu'elle compte mettre en place de l'opinion qu'elle a renversée. Elle passe alors de la critique au dogmatisme. Or, pour bien

remplir une telle tâche, elle doit être riche de son propre fonds, avoir son œuvre à elle, être prête à se présenter avec toute sa pensée et tout son développement; ou sinon, en ce qui lui manque, recourir à l'étranger s'il a de quoi lui prêter, et lui prendre par provision ce qu'elle n'est pas en mesure de donner elle-même. Une philosophie naissante est rarement en état d'offrir complète et de sa main la théorie qu'elle vient annoncer; elle n'en a souvent qu'une ébauche, qu'un tracé imparfait, dont avec le tems seulement, elle composera un tableau. En attendant qu'elle en soit là, le parti le plus sage pour elle est de suppléer par des emprunts à son dénuement momentané. Plus tard, si elle travaille, si elle devient forte et puissante, elle aura de quoi répondre à toutes les demandes qui lui sont faites, elle sera riche de son fonds, et puisera en elle-même toutes ses idées. Mais au début il est prudent, pour peu qu'elle n'ait pas toutes choses prêtes, de ne pas négliger les secours que les étrangers ont à sa disposition.

Voilà jusqu'à un certain point la position où se trouve aujourd'hui la science en France. Elle a nié, et nié avec succès, mais elle a encore peu établi. Cependant on la presse de fonder enfin quelque chose. Elle le sent, et voudrait satisfaire à ce vœu du pays; mais ce ne doit point être à la hâte, sans préparation, ni maturité; elle a besoin d'y penser. Tout ce qu'elle peut faire, pour le moment, et avant d'avoir atteint l'originalité à laquelle elle aspire, c'est d'entremêler à ses essais propres, encore bien incomplets, les compositions des étrangers, qui sont dans le même sens. Elle nous rendra de grands services sous ce rapport, si elle a soin de nous faire connaître de plus en plus par des traductions et des introductions qui en soient le commentaire, les ouvrages les plus recommandables de l'Ecosse et de l'Allemagne.

La publication que nous annonçons est une des meilleures de ce genre. Elle a pour objet de nous faire connaître en lui-même et dans toute la vérité de sa pensée ce chef d'une école utile, destinée à être le point d'appui de notre rénovation philosophique. Reid jusqu'ici a été peu lu; et ce qu'on en sait, on l'a appris dans des résumés, dans des exposés critiques, c'est-à-dire toujours un peu sur parole. M. Jouffroy, qui avait déjà pris la peine de nous introduire auprès de Stewart, s'est chargé de nous rendre le même office auprès de Reid, et, grace à lui, le public va posséder une traduction complète du père de la philosophie écossaise. Il trouvera dans les OEuvres de Reid cette philosophie toute entière, présentée sous les formes vives et naturelles qu'elle reçut des mains de son créateur; abondante en détails, hardie en expressions et partout en lutte avec les doctrines systématiques contre lesquelles elle s'éleva et qu'elle était destinée à remplacer. Les OEuvres de Reid seront précédées de la vie de ce philosophe par Dugald Stewart, son élève et son ami, et d'une Introduction de M. Jouffroy, où seront résumés avec étendue les travaux de l'école écossaise, et indiquées les recherches nouvelles que la science attend et réclame. Mais ce qui ajoutera un prix singulier à cette publication, ce sont les fragmens de M. Royer-Collard qu'elle contiendra. Ces fragmens, la seule trace qui reste des premiers pas de notre nouvelle philosophie, eussent peut-être été perdus, si M. Jouffroy n'avait obtenu la faveur d'en enrichir sa traduction. Pour ne rien leur ôter de leur prix, il s'est attaché à les disposer dans l'ordre qui les mettait le mieux en rapport avec les chapitres de Reid, où sont traités les mêmes sujets. Dans un exposé historique qui les précède, il en a expliqué pour ainsi dire la filiation, ce qui l'a conduit à exposer l'ensemble et la direction des travaux philosophiques de M. Royer-Collard, dont jusqu'ici on avait plutôt une impression, une haute mais vague idée, qu'une véritable connaissance. A tous ces titres réunis, la publication de M. Jouffroy sera un véritable monument qui ne peut manquer d'attirer l'attention et les suffrages des amis de la philosophie.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Poésie française au seizième siècle. Tome 1. — *Tableau historique et critique de la poésie française et du Théâtre-Français, au seizième siècle.* Tome 2. — *Œuvres choisies de Pierre de Ronsard*, avec notice, notes et commentaires; par C. A. Sainte-Beuve.

Deux vol. in-8°. A Paris, chez Sautelet et compagnie, libraires-éditeurs, rue de Richelieu, n. 14.

Depuis que les principes de la critique littéraire ont si fort changé parmi nous, il est devenu curieux de les appliquer à l'histoire de la littérature; c'est ce qui donne de l'intérêt à cette nouvelle étude des origines de la poésie française. M. Sainte-Beuve a patiemment lu et comparé tous nos vieux poètes, depuis Charles d'Orléans jusqu'à Malherbe, et il a suivi le théâtre français, depuis ses premiers essais, sous le nom de *Mystères* ou de *Sotties*, jusqu'aux travaux des prédécesseurs immédiats du grand Corneille; il est ainsi parvenu à retrouver le fil d'une suite de révolutions systématiques dans l'histoire de l'art poétique chez nos aïeux. Suivant lui, la poésie, fille naïve de la galanterie et de la *joyeuseté*, ne commença à se régulariser et à prendre le caractère d'un art qu'à l'époque et sous l'influence de Clément Marot. Mais cet art encore bien naturel, tout national, tout gaulois pour ainsi dire, indépendant de l'érudition alors si fort en crédit, fut renversé par Ronsard, écrivain de génie, mais homme de collège, qui tenta de créer une poésie toute scientifique, à laquelle il savait cependant conserver de la grace, quoiqu'il cherchât surtout l'élévation. Sa tentative, et celle de son école, n'allait à rien moins qu'à reproduire dans un français recomposé une poésie rivale en tout de celle des anciens, et dont la science et le travail fussent les véritables muses. Il y avait dans ce système quelque chose d'artificiel qui ne permit pas que son succès fût aussi durable qu'il fut brillant. *Malherbe vint*, et restituant la poésie à la langue française naturelle et parlée, il s'attacha en même temps à l'épurer par le goût et la correction, mais il lui donna aussi le caractère de sagesse et de timidité, de clarté et de gravité, qui distingue le genre classique, et qui a prévalu plus de deux siècles. Cette dernière révolution, bien que devenue nécessaire, ne satisfait pas complètement M. Sainte-Beuve; il regrette que Ronsard n'ait pas fait mieux, ou que Malherbe n'ait pas fait autrement; tout sensible qu'il est aux beautés pures de la poésie du siècle de Louis XIV, on aperçoit bien qu'il eût souhaité au génie français une direction plus hardie, une physionomie moins régulière. Appliquant le même esprit de recherche à l'histoire du théâtre, le nouveau critique montre comment, faute d'un homme de génie venu à point, l'impulsion donnée à la langue et à toute la littérature vers le commencement du dix-septième siècle, écarta de la scène la liberté et la grandeur que Shakspeare avait conservées au drame anglais. La conclusion de M. Sainte-Beuve est que, dans un temps comme le nôtre, où les esprits ont en tout le goût de ce qui est neuf, libre et national, la littérature et surtout la poésie doivent se retremper à leurs sources, et remonter aux origines, pour retrouver dans ce qui fut abandonné jadis des moyens d'effet inconnus, des formes oubliées, qui rendront à l'art une jeunesse empruntée. On peut contester ces conclusions; mais ce qui est hors de tout débat, c'est le mérite du livre aux yeux de quiconque aime les vues nouvelles et positives en littérature. On voit à chaque page que l'auteur a étudié son sujet avec un goût qui tient de la passion, et qu'il s'est sincèrement complu à ces premières chansons d'une muse au berceau. Son édition des œuvres choisies de Ronsard qu'il donne comme pièce à l'appui de ses idées critiques, peut se parcourir avec un vrai plaisir; ce serait même une étude utile pour quiconque se livrerait sérieusement à la recherche de l'art d'écrire. Evidemment M. Sainte-Beuve a médité sur le style; et si le sien se recommande plutôt par la force et la couleur que par le naturel, la justesse et la grace, il faut y voir peut-être l'effet d'un système, le résultat d'un travail, plutôt qu'un défaut de soin ou d'habileté. La combinaison des idées et des expressions modernes, avec le tour libre et rude de la langue naissante, paraît être en effet le but que M. Sainte-Beuve propose à l'art d'écrire. C'est un mélange de néologisme et d'archaïsme, dont un talent comme

le sien peut tirer parti, mais qui ferait, selon nous, une mauvaise école. Au reste, le danger n'est pas grand; la là mode n'est pas de chercher méthodiquement à faire du style et à réformer la diction. Le public s'est emparé de la langue comme du reste. Le vrai talent consiste aujourd'hui à parler à sa manière la langue de tout le monde. Mais la poésie peut-elle se contenter de cela? Trop grande question pour une simple annonce.

La Jacquerie, scènes féodales suivies de la *Famille de Carvajal*, drame, par l'auteur du théâtre de Clara Gazul. 1 v. in-8°, Paris, 1828. — Brissot-Thivars, libraire, rue de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, n. 14.

Le nom de *la Jacquerie* est très-connu; c'est un évènement qui a fait grand bruit, mais il n'a illustré personne. Les *vilains* qui en furent les héros sont restés obscurs, et l'histoire parle d'eux à peine. Comme sujet dramatique, *la Jacquerie* n'offrait donc pas de données très-favorables. Le drame a généralement besoin que l'époque ou l'événement qu'il reproduit se représente et s'anime sous le nom de quelques individus intéressans. C'est ce qui manquait ici, et l'auteur a dû suppléer à ce défaut par l'invention des personnages et des incidens. Il a réussi, du moins dans ce sens que ses combinaisons ont de la vérité, et donnent une idée assez juste du temps et de l'événement. Les différens partis sont indiqués avec intelligence, et la plupart des portraits sont fidèles. Mais il n'en est aucun qui attire spécialement les yeux. Aucun des personnages ne se dessine avec assez de force ou de grace, de grandeur ou de nouveauté, pour inspirer l'intérêt ou dominer l'attention. Presque tous semblent épisodiques; il en est de même des scènes qui sont unies par un faible lien. Cette pièce est, en quelque sorte, une *tragédie à tiroirs*. La nature du sujet le voulait peut-être ainsi; mais il en résulte que, malgré l'effet de certaines situations, et le mérite d'un dialogue vif et simple, l'impression générale n'est pas très-forte, la curiosité n'est point excitée; l'ouvrage peut se quitter, peut se reprendre, et divertit plus qu'il ne captive l'esprit.

La Famille de Carvajal est un drame véritable, dont le sujet est tiré d'une chronique de l'Amérique espagnole. Un planteur du royaume de la Nouvelle-Grenade, homme dur et ardent, corrompu par la richesse et la tyrannie, alliant la violence d'un flibustier à la mollesse d'un colon, devient amoureux de sa fille, dont il empoisonne la mère et fait assassiner l'amant pour assurer le succès de son infame passion. Il ne réussit pas, mais, en vérité, peu s'en faut, et le lecteur en a quelque temps toute l'angoisse. Cette conception, comme on voit, ne manque de rien pour être épouvantable. Il y a de l'art dans l'exécution, et les accessoires sont habilement imaginés; mais, à la manière ordinaire de l'auteur, tout est indiqué plutôt qu'approfondi, et le style n'a pas toujours assez de nerf et de couleur. Le caractère de dona Catalina vise à la beauté; c'est un essai nouveau; car l'auteur, en général, affectionne les peintures fortes ou piquantes, mais dédaigne ce qui est élevé et pur. Son point de vue est ordinairement satirique. Le genre de ses drames rappelle assez le talent de l'acteur Kean, du temps qu'il en avait.

Ces deux nouvelles pièces sont beaucoup moins susceptibles d'être jouées que celles de *Clara Gazul*. Cependant il serait bien temps que la nouvelle école dramatique essayât d'être théâtrale. La difficulté est très-grande sans doute, et elle n'a été qu'à peine effleurée. Tant qu'elle ne sera pas résolue, le système classique gardera un immense avantage, et pourra défier insolemment le système nouveau. La représentation est l'épreuve décisive; pour les ouvrages dramatiques, c'est le jugement de Dieu.

La Philippide, poëme par M. J.-P.-G. Viennet, député de l'Hérault. 2 vol. in-18. Paris, Ambroise Dupont et compagnie, libraires, rue Vivienne, n. 16. 1828.

On a souvent répété que la littérature française n'avait point d'épopée vraiment digne de ce nom. Si l'observation est juste, il est à craindre que nous n'ayons, pour ainsi dire, perdu notre tour, et qu'il ne revienne jamais. Mais, dans tous les cas, elle n'est applicable, tant pour le passé que pour l'avenir, qu'à l'épopée sérieuse, qu'à l'épopée homérique; car pour l'épopée badine, pour ce poëme arbitraire et satirique, dont l'Arioste a fourni le modèle, le dix-neuvième siècle peut avoir le sien, comme le dix-huitième et le dix-septième ont eu le leur. Cette composition, n'ayant point de forme propre, peut s'accommoder de toutes. Comme elle ne repousse aucun genre de convention, elle brave les révolutions du goût et jusqu'à ses contradictions. L'ironie est son allure favorite, et quoi de plus fécond en

ressources que l'ironie ? Aussi, dans les momens peu favorables à la poésie, tels que le moment présent, par exemple, où les bons sujets sont si rares, surtout quand on les veut étendus, sais-je peu de débouchés plus convenables, pour une veine un peu abondante, qu'une épopée badine.

Ce doit être aussi la manière de voir de M. Viennet. Son poëme de *la Philippide* se compose de vingt-six chants. C'est un mélange de l'Arioste et de Voltaire. Comme chez ces deux grands maîtres du genre, chaque chant est précédé d'un prologue; mais c'est moins la grace et l'abandon du premier que la philosophie du second qui domine dans ceux de leur élève. *La Philippide*, d'un ton moins constamment ironique que *la Pucelle*, est plus satirique que le *Roland furieux*; elle est aussi plus historique. Ce n'est rien moins en effet, dans la pensée de l'auteur s'entend, car observez bien qu'il s'agit surtout ici de ses intentions, qu'un tableau des mœurs, des usages, des institutions du siècle dans lequel se sont passés les événemens qu'ont embellis ses poétiques récits, et qui, je crois, est le treizième. Mais, le dirai-je, un tel point de vue n'était pas peut-être celui qui convenait le mieux au talent et surtout au caractère de M. Viennet. Loyal comme il est, il respecte trop de choses pour défrayer ainsi son lecteur de malice et d'allusions, de philosophie railleuse et dégagée, pendant vingt-six chants. Sacrifier sans ménagement les papes, les moines et la féodalité dans le passé, et, dans le présent, les jésuites et les absolutistes, était à peine un acheminement vers ce but; et c'est cependant tout ce qui émeut la colère ou le rire de l'honorable député de l'Hérault.

On ne s'attend pas que je fasse une analyse un peu complète de *la Philippide*. Vingt pages d'espace et vingt jours de temps ne suffiraient pas à dire tout ce que contient un poëme où il y a tant de héros, de prouesses, d'aventures de tout genre, de voyages, et pas un avertissement, pas une ligne de commentaire, pour aider un peu l'intelligence du lecteur. Que M. Viennet ait dédaigné d'imiter ses confrères, qui, pour quelques stances clair-semées de poésie, donnent des volumes de notes, cela se se conçoit puisqu'il pouvait, lui, tenir en vers les engagemens qu'ils sont forcés de parfaire en prose; mais au moins ne devait-il pas nous envier le nécessaire, et nous ôter jusqu'aux modestes quatre lignes d'argument qui font si bien en tête d'un chant. Aussi il ne faut pas qu'il s'étonne si entre la fécondité de son imagination et l'absence complète d'indications de sa part, on ne donne de son poëme qu'une idée très-fugitive. Le Philippe, comme on sait, héros de cette Philippide, est Philippe-Auguste; Jean-Sans-Terre en est l'ombre, le Thersite, le contre-héros; le nœud, la guerre que se firent ces deux princes au sujet du prince Arthur de Bretagne, pupille de Philippe, et dont Jean avait usurpé le trône; le dénouement, la bataille de Bouvines. La guerre des Albigeois et l'excommunication tantôt du roi des Français, tantôt du roi d'Angleterre par Innocent III, fournissent les principaux épisodes. On voit là figurer tour à tour ou simultanément Ingelberge et Agnès de Méranie, femmes de Philippe et qu'il répudie successivement, son fils Louis, le comte de Toulouse, Simon de Montfort, un comte de Lusignan qui a perdu la raison, d'amour, je crois, saint Dominique, fondateur de l'inquisition, un Othon de Guelfe; du côté des Anglais, Isabelle, femme de Jean, Arthur de Bretagne, un Salisbury, un Pembroke; et vingt, trente autres personnages importants des deux nations, qui tous figurent dans vingt ou trente aventures, les unes d'invention, les autres données par l'histoire; je ne les distingue pas de peur de les confondre.

Je prends dans le quinzième chant, comme citation, le récit de l'assassinat du jeune Arthur par son oncle le roi Jean. Il faut savoir qu'après en avoir conçu le projet, ce lâche monarque l'avait confié à certaine damoiselle du nom de Cunégonde, qui compte beaucoup d'amis dans le poëme de M. Viennet, et qui, pour expier ses péchés aussi nombreux que ses amis, forme la résolution généreuse de faire servir à la délivrance du jeune captif la puissance d'un anneau magique qu'elle possède. Elle part encouragée par Isabelle, elle arrive au pied du château fort où Arthur est retenu captif; mais son talisman, qui rompt et ouvre les portes, ne l'aide pas à les trouver, et ne peut rien contre les murs, dont elle était parvenue cependant à s'approcher en descendant dans les fossés.

Et cependant la nuit marchait toujours:
Le temps ailé n'arrêtait point son cours;
Et du beffroi les tintemens funèbres
Avaient sonné l'heure des trahisons;
Et, sur le fleuve, à travers les ténèbres,
On entendait le bruit des avirons.

A ce bruit sourd, Cunégonde tremblante
En chancelant remonte le fossé;
Et son regard sur la Seine fixé,
Découvre au loin sur l'onde blanchissante,
Un noir vaisseau par la rame poussé.
De ce navire un esquif se détache;
Et trois guerriers de cet esquif sortis
A pas pressés marchaient vers les glacis;
Et du roi Jean distinguant le panache,
Elle sentit défaillir ses esprits.
C'était la mort et ses sombres ministres;
Et dans les airs, à leur aspect hideux,
Se répondaient des présages affreux.
D'un chien errant les hurlemens sinistres
Epouvantaient les échos d'alentour;
Et la fresaie, au sommet de la tour,
Semblait déjà, par un cri lamentable,
Prophétiser un crime épouvantable,
Bientôt s'y joint le son retentissant
D'un bouclier frappé du cimeterre;
A ce signal le pont-levis descend,
Et le manoir est ouvert à Sans-Terre.
Mais sous le pont il arrête ses pas,
Et Brise-Tout, qui précède son maître,
Du gouverneur se faisant reconnaître;
Dit à voix basse: » Eloignez vos soldats.
» Que nul flambeau n'éclaire notre route.
» Veillez tout seul, restez sous cette voûte;
» Et gardez-vous de jamais publier
» Que le roi Jean ait vu son prisonnier. »
Le gouverneur proteste de son zèle,
Aux vœux du roi jure d'être fidèle,
Et sous ses pieds étouffe son flambeau.
Sa garde rentre; et le royal bourreau,
Lui promettant le prix de ses services,
Vers le donjon marche avec ses complices.

Tant y a qu'il égorge Arthur de ses propres mains, un peu longuement dans le poëme, car cela dure plus de deux pages.

Arthur n'est plus. Son ame gémissante
Quitte à regret ses destins glorieux,
Et, remontant vers le trône des cieux,
Laisse au tyran sa dépouille sanglante.
D'un bras nerveux Brise-Tout la saisit:
Sur son épaule il la jette, il l'emporte;
Et du château, sur les pas du bandit,
Le meurtrier a repassé la porte.
Par le retour de ce groupe odieux,
D'un froid mortel Cunégonde est glacée,
Et cherche en vain à douter de ses yeux.
Ces bras pendans, cette tête affaissée,
Ce corps sanglant vers le fleuve emporté,
Tout accusait l'horrible vérité.
Sur ses genoux Cunégonde chancelle;
Marche à pas lents sur les pas des bourreaux;
Suit de ses yeux la fatale nacelle;
Et tout à coup un bruit sourd lui révèle
Qu'un corps pesant est tombé dans les eaux.

FIN DU BULLETIN DE LA BIBLIOGRAPHIE.